



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
28 JUIN 2010 A 15 H**

La séance est ouverte sous la Présidence
de Monsieur Alain Juppé Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

Séance du lundi 28 juin 2010

Monsieur le Maire

Désignation du secrétaire de séance Procès-verbal de la séance du 31 mai 2010

M. le MAIRE. -

Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Il faut commencer nos travaux dans des conditions qui ne sont pas d'un grand confort, je le sais. Cette salle n'est pas très agréable. Il y fait vite très chaud et humide et l'acoustique n'est pas formidable, mais je suis sûr que ça ne compromettra pas la sérénité et l'efficacité de nos travaux.

Avant d'attaquer l'ordre du jour je voudrais tout d'abord me réjouir comme chacune et chacun d'entre-vous, je pense, de la très belle réussite de notre Fête du Vin.

Je ne reviens pas sur les éléments de bilan que vous connaissez tous. Une fréquentation en forte croissance, de l'ordre de 500.000 personnes. Une fête très populaire associant toutes les générations et tous les milieux. Et une fête qui a pris une nouvelle dimension professionnelle nationale et internationale avec la présence de très nombreux journalistes venus de tous les coins du monde, journalistes spécialisés dans le domaine du vin, ou bien encore des Masters of Wine qui parleront ensuite de notre Ville et de notre vin de Bordeaux.

Les retombées en termes économiques sont extrêmement importantes. On les a évaluées à 20 ME directs ou indirects, pas pour le budget municipal, hélas, mais pour l'activité économique globale de la ville.

Je voudrais remercier et féliciter tous ceux qui ont permis ce succès : nos partenaires publics bien sûr, nos partenaires privés, mais aussi nos services : nos services techniques qui ont fait une nouvelle fois la preuve de leur disponibilité et de leur efficacité, les services de propreté qui ont été à la tâche et qui ont bien accompli leur mission, la police municipale aussi qui a été présente et très efficace.

Je transmettrai bien sûr mes félicitations toutes particulières à notre Adjoint chargé du tourisme Stéphane DELAUX qui s'est beaucoup investi dans cette opération, dont le succès lui revient en grande partie.

(Applaudissements)

M. le MAIRE. -

Je vais demander à Mlle JARTY de bien vouloir prendre le secrétariat de séance.

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 31 mai 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des demandes de modifications ?

Il n'y en a point. Il est donc approuvé.

Communication sur l'étude de définition d'un plan d'urbanisme sur le secteur Bastide/Brazza présenté par M. Djamel KLOUCHE.

Le secteur Bastide Brazza constitue à l'évidence l'un des sites les plus stratégiques pour ce que l'on a désormais pris pour habitude d'appeler l'arc de développement durable bordelais.

Par sa localisation tout d'abord : aux pieds des coteaux et de la Garonne, face aux Chartrons historiques et au quartier des Bassins à flot, il sera relié à la rive gauche par le pont Bacalan Bastide dès 2012.

Par sa superficie ensuite : Brazza, c'est un espace de près de 120 hectares, soit 3 fois la superficie de Bastide Niel, qu'il s'agit de faire progressivement passer du statut de zone d'activités périphérique à un nouveau quartier de coeur d'agglomération millionnaire.

Personne évidemment ne songe à faire comme si nous partions d'une page blanche : près de 250 entreprises y sont implantées, représentant environ 2500 emplois. D'importants édifices, comme les Grands Moulins de Paris, l'imprimerie Sud Ouest ou la halle en bois de l'ancienne usine SOFERTI, récemment redécouverte, rappellent le passé industriel de la Bastide. Pourtant, les chefs d'entreprises mobilisés dans les différents ateliers de concertation engagés depuis 2006 se sont massivement prononcés pour une véritable mixité entre l'habitat et l'emploi. Celui-ci doit donc trouver des implantations plus denses et plus compactes, et seules les entreprises nuisantes ou polluantes ne pourront trouver place dans le schéma urbain qui s'esquisse.

Les paysages urbains qui s'opposent (minéral / végétal, ville de pierre / ville hybride), les structures urbaines (parcellaire morcelé / grandes parcelles) et les identités (ville bourgeoise / ville ouvrière, ville historique / ville géographique) témoignent des dissemblances entre les deux rives. Ces identités différentes et ce vis-à-vis hétérogène sont à maintenir et guident les principes d'aménagement proposés.

Nous ne parlons donc pas (encore) d'architecture.

Il est ici volontairement question de schéma urbain, et il s'est agi avant tout de repartir des fondamentaux qui avaient été collectivement arrêtés : le prolongement du parc aux Angéliques et son articulation souhaitée avec le parc des Coteaux, l'approfondissement du parc au débouché du pont Bacalan-Bastide, un transport en commun bien sûr desservant les nouveaux quartiers, ou encore un système de voies privilégiant la diffusion plutôt que la concentration des véhicules, à commencer par les quais de Queyries et de Brazza qui devaient rester des voies de desserte de quartier.

Mais d'autres potentiels se révèlent à leur tour.

Tout d'abord celui de l'ancienne voie ferrée de Lormont à l'ancienne gare d'Orléans (aujourd'hui Mégarama) qu'on propose de réutiliser pour créer un espace public majeur à l'échelle de la rive droite et de l'agglomération, sorte de "pendant" des quais rive gauche.

Cette « voie des coteaux » agit comme une connexion de la ville aux coteaux de la rive droite, et redonne une échelle à ce vaste territoire. Elle accueillera si possible dès 2012 un système de transport en commun qui se prolongera jusqu'à l'opération Bastide Niel. Une série de grands équipements (la "halle" SOFERTI, le nouveau collège, les archives municipales ...) seront adressés sur cet axe. La majorité des logements prévus (près de 6 000, soit 15 000 habitants) serait réalisée à proximité de cet "axe vert", justifiant d'autant plus la réalisation du transport en commun. Ponctuellement, des émergences bâties pourraient marquer l'effet de porte du pont Bacalan-Bastide, comme c'est le cas sur les bassins à flot.

Une nouvelle lanière ou sinusoïde, réservée aux piétons et aux cyclistes, est également envisagée comme un fil d'Ariane amorcé depuis le jardin botanique jusqu'au parvis de la halle SOFERTI. Elle relierait les espaces et équipements publics de quartier, et chacun pourrait y cheminer ou flâner à son rythme. Les 2 ou 3 groupes scolaires nécessaires à l'accueil des nouvelles populations seraient sans doute desservis par ce cheminement doux.

Elle délimiterait en quelque sorte « deux mondes » ou plutôt deux ambiances urbaines à la fois spécifiques et complémentaires. On le sait, la rive droite et le secteur de Brazza se trouvent en zone inondable. Cette contrainte peut devenir le catalyseur d'une stratégie d'aménagement qui est dans la continuité de l'identité de la rive droite comme rive naturelle, verte et mixte :

- l'une serait tournée vers la Garonne (« milieu humide »), avec un sol naturel, ouvert, qui prolonge le microclimat du fleuve dans le site. Cette typologie, principalement orientée vers l'habitat, formerait une nappe sur pilotis, dégagant des vues vers le végétal, l'eau et le ciel ;

- l'autre s'orienterait plus vers la voie ferrée, la « voie des coteaux » (« milieu sec »). Cette typologie de constructions occuperait davantage le sol. De grands volumes permettent d'imaginer des grandes surfaces pour les commerces, bureaux, activités, qui se mélangent avec des logements en créant une nouvelle mixité, plus dense et plus urbaine.

Mais penser l'urbanisme de Brazza, c'est aussi élargir sa réflexion à l'échelle de toute la plaine de Garonne et se rendre à l'évidence. Ce vaste territoire va connaître des changements majeurs grâce à un nouvel atout essentiel : sa nouvelle connectivité

L'aménagement de la rive droite doit en effet être pensé dans la continuité du réseau de tramway qui est aujourd'hui concentré sur l'accessibilité de la rive gauche. La réalisation des deux nouveaux franchissements va totalement modifier les déplacements et permettra de réaliser un bouclage du réseau de transport en commun en site propre.

Tout naturellement, le pont Bacalan-Bastide vient se prolonger jusqu'à la voie ferrée existante, ce qui permet d'accueillir tous les modes de déplacements mais donne une forte lisibilité aux transports en commun qui ensuite emprunteront l'emprise de la voie ferrée pour se raccorder au quartier de la Benauges et à l'opération Bordeaux-Euratlantique. Le bouclage ferré avec la mise en place du tram-train Ravezies/Cracovie – Cenon Pont Rouge est également facilité.

Le schéma de voirie proposé s'inscrit largement dans la structure parcellaire en lanières, et peu de voies nouvelles seraient créées, les voies existantes étant pour la plupart maintenues et élargies.

Entre fleuve et coteaux, accessible et connecté, privilégiant la nature tout en accueillant des quartiers mixtes et des équipements de niveau d'agglomération : Brazza peut être demain le plus beau quartier de Bordeaux.

M. le MAIRE. -

Mes chers collègues, vous connaissez ce secteur Bastide / Brazza qui constitue à l'évidence l'un des sites les plus stratégiques de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler l'Arc de Développement Durable bordelais. C'est un vaste territoire, très bien situé au débouché du pont Bacalan / Bastide, en liaison avec nos communes proches : Lormont, Cenon et même Bassens avec qui nous travaillons d'ailleurs.

Donc il nous est apparu nécessaire d'avoir une vision d'ensemble de l'avenir de ce secteur

Puisque maintenant les choses avancent et avancent vite, le chantier du pont se déroule en d'excellentes conditions selon le calendrier prévu, il n'est donc pas trop tôt pour réfléchir

Séance du lundi 28 juin 2010

d'abord aux accès du pont, aussi bien rive droite que rive gauche, et surtout à la mise en valeur des territoires auxquels le pont conduira.

La Ville en accord avec la CUB a donc demandé à M. Djamel KLOUCHE de mener cette étude. Vous connaissez, je pense, Djamel KLOUCHE, d'abord par sa réputation, et ensuite dans le rôle qu'il a joué dans la préparation et l'animation d'Agora qui a été un très grand succès sous sa houlette.

Il a donc travaillé pendant plusieurs mois sur ce secteur Bastide / Brazza. Il en a ressorti un certain nombre d'idées forces qui constituent, je crois, une très belle approche du quartier. Les présentations qu'il en a fait jusqu'à présent, notamment aux Maires de la rive droite Mme Lacuey, M. TOUZEAU, M. DAVID et M. TURON, ont reçu un accueil extrêmement positif.

J'ai souhaité qu'il vienne vous en parler ici, étant bien entendu que cette étude n'est pas encore au stade opérationnel. Elle va être complétée par des études plus fines qui nous permettront d'entrer davantage dans les aspects architecturaux notamment, ou dans le maillage en transports en commun de ce secteur, encore que ce point ait déjà été évoqué.

Je crois que le mieux c'est que je passe tout de suite la parole à M. Djamel KLOUCHE que j'ai prévenu de l'inconfort de notre salle, notamment de son acoustique déplorable, mais je suis sûr qu'il va faire entendre sa voix.

(Intervention illustrée par la projection d'images vidéo)

M. KLOUCHE. –

Merci Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs je vais essayer brièvement de vous présenter les conclusions de cette étude sur le secteur Bastide / Brazza, sur la rive droite. C'est un secteur conditionné par le fleuve qui fait face à cette rive gauche que vous connaissez tous.

Vous voyez une première image, un ancien plan de Bordeaux, qui montre que pendant très longtemps cette rive droite était plutôt maraîchère, plutôt agricole et que de l'autre côté la rive gauche commence à se construire.

Et là deux plans, d'un côté la rive gauche et de l'autre la rive droite qui montrent que d'un côté il y a une continuité de l'espace public, un espace public très fourni sur la rive gauche, et de l'autre côté on a plutôt un espace public incomplet, un parcellaire très étendu.

C'est à peu près la même chose en matière de paysage urbain. On est dans un paysage très dense, de la proximité sur la rive gauche et de l'autre côté un paysage plutôt lâche, plutôt diffus avec des activités économiques, des plates-formes d'activités.

Donc là, pour le moment on se posait des questions. Quel était l'avenir de cette rive droite.

Ensuite on a regardé un certain nombre de villes dans le monde qui se sont posé ces questions de vis-à-vis, parce qu'il nous semblait qu'une des questions fondamentales c'était de quelle façon on construisait le vis-à-vis au bord du fleuve.

Là je vous montre quelques images sans entrer dans le détail, mais l'histoire montre que très souvent de part et d'autre d'un fleuve l'urbanisation ne se ressemble pas. Par exemple, une ville nous a beaucoup intéressés parce qu'elle était très proche de ce qui pouvait se passer à Bordeaux, c'était Budapest. Vous le savez, Budapest, c'était deux communes : Buda et Pest, qui se sont réunies. L'une est une plaine, l'autre est plutôt topographique, ce sont des coteaux. Donc on retrouve la structure géographique de cette rive gauche et de cette rive droite.

Séance du lundi 28 juin 2010

Et quand vous regardez l'ensemble des plans des différentes villes qui sont ici, en passant par Rome, Shanghai, Paris, on voit bien que très souvent il n'y a pas de mimétisme dans la forme urbaine. Bien au contraire, à chaque fois chacune des rives trouve sa spécificité, sa singularité construite de paysages et d'espace public.

Tout ça pour vous dire que finalement on était un peu dans une dichotomie. Cette carte le montre très bien. Vous voyez la ville de pierre en noir et ce qu'on appelle la ville hybride en rouge qui est une ville faite de bricolage urbain où des choses différentes coexistent. On voit bien que ce serait extrêmement difficile de « mêler » la rive gauche sur la rive droite.

Troisième élément qui nous semblait important pour la question de la rive droite, c'est ce territoire que, nous, on a appelé l'arc de développement, le territoire de l'éco-cité bordelaise qu'est ce corridor Nord / Sud qui est structuré par la Garonne.

Vous voyez bien la gare Saint-Jean et toute l'opération Euratlantique qui va se développer autour de Bordeaux et de Floirac.

Ensuite il y a la caserne Bastide Niel où il y a déjà eu une première phase. La deuxième phase démarre en ce moment.

Evidemment le secteur Brazza qui est juste après, un peu plus au Nord que la caserne Niel. C'est un territoire qui représente une grande superficie, un peu plus de 120 ha au bord de la Garonne.

Et un peu plus loin il y a les Bassins à Flots.

Donc on voit bien qu'on est dans un territoire qui est en dynamique de mutation, en dynamique de développement.

Autre élément c'est le pont qui va être un formidable déclencheur. Dès lors qu'on fait un pont, en général on construit quelque chose au débouché du pont.

Cette image est importante parce qu'on a la ville de pierre d'un côté, sur la rive gauche, donc une ville très composée, très minérale, et quand on regarde la géographie actuelle de l'agglomération on se rend compte que sur La Bastide on est dans une ville plutôt géographique, où la géographie et la topographie sont très présentes. Vous voyez sur le schéma le Parc des Garonnes. Donc notre périmètre d'étude est ce territoire-là qui fait 120 ha, avec le pont Bacalan qui part des Bassins à Flots et qui arrive quasiment au milieu de ce territoire.

Donc il nous semblait assez judicieux, assez naturel de dire que cette rive droite, sa connotation en termes d'aménagement ce serait plutôt la géographie et le paysage, plus que la densité et la minéralité de la rive gauche. Et finalement ce vis-à-vis c'est comme ça qu'on l'a conçu, c'est comme ça qu'on l'a construit.

Ensuite la question qui nous a été posée, ce n'était pas une question architecturale comme l'a rappelé Monsieur le Maire, c'était une question de schéma d'urbanisme, un peu de la trame des espaces publics.

Je vais vous montrer de façon assez pédagogique comment on a organisé ces espaces publics.

D'abord il y a les coteaux que vous voyez en rose ici, avec la vue imprenable sur Bordeaux.

Le deuxième élément structurant dans la géographie c'est l'avenue Thiers qui est un des rares espaces publics composés sur cette rive droite. C'est une percée quasi haussmannienne que vous reconnaissez ici de nuit. Vous voyez, quand on regarde le paysage nocturne il n'y a que l'avenue qui est visible, et on a une sorte de paysage un peu plus diffus autour. Donc on voit

Séance du lundi 28 juin 2010

bien que le tramway a fait son travail de structuration, de renforcement de cet espace public important.

Troisième élément, c'est quelque chose d'assez nouveau, peut-être n'allez-vous pas le reconnaître, c'est la voie ferrée industrielle qui part de Lormont et qui va jusqu'à la gare d'Orléans, aujourd'hui le Mégarama. Aujourd'hui elle donne l'accessibilité à un certain nombre d'activités économiques, notamment les Grands Moulins de Paris et, je crois, l'imprimerie de Sud-Ouest mais qui l'utilise très rarement, une fois par mois, ou une fois par an.

De cet espace public, de cette friche ferrée qui aujourd'hui fait en moyenne entre 50 et 60 m de large, on voudrait en faire un espace public assez fort qui permette de relier l'ensemble des communes de la rive droite, qui partirait de Lormont pour aller quasiment jusqu'au pont de Pierre.

Cet espace pourrait devenir un peu le pendant des quais rive gauche. Mais on n'a pas voulu qu'il soit en vis-à-vis en faisant des quais rive droite. On s'est dit qu'il serait peut-être bon de mettre cet espace public intense un peu en retrait de la Garonne. J'expliquerai tout à l'heure pourquoi.

Là vous voyez quelques images de l'état actuel. Et en haut vous voyez l'image d'un aménagement qui a été fini très récemment à New York. C'est une voie ferrée suspendue qui a été transformée en espace public. Je peux vous dire qu'aujourd'hui c'est devenu un élément éminemment attractif et un véritable levier de développement et de renouvellement dans cette partie de New York.

Enfin, le dernier corridor qui est plutôt dans le sens de la Garonne, c'est évidemment le parc des Berges, ou Parc aux Angéliques. C'est un travail qui est déjà commencé, que mène Michel DESVIGNES, qui a vocation à s'étirer jusqu'au secteur Brazza.

Vous voyez donc qu'il y a 4 grandes structures géographiques qui structurent le territoire de façon Nord / Sud.

Ensuite il y a ce qu'on a appelé les barreaux. Vous savez que cette rive droite est structurée en termes de parcelles sur des lanières qui sont des restes d'une économie maraîchère agricole.

On a sélectionné 5 de ces lanières qui nous semblaient devenir des axes relativement importants, qui permettraient de relier les berges à cette voie des Coteaux. La voie des Coteaux c'est cette voie ferrée reconvertie en espace public.

On va vous passer ces 5 barreaux structurants un à un. Vous les voyez.

Le premier c'est celui qui va longer la caserne Niel, qui, lui, est d'actualité parce que les études opérationnelles démarrent en ce moment sur la caserne Niel.

Le deuxième c'est la rue Bouthier. C'est une rue qui existe, qui va être élargie, qui a le mérite d'être traversante, de passer de l'autre côté et de rejoindre l'avenue Thiers. Donc elle va être restructurée.

Le troisième, il s'agit de constituer un barreau qui adresse à long terme les Grands Moulins de Paris dans cette structure paysagère. Vous connaissez tous les Grands Moulins. C'est un très beau bâtiment. Un jour ou l'autre vous serez dans l'obligation de lui trouver une nouvelle destination. Donc je pense qu'il faut tout de suite l'anticiper en termes d'aménagement.

Ensuite il y a le débouché du pont – on le verra tout à l'heure dans le schéma des voiries – que nous proposons d'étirer jusqu'à la voie ferrée, de ne pas arrêter l'élan du pont sur les quais mais de pousser la prolongation du pont jusqu'à cette voie ferrée.

Séance du lundi 28 juin 2010

Enfin la création d'une nouvelle voie au droit de la Halle SOFERTI que j'espère vous connaissez tous. C'est une sublime halle en bois que la Ville de Bordeaux a décidé de préserver pour en faire un symbole, une icône de cette rive droite. L'idée c'est de trouver là encore un barreau, une voie, un accès direct avec la création d'un parvis.

Pour vous repérer, la Garonne est par là. Là c'est la voie ferrée. Donc on a voulu un parvis ici, qui serait plein Sud et qui s'ouvrirait sur cet espace public dont je viens de parler qui est cette voie ferrée.

On a proposé aussi que ce barreau soit accompagné d'eau. Je sais que vous appelez ça des jalles. Que la question de l'eau soit rappelée jusqu'au droit de cette Halle SOFERTI.

Ensuite il fallait réfléchir au velum. Evidemment vous avez vu l'exposition de cette plaine de La Bastide - vous voyez d'où vient le Sud - qui nous permet de dire qu'il faut travailler sur un velum qui va chercher la lumière pour tout le monde.

Ensuite il y a les berges. Mais il faut aussi laisser passer le regard pour ne pas verrouiller le paysage sur les coteaux. Donc on a proposé d'être plutôt bas sur les quais et que s'il y a de la hauteur, de la densité, elle se mettrait en arrière et autour de cette voie ferrée reconfigurée.

Là vous voyez les 5 barreaux structurants qui très souvent, pour la majorité d'entre eux, permettent l'étirement du parc des Berges, notamment au débouché du pont qui est ici où le parc de Berges prend un peu de largeur, un peu d'épaisseur, pour aller s'engouffrer dans ce débouché qui peut devenir un espace public très intense.

Et puis tout le système de lanièrage qui existe, on le préserve. On reste dans cette géographie qui est l'identité de Bastide / Braza, pour des soucis géographiques, mais aussi pour des soucis opérationnels puisque, comme vous le savez, c'est un territoire encore en fonctionnement où il y a quelques activités ; donc l'idée c'est qu'il va muter progressivement par parcelle, mais sur la base d'un plan suffisamment ambitieux.

Et pourquoi pas, on a fait la proposition que certains bâtiments hauts pourraient émerger de cette nappe qui est conditionnée par le soleil, par la vue, par le climat, par le rapport des différentes identités, points hauts qui pourraient aussi signaler ce pont. Là par exemple comme on est dans l'axe de la rue Lucien Faure on ne verrait même pas le pont ; la première chose que l'on verrait c'est l'église en haut, sur les coteaux. Donc pourquoi pas un bâtiment qui pourrait faire signal.

Evidemment on ne peut faire ça que si on se connecte notamment aux transports en commun. La première proposition c'est d'essayer de boucler la boucle tram / train entre Ravesies et Cenon qui sont déjà deux pôles multimodaux importants sur le territoire. Donc ça permet d'avoir cette boucle sur laquelle pourrait se raccorder ensuite tous les TER ou des trains régionaux.

Ensuite il faut trouver des lignes de tramway qui permettent d'aller des Bassins à Flots en passant par cette plaine Bastide pour aller rejoindre la gare de l'autre côté en utilisant notamment le deuxième futur pont.

Comme vous le voyez sur ces cartes on fait la proposition de faire passer les tramways non pas sur les quais mais sur cette ancienne voie ferrée que l'on reconvertit en espace public. En tout cas c'est la proposition que l'on fait qui nous semble assez intéressante étant donné qu'on va concentrer la densité et la mixité plutôt aux abords de l'avenue Thiers, aux abords de cette voie ferrée pour pouvoir être moins dense, plus paysager, plus naturel dès qu'on s'approche des rives de la Garonne.

Ce que montre ce plan ce n'est pas le plan des transports, ça montre toutes les potentialités possibles. C'est-à-dire qu'à terme, comme cela va accueillir un certain nombre de logements et

Séance du lundi 28 juin 2010

beaucoup de densité il va bien falloir rendre ce territoire accessible, donc il y a des relations entre Lormont et la gare, des relations de part et d'autre de la Garonne.

Tout ça, nous semble-t-il, doit pouvoir être anticipé très rapidement, dès 2012, peut-être par des voies de bus qui peuvent montrer que le débouché du pont est déjà en fonctionnement et qu'on peut petit à petit, progressivement, induire l'urbanisation de cette plaine Bastide / Brazza.

En termes de voirie, encore une fois on a fait le choix de ne pas concentrer les véhicules sur une seule voie. On a fait le choix de dire qu'il y a une voie technique qui va aller notamment vers le secteur du chantier naval, qui est la voie un peu plus de grands camions ; que les quais soient préservés en voirie apaisée, en voirie de desserte de quartiers ; et qu'ensuite on diffuse la circulation urbaine sur ce T que vous voyez en bleu qui permet de desservir évidemment toute la plaine Bastide / Brazza, mais aussi d'aller se reconnecter sur les différents quartiers de la rive droite. Et évidemment on garde toutes les lanières.

Là vous voyez le schéma des espaces publics de Brazza. Vous reconnaissez le parc aux Angéliques. Ici, c'est le Jardin Botanique.

De la même manière que tout à l'heure je vais vous montrer les différents espaces publics.

Il y a cette voie ferrée que vous voyez sur la photo aérienne, qui part du cinéma Mégarama jusqu'à Lormont. Nous, on l'a appelée la voie des coteaux. Cette voie des coteaux on voudrait qu'elle accueille le tramway et l'ensemble des grands équipements.

Elle part de la gare d'Orléans. Elle passe devant le Pôle Universitaire de Sciences et de Gestion. Là elle est au niveau du pont Bouthier.

Là c'est une image de référence pour montrer de quelle manière on pourrait aménager les arrêts de tramway assez structurants qui seraient situés ici.

On a proposé, juste en vis-à-vis de la Halle SOFERTI, un équipement sportif mixte dans lequel il peut se passer un certain nombre de choses. Ce ne sont que des images de référence.

Là elle arriverait sur le parvis de la place de la Halle SOFERTI que vous voyez ici en image. Elle continuerait un peu plus loin. C'est après la Halle SOFERTI qu'elle prend de la hauteur, qu'elle s'élève.

A l'image de l'aménagement dont je parlais tout à l'heure à New York, on peut imaginer qu'elle devienne un espace public suspendu. Qu'on profite de cette hauteur pour avoir un espace public suspendu qui en même temps devrait nous permettre à terme, un peu plus loin, vers Lormont, de trouver des relations plus faciles vers le parc des coteaux.

Là on est au niveau du chantier naval.

On arrive sur les quais de Brazza sur Lormont. Ici c'est un des accès possibles.

On peut imaginer qu'à des moments les pieds de cette infrastructure ferrée puissent être programmés par des programmes qui permettent d'adresser cet espace public y compris sur la rue basse.

Ça c'est un projet à Lormont qui s'appelle « Les cascades de la Garonne ». Donc cet espace public permettrait aussi de faire des liens très clairs entre cet équipement lié à l'eau et aux loisirs avec l'ensemble des futurs équipements bordelais sur la rive droite.

Enfin ici une image de référence pour montrer qu'on peut trouver des accès très qualitatifs pour aller rejoindre le parc des coteaux dans les hauteurs.

Séance du lundi 28 juin 2010

Deuxième élément d'espace public assez important c'est cette sinusoïde verte. C'est une sorte de petite coulée verte mais plutôt piétonne et cyclable qui permet de relier les futurs quartiers entre eux.

Elle partirait du Jardin Botanique ici. Elle permettrait aussi de relier la place d'Armes de la Caserne Niel. Donc là encore ça permet d'accrocher une centralité existante. Ça passe juste au droit des Grands Moulins. Ici au débouché du pont. Tout à l'heure j'ai montré des immeubles de grande hauteur. C'est peut-être un des rares endroits où il pourrait y avoir un immeuble assez fort, assez puissant, assez symbolique qui montre que le pont n'arrive pas nulle part mais qu'il débouche quelque part. Ensuite elle aboutit au niveau de la Halle SOFERTI, sur un espace public encore à définir, mais un espace public qui doit être assez fort, assez puissant.

Enfin la dernière ligne c'est le parc aux Angéliques qui va du pont de Pierre à la place Stalingrad, en passant devant les estacades, la partie qui est déjà aménagée, la Caserne Neil, les Moulins de Paris mais plutôt sur la rive de la Garonne, le débouché du pont, et les quais de Brazza jusqu'à l'ouverture qui iraient vers la Halle SOFERTI.

Vous voyez que ces trois espaces publics ont chacun un statut très différent, chacun un usage. Nous, on donne la priorité à cette voie ferrée reconvertie qui aurait le statut le plus urbain, le statut le plus mixte, le statut le plus dense.

Là c'est juste un récapitulatif. Vous voyez en haut, le premier plan en hauteur montre la berge de la Garonne, le parc aux Angéliques, et vous voyez comment il s'élargit sur certains points, notamment au débouché, comme il s'élargit au niveau du Jardin Botanique. On retrouve un peu ce système de pénétrante verte, de parcs qui viennent structurer le secteur.

Vous voyez ensuite la sinusoïde, le lien Bastide / Brazza, qui permet de structurer plutôt des micro-espaces publics, des micro-jardins. Pour nous sur cette sinusoïde on viendrait adresser les équipements petite enfance, on serait plutôt dans l'échelle domestique, dans l'échelle de la proximité.

Ensuite la voie des coteaux, l'ancienne voie ferrée, sur laquelle vont s'adresser des grands équipements comme la Halle SOFERTI, je l'ai déjà dit, un futur collège ; il y a déjà le Pôle de Gestion et la Caserne Niel qui s'y adossent, et peut-être d'autres grands équipements comme l'équipement sportif que j'ai montré tout à l'heure.

Cet espace public dessine une armature, mais en même temps il dessine aussi une destination des sols. C'est ça qui est intéressant.

Enfin le quatrième dessin montre le potentiel des espaces publics.

Et puis un schéma qui superpose ces trois systèmes.

Vous allez dire : pourquoi fait-on le choix de faire passer un tramway sur cette ancienne voie ferrée en arrière ? Je vais vous l'expliquer très simplement.

Cette carte que vous voyez en noir c'est le PPRI actuel, le Plan de Prévention aux Risques Inondables. Tout ce qui est en noir est inondable. Donc vous comprenez que la moitié de cette plaine est inondable et que pour nous ce n'était pas évident de dire que l'on mettait la densité en façade de la Garonne.

Là c'est un autre plan qui date de 1813. Rappelez-vous, tout à l'heure je vous ai montré cette sinusoïde qui montrait qu'elle était un peu la limite de l'organisation. Voyez, tous les bâtiments, toutes les fermes étaient presque adossées à cette sinusoïde ; et à l'arrière entre cette sinusoïde et le fleuve on a l'impression que ce sont de vastes terrains agricoles.

Donc je pense qu'historiquement ce territoire a une sorte de limite naturelle qui est aujourd'hui dessinée par le PPRI, qu'on a voulu respecter. Puisqu'on est à l'âge du développement

Séance du lundi 28 juin 2010

durable, de la ville durable, il faut, même dans des études urbaines comme celle-ci, intégrer ces dimensions assez rapidement.

C'est ce qu'on explique ici en disant qu'il y a deux mondes, un peu ce que vous voyez en bleu dans le deuxième plan qui montre qu'on est dans une urbanisation qu'on a appelé « Climat Garonne », donc une urbanisation très naturelle, avec un sol très ouvert, un sol humide qui laisse passer l'eau, avec le paysage qui est très présent.

Le troisième plan montre la mixité et l'urbanité au droit de la voie ferrée. Donc il y a des transports en commun.

Et enfin en orange, c'est ce qu'on a appelé « Intervention sites construits ». Comme vous le savez tout l'arrière des urbanisations sur l'avenue Thiers sont très fragiles. Aujourd'hui elles donnent sur une voie ferrée en friche. On peut imaginer que demain dès qu'on fera de cette friche un espace public intense, qualitatif, toutes sortes de choses peuvent se passer à l'arrière de l'avenue Thiers. On peut y retrouver une épaisseur urbaine plus logique avec le territoire et avec cette percée du 19^{ème} Siècle.

Ça c'est un peu l'esprit des deux mondes. Avant la sinusoïde on est dans un monde plutôt sur pilotis ; on laisse la place au sol et à la nature ; et dès qu'on passe la sinusoïde on est dans un monde plus urbain, plus mixte. La plaine rive droite a toujours eu une vocation économique, d'activités, donc l'idée de ce projet ce n'est pas d'évacuer l'économie, au contraire c'est de l'intégrer dans la ville et de travailler à une organisation mixte qui mêle activités économiques, logements, équipements, services.

Là on vous montre un principe de coupe qui montre qu'on peut avoir du logement au-dessus d'activités économiques et pourquoi pas des activités urbaines.

Là on vous montre deux images, une image probablement au Brésil, un peu tropicale - même si on abuse avec nos images de référence - pour montrer qu'on sera côté Garonne sur une urbanisation où la nature sera très présente, très forte, et côté voie ferrée plutôt une urbanisation intense avec là une image de Portzamparc et son projet « Almere » qui est un grand centre commercial surmonté de logements. C'est une opération mixte assez intéressante qui marche très bien.

Pour conclure on rappelle les 5 thèmes qui ont guidé notre réflexion.

Le premier thème c'est la spécificité de la rive droite, notamment en termes de géographie, puisqu'on s'est beaucoup adossé à une étude archéo-géographique qui nous a montré de quelle façon s'était constitué ce territoire dont vous voyez deux cartes dans la première colonne.

Le deuxième thème qui nous semble important c'est le développement durable, l'écologie. Le durable doit être le paradigme de développement de ce territoire.

Le troisième thème c'est la question de la densité. Brazza doit jouer un rôle dans la constitution de la métropole bordelaise, de cette métropole que vous voulez millionnaire. Donc il y a des enjeux de densité. Il faut savoir où on met cette densité. On a fait la proposition de la mettre plutôt en retrait.

Qui dit densité dit transports. C'est pour ça que vous voyez une ligne de tramway, mais aussi des bus de grande qualité, à l'exemple de Curitiba au Brésil.

Quatrième thème la mixité. Je pense que dans ce site on peut induire une mixité nouvelle, une mixité contemporaine. Aujourd'hui le monde urbain est en train de muter, y compris dans les lieux de la production. Pendant très longtemps on a poussé les activités en dehors de la ville. Je pense qu'aujourd'hui, aussi avec les exigences écologiques, l'activité peut se retrouver en

Séance du lundi 28 juin 2010

ville. Pour moi c'est une bonne nouvelle. Brazza peut jouer ce rôle de laboratoire de la mixité entre activités et logements.

Enfin cinquième thème qu'on a appelé « Urbanité versus choix ». C'est-à-dire que ce territoire, évidemment, est urbain. On l'a déjà dit. Il vient au cœur de l'agglomération dès lors que le pont est construit. On peut là encore développer une urbanité, donc une intensité qui laisse des choix de localisations, des choix de logements. Cette différence entre le quartier humide et le quartier plus urbain permet de fabriquer tout un éventail de logements divers qui permettent aux futurs Bordelais de faire des choix notamment en termes de localisation et de style de vie. Merci.

(Applaudissements)

M. le MAIRE. -

Merci M. KLOUCHE pour cette présentation qui traduit une grande sensibilité à ce qu'est ce territoire et à ses possibilités d'évolution.

J'ai retenu quatre ou cinq idées importantes.

D'abord vous avez totalement intégré l'arrivée du pont alors qu'on ne le fait pas toujours. Cela va être un levier de développement formidable qui va conduire à des évolutions très importantes aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite.

Ensuite tous ceux à qui vous avez présenté le projet ont été très séduits par votre idée de corridors parallèles descendant depuis les coteaux des Hauts de Garonne jusqu'au parc aux Angéliques - dont j'observe d'ailleurs qu'il existait d'une certaine manière dans votre plan de 1813 - avec comme structure intermédiaire l'avenue Thiers, l'utilisation de la voie ferrée industrielle dite voie des coteaux où l'idée d'y avoir à la fois un tramway et une coulée verte est extrêmement intéressante, et puis ce que vous avez appelé la sinusoïde entre la voie ferrée et le parc aux Angéliques.

Perpendiculaire à ces grands corridors, la structuration en lanières que vous nous avez présentée, qui correspond aussi à l'approche qu'ont eue les Ateliers de La Bastide dans le cadre de la concertation que la Ville avait développée.

Je retiens aussi cette idée de monter en intensité progressive avec à proximité des berges quelque chose d'assez peu dense donnant la priorité aux espaces naturels, et puis au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'avenue Thiers quelque chose de plus important en termes de volumétrie.

L'importance aussi que vous attachez à la mixité, aussi bien la mixité sociale des logements que la mixité entre les fonctions d'activités ou de logements. C'est une règle que nous essayons de nous fixer dans toutes nos opérations d'urbanisme.

Et enfin, c'est un point capital, le maillage en transports en commun et en voirie. J'ai bien noté le dessin que vous avez prévu d'une ligne de tramway débouchant du pont, empruntant la voie ferrée, franchissant l'avenue Thiers et se raccordant par la voie Aimée au pont Jean-Jacques Bosc. C'est évidemment une ligne extrêmement structurante, mais elle doit être complétée par des lignes de bus à haut niveau de service ou en sites propres irriguant l'intérieur du territoire Brazza / Bastide Niel, et évidemment par un réseau viaire adapté également.

De ce point de vue nous avons un exercice assez compliqué à faire avec la CUB de mise en cohérence des travaux de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, des travaux que nous faisons sur la plaine rive droite notamment avec les autres communes, et bien sûr du fameux schéma des déplacements métropolitains que la CUB doit mener à bien d'ici la fin de cette année.

Voilà quelques remarques à ce stade. Mais je pense que nous avons là un cadre de référence qui va nous être extrêmement utile dans la conduite des études opérationnelles qui vont suivre cette première approche.

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Monsieur le Maire, chers collègues, finalement Monsieur le Maire vous avez dit l'essentiel de ce que je voulais dire...

M. le MAIRE. -

Bis repetita placent.

MME PARCELIER. -

Je vais quand même dire deux mots. Vous avez employé le terme de « sensibilité », moi je disais « prise en compte des spécificités ». Vous étiez plus poétique que moi.

Je voulais dire un mot sur l'accueil des habitants face à cette présentation.

Djamel KLOUCHE a présenté ce qu'il vient de décrire maintenant lors d'une réunion fin mai. Cela a été aussi présenté lors du conseil de quartier. Globalement les habitants ont accueilli très favorablement ce projet. Ils ont même été séduits. Monsieur le Maire, vous avez piqué le terme que je voulais employer, mais c'est vrai, je pense qu'un grand nombre ont été séduits par cette présentation.

Pourquoi ? Parce que vraiment les uns et les autres pensent que Djamel KLOUCHE a pris en compte les spécificités de ce secteur. Quand je dis « spécificités » c'est aussi bien cette vision des coteaux, que cette voie SNCF qui fait partie de l'histoire, mais aussi les bâtiments existants qui ont une belle histoire comme la Halle SOFERTI ou les Grands Moulins, ainsi que l'inondabilité du secteur. Rien n'a été oublié par Djamel KLOUCHE.

C'est cette prise en compte de tout ceci qui a été largement appréciée par les habitants.

Le deuxième élément qui a été également apprécié c'est l'utilisation notamment de la voie SNCF, cette voie qui pourra être une promenade allant vers Lormont, etc.

Cette organisation de corridors et de barreaux a été bien appréciée et accueillie très favorablement.

Au dernier trimestre nous allons reprendre les réunions avec les habitants pour aller beaucoup plus dans le concret. Bien entendu les habitants de La Bastide attendent d'avoir précisément les tracés tant des transports en commun que de la voirie, mais ceci viendra dans quelques mois.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

Mme AJON. -

Monsieur le Maire, Mme PARCELIER, c'est un sujet qui est très attendu sur La Bastide. Cet aménagement séduit en effet par l'utilisation des anciennes voies du quartier qui ont structuré le quartier, son histoire et son développement économique.

Par contre je serai peut-être un peu moins angélique, même si un parc porte ce nom sur ce secteur. Les habitants sont très inquiets, vous le savez très bien, par le tracé des voies de circulation automobile qui ne sont toujours pas précisées. Avant de parler d'aménagement et d'aller bien plus loin c'est cela qui les interroge aujourd'hui, cela qui les inquiète, autant en termes d'expropriations possibles mais aussi de pollution possible sur ce quartier.

Avant de rêver et de faire de beaux projets, le concret intéresse énormément les habitants de ce quartier.

M. le MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je n'ai pas eu la chance de découvrir ce projet au conseil de quartier de La Bastide. Je le découvre ce soir par la présentation très exhaustive de M. KLOUCHE.

Evidemment, dès lors que nous sommes en train d'investir des friches, les possibilités sont très larges et nous avons du point de vue de notre responsabilité de gestion publique un devoir de ne pas nous manquer par rapport à nos objectifs.

Je trouve très intéressante la façon dont le projet parle de mixité fonctionnelle et parle de réutiliser ces territoires pour que les différents espaces correspondent à de nouvelles fonctions, notamment les fonctions habitat qui n'existaient pratiquement pas à l'époque, et les fonctions économiques.

Par contre j'ai un regret sur la fonction économique. Il m'avait semblé dans le PLU que nous réservions un certain nombre de territoires rive droite sur des zones relativement importantes vouées à un développement économique, à une reconversion économique semi-industrielle d'une partie de ces friches.

Or la présentation montre plutôt une économie artisanale ou de commerce qui me semble un peu en dessous de l'ambition qu'on aurait pu avoir pour ce territoire, et pas simplement du point de vue de son histoire et de son patrimoine.

L'autre regret c'est par rapport à la voie ferrée. J'entends bien qu'il peut y avoir des projets très intéressants permettant de reconvertir cette voie en espace public avec une place nouvelle et un transport en commun en site propre.

Cela dit, si l'on estimait qu'une partie de ce secteur pouvait demain accueillir de nouvelles activités économiques, il me semble intéressant de ne pas condamner complètement le rail quand on voit combien aujourd'hui nous sommes en train de nous repencher sur l'utilisation du rail en particulier pour le transport des marchandises et des personnes.

Enfin un espoir, c'est quelque chose qui me paraît très intéressant, M. KLOUCHE acte de manière très claire le bouclage de la ligne tram/train, que l'on appelle la ligne de ceinture SNCF, en direction de Cenon Fonrouge. Je trouve effectivement que c'est très intéressant de mettre le pont Bacalan / Bastide comme un nouvel axe de communication pour le transport en commun en site propre, et donc un bouclage avec des possibilités de liaisons TER que le quartier sera à même d'accueillir. Merci.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot en réaction à la présentation qui nous a été faite.

D'abord pour indiquer que nous sommes très intéressés par la présentation du site et des grands principes tels qu'ils ont été énoncés, de partir du respect de ce maillage historique au niveau à la fois de la trame végétale et de la trame bâtie, de la place qui est donnée au végétal dans le projet, de la mixité sociale et fonctionnelle. Bref, il nous semble que l'articulation avec le tissu existant du quartier et des communes périphériques est intéressante.

Juste quelques petites interrogations. Comme il a été indiqué, ce quartier est riche d'un tissu d'entreprises déjà implantées. Il a été évoqué évidemment des entreprises emblématiques comme les Grands Moulins et SOFERTI, mais il y a tout un tissu d'entreprises implantées qu'il faudra prendre en compte dans l'organisation générale du projet urbain. Mais j'imagine bien que cela a été fait.

La deuxième question c'est celle qui a été également évoquée du PPRI. J'attire l'attention sur le fait que ce document, je pense, n'est pas totalement figé dans sa conception. Que de nouvelles prescriptions peuvent être initiées du fait de la prise en compte d'éléments de risques non encore pris en compte à ce jour. C'est un point assez important parce qu'il peut affecter la constructibilité du secteur.

Enfin je pense que la question qui reste peut-être le plus à affiner c'est celle des déplacements, des questions fonctionnelles. Ce qui a été évoqué concernant les transports en commun me paraît intéressant, néanmoins je pense qu'il faut garder à l'esprit le fait que ça pourrait entrer en concurrence avec un usage lié au trafic marchandise. Il faut bien réfléchir au fait que la voie en tant que voie ferrée est définitivement désaffectée. Je pense que c'est le cas, mais quand même il faut l'avoir à l'esprit.

Et concernant la question de la circulation automobile, je pense que là il y a un travail qui reste à établir parce que la question des débouchés du pont n'est pas finalisée. Effectivement, la manière dont le débouché va irriguer le quartier reste à voir.

Mais j'ai bien à l'esprit qu'on est sur un document cadre et qu'effectivement on ne va pas immédiatement buter sur des questions strictement circulatoires.

Voilà en quelques mots ce que je voulais souligner.

M. le MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

En réponse à Mme AJON concernant les problèmes de circulation, ce qu'on peut trouver d'extrêmement intéressant dans les propositions de Djamel KLOUCHE c'est qu'on n'est pas dans un projet de type haussmannien, on ne crée pas des voiries à grands coups de sabre dans un quartier.

La proposition est extrêmement intéressante parce qu'elle permet d'éclater la circulation à la sortie du futur pont Jean-Jacques Bosc et du pont Bacalan / Bastide de telle manière qu'elle ne se retrouve pas concentrée à l'intérieur du quartier. Elle se diffuse sur certains axes.

C'est vraiment une proposition de circulation et de voirie de type développement durable. Je pense que c'est une des premières propositions les plus intéressantes de cette étude.

La deuxième c'est que l'ensemble de cette voirie est pensé de telle manière qu'elle s'inscrit du mieux possible dans un quartier résidentiel. De plus, quand vous regardez la carte, les propositions de Djamel KLOUCHE démontrent qu'il s'appuie sur un grand nombre de voiries déjà existantes, ce qui, si la circulation augmente sur ces voiries-là, ne perturbera pas les résidents.

Pour terminer, je crois qu'on ne pouvait pas commencer à travailler avant d'avoir eu le résultat de cette étude. Nous l'avons. Il faut maintenant que la CUB accélère, en particulier les services de la voirie, pour faire des propositions au Maire de Bordeaux de telle manière que ces propositions s'inscrivent dans ce projet.

M. le MAIRE. -

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, M. KLOUCHE, j'ai une suggestion à vous faire, ce serait d'inclure dans vos projections imagées des personnes en situation de handicap. Parce que, je le dis souvent à mes collègues, c'est important lorsqu'on parle de mixité. Cela justifie le terme que l'on emploie, « le vivre ensemble ».

Il faut savoir que la Ville de Bordeaux compte à peu près 22.000 personnes en situation de handicap, toutes formes de handicap confondues.

C'est une suggestion que vous pourrez retenir. Merci.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. KLOUCHE, vous voulez rajouter quelque chose ? Non ? Très bien.

Je voudrais simplement souligner à nouveau qu'il s'agit d'un document cadre qui n'est pas gravé dans le marbre bien entendu, qui va évoluer, même si ses principes nous paraissent, pour reprendre le mot utilisé à plusieurs reprises, séduisants.

J'ai bien pris note du souci de voir maintenir sur ce territoire des activités qu'on peut qualifier de semi-industrielles. Je n'y vois pas de contre-indications.

Je voulais simplement préciser que les Grands Moulins dont vous avez parlé, M. KLOUCHE, tant qu'ils souhaiteront rester là ils seront les bienvenus. Vous vous êtes projeté dans un avenir très très lointain, mais dans l'immédiat ils souhaitent poursuivre leur activité. On n'y voit évidemment aucun inconvénient.

Séance du lundi 28 juin 2010

En ce qui concerne les voiries, ou la circulation, Michel DUCHENE a apporté les précisions qui s'imposent. Je crois que le schéma qui est là est très respectueux du tissu existant. Il ne faut pas non plus tomber dans une démagogie inverse qui pourrait faire croire que ce pont ne supportera pas de circulation automobile.

Je vous rappelle que dans les prévisions de la Communauté Urbaine, 60% des déplacements urbains continueront à se faire en véhicules individuels.

Et dans l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique nous avons fixé la barre très très haut puisqu'il est prévu que le supplément de fréquentation de la gare qui va passer du 8 millions à 20 millions de passagers, se fera hors utilisation de la voiture individuelle avec une perspective de réduire la part de la voiture de 60% à 50%. Mais il restera 50%. Donc là aussi il faut intégrer cela avec un souci de respect de l'environnement aussi marqué que possible.

En tout cas merci de votre travail. Nous allons évidemment le garder comme une référence précieuse dans la poursuite de nos travaux.

Merci M. KLOUCHE.

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20100312

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2009. Approbation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2009 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2010. Concernant l'exercice 2009, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Séance du lundi 28 juin 2010

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2009 sont approuvés.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2009 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	105 829 087.17	350 807 573.41	456 636 660.58
DEPENSES	142 970 385.13	313 624 510.35	456 594 895.48
Résultat de Clôture	- 37 141 297.96	37 183 063.06	41 765.10

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : 37 183 063.06 euros

et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : 37 141 297.96 euros

L'excédent brut global s'élève à : 41 765.10 euros

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	59 361 990.91		59 361 990.91
DEPENSES	56 408 333.15	2 753 358.41	59 161 691.56
Total	2 953 657.76	- 2 753 358.41	200 299.35

le résultat net de fonctionnement s'élève à : 34 429 704.65 euros

(37 183 063.06 - 2 753 358.41)

et le besoin de financement net de la section d'investissement est de : 34 187 640.20 euros

(37 141 297.96 - 2 953 657.76)

l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : 242 064.45 euros

(34 429 704.65 - 34 187 640.20)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2009 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	32 481 713.60
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	4 701 349.46
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	37 183 063.06

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	279 396.08
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	36 861 901.88
Résultat comptable cumulé	déficit :	37 141 297.96
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		56 408 333.15
Recettes d'investissement restant à réaliser :		59 361 990.91
Solde des restes à réaliser :		2 953 657.76
Besoin réel de financement :		34 187 640.20

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte 1068) 34 187 640.20 euros

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2009) soit : 2 995 422.86 euros

(37 183 063.06 - 34 187 640.20)

(Résultat brut – besoin réel de financement)

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de
	2 995 422.86	37 141 297.96	Fonctionnement capitalisé
			34 187 640.20

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2010, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	59 361 990.91		59 361 990.91
DÉPENSES	56 408 333.15	2 753 358.41	59 161 691.56
Total	2 983 657.76	- 2 753 358.41	200 299.35

ARTICLE 4 :

Séance du lundi 28 juin 2010

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2009 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	3 296 734.22	5 203 405.23	8 500 139.45
DEPENSES	3 080 807.44	5 071 316.68	8 152 124.12
Résultat de clôture	215 926.78	132 088.55	348 015.33

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
DEPENSES	125 025.22		125 025.22
Total	- 125 025.22	0.00	- 125 025.22

L'excédent brut global s'élève à : 348 015.33 euros

L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 132 088.55 euros, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.

L'excédent net de la section d'investissement est de : 90 901.56 euros
(215 926.78 – 125 025.22)

L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à :
222 990.11 euros (132 088.55 + 90 901.56)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2009 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice :	déficit :	4 345.63
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	136 434.18
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	132 088.55

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	27 239.33
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	243 166.11
Résultat comptable cumulé	excédent :	215 926.78
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		125 025.22
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
Solde des restes à réaliser :		- 125 025.22
Excédent réel de financement :		90 901.56

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 0 euro

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2010) soit 132 088.55 euros

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : excédent reporté 132 088.55		R001 : excédent reporté 215 926.78 R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 0

RAPPORT DU C.A. 2009

Le Compte Administratif 2009 retrace l'intégralité des opérations effectuées au titre de cet exercice. Afin de permettre une meilleure lecture et de donner à la gestion municipale toute la transparence souhaitée, il est accompagné, comme pour le budget, d'un document de gestion.

Ce dernier reprend par politique et programme les principales recettes et dépenses exécutées en 2009.

Enfin, un rapport de gestion financière distinct détaille la politique suivie et les actions menées en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie et développe le bilan d'activités en matière de marchés publics.

SOMMAIRE

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 30

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (345,62 M€)	31
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (300,14 M€)	33
LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	34
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (74,82 M€)	35
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (27,56 M€)	36

LE DEVELOPPEMENT DURABLE 37

LA VIE EN SOCIETE 39

L'EDUCATION	39
L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	41
LA JEUNESSE	42
LES SENIORS	43
L'INTERVENTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	45
LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	47
LE C.C.A.S.	48

LE DEVELOPPEMENT SPORTIF 48

LA DEMOCRATIE CULTURELLE 51

LES MUSEES	52
L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	53
LA LECTURE PUBLIQUE ET LES ARCHIVES	54
L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX	54
L'AIDE AU DEVELOPPEMENT CULTUREL	56

LA VILLE ET LA DEMOCRATIE LOCALE 58

LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE	58
LA VIE ASSOCIATIVE ET LA DIVERSITE	59
L'ACCUEIL ET LA CITOYENNETE	60

LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE 63

LA PROPRIETE URBAINE	63
LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE VERT	64
LA GESTION DE LA VOIE PUBLIQUE.	65

LA PREVENTION DES RISQUES ET DE TRANQUILLITE PUBLIQUE 68

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	68
PREVENTION DES RISQUES MAJEURS, NATURELS ET SANITAIRES	69
PREVENTION SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES.	70

LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE 72

LE DEVELOPPEMENT URBAIN	72
L'HABITAT ET LOGEMENT	75
VIE ET DEPLACEMENTS DANS LES ESPACES URBAINS	77
L'ECLAIRAGE PUBLIC	77
LES PAYSAGES URBAINS	78

LE PATRIMOINE NATUREL	79
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & EMPLOI, LE TOURISME	81
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'EMPLOI	81
LE TOURISME	83
LES RELATIONS INTERNATIONALES	85
RELATIONS INSTITUTIONNELLES	85
APPUI AUX PARTENAIRES BORDELAIS	86
LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL ET CULTUREL	87
LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN	87
LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL	88
BORDEAUX GRANDE METROPOLE CULTURELLE	89
LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE	91
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	91
LA GOUVERNANCE NUMERIQUE	93
LES MOYENS OPERATIONNELS D'EXPLOITATION	95
LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET ECONOMIES D'ENERGIE	95

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds et sont équilibrées. Les mouvements financiers enregistrés en 2009 se composent d'une part, d'opérations nouvelles propres à l'exercice et, d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2009 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	346 106 223,95	Recettes	105 829 087,17
Excédent reporté	4 701 349,46		
Recettes totales	350 807 573,41	Besoin de financement	36 861 901,88
		Dépenses	106 108 483,25
Dépenses	313 624 510,35	Dépenses totales	142 970 385,13
RESULTAT	37 183 063,06	RESULTAT	-37 141 297,96
RESULTAT BRUT AVANT REPORTS :			41 765,10
Dépenses reportées	2 753 358,41	Dépenses reportées	56 408 333,15
Recettes reportées		Recettes reportées	59 361 990,91
Solde reports	-2 753 358,41		2 953 657,76
RESULTAT NET	34 429 704,65	RESULTAT NET	-34 187 640,20
RESULTAT NET GLOBAL :			242 064,45

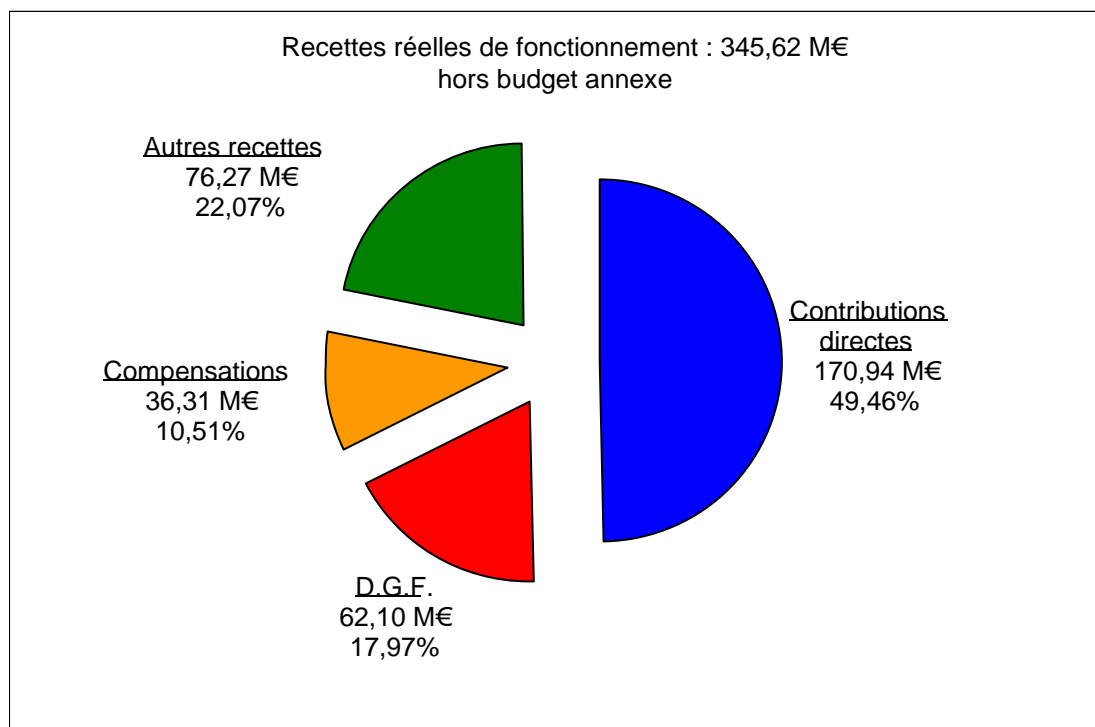
Avant prise en compte des reports de l'exercice 2009, le résultat brut s'élève à 0,04M€. Après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement dégage pour 2009 un excédent de 34,43 M€. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 34,19 M€. Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement.

L'excédent disponible s'élève donc à 0,24 M€.

Excédent de fonctionnement :	34,43 M€
Besoins de financement :	34,19 M€
Excédent disponible/résultat net :	0,24 M€

Ce résultat net de 0,24 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2010.

Les recettes de fonctionnement (345,62 M€)



Le produit fiscal (170,94 M€)

Avec une augmentation des taux d'imposition communaux, le produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti) a progressé de 5,39 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution qui intègre la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (+ 2,5 %) témoigne d'une évolution physique globale des bases de 1,39 %.

Concernant les entreprises, le taux de Taxe Professionnelle appliqué à Bordeaux a baissé de 7,4 % depuis 2000. Pour sa dernière année d'application, le taux de Taxe professionnelle s'est élevé à 26,21% contre 28,31 % en 2000.

La Dotation globale de fonctionnement (62,10 M€)

Depuis quelques années, l'Etat demande aux collectivités territoriales de participer à l'effort national de réduction des dépenses publiques en stabilisant l'enveloppe D.G.F. qui leur est accordée.

La bonne évolution en 2009 de la D.G.F. (+ 1,72 %) est uniquement due pour notre ville à la prise en compte des effets positifs du recensement.

Les compensations financières (36,31 M€)

Elles sont en diminution de plus de 2 % par rapport à 2008. L'attribution de compensation permet de neutraliser le système de mise en place de T.P.U. sur le territoire communautaire. Son montant est fixé par la C.U.B. et s'est élevé à 20,96 M€ pour la Ville de Bordeaux en 2009.

La dotation de solidarité communautaire versée par la C.U.B. aux communes membres représente notamment une partie de la croissance des bases de T.P. constatée sur le territoire communal. Pour Bordeaux, elle s'élève à 8,31 M€ en 2009.

Enfin, les autres compensations sont versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes ménages décidées par les différentes lois de finances. S'élevant à 7,03 M€, elles sont en forte diminution de près de 9 % et traduisent la participation demandée aux collectivités locales dans la réduction des dépenses publiques nationales.

Les autres recettes (76,27 M€)

Le poste « autres recettes » comprend essentiellement les recettes tarifaires, les participations et subventions perçues par la Ville de Bordeaux ainsi que certaines ressources fiscales telles que les droits de mutation ou le produit des jeux du Casino. C'est surtout dans cette rubrique « autres recettes » que les effets de la crise se sont fait sentir.

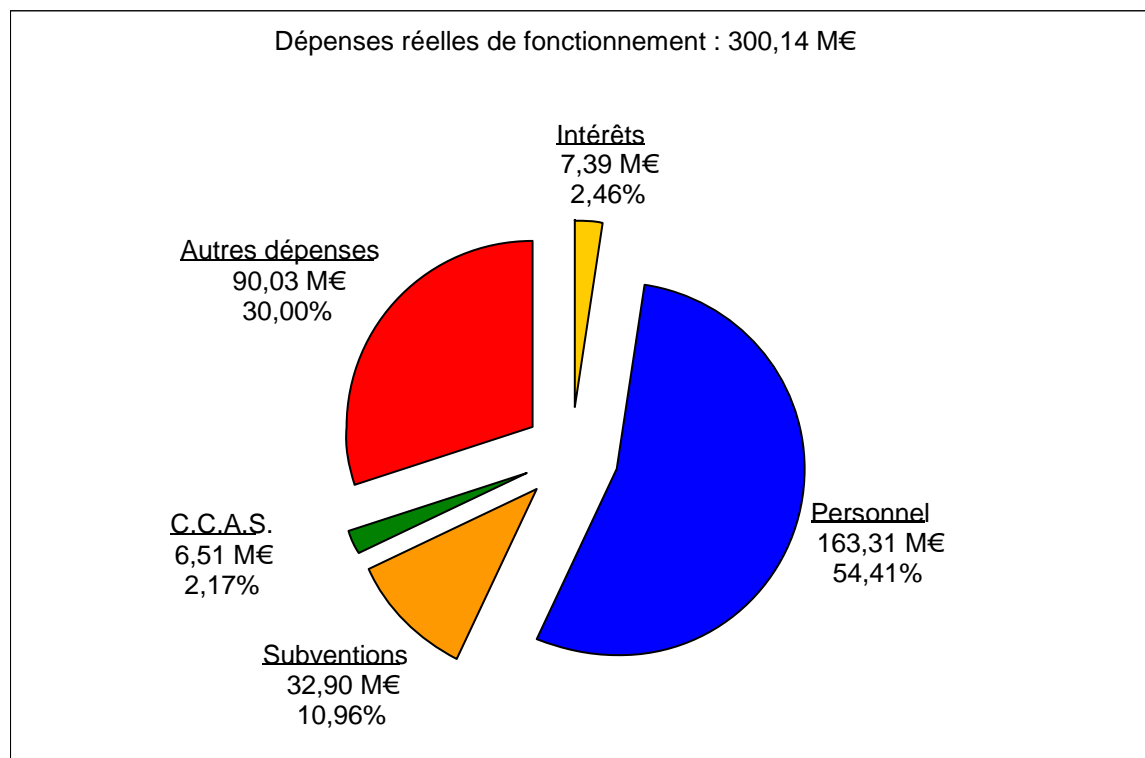
Ainsi, le produit des services et les produits domaniaux n'ont connu qu'une légère progression de 1,8 % alors qu'ils avaient augmenté de près de 9 % en 2008.

Plus encore les droits de mutation qui traduisent les résultats du marché immobilier avec un montant réalisé de 8,47 M€ sont en diminution.

Même si Bordeaux résiste mieux que la plupart des grandes villes françaises, la baisse n'en est pas moins très importante avec une chute de 26 % par rapport à l'année 2008, déjà inférieure à 2007.

Enfin, le produit des jeux du Casino qui s'élève à 5,07 M€ est également en diminution en 2009 de plus de 6 % et reflète la baisse du chiffre d'affaires des Casinos sur tout le territoire national, liée en particulier à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et à l'apparition des jeux en ligne.

Les dépenses de fonctionnement (300,14 M€)



Les frais de personnel (163,31 M€)

Le budget global alloué aux frais de personnel représente 163,31 M€, soit 3,5 % d'augmentation par rapport à 2008.

Ce budget a permis de couvrir les besoins en matière de paiement des dépenses obligatoires (payes et charges sociales), de faire face au "glissement vieillesse technicité" et au reclassement des catégories C.

Des mesures en faveur du pouvoir d'achat ont pu être financées, nouvelles attributions de NBI d'accueil, augmentation du régime indemnitaire pour les éducatrices de jeunes enfants, versement de sujétions particulières notamment pour les inspecteurs voyers, les agents des espaces verts, les agents de la propreté et la police municipale. A cela s'ajoutent les heures supplémentaires exceptionnelles versées à l'occasion de la manifestation pour la campagne de vaccination.

L'ensemble de ces mesures en faveur du pouvoir d'achat représente 1,5 % de l'évolution de la masse salariale.

Les subventions (32,90 M€)

En hausse de + 3,3 %, ce poste traduit le soutien important qu'apporte la Ville à la vie associative bordelaise. Outre l'aide aux secteurs culturel, sportif, social, socio-économique, la grosse majorité de cette progression est due à l'élargissement de l'offre d'accueil tant au niveau des crèches que des centres de loisirs sans hébergement.

Le C.C.A.S. (6,51 M€)

Représentant 6,51 M€, cette contribution traduit la volonté de la ville d'apporter un soutien efficace aux populations les plus démunies ainsi qu'aux personnes âgées.

Les autres dépenses (90,03 M€)

L'année 2009 a été la 1^{ère} année de création d'EVENTO dont le coût net pour la Ville en 2009 s'est élevé à 2,5 M€ (+ 0,5 M€ sur le budget 2008). Si l'on excepte cet événement, le poste « autres dépenses » qui est essentiellement constitué des moyens de fonctionnement des services n'a pas progressé alors même que l'offre des services proposée aux bordelais ne cesse de s'enrichir.

La gestion de la dette et de la trésorerie

La diminution de l'endettement engagée dès 1996 s'est poursuivie en 2009 malgré un contexte économique et financier très difficile. Au 31 décembre 2009, l'encours de la ville s'élevait à 186,9 M€ contre 187,9 M€ fin 2008. Alors que le programme d'investissement est toujours plus élevé (74 M€), la ville a diminué son encours de 1 M€ puisqu'elle a remboursé 26 M€ de capital tandis qu'elle ne mobilisait que 25 M€ au titre des nouveaux emprunts.

Après la forte tension enregistrée sur les marchés financiers fin 2008 et début 2009, les taux d'intérêt se sont détendus dans le courant de l'année. Cette conjoncture plus favorable, combinée à notre politique de désendettement a permis de réduire les frais financiers de plus de 14 % par rapport à 2008. Ainsi avec 7,39 M€ réalisés en 2009, les intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie représentent moins de 2,5 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

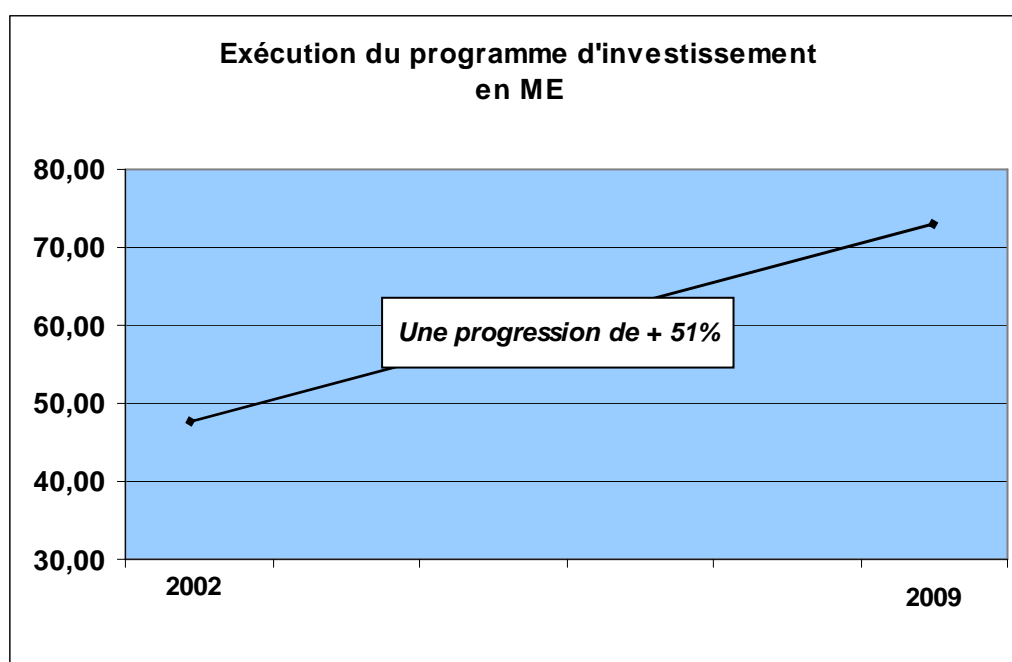
Au titre de l'exercice 2009, la structure de l'endettement de la ville se caractérise par un taux moyen de 3,85 %, une durée résiduelle de 9 ans et 6 mois et une capacité de désendettement de 4,1 ans.

Les dépenses d'investissement (74,82 M€)

Les dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21, 23 et 204 représentent les investissements directs de la ville et contribuent à l'enrichissement de son patrimoine.

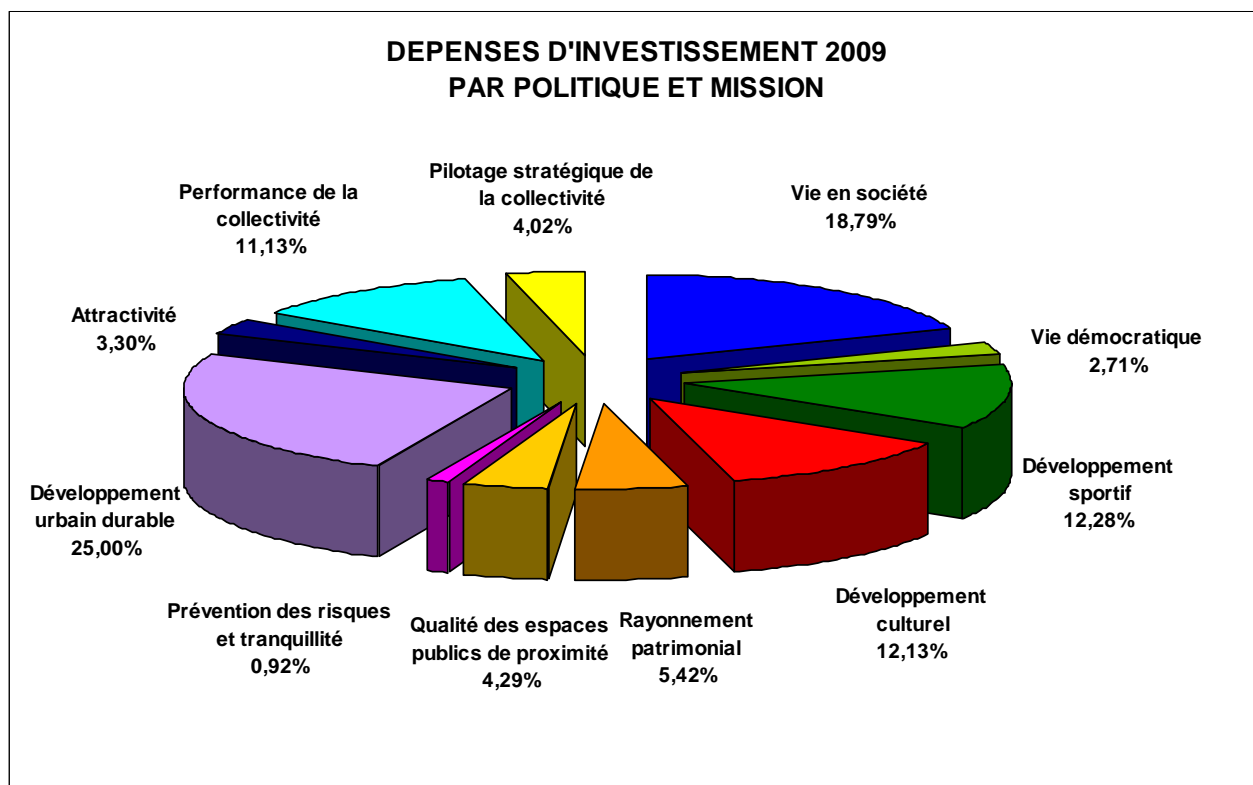
En 2009, la ville a souhaité participer au plan de relance économique lancé par le gouvernement et s'est donc engagée à réaliser un montant d'investissement supérieur à 70 M€. L'objectif a été parfaitement atteint puisque, avec un montant dépassant 74 M€, le programme d'investissement est supérieur de près de 12 % à celui de 2008.

On peut noter que depuis 2002, l'investissement communal a progressé de près de 51 %



Parmi les opérations les plus significatives en 2009, on peut noter :

- L'acquisition de la gare Deschamps (4,29 M€)
- Le financement de l'aménagement des quais (4,06 M€)
- La rénovation de la structure béton du Stade Chaban-Delmas (3,62 M€)
- La restructuration du groupe scolaire Beck-Buisson (3,23 M€)
- La première phase de requalification de la bibliothèque Mériadeck (3,11 M€)
- L'acquisition du terrain pour le collège Aliénor d'Aquitaine (2,22 M€)
- L'implantation de la pépinière d'entreprises des Chartrons (2,10 M€)
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public (1,93 M€)
- L'aménagement des 3ème et 4ème étages de la Bourse du travail A. Briand (1,74 M€)
- La construction de la crèche Malbec (1,70 M€)



Les recettes d'investissement (27,56 M€)

Elles sont en très forte progression de 48,34 % en raison, notamment de la mesure gouvernementale (prise dans le cadre du plan de relance) de versement de 2 années de FCTVA (2007 et 2008) aux Collectivités qui s'engageaient à réaliser un niveau de dépenses d'équipement supérieur à la moyenne des 4 années précédentes. Bordeaux a adhéré à ce dispositif et bénéficié du versement de deux années de FCTVA en 2009.

Près de 5,6 M€ de cofinancements publics ont été programmés en 2009 sur des projets d'investissement portés par la Ville, en sensible baisse par rapport aux trois années précédentes. Cela tient notamment au fait que d'importants investissements pluriannuels (auditorium, bibliothèque Mériadeck, piscine du Grand-Parc...) ont bénéficié d'une subvention affichée sur les années antérieures. Le désengagement de certaines collectivités (Conseil général de la Gironde), y compris sur les domaines relevant de leurs compétences, est également à souligner.

Il convient de noter par ailleurs que le premier contrat de co-développement entre la Ville et la CUB a été finalisé pour la période 2009-2011.

Le développement durable

Dans le prolongement de la Charte Municipale d'Ecologie Urbaine, la Ville s'est engagée à poursuivre, développer et mettre en œuvre la politique de développement durable déclinée dans son Agenda 21 et son plan climat - énergie local présentés au Conseil Municipal de décembre 2008.

En 2009, l'activité fut donc essentiellement consacrée à :

la mobilisation dans les quartiers grâce, notamment, à la Maison Éco-citoyenne mobile
la conception et la mise en chantier de la Maison Éco-citoyenne définitive
la 3^{ème} phase de la concertation grand public
le suivi et l'évaluation des 260 mesures concrètes inscrites à l'Agenda 21 et au plan climat énergie.

La **maison éco-citoyenne mobile**, opérationnelle tout au long du 2^{ème} trimestre 2009, a accueilli 9 259 visiteurs (+ 30,02 %) dont 968 enfants pour un coût de fonctionnement de 0,04 M€. Les visiteurs ont attribué à ce mode de contribution et d'échange (sur des thèmes aussi variés que les déplacements, le compostage, les éco-quartiers et les énergies renouvelables) une note moyenne générale de 7,5/10.

La **maison éco-citoyenne définitive** (1,6 M€), quai Richelieu, intégrera sur environ 500 m², des espaces d'exposition, de conférences et d'ateliers pédagogiques. Les travaux de construction réhabilitation de cet immeuble ont débuté en septembre 2009, sur la base d'une éco-conception exemplaire notamment en ce qui concerne :
le choix des procédés et matériaux de construction (isolant en fibres végétales, utilisation du bois à hauteur de 18dm³/m² SHON, peintures éco-labellisées).
la gestion de l'énergie et de l'eau d'un Bâtiment Basse Consommation,
La préservation de la biodiversité (installation en toiture de ruches et de nichoirs).

La 3^{ème} **phase de la concertation** (0,05 M€) a été menée avec un triple objectif :

sensibiliser les acteurs institutionnels et experts sur l'analyse de l'Agenda 21 de la Ville, et définir avec eux de nouvelles actions : 7 ateliers correspondant aux 7 thèmes de l'Agenda 21 ont été créés, soit au total 19 réunions thématiques ayant rassemblé une centaine de participants en fin d'année 2009.

concevoir, réaliser et mettre en œuvre un outil numérique interactif, à destination du grand public : opérationnelle depuis l'automne 2009, cette plate-forme a reçu presque 3000 visites sur le seul mois de décembre

Mobiliser au quotidien les habitants des quartiers sur les thématiques de l'Agenda 21 : le quartier Bacalan a expérimenté cette action qui doit être dupliquée sur les 7 autres quartiers de la ville.

L'Agenda 21 de la Ville se décline en 7 thèmes, 21 objectifs, 57 actions (dont 43 au titre du Plan Climat) et 260 mesures. En 2009, 122 mesures ont d'ores et déjà été engagées. L'évaluation des objectifs est biannuelle et un indicateur de performance permet d'en assurer le suivi. Un baromètre du développement durable en 21 points a été mis à l'étude.

Quelques exemples significatifs, tous thèmes confondus, témoignent de la pertinence de ce dispositif d'évaluation :

Séance du lundi 28 juin 2010

En 2009, la consommation en éclairage public a été réduite de 18,8 %, soit une économie de 0,31 M€ environ. La consommation d'énergie des bâtiments de la Ville a diminué de 4,6 %, soit 50 tonnes/équivalent CO2 évitées et 0,56 M€ d'économies. La Délégation au Développement Durable s'est elle-même directement engagée dans une action pluriannuelle d'incitation à la réduction de la consommation d'énergie, en installant des kits d'économie dans des foyers en précarité.

Les prélèvements d'eau en nappe profonde ont été réduits de 46 % par rapport à la période de référence 2002-2006, tandis que l'usage des désherbants dans le cadre de l'entretien des parcs et jardins de la Ville a été réduit de 99,2 % entre 2005 et 2009.

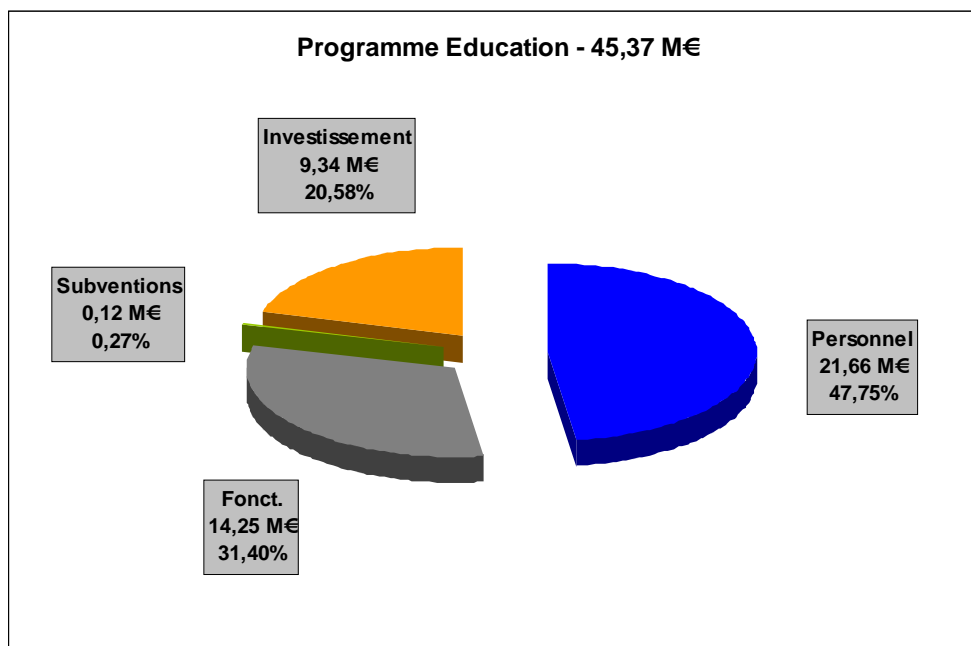
La gouvernance a donné lieu aux réunions du Conseil Scientifique du Développement Durable en janvier et mai 2009, du Conseil Consultatif et Participatif de la Ville le 26 mai 2009, du Comité de Pilotage Agenda 21 le 16 juillet 2009 et d'un Forum Social le 7 novembre 2009.

La Ville est présente dans les réseaux au plan local (Agendas 21 de Gironde), au plan national (Comité 21) et européen (Eurocités, Energie Cités, ACCID) ainsi qu'au niveau international (ICLEI).

Enfin, la Ville a soutenu l'action d'associations impliquées par leurs actions concrètes dans le développement durable et les thématiques constitutives de l'Agenda 21 (Diversiterre, CREACQ, CLCV, Air roller, Changement d'Ere, REESOM, Petits Débrouillards d'Aquitaine). Le montant total de ces subventions s'élève à 0,08 M€.

La vie en société

L'éducation



L'évolution des effectifs scolaires s'est poursuivie en 2009 (+3% en maternelle et +1,2% en élémentaire) entraînant l'ouverture de 3 classes supplémentaires.

Le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire a évolué de 2,3%. En 1997, 77% des enfants inscrits à l'école fréquentaient la restauration scolaire. Ce pourcentage était de 85% en 2001. Il est aujourd'hui de 90,2%.

Le service minimum d'accueil a été mis en place 4 fois, mobilisant une moyenne de 585 personnes ayant assuré l'accueil d'une moyenne de 970 enfants.

Les travaux de reconstruction de l'école maternelle Barbey ont débuté en 2009, l'achèvement des travaux est prévu pour la rentrée scolaire 2010 (1,26 M€ en 2009).

La restructuration en site occupé de l'école maternelle Berthelot a démarré et se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2011 (0,38 M€ en 2009).

A la suite de la livraison de l'école élémentaire F. Buisson à la rentrée 2009, les travaux de restructuration de l'école maternelle Beck ont été entrepris et seront terminés fin 2010. Les études pour la construction du nouveau groupe scolaire de la Berge du Lac se sont poursuivies ; la livraison de ces locaux est prévue pour la rentrée 2012 (0,61 M€ en 2009).

L'enveloppe globale consacrée à l'entretien du patrimoine scolaire s'est élevée à 2,01 M€. 324 engagements de dépenses ont été effectués pour des travaux conséquents permettant la rénovation totale de 39 locaux (classes, cages d'escaliers, couloirs,...) ; la réalisation de 57 chantiers de mise en sécurité de chaufferies, réserves, installations électriques.

L'amélioration du bilan énergétique des bâtiments s'est amplifiée avec l'isolation de plus de 6 000 m² de combles et la poursuite du remplacement de menuiseries extérieures (0,20 M€).

Séance du lundi 28 juin 2010

Les espaces extérieurs ont été rénovés dans 2 écoles, 10 jeux de cour ont été achetés et posés sur revêtements souples dans des écoles maternelles, 9 équipements de cour (bancs, tables, panneaux de basket,..) ont été installés en écoles élémentaires (0,37 M€).

55 classes (1 117 enfants) ont bénéficié d'un séjour en classe découverte (0,16 M€). 21 classes (458 enfants) sont partis en classe de neige ou en séjour de découverte du milieu montagnard (0,23 M€).

54 classes (1 325 enfants) ont été accueillies au sein de la structure municipale des Classes Vertes de Bordeaux-Lac. 4 414 rotations de bus (0,48 M€) ont été effectuées dont 3 096 pour assurer les déplacements des classes vers les installations sportives (piscines, patinoire,..). 1 697 lots de tickartes ont été distribués aux écoles, chaque lot permettant d'assurer l'acheminement de 30 enfants et 6 adultes accompagnateurs sur le réseau TBC.

Les projets informatiques de 11 écoles maternelles ont été mis en œuvre. 3 classes ont été dotées d'un tableau numérique interactif sur la base d'un projet pédagogique.

La convention cadre approuvée par le conseil municipal du 17 décembre 2007 a défini les conditions du calcul et de l'évolution du montant du forfait communal versé aux 18 établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat. Pour 3 183 enfants domiciliés à Bordeaux et scolarisés dans ces établissements (effectif global 4 689 élèves), la dotation par élève s'est élevée à 707,20 €, poursuivant ainsi l'engagement de rattrapage du montant de ce forfait par rapport au coût moyen pour la ville d'un élève de l'enseignement public (l'écart de 40 % en 2007 n'est plus que de 22 % en 2009).

L'opération « un fruit à la récré » a connu un vif succès auprès des enseignants. Depuis la rentrée scolaire 2009, plus de 4 400 enfants scolarisés dans les écoles en RSS en bénéficient (2 600 l'année scolaire précédente).

Les menus à thème, la semaine du goût et la semaine « Fraich attitude », en partenariat avec le SIVU Bordeaux-Mérignac ont contribué aussi aux actions nutrition-santé inscrites à l'Agenda 21.

L'appel à projet pour la mise en place de 16 « car-à-pattes » destinés à faciliter les déplacements domicile/école a été lancé par la ville. 16 projets sont ainsi soutenus dans le cadre d'un partenariat avec l'association « Réseau Graine Aquitaine » et l'ADEME.

Enfin dans le cadre de l'Agenda 21, des tests de nettoyage des locaux scolaires ont été réalisés depuis octobre 2009 dans 4 groupes scolaires avec du matériel microfibrés. Le bilan a permis de constater, d'une part, une diminution importante des quantités de produits d'entretien, d'eau utilisée, et d'autre part, une meilleure ergonomie des postes de travail, des charges moins lourdes à porter et moins de risques pour le personnel.

Concernant les actions en faveur de la vie étudiante, plusieurs manifestations ont été organisées avec l'appui de la ville : Espace Rentrée Etudiants, journée « Bordeaux accueille ses étudiants (1 080 participants), le Printemps des Poètes dans les écoles sans oublier le soutien à quelques projets réalisés par des associations étudiantes.

La santé scolaire

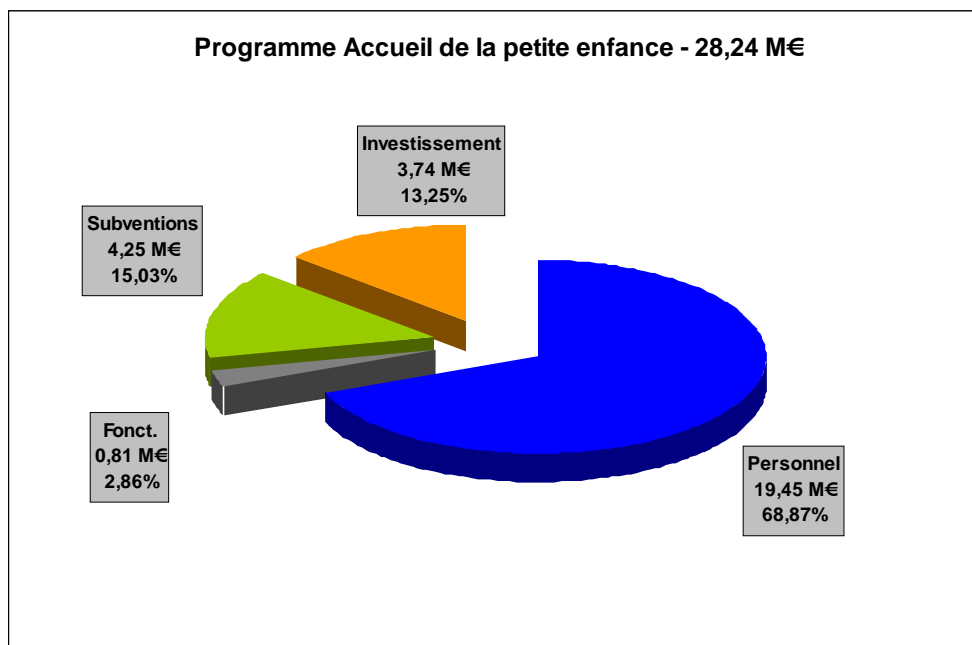
Quatre centres médico-scolaires ont suivi, au cours de l'année 2009, 18 836 enfants scolarisés sur Bordeaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, et 165 élèves du Lycée horticole.

Les principales activités ont porté sur des bilans de santé systématiques (5 885), des examens à la demande (1 751), le dépistage des troubles visuels par l'orthoptiste (3 523), les projets d'accueil individualisé des enfants malades (379 PAI), les projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap (283 PPS).

En particulier, la ville assure des actions de santé confiées par le Conseil Général au titre de la PMI en faveur des enfants de 3-4 ans scolarisés dans les écoles maternelles publiques et privées sous contrat.

Dans le domaine de l'éducation à la santé et à la citoyenneté, les principales actions ont porté sur l'initiation aux gestes de premiers secours en partenariat avec les sapeurs pompiers de la Gironde (656 élèves), la prévention des accidents domestiques en partenariat avec la MAIF (2295 élèves), la prévention de l'hygiène bucco-dentaire avec l'UFSBD (2 354 élèves) et L'UFR d'Odontologie (420 élèves), le sommeil et l'équilibre alimentaire (1 158 élèves), la sensibilisation au développement durable et à l'empreinte écologique (500 élèves).

L'accueil de la petite enfance



L'année 2009 a été consacrée, dans un premier temps, à accroître l'offre de service petite enfance : 21 places ont ainsi été créées, 9 dans le quartier de Caudéran (association Lucilann) et 12 dans le quartier de la Bastide (création de 42 places pour Pitchoun rue Nuits en compensation de la fermeture de deux structures d'un total de 30 places).

Séance du lundi 28 juin 2010

Par ailleurs, les deux projets associatifs : MSA située rue Ferrère pour 30 places et Canailous situé dans l'îlot Armagnac sont passés en phase d'élaboration : le permis de construire MSA est actuellement en cours d'instruction et la négociation relative à l'assiette foncière du projet Armagnac est désormais finalisée.

L'aménagement du pôle Nansouty-Malbec (avec 34 places) s'est poursuivi. L'ouverture de cette nouvelle structure a eu lieu le 6 avril 2010 pour un coût toutes dépenses confondues de 2,84 M€.

De la même manière, la mise en service de l'établissement George V (12 places) pour un coût de 0,35 M€ a pu être effective en février 2010.

L'ouverture de ces deux structures porte à 1 000 le nombre de places municipales fin 2009.

Le montant des subventions allouées aux structures d'accueil associatives s'est élevé à 4,24 M€, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2008.

Le nombre de places offertes, tous modes d'accueil confondus (accueils municipaux collectifs et familiaux, accueils associatifs et assistantes maternelles indépendantes) a progressé de 123, passant de 3 443 en décembre 2008 à 3 566 en décembre 2009, soit 4 782 enfants accueillis

La Parentèle a reçu 14 819 visiteurs sur l'année 2009, soit 13 % de plus par rapport à 2008.

Les Relais Assistantes Maternelles Bordeaux Centre et Bastide ont contribué à 6 835 interventions en accueil téléphonique ou physique d'assistantes maternelles (soit une progression de 80,4 % par rapport à 2008). Le site d'implantation du troisième Relais d'Assistants Maternelles a été trouvé : les locaux situés à Bordeaux Maritime accueilleront ce troisième RAM courant juin 2010.

Une grande partie de l'activité en 2009 a été consacrée à l'amélioration du taux de présentéisme (rapport entre le nombre d'heures potentielles et le nombre d'heures de présence des enfants). Le taux s'est établi en 2009, (collectif et familial confondus) à 66,31% pour 63,5 % en 2008. Janvier 2010 confirme cette tendance pour les structures collectives. L'effort continuera à porter sur cette amélioration des taux de présentéisme, en associant à notre réflexion les structures gérées par les associations.

L'objectif du projet relatif à l'Offre de Service Petite Enfance (OSPE) est d'atteindre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'accueil des jeunes enfants ainsi qu'une meilleure information des familles, tout en favorisant la proximité. Ce projet a connu un début de réalisation en 2009 : des réunions avec nos partenaires financiers ont permis de mettre en place fin mars 2010 une première réunion d'information sur le quartier de la Bastide.

Bien qu'encore en cours d'évaluation, cette première réunion a été particulièrement bien accueillie par les familles présentes. Cette expérimentation sera étendue et vise à aboutir à terme à la création d'un guichet avec numéro unique pour les inscriptions.

Dans la suite logique de l'OSPE, et dans le cadre du 3^{ème} projet social, un travail important a été entrepris sur les critères permettant d'obtenir une place en crèche afin de favoriser l'accès des familles les plus fragiles et de casser la logique du « premier inscrit, premier servi ». Ce travail est réalisé en partenariat avec les structures associatives et a pour ambition d'aboutir à des commissions d'attribution uniques.

La jeunesse

Séance du lundi 28 juin 2010

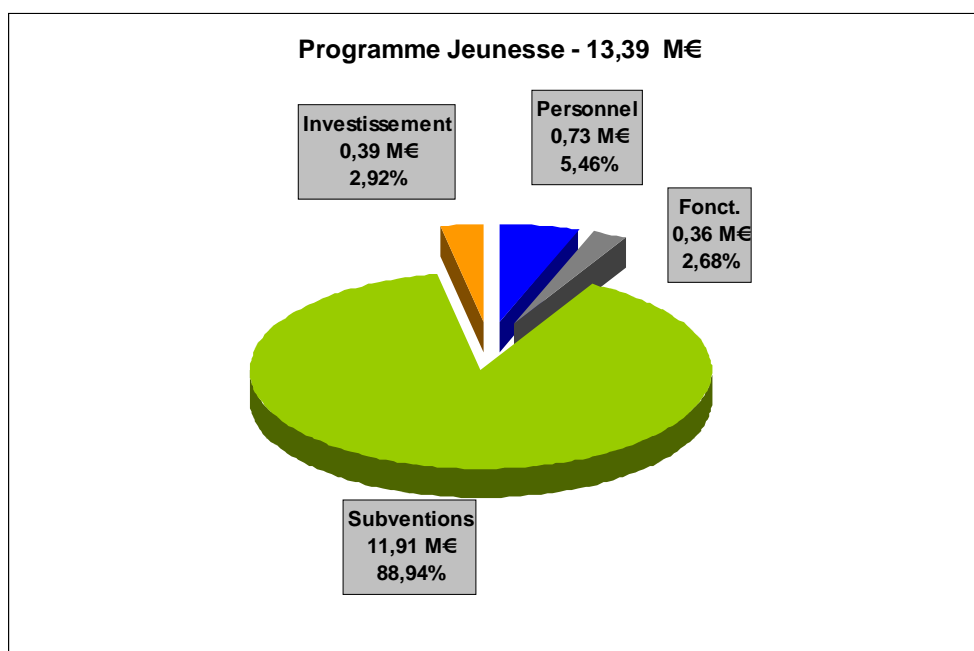
Comme le prévoit le contrat enfance jeunesse partagé avec la CAF, le développement du nombre de places en centres d'accueil de loisirs a permis d'accroître encore le taux de couverture sur Bordeaux qui connaît par ailleurs, un fort développement démographique. C'est ainsi que 200 places ont été créées en 2009 en faveur des enfants de 3 à 11 ans.

D'autre part, le projet de mise en cohérence des accueils périscolaires s'est poursuivi et a ainsi permis d'améliorer encore la qualité du service rendu aux familles. A titre d'exemple, 12 nouveaux accueils associatifs ont été ouverts, au bénéfice de 500 enfants.

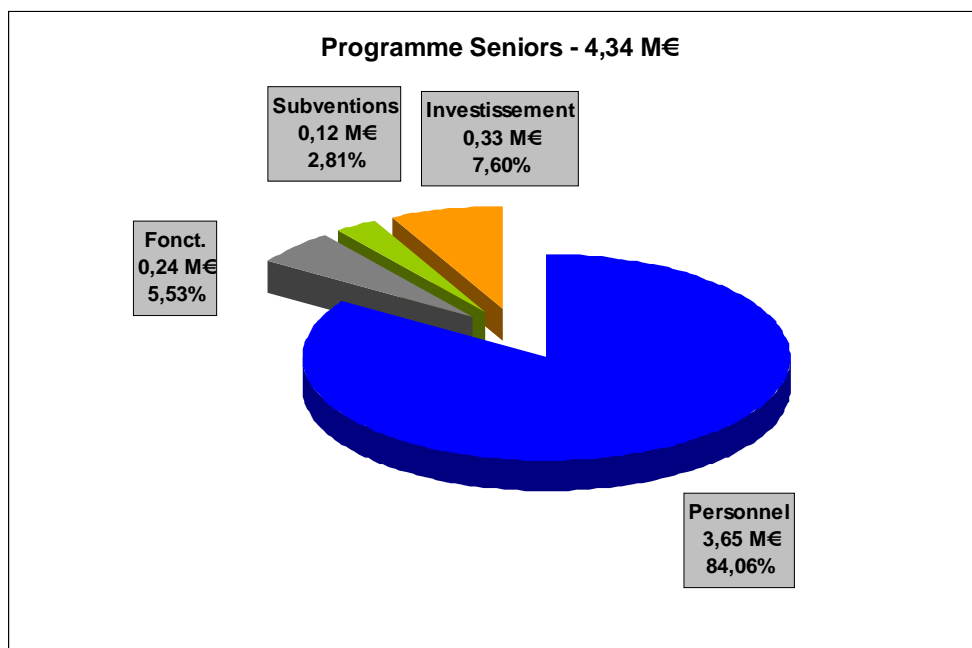
Des actions ont été reconduites ou renforcées pour les jeunes. Citons l'opération « bus plage » au cours de laquelle 1 123 titres de transport ont été délivrés aux 15 /20 ans ainsi que l'opération AJC qui a soutenu et accompagné financièrement 14 projets.

Les jeunes bordelais ont été également invités à venir rejoindre dans chaque quartier le Conseil des jeunes de Bordeaux qui a été installé en octobre 2009. Ils participent déjà activement non seulement à la vie de leur quartier mais encore à celle de leur cité via de nouveaux modes de communication.

Enfin, le Conseil municipal des enfants a été renouvelé et 61 enfants travaillent pour deux ans à l'élaboration de projets qui seront l'aboutissement d'une citoyenneté active des plus jeunes.



Les seniors



La politique municipale en faveur des retraités et des personnes âgées repose sur la complémentarité avec les services du CCAS (la Direction des actions gérontologiques pour le volet hébergement et le centre local d'information et de coordination pour la coordination gérontologique).

L'année 2009 a notamment été marquée par :

l'élaboration du 3ème Projet social ;

la concertation faite avec l'ensemble des agents sur le projet de réorganisation de la direction du Pôle Senior ;

la réflexion engagée avec le CCAS en vue de parvenir au regroupement de l'ensemble des services aux personnes âgées sur un site unique (localisation au CCAS). L'objectif principal est de proposer un guichet unique aux usagers regroupant les accueils et l'ensemble des services.

Le portage des repas à domicile

De 2004 à 2008, la croissance du service était comprise entre 12 et 15 % par an. En 2009, l'accent a été mis sur l'évaluation régulière (en général tous les deux mois) des besoins des bénéficiaires. Ce travail a permis de stabiliser l'évolution du nombre de repas livrés à hauteur de + 1 % soit 163 855 repas livrés.

Le redéploiement de certaines tâches a également permis la création d'un 9^{ème} secteur.

Enfin en 2009, il a été procédé au changement de l'application informatique relative à la tarification des repas.

Les clubs seniors

Séance du lundi 28 juin 2010

En 2009, 161 758 repas ont été servis dans les clubs seniors au profit de 1 200 bénéficiaires inscrits.

Dans le cadre de la prévention contre la canicule les clubs seniors Achard, Dubourdiou, Saumenude, Aubiers, Buchou, et Barraud ont été équipés de climatiseurs pour un montant de 0,06 M€.

Divers travaux d'amélioration ont également été effectués (mise en conformité électrique, réfection de l'office du club senior Nuits, et réalisation de travaux de câblage informatique dans les Clubs Queyries et Manon Cormier) pour un montant de 0,03 M€.

En outre, du matériel informatique a été acheté au profit des seniors fréquentant les ateliers dispensés dans les clubs senior Billaudel, Queyries et Magendie pour un coût de 0,06 M€.

Enfin, les clubs ont été équipés en matériel divers pour un montant de 0,06 M€.

L'année 2009 confirme l'ouverture des Clubs Seniors vers leur environnement, notamment grâce à de nombreux projets conçus en partenariat avec des acteurs de proximité comme l'association Reesom ou l'association Mana.

Des actions de sensibilisation au développement durable ont été mises en place au Club Armand Faulat grâce à l'installation d'un vermicomposteur, mais aussi en partenariat avec l'association Saluterre avec l'installation de bacs adaptés pour le jardinage concernant les résidents des RPA et clubs senior Dubourdiou, Reinette et Billaudel

Par ailleurs afin de développer les échanges interculturels, des projets ont été développés en direction des anciens combattants marocains.

Les Ateliers

Afin de permettre l'accès à un plus grand nombre de Seniors bordelais aux activités d'animations proposées par ces ateliers, une tarification plus adaptée à leurs ressources favorisant les seniors bordelais a été mise en place à compter du 1^{er} septembre 2009.

L'atelier Brach a vu sa fréquentation progresser de 16 % par rapport à 2008 avec 302 inscrits en moyenne. Deux nouveaux ateliers Gym Swiss Ball et Photo ont été mis en place.

L'atelier Jean Giono (rive droite) a connu également une augmentation de sa fréquentation de 7% par rapport à l'année 2008 (251 inscrits en moyenne avec 74 % de bordelais).

De nouveaux ateliers (informatique, Yoga et Carton'Art) ont été mis en place afin de répondre aux demandes exprimées par les seniors.

Les évènementiels tels que les trophées des seniors, Bordeaux Raid Culture, la Pôle Comédie, le traditionnel Noël du Pôle Senior ont été reconduits à la grande satisfaction du public.

Une nouvelle opération évènementielle a été lancée en 2009 « l'expo des seniors ». Cette manifestation ayant rencontré un vif succès auprès des seniors (778 participants en moyenne) sera reconduite en 2010.

L'intervention en faveur des personnes en situation de handicap

Séance du lundi 28 juin 2010

En 2009, la mission handicap s'est attachée à mettre en place des actions transversales visant à favoriser l'intégration dans la vie de la cité des personnes en situation de handicap.

Ainsi, afin de développer l'accessibilité des établissements recevant du public de la Ville, 51 diagnostics d'accessibilité ont été réalisés. Ils concernent les établissements de première catégorie, les établissements culturels et les établissements sportifs.

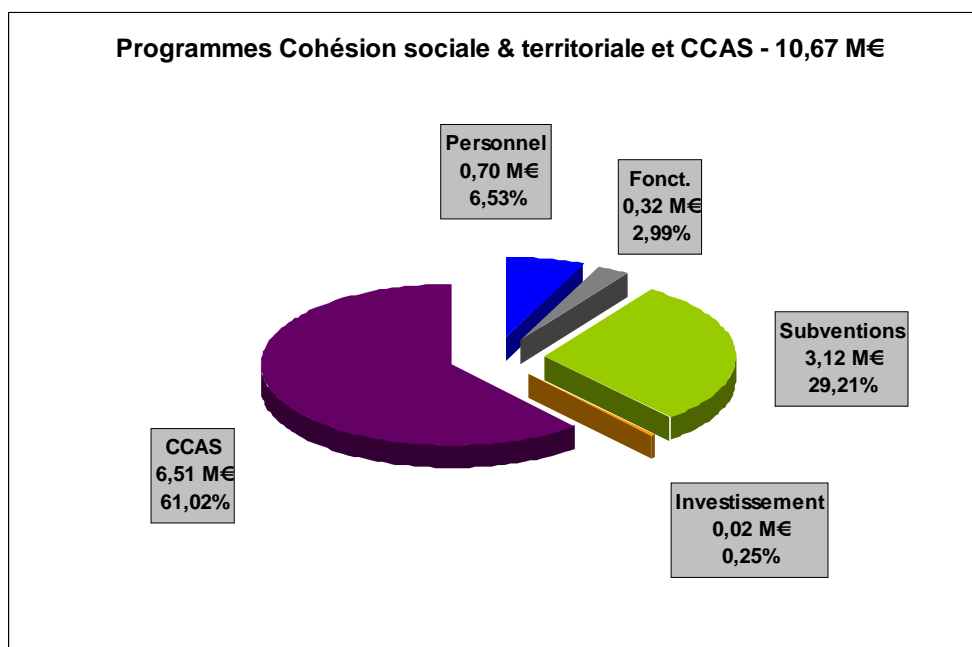
Une synthèse a été réalisée : pour les quatre types de handicap confondus, 70 % des bâtiments sont totalement ou partiellement accessibles.

La Ville, en lien avec la commission communale d'accessibilité, a établi un programme pluriannuel de travaux de mise en accessibilité qui débutera en 2010, ces travaux venant en complément des opérations de restructuration qui intègrent les diagnostics d'accessibilité.

Dans le but de favoriser l'emploi des personnes handicapées, la mise en œuvre de la convention de la Ville avec le FIPHFP a permis de développer quantitativement et qualitativement l'emploi en faveur des personnes handicapées (le taux d'emploi a progressé : 3,66 % en 2008, 4,16 % en 2009).

Des actions de concertation avec les associations du conseil ville et handicaps ont été menées. Les associations ont également été sollicitées à plusieurs reprises dans le cadre d'événements tels que la Fête du Fleuve ou Evento 2009. Ces échanges ont permis d'améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et leur participation à la vie de la cité.

La cohésion sociale et territoriale



L'élaboration du 3^{ème} projet social a été l'occasion de mettre en relief le rôle essentiel joué par la Ville dans les quartiers prioritaires dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Tant la dimension expérimentale et innovante que l'approche globale, partenariale et pragmatique des projets accompagnés constituent des atouts reconnus par tous et souvent cités en exemple.

Parmi plus de 150 actions mises en œuvre pour l'année 2009, peuvent être soulignées :

dans le champ de l'éducatif : près de 15 % de l'enveloppe CUCS affectée aux actions d'accompagnement à la scolarité (hors programme de réussite éducative),
dans le domaine de l'insertion sociale et économique : le soutien à de nombreuses associations intervenant dans le champ des apprentissages de la langue et des savoirs de base,
en ce qui concerne l'accès aux droits : un soutien particulier consacré aux activités d'écrivains publics – réaffirmé dans le cadre du projet social, l'enjeu étant de conforter et développer les initiatives type « atelier graphite ».

Au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) :

Près de 100 actions ou projets nouveaux ont été accompagnés en 2009 :

Les domaines suivants ont été particulièrement abordés :

- l'errance, les violences, le sexisme et la prostitution...
- la lutte contre les problèmes d'alcoolisation des jeunes avec :
l'installation de 12 bornes éthylotest,

la réalisation de 3 animations nocturnes (1 000 personnes rencontrées),
la réalisation de 4 journées de prévention au centre commercial Auchan
Mériadeck (1 200 personnes rencontrées)

L'ensemble de ces actions est inscrit dans le programme « festiv' attitude ».

Au titre du conseil de développement social (CDS) :

Une dizaine de projets expérimentaux ont été accompagnés pour lesquels la participation des habitants a représenté un élément central.

Par ailleurs, le CDS a joué un rôle majeur dans le processus d'élaboration du 3^{ème} projet social, notamment au niveau de la concertation à l'échelle des quartiers et de sa mise en œuvre.

Au titre du conseil local santé :

De nombreuses actions ont été menées à l'échelle de la Ville (octobre rose...) et dans les quartiers, autour des thématiques de la nutrition, du mal être, du cancer, de l'hygiène...

Le CLS a également porté le développement des ateliers santé ville : dispositif qui vise à mettre en œuvre des actions nouvelles en matière de santé dans les quartiers les plus fragiles en mobilisant le partenariat local ; fort du succès de la première démarche engagée au Lac, une deuxième a été initiée sur la Bastide : résultats particulièrement positifs en termes de dynamique partenariale et de développement de projets.

Le C.C.A.S.

L'année 2009 s'est inscrite dans un contexte de modifications législatives importantes avec, par exemple, la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) et un développement fort de l'activité de domiciliation (2 000 usagers) au CCAS.

L'analyse des besoins sociaux de la Collectivité qui a servi de support aux travaux préparatoires du 3^{ème} Projet Social a été réalisée.

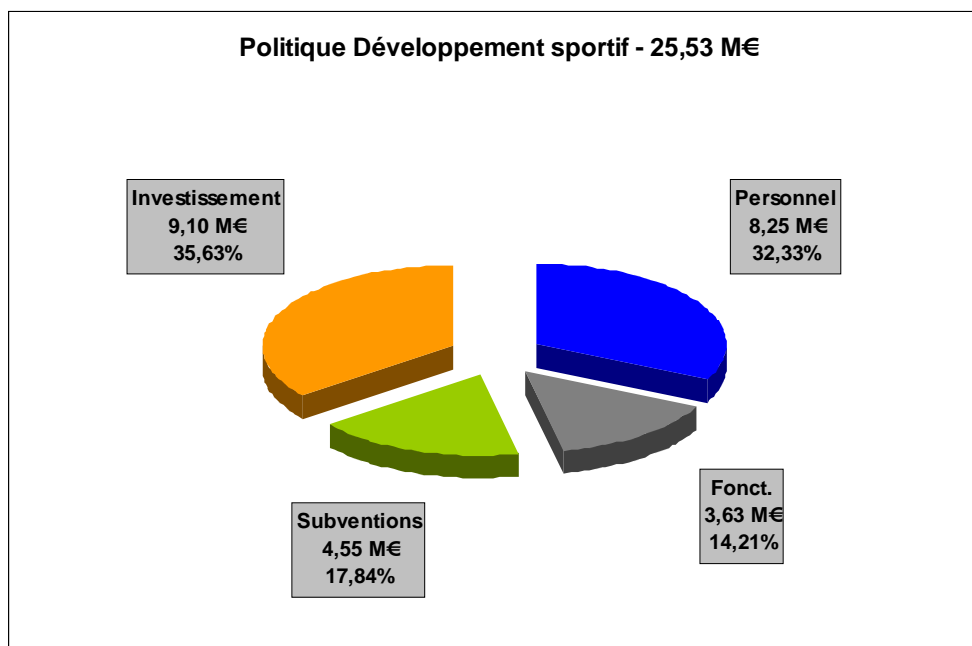
En 2009, le CCAS a participé à la mise en œuvre de la nouvelle application informatique de gestion des ressources humaines commune avec la ville mise en œuvre en 2010. Cela s'inscrit dans une politique forte de rapprochement (voire de mutualisation sur les fonctions ressources) de la Ville et de son CCAS. Cette volonté se manifeste également par l'inscription du CCAS dans le projet de Cité Municipale.

L'année 2009 a vu la réfection de 75 logements dans le parc locatif ; logements immédiatement attribués à la location pour les publics spécifiques du CCAS.

Concernant les travaux plus lourds, les locaux de l'administration centrale ont été aménagés pour recevoir une antenne de la CAF ainsi que certains services administratifs du CCAS. Au niveau des RPA, de nombreux travaux ont été financés dont les menuiseries à Magendie et à Achard, l'éclairage à Reinette et à A. Lorraine, l'interphonie à Billaudel, Lumineuse et Buchou, les structures en béton d'A. Faulat et d'A. Smith et le changement des volets roulants à Reinette.

Par ailleurs, à ce jour, les travaux de mises aux normes à la résidence Plein Soleil sont terminés ; l'engagement de l'humanisation de Leydet est effectif et la création de la structure multi accueil du Repos Maternel est en phase d'avant projet sommaire.

Le développement sportif



La Mission de soutien humain, logistique et financier en direction des établissements d'enseignement, des clubs, des associations et des particuliers s'est poursuivie tout au long de l'année 2009. Le fait marquant est certainement la validation des grandes orientations de la politique sportive bordelaise lors du Conseil municipal du 26 mai 2009, précisant et renforçant les axes de développement en matière de sport éducatif et de loisir, mais également de sport de haut niveau. Afin de valoriser l'action municipale et rapprocher les usagers sportifs, une stratégie de communication spécifique a été mise en œuvre, avec notamment :

- la présentation des grands axes de la politique sportive aux présidents de clubs ;
- la politique sportive clairement affichée sur Bordeaux.fr. ;
- la stratégie de signalisation extérieure de nos équipements sportifs : (Espace sportif Stéhélin, Piscine Stéhélin, Piscine Judaïque, Patinoire Mériadeck, Centre de Voile de Bordeaux Lac).

En termes d'équipements sportifs mis à disposition, le mois de mai 2009 aura également vu l'ouverture du Parc des Sports Saint Michel avec le recrutement de 3 agents de régulation présents 7 jours sur 7 et tard en soirée. L'ouverture du parc est une grande réussite avec plus de 150 000 passages durant les 8 premiers mois, et en période d'affluence jusqu'à 3 000 personnes / jour. La fréquentation des autres équipements sportifs demeure importante, avec notamment :

- 138 associations sportives, qui ont pratiqué 43 disciplines sportives,
- 161 établissements scolaires qui ont utilisé 43 sites sportifs comprenant 197 aires de jeux,
- 3 964 rencontres ou manifestations (stages, tournois...) dont 1 987 pour les terrains et 1977 pour les gymnases,
- 4 133 heures d'entraînement hebdomadaires.

Soit 178 111 heures d'utilisation de nos installations sportives en 2009.

Les 5 piscines de la Ville ont quant à elles enregistré 496 184 entrées soit une baisse de 3,8 % en comparaison à 2008 dont l'origine s'explique en partie par la fermeture de la piscine Tissot pour travaux de réhabilitation.

La fréquentation des piscines est composée de :

- 63 % d'individuels et groupes,

Séance du lundi 28 juin 2010

A noter, l'offre estivale est complétée par l'ouverture de la plage de Bordeaux-Lac qui a accueilli 20 000 baigneurs en 2009 (+ 65 % par rapport à 2008).

Des partenariats entre la piscine du Grand-Parc et des centres de loisirs et sociaux du quartier ont par ailleurs vu le jour (projet « autour de l'eau » C.A.F.S.T).

Des initiatives de soutien à la parentalité ont également été créées afin de permettre la pratique des enfants en même temps que celle des parents.

19 % de scolaires,

7 123 élèves des écoles primaires ont bénéficié de l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire grâce à la mise à disposition des piscines et du personnel municipal.

18 % de clubs.

18 clubs bordelais sont accueillis régulièrement pour la pratique de 12 activités aquatiques, la Ville mettant à disposition 713 lignes d'eau d'une heure hebdomadaires et 3 831 lignes d'eau d'une heure annuelle pour permettre le déroulement de 69 compétitions.

En matière d'accompagnement du mouvement sportif, 2009 a permis la finalisation du pôle développement sportif ayant pour missions élargies un meilleur accompagnement des usagers sportifs. Chargé notamment d'instruire les dossiers de demande de subvention des clubs, le pôle développement sportif a élaboré les nouveaux critères d'accompagnement financier validés par le Conseil municipal, première étape d'un accompagnement de proximité des clubs, dans l'intérêt général et au service du projet sportif de chaque club.

Dans sa mission de promotion des activités physiques et sportives, le nouveau Pôle a également piloté :

l'accompagnement des écoles de sport des clubs (structuration de l'aide au transport) ;
La création d'événementiels mettant en relation les sportifs de haut niveau et la population bordelaise. L'aide municipale consacrée au Haut Niveau a permis aux clubs bordelais d'obtenir de bons résultats dans les championnats nationaux, voire internationaux.

Au total, les concours financiers de la Ville pour le sport de haut niveau se sont élevés à 2,61 M€ se découpant de la manière suivante :

1,33 M€ de subventions Haut Niveau aux associations sportives,
1,13 M€ de subventions aux structures professionnelles pour des missions d'intérêt général (SASP Girondins de Bordeaux, SASP Union Bordeaux Bègles, SAOS JSA Basket),
0,15 M€ de subventions pour l'organisation d'événements sportifs majeurs (Jumping International, Grand Prix Cycliste, Grand Prix de Natation...).

A la fin 2009, Bordeaux dénombre 128 sportifs sur la liste Haut Niveau du Ministère des Sports. La Ville a élaboré les conventions d'objectifs avec les associations sportives en intégrant l'accompagnement de la performance et la promotion de l'image de la Ville. Celles-ci entrent en œuvre à partir de janvier 2010.

Séance du lundi 28 juin 2010

Il est important de souligner l'action de promotion du développement du sport féminin de haut niveau en dressant le bilan favorable de l'année 2009 :

3 équipes féminines en haut niveau dans 3 disciplines : Water polo à l'US St Bruno, Handball au BEC, Rugby au Stade Bordelais.

Une bonne représentation du haut niveau dans 7 sports individuels (athlétisme, aviron, badminton, BMX, escrime, pentathlon moderne, tennis de table) :

32 jeunes sportives inscrites sur les listes Haut Niveau Jeune du Ministère des sports.

15 sportives inscrites sur la liste Haut Niveau Elite.

Le développement des méthodes et techniques s'inscrivant dans le cadre de la charte d'écologie et de développement durable est en 2009 une réalité pour le monde sportif bordelais, grâce à la parution de deux guides, le guide des éco-manifestations, et le guide du sport écocitoyen, élaborés en partenariat avec le mouvement sportif.

Sur ses équipements sportifs, la Ville a également réalisé :

Un diagnostic complet des équipements d'arrosage et des consommations en vue de la mise en place d'une gestion raisonnée des eaux d'arrosage des terrains de sport ;

Un diagnostic énergie des bâtiments, permettant de définir des priorités d'intervention.

En matière d'investissement, l'année 2009 s'est caractérisée par :

la poursuite de la rénovation du stade Chaban-Delmas (2ème tranche) et le début des travaux de changement de la sonorisation (3,64 M€)

les études et travaux pour la remise à niveaux des piscines Tissot et Judaïque (1,18 M€)

la livraison des équipements sportifs du parc des berges Saint-Michel (coût total 1,68 M€)

La rénovation des installations d'athlétisme de la salle Chauffour (0,21 M€)

Par ailleurs, l'ensemble des équipements sportifs a profité de travaux de rénovation pour un montant global de 1 M€, y compris les investissements réalisés sur les équipements sous gestion déléguée (golf, patinoire, stadium, tennis et bowling de Mériadeck).

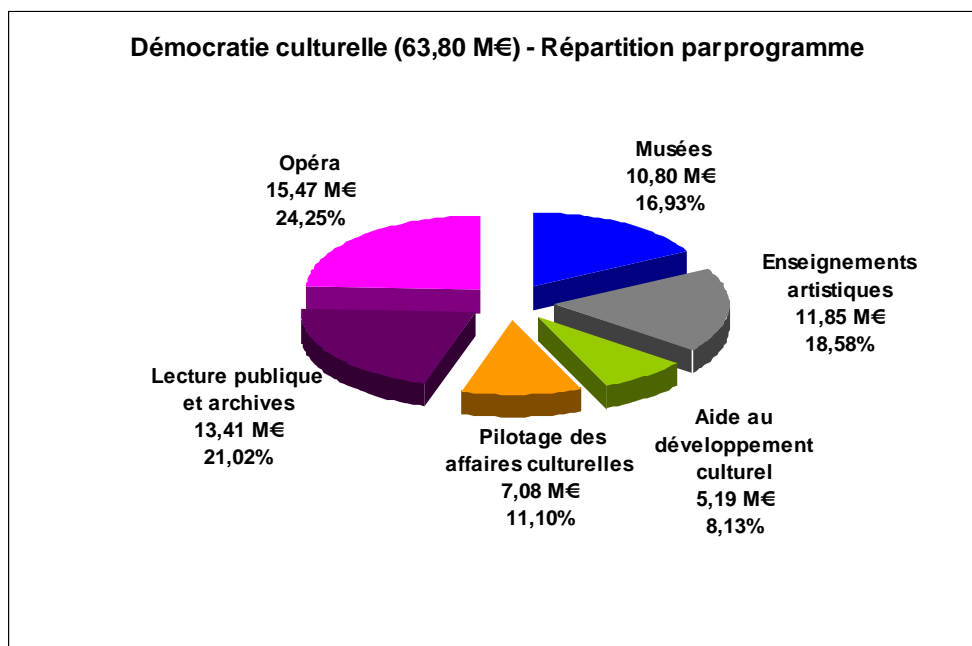
Les études de faisabilité portant sur la reconversion du Palais des Sports et la réfection des installations de production de glace de la Patinoire sont en cours.

Enfin, les études opérationnelles ont été lancées, sur un **nouveau stade** susceptible d'accueillir les compétitions internationales et plus particulièrement le championnat d'Europe de Football en 2016.

En effet, le stade Chaban-Delmas, malgré plusieurs opérations de rénovation, ne permet pas d'atteindre les standards requis pour accueillir durablement des compétitions de haut niveau. De ce fait, il est souhaitable de disposer d'une nouvelle enceinte sportive dédiée principalement à la pratique du sport de haut niveau et replacer ainsi Bordeaux dans le panel national ou européen des villes leaders dans ce domaine. Avec un nouveau stade, Bordeaux pourra accueillir des compétitions européennes de football mais également les compétitions de rugby que ce soit les phases finales du Top 14 ou les rencontres internationales.

Enfin, ce nouveau stade donne l'opportunité de replacer Bordeaux parmi les grandes villes de France susceptibles d'accueillir des concerts lors de tournées mondiales qui réclament des sites de plus de 15 000 spectateurs.

La démocratie culturelle



Les musées

Conformément à leur mission d'enrichissement et de diffusion sur le plan national et international du patrimoine scientifique et culturel, les musées ont mené un programme d'exposition ambitieux et dynamique qui a permis :

d'attirer un public nombreux (plus 2,5 % par rapport à 2008), soit 411 031 visiteurs (le muséum étant fermé) avec des succès particulièrement remarquables comme l'ouverture des salles consacrées à la traite négrière au Musée d'Aquitaine, l'exposition *Insiders* au Capc (29 000 visiteurs) et l'exposition sur Matisse et Marquet (30 000 visiteurs) au Musée des beaux-arts.

de diversifier les publics. Ainsi, le Musée des Arts décoratifs qui a proposé une exposition sur le designer Jasper Morrison et le Musée d'Aquitaine qui, par la thématique sur l'esclavage, a attiré une large population d'origine africaine et antillaise comme le démontre le cahier des visiteurs.

de mettre en œuvre une politique solidaire et intergénérationnelle avec des expositions comme 'Où sont passées les fées' au Capc, événement conçu pour les enfants ou l'accompagnement de 4 projets d'artistes Rmistes en lien avec le CCAS.

Par ailleurs, les Musées ont conduit une politique active d'enrichissement des collections et d'amélioration des conditions de conservation.

Un comité d'acquisition et de restauration a été mis en place pour donner une plus grande cohérence à la politique d'acquisition. En 2009, les collections ont été enrichies pour un montant total de 0,16 M€ dont 0,07 M€ de subventions, avec des acquisitions notables comme quatre œuvres du groupe Présence Panchounette (CAPC) ou un fétiche Fon (Musée d'Aquitaine). Le budget global des restaurations s'élève à 0,11 M€, dont 0,06 M€ de subventions et mécénats.

Un état des lieux sur les réserves des musées a permis de lancer une étude de faisabilité et de pré-programmation d'un centre de réserves mutualisées

2009 a été une année majeure en matière d'investissement dans les musées. Ainsi la Ville a inauguré le 10 mai 2009 les salles du Musée d'Aquitaine dédiées au XVIIIème siècle, abordant le sujet de la traite négrière à Bordeaux (pour un coût total de 0,75 M€).

La rénovation et la restructuration de l'accueil du Musée des Arts Décoratifs ont également été entreprises. Tout en respectant le caractère des lieux, des travaux ont permis l'installation d'une nouvelle banque d'accueil, de présentoirs, de casiers pour les scolaires ainsi qu'un vestiaire pour le public. En outre, des vitrines ont été mises en place afin de mettre en valeur les collections et de rendre la boutique plus attractive. Enfin, en préalable à une future mise en accessibilité de l'ensemble du Musée, ces travaux ont permis l'accès de l'accueil aux personnes handicapées (0,05 M€).

Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la rénovation et la modernisation du Muséum ont continué en 2009. Elles ont porté plus spécifiquement sur l'aménagement de l'administration dans les anciens locaux du jardin botanique et le déménagement des collections dans un nouveau bâtiment dédié aux réserves de ce musée qui sera livré en 2010 sur le site Schinazi et pour lequel des rayonnages ont été budgétés en 2009 (0,45 M€ en 2009 pour un coût global de 1,45 M€).

Un maître d'œuvre a été désigné en 2009 pour mener à bien les travaux de mise en conformité et de sécurité du restaurant du CAPC (0,18 M€). Ces travaux nécessaires compte tenu de l'inadéquation des locaux existants au regard des normes seront réalisés au début de l'année 2010.

L'enseignement artistique

Afin de proposer un enseignement d'excellence, que ce soit pour les pratiques amateurs ou pour de futurs professionnels, la Ville a poursuivi la structuration de sa politique d'enseignement artistique.

Les pratiques amateurs

Le nombre d'enfants inscrits au Conservatoire au sein des dispositifs a crû considérablement (+12,50 % pour les « Premiers Pas » et +13 % pour les « Orphéons ») confirmant ainsi l'ambition de la Ville pour les jeunes publics. L'évolution est également notable pour les classes à horaires aménagés (+12 %) traduisant notamment le renforcement du partenariat avec l'éducation nationale.

Le Conservatoire de Bordeaux reste principalement centré sur les publics de 6-14 ans d'origine bordelaise.

Cependant, il convient de noter une progression des publics correspondant notamment aux élèves d'origine étrangère. La part des élèves bordelais dans l'ensemble des publics inscrits demeure stable (67 %).

S'agissant de l'Ecole des Beaux-Arts, les cours du soir sont maintenus dans le bâtiment principal mais l'école entend renforcer sa présence dans les quartiers de Bordeaux ; les activités des Auditeurs Libres se sont développées à Caudéran, dans les locaux du Centre Monséjour. Par ailleurs, tous les enseignants de l'école sont sollicités pour élargir l'offre auprès des amateurs et les sensibiliser aux pratiques artistiques actuelles.

L'enseignement supérieur artistique

L'année 2009 a été marquée par la réflexion menée autour d'un projet de pôle d'enseignement supérieur artistique pluridisciplinaire (Arts plastiques, Musique, Danse, Théâtre).

Pour l'Ecole des Beaux-Arts, un processus de concertation a permis de préparer un dossier d'homologation du DNSEP au grade de Master déposé en février 2010.

Le Conservatoire s'est, pour sa part, mobilisé dans le cadre de la concertation engagée par la DRAC autour de l'enseignement supérieur musique. L'étude permettant à un futur EPCC de voir le jour a démarré en 2009.

L'école des Beaux-Arts a développé ses réseaux européens et nationaux par des échanges avec des écoles étrangères ou des centres d'art (Bilbao, Québec, Buenos Aires, etc...), alors que 2009 a permis de préparer l'exportation de « La nuit de la Création » bordelaise à Montréal (programmée en avril 2010) confirmant ainsi la force du partenariat québécois.

2009 a permis également de renforcer la communication sur le savoir-faire des deux écoles. Le conservatoire a organisé plusieurs scènes publiques qui ont mobilisé 3 220 élèves. L'école des beaux-arts a, quant à elle, mis en place une exposition et une vente aux enchères des oeuvres de ses étudiants, événement désormais annuel. Elle a également organisé le colloque international « Edit ! Normes, Formats Supports » les 5, 6 et 7 mars 2009 dont le succès a été fortement remarqué et lancé le web magazine « rosab » en partenariat avec le Capc.

En matière d'investissement, il est à noter que le programme pluriannuel de rénovation des revêtements de sol du conservatoire a été assuré lors de l'été 2009 (0,14 M€).

Par ailleurs, le chantier de la construction des salles de danse du conservatoire rue Fieffé a débuté au mois de juin 2009. Ces nouveaux studios de danse permettront d'accueillir, dès la rentrée 2010, les cours du département danse du Conservatoire qui ne disposent pas à l'heure actuelle de locaux adaptés, les cours étant dispensés dans 5 lieux différents (coût total prévu 3,3 M€).

La lecture publique et les archives

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre à tous types de ressources documentaires, les archives et les bibliothèques ont mené de nombreuses actions tout au long de l'année 2009.

La facilitation de l'accès aux fonds documentaires pour tous les usagers s'est traduite par la mise en œuvre d'un portail documentaire d'accès aux instruments de recherche et documents numérisés pour les archives. La bibliothèque a perfectionné le signalement de ses collections (exemplarisation de 66 000 notices) et a développé la bibliothèque à distance, ce qui lui permet une meilleure présence sur le net (mise en réseau de ses ressources avec celles des autres bibliothèques de la Ville et intégration de son catalogue dans le Catalogue Collectif de France géré par la BNF).

Cet accès facilité aux fonds s'accompagne d'une action culturelle efficace et diversifiée : 149 animations ont eu lieu dans les bibliothèques autour de l'image et 112 autour du cinéma. Les archives ont mis en place les ateliers pédagogiques monumériques et archimériques en collaboration avec des écoles, des lycées, des collèges et des lycées professionnels. De plus une exposition a été organisée avec l'institut Ausonius intitulée « Représenter Bordeaux, XVIe-XXIe siècles ».

Les archives ont poursuivi la rationalisation de l'archivage réglementaire avec des formations des agents de la Ville, l'aide à l'archivage et la gestion des documents à éliminer.

Les travaux de requalification et de mise en conformité de la Bibliothèque Municipale ont nécessité la fermeture de cet établissement pour une période de quatre mois (juin-septembre 2009), des travaux ayant été réalisés dans des zones affectées au public (3,11 M€ en 2009).

Par ailleurs, la finalisation du programme des archives municipales durant l'année 2009 a permis le lancement de la procédure du concours de maîtrise d'œuvre au mois de mai dernier.

L'Opéra National de Bordeaux

Une programmation ouverte sur tous les publics

De l'opéra baroque avec « Didon et Enée » de Purcell à la création contemporaine avec « Le Tour d'écrou » de Britten en passant par « Tosca » de Puccini ou « Tannhäuser » de Wagner, c'est l'ensemble de la palette du répertoire lyrique qui a été proposé au travers de six nouvelles productions à Bordeaux et 41 représentations. Certains de ces rendez-vous lyriques (« Le Couronnement de Poppée », « La Périchole ») ont également inscrit durablement l'Opéra dans le réseau des coproductions européennes. Toutes ont confirmé le succès public de nos programmations (augmentation de 15 % du nombre d'abonnés lyriques au cours de la saison 08-09). Enfin, de nombreux solistes et têtes d'affiches prestigieuses (Roberto Alagna, Cecilia Bartoli...) sont venus enrichir une saison de création contemporaine et de répertoire.

L'ONBA a, lui aussi, tenu sa place d'orchestre symphonique de renom : dirigé par son directeur musical Kwamé Ryan ou d'autres chefs particulièrement talentueux (Susanna Mälki, Jane Glover, Kirill Karabits ou Jérémie Rhorer...) la formation symphonique, ainsi que les formations « solistes » de l'ONBA, ont offert, tout au long de la saison, sur Bordeaux et l'Aquitaine, 28 concerts. Il a apporté également son concours à 71 représentations lyriques ou chorégraphiques. L'Orchestre a par ailleurs complété sa discographie en enregistrant la « 2ème Symphonie » de Rachmaninov parue au printemps 2009 sous le label Mirare.

La saison 2008/2009 a permis au Ballet de l'Opéra National de Bordeaux de présenter la dernière création de Charles (« Roméo et Juliette ») et de poursuivre l'exploration du répertoire néo-classique et contemporain, aux côtés de chorégraphes et compagnies de danse invitées (programme « 4 Tendances » notamment, en octobre 2008), à l'occasion de 36 représentations.

Au total, avec la programmation jeune public, 219 représentations ont rythmé cette saison et ont permis aux publics (140 610 spectateurs) de découvrir toute la palette des talents des artistes permanents de l'Opéra

Les productions hors les murs à la rencontre des publics

Sur de nombreuses scènes françaises et européennes, sur les routes d'Aquitaine, dans des lieux inédits, lors de grandes manifestations festives... Les occasions de se produire en tournées ont été très nombreuses pour les artistes de l'Opéra. Mais plus qu'une liste de villes et de théâtres, ce sont les moments de rencontre et d'échanges riches qui marquent cette saison 2008/2009 : tournée en Euskadi et en Suisse pour l'ONBA, participation du Chœur à « Œdipe » au Capitole de Toulouse et au « Vaisseau Fantôme » de Wagner à l'Opéra de Saint-Étienne, tournée en Italie du Nord pour la compagnie de Charles Jude, Journées Portes Ouvertes pour l'ensemble des artistes de la maison. Au total, les artistes de l'Opéra National de Bordeaux se sont produits près de 60 fois hors les murs de Bordeaux et ont tissé, avec de nombreux lieux (notamment avec le réseau des pôles partenaires aquitains) et de nouveaux publics, des liens artistiques durables.

Le développement des actions éducatives et culturelles

Les grands principes qui guident la politique d'éducation artistique et culturelle de l'Opéra National de Bordeaux ont été, plus que jamais, mis en œuvre tout au long de cette saison 2008/2009 :

- Ouvrir chaque saison l'Opéra à de nouveaux spectateurs,
- Accompagner la venue aux spectacles des publics qui, pour diverses raisons (sociales, éloignement géographique, financières) ne franchissent pas spontanément les portes du Grand Théâtre,
- Prolonger la magie du spectacle par des rencontres variées avec les artistes : « cour à jardin » en amont des représentations, ateliers de pratiques amateurs, parrainage de classes, portes ouvertes...

Les équipes techniques, les artistes, permanents ou invités, le personnel en charge de la médiation ou de la programmation jeune public ont ainsi accueilli, au cours de la saison 2008/2009, une mosaïque de publics spécifiques représentant près de 50 000 spectateurs (public handicapé, malvoyant, public scolaire, public enseignant, public en réinsertion, public amateur) : chacun de ces publics, par ses exigences diverses, a contribué à diversifier les modes d'accompagnement aux spectacles et à renouveler sans cesse les pratiques de médiation. Un chiffre caractérise bien le travail de fond effectué depuis de nombreuses saisons sur le renouvellement des publics, aujourd'hui 16 % des spectateurs ont moins de 26 ans.

L'aide au développement culturel

Le regroupement, en 2009, en une seule entité, des différents services concourant à l'aide au développement artistique a permis de créer davantage de synergie et d'améliorer la cohérence des actions. En effet, l'ensemble des disciplines artistiques, la Base sous-marine, les espaces municipaux, le kiosque culture, l'orchestre d'harmonie et le patrimoine sont maintenant réunis dans une même organisation et amenés à des réflexions communes régulières et croisées.

Des projets forts ont pu être réalisés tel que celui de l'installation de la Fédération POLA dans de vastes locaux à proximité des bassins à flot permettant d'associer lieux de fabrique et ateliers d'artistes, ceci dans toutes les formes d'expression artistique.

Les aides financières et/ou matérielles ont été maintenues, voire accentuées. Au total, plus de 3,2 M€ ont été consacrés au subventionnement des actions des associations intervenant dans le domaine culturel (98 dont 38 au titre de l'aide à la création). La Ville a poursuivi son soutien

Séance du lundi 28 juin 2010

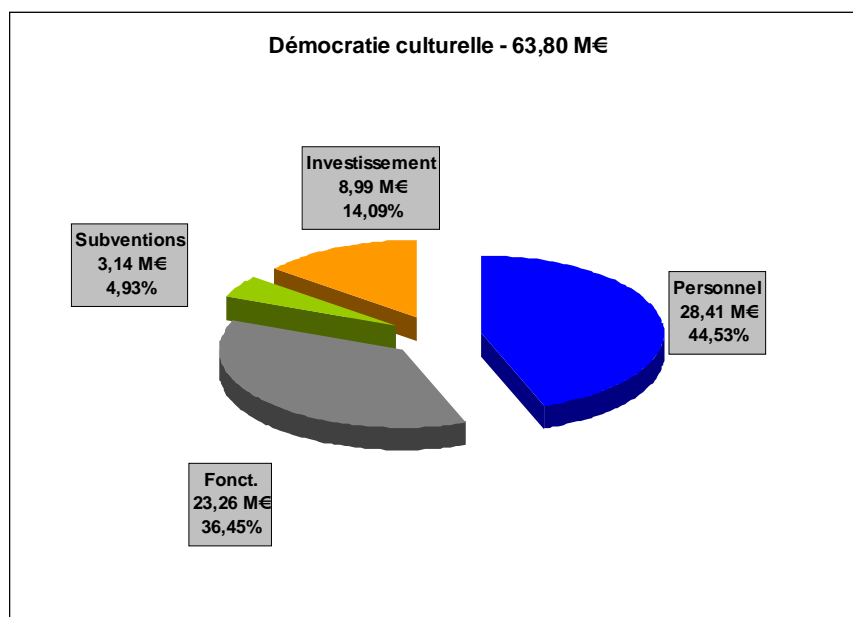
aux festivals (Grandes Traversées, Chahut, Bordeaux Rock) et à l'international, ce sont 15 projets qui ont été financés dans le cadre de la convention liant la Ville à Cultures France.

Une réflexion a été menée autour du festival Novart pour proposer une manifestation en 2010 plus resserrée, mieux définie artistiquement, plus tournée vers la création et les nouveaux talents locaux et nationaux.

Dans le domaine de l'aide matérielle, a été organisée durant l'été à travers la Ville une exposition de sculptures (« Sculptures en Ville ») offrant ainsi à des artistes une visibilité de grande envergure à leur création et apporté une assistance aux acteurs de la Fête de la musique. En 2009, ce sont 20 structures ou artistes qui ont été accueillis en résidence pour une durée de une à cinq semaines et nombre de galeries qui ont été mises en exergue dans le cadre du Bus de l'Art Contemporain, manifestation programmée chaque 1^{er} dimanche du mois depuis de nombreuses années.

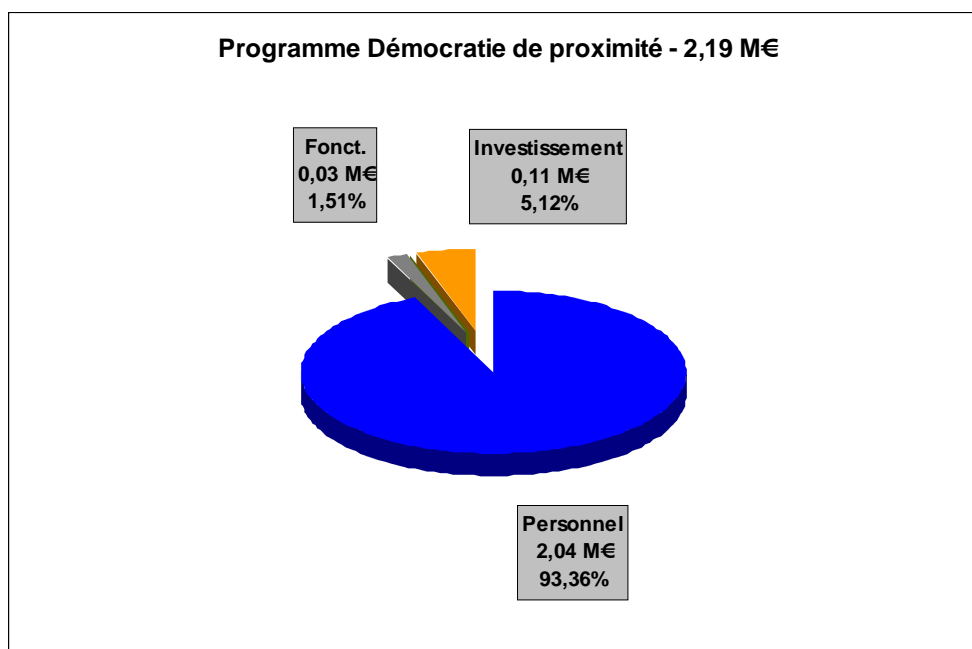
Par ailleurs, une réflexion a été menée afin de prévoir la dimension culturelle des quartiers en mutation et notamment ceux concernés par de grands projets d'aménagements urbains. C'est ainsi qu'une étude a été menée afin d'envisager un équipement consacré aux danses actuelles dans le cadre du futur quartier des berges du lac.

Enfin, deux opérations d'investissement portant sur la rénovation des équipements scéniques ont été menées au Grand Théâtre de Bordeaux (0,34 M€ en 2009) et à la Salle Vitez (coût total 0,75 M€).



La ville et la démocratie locale

La démocratie de proximité



Avec pour objectif d'informer les citoyens et de les associer à la gestion des projets de développement des quartiers par la mise en place d'instruments de concertation et de participation entre les élus, l'administration et les citoyens, la Ville se rapproche de ses habitants.

Démocratie et médiation de proximité

Suite à la création des 8 mairies de quartier en 2008, les équipes de proximité se sont progressivement mises en place au sein des quartiers tout au long de l'année 2009. L'amélioration de la coordination entre les différents acteurs de terrain (police, plaçage, inspecteurs de salubrité, espaces publics et déplacements urbains...) crée les conditions favorables à une meilleure réactivité et une plus grande efficacité face aux doléances des administrés.

Etablir une concertation permanente

2009 a vu la multiplication des réunions de concertation de toutes sortes : pas moins de 15 conseils de quartiers, 20 forums, 28 ateliers, 12 réunions de rues, 14 réunions de concertation ont contribué à informer la population des projets en cours et à faire connaître ses attentes.

Une prise de contact systématique avec les acteurs locaux : habitants, commerçants, associations... s'impose désormais aux agents de terrain. Les équipes de proximité dans les quartiers ont notamment activement participé aux opérations « Rentrez vos bacs » (3 423 riverains informés).

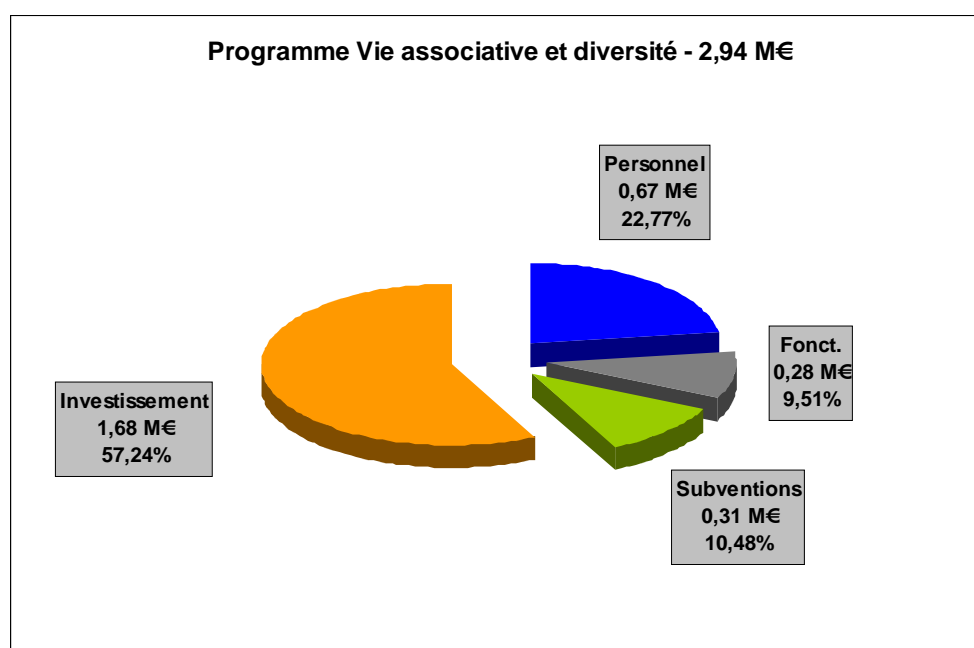
Un dispositif de gestion du domaine public plus efficace

La plateforme téléphonique complète ce dispositif de contact, avec 46 000 appels traités en 2009. La mise en œuvre d'une gestion informatisée des dossiers (logiciel IDOSS) a permis de réaliser un meilleur suivi des demandes des administrés.

De même pour la taxe locale sur la publicité extérieure instituée depuis la loi d'avril 2008, l'acquisition du logiciel R2T a permis l'émission de 6 500 factures après un relevé d'enseignes auprès de 11 000 commerces, générant 0,6 M€ de recettes.

Outre la TLPE, les recettes d'occupation du domaine public (bennes, échafaudages...) s'élèvent à 0,87 M€.

La vie associative et la diversité



L'année 2009 a été consacrée au renforcement des moyens afin que la qualité de service soit améliorée et reste le fil conducteur des actions.

Les mises à disposition de salles, au bénéfice des associations, ont progressé de 3 % par rapport à 2008 pour atteindre 10 858 réservations.

Aux 33 salles déjà dédiées, sont venues s'ajouter 8 salles polyvalentes situées dans les écoles élémentaires et disponibles le soir.

Parmi les nouveaux services offerts, on peut souligner la création de 4 bureaux dans les locaux de l'Athénée, destinés aux associations qui peuvent les utiliser sans réservation.

Le développement de l'information des associations a pris la forme d'un programme mensuel des conférences se déroulant à l'Athénée et d'une plaquette présentant les services proposés par la Ville.

La fonction accueil a été renforcée. Quotidiennement, une vingtaine d'utilisateurs vient rechercher des informations et des renseignements.

Séance du lundi 28 juin 2010

Les associations sont valorisées dans leurs propres actions et encouragées à l'occasion de deux opérations qui sont maintenant clairement identifiées par le public :

Cap Associations, forum de rencontres auquel 270 associations ont participé en 2009, a été visité par 5 000 bordelais.

Le Prix de l'Innovation associative qui vise à mettre en lumière des projets présentés par de jeunes associations, a permis de récompenser financièrement cinq projets réalisés pendant l'année 2009.

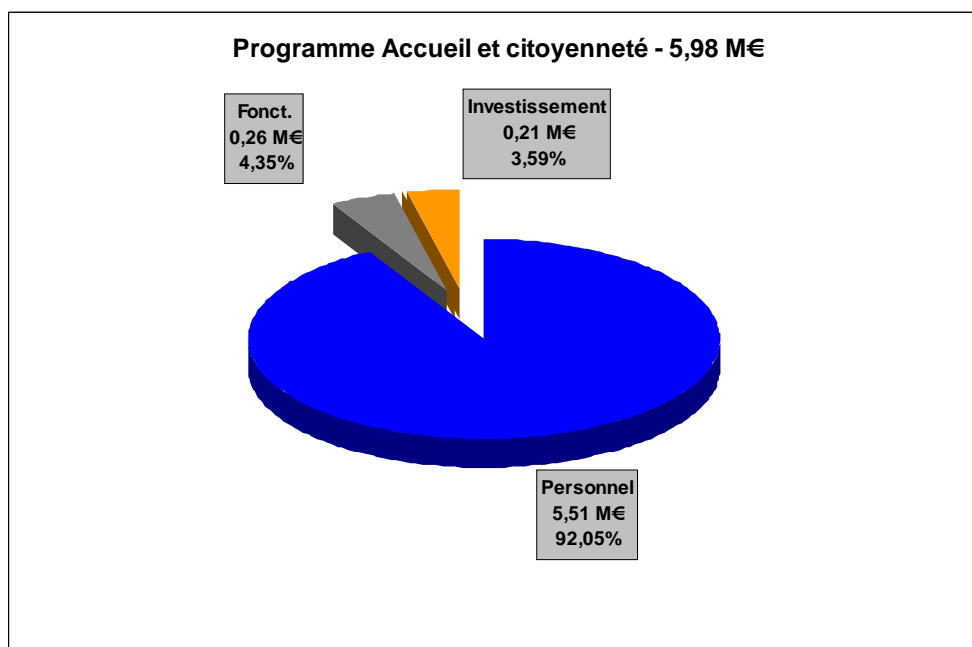
En septembre 2009, les travaux portant sur la restructuration du centre Saint Pierre ont débuté pour une durée de 10 mois (0,35 M€. en 2009) Il en est de même pour le centre de Bordeaux sud (0,11 M€ en 2009) qui possèdera à terme plus d'espaces d'animation.

En 2009, L'établissement la Dune à Arcachon connaît une fréquentation accrue dans tous les domaines avec 29 361 nuitées (21 549 en 2008), 22 592 repas (17 095 en 2008) servis et 2 576 journées de location (1 328 en 2008).

Au titre de la diversité, Bordeaux a été ville officielle de la commémoration de l'abolition des esclavages le 10 Mai 2009 : une action mémorielle qui s'est conjuguée à l'inauguration des salles du Musée d'Aquitaine, dédiées à cette cause.

Enfin et pour la première fois, une journée de la citoyenneté a été organisée en l'honneur des nouveaux naturalisés.

L'accueil et la citoyenneté



Les Services à la population

Accueil

Séance du lundi 28 juin 2010

Au cours de l'année 2009, 223 705 personnes se sont adressées aux hôtesses d'accueil de l'hôtel de ville et environ 70 000 dans les mairies de quartier pour leur orientation vers les services compétents ou pour des renseignements directs. L'accueil social (permanence du CCAS) a accueilli 10 275 personnes, tandis que 8 356 titres de transport aidé ont été établis ou renouvelés. Le progiciel de gestion de files d'attente et statistique *Sirius* a été étendu aux mairies de quartiers de Caudéran, Grand Parc, Bordeaux Maritime et La Bastide. Les locaux de la mairie de quartier de Caudéran ont été restructurés (surfaces et mobilier) (0,02 M€). Enfin, les locaux accueillant les enquêtes publiques, à l'hôtel de ville et à Caudéran, ont été sécurisés par vidéosurveillance.

Titres d'identité et formalités administratives

L'activité se traduit par l'établissement de 19 688 dossiers de CNI et de 10 929 dossiers de passeports biométriques à compter de juin, avec un taux d'extraterritorialité de 5,6 %, l'instruction de 1 373 attestations d'accueil et la délivrance de 3 954 actes divers, tels que les autorisations de sortie du territoire, les certificats d'hérédité, les légalisations de signature et les certifications de document.

Etat civil

158 569 actes d'état civil ont été restitués, dont 13 185 sur demandes par courrier, 58 987 sur demandes via Internet, 70 894 sur demandes émanant de notaires ou d'administrations, ces derniers modes d'intervention ayant impliqué 143 066 correspondances en réponse. 17 898 mentions marginales, dont 3 261 PACS, ont été apposées, 6 853 actes de consentement (choix ou changement de nom) ont été inscrits et 10 588 livrets de famille délivrés. En 2009 ont été enregistrés 7 932 naissances, 1 460 reconnaissances d'enfant, 4 212 décès et 530 divorces. 793 mariages ont été célébrés, dont 40 précédés d'entretiens préalables. La numérisation de masse des actes se poursuit.

Elections

Les élections européennes en juin 2009 ont représenté l'installation de 120 bureaux de vote, le traitement de 1 500 procurations, l'emploi de 399 agents pour les bureaux, la livraison de 916 repas chauds par le SIVU. Concernant la liste électorale, 2 275 mouvements ont été opérés en fin d'année.

La préparation de la liste électorale pour le jury des baux ruraux a été traitée pour 341 communes, visant 2 877 électeurs (1 543 bailleurs et 1 334 preneurs). Elle a permis de rectifier 450 anomalies et a mobilisé 8 agents du service des élections pendant 9 semaines.

La liste provisoire du jury d'assises a été constituée par le tirage au sort de 1 893 citoyens, qui ont reçu chacun un courrier d'information. Le recensement 2009 des jeunes en vue de la journée d'information des Armées a suscité l'inscription, la régularisation ou le recensement d'office de 7 468 personnes.

Démographie

La cartographie des 57 secteurs de recensement, comptant chacun environ 200 logements, se poursuit grâce au logiciel *Géoconcept*. Les opérations de recensement de la population ont débuté le deuxième cycle quinquennal de collecte annuelle, avec, pour 2009, 11 141 logements, intégrés à un RIL mis à jour en continu. La population municipale s'élève à 232 260 habitants, la population totale à 235 878 habitants. Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux menée en collaboration avec le CCAS, le document de travail établi par le cabinet Compas a été validé et, toujours avec le CCAS, le diagnostic social au titre du plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), visant l'obtention d'une subvention de l'Etat, a été rendu. Enfin, le recueil des besoins en données démographiques et cartographiques des directions opérationnelles a été élaboré suite à plusieurs réunions durant l'année 2009.

Les Cimetières

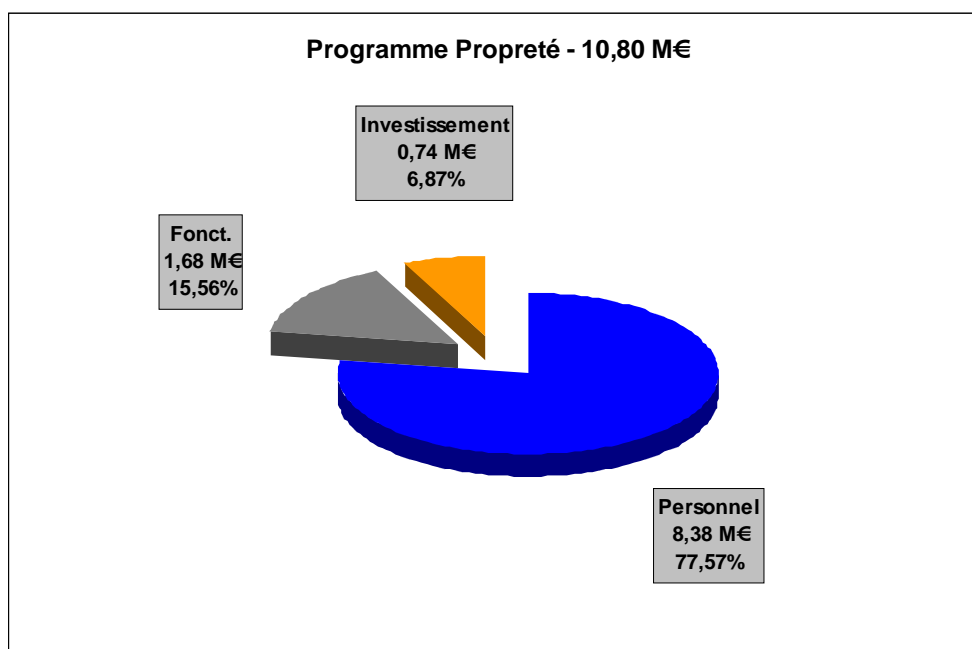
L'activité liée aux trois cimetières fait apparaître, pour 2009, 1 520 opérations funéraires, 454 concessions renouvelées pour cinq ans et 387 pour dix ans, 98 concessions temporaires et 57 concessions perpétuelles, ainsi que 43 constructions funéraires réalisées. Pour mémoire, les trois cimetières comportent au total 13 112 emplacements de concessions temporaires, 40 495 emplacements de concessions perpétuelles et 1 257 terrains non concédés.

Le nouveau règlement des cimetières a été mis en application le 4 mai 2009. Un projet de sauvegarde des monuments les plus remarquables du cimetière de La Chartreuse a été étudié durant le second semestre 2009 pour être mené en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré afin de mieux identifier les opérations de travaux. A ce titre, le programme d'humanisation des terrains non concédés du cimetière Nord s'est poursuivi avec la réalisation de la deuxième tranche de travaux. Sur ce même site, un columbarium a été réalisé, pour un coût de 0,11 M€, ainsi que des travaux de raccordement au réseau public d'assainissement pour un montant de 0,12 M€. Enfin, des travaux d'entretien portant sur les murs d'enceinte des trois cimetières ont été effectués, pour un montant de 0,1 M€.

La qualité des espaces publics de proximité

La politique de qualité des espaces publics de proximité vise à apporter une réponse rapide et opérationnelle aux problèmes des administrés liés à la qualité de vie urbaine ainsi qu'à garantir un usage harmonieux de l'espace public afin, notamment, de favoriser les déplacements et l'exercice d'une activité économique.

La propreté urbaine



Accompagner le tri sélectif et mobiliser tous les agents de terrain pour une ville plus propre.

Le déploiement du tri sélectif en porte-à-porte dans le centre ville s'est poursuivi en 2009. Conformément aux engagements pris par la CUB dans le cadre du contrat de co-développement, la collecte s'est intensifiée dans l'intra-cours avec une expérimentation de 4 ramassages par semaine des bacs gris et 2 ramassages des bacs verts.

Parallèlement, une nouvelle procédure de contrôle et de verbalisation a été mise en place fin 2009. Cette procédure impliquant tous les acteurs de terrain a pour objectif de faire respecter les règles en matière de déchets et de sortie des bacs individuels et, le cas échéant, d'adapter la dotation.

En 2009, la brigade verte a dressé 1 031 constats d'infraction pour dépôts sauvages et 2 654 constats pour bacs non rentrés. Elle a également mis en place une programmation de ses interventions et un tableau de suivi par quartier.

292 personnes ont été convoquées pour des dépôts sauvages et 2 645 demandes de changement de bac ont été enregistrées. Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont poursuivi leur action d'information et de pédagogie auprès des habitants.

Maintenir un bon niveau de propreté des espaces publics suppose également un équipement suffisant en mobilier urbain.

Fin 2009, la ville offrait 1 951 corbeilles de rue et 110 cendriers répartis sur tout le territoire. L'installation de 3 nouveaux sanitaires sur les quais porte le parc total à 41 édicules automatiques avec, à terme, 47 sanitaires dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. La fréquentation qui est en hausse de 28 % par rapport à l'année dernière participe également au maintien d'un bon niveau de propreté de la rue.

Interrompus en 2009, les travaux du centre de propreté de Caudéran ont repris et se sont achevés au cours du 1^{er} trimestre 2010 (1,10 M€ de coût global).

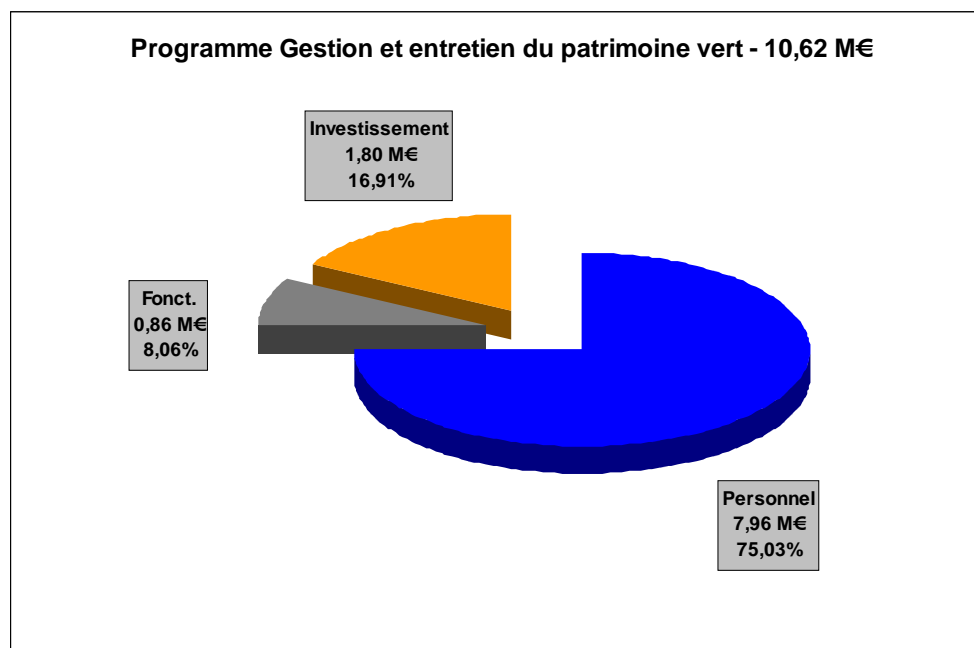
Des actions fortes de développement durable

Plus de 600 tonnes de déchets verts ont été valorisées en compost.

Le tri des encombrants s'est intensifié dans le centre ville portant le taux de recyclage de 49 % en 2008 à 70 % en 2009.

Les travaux de récupération des eaux de piscine du Grand Parc ont pris fin au cours du 4^{ème} trimestre 2009 et ont permis le nettoyage des rues avec 1500 m³ d'eaux récupérées, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21. L'effort déjà mené en 2008 de récupération des eaux géothermiques s'est accentué avec 1 642 m³ utilisés contre 1 300 l'année précédente.

La gestion et l'entretien du patrimoine vert



La politique de gestion du patrimoine vert implique son entretien et sa pérennisation, ainsi que la transmission d'un savoir-faire au moyen notamment d'une politique de formation, d'accueil et de communication destinée à tout public.

En 2009, 5,51 hectares de nouveaux espaces verts ont été pris en compte, il s'agit du square Jean Bureau et du parc des Sports Saint Michel.

La prise en compte de ces extensions s'est faite, à effectif constant, suite à des réorganisations internes et à l'augmentation des prestations externalisées, en particulier, par le biais de l'insertion socio-économique (0,14 M€).

Les efforts de réduction de la consommation d'eau se sont poursuivis avec de nombreuses actions (bassin du parc bordelais, bassin du jardin public, cuves de récupération d'eau pluviale - 40 m³) pour un investissement de 0,25 M€.

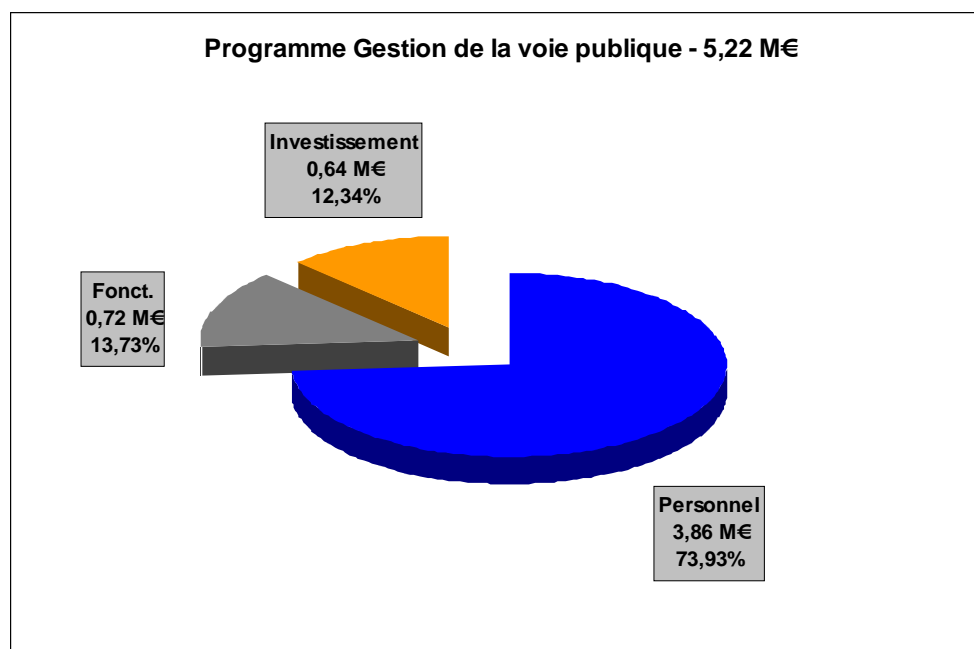
En 2009, la réduction de consommation des désherbants est de 99,2 % par rapport à 2005. L'objectif « zéro désherbant » est atteint dans les parcs et jardins de la Ville depuis le 1^{er} octobre 2009. 2010 sera donc la première année entièrement « zéro désherbant » dans les parcs et jardins.

La démarche visant à l'obtention d'un éco-label pour les parcs emblématiques se poursuit, un pré audit a été réalisé sur les 6 sites concernés (coût global 2009 : 0,02 M€). La démarche de certification ISO 14001, initiée en avril 2009, a permis la réalisation d'une analyse environnementale, avec un objectif « d'audit blanc » fin 2010 (coût engagé 2009 : 0,03 M€).

Un logiciel de GMAO est en cours de développement pour adaptation aux besoins de la direction. La "carte vitale" des arbres est finalisée, le logiciel devrait être opérationnel courant mars 2010. Les relevés cartographiques du patrimoine arboré ont débuté (géolocalisation GPS) (0,09 M€).

Enfin, dans le cadre de l'entretien du patrimoine arboré, 709 arbres ont été expertisés en 2009.

La gestion de la voie publique.



Réglementer l'espace public, réguler le trafic, assurer une bonne gestion des marchés et animations de la ville créent les conditions favorables à une vie urbaine agréable.

Un programme de travaux ambitieux

En 2009, la ville a assuré la coordination et la surveillance réglementaire d'un grand nombre de chantiers, comme le pôle intermodal Saint Jean, la construction du nouveau pont SNCF, les travaux des opérateurs de réseaux (suppression des branchements en plomb de la Lyonnaise des eaux et de remplacement des canalisations en fonte de Régaz), les travaux de voirie rue Judaïque, rue Verlaine, rue Barreyre, cours de Luze, avenue de la République, la création de doubles sens cyclables dans le quartier Saint-Michel, l'expérimentation réussie des 7 tourne-à-droite cyclistes au feu rouge, la création de zones de rencontre et le lancement de l'opération de vélos en libre-service fin 2009.

Le nombre d'arrêtés de travaux a augmenté de 5 % (10 507 en 2009 pour 10 001 en 2008). L'organisation et la coordination de ces travaux concourent à minimiser la gêne occasionnée au trafic et aux riverains par ces chantiers. Une baisse de 16 % est en revanche constatée sur la production des arrêtés de circulation et de stationnement (2 645 en 2009 contre 3 158 en 2008). Cette baisse est due à l'achèvement de la mise à jour des arrêtés dans le logiciel de gestion informatisé du règlement général de circulation.

Enfin, l'information aux riverains relative aux travaux s'est notablement améliorée puisque plus de 34 000 lettres d'information ont été distribuées en 2009.

Un dispositif réglementaire au service de l'animation de la ville

2009 a également été une année particulièrement riche en festivités et manifestations publiques dont la 1^{ère} édition d'EVENTO qui a mobilisé un grand nombre d'agents. Au total, ce sont 1 458 dossiers de manifestations qui ont été traités en 2009, soit 8 % de plus qu'en 2008.

En ce qui concerne les marchés, 547 commerçants abonnés sont présents sur 14 marchés. En 2009, la ville s'est engagée dans un processus de modernisation de la gestion.

Un nouveau règlement municipal des marchés visant à modifier les modalités de succession, promouvoir les petits producteurs locaux et réduire progressivement les déchets, a été élaboré en 2009. Il est aujourd'hui en phase de finalisation.

En ce qui concerne les terrasses, la mise en place d'une commission a permis d'améliorer l'instruction des dossiers et les conditions d'octrois (822 autorisations délivrées en 2009).

En 2009, l'activité de plaçage a généré 1,73 M€ de recettes contre 1,63 M€ en 2008.

La restructuration de la gestion des équipements fluviaux

Un état des lieux des pontons et de la gestion comptable et financière des redevances d'occupation a été réalisé au cours du 2^{ème} semestre 2009. Cette étude constitue une base de réflexion pour une restructuration initiée fin 2009, visant à renforcer l'offre en matière de navigation de plaisance, de tourisme et de loisirs nautiques sur la Garonne.

Le stationnement payant et la commission du Code de la rue

La création de zones de stationnement payant s'est poursuivie en 2009. Deux expérimentations de stationnement minute ont ainsi été menées rue Fondaudège et Ornano. De même, 2 parkings de proximité rue Léo Saignat et rue Daunes ont été créés et le parking des Girondins a été ouvert aux résidents.

Les recettes du stationnement payant s'élèvent à 2,63 M€ en 2009, soit une progression de 8 % par rapport à 2008. Les infractions au stationnement payant ont donné lieu à 152 988 contraventions.

La Commission du Code de la Rue a poursuivi son action pour améliorer la sécurité et garantir une place à tous les modes de déplacements doux. Elle a notamment décidé d'intégrer à la future édition 2010 du Code de la Rue, les nouvelles dispositions réglementaires sur les doubles sens cyclables, les zones de rencontre, ainsi qu'une information sur l'expérimentation du tourne-à-droite des cyclistes, l'équipement des carrefours à feux de répétiteurs sonores au profit des usagers déficients visuels et la mise en place de circuits « car à pattes ».

La prévention des risques et de tranquillité publique

La politique de prévention des risques et tranquillité a pour objectif de favoriser un climat de sûreté et de tranquillité dans la ville en privilégiant les actions de prévention et en veillant aux normes réglementaires en vigueur.

La tranquillité publique

Le nouveau projet de service de la police municipale est entré en vigueur au cours du 4^{ème} trimestre 2009. Répondant à une nécessité de modernisation et de professionnalisation, ce projet permettra l'adaptation des services de la police municipale aux nouvelles exigences induites par la transformation de la ville.

Le projet prend en compte de nouveaux modes de vie et de nouvelles zones de fréquentation. L'amplitude horaire des agents sur le terrain doit s'adapter aux nouvelles habitudes de fréquentation des espaces publics. Est donc prévue une présence des agents plus tardive en saison printanière et estivale (jusqu'à 22 h 00) sur les zones de forte affluence : quais, places, espaces piétonniers de l'hyper centre. Les effectifs sont également doublés le week-end.

Cette nouvelle organisation a, dès 2009, apporté des résultats encourageants, notamment en matière de salubrité publique où le nombre de PV pour consommation d'alcool sur la voie publique, à titre d'exemple, a progressé de 30 % (près de 500 PV en 2009).

De même avec la création des 8 quartiers, l'activité s'est territorialisée : 2 gradés référents sont désormais présents dans chaque quartier afin de répondre plus rapidement et efficacement aux attentes de la population de ces quartiers. La multiplication des fiches d'intervention à l'initiative des maires adjoints témoigne de la pertinence du dispositif. A titre d'exemple, les interventions de la police municipale dans le quartier Bordeaux Maritime ont été multipliées par 3. Un suivi de ces interventions par quartier a été mis en place en 2009.

Restructuration et réorganisation des objets trouvés et du centre de vidéo protection urbaine (CVPU)

Le service des objets trouvés a fait l'objet d'une restructuration en profondeur au cours de l'année 2009.

Outre une importante extension des horaires d'ouverture, de nouvelles règles de fonctionnement et notamment de nouvelles procédures en matière de conservation des objets sont désormais consignées dans un arrêté municipal entré en vigueur fin 2009.

La création d'un registre des objets perdus a permis l'enregistrement de près de 1 200 objets lors des 2 derniers mois de l'année ; le croisement de ce fichier avec celui des objets perdus (5 500 objets) a considérablement augmenté le taux de restitution : 1 100 objets ont été restitués à leurs propriétaires en à peine 9 mois.

En ce qui concerne le centre de vidéo protection urbaine, sa restructuration est effective depuis l'été 2009. Ce projet réalisé pour un montant de 0,13 M€ a permis d'augmenter notablement l'activité du service : 140 000 appels ont été traités en 2009 soit 67 % de plus qu'en 2008 et 52 réquisitions judiciaires ont été prises contre 26 en 2008. Le nombre de transferts d'images à la demande de la police nationale a, quant à lui, triplé (3 900 en 2009).

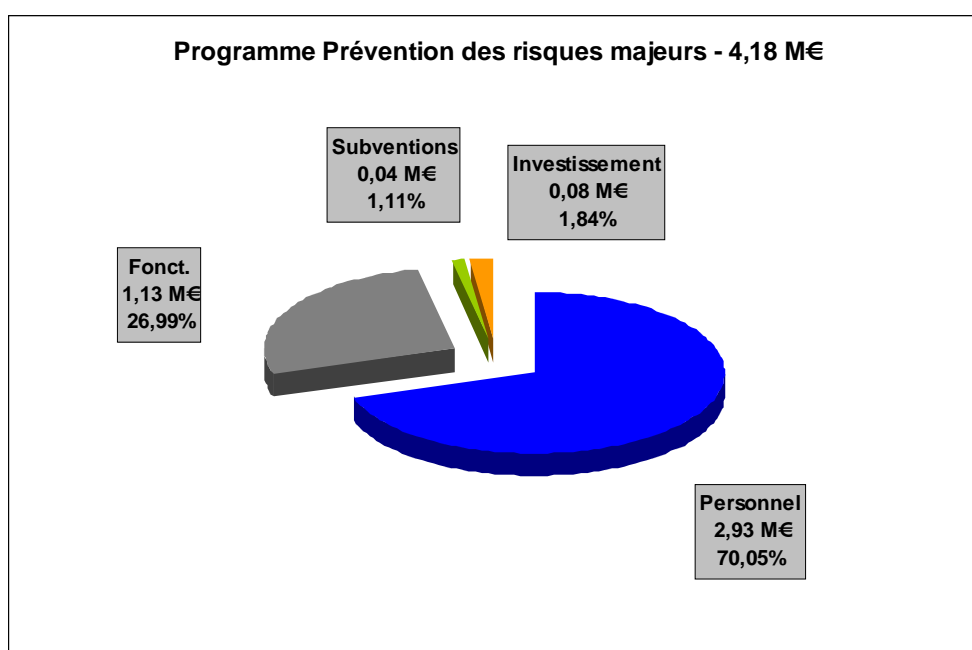
Le dispositif de vidéo protection s'est, en outre, renforcé avec 6 caméras supplémentaires installées en 2009 (Pont de pierre et parc des sports St Michel).

Une activité en baisse pour la fourrière

Les enlèvements de véhicules sont en baisse de 15 % par rapport à 2008 (8 600 enlèvements / 6 700 appels). La pose de mobilier anti-stationnement et la politique de verbalisation sont parmi les causes de cette évolution.

Près de 15 000 cartes et macarons ont été délivrés en 2009.

Prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires



Les activités récurrentes ont porté sur l'air, l'eau, l'assainissement, le bruit, l'habitat, l'hygiène alimentaire, les piscines, les installations classées soumises à déclaration, ...

Pour être en conformité avec les prescriptions de « l'Agenda 21 », de fortes actions de prévention ont été menées tout au long de l'année dans la lutte contre l'insalubrité, le bruit, la qualité du milieu de vie urbain et les nuisances liées aux nouvelles technologies.

De nouvelles actions spécifiques ont été inscrites dans le « projet social » afin d'avoir une meilleure connaissance territorialisée des situations de mal logement.

En 2009, des interventions se sont multipliées afin de répondre à une demande accrue des administrés de plus en plus soucieux de leur qualité de vie et très sensibilisés aux nouvelles formes de nuisances.

Une contribution active à la lutte contre l'habitat indigne

1 183 plaintes pour insalubrité ont été enregistrées dont 885 ont fait l'objet de mises en demeure et avertissements. 57 % des dossiers ont été traités dans l'année (sorties d'insalubrité ; travaux réalisés).

32 hôtels meublés ont été visités par la commission interservices.

31 dossiers instruits dans le cadre de la loi DALO ont été traités dans les délais.

La participation à l'élaboration en 2009 de la Charte « Lutte contre l'Habitat Indigne » (sous la conduite du Préfet) doit permettre à l'avenir d'optimiser l'action des services de l'Etat ou des missions déléguées par l'Etat ainsi que des divers partenaires intervenant au titre de l'habitat indigne.

La lutte contre les nuisances sonores en forte hausse

Le nombre de dossiers traités est en hausse de 16 % par rapport à 2008 avec une pointe d'activité de + 25 % pour les ERP (établissements recevant du public) diffusant de la musique.

Les 2/3 des dossiers ont concerné les activités et installations bruyantes. La plupart sont classés en moins de six mois. Seuls six dossiers ont nécessité une sanction pénale et 7 établissements une mesure de suspension d'activité musicale.

Actions fortes pour préserver la qualité du milieu de vie urbain

8 193 interventions de dératisation, désinfection, désinsectisation, soit 10 % de plus qu'en 2008 ont été comptabilisées.

Les captures d'animaux errants et des volatiles pour limiter les nuisances et permettre « in fine » une meilleure intégration de l'animal en ville sont en hausse de 15 % en 2009 (10 351 pigeons et animaux errants capturés). La Ville intervient en liaison avec une société privée adjudicataire de capture d'animaux, assurant les interventions 24 h sur 24. Le coût de cette prestation de service s'est élevé à 0,08 M€ en 2009.

De même, l'activité de ramassage des seringues a triplé (26 086 seringues). Cette forte croissance est due en majeure partie à la demande accrue des particuliers en « automédication » (21 976 seringues). La Ville pallie actuellement l'absence de dispositif réglementaire concernant les responsables de l'organisation de ce ramassage.

La Ville intervient également au niveau de la prévention des maladies liées à l'usage des seringues en mettant à disposition des toxicomanes deux échangeurs de seringues (rue Jean Burguet et cours du Médoc) soit 4 830 coffrets délivrés en 2009, ce qui confirme l'utilité de leur présence.

La Ville apporte une réponse circonstanciée aux attentes croissantes des administrés en matière de lutte contre les risques technologiques et industriels.

Ainsi, la commission de concertation s'est réunie 4 fois en 2009 et a examiné 33 projets d'installation d'antennes relais. Par ailleurs, 18 mesures de champ électromagnétiques ont été effectuées (fin du programme 2008 et mesures complémentaires) au voisinage des sites sensibles.

Prévention sécurité incendie et accessibilité des ERP aux personnes handicapées.

La réglementation en matière de sécurité dans les ERP se complexifie et rend obligatoires les visites pour de nouvelles catégories d'établissements ; en 2009, 690 établissements entraient dans la catégorie des ERP soumis à visites périodiques obligatoires contre 679 en 2008.

La Ville joue un rôle important de conseil auprès des exploitants dans leurs projets de mise aux normes d'accessibilité. Une information systématique est délivrée sur les dispositions obligatoires et les délais à respecter.

Séance du lundi 28 juin 2010

Une notice d'accessibilité détaillant la législation en vigueur et les démarches à entreprendre pour la mise en conformité des ERP sera prochainement mise en ligne sur Bordeaux.fr.

Le développement urbain durable

Le développement urbain

2009 a permis d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville centre dans le développement de l'agglomération bordelaise. Outre la poursuite de la dynamique issue de son projet urbain, elle a contribué à l'émergence des prochaines opérations d'aménagement en liaison avec la Communauté Urbaine et la mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National, et a élaboré le programme d'actions permettant de prolonger l'intervention sur les quartiers anciens.

L'ensemble des réflexions a donné lieu à un important travail d'échanges et de restitution avec les habitants.

La définition des orientations stratégiques

La parution en mars 2009 de son deuxième projet urbain a permis à Bordeaux de mettre en perspective, dans le contexte général du développement des métropoles, ses ambitions en tant que ville centre de l'agglomération, car le projet urbain de Bordeaux devait retrouver une lisibilité alors que s'achevait la mise en valeur des quais.

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territorial, démarche pilotée par la Communauté Urbaine, il était indispensable que la Ville affirme ses ambitions, notamment en matière de croissance démographique. Il a été ainsi élaboré un « Porter à Connaissance » sur la base d'un objectif clair : la ville de Bordeaux ne doit pas représenter moins d'1/3 du poids démographique de l'agglomération.

Cet objectif a conduit à rechercher quelles étaient les capacités de la ville à accueillir 100 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Elle a permis de territorialiser les objectifs de production de logements et d'aborder la question de la densité dans les opérations d'aménagement. L'ensemble de ces réflexions a fait l'objet d'une présentation détaillée en octobre 2009.

Par ailleurs, toujours en liaison avec la Communauté Urbaine, les demandes d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (5^{ème} modification) et soumises à enquête publique du 6 avril au 7 mai 2010 ont été finalisées entre juillet et décembre 2009. Cette modification intègre le travail de la mission Recensement qui a mené sur les quartiers de la Bastide identifiés comme appartenant à la Ville de Pierre un travail d'identification des bâtiments et des séquences intéressantes, à partir desquels un règlement sera élaboré.

Répondre aux enjeux d'un développement urbain durable en développant des opérations d'aménagement exemplaires

La Ville a poursuivi en 2009, en partenariat avec la Communauté Urbaine, la mise en oeuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme :

Berge du Lac/GINKO : mise en oeuvre de la première phase (délivrance des premiers permis de construire, soit environ 500 logements), finalisation du programme des équipements publics (groupe scolaire n°1, maison polyvalente, définition du programme de l'équipement culturel) et du programme commercial,

Bassins à flots : participation à la définition du plan d'aménagement et à la mission de l'urbaniste, définition et mise en œuvre du Programme d'Aménagement d'Ensemble, poursuite des études de requalification des espaces publics,

Bastide Niel : finalisation du projet d'aménagement, poursuite de la mise en œuvre du projet Darwin, lancement de la consultation pour la sélection d'un urbaniste.

La Ville a également collaboré avec l'équipe de l'opération d'intérêt national sur la définition du projet concernant plus particulièrement les territoires bordelais.

De nombreuses études portant sur les différents secteurs de la ville ont également été commandées.

Le secteur Bastide Brazza

La Ville a lancé à l'été 2009 cette étude stratégique pour l'évolution du débouché du pont Bacalan-Bastide, de manière à pouvoir intégrer les orientations dans le Plan Local d'Urbanisme et anticiper la levée automatique du secteur d'attente de projet global. Elle sera finalisée pour l'été 2010. Le montant global de cette étude s'élève à 0,23 M€.

Renouvellement urbain Benauges

Une première étude de renouvellement urbain réalisée sur le quartier de la Benauges a permis d'obtenir des crédits de l'ANRU au titre des opérations isolées afin de mettre en œuvre une première phase opérationnelle. Cette première phase a été inscrite dans le contrat de co-développement Ville/CUB et doit faire l'objet d'une convention spécifique avec l'ANRU d'ici mai 2010.

Etude préparatoire à une opération de renouvellement urbain sur le quartier Aubiers Cracovie

Le marché d'étude de définition engagé sur le quartier en 2009 a été conclu en juillet 2009 avec la sélection de la proposition DUSAPIN-LECLERC en tant que lauréat de la consultation. Cette proposition fera l'objet d'une mission complémentaire dès 2010, menée conjointement avec les différents partenaires (ANRU, bailleurs, CUB) afin de définir de manière plus opérationnelle le cadre des actions prioritaires à entreprendre sur les volets urbains, économiques et sociaux.

Enfin, des opérations urbaines à orientation écologique ont été concrétisées : la finalisation du permis de construire (délivré en juin 2009) et des négociations du projet de l'îlot E d'Armagnac (logements libres et en accession maîtrisée, gymnase, médiathèque et crèche), le projet de logements sociaux sur le cours E. Vaillant (partenariat avec Domofrance), et les bureaux écologiques rue Achard.

De plus, la Ville a mis en œuvre en 2009, en partenariat avec la SACICAP de la Gironde, un dispositif d'aide financière sous conditions de ressources et à destination des propriétaires occupants réalisant des travaux d'isolation de leur logement, au sein du quartier Belcier. Ce dispositif sera étendu en 2010 aux quartiers des Chartrons et de Bacalan, et un partenariat avec une association du quartier sera recherché afin d'en assurer l'animation.

- **Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés**

La Ville a fait acte de candidature au Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés qui constituera dans les prochaines années l'outil majeur du projet urbain du centre ville, et le projet bordelais a été retenu parmi les 20 dossiers pressentis.

Les quartiers du centre ancien concentrent encore des difficultés socio-économiques importantes, des poches d'habitat indigne représentant plus du tiers du parc de résidences principales sur certains secteurs, d'importantes défaillances en matière de performance énergétique, des îlots d'habitat très dégradés au sein d'un patrimoine d'une valeur exceptionnelle, et un taux de vacance encore très élevé.

Une intervention publique globale était donc nécessaire pour offrir une nouvelle attractivité à ce territoire, et faire bénéficier aux populations présentes d'un habitat et d'un environnement urbain de meilleure qualité. En 2009, la ville s'est portée candidate et a été retenue pour le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), qui est l'occasion d'une nouvelle ambition pour le Centre ancien et d'une nouvelle gouvernance.

Ce programme vise à engager les actions nécessaires à une requalification globale de ces quartiers avec un ciblage particulier sur la lutte contre l'habitat indigne, la requalification des îlots les plus dégradés, un projet urbain structuré, un projet social adapté aux habitants, des petits aménagements ou équipements de proximité contribuant à la requalification du quartier, des aides à la réhabilitation des logements privés et au développement de l'offre de logement social public.

L'inscription de Bordeaux dans cet appel à projets va permettre de s'inscrire jusqu'en 2017 dans une déclinaison opérationnelle des 3 grandes priorités d'intervention municipale au cours du mandat :

l'agenda 21 avec notamment une intervention ciblée sur les questions d'efficacité énergétique dans les quartiers anciens,

Le projet urbain, en étendant le centre-ville de part et d'autre du fleuve et en direction de la gare, accompagnant ainsi les dynamiques attendues de la future Opération d'Intérêt National Euratlantique,

Le projet social, avec une priorité claire donnée à la lutte contre l'habitat indigne et un plan d'actions à organiser en matière d'accompagnement social.

L'animation du projet urbain

L'animation du projet urbain repose sur les trois outils que sont les ateliers, la concertation et les publications.

Le premier atelier organisé en septembre 2008 sur le projet d'aménagement de la caserne Niel avait largement démontré l'intérêt pour la ville d'associer, dans un cadre non institutionnel, des maîtres d'ouvrage publics ou privés (promoteurs ...) et des concepteurs autour de problématiques communes. Cette demande a été poursuivie par l'organisation de 2 ateliers sur des thèmes ciblés (les interventions sur les quartiers anciens et les coopératives d'habitants). Un montant global de 0,02 M€ a été mobilisé à cet effet.

Par ailleurs, les démarches de concertation engagées sur les différents territoires concernés par la mise en oeuvre du projet urbain ont été poursuivies en 2009. Elles ont concerné en particulier le secteur des Bassins à flots, autour du travail réalisé par N. Michelin, le quartier de la Bastide avec l'opération Bastide Niel et le secteur de la gare où la Ville a retenu comme prestataire l'association des Bains Douches. 5 réunions de concertation ont ainsi été mises en oeuvre sur 2009, et un premier livret restituant la parole des participants a pu être publié. Ces actions seront prolongées jusqu'en juin 2010.

Enfin, en appui du projet urbain, a été édité le premier « Portrait de Quartier » qui constitue le démarrage d'une collection destinée à évoquer de façon plus détaillée l'histoire, l'actualité et les perspectives des nombreux quartiers de Bordeaux. Les quartiers sud, concernés par l'Opération d'Intérêt National Euratlantique, ont été édités en décembre 2009 pour un montant de 0,03 M€.

Divers livrets restituant des réflexions particulières (les leçons d'Agora) et les échanges avec les habitants (et destinés à s'accorder sur les fondamentaux des projets d'aménagement) ont également été édités en 2009 : Bassins à flots, Bastide Niel et Saint Jean/Belcier/Carle Vernet, pour un coût global de 0,03 M€.

L'habitat et logement

Faciliter l'accès au logement locatif conventionné en liaison avec les bailleurs sociaux pour des personnes en recherche de logement durable et plus largement, faciliter le parcours résidentiel de l'hébergement au logement stable, de la location à l'accession ont guidé les actions entreprises en 2009.

Le logement

En 2009, 711 familles ayant fait une demande à la Mairie ont été relogées, dont 610 dans le parc social et 101 dans le parc privé. L'objectif initial était de 600 familles, soit un dépassement de près de 20 %. Le délai d'attribution moyen est passé de 6,5 mois en 2008 à 4,5 mois en 2009 pour l'ensemble des demandes.

La mission Habitat

Elle a pour objectifs de développer l'offre locative sociale conventionnée, de faciliter le parcours résidentiel des ménages à Bordeaux et dans le cadre du projet social de favoriser le logement stable.

Le développement de l'offre locative sociale conventionnée doit permettre aux ménages, en particulier les plus fragiles, d'accéder à un logement et de poursuivre l'amélioration du parc ancien.

Pour ce faire, dans le cadre de l'amélioration du parc privé, la Ville participe au financement du FIG. L'objectif initial pour 2009 était de 26 logements conventionnés sociaux ou très sociaux. Le plan de relance a permis d'y ajouter 63 logements supplémentaires, portant l'objectif global à 89 sur lesquels l'ANAH a pu financer 74 logements. En fonction de l'avancement des dossiers, dépendant du PACT, la Ville a financé pour sa part 39 logements pour 0,19 M€.

Par ailleurs, la Ville a subventionné 155 logements PLUS/PLAI pour un montant de subventions de 0,91 M€ alors qu'au titre des aides déléguées de l'Etat, la CUB subventionnait 640 logements en 2009 sur le territoire communal, pour un objectif de 576 logements prévus au PLH.

Pour faciliter le parcours résidentiel des ménages à Bordeaux, la Ville s'est engagée dans deux types d'actions de nature à permettre aux primo-accédants de bénéficier de conditions préférentielles pour acquérir leur logement.

Dispositifs Pass-foncier et PTZ majoré, dénommé « Déclic propriétaire »

Ces dispositifs mis en œuvre par l'Etat sous conditions de ressources nécessitent la participation d'une collectivité. La Ville s'est donc inscrite dans ce cadre et attribue une subvention de 3 000 € à 5 000 € selon la composition de la famille. En 2009, la Ville a attribué 0,10 M€ de subventions pour 28 dossiers.

Dispositif Ville/CDC

Séance du lundi 28 juin 2010

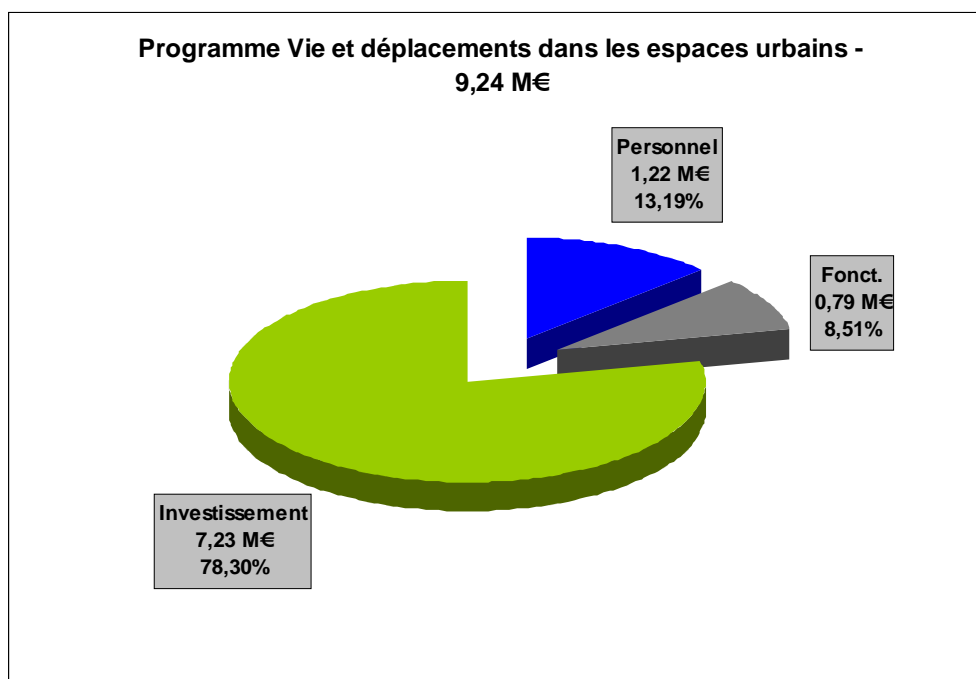
3 projets validés en 2009 ont été présentés au conseil municipal de janvier 2010. Leur financement grâce au Pass-foncier semble avoir été déterminant.

Enfin, la mise en place du projet social, au cours de l'année 2009, a été l'occasion pour la Ville d'être à l'initiative d'un groupe de travail partenarial réunissant ses différents services impliqués dans les projets de logement (Direction du Logement pour l'analyse de la demande, Mission habitat pour le développement de l'offre, CCAS pour le suivi social et l'insertion par le logement, DGVSC pour les subventions de fonctionnement des structures d'hébergement), ainsi que les différents partenaires institutionnels (Etat, CUB, CG, CR).

Au-delà des résultats attendus pour 2010, en termes d'accroissement de l'offre de logements et de facilitation du parcours résidentiel, la mise en œuvre des 17 fiches actions du projet social a donc été l'occasion de développer davantage de concertation entre les services de la Ville : sur la précarité énergétique, sur la relation aux bailleurs sociaux, sur le suivi des maisons relais par exemple.

Enfin, en 2009, la Ville est intervenue au niveau des hôtels meublés avec la réalisation de 50 visites de pré diagnostic à ce jour et la mise en place d'une fiche visite de synthèse avec schéma de fonctionnement de chaque l'hôtel. Par ailleurs, un fichier de suivi, avec une base de données des informations du statut, au type d'occupation, tarifs, désordres... a été constitué.

Vie et déplacements dans les espaces urbains



La Ville a poursuivi en 2009 l'aménagement d'espaces urbains de qualité permettant un bon confort d'usage et le bien-être des riverains.

Ainsi, en 2009, la place du Palais a été mise sous contrôle d'accès (0,09 M€).

Par ailleurs, plusieurs espaces ont été requalifiés, notamment le bas des allées de Chartres sur lesquelles l'ancienne station a été supprimée (0,11 M€), mais aussi la rue Grateloup, la rue Paul Camelle ainsi que les rues des Pontets, Tour du Pin et Maubec qui ont bénéficié d'une rénovation de voies en zones de rencontre au bénéfice des piétons et des vélos.

Le quartier Mériadeck a fait l'objet de travaux d'entretien réalisés pour la mise en sécurité d'urgence et de remplacement de garde-corps, ainsi que la reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la dalle (0,15 M€).

L'éclairage public

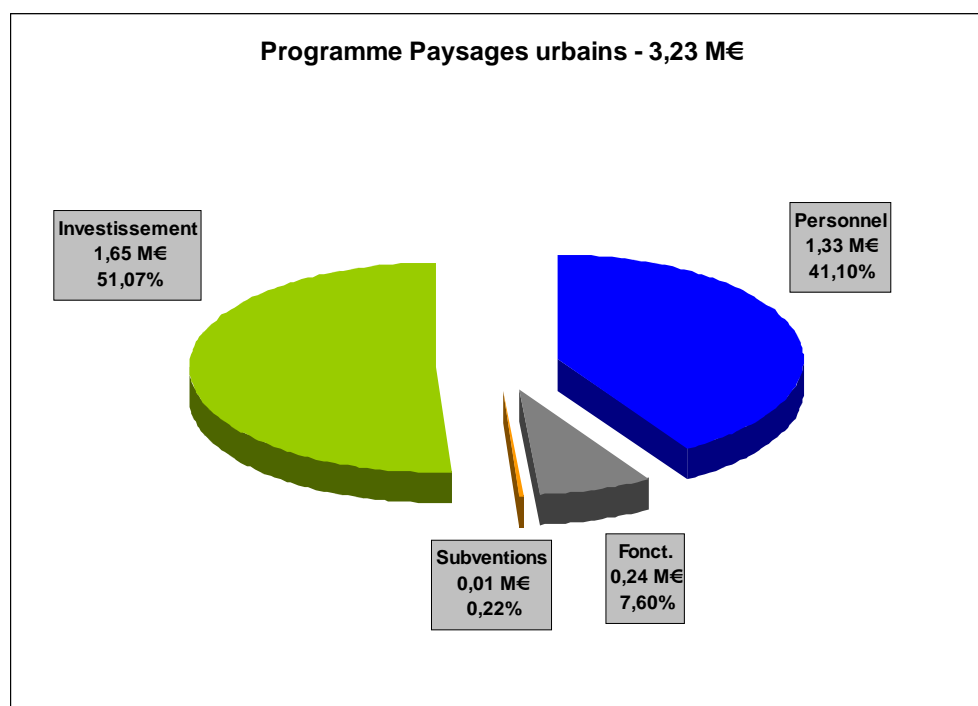
Le changement de plus de 600 luminaires fonctionnels par des matériels considérablement plus performants énergétiquement et limitant les nuisances lumineuses a été poursuivi pour un montant de 1,08 M€. 130 luminaires ont été équipés d'appareillages électroniques pour minimiser les dépenses énergétiques et améliorer la durée de vie des lampes.

Par ailleurs, les contrôles périodiques concernant les solidités, stabilités et isoléments électriques de ces matériels candélabres ont été réalisés (0,03 M€).

Dans le cadre de la rénovation de la rue du Tausin, les réseaux aériens d'éclairage, d'électricité et de téléphonie ont été enfouis (0,1 M€).

Ainsi, la globalité des mesures prises pour économiser l'énergie a permis de passer d'une consommation annuelle globale de 21,84 GWh en 2008 à 17,71 GWh en 2009, soit une diminution de 41 tonnes d'émission de CO₂/an.

Les paysages urbains



La Ville a poursuivi sa démarche de valorisation. Ainsi l'étude de la 2^{ème} séquence du Parc aux angéliques (8 ha) a été réalisée et le plan guide Desvigne a été validé en comité de pilotage. La définition technique du projet et les estimations ont été arrêtées afin de pouvoir faire valider un APD et un phasage opérationnel début 2010. Une enveloppe de 1 M€ a été débloquée pour réaliser les études et une 1^{ère} tranche de travaux.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace Saint Michel a été lancé pour une livraison fin 2013.

Environ 500 m de cheminements doux (0,05 M€) ont été réalisés en bord du lac au niveau du camping international.

En terme d'espaces verts de proximité, 2009 a vu se terminer l'équipement du jardin Emile Combes (0,04 M€). Le jardin Paul Antin, d'une surface de 1 800 m², a été créé (0,24 M€). Utilisé pendant la semaine par les écoles et les centres de loisirs, il est ouvert aux gens du quartier le samedi et le dimanche. Un complément d'équipement a été réalisé sur l'île aux enfants du Jardin Public (0,03 M€).

Dans le cadre d'une démarche participative, l'équipement d'un jardin de quartier dit « Jardin de ta sœur » rue Dupaty (0,15 M€) a été réalisé.

Concernant les parcs et grands jardins de la ville, la voirie périphérique du Parc Bordelais a été refaite à 50 % (0,19 M€).

Les travaux de rénovation des sanitaires et des vestiaires prévus au lycée horticole Camille Godard ont été réalisés ainsi que les travaux préalables pour la nouvelle classe qui sera livrée

en début d'année 2010 (0,15 M€). Enfin, on peut noter que les résultats obtenus au lycée avoisinent 90 % de réussite aux différents examens nationaux.

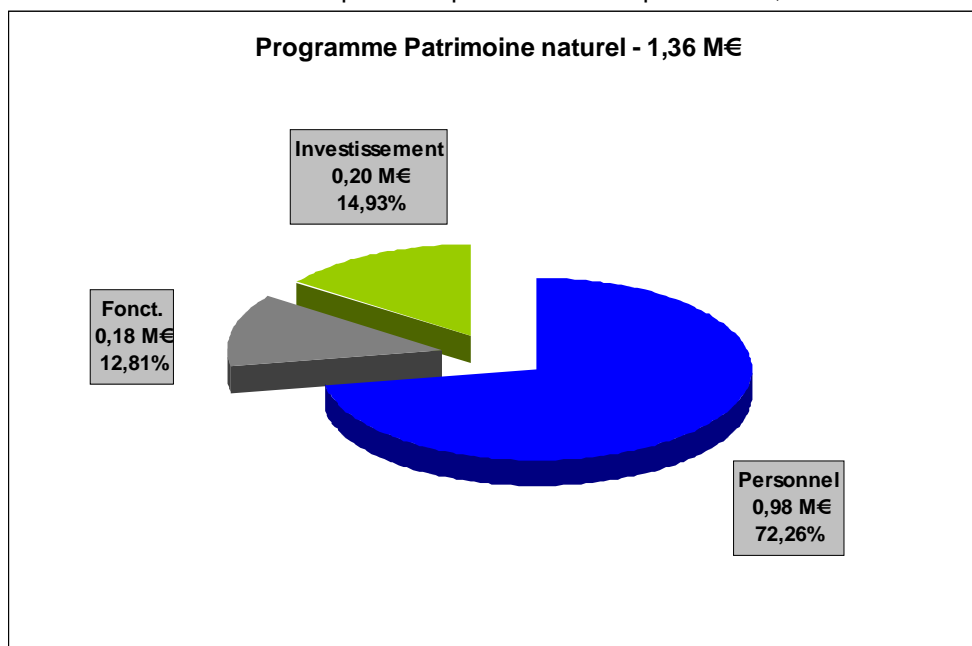
Le patrimoine naturel

En s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants, le Jardin Botanique s'attache à orienter la politique urbaine de la ville et à mettre en œuvre une action pédagogique vis-à-vis du public et des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

L'année 2009 est la première année complète de résultat d'ouverture des serres et des salles de muséologie. La fréquentation du site en accès libre représente une moyenne de 2 462 personnes par mois. Par ailleurs, en 2009, 420 animations auront été réalisées par le Jardin Botanique (0,04 M€), ce qui correspond à près de 14 000 personnes reçues, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'exercice 2008.

Le Jardin Botanique a par ailleurs poursuivi ses travaux et aménagements afin de maintenir le confort et l'intérêt de ses visiteurs, notamment par la rénovation des accès handicapés, l'installation d'une fibre optique, la réalisation des travaux acoustiques de la salle de conférence et la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche des travaux d'arrosage au Jardin Public (0,08 M€).

Enfin, l'acquisition d'arbres, plantes ou graines ainsi que le développement du fonds documentaire de la bibliothèque ont représenté une dépense de 0,02 M€.



Les déplacements doux

La politique de déplacement urbain s'est développée dans le respect des déplacements doux.

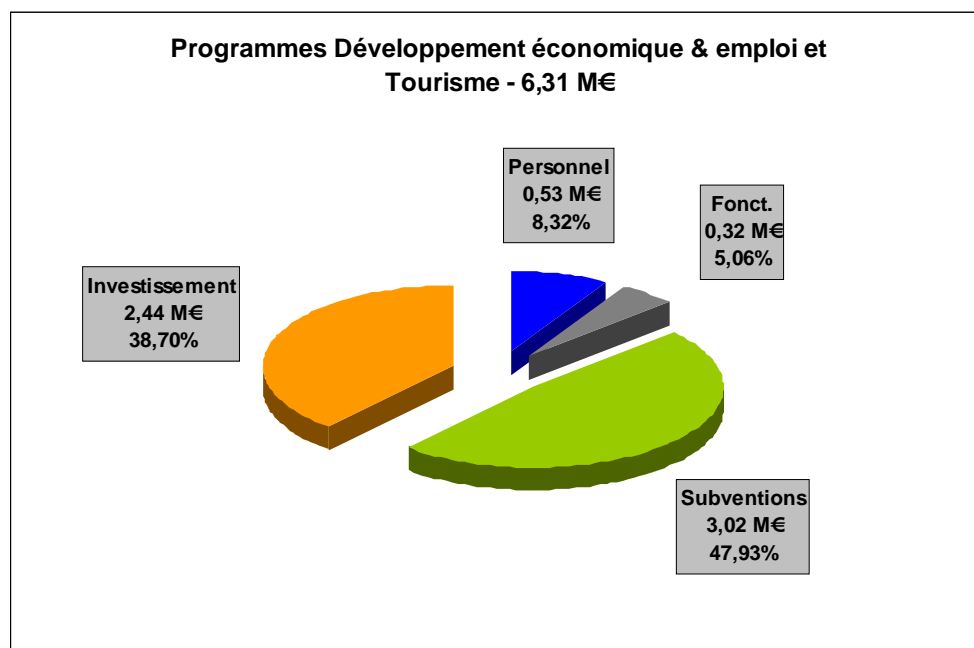
14 panneaux de jalonnement piéton ont été installés dans le centre ville de Bordeaux et 495 arceaux vélos ont été posés, dont plus de 250 par la Ville sur son domaine (0,05 M€).

Le nombre de places pour vélos dans la ville est aujourd'hui de 8 066.

Par ailleurs, 500 nouveaux vélos ont été acquis par la maison du vélo, qui a, en 2009, développé les points de livraison et multiplié les manifestations incitant à l'usage du vélo en ville.

Séance du lundi 28 juin 2010

Le développement économique & emploi, le tourisme



Le développement économique, l'enseignement supérieur et l'emploi

Les actions du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et de l'Emploi ont principalement porté sur le renforcement de l'attractivité économique de la ville visant à conforter son rayonnement.

Les Entreprises

En 2009, les surfaces commercialisées dans l'immobilier de bureau ont bénéficié d'une augmentation de 20 % sur le territoire passant à près de 42 000m².

Ce résultat obtenu dans un contexte de difficultés socio-économiques est le fruit des efforts fournis sur les secteurs Ravezies et Chartrons.

Pour ce qui est des programmes enclenchés, les opérations de l'îlot B à la Bastide, Armagnac ou Achard complèteront dans un avenir proche ces bons résultats.

Enfin, la Ville a soutenu l'accueil et l'implantation d'entreprises : 120 entreprises accompagnées en relocalisation, 25 en délocalisation.

Le Commerce et l'Artisanat

Un important travail de diagnostic a été réalisé dans le cadre de l'étude PIVADIS. Cette étude a permis de recenser de manière exhaustive le tissu commercial et artisanal de la ville et de

Séance du lundi 28 juin 2010

définir les grands axes de la politique de la Ville pour renforcer et dynamiser l'attractivité de son commerce et de son artisanat.

Les orientations et la coordination des actions avec les Chambres consulaires et les associations de commerçants ont été entreprises en 2009 pour donner le jour à une Opération Urbaine Collective (OUC) qui sera mise en œuvre à partir de septembre 2010.

Ces axes de développement reposent en 2009 sur l'engagement et la mobilisation des associations, subventionnées à hauteur de 0,23 M€. La Ville a contribué ainsi à la mise en œuvre de 46 actions d'animation.

En outre, la mise en application du périmètre d'application du droit de préemption ainsi que le renforcement de l'offre commerciale par l'arrivée des enseignes comme COS, Eurodiff ou U-express ont permis de diversifier et de renforcer l'offre commerciale bordelaise.

Enfin, les demandes d'informations sur la pépinière artisanale Sainte Croix ont baissé en 2009 et son taux d'occupation est resté stable. Un travail de réflexion a été engagé pour qu'en 2010 l'accent soit mis sur le renouvellement des occupants de la structure.

Il est à rappeler que la pépinière a accueilli depuis son inauguration 14 entreprises et a contribué à la création de 8 emplois directs.

L'Emploi

En 2009, l'accent a été mis sur une meilleure coordination des politiques de l'emploi, et un travail de rapprochement géographique du PLIE et de la Maison de l'Emploi a été amorcé.

La Ville a œuvré grâce à sa collaboration avec la Maison de l'Emploi à la mise en place d'une pépinière éco-créative aux Chartrons dont l'inauguration a eu lieu en avril 2010 ainsi qu'à l'intégration d'une couveuse d'entreprises au sein de cette nouvelle structure

La Maison de l'Emploi, subventionnée par la ville à hauteur de 0,14 M€ en 2009, a dû s'adapter à un contexte de crise voyant le nombre de demandeurs d'emploi sur Bordeaux augmenter de plus de 17 % et le nombre d'offres d'emploi chuter de près de 1 % sur l'année.

Dans ce contexte morose, les axes de développement de la Maison de l'emploi ont été les suivants :

Le travail sur un diagnostic de territoire et sur la sortie de tableaux de bord trimestriels permettant de suivre la vitalité économique du territoire (embauches, formation, création d'entreprises)

La diffusion des mesures du plan de relance de l'Etat par un important travail de communication auprès des employeurs (presses, rencontres directes, Internet,...)

L'ingénierie du projet d'Ecole de la 2ème Chance visant à offrir une insertion professionnelle et sociale à une centaine de jeunes connaissant de graves difficultés d'insertion. Projet actuellement gelé par le conseil régional

La poursuite des grands événements annuels (3ème édition des Rencontres Emploi & Handicap, 2ème édition du Forum du recrutement en Alternance, 3ème édition des rencontres Territoriales de l'Emploi à Belcier)

La création d'un service d'amorçage qui travaille sur l'émergence de projets a permis de recevoir plus de 150 candidats et de faire émerger une cinquantaine de projets de création d'entreprise.

Le prix de l'entrepreneur de Bordeaux a contribué à valoriser les projets de création d'entreprise sur la ville de Bordeaux.

L'Enseignement Supérieur

Grâce au soutien apporté à l'Opération Campus, le développement du Campus Neurosciences sur le site de Carreire est en voie d'aboutir

Un effort tout particulier portant sur l'offre locative aux étudiants devrait se concrétiser par une évolution significative de ce parc sur la ville

En parallèle, des cycles de conférences, animées par l'Université de Tous Les Savoirs, ont donné toute satisfaction au public des étudiants en les sensibilisant sur des thématiques fortes comme le Développement Durable ou l'économie créative.

L'économie créative

L'économie créative a été au cœur des réflexions et un diagnostic économique de cette filière a été remis.

L'inauguration de la pépinière d'entreprises Eco Créative des Chartrons concrétise l'important travail mené par la Ville en lien avec la Maison de l'Emploi gestionnaire.

Le soutien d'actions comme 4Design ou B3D a été renforcé par un effort de communication.

Un important et difficile travail de coordination a débuté visant à la mise en place d'un programme d'événementiels d'envergure destiné à affirmer l'ambition de Bordeaux en matière d'éco créativité (Exposition à la FIAC 2009 de Paris, convention avec l'association Bordeaux Games pour des actions de promotion collective)

Le tourisme

Dans un contexte international difficile, Bordeaux a su tirer son épingle du jeu en maintenant sa fréquentation touristique au niveau de 2008.

Dans le cadre de la politique de la valorisation du fleuve, les actions engagées au plan de l'amélioration des équipements touristiques ont été poursuivies.

La Ville s'est montrée particulièrement vigilante sur la poursuite de l'amélioration de l'accueil des visiteurs en développant les sites labellisés « Famille plus » ou « Tourisme et Handicap » ou encore en mettant l'accent sur la signalétique patrimoniale.

Dans le même temps, le développement du tourisme d'affaires a été conforté par le soutien à Bordeaux Gironde Convention Bureau.

La Ville a poursuivi le travail de définition d'une stratégie de promotion territoriale en partenariat avec le BRA et les autres collectivités locales, ce qui a abouti au lancement d'un appel d'offres pour le choix d'une agence de communication, appel d'offres remporté par l'agence TBWA. La Ville a participé au MIPIM en partenariat avec la CUB, l'OIE et le BRA pour favoriser le rayonnement international de Bordeaux et renforcer son attractivité.

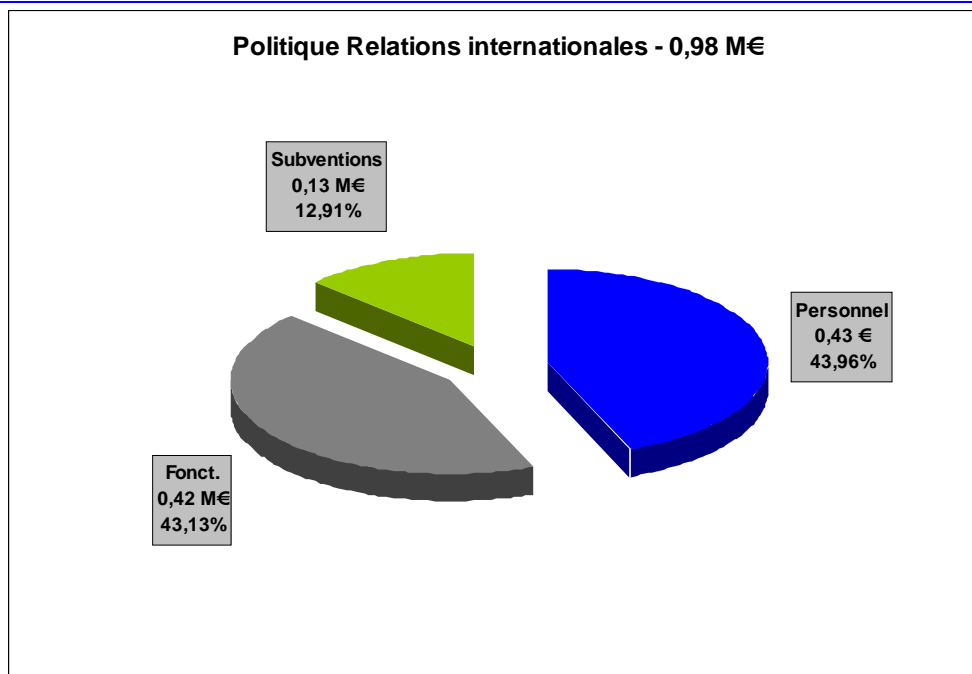
Séance du lundi 28 juin 2010

La Ville a fédéré la filière vitivinicole autour du projet de Centre Culturel et Touristique du Vin et de l'association éponyme. Celle-ci a pour vocation de mener les études et travaux préalables à la création du centre à proprement parler. A cette fin, l'association a notamment :

assuré le pilotage des travaux et études préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre architecturale et scénographique de l'équipement envisagé,
finalisé le montage juridique, économique et financier et accompagné son exécution.

La fin de l'année 2009 a été marquée par la commande d'un diagnostic sur la perception de Bordeaux à l'international. Les résultats sont attendus pour le début d'année 2010.

Les relations internationales



La politique de la Ville de Bordeaux favorise et fédère les actions de coopération avec l'étranger, afin d'accroître le rayonnement de la municipalité et de ses partenaires institutionnels, associatifs et privés. Pour hisser Bordeaux au rang de métropole européenne, la Ville s'emploie à promouvoir les atouts qui sont les plus aptes à la faire rayonner à l'international, et à la rendre plus attractive. Ces atouts sont autant dans le domaine économique (pôles de compétitivité, économie créative, tourisme, viticulture...) que dans le domaine culturel (patrimoine UNESCO, action artistique, musées, lecture publique...), dans le domaine éducatif (formation supérieure ou professionnelle) que dans la gouvernance en faveur du développement durable (protection de l'environnement, mobilité urbaine, innovations sociales, etc.).

Relations institutionnelles

L'action internationale de la Ville s'appuie d'abord sur un réseau de 19 villes partenaires¹ avec lesquelles sont programmés des plans d'action pluriannuelle. La promotion des atouts de la ville et l'identification de bonnes pratiques étrangères sont par ailleurs facilitées par l'adhésion de la ville à des réseaux internationaux², des partenariats avec d'autres acteurs étant par ailleurs développés (en 2009, une convention a été signée avec l'Agence française de développement).

¹ Ashdod, Bamako, Bilbao, Bristol, Casablanca, Cracovie, Fukuoka, Lima, Los Angeles, Madrid, Munich, Oran, Ouagadougou, Porto, Québec, Ramallah, Riga, Saint-Petersbourg, Wuhan

² Conseil des Communes et Régions d'Europe ; Association Internationale des Maires Francophones ; International Council for Local Environmental Initiatives, Energie-Cités ; Cités-Unies, Eurocités ; Cités Unies, réseau international des villes classées par l'UNESCO.

Cette action institutionnelle s'articule autour de trois grandes priorités géographiques :

l'espace francophone, auxquelles se rattachent les villes de Québec, Casablanca, Bamako ou Ouagadougou, ainsi que la participation active au réseau international des maires francophones, dont Bordeaux préside la commission consacrée à la formation et la mise en réseau des fonctionnaires municipaux. En 2009, de nouveaux plans d'action ont été conclus avec Bamako et Ouagadougou (à laquelle une aide d'urgence a par ailleurs été versée suite à de violentes inondations), et le Maire a conduit une mission à vocation économique et d'échanges d'expériences sur le thème de la diversité à Québec.

l'espace Sud Europe / méditerranée, au travers des coopérations avec les villes de Bilbao, Porto, Ashdod, Ramallah, Oran.

L'Asie, avec un accent particulier sur la Chine (jumelage avec Wuhan, présidence du réseau de collectivités françaises travaillant avec la Chine).

Dans les échanges de ville à ville, la contribution des services municipaux de part et d'autre est essentielle. En 2009, la ville de Bordeaux a notamment assuré des actions de formation à destination de fonctionnaires municipaux d'Oran et de diverses villes africaines francophones. Le thème du développement durable, qui concerne plus d'un tiers des actions menées, a notamment été mis en avant dans les actions à destination de Bamako (mise en place d'une brigade verte) et Ouagadougou (assainissement), mais aussi Wuhan (ville pilote en Chine sur ce thème). Le Maire de Bordeaux a également pu présenter à l'occasion du sommet climat de Copenhague les réalisations de la Ville dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Appui aux partenaires bordelais

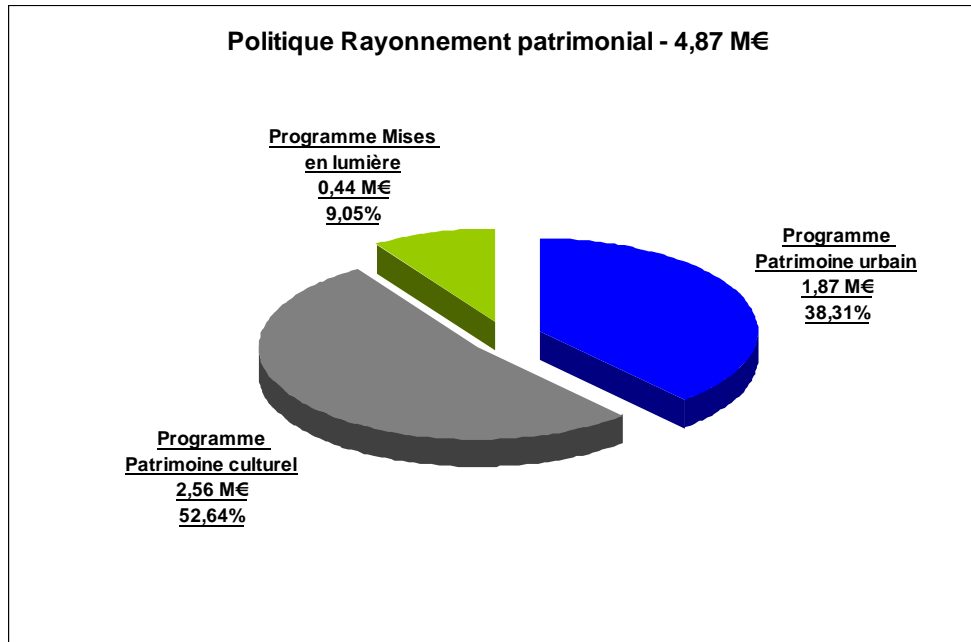
Cet appui représente 20 % du budget consacré aux relations internationales. Il vise à encourager la participation d'intervenants bordelais (associations, institutions, entreprises...) à l'animation des relations partenariales de la ville de Bordeaux, à l'internationalisation de leur action, et au soutien à des activités internationales à Bordeaux.

A titre d'exemple, en 2009 le port autonome de Bordeaux a signé un accord de partenariat avec le port d'Ashdod, et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux a accompagné la mission du Maire en Afrique, organisant à cette occasion des rencontres d'affaires.

La Ville de Bordeaux cherche également à fédérer les acteurs bordelais de l'international que ce soit autour du développement durable, avec l'animation d'un atelier relatif au thème 7 de l'Agenda 21 ou dans le renforcement des synergies en réunissant tous les acteurs économiques bordelais pour un partage de leurs calendriers et mobilisations.

De nombreuses actions sont conduites dans ce cadre à destination de la jeunesse : appui à la création d'une jeune chambre économique à Ashdod, intervention dans le cadre d'un programme concerté pluri-acteurs à Oran, accueil d'étudiants des villes partenaires pour des stages à Bordeaux.

Le rayonnement patrimonial et culturel



La mise en valeur du patrimoine urbain

L'organisation d'AGORA 2010

Dès 2009, l'organisation d'Agora, biennale d'urbanisme, d'architecture et de design, a été engagée. La manifestation connaît en 2010 une évolution notable de son concept et de son organisation. Pour la première fois, la manifestation, toujours organisée au hangar 14, se délocalise également dans un territoire en cours de recomposition, afin de développer in situ les échanges et discussions. Ce mode d'organisation a ainsi vocation à être appliqué pour les prochaines éditions à la Bastide et à la gare.

Le ravalement

Fin 2009, sur les 570 immeubles concernés par l'obligation de ravalement, 247 immeubles étaient ravalés ou en cours de chantier. De plus, pour 111 immeubles supplémentaires, les demandes d'autorisations de travaux étaient déposées. Les délais d'exécution de la 3ème campagne de ravalement, débutée en 2005, ont été prorogés jusqu'au 31 mars 2009 en ce qui concerne la réalisation des travaux de la première façade, jusqu'en 2011 pour la réalisation des travaux de la seconde façade.

Pour l'année 2009, les immeubles subventionnés représentent un montant de 0,35 M€ de subventions.

En 2009, l'étude a été engagée pour le lancement d'autres campagnes de ravalement sur des périmètres comportant 100 à 120 immeubles.

Face à certaines altérations de la pierre, il convient, tout en poursuivant le travail d'embellissement de la ville, de réfléchir à des solutions éventuellement alternatives permettant de protéger durablement la pierre fragile de Bordeaux.

La mise en valeur du patrimoine culturel

La ville a poursuivi son effort de mise en valeur et de conservation de son patrimoine historique.

Au titre de la restauration des monuments historique, la suite de la restauration de l'Eglise Saint Michel, fleuron patrimonial inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été programmée. Cette restauration a porté tant sur le bâti extérieur (avec la dernière tranche sur le chevet) que sur l'intérieur de l'édifice avec la poursuite de la réhabilitation de la chapelle St Joseph, et la restauration de la travée de l'orgue (0,18 M€).

Les travaux concernant l'Eglise Sainte Eulalie ont été engagés. Ils portent sur la restauration de la chapelle nord et de son retable, ainsi que des objets mobiliers.

Enfin, la restauration des deux statues de Montaigne et Montesquieu a été finalisée (0,09 M€).

Les édifices patrimoniaux non protégés au titre des monuments historiques ont également bénéficié de crédits d'investissement. Ainsi les travaux de l'église Saint Martial (0,19 M€) se sont achevés pour les journées européennes du patrimoine 2009, avec une présentation des cloches et du beffroi. En ce qui concerne les églises de Saint Augustin et Sainte Marie de la Bastide dont les clochers nécessitent des travaux, des études ont été menées et les appels d'offres lancés afin de permettre un début de travaux début 2010.

Dans le domaine du patrimoine mobilier, les actions de conservation, de préservation et de mise en valeur se sont poursuivies. Ainsi, après leur restauration, ont été finalisées la restitution et la présentation de plusieurs tableaux à Saint Michel. La réflexion engagée, avec les services de l'Etat, autour d'un inventaire global du patrimoine mobilier de la ville, a permis d'inscrire une première tranche de réalisations en 2010.

2009 a également été l'année de concrétisation des premières actions de médiations dans le cadre du label Ville d'Art et d'histoire. Des visites thématiques, des éditions, ainsi que les journées européennes du patrimoine ont été conçues selon des critères définis par le label. Les Journées ont rencontré un très grand succès réunissant plus de 130 000 visiteurs (soit 45 % d'augmentation par rapport à 2008). Un premier document sous la charte Ville d'Art et d'Histoire a été publié sur le Palais Rohan.

Le volet archéologie et protection du patrimoine s'est largement développé avec le suivi et la mise en valeur des chantiers archéologiques se déroulant sur le territoire, et l'initiation et le suivi en lien des éléments patrimoniaux susceptibles de bénéficier d'une protection particulière. Les travaux menés se font en très étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'office de tourisme, ou encore l'institut Ausonius. A titre d'exemple, a été lancée l'opération de restitution 3D du portail Nord de la cathédrale St André (0,07 M€).

Enfin, une mission sur l'ouverture des lieux de culte a été lancée afin de favoriser l'accès au patrimoine religieux de la Ville.

Bordeaux grande métropole culturelle

Pour relayer l'image de Bordeaux comme une métropole culturelle novatrice et cosmopolite, plusieurs supports ont été déployés.

La communication

Concernant les outils de communication culturelle propre à la Ville, l'étude relative à la publication a permis le lancement du projet de format numérique de « Bordeaux culture », dont la parution est prévue été 2010, répondant aux exigences d'une distribution non plus seulement locale mais nationale ainsi qu'à la promotion des multiples aspects du dynamisme culturel bordelais sur son territoire et au-delà. Par ailleurs, le chantier des sites Internet des établissements s'est poursuivi avec l'ouverture prévue en 2010 de 3 sites (0,07 M€).

Parallèlement, le développement des moyens d'un « faire savoir » des temps forts culturels bordelais s'est accéléré via le travail effectué avec l'agence de presse spécialisée (0,06 M€) avec un taux de réponse croissant de la part des journalistes à l'égard des dossiers de presse et des invitations aux voyages de presse, grâce notamment à l'impulsion donnée par Evento.

En 2009, outre les voyages de presse groupés autour de 4 temps forts, s'ajoute près d'une dizaine de venues individuelles, dans le cadre de reportages radiodiffusés, et télévisés (à titre d'exemples : en 2009, 3 reportages dans l'émission TELEMATIN et 2 dans le journal de 13h de TF1).

Parallèlement à l'amélioration des agendas, des temps forts culturels en terme de présentation et de délais, une démarche de mise en cohérence des événements communicants avec le calendrier culturel national et européen a été mise en place.

Evento

Pour sa première édition, Evento a réuni près de 390 000 visiteurs sur 10 jours et une centaine d'artistes de 15 nationalités différentes.

Se positionnant immédiatement comme une manifestation d'envergure nationale, Evento, dont les dépenses globales réalisées sont à ce jour estimées à 4,46 M€, (3 M€ de participation de la Ville), a réussi le pari d'être reconnu comme un rendez-vous culturel novateur, contribuant à mettre en exergue le rôle de la culture comme catalyseur de lien social, de mixité et de mobilité des publics, et à illustrer l'impact durable d'une nouvelle économie de la culture à l'échelle du territoire.

La qualité artistique des 26 créations originales a consacré Bordeaux comme territoire de créativité, dont la presse et les professionnels, venus en nombre, se sont fait l'écho. La couverture médiatique a été très importante, puisque pas moins de 60 journalistes français et européens ont fait le déplacement afin d'assister à l'ouverture d'Evento. Déjà repris par nombre de magazines spécialisés, Evento a largement été couvert par des médias généralistes, que ce soit en presse écrite (Le Monde, Libération, La Tribune, Les Echos, L'Humanité), radio (France Culture, France inter, France info, Europe 1) ou télévisée (journal de TF1, émissions sur France3). Elle a également touché la presse européenne, notamment allemande, espagnole, suisse, italienne et aussi américaine.

Bordeaux 2013

L'assemblée générale de décembre 2009 qui a entériné la dissolution de l'association a donné lieu à une présentation d'un bilan global de la candidature ainsi que des 6 missions menées durant l'année 2009 sur les thèmes de l'estuaire, la politique événementielle sur le territoire aquitain, la boîte à outils européenne, la plateforme des industries créatives, le centre culturel

Séance du lundi 28 juin 2010

du Vin, et les friches artistiques. Ces thèmes s'inscrivaient dans une continuité d'axes de travail en partage des collectivités impliquées qui ont exprimé le souhait de mettre en place une cellule de concertation informelle afin de prolonger la dynamique partenariale.

La performance de la collectivité

La gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines nécessite la mise en synergie de nombreux éléments complexes à animer (carrière, rémunération, formation, maintien dans l'emploi, diversité...). Toutes les directions de la Ville, par une responsabilisation accrue et le soutien des encadrants, contribuent à la réussite des projets mis en œuvre pour le personnel.

La masse salariale

La masse salariale, gérée par la DRH pour le compte de la collectivité, représente en 2009 54,14 % des dépenses de fonctionnement. Bien qu'en augmentation par rapport à 2008 (53,84 %), les efforts de maîtrise de la masse salariale ont été poursuivis.

Les éléments structurels, tenant notamment à un allongement de la durée des carrières, aux mesures prises pour assurer un meilleur déroulement de carrières, à la prise en compte des services effectués en dehors de la fonction publique y compris dans le privé, ont contribué à une augmentation de la masse salariale d'au moins 1,5 % d'un exercice sur l'autre.

L'année 2009 a été marquée par l'achat et la mise en fonctionnement d'un nouvel outil informatique. Cet outil, après une phase non négligeable de stabilisation, devrait par sa fiabilité et ses nouvelles fonctionnalités, permettre un suivi encore plus rigoureux de la masse salariale.

Les mesures catégorielles

L'année 2009 a été marquée par la déprécarisation de 197 personnes qui se sont vu proposer des emplois statutaires à temps complet ou non complet.

Ce travail sur lequel la collectivité est engagée depuis de nombreuses années déjà, notamment en direction du personnel des écoles, explique également l'augmentation des effectifs titulaires entre 2008 et 2009.

L'évolution salariale individuelle des agents a été confortée, au-delà des augmentations de la valeur du point d'indice, par des mesures propres à la Ville de Bordeaux, avec le développement des régimes indemnitaires dits de sujétions qui viennent reconnaître la spécificité de certains métiers (gardes de parcs et jardins, élagueurs, travail de nuit propreté, éclairage public, police municipale...), ainsi que l'élargissement du nombre d'agents bénéficiaires de l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire liée aux fonctions d'accueil.

Enfin le déroulement de carrière des agents a été considérablement amélioré par l'instauration de ratios d'avancement favorables, permettant un quasi doublement des avancements de grades.

Les actions spécifiques en matière d'emploi.

En matière de handicap, la mise en œuvre de la convention triennale avec le FIPHFP (organisme dédié pour les collectivités territoriales à l'aide au recrutement ou au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés), a permis à la Ville de rattraper un certain retard en la matière et de mettre en place un réseau efficace face à la complexité des procédures dans ce domaine.

Le taux d'emploi à la Ville, direct et indirect, se situe à la dernière déclaration à 4,16 %. Il est en augmentation par rapport à l'année précédente malgré de nombreux départs à la retraite de bénéficiaires de l'obligation d'emploi cette année.

Par ailleurs, afin de lutter le plus efficacement possible contre un absentéisme toujours très élevé bien qu'en très léger recul en 2009, un travail de fond a été entrepris pour favoriser le reclassement professionnel, permettant ainsi à des agents de reconstruire un véritable parcours professionnel.

La Ville attache une grande importance au développement des compétences. 2009 a vu la mise en œuvre de la réforme du droit individuel à la formation (DIF). Ainsi, 5 % des agents ont pu accéder à une formation dite promotionnelle leur permettant de passer des examens et concours pour accéder aux grades supérieurs.

Parmi les actions thématiques dans le domaine de la formation, on peut citer le plan espaces verts et développement durable, qui a réuni l'ensemble des agents de la direction des parcs et jardins et du jardin botanique, ainsi que les formations liées à la sécurité des agents qui gardent une place prépondérante.

Par ailleurs, de nombreuses directions ont également été accompagnées dans le cadre de leur organisation (CAPC, centre d'entretien et d'exploitation, bibliothèque, portage à domicile...).

Le plan de recrutement 2009 permis de faire face à des services nouveaux, notamment dans les crèches avec l'ouverture de lits supplémentaires ou à la nouvelle direction du logement.

Un point particulier, qui recouvre la contribution de la Ville au projet social, mérite d'être souligné avec la politique mise en place en faveur des apprentis de tous niveaux et de toutes qualifications, sur des postes à forte valeur ajoutée dans le monde du travail.

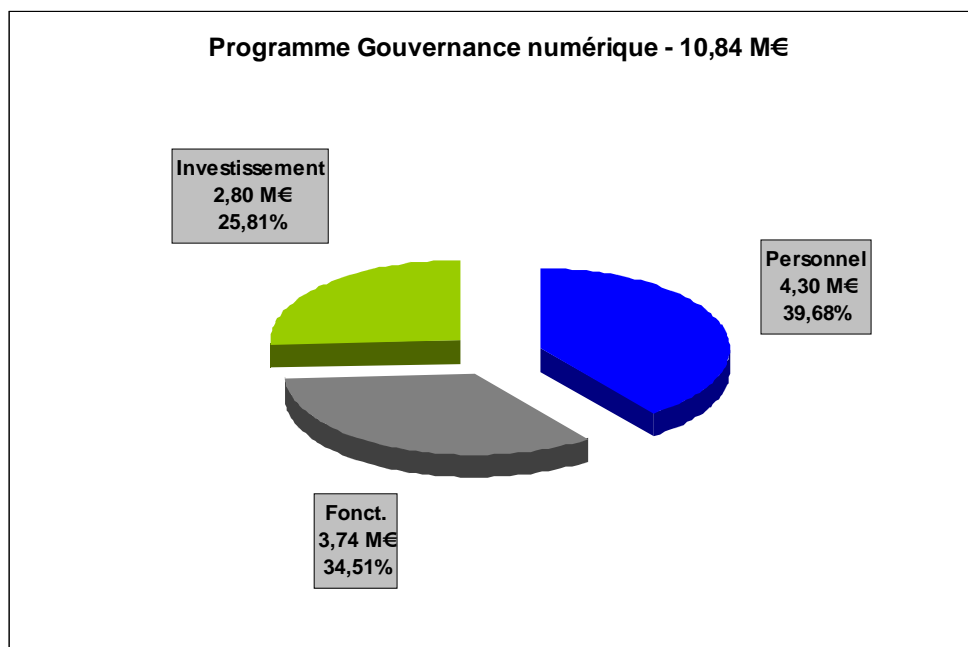
Enfin, un nouveau dispositif d'évaluation du personnel a été mis en œuvre. Cet outil doit permettre de faire vivre la mobilité interne, le plan de formation, démarrer une gestion des postes, et développer une culture commune visant à faire partager par le plus grand nombre les objectifs de la collectivité.

La communication interne

Pour une année d'expérimentation, les retours, tant des directions que des agents, sont plutôt positifs avec plus de 85 % de formulaires retournés signés.

La communication interne et managériale s'est intensifiée avec la création d'ateliers du management dont l'objet est l'échange de bonnes pratiques entre encadrants de la collectivité sur des thèmes animés par des professionnels tels que la gestion de conflits, l'entretien professionnel...

La gouvernance numérique



L'e-administration

Avec 2,5 millions de visiteurs, **bordeaux.fr** reste un axe majeur de l'engagement de la ville vers le numérique et confirme l'intérêt que lui porte le public.

- Les e-services sont largement utilisés, puisque 71 % des familles des enfants en crèche ou scolarisés ont payé en ligne leurs prestations et 80 % des demandes d'actes ont été traitées en ligne (68 000 actes). Afin d'avoir un agenda de qualité et le plus complet possible, les internautes ont désormais la possibilité de proposer directement des événements à la connaissance de la Ville.
- La plate-forme de diffusion de lettres d'information a connu un vif succès avec 17 000 envois dans les 3 mois de sa mise en place, ce qui confirme les attendus en gain de communication et de coûts.
- De nouveaux services participatifs ont été mis en ligne avec notamment la galerie d'images "Bordeaux vue par vous" et l'amélioration de la rubrique des démarches administratives ...
- La plate-forme de dématérialisation des marchés publics, ouverte à plus de 9 500 fournisseurs, a permis le retrait en ligne de 5 000 dossiers de consultation.
- La plate-forme unifiée de gestion des demandes 'ALLO proximité' a reçu 37 000 appels, et a été étendue pour le traitement de la pandémie.
- La Ville a pu dans les délais prendre en charge le traitement des passeports biométriques : 12 stations ont été installées et les procédures mises au point.

Depuis 2009, grâce à sa mise en œuvre sur deux nouveaux secteurs majeurs, la petite enfance et la culture, plus de 30 000 Bordelais sont désormais porteurs de la carte « Bordeaux ma Ville ». Pour atteindre cet objectif, les équipements de prêts et de retour de toutes les bibliothèques ont été adaptés ainsi que les systèmes de nos 29 structures de petite enfance et des 152 assistantes maternelles. Cette opération a permis d'encaisser plus de 5 M€ directement en ligne sur le portail, de dématérialiser les étapes comptables en automatisant et réorganisant les processus métiers afférents.

Dès son lancement, l'application Agenda sur l'i-phone a connu un vif succès et a démontré l'intérêt de l'engagement de la Ville sur la fourniture de services de mobilité pour les bordelais.

Séance du lundi 28 juin 2010

Enfin, le schéma directeur informatique dans les écoles a été poursuivi. L'année 2009 a permis de renforcer notre action vers l'informatique pédagogique, ainsi quatre écoles élémentaires (Dupaty Elémentaire, Deyries, Flornoy Maternelle et Paul Lapie) ont été équipées de tableaux blancs numériques et les écoles maternelles ont bénéficié de l'installation de 81 nouveaux ordinateurs pour accompagner leurs projets.

Le suivi administratif des 15 000 élèves de la Ville de Bordeaux a été fortement amélioré et sécurisé par la mise en place pour les 98 directeurs d'écoles d'un outil de gestion unique, partagé avec l'Education.

L'informatique pour tous et partout

Afin d'accompagner au mieux les 25 % des Bordelais qui sont toujours exclus du numérique, de nouveaux espaces ont été ouverts à destination de différents publics. Ainsi, 5 nouveaux ateliers informatiques ont été créés dans les clubs seniors (Cormier, Lumineuse, Giono, Billaudel, Armand Faulat), mais aussi 80 nouveaux postes ont été répartis dans le réseau des bibliothèques pour renforcer notre offre de services numériques en matière d'autoformation, d'accès à Internet, fonds documentaires...

Une action innovante, Clic et Déclic a été préparée. Elle est destinée à favoriser l'équipement et la formation de cent familles dans le quartier de Bordeaux Maritime et doit se concrétiser à travers un appel à projet vers les bailleurs sociaux afin de favoriser sa reconduction éventuelle dans d'autres quartiers.

Enfin, la Ville a fait évoluer son offre de points d'accès Wifi publics gratuits dans les mairies : Hôtel de Ville, Grand Parc, Bastide, Bacalan, Caudéran.

Le plan d'informatisation des services

Une centaine de projets fonctionnels ou techniques ont été menés en vue d'améliorer la performance des fonctions supports de la Ville :

- Le nouveau Système d'Information des Ressources Humaines a été paramétré pour que la paie soit opérationnelle en fin d'année pour tous les agents de la Ville, le CCAS et l'Opéra. (8 160 dossiers d'agents ont été repris, et la formation des agents de toutes les DRH et des correspondants RH assurée). Un nouveau logiciel de gestion de la formation a été installé pour suivre les nouveaux dispositifs de formation.
- Le logiciel d'aide à la rédaction des marchés est opérationnel à la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique et dans deux directions pilotes.
- Un groupement d'achat a été mis en place entre la Ville, le CCAS et l'Opéra pour mutualiser le renouvellement du Système d'Information Financier.
- Un référentiel unique des associations entre toutes les directions a été mis en place.
- Notre offre en matière de mobilité s'est accrue de nouveaux services : l'accès à la messagerie multi PDA, l'accès à distance à son poste de travail, la visioconférence externe, un mini site collaboratif pour la gestion du projet du nouveau centre administratif.
- Le Conservatoire et le Jardin Botanique ont été formés à l'utilisation de l'outil de catalogage du réseau des bibliothèques publiques dans l'objectif de créer et de mettre en ligne sur Internet un catalogue unique présentant la richesse documentaire de la Ville.
- Une nouvelle version du SIG a été déployée auprès des utilisateurs et leurs données migrées. Cela a favorisé la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités de gestion en matière d'urbanisme, d'éclairage public, de gestion des arbres et des espaces verts, des arrêtés de voirie, de la police municipale ...

Les moyens opérationnels d'exploitation

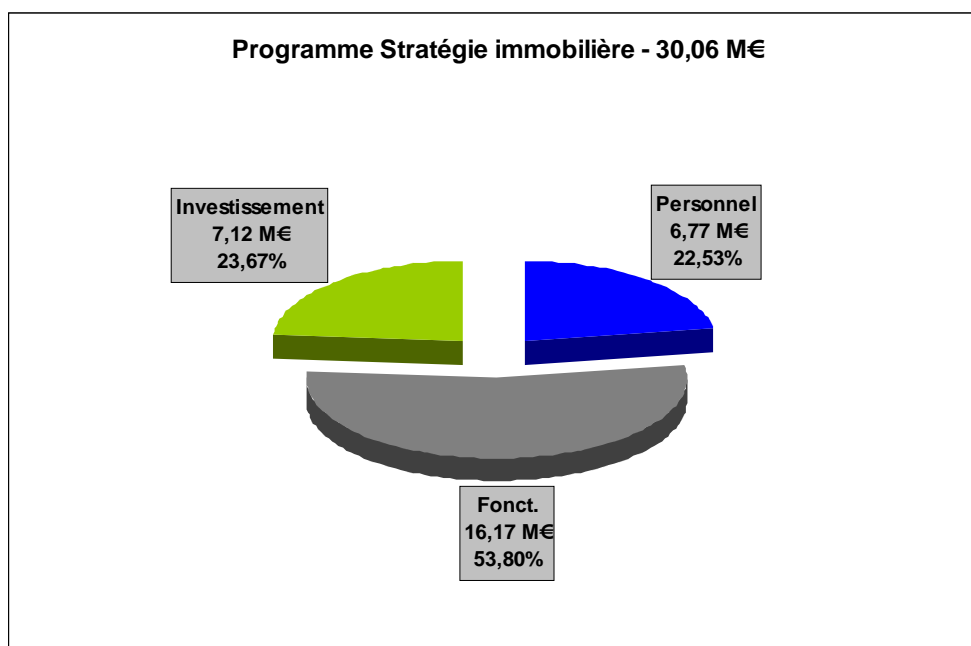
En 2009, la Ville a poursuivi sa politique de rationalisation des coûts par répartition optimisée des véhicules notamment spécialisés. Ainsi 2 camions grues de 19 tonnes ont été intégrés au titre d'un contrat de location longue durée avec prestations de maintenance intégrée.

Par ailleurs, concernant la flotte de berlines, la gestion des réservations et de rotation des véhicules est encore optimisée et s'effectue par l'intermédiaire d'une armoire à clé. Cette opération (0,03 M€), d'abord installée au pôle technique municipal, est aujourd'hui déployée sur le site des Minimettes.

Le parc auto a également intégré une nouvelle GMAO (première tranche de 0,05M€).

Par ailleurs, en regard de l'augmentation du nombre de manifestations soutenues par la ville et de matériel demandé par les organisateurs, la Ville a investi dans l'acquisition de matériels en 2009 (0,07 M€).

La stratégie immobilière et économies d'énergie



La stratégie immobilière

Dans le cadre de l'action foncière, 12 cessions immobilières, traduisant la volonté de se désengager des locaux n'ayant plus une utilisation d'intérêt général, ont généré en 2009 une recette de 1,88 M€. Ces transactions ont été réalisées essentiellement par le biais de ventes par voie « d'enchères au mieux » dans un souci d'amélioration de la transparence et de l'équité de l'action municipale.

Parallèlement, des acquisitions foncières ont été réalisées dans le cadre des opérations programmées en particulier en matière économique (Maison de l'Emploi), sportive ou de réserves foncières, pour un montant de 5,8 M€.

Dans le cadre de la gestion locative, 2009 a permis de mener à bien la rénovation du cadre juridique des occupations et l'harmonisation des règles de gestion des 254 occupants de biens appartenant à la Ville.

Enfin l'année 2009 a permis de lancer les études juridico-financières relatives à l'implantation et aux modes de financement de la construction de la future **cité municipale**.

Ce bâtiment, destiné à regrouper la majeure partie des services administratifs de la Ville, est au cœur des préoccupations de l'exécutif. En effet, d'une part il offrira aux Bordelais une plus grande lisibilité de l'action municipale regroupée à terme sur trois principaux sites (Hôtel de ville, cité municipale et pôle technique). Et d'autre part, en raison de l'attente des services municipaux qui y voient une source d'optimisation de leurs actions et qui sont de ce fait très mobilisés sur le projet.

La définition des programmes fonctionnels et du contenu architectural et technique attendu du projet (notamment en matière d'insertion urbaine et de performance énergétique) a également été entreprise pour une finalisation à la fin du 1^{er} semestre 2010.

Energies

Le bilan 2009 des consommations d'énergies (hors éclairage public) s'élevait à 90,5 GWh (soit - 2.2% par rapport à 2007). En 2009, ces mêmes consommations (ramenées à patrimoine constant et corrigées des variations climatiques) s'élèvent à 86,2 GWh soit un gain d'environ 4.6 % confirmant la baisse amorcée et portant le total des économies à 6,8 % par rapport à 2007.

Cette baisse s'explique notamment par l'investissement d' 1 M€ pour l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries et diverses opérations d'amélioration du patrimoine bâti.

En matière d'énergies renouvelables, l'eau chaude solaire est intégrée systématiquement dans les projets lorsque sa pertinence est démontrée.

58 diagnostics thermiques ont par ailleurs été réalisés en 2009 afin d'identifier les travaux d'amélioration.

Concernant la maintenance des équipements, près de 800 ordres de service auront été traités en 2009, l'effort encore consenti pour la maintenance préventive devrait à moyen terme permettre de minimiser sensiblement la maintenance corrective encore importante.

La mise en conformité des points de livraison électriques s'est également poursuivie (suppression de 2 transformateurs à pyralène).

Séance du lundi 28 juin 2010

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 345,62 ME.

Le taux de réalisation est de 100,47%.

Parmi les principales recettes :

Le produit fiscal a représenté 171 ME.

La DGF qui représente la participation de l'Etat : 62,10 ME tient compte des effets positifs du recensement de la population.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles se sont élevées à 300,14 ME.

Leur taux de réalisation est de 98,52%.

Les frais de personnel avec 163,31 ME représentent la part la plus importante, 54,14%, du budget de fonctionnement.

Les subventions versées aux associations avec 32,90 ME sont en augmentation de 3,3% par rapport à 2008.

Concernant l'investissement, les dépenses d'équipements qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine de la Ville se sont élevées à 74,82 ME, soit 14,8 ME de plus que ce qui avait été prévu au budget 2009, soit près de 12% de progression par rapport à 2008. Cette forte évolution est due au fait que la Ville a souhaité participer au plan de relance économique lancé par le gouvernement et s'est engagée à réaliser un montant d'investissement supérieur à 70 ME.

Avec 74,82 ME l'objectif a été largement atteint.

Le taux de réalisation de la totalité des dépenses d'investissement est donc de 70,21% en 2009.

Depuis 2002 les dépenses d'équipements réalisées ont progressé de 51,8%.

Malgré cette progression, la gestion 2009 se caractérise par la poursuite du désendettement puisque le solde de la dette s'élevait au 31 décembre 2009 à 186,9 ME contre 187,9 au 31 décembre 2008.

Au cours de la présente année 2009 la Ville s'est donc désendettée de 1 ME supplémentaire.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je dirai que malgré les effets de la crise qui pèse sur nous comme sur d'autres, on continue dans les données que vous avez fixées la diminution de l'endettement, la progression des subventions et l'augmentation de l'investissement.

Et l'on pourra constater, malgré ce que j'ai pu lire ici ou là, que dans le cadre de vos priorités, notamment sur la petite enfance, sur les enfants dans le domaine scolaire, la Ville a fait un effort tout à fait considérable qui répond me semble-t-il à l'intérêt général.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureux de souscrire à ce Compte Administratif qui me paraît représentatif d'une gestion équilibrée, saine et transparente.

Je donne la parole à ceux qui la demandent.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Séance du lundi 28 juin 2010

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai qu'à l'occasion du Compte Administratif, l'avantage c'est qu'on peut balayer toute l'activité municipale. Rassurez-vous, je ne le ferai pas. Je me contenterai de privilégier deux points seulement dont je parlerai à l'occasion de ce Compte Administratif.

Le premier point que je souhaite aborder c'est la politique des déplacements doux de la Ville de Bordeaux.

En lisant ce document on se rend bien compte que l'année 2009 a incontestablement marqué une pause sérieuse dans la politique de la Ville de Bordeaux dans ce secteur.

D'ailleurs, je parle sous le contrôle de Michel DUCHENE, lors du dernier comité du Code de la rue que nous avons eu, la dernière réunion du 14 décembre 2009, j'avais stigmatisé le fait qu'à Bordeaux on ne faisait plus grand chose ; hormis les actions qui sont dans ce document mais qui ne sont pas d'une grande ambition, on faisait une pause dans le promotion des déplacements doux. Et à lire les 7 lignes contenues dans ce Compte Administratif j'ai un peu la confirmation de ces craintes.

Je voudrais aborder à ce sujet deux points.

Le premier point : vous savez sûrement comme moi qu'à compter du 1^{er} juillet prochain notre Code de la route a subi une modification assez considérable puisque désormais dans toutes les rues classées zone 30 les vélos auront de droit, automatiquement, la possibilité de circuler en sens interdit.

Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Il y avait des aménagements faits dans certaines rues, comme la Ville de Bordeaux l'a fait dans certaines rues de l'hypercentre, mais depuis le 1^{er} juillet, en vertu d'un décret du 30 juillet 2008, effectivement tous les vélos auront le droit d'emprunter les voies zone 30 en sens interdit. La seule résistance que pourra opposer une commune ça sera de l'interdire, de prendre un arrêté municipal disant : non. Nous prévoyons maintenant un certain nombre d'interdictions concernant ces sens interdits. Donc la loi, c'est la généralisation.

Je souhaite que la Ville de Bordeaux s'inscrive dans ce contexte et profite également de ce contexte législatif favorable pour multiplier plus encore les zones 30 dans notre ville, qui, par rapport à d'autres villes, vous en conviendrez avec moi, ne sont pas légions.

Ce d'autant plus que le succès remporté par les VéCub nous oblige à donner des infrastructures de circulation à la hauteur du succès de ces VéCub empruntés par de plus en plus de Bordelais et de visiteurs. Donc je pense qu'il faudrait que nous passions vraiment au braquet supérieur.

Egalement au braquet supérieur concernant les rues en zone 20. Je regrette que la seule expérience que nous ayons ici à Bordeaux ce soit la rue Calixte Camelle à La Bastide. Je comprends que vous n'ayez pas voulu, à juste titre à mon sens, généraliser l'expérience si l'on songe que pour une seule rue de La Bastide la facture s'est élevée à 730.000 euros. C'est vrai que c'est considérable. Naturellement on ne peut pas multiplier les expériences comme la rue Calixte Camelle dans tout le reste de notre ville, mais je pense qu'il y a des aménagements beaucoup plus modestes pour favoriser ce qu'on appelle ces zones 20, ou ces zones de rencontres, qui permettent la promotion des modes de circulation doux.

Voilà pour la première intervention que je souhaitais faire à propos de ce Compte Administratif.

La deuxième intervention que je souhaite faire concerne les subventions aux associations. Les associations sont des acteurs privilégiés du dynamisme urbain, et c'est vrai que je pense que dans les années qui viennent les associations bordelaises risquent de connaître des jours difficiles.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je n'en voudrais pour preuve, Monsieur le Maire, que les propos qui ont été les vôtres le 16 juin 2010 dont Sud-Ouest s'est fait l'écho dans l'édition du 17 juin 2010, dans lesquels vous indiquez, je cite :

« Nous entrons dans des temps difficiles. Nous n'allons plus subventionner de tous les côtés ».

Je pense que c'est bien de subventionner de tous les côtés. Le dynamisme, la variété des associations font qu'effectivement il ne faut pas se contenter de certains côtés ; et plus la politique d'aide des associations irrigue le secteur associatif sportif, culturel, social, plus une ville est dynamique.

Je continue à vous citer :

« On va vers des lendemains difficiles. La situation nationale est compliquée ce qui a des répercussions sur les collectivités locales ».

Et vous mettez en exergue à juste titre le fait que les subsides de l'Etat versés aux municipalités se compriment, que les recettes de la Ville de Bordeaux vont augmenter de 0%, et que dans le même temps la masse salariale de la Ville va s'accroître automatiquement de 2%.

Vous indiquez que vous ne pouvez pas faire de miracles et que donc effectivement les associations – mais là je vais peut-être plus loin que votre pensée – risquent d'être un peu une des variables d'ajustement de cette période de disette budgétaire.

C'est sûr que nous n'allons pas retrouver dans les années qui viennent ce que nous avons connu à l'occasion de l'année 2009 puisqu'à juste titre vous indiquez que les subventions ont augmenté de 3,3%, ce qui traduit le soutien important qu'apporte la Ville à la vie associative bordelaise, aux secteurs culturel, sportif, social, socio-économique, etc.

Nous pouvons nous en féliciter pour l'année 2009, mais également profiter de cette occasion pour exprimer nos craintes concernant les budgets des années 2011 et suivants.

A cet égard, Monsieur le Maire, vous imaginez bien que je souhaite en parler aujourd'hui, parmi les subventions et parmi les choix budgétaires faits par la Ville de Bordeaux il m'apparaît qu'il y en a un qui, si l'on tient compte de ce contexte budgétaire difficile que vous-même vous stigmatisez, devrait aussi faire les frais d'une politique de rigueur municipale c'est l'aide au football professionnel.

Ne comptez pas sur moi aujourd'hui pour profiter de cette tribune et hurler avec les loups après la déroute sportive et morale de l'équipe de France en Afrique du Sud. Je n'ai pas attendu confirmation de cette déroute morale et sportive pour vous dire tout ce que je pense de l'évolution du foot-business de ces dernières années, donc je n'y reviendrai pas. Vous connaissez mon point de vue.

Mais je voudrais quand même apporter un point nouveau, si vous le permettez, à cette réflexion sur l'engagement important de la Ville de Bordeaux et de la Communauté Urbaine vis-à-vis de ce gros équipement que sera le grand stade pour vous signaler ce que vraisemblablement vous savez déjà, le fait que certaines villes commencent un peu à se rebiffer.

J'avais cité la dernière fois le cas de la Ville de Nantes qui avait refusé d'être partenaire de l'Euro 2016 compte tenu des caprices fantaisistes de l'UEFA, mais je note également que très récemment, en fin de semaine dernière, c'est la Ville de Strasbourg qui indique également que bien qu'elle fasse partie des 12 villes pré-sélectionnées pour accueillir cette manifestation, elle entend réclamer une aide financière complémentaire dans le cadre de sa candidature en indiquant clairement que sinon ils retireront leur candidature.

Je pense que l'Etat est au pied du mur. Je ne suis pas d'accord avec le reste de la demande présentée par la Ville de Strasbourg. La Ville de Strasbourg actuellement a une subvention de l'Etat de 16 ME - nous avons 20 ME - et ils disent qu'ils demandent une subvention de 35% du coût de leurs investissements nécessaires, c'est-à-dire une subvention complémentaire de 46 ME. Ils demandent 46 ME de plus pour le stade de La Meinau.

Je note que les coûts strasbourgeois sont précisément les mêmes que ceux de Bordeaux. Ils ont une enveloppe financière de 160 ME, et nous, nous avons une enveloppe financière de 165 ME. Donc eux disent : si l'Etat ne nous aide pas nous ne passons pas et nous retirons notre candidature.

Je pense qu'il serait bien que les maires des grandes villes coordonnent leurs efforts pour exiger, non pas de l'Etat qu'il mette davantage d'argent, ce n'est pas le but de mon propos parce qu'on sait bien que l'argent de l'Etat c'est toujours de l'argent public et je ne souhaite pas qu'il y ait davantage d'argent public autour de la démesure réalisée par la Coupe d'Europe de Football, mais je souhaite que vous puissiez, vous, Monsieur le Maire, avec d'autres maires mener une réflexion peut-être un peu plus originale pour faire évoluer à la lueur de la bérézina ce que sont les relations entre les pouvoirs publics et les clubs de football.

J'ai noté que la FIFA est très inquiète du contexte actuel puisqu'elle a lancé samedi un avertissement aux autorités françaises réagissant à la situation que vit le Président de la Fédération Française de Football après la débâcle des Bleus ; et le Secrétaire Général M. Valf(?) de la FIFA indique : si on considère qu'il y a ingérence politique on réagira.

Je ne suis peut-être pas non plus à l'unisson de l'opinion dominante, mais permettez moi de vous dire que je fais partie de ceux qui souhaitent qu'il y ait ingérence politique. Et je rappelle ici ce que l'on ne dit pas suffisamment souvent, c'est que les fédérations comme la Fédération Française de Football sont déléguaires de l'Etat. Donc je pense qu'il est normal que l'Etat profitant d'un contexte qui a traduit la faillite d'une forme d'organisation de notre football, profite de cette situation pour réorganiser les relations entre l'Etat, les collectivités locales et les clubs sportifs professionnels de football.

A cet égard, Monsieur le Maire, je tiens à vous faire une proposition qui vaut ce qu'elle vaut, mais plutôt que de demander à l'Etat qu'il s'engage davantage, prenons l'argent là où il est. Vous savez que le budget de la Fédération Française de Football est de plus de 1 milliard, je crois qu'il est de 1,3 milliard. Dans ce budget vous savez qu'il y a à peu près 680 ME qui correspondent aux droits de retransmission télé pour une saison normale. Nous savons que ces droits de retransmission télé à l'occasion de la Coupe d'Europe vont exploser. Pourquoi, Monsieur le Maire, avec d'autres maires, vous ne demanderiez pas qu'une partie des droits de retransmission télé soit versée non pas seulement aux clubs sportifs et à l'image des gens qui jouent sur nos stades, mais qu'il y en ait une partie qui soit versée aux municipalités ?

Ce sont des images qui sont faites dans nos stades. C'est nous qui finançons nos stades, c'est nous qui les entretenons. Donc je pense qu'il serait bien à cette occasion que vous demandiez avec d'autres qu'une partie de ces 700 ME soit versée non pas aux clubs sportifs, mais aux villes qui ont une charge extrêmement lourde en matière d'entretien et de création des stades municipaux.

Voilà la proposition que je souhaitais vous faire à cette occasion en rappelant ici que les personnes qui sont discréditées à l'occasion de la faillite de la Coupe du Monde, M. Escalettes et compagnie, sont précisément celles qui sont venus à Bordeaux il y a quelques semaines nous expliquer qu'il fallait à tout prix un grand stade à Bordeaux pour accueillir la Coupe d'Europe à Bordeaux. Donc on ne peut pas en même temps dire que ces gens-là ont failli, que ces gens-là se sont trompés, et nous, continuer à vivre en fonction des conseils qui nous ont été donnés par ces personnages.

Voilà les observations que je voulais faire profitant incidemment, je le reconnais, du Compte Administratif.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je serai évidemment moins optimiste que notre rapporteur. Ce qui est sûr, et là je vais rejoindre l'orateur précédent, c'est que la situation de notre Ville dans cette période de crise, je le dis avec solennité, est de plus en plus écartelée entre l'opulence pour certaines actions et la précarité pour bien d'autres.

L'opulence, il en a parlé. Il y a d'abord le grand stade auquel vous tenez tant, 15 ME prévus ; mais c'est également le cachet fabuleux de Pistoletto dans le cadre d'Evento qu'on ne va pas voter aujourd'hui, qui sera présenté la prochaine fois ; c'est également à la limite, parce que c'est vrai que c'est symbolique, ce feu d'artifice tous les jours pendant les 4 jours de la Fête du Vin. Je ne suis pas sûr, M. DELAUX, que ce soit toujours un plus. En tout cas ça n'a pas empêché la réussite de la Fête du Vin.

D'un autre côté c'est au contraire la grande précarité. Ce sont vos déclarations : les associations sont priées de se serrer la ceinture. Une gestion drastique des subventions attribuées par la ville. On n'a pas trouvé 2000 euros pour l'association « Danse avec nous ».

Ce sont également – j'insiste parce que Pierre HURMIC n'en a pas parlé – les coups de téléphone reçus par les dirigeants des clubs sportifs d'entreprises de Bordeaux à l'heure actuelle, qui apprennent avec stupéfaction que la mairie prévoit d'instaurer dorénavant une taxe aux clubs sportifs qui souhaitent utiliser les installations sportives municipales.

Je n'ai pas encore vu de vote dans notre Conseil Municipal sur ces taxes. Je ne sais s'il y en aura un. Je souhaite que ce soit revu.

Ce sont également toutes les subventions qui tendent à diminuer de manière concomitante avec les aides de l'Etat qui conduisent les associations de plus en plus nombreuses à licencier leurs salariés.

Et pourtant on a assisté à une flambée fiscale en 2009. C'est, M. Hugues MARTIN, la première chose qui nous frappe quand on lit ce Compte Administratif.

En 2009 la fiscalité payée par les Bordelais a augmenté de 5,39% en temps de crise. Du jamais vu depuis longtemps. 5,39% à comparer avec les chiffres de l'inflation, moins de 2%, ou avec le chiffre d'augmentation des fonctionnaires autour de 0,5%.

Nous avons des chiffres parmi les plus élevés en euro par habitant. Je pense qu'on va rester au top niveau en matière de fiscalité.

Séance du lundi 28 juin 2010

Ce que l'Etat ne donne plus en ayant instauré le bouclier fiscal, aggravé par les niches fiscales, l'inégalité devant l'impôt c'est les Bordelais qui le donnent. Ils paient l'impôt. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut maintenant qu'ils paient également pour stationner.

J'ai regardé le Compte Administratif 2003. On recevait à cette époque autour de 800.000 euros de droits de stationnement. En 2009 : 2.630.000 euros. Recette multipliée par 3,5. Voilà un gisement ponctionné sur les Bordelais. On comprend mieux maintenant l'extension progressive du stationnement payant à l'ensemble des résidents de la ville. C'est une ressource qui devient non seulement complémentaire, mais essentielle pour notre commune.

A côté de cela des équipements publics qui semblent être à la traîne. Vous avez fait un magnifique graphique qui montre une progression vertigineuse de l'investissement depuis 2002. Mes chers collègues, vous l'avez vu certainement, mais je vous demande de regarder de nouveau ce graphique qui figure à la page 8 des documents qui nous ont été distribués.

Une progression de 51% depuis 2002, avec un faux graphique qui part à 30, alors qu'en général, comme vous le savez, les graphiques partent à 0. C'est en fait une manipulation de données caricaturale qui doit vous ouvrir les yeux.

En fait, je n'ai pas retrouvé les chiffres de 2003, mais en 2005 : 67,5 ME d'investissement, M. Hugues MARTIN. 2006 : 68 ME, 2007 : 66 ME, 2008 : 67 ME.

C'est vrai qu'en 2009 on augmente un peu. On passe à 74 ME d'investissement, vous avez raison, car effectivement vous savez que dans le plan de relance on percevait deux années du fonds commun de TVA si on s'engageait à un certain niveau d'investissement. Ce qu'on a fait. Nous y étions favorables, donc nous nous en réjouissons.

Mais depuis 2007 on a eu une stagnation de l'investissement, d'autant plus que le coût de la construction, lui, a augmenté dans la période, et qu'en volume je suis persuadé que l'amélioration de notre patrimoine est en train de baisser.

Un sursaut s'impose nettement en matière d'investissement. Il s'impose d'autant plus qu'on fait beaucoup d'effets d'annonce mais qu'on retarde la réalisation. Les restes à réaliser en matière d'investissement sont de 56,5 ME, soit presque un an entier d'investissement. Vous voyez qu'il n'y a pas à pavoiser en la matière puisque la moitié de l'investissement qu'on a décidé on ne l'a pas réalisé.

Malgré cela on a une chute – c'est bien ainsi qu'il faut l'appeler – de notre excédent net de clôture des comptes. On est presque au dépôt de bilan.

En 2007 nous avions 7,1 ME présentés à la DME, qui est la délibération suivante.

L'an dernier, en 2008, nous avions 2,5 ME.

Aujourd'hui il nous reste 240.000 euros d'excédent net de clôture.

Vous avez dit avec juste raison qu'on s'était désendetté, mais votre réticence à l'emprunt nous mène, je le crains, droit au mur prochainement.

L'examen des dépenses suscite des commentaires contradictoires. Mathieu ROUYEYRE vous expliquera un certain nombre de données. Je ne ferai quant à moi que deux remarques.

La première, c'est bien la remise en cause constatée du projet social. Plus on parle du projet social moins on en fait. On l'avait dit dans le cadre du Budget 2010, mais on le constate dans ce Compte Administratif 2009.

Le CCAS. Alors que jamais la précarité n'a été aussi importante ainsi que la nécessité de recréer du lien social, on voit la dotation du CCAS stagner. 2008 : 6,5 ME. 2009 : 6,5 ME, à

Séance du lundi 28 juin 2010

l'intérieur d'une enveloppe consacrée à la cohésion sociale et territoriale qui en fait diminuer puisqu'on passe en 2008 de 10,84 ME à 10,67 ME d'une année sur l'autre.

Voilà sur quoi on bâtit le projet social. Sur des fonds en diminution de manière importante.

Je parlais tout à l'heure des associations. La dernière remarque que je vais faire porte sur la culture.

Le coût net d'Evento pour la Ville, on le voit, mais on le savait puisqu'on en a parlé la fois dernière, c'est 3 ME. C'est donc la moitié du budget du CCAS pour l'année. C'est surtout, écoutez bien, 20 millions de fois supérieur à la politique d'enrichissement des collections muséales de la Ville de Bordeaux. M. Dominique DUCASSOU n'est pas là, mais on apprend là que l'an passé l'acquisition d'œuvres s'est montée à 0,16 ME.

D'un côté 3 ME pour un week-end, de l'autre 0,16 ME pour, je dirai, longtemps, pour nos réserves muséales.

Voyez qu'à Bordeaux – je reviens au début – on a bien un côté bling-bling, un côté superflu, et de l'autre une précarité accrue, de plus en plus la portion congrue pour de plus en plus de monde. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. MARTIN. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'article 2313-1 du Code Général de Collectivités Territoriales fait l'obligation à la collectivité de faire apparaître dans son Compte Administratif annuel ses engagements en faveur des personnes morales. Ces engagements peuvent être des subventions ou bien des concours en nature.

A la page 92 du Compte Administratif qui nous est soumis au vote il apparaît une ligne qui m'a intrigué. Elle révèle que la Mairie de Bordeaux a un lien comptable avec l'Association de Sauvegarde et de Restauration de l'Eglise Saint Eloi.

En effet, le Compte Administratif fait apparaître une valorisation au bénéfice de cette association pour un montant de 132.300 euros.

Dans un article de Sud-Ouest du 19 janvier 2010 vous avez pourtant déclaré, Monsieur le Maire, au sujet des rapports entre la Ville et les intégristes : « Il n'y a plus aucun lien juridique depuis 2004, ni financier, ni moral. »

Comme je sais que le sujet vous irrite lorsqu'il est discuté publiquement j'ai essayé de trouver une alternative. Je vous ai donc adressé un courrier le 21 juin pour vous demander des explications. Vous m'avez répondu dès le lendemain. Je loue votre promptitude mais je m'interroge sur la réponse.

Vous expliquez qu'il s'agit d'une erreur matérielle, que cette ligne a été inscrite en 2002 et aurait été automatiquement renouvelée alors qu'en 2004 la convention qui existait entre la Ville et l'Association Saint Eloi a été dénoncée.

Cet aveu signifie déjà que depuis 2004 les Comptes Administratifs que vous avez soumis au vote du Conseil sont erronés et que si on regarde les 5 dernières années c'est quand même une erreur de plus de 660.000 euros. Mais là n'est peut-être pas le plus grave.

Séance du lundi 28 juin 2010

Votre réponse est fallacieuse. Je vous l'ai fait observer dans un courrier du 22. Vous prétendez que chaque année on a reproduit la même ligne et qu'on a oublié de la supprimer après la rupture de convention.

Sauf qu'année après année la valorisation était au bénéfice de l'Association Saint Eloi et que dans le Compte Administratif de 2009, celui qui nous est présenté aujourd'hui, ce cadeau municipal est en faveur d'une autre association intégriste.

Pourquoi en 2009, alors que nous n'avons soi-disant plus aucun lien avec ces gens, nous venons valoriser une telle prestation ?

Dans votre courrier du 22 vous m'indiquez que cette soi-disant erreur allait être corrigée et que nous voterions donc des documents modifiés. Or j'ai consulté mon casier tout à l'heure et j'ai sollicité mes camarades, sauf erreur de ma part nous n'avons pas eu de Compte Administratif rectifié.

Ça veut dire donc que cette soi-disant erreur matérielle est pérennisée dans le compte que vous nous soumettez au vote tout à l'heure.

Donc c'est bien parce que vous n'avez pas répondu sur ce point à mon dernier courrier que je me permets de vous poser la question ici : pourquoi la Ville est-elle encore en lien avec les intégristes de Saint Eloi ?

M. MARTIN. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Ce Compte Administratif de la Ville reste, selon nous, entaché par deux logiques que nous combattons, premièrement le désengagement de l'Etat en direction des collectivités et deuxièmement la limitation du recours à l'emprunt dont vous faites le choix ici, Monsieur le Maire, sur la Ville de Bordeaux, recours à l'emprunt évidemment pour de nouveaux investissements.

On ne peut accepter le recul des compensations de l'Etat pour les exonérations des impôts ménages. Ces exonérations étaient de (?) l'an dernier, cette année c'est un recul de 9%. C'est énorme.

On ne peut accepter non plus le recul de la Dotation Globale de Fonctionnement d'au moins 2%.

En définitive qui paie le désengagement de l'Etat ? Ce sont à nouveau les ménages par la fiscalité, +5,39% en produits, la Communauté Urbaine qui a augmenté sa Dotation de Solidarité Communautaire de 10% et les usagers par les augmentations tarifaires des différents services publics de la ville.

En investissement on peut dire qu'heureusement il y a le versement anticipé du Fonds Compensatoire de la TVA. Mais le document le rappelle, ce n'est qu'un rattrapage d'un retard anormal de versement.

Enfin si la progression de l'investissement est une bonne chose notamment pour contribuer au développement de l'activité et de l'emploi, votre stratégie de désendettement m'interroge toujours, car on voit bien dans ce Compte Administratif qu'il est compensé par une hausse de la fiscalité ménage, je l'ai déjà dit, et toujours l'augmentation des tarifs aux usagers.

Sur les points thématiques rapidement. Je vais en prendre trois.

Le premier c'est le pôle petite enfance. On voit à nouveau dans ce Compte Administratif que malgré l'apport sensible de nouveaux habitants il n'y a pas un accompagnement en rythme et en nombre suffisant de création de places nouvelles en crèches et d'investissement en écoles maternelles publiques. On s'aperçoit d'ailleurs en cette rentrée future que des secteurs géographiques entiers comme les Chartrons-Dupaty sont particulièrement tendus en termes d'offres par rapport aux opérations urbaines menées ces dernières années.

Sur la vie démocratique je ne reviendrai pas sur nos critiques de la politique clientéliste du Fonds d'Intervention Local dont d'ailleurs je souhaiterais une meilleure lisibilité de transcription dans les tableaux du Compte Administratif, mais je soulignerai simplement que vous mettez en exergue l'utilisation nouvelle des écoles publiques comme salles municipales, alors que selon moi une vie démocratique digne d'une grande ville comme Bordeaux nécessiterait l'investissement dans la création de nouveaux lieux publics de débats et de fêtes.

Troisième point, le développement économique. Comme les années précédentes nous regrettons l'absence de souffle et d'ambition avec des projets qui selon nous restent engoncés dans le mythe de la micro-entreprise. Ce sont quelques emplois par ci, quelques emplois par là. Il faudrait évidemment se positionner sur de nouveaux projets plus ambitieux en lien avec les atouts bordelais que constituent un certain nombre de filières, la filière nautique et la filière électrique notamment.

M. MARTIN. -

Merci M. MAURIN.

Mme COLLET

Mme COLLET. -

A la suite de la présentation de ce Compte Administratif je voudrais quand même réagir à l'avis d'alerte sur la petite enfance qui a été lancé par Emmanuelle AJON dans le bulletin que Mme DELAUNAY a distribué cette semaine dans nos boîtes aux lettres et que vient de relayer aussi Monsieur le Directeur.

Cet avis d'alerte n'a aucune raison d'être à Bordeaux. Si les assouplissements proposés dans le décret Morano visent à faciliter la création de structures petite enfance, à Bordeaux nous n'avons rien à modifier car nos projets de création de crèches sont tous travaillés en partenariat étroit avec les services de PMI du Conseil Général, avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec les associations et avec nos services.

Tous se mobilisent car nous sommes très conscients que la gestion de l'accueil et de l'éveil des enfants est cruciale pour les jeunes parents. Nous n'avons pas attendu que Mme AJON nous le rappelle puisqu'en 2008, juste après les élections, en début de mandature, je vous avais exposé la liste des projets petite enfance. Le maire avait signifié alors qu'il s'agissait d'une priorité du mandat.

Je vous cite les structures qui ont été ouvertes récemment :

Aléma, Babylou, Bel-Orme, Georges V, Malbec, Pitchoun rue de Nuits.

Et les projets lancés en début de mandature vont tous aboutir dans les années à venir :

Berge du Lac, Crèche des Aubiers, Albert Thomas, Détrois, Darwin, Petit campus, Ginestous, Bassins à Flots... J'en passe et des meilleurs.

Alors quand je lis dans cette lettre que les pouvoirs publics méconnaissent les enjeux de la petite enfance particulièrement dans notre ville et que cela est dû à un manque d'anticipation et d'intérêt de la municipalité, je ne peux accepter cela.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je vous rappelle, Mme AJON, que c'est près de 5.000 enfants qui sont accueillis à Bordeaux. Certes, cela ne couvre pas encore tous les besoins, mais nous y travaillons.

Nous consacrons en 2009 et 2010 entre 3 et 4 millions d'euros par an en investissement et 25 millions d'euros en budget de fonctionnement.

Ce sont 600 personnes qui sont mobilisées dans les structures d'accueil petite enfance municipales.

Alors qu'on ne me parle pas du manque d'intérêt de la municipalité.

Je m'étonne que tout ce travail qui est fait soit méconnu, voire méprisé, surtout par vous Conseillère Municipale de Bordeaux. Cela m'étonne moins de la part de Michèle DELAUNAY qui n'est pas trop au fait des données bordelaises.

(Applaudissements)

M. MARTIN. -

Merci.

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Permettez-moi de répondre à l'intervention de M. HURMIC concernant cette proposition de solliciter la Fédération Française de Football sur le financement plus conséquent de ces équipements. Pour l'Euro 2016 les droits télé sont perçus par l'UEFA et non pas par la Fédération Française de Football.

Effectivement il y a une petite erreur à corriger à ce niveau. Même si la Fédération Française vous paraît riche, les droits télé très conséquents ne sont perçus que par l'UEFA et non pas par la Fédération Française de Football.

Peut-être rappeler aussi que le sport professionnel participe au développement du sport amateur. Il y a un vrai financement. Il existe. On se bat pour qu'il soit préservé. Il n'empêche que même s'il vous paraît minime on s'en sert pour notre sport, pour ce football qu'on aime dans les petites communes, le football des petits et grands clubs. Ce financement il faut le préserver.

La deuxième réponse que je voudrais donner c'est à M. RESPAUD pour lui dire que la grille tarifaire qui va être proposée le sera en Conseil Municipal de juillet. Je ne vais pas entrer dans les détails mais simplement vous rassurer. Ça ne concerne pas du tout les clubs sportifs bordelais. Au contraire, on fait le maximum pour les recevoir sur nos terrains et nos sites sportifs. Ça concerne uniquement les équipes des entreprises privées, c'est-à-dire ces clubs sportifs inter-entreprises auxquels on demande de payer une redevance tout simplement pour rétablir le coût de l'entretien des équipements sportifs.

La plupart des villes appliquent cette tarification. Et de nombreuses entreprises non bordelaises nous sollicitent très souvent.

Ça vous sera proposé au mois de juillet.

Je trouve qu'il n'y a pas de raison de ne pas leur proposer une grille tarifaire au regard des dépenses d'entretien de nos terrains sportifs. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme AJON

Mme AJON. -

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je pense que ce Compte Administratif nous permet aussi d'entrer dans une campagne où la principale protagoniste n'est pas présente, mais je voudrais quand même répondre à Mme COLLET.

L'avis d'alerte, Mme COLLET, n'est pas simplement sur la Ville de Bordeaux, mais sur un décret, le décret de Mme Morano. Donc je suis contente de voir que vous aussi il vous inquiète et qu'il inquiète la municipalité de Bordeaux a priori, puisque cet avis d'alerte est sur le manque de qualité d'accueil des jeunes enfants que va entraîner ce nouveau décret. Donc je suis contente de voir que vous aussi vous pensez qu'il y a un avis d'alerte

C'est une lecture partielle de l'article que vous venez de faire, car oui il y a eu un manque d'anticipation. En effet, aujourd'hui il y a un manque que vous essayez de rattraper, Mme COLLET. Vous n'étiez peut-être pas là, mais ça s'appelle un héritage politique. Il y a eu un manque d'anticipation entre la politique d'urbanisme de la Ville de Bordeaux et la politique de la petite enfance.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Un mot sur la culture. Dans ce budget je vois avec plaisir le titre de l'ensemble qui se nomme « La démocratie culturelle ». C'est une bonne annonce, une bonne intention. Simplement je voudrais pointer deux ou trois détails sur le budget.

Par exemple le fait que la totalité des subventions aux associations, 3,2 ME, arrive tout juste au niveau de la somme d'Evento. Je n'ai rien contre le fait, comme je l'ai déjà dit, qu'il y ait de l'argent public pour une manifestation, mais je suis contre le fait que certaines associations culturelles et d'autres ne puissent survivre du fait d'un manque budgétaire. C'est une chose qui ne peut pas passer à ce niveau.

Une autre remarque peut-être plus légère sur les musées de Bordeaux.

Je viens d'effectuer un stage dans les différents musées de Bordeaux comme photographe, donc j'ai pu observer tout simplement - je vous le livre tel que c'est - que nous avons dans les musées de Bordeaux des gens extrêmement compétents, extrêmement attentifs et qui anticipent énormément tout ce qu'il peut y avoir à faire, ils sont attentifs à la restauration, etc., mais malgré tout ils manquent cruellement de moyens. Je ne l'ai jamais fait dans d'autres villes donc ce n'est pas une comparaison, c'est juste une remarque.

C'est-à-dire qu'on pourrait avoir une ampleur bien supérieure de la vie culturelle à Bordeaux s'il y avait un certain nombre de moyens, qui ne sont pas forcément énormes. Je ne demande pas une gabegie de moyens pour la culture, je demande que peut-être une enveloppe de restauration, une enveloppe d'acquisitions d'œuvres puissent atteindre le million d'euros pour une année. C'est quand même pour une Ville comme Bordeaux quelque chose qui doit pouvoir se faire.

Et puisque nous sommes très souvent prolixes sur la communication ou sur des domaines de ce type, il y a des services qui manquent cruellement d'outils. Par exemple le service photo

manque d'un serveur supportant le poids des photos. C'est quelque chose de terrible à dire. Il faut se préoccuper des choses dans le détail.

Ce sont de toutes petites choses, vraiment je ne crois pas que ça coûte très cher de changer de serveur ou des choses comme ça, mais qui bloquent comme des grains de sable un travail de fourmi qui est fait par tous les fonctionnaires de la Ville de Bordeaux, porté aussi par les élus, etc. C'est vraiment dommage pour parfois des sommes ridicules par rapport aux grands investissements que nous pouvons faire par ailleurs. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. Jean-Louis DAVID.

M. Jean-Louis DAVID. -

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de séance, je voulais indiquer à nos collègues combien ce Compte Administratif est la vraie traduction des engagements que vous avez pris notamment en termes de démocratie locale.

En le relisant on vérifie la mise en place de nos mairies de quartier, la mise en place des équipes de proximité.

On vérifie l'amélioration de la coordination entre les différents acteurs de terrain, les différentes équipes de proximité, police, plaçage, inspecteurs de salubrité.

On vérifie que s'établit à l'intérieur de la ville une concertation permanente à l'initiative de chacun des maires adjoints.

On vérifie également que les engagements pris en termes de traitement des espaces publics ont fait l'objet de beaucoup d'attention.

C'est ce que je voulais signaler par cette intervention.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme WALRYCK

Mme WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en réponse à la remarque de Pierre HURMIC je voulais m'étonner. En effet, nous avons voté à l'unanimité en janvier dernier un plan éco-mobilité qui engage la ville dans des ambitions qui ont été réaffirmées, qui ont été étoffées en matière de promotion des déplacements doux et d'éco-mobilité pour notre ville pour les deux années à venir.

S'agissant de l'aménagement des espaces publics nous avons bien entendu pris en compte le décret d'application qui date de juillet 2008 sur l'aménagement ainsi que le dernier décret concernant les doubles sens cyclables des espaces en zone 20 et 30.

Donc à ce jour, pour répondre à votre question, Pierre, sachez - ce sera d'ailleurs l'objet des indicateurs qu'on verra au comité de pilotage de l'Agenda 21 du 9 juillet prochain - que nous en sommes aujourd'hui en mars 2010 à 112 hectares en zones 20 et 30.

Séance du lundi 28 juin 2010

Concernant les zones 20, il y a eu la réalisation sur la rive droite de la rue Camelle en lien avec la Communauté Urbaine et en lien avec les habitants qui ont très longuement travaillé, élaboré et co-conçu ce projet avec les services de la CUB et de la Ville. Il y a d'autres aménagements de ce type qui sont en cours.

Par ailleurs je voulais préciser que par rapport aux objectifs que nous avons fixés ensemble pour les années 2011 / 2014 nous sommes en avance dans la réalisation de certains d'entre eux.

Donc je m'étonne de vos propos à ce sujet.

Concernant le Code de la rue, nous allons avec Michel DUCHENE réunir la commission Code de la rue dans les semaines à venir pour intégrer ce qui avait été demandé et proposé par chacun.

M. MARTIN. -

Merci.

M. HURMIC à nouveau.

M. HURMIC. -

Un mot à Mme WALRYCK et un mot à Mme PIAZZA.

Séance du lundi 28 juin 2010

Mme WALRYCK, ce que j'ai dénoncé c'est qu'à mon avis l'année 2009 a marqué une pause dans les aménagements de cheminements doux. Et j'ai également dit que je n'ai pas été le seul lors de la dernière réunion du Code de la rue présidé par Michel DUCHENE à me plaindre de cette pause. Effectivement, un certain nombre de participants l'ont également constatée.

Donc je ne parlais pas des ambitions pour l'avenir, je parlais du réalisé 2009 puisque c'est le débat que nous avons.

Ensuite, Mme PIAZZA, ce que j'ai dit et que je redis ici c'est que ce que perçoit la Fédération Française de Football en matière de droits de télévision c'est 680 ME tous les ans. Je ne vous parle pas de l'UEFA. La Fédération Française de Football perçoit tous les ans 680 ME et elle en reverse 594 aux clubs. Il me paraîtrait normal qu'une partie de cette somme revienne aux villes qui assument seules l'entretien des stades, comme le stade Chaban-Delmas, qui sont assez onéreux pour les contribuables.

Je considère que dans le droit à l'image il n'y a pas seulement les joueurs, il y a également le stade que nous entretenons et qui est si onéreux.

Donc il paraîtrait normal qu'une réflexion soit menée sur cette redistribution des fonds.

Un dernier mot. Je ne veux pas prolonger le débat, mais on vient de prendre connaissance que M. Escalettes a démissionné de la présidence de la Fédération Française de Football. Quand je dis que le politique doit reprendre la main là-dessus ce n'est pas en virant Pierre, Paul, Jacques ou Jean-Pierre. Je considère qu'il serait temps qu'on ait vraiment une politique sportive digne de ce nom dans ce pays.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD à nouveau.

M. RESPAUD. -

Juste pour apporter quelques précisions. Je viens d'avoir confirmation que les comités d'entreprises vont devoir payer maintenant pour occuper nos terrains de sport.

Alors je ne sais pas, je n'ai pas fait le tour des autres communes, je le ferai pour juillet. Ce qui est sûr c'est que je suis persuadé que dans cette ville c'est une réaction terrible parce que c'était quand même un des acquis de ce qu'on appelle dans cette ville le « chabanisme » qui a toujours été très proche des comités d'entreprise, dans tout ce qui est démocratisation du sport et de la culture.

Vous parlez dans votre rapport du sport pour tous, de la démocratisation du sport. C'est quand même le « corpo » qui le représente principalement.

Là c'est l'héritage qui est mis à bas. Je regrette que ça soit le cas.

En tout cas ça confirme bien ce que je disais en introduction. Si on regarde toute la panoplie de nos aides on prend à ceux qui ont le moins, parce que les sections sportives des comités d'entreprises n'ont quand même pas des millions, et on donne à ceux qui ont le plus, le grand stade, les subventions aux Girondins... C'est quand même très grave.

M. MARTIN. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Concernant cette nouvelle manière de prélever cette taxe sur les clubs d'entreprises, à la page 95 du Compte Administratif, dernière ligne, il est fait mention que dans les prestations en nature non valorisées – il me semble que c'est la loi – on y trouve le personnel et également la mise à disposition des gymnases.

Il me semble, pour rejoindre les interrogations de Jacques RESPAUD, que ce n'est pas tout à fait une pratique généralisée que de demander aux clubs d'amateurs, fussent-ils d'entreprises, une quelconque redevance.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques remarques rapides avant que le maire ne puisse conclure ce débat s'il le souhaite.

M. HURMIC, il n'a jamais été question que les associations pour lesquelles nous avons le plus profond respect, la plus profonde estime, soient une variable d'ajustement. Je ne vois pas où vous avez vu ça. Nous avons des dialogues permanents avec les associations. Ce sont des gens responsables, la plupart du temps des bénévoles conscients de leurs responsabilités. Ils traversent comme nous des difficultés et ils sont tout à fait prêts, au cas par cas, à voir dans quelle mesure on peut continuer à les aider, ce qui sera fait.

Ça ne sera donc pas une variable d'ajustement comme vous l'avez indiqué. On leur tire tous un grand coup de chapeau pour des actions qui sont complémentaires de celles de la Ville, qui sont tout à fait intéressantes.

M. RESPAUD, vous c'est toujours la même chose, opulence, précarité... c'est toujours les lieux communs.

Vous avez pris deux exemples que je voudrais relever qui ne sont pas forcément très bons, ce qui prouve qu'il faudrait revoir vos bases. Lorsque vous comparez les périodes de stationnement, prenez des périodes comparables. D'un côté vous nous mettez les chiffres qui étaient ceux où effectivement il y avait des difficultés puisque c'était l'édification du tram, et de l'autre vous prenez la période actuelle. Ce n'est pas tout à fait comparable.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'investissement vous nous avez fait un long développement. Je voudrais vous rappeler que pendant quelques années il y a eu une implication avec Bordeaux 4 que nous avons nous-mêmes réalisée sur la rive droite, qui a précisément gonflé artificiellement les chiffres parce que c'est nous qui en avons la maîtrise.

Pour ce qui concerne les dépenses relatives au projet social, rassurez-vous, M. RESPAUD, c'est une des priorités du maire, c'est au cœur de nos priorités. Il est évident que nous ne laisserons pas tomber ce secteur.

M. ROUVEYRE, Monsieur le Conseiller Municipal, premier point, le Compte Administratif sera modifié. Je vais le faire voter sans cette ligne.

Deuxième point, vous savez très bien qu'il s'agissait d'une valorisation comme nous le faisons pour tous les édifices publics. Il n'y a aucune, je dis bien aucune mois-value pour la Ville de Bordeaux.

Troisièmement, c'est l'association qui a fait des travaux, et elle seule, sans que le contribuable bordelais ait eu à mettre la main à la poche.

Dernier point, Monsieur le Conseiller Municipal. Il y a une erreur. Je l'assume. J'en prends la responsabilité. C'est une erreur d'écriture considérable. Alors j'ai péché, mon fils, pardonnez-moi. Mais ça arrive. Je crois que vous en faites quelques-unes, M. ROUVEYRE, d'ailleurs celle de ne jamais relever le courrier recommandé qu'on vous envoie. D'accord ?

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'assume profondément cette erreur. Nous allons rectifier le tir immédiatement puisque ce montant va être déduit, ce qui n'a d'ailleurs aucune incidence sur la totalité du Compte Administratif.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je renouvelle mes félicitations aux élus de la majorité et à l'administration qui sous votre impulsion, Monsieur le Maire, ont fait en sorte qu'avec des diminutions, certes, de quelques budgets de l'Etat ou autres, nous arrivons malgré tout à faire des choses tout à fait intéressantes, notamment à aller dans le sens que vous souhaitez en termes de priorité.

M. le MAIRE. -

Monsieur l'Adjoint, avant de me retirer je voulais joindre mes félicitations à celles que vous venez d'adresser à nos adjoints et à nos services, et vous remercier vous, personnellement, du travail que vous faites dans cette difficile délégation qu'est la délégation aux finances. Vous avez parfaitement répondu à toutes les questions et surtout vous avez tenu le cap pendant toute cette année difficile pour tout le monde.

J'entends dire que certaines collectivités proches de chez nous sont en faillite. Ce n'est pas le cas de la Ville de Bordeaux.

(Applaudissements)

M. MARTIN. -

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire.

(Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote)

M. MARTIN. -

Nous avons, mes chers collègues, comme d'habitude, deux solutions, la première c'est de s'exprimer sur l'ensemble de ce Compte Administratif, la deuxième c'est de se prononcer par chapitre.

Habituellement nous nous prononçons sur la globalité.

Il n'y a pas d'épreuves contraires ?

(Aucune)

Il en est ainsi décidé.

Je mets donc aux voix ce Compte.

Ceux qui sont d'avis d'accepter ce Compte Administratif l'acceptent en levant la main. Merci.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Séance du lundi 28 juin 2010

Je vous remercie. Ce budget est adopté.

Nous allons attendre que le Maire revienne et lui donner les résultats officiels.

(Monsieur le Maire regagne la séance et en reprend la présidence)

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous annoncer que votre Compte Administratif pour l'exercice 2009 a été adopté à la majorité.

Ont voté contre : le groupe Socialiste, le groupe Communiste et les Verts.

Je voudrais vous en féliciter.

(Applaudissements)

M. le MAIRE. -

Merci. Et merci à la majorité du Conseil Municipal de sa confiance. Nous allons continuer à bien travailler pour les Bordelais qui, je le crois, sont conscients des efforts de la

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote

ADOPTE A LA MAJORITE

*VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS*

D -20100313

Compte de Gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2009. Avis.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le compte de gestion rendu par Messieurs VIVIANT et ARMENGAUD, Receveurs des Finances, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2008 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2009.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2009 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Messieurs VIVIANT et ARMENGAUD, Receveurs des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2009 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

VILLE DE BORDEAUX				
	Résultat de clôture 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	- 36 861 901.88		- 279 396.08 + 32 481 713.60	- 37 141 297.96 + 37 183 063.06
Fonctionnement	+ 39 685 287.11	- 34 983 937.65		
TOTAL	+ 2 823 385.23	- 34 983 937.65	+ 32 202 317.52	+ 41 765.10

REGIE SPORTS ET LOISIRS				
	Résultat de clôture 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	+ 243 166.11		- 27 239.33	+ 215 926.78
Fonctionnement	+ 136 434.18	0.00	- 4 345.63	+ 132 088.55
TOTAL	+ 379 600.29	0.00	- 31 584.96	+ 348 015.33

ARTICLE 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2009 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2009) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX :	+ 41 765.10
REGIE SPORTS ET LOISIRS :	+ 348 015.33

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances pour l'exercice 2009.

M. MARTIN. -

Nous passons au Compte de Gestion du Receveur. Je ne vais pas m'étendre puisque ce sont des documents à peu près identiques.

Simplement remercier notre Receveur Municipal, et ses services qui font merveille .

M. le MAIRE. -

Selon la tradition ce compte sera voté à l'unanimité ? Oui. Puisque les écritures ne sont pas contestées.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. le MAIRE. -

Je constate que les écritures ne sont pas contestées. Puisque ce sont les mêmes que les nôtres, s'il est voté à l'unanimité c'est que les nôtres méritent aussi un vote à l'unanimité.

Je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100314

Budget de l'exercice 2010. Décision modificative n°1.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2010 les résultats et reports de l'exercice 2009, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2009 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2010

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2009

Conformément à la délibération du 28 juin 2010 ayant approuvé le compte administratif 2009 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2010 comme suit :

1 - Budget VILLE

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2009 : 37 141 297.96 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2009 : 56 408 333.15 euros

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 34 187 640.20 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2009 : 59 361 990.91 euros

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2009 : 2 753 358.41 euros

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté : 2 995 422.86 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 242 064.45 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2010.

2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2009 (D001)	0 euro
Restes à réaliser 2009	125 025.22 euros

Recettes d'investissement

Excédent de financement CA 2009 (R001)	215 926.78 euros
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0 euro
Restes à réaliser 2009	0 euro

Dépenses de fonctionnement

Restes à réaliser 2009	0 euro
------------------------	--------

Recettes de fonctionnement

Excédent reporté 2009 (R002)	132 088.55 euros
------------------------------	------------------

Soit un solde positif de 132 088.55 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2010.

II- DECISION MODIFICATIVE N°1

Après le vote du Budget et compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2010.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de 110 130 106,97 Euros
dont : 109 682 091,64 Euros pour la Ville
dont : 448 015,33 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

En Dépenses à la somme de 110 130 106,97 Euros
dont : 109 682 091,64 Euros pour la Ville
dont : 448 015,33 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

M. MARTIN. -

Nous avons la Décision Modificative N° 1, on l'a évoquée tout à l'heure avec les Restes, et toute une série d'opérations qui sont mentionnées dans le document.

M. le MAIRE. -

Pas d'interventions sur cette DM ?

M. ROUVEYRE

Cette Décision Modificative s'inscrit dans un contexte économique national, voire international, défavorable. La croissance n'est pas là. On ne peut pas dire que les ministres concernés vont la chercher avec les dents. D'ailleurs en parlant de vos amis ils ont déclaré que l'Etat serait moins présent aux côtés des collectivités territoriales.

Et si on regarde les ressources à venir de notre collectivité on y voit quelques ombres inquiétantes.

Donc un Etat moins aidant. Le Premier Ministre a déclaré qu'il allait mettre les collectivités territoriales à la diète. Donc du côté de la DGF je pense qu'on ne peut rien attendre.

Deuxième élément, une fiscalité locale où on est déjà « au taquet », permettez-moi l'expression. On ne va pas pouvoir demander davantage aux Bordelais. Comme on l'a déjà dit, Bordeaux est une des villes les plus taxées de France.

A ce sujet il y a un élément dont on n'a pas parlé. A la page 160 du Compte Administratif on a le montant de l'augmentation réelle pour les Bordelais des impositions. Certes, les taux que vous avez fait voter étaient plutôt minimes, c'est-à-dire 1,5%. Quand on le combine à la variation des bases on arrive à une augmentation de la Taxe d'Habitation de 5,3%. L'augmentation pour les Bordelais a été de 5,3% au titre de la Taxe d'Habitation, et sur le Foncier bâti de 5,26%. On est quand même très loin de l'augmentation des taux.

Pour le contribuable il faut bien sûr regarder les taux associés aux bases.

Et un troisième facteur qui est la dette. On l'a déjà dit, on a à Bordeaux un niveau d'endettement sacralisé, ce qui fait que nous avons recours à des montages plus avantageux en termes de visibilité des ratios. Je pense notamment au PPP.

L'intérêt principal du PPP c'est qu'il permet de ne pas faire apparaître un stock de dettes qui pourtant pourraient être considérées comme telles.

Quand on s'engage sur 30 ans pour le grand stade ça n'apparaît pas dans le ratio de la dette, pour autant il s'agit bien d'une obligation de payer un loyer identique pendant 30 ans.

C'est également le montage juridique qui est prévu pour la Cité Administrative. C'est peut-être aussi celui que vous nous préconiserez pour le Centre Culturel du Vin.

Bref, on a là au niveau de la dette encore une volonté de nous opacifier un peu les comptes de la collectivité.

Donc il faut trouver de l'argent quelque part parce que vous ne renoncez pas à vos projets que certains qualifient de pharaoniques, ou d'égocentriques.

Nous avons le sentiment que dans ce budget vous ne nous rassurez pas, du moins dans les déclarations qui l'accompagnent.

Séance du lundi 28 juin 2010

Le grand stade, ça a été évoqué je n'y reviendrai pas, mais on a le sentiment qu'on va aller chercher de l'argent auprès des amateurs.

Le Centre Culturel du Vin, est-ce qu'il ne va pas être payé par l'augmentation du stationnement ? Parce qu'on a vu que les recettes avaient considérablement augmenté.

On fait payer et on fait supposer porter par une catégorie de contribuables une charge à notre avis inacceptable. On l'a déjà dit ici, certains ont une voiture en centre ville pour pouvoir se déplacer vers leur lieu de travail. Ce n'est pas drôle tous les jours. Devoir payer autant n'est peut-être pas juste. M. DUCHENE le faisait observer en Conseil de CUB vendredi, le stationnement est vu par la municipalité comme un moyen de faire entrer de l'argent dans les caisses de la collectivité. Sauf qu'à ne pas y réfléchir on fait peser une décision injuste sur une catégorie de contribuables.

On l'a dit également, le budget supplémentaire que vous nous proposez aujourd'hui ne nous rassure pas non plus. Les associations se voient mises à l'amende. Vous avez déclaré il n'y a pas longtemps dans Sud-Ouest que vous refusiez de faire du Madrelle. C'est exact, parce que Philippe MADRELLE, lui, au moins a dit : je ne peux pas payer pour le grand stade donc je ne vais pas m'engager au-delà. Donc pour les associations il a de cette manière préservé leur subventionnement.

Et bien entendu des projets comme Evento qui, si jamais on retombe dans les mêmes travers que cette année, risquent encore de passer à côté du grand public.

Il s'agissait ici de faire état de notre préoccupation.

En guise de conclusion je m'inquiète de la manière dont on utilise les pouvoirs de police pour faire entrer de l'argent.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit sur le stationnement. Je m'inquiète particulièrement de deux exemples qui nous ont été cités dans la presse tout récemment.

Le premier, je me le suis fait procurer parce que je n'y croyais pas un instant, c'est l'amende à l'encontre du Centre Social Paul Bert. Maintenant on sanctionne le centre social parce qu'ils plantent des tomates à côté de l'édifice, tomates qui avaient reçu l'approbation des élus municipaux, qui est un véritable facteur de discussions dans le quartier. Vous savez que quand les gamins sortent de l'école ils vont arroser les pieds de tomates et ça permet de discuter autour de ces pieds de tomates.

On a un centre social qui fonctionne particulièrement bien. Depuis deux ans il est parfaitement intégré dans le quartier. Pour autant on va lui adresser une amende parce qu'il y a des tomates malgaches qui font l'animation du quartier. Je trouve que c'est plutôt une mauvaise manière que d'utiliser ses pouvoirs de police.

Le deuxième et dernier exemple, il nous a été donné également dans la presse. On avait bien entendu, par le protagoniste concerné, obtenu des informations préalables. Vous savez qu'un des agitateurs réguliers de notre ville a été sanctionné pour ne pas avoir rentré ses poubelles.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je prends cet exemple-là, mais j'ai déjà adressé plusieurs courriers notamment à Jean-Louis DAVID sur des amendes qui paraissent pour nos contribuables injustifiées. Je ne dis pas qu'elles le sont toutes, mais en l'occurrence sur le cas concerné qui a été révélé dans la presse samedi, il semble qu'il faille ranger cette contravention dans le stock de celles qui sont incompréhensibles, parce que la personne concernée n'avait pas sa poubelle à son nom, parce qu'elle est de bonne foi.

Je ne voudrais pas - peut-être que vous allez pouvoir nous le confirmer ici - que ces pouvoirs de police servent des intérêts politiques. Je m'en inquiète juste aujourd'hui.

Je suis sûr que vous expliquerez que ce n'est pas le cas. Qu'il y a pour premièrement le réseau Paul Bert et deuxièmement pour le cas de Stéphane Puisaderry(?) des explications totalement légitimes, et que ce n'est pas parce que l'un serait un foyer gauchiste par exemple, et l'autre un « em... » municipal bien connu.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous faire part de ces inquiétudes.

M. le MAIRE. -

Y a-t-il d'autres interventions sur la Décision Modificative ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

*VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS*

D -20100315

Orientations pour la mise en place des ratios d'avancement de grades pour 2010. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La mise en place de ratios, initiée par la collectivité en 2007 et prolongée en 2008 et 2009, fut l'occasion d'une réflexion globale relative à la structure des carrières selon les filières et aux possibilités de déroulements de carrière offertes aux agents de notre collectivité.

Au-delà des objectifs premiers d'harmonisation des conditions d'avancement de grade entre les filières et d'ouverture d'accès à certains grades d'avancement jusqu'alors bloqués par des quotas, l'autonomie réglementairement concédée à la collectivité sur la définition de ses ratios promus-promouvables, constitue une réelle opportunité en terme de structuration des carrières par rapport aux postes et aux responsabilités présents dans notre organisation.

La définition du ratio doit donc répondre à un double objectif :
un objectif collectif qui est de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'organisation.
Le ratio intervient ici comme outil de régulation ;
un objectif individuel qui est de répondre aux exigences de déroulement « normal » de carrière.

Il s'agit de trouver un équilibre entre ces deux logiques, intimement imbriquées.
En effet, ces ratios doivent permettre d'offrir des évolutions de carrière régulières aux agents mais la collectivité doit s'assurer que les intéressés ne seront pas rapidement bloqués au dernier échelon du dernier grade, ce qui a pour conséquence des impacts sur la motivation et également un lien faible avec la notion de mérite, qui sous-tend en principe tout avancement.

Toutefois, une refonte statutaire de grande ampleur va toucher à compter de 2010 la catégorie B puis la catégorie C. Il apparaît alors compliqué de définir une orientation précise de l'évolution des statuts.

La mise en place des ratios s'inscrit donc encore pour cette année dans un processus transitoire et continue à constituer à la fois un outil de régulation et de cohérence du nombre de promotions effectuées, mais surtout la garantie pour les agents d'une évolution possible de leur carrière.

Il est nécessaire de rappeler que la collectivité propose de voter un ratio pour chacun des grades d'accès sur lesquels des agents remplissent les conditions statutaires. Cependant, l'avancement à certains grades, notamment d'encadrement, est subordonné au poste occupé. Dans ce cas de figure, la collectivité n'ouvrira les postes budgétaires correspondants qu'à condition que des agents occupent un poste du niveau de responsabilité requis ou qu'ils soient susceptibles d'exercer une mobilité sur un poste du niveau exigé.

A - MAINTIEN DU PRINCIPE GENERAL :

Affecter le pourcentage suivant par grade en fonction du nombre d'agents promouvables :

Nombre d'agents promouvables compris :

- entre 0 et 5 = 50 %
- entre 6 et 50 = 25 %
- et supérieur ou égal à 51 = 15 %

Examen professionnel catégories A et B : 80 %

Examen professionnel catégorie C : 100 % pour 2010

B – BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Les ratios fixés par la collectivité en 2007, 2008 et 2009 ont permis de :

1- Proposer un ratio élevé (80%) pour les grades accessibles suite à l'obtention d'un examen professionnel

Permettre aux agents ayant obtenu l'examen professionnel et en attente de nomination d'être promus dès lors qu'ils remplissent les critères de promotion, notamment en catégorie C où le déroulement normal de carrière est conditionné par l'obtention de cet examen professionnel.

2- Débloquer le nombre de promotions pour certains grades longtemps pénalisés par les quotas :

- L'objectif était au minimum de doubler le nombre de promotions sur ces grades.
- Un effort particulier a été fait pour assurer un plus grand nombre de promotions pour les grades suivants :

Grades de la filière administrative de catégorie B et C

Grades de la filière médico-sociale en particulier Auxiliaires de puériculture et ATSEM bloqués pendant de longues années par un quota très strict.

3 - Harmoniser progressivement les ratios entre filières :

Cette mesure est extrêmement importante pour favoriser la mobilité au sein de la collectivité et une gestion des postes moins liée au statut.

Cette harmonisation a permis de diminuer les écarts de promotion entre les filières (en particulier entre la filière technique et les autres filières anciennement soumises à des quotas).

De même, pour la catégorie C, cet objectif était induit par la refonte des cadres d'emplois du 1er janvier 2007.

C - LES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2010

1 – Assurer un nombre de promotions au moins équivalent à celui de 2009 en proportion du nombre d'agents promouvables par grades et permettre de débloquer les situations des agents appartenant aux grades d'accès de la catégorie C.

Séance du lundi 28 juin 2010

2 – Offrir individuellement des promotions en fonction des règles déterminées par la collectivité

a) – les principes généraux :

- 1) - Prise en compte de la nature du poste occupé et du niveau de responsabilité.
- 2) - Règles spécifiques liées à l'âge assurant ainsi une forme de promotion « bâton de maréchal » qui favorise la motivation des agents jusqu'à leur départ en retraite.
- 3) – Prise en compte de la durée maximale de carrière pour accéder aux grades supérieurs en évitant les effets de seuils et les frustrations liées à une stagnation de carrière, comme un blocage depuis plus de trois ans dans le dernier échelon du grade. Réflexion sur le moment où l'agent a le plus intérêt à être nommé en terme de déroulement de carrière et en fonction de son âge.
- 4) – Le vote d'un ratio pour l'accès aux grades supérieurs liés à un niveau de responsabilité n'entraîne la nomination des agents remplissant les conditions statutaires que s'ils occupent un poste du niveau requis ou s'ils sont susceptibles d'exercer une mobilité sur un poste du niveau de responsabilité exigé.

b) – Particularité pour les cadres d'emploi « à deux vitesses » :

- L'organisation de carrières à plusieurs vitesses permettant une carrière plus rapide pour certains agents occupant des postes stratégiques tout en n'oubliant pas les agents méritants, réguliers mais qui n'occupent pas tous des postes stratégiques.

c) – Spécificités liées à la catégorie hiérarchique

Catégorie C :

Favoriser l'accès à l'échelle 4 de rémunération suite à l'obtention de l'examen professionnel en passant pour 2010 d'un ratio de 80 % à 100 %.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, il existe une nouvelle possibilité d'accès à l'échelle 4 sur des conditions exclusives d'ancienneté. Toutefois, le nombre de promotions par cette voie est limité par le nombre de promotions à l'examen professionnel. (Le nombre de nominations prononcées au titre de l'ancienneté ne peut excéder le double du nombre de nominations au titre de l'examen professionnel).

Assurer un déroulement de carrière de l'échelle 4 vers l'échelle 5. Pour atteindre cet objectif, il est proposé cette année encore de définir un ratio supérieur à la règle établie pour l'accès aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe et ATSEM principal de 2ème classe, longtemps bloqués par la règle des quotas.

Privilégier l'accès à l'échelle 6 aux agents méritants en fin de carrière (critères d'âge proche de la retraite) ou aux agents bloqués au dernier échelon de leur grade depuis plus de trois ans.

Catégorie B :

Distinction de 2 types de déroulement de carrière :

- carrière courte pour les agents ayant obtenu l'examen professionnel et occupant des postes de niveau N-2 ou N-1 ou chefs de bassin pour les éducateurs APS.
- carrière longue en deux temps :

1- passage par le grade intermédiaire comme récompense du travail accompli et en fonction du blocage de la carrière de l'agent.

2- nomination au dernier grade avant départ à la retraite pour les agents méritants.

Catégorie A :

- Pour le haut de la catégorie : occuper les fonctions de directeur (poste de niveau N)

- Pour les autres grades, les promotions sont faites en fonction de trois critères :

1- le poste occupé (exemple Poste de N-1 pour l'accès à attaché principal et ingénieur principal ou directrice de crèche pour l'accès à puéricultrice de classe supérieur)

2 - le départ à la retraite proche (récompense du mérite professionnel tout au long de la carrière)

3 - l'agent a été bloqué dans le dernier échelon de son grade depuis plus de trois ans

→ Cas particulier des professeurs d'enseignement artistique : assurer une équité dans les promotions entre les deux établissements et entre les critères de mérite et d'ancienneté.

3 - Déterminer le choix des agents sur la base de ces critères individuels d'accès à la promotion :

- La valeur professionnelle
- la manière de servir
- la formation
- l'assiduité
- la mobilité
- la régularité
- l'expérience

Et pourront être mis en avant d'autres critères tels :

- la qualification des agents (formation, diplômes)
- les acquis de l'expérience

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter les mesures qui précèdent.

Catégorie A

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Attaché Principal	Directeur Territorial	25
Attaché	Attaché Principal	50
Attaché	Attaché Principal (Examen Professionnel)	80
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	50
Ingénieur Principal	Ingénieur en chef de classe normale	25
Ingénieur	Ingénieur Principal	25
Médecin de 2ème classe	Médecin de 1ère classe	50
Puericultrice de classe normale	Puericultrice de classe supérieure	50
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	50
Professeur d'enseignement artistique classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25

Catégorie B

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Rédacteur Principal	Rédacteur Chef	25
Rédacteur Principal et Rédacteur	Rédacteur Chef (Examen Professionnel)	80
Redacteur	Rédacteur Principal	25
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef	50
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef (Examen Professionnel)	80
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	25
Contrôleur principal	Contrôleur chef	50
Contrôleur	Contrôleur principal	25
Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	Assistant Qualifié de conservation hors classe	50
Assistant Qualifié de conservation de 2ème classe	Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	25
Assistant de conservation de 1ère classe	Assistant de conservation hors classe	50
Assistant de conservation de 2ème classe	Assistant de conservation de 1ère classe	25
Educateur des APS de 1ère classe	Educateur des APS hors classe	25
Educateur des APS de 1ère classe ou de 2ème classe	Educateur des APS hors classe (Examen Professionnel)	80
Educateur des APS de 2ème classe	Educateur des APS de 1ère classe	25
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50
Animateur	Animateur Chef (Examen Professionnel)	80

Catégorie C

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	25
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	20
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	15
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	25
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	15
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	15
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	15
Adjoints du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoints du patrimoine principal de 1ère classe	25
Adjoints du patrimoine de 2ème classe	Adjoints du patrimoine de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Adjoints du patrimoine de 2ème classe	Adjoints du patrimoine de 1ère classe	25
Adjoints d'animation de 2ème classe	Adjoints d'animation de 1ère classe (Examen Professionnel)	100
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 1ère classe	50
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	30
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	40
Agent social de 1ère classe	Agent social principal de 2ème classe	50

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne les orientations pour la mise en place des ratios d'avancement. Jean-Charles PALAU et moi nous sommes prêts à répondre à vos questions.

C'est une excellente mesure qui nous permet de rendre plus lisible la politique de la DRH de la Ville puisque les gens savent précisément comment ils vont pouvoir orienter leur carrière.

M. le MAIRE. -

Je ne vois pas de demandes de parole.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100316

Transmission des rôles d'imposition de TH à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article 102 de la loi de finances rectificative pour 2008 modifie l'article L 135 B du livre des procédures fiscales.

Ces modifications améliorent les conditions de transmission du détail des rôles d'imposition, généraux et supplémentaires, des taxes directes locales aux collectivités et groupements bénéficiaires.

Le législateur n'a pas autorisé la transmission automatique des rôles de taxe d'habitation aux groupements soumis au régime fiscal de la taxe professionnelle unique.

En revanche, ces rôles communaux peuvent être transmis au groupement après accord du conseil municipal.

Aussi, dans un souci de transparence et de coopération avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, et afin que celle-ci puisse mener ses travaux en matière de fiscalité et d'urbanisme sur l'ensemble de son territoire, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser l'administration fiscale à délivrer une copie des rôles généraux et supplémentaires de taxe d'habitation de la Ville de Bordeaux à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

M. MARTIN. -

La transmission des rôles. La Communauté Urbaine nous a demandé de lui transmettre les rôles. Nous sommes obligés de passer par une délibération. C'est un échange de bons procédés.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100317

Organisation les 24 et 25 juin 2010 du Colloque le citoyen au coeur de l'innovation locale. Participation du conseil de l'Europe et de l'Université de Pau et des pays de l'Adour. Convention de mécénat. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil municipal en date du 31 mai dernier, vous avez autorisé Monsieur le Maire à encaisser plusieurs soutiens en provenance d'entreprises et à signer plusieurs conventions pour l'organisation du colloque « le citoyen au cœur de l'innovation locale » les 24 et 25 juin.

Je vous rappelle que ce colloque est organisé avec le concours du Conseil de l'Europe et de l'Université de Pau et des pays de l'Adour. En outre,

De nouvelles entreprises ont souhaité soutenir cet événement. La liste des partenaires et de leur contribution figure dans le tableau suivant :

FINANCEURS	MONTANT
Bull	2 000 €
Crédit Agricole	2 000 €
Caisse d'épargne CEAPC	3 000 €
Caisse des dépôts et consignations	10 000 €
GDF-Suez	10 000 €

Nous sommes encore en négociation avec quelques entreprises, soit qui n'ont pas défini leur participation, soit qui apportent leur aide technique à la réalisation matérielle du colloque.

La convention présentée lors de la séance du 31 mai dernier sera également utilisée pour ces nouveaux financeurs. Un modèle figure en annexe à la présente délibération.

En conséquence, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les conventions de mécénat y afférentes (modèle joint)
- Encaisser les recettes correspondantes

**Colloque « le citoyen au cœur de l'innovation locale »
CONVENTION DE PARTENARIAT
Ville de Bordeaux / Société XXX**

ENTRE :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....et reçue en Préfecture le.....

Domiciliée en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

Ci-après désignée "Ville de Bx",
d'une part

ET

La Société ...XXX

Ci-après désignée "XXX",
d'autre part

Il est préalablement exposé :

En vertu de la délibération Municipale du 31 mai 2010 déposée en Préfecture le 2 juin 2010, la ville de Bordeaux, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et l'université de Pau et des Pays de l'Adour, organise la première édition du colloque international « Le citoyen au cœur de l'innovation locale » au Palais des Congrès de Bordeaux les 24 et 25 juin 2010.

Cette première édition du colloque permettra notamment de souligner l'importance d'un service public local de qualité, de ses évolutions et du rôle du citoyen.

La société ... est particulièrement sensible à cette thématique et accepte de s'associer à cette manifestation.

Ceci étant exposé, Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les termes et préciser les conditions du partenariat entre la société et la ville de Bordeaux à l'occasion du colloque international « Le citoyen au cœur de l'innovation locale » qui se tiendra au Palais des Congrès de Bordeaux les 24 et 25 juin 2010.

Article 2 : Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- apporter le plus grand soin à la préparation de l'événement,
- à accomplir les formalités nécessaires à l'accomplissement de l'événement,
- à mentionner le nom de la société ainsi que ses signes distinctifs (marques, représentations, logo...) dans les outils d'annonce et de présentation de l'événement prévu avec :
 - o *présence de panneaux/affiches publicitaires dans les salles de conférence.*
- à utiliser les signes distinctifs suivant les éléments échangés avec le service communication de la société et à soumettre leurs utilisations dans les outils d'annonce et de présentation de l'événement à l'autorisation préalable de la société.

Il est précisé que la Ville de Bordeaux est maître des décisions à prendre pour la mise en œuvre de l'événement aux seules fins de sa réussite. La société s'interdit directement ou indirectement de participer à l'administration et à la gestion de l'événement.

Article 3 : Engagements de la société

En contrepartie, la société s'engage à verser à la Ville de Bordeaux la somme de € (euros).

La Ville de Bordeaux produira à la société un titre de recette du montant précité.

Article 4 : Durée

Le présent contrat n'est valable que pour la durée de la manifestation.

Article 5 : Litiges

La présente convention est régie par le droit français.

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention seront de la compétence des Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux.

Article 6 : Election de domicile

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif soit :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland – 33077 Bordeaux Cedex,
- pour la société.

Fait en trois exemplaires à Bordeaux le mai 2010

Pour la Société	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire M. Alain JUPPE
-----------------	---

M. MARTIN. -

Organisation d'un colloque « Le citoyen au cœur de l'innovation locale ». Monsieur le Maire, c'est un colloque qui a été prodigieusement intéressant avec des exemples venant d'ailleurs, de l'Europe, de l'Université de Pau, beaucoup d'intervenants extérieurs.

Je dois dire pour y avoir partiellement participé, mais à des moments très forts, que la Ville de Bordeaux est tout à fait en pointe dans ces domaines, notamment de l'innovation locale.

M. le MAIRE. -

Merci. C'était effectivement un très bon colloque.

Je dis souvent qu'il vaut mieux voter les subventions avant les manifestations, mais je ne suis pas sûr que ce soit une bonne règle puisque l'Europe, par exemple, ne subventionne qu'après réalisation. Ça peut se discuter. Mais c'était un très bon colloque.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100318

Acquisition à la société Domofrance de l'immeuble situé rue Saget et Saint Vincent de Paul. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Mairie de quartier Bordeaux Sud est actuellement et provisoirement implantée 33 rue Monadey dans des locaux appartenant à la Ville.

Ce bâtiment, par ailleurs non accessible, est peu adapté , de par sa situation géographique excentrée, à l'implantation de cette structure.

Des locaux ont été trouvés à proximité de la gare Saint Jean, au rez de chaussée d'un immeuble situé à l'angle des rues Saget et Saint Vincent de Paul appartenant à Domofrance, cadastré DK 287. Ils comportent six bureaux, une salle de repos, un espace accueil avec vitrines sur les deux voies, répartis sur 169 m² d'emprise au sol.

Ils permettront d'accueillir également les services de la Direction Accueil et Citoyenneté, les agents de proximité du secteur, un point de distribution de vélos ainsi que divers services sociaux.

L'acquisition est réalisée moyennant un prix de 475 000 € HT soit 568 100 € TTC conforme au rapport de France Domaine en date du 3/05/2010 et porte sur les lots de copropriété 76 pour les bureaux et 123-124 pour les deux places de stationnement.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

l'acquisition des lots de copropriété 76, 123 et 124 pour un montant de 475 000 € HT soit 568 100 € TTC par la Ville de Bordeaux des locaux appartenant à la société Domofrance, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les actes afférents à cette opération.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne l'acquisition de la future maison de quartier chère au cœur de l'Adjoint responsable du secteur M. Alain MOGA.

M. le MAIRE. -

M. MOGA

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Maire, ainsi que notre collègue Hugues MARTIN et notre Secrétaire Général Alain de BOUTEILLER, d'avoir permis cette acquisition.

Cette nouvelle mairie qui devrait ouvrir mi-août, remarquablement bien située au pied des immeubles rénovés de la Résidence Saint-Jean se trouve au cœur du quartier, très près de la gare et du nouveau quartier Euratlantique.

Séance du lundi 28 juin 2010

Elle va permettre à nos concitoyens d'y trouver les services de proximité auxquels nous sommes si attachés. En plus de sa fonction actuelle c'est-à-dire l'accueil, les renseignements, la permanence des élus, la présence des agents de proximité, elle accueillera le service de l'Etat Civil afin d'établir notamment les cartes d'identité et plus tard les passeports.

Le but est de faire vivre cet espace en y organisant des permanences supplémentaires telles que les services sociaux, la DSU, le CCAS, le service Pôle Emploi, la Propreté, la Vie associative et de l'urbanisme, et autres.

Il y aura également un point Wi Fi pour Internet.

Je pourrais même ajouter que M. RESPAUD pourra s'il le désire et s'il a des créneaux horaires disponibles, y faire une permanence municipale. Ça s'appelle l'ouverture.

M. le MAIRE. -

Au sens rugbystique du terme. Non ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Ecoutez, un seul mot : bravo.

M. le MAIRE. -

Donc on s'arrête là.

M. RESPAUD. -

Enfin on a une mairie de quartier sur Bordeaux-Sud. Ça figurait déjà, c'est peut-être pour ça que j'avais été élu en 98, lors de l'élection cantonale.

Il a fallu du temps, il a fallu certainement la ténacité du Maire de Bordeaux, de M. MOGA, de tout le monde. Moi je suis très œcuménique.

En tout cas c'est une très bonne chose que cette mairie de quartier. Je rejoins Alain MOGA. C'est vrai qu'elle est dans un lieu magique. Elle n'est pas très loin du tissu Belle Etoile, et la rue Belle Etoile est bien connue dans le quartier.

Donc je trouve que c'est une bonne chose. Il faudra qu'on ait, comme dans les autres mairies de quartier, l'ensemble des services qui peuvent aller avec. Un certain nombre a été cité. J'espère que tout ça se mettra en place rapidement pour le mieux vivre de l'ensemble des habitants.

C'est une très bonne chose. Merci.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100319

**Cession d'un immeuble situé 110 avenue Rene Cassagne à Cenon.
Autorisation. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vous avez décidé par délibération n° 20090540 en date du 26 octobre 2009, la cession à Mlle LABORDE et Mr ALLEGRINI d'une maison située à proximité du Domaine du Loret, 110 avenue René Cassagne moyennant un prix de 141 000 €.

La raison sociale exacte que vient de nous communiquer l'acquéreur est la Société Civile Immobilière LAINI dont les co gérants sont Mlle LABORDE et Mr ALLEGRINI.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Mr Le Maire à signer l'acte notarié constatant la cession de la maison, 110 avenue René Cassagne à CENON à la SCI LAINI aux conditions fixées dans la délibération n°20090540 du 26 octobre 2009.

M. MARTIN. -

C'est la cession d'un immeuble sur Cenon. A priori aucun problème .

M. le MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions sur la 319 ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100320

Immeuble 14 cours Pasteur convention de mise à disposition de la mission locale Bordeaux Avenir Jeunes. Autorisation. Décision

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 18 février 2002, la Ville de Bordeaux a mis à disposition de la Mission Locale de Bordeaux Avenir Jeunes, un immeuble situé 14 cours Pasteur afin de mener des actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et les aider à résoudre l'ensemble des problèmes posés par leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale souhaite réaménager les espaces d'accueil de cet immeuble à l'aide d'un prêt bancaire. Aussi, il a été décidé de consentir à la Mission Locale, une nouvelle convention sur la durée du prêt et de réactualiser le cadre juridique de nos relations par la prise en charge par l'occupant d'un loyer annuel de 2 800 € afin de valoriser la mise à disposition d'un immeuble relevant du patrimoine communal.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ci-jointe aux conditions ci-dessus définies.

**IMMEUBLE SITUE 14 COURS PASTEUR
CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LA MISSION LOCALE BORDEAUX AVENIR JEUNES**

LES SOUSSIGNES

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur HUGUES Martin, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville N°..... en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le
Ci-après dénommée "la Ville"

D'UNE PART,

ET

La Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes, représentée par Monsieur Yoann DAVID agissant en sa qualité de Vice Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration le

Ci-après dénommée «l'occupant»

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Par convention en date du 18 février 2002, la Ville de Bordeaux a mis à disposition de la Mission Locale de Bordeaux Avenir Jeunes un immeuble relevant du patrimoine communal situé 14 cours Pasteur afin de leur permettre de mener leurs actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en difficultés à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Ce document n'arrivant à échéance qu'au 31 décembre 2011, il est convenu entre les parties de le renouveler pour rénover le cadre juridique de nos relations mais également allonger la durée de la convention en valorisant l'aide communale.
Tel est l'objet des présentes.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

ARTICLE 1^{er} – RESILIATION

La convention en date du 18 février 2002 est résiliée à compter de la signature des présentes.

ARTICLE 2 - DESIGNATION

La Ville met à la disposition de l'occupant des locaux, un immeuble communal situé à Bordeaux, 14 cours Pasteur, cadastré section HD numéro 230 en pierre élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et quatre étages pour une superficie totale utilisée de 485 m²

ARTICLE 3 - ETAT DES LIEUX

L'occupant prendra les locaux mis à disposition dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans pouvoir élever aucune protestation ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état ou défaut d'entretien des constructions, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

ARTICLE 4 - AFFECTATION

Les locaux sont affectés à usage de bureaux dans le cadre des activités de l'occupant et conformément à ses statuts.

Il est bien entendu que cette affectation ne pourra être modifiée sans le consentement préalable et écrit de la Ville.

L'occupant s'engage à occuper lui-même et sans discontinuité les locaux mis à sa disposition. Cette occupation est consentie à titre personnel. Toute sous occupation doit être expressément autorisée par la Ville.

ARTICLE 5 - CHARGE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE REPARATION ET D'ENTRETIEN

L'occupant pourra faire procéder à tous aménagements et toutes modifications qu'il jugera utile pour assurer le plein usage du bien mis à disposition, conformément à l'affectation prévue à l'article 4.

Ces aménagements ou modifications devront recevoir l'accord préalable et écrit de la Ville et devront être également réalisés suivant les règles de l'art et exécutés sous le contrôle des services Techniques de la Ville de Bordeaux. En aucune manière, ces aménagements ne devront compromettre la solidité de l'immeuble.

L'occupant s'engage à soumettre à l'agrément de la Ville les projets de travaux de toute nature qu'il entend réaliser. Après achèvement des travaux, l'occupant fera connaître à la Ville le coût hors taxes détaillé et justifié de l'aménagement et transmettra les plans s'il y a lieu.

Dans l'hypothèse où la Ville désirerait, nonobstant cette clause, faire réaliser des travaux, l'occupant les souffrirait sans pouvoir exiger aucune indemnité.

De manière générale, l'occupant devra entretenir et nettoyer les locaux de façon à toujours convenir parfaitement à l'usage au quel ils sont destinés.

L'occupant devra faire exécuter en temps opportun et à ses frais exclusifs tous les travaux locatifs à l'exception de ceux concernant le clos, le couvert et les grosses réparations incombant au propriétaire.

L'occupant acquittera tous les frais de raccordement, d'abonnement aux réseaux de télécommunication, alimentation en eau, électricité et gaz mais également les consommations de ces fluides.

Il acquittera tout impôt, taxe et contribution de toute nature que la loi met à la charge des occupants.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

Occupation totale de l'immeuble

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou

Séance du lundi 28 juin 2010

l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée:

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,

- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés aux bâtiments, aux installations générales et à tous bien mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir:

1 pour la garantie responsabilité civile vis à vis des tiers :

-une garantie à concurrence de 7 623 000 Euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,

- une garantie à concurrence de 1 525 000 Euros par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs,

2 pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- une garantie à concurrence de 727 500 Euros par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,

- pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la ville pour tous les dommages subis.

Il devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 7 - SECURITE-

La présente convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

L'occupant supportera financièrement toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui seront appelés à fréquenter les lieux, ou simplement à y pénétrer pour quelque motif que ce puisse être, de telle manière que la responsabilité de la Ville de BORDEAUX ne puisse en aucun cas être recherchée à ce titre.

L'occupant devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité dans les établissements recevant du public et devra prendre toutes les dispositions pour que la sécurité des personnes soit assurée en toutes circonstances. L'occupant devra veiller en outre à ce que les effectifs admissibles soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont dispose l'immeuble.

Les travaux de mise en conformité ou autres seront à la charge de l'occupant et devront recueillir, avant tout commencement d'exécution, l'avis de la Commission de Sécurité et d'accessibilité, ainsi que l'accord de la Ville.

Pour ce faire, l'association devra établir, conformément aux articles R.123-22 à R.123-26 du Code de la Construction et de l'Habitation, un dossier constitué de plans, d'une notice de

sécurité et d'une notice d'accessibilité qui devra être déposée au Secrétariat de la Commission
- 3 place Rohan à BORDEAUX.

Il y est ici précisé que l'occupant aura à sa charge tous les travaux de sécurité ainsi que les contrôles techniques et visites périodiques auprès d'organismes agréés, la mise en place et l'entretien des installations techniques des locaux à savoir :

- installations électriques
- éclairage de sécurité
- chauffage
- climatisation et ventilation
- désenfumage
- ascenseur, escalier, monte-charge
- système détection incendie
- alarme
- extincteurs

(Cette liste n'est pas exhaustive.)

S'agissant d'un bâtiment unique, le registre de sécurité sera tenu par le directeur de la mission locale.

ARTICLE 8 - REDEVANCE

Cette mise à disposition d'une dépendance du domaine public est consentie moyennant le versement par l'occupant d'une redevance annuelle de DEUX MILLE HUIT CENT EURO.

Le versement sera effectué entre les mains de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux-municipale dès la signature des présentes, puis chaque année, à la date anniversaire des présentes.

Toutefois, la valeur locative de cet immeuble est estimée à 4 850 € / mois.

ARTICLE 9 – PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 13 ans à compter de la signature des présentes.

Toutefois, elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec AR et avec préavis de 3 mois.

Cependant, ce préavis n'aura pas à être respecté par la Ville si la résiliation de la présente convention à son initiative est motivée par l'intérêt général. Dans ce cas, l'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité fût ce en répétition des sommes qu'il aurait pu dépenser pour des aménagements, quand bien même ces aménagements auraient donné une plus value quelconque à la propriété communale.

ARTICLE 10- RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES

Le Président reconnaît qu'il a une exacte connaissance des stipulations qui précèdent et de leurs conséquences. Il déclare accepter les unes et les autres, sans exception ni réserve et s'oblige à les supporter et respecter.

Toute violation de l'une quelconque des stipulations contenues dans les présentes, entraînera la résiliation immédiate de la présente convention, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la ville de BORDEAUX pourrait prétendre avoir droit.

ARTICLE 11 - RETOUR A LA VILLE DU BIEN MIS A DISPOSITION

A l'expiration de la présente convention, le bien mis à disposition sera restitué par l'occupant à la Ville de Bordeaux en bon état d'entretien et libre de toute occupation, sans que l'occupant ne puisse prétendre à aucune indemnité en aucun cas, fût-ce en répétition des sommes

dépensées par lui, par ses ayants cause, pour les aménagements et changements de distribution du dit bien quand bien même les travaux exécutés à ces fins lui auraient donné une plus-value quelconque.

ARTICLE 12 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'occupant relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 13 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Hugues MARTIN, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville de BORDEAUX, place Pey Berland
- Monsieur Yoann DAVID., ès-qualités, en ses bureaux de Bordeaux, 14 cours Pasteur

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire de la
L'Adjoint au Maire
Hugues MARTIN

Pour La Mission Locale Bordeaux
Avenir jeunes
Le Vice Président

Yoann DAVID

M. MARTIN. -

C'est une convention de mise à disposition de notre immeuble situé cours Pasteur à la Mission Locale. Excellente opération avec valorisation.

Mlle JARTY. -

M. Yohann DAVID ne participe pas au vote.

M. le MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI a demandé la parole.

MME VICTOR-RETALI. -

En tant que membre du Conseil d'Administration, pour souligner le travail qui est fait par la Mission Locale en direction des publics en difficulté, des jeunes essentiellement.

C'est une très bonne opération, certes. Simplement on assiste quand même à une augmentation énorme de la demande. Même si leurs moyens semblent un peu être augmentés ils vont se retrouver sans doute très rapidement coincés. Hélas, c'est un signe des temps. La pauvreté et le chômage augmentant, la demande d'aides augmente. C'est une très mauvaise chose par ailleurs.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Sur la Mission Locale j'ai juste une observation à formuler. L'année dernière dans cette enceinte M. DAVID avait été vigoureux dans son attaque concernant la baisse de subvention du Conseil Général qui était de 8 euros, me semble-t-il.

Nous avons quand même pris en compte un certain nombre de paramètres, notamment ceux évoqués par Nathalie VICTOR-RETALI, et nous avons un peu augmenté la subvention du Conseil Général vis-à-vis de la Mission Locale de Bordeaux.

Ce qui m'inquiète et ce que je voulais dénoncer ici c'est que par un artifice comptable, puisque maintenant nous demandons à la Mission Locale de payer un loyer, nous en arrivons au fait que c'est la Mairie de Bordeaux qui opère mécaniquement une baisse de subventions. Elle n'est pas énorme, sauf que symboliquement dans ce contexte-là on ne comprend pas très bien.

Puisque vous avez une subvention qui reste et que vous demandez un loyer anecdotique à la Mission Locale, mécaniquement vous baissez vos subventions à hauteur de ce loyer réclamé. Nous ne comprenons pas quel est le signal que la Mairie de Bordeaux envoie vis-à-vis de la Mission Locale.

M. le MAIRE. -

M. MARTIN

M. MARTIN. -

Sur ce dossier, comme sur les autres, M. ROUVEYRE, la valorisation n'implique pas un paiement. Vous savez très bien qu'il est compensé.

M. le MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des oppositions sur ce dossier 320 ? Des abstentions ?

Je vous remercie. Il est donc adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Monsieur Yohan DAVID

D -20100321

Remplacement des indices de calcul des tarifs et redevances Regaz Bordeaux. Association congrès et expositions de Bordeaux et SNC du parc des Grands Hommes. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les contrats de délégation de service public liant la ville et S.A.E.M.L. REGAZ Bordeaux, l'association Congrès et Expositions de Bordeaux et la SNC du Parc des Grands Hommes intègrent des formules de réactualisation des tarifs ou du calcul de la redevance fondée sur l'indice de l'électricité et l'indice des prix à la production.

Ces indices ont été remplacés.

Il vous est proposé de modifier les trois contrats concernés pour remplacer les indices sus-dénommés par la série « Electricité, gaz, vapeur et air conditionné » et la série « Ensemble Energie, Biens intermédiaires et Biens d'équipement ».

Les projets d'avenants sont annexés à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le remplacement des indices dans les contrats concernés ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les projets d'avenants aux contrats de délégation de service public ci-annexés :
 - avenant n°11 au contrat de concession du 1^{er} juillet 1991 entre la Ville de Bordeaux et la S.A.E.M.L. REGAZ Bordeaux ;
 - avenant n°6 au contrat d'affermage du 22 décembre 1999 entre la Ville de Bordeaux et l'association Congrès et Expositions de Bordeaux ;
 - avenant n°8 au contrat de concession du 14 juin 1988 avec la SNC du Parc des Grands Hommes.

**AVENANT N°11 AU CONTRAT DE CONCESSION ENTRE LA
VILLE DE BORDEAUX ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
REGAZ BORDEAUX**

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°..... du Conseil Municipal en date du reçue à la Préfecture de la Gironde le

ET

La S.A.E.M.L. REGAZ Bordeaux représentée par son Président Monsieur Jean-Charles PALAU, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par contrat de concession en date du 1er juillet 1991, la Ville de Bordeaux a délégué à la S.A.E.M.L. REGAZ Bordeaux la distribution de gaz sur le territoire communal. Deux redevances, visées aux articles 51.1 et 51.3 font l'objet d'une clause de révision, clause modifiée par l'avenant n°9 délibéré en Conseil Municipal le 27 mars 2006, dont les indices de références ne sont plus disponibles. Il convient donc de les modifier.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : modification des indices de révision

Les articles 51.1 et 51.3 du contrat de concession, sont modifiés comme suit :

Art. 51.1 alinéa 4 : redevance pour droit de contrôles

Cette redevance sera révisable annuellement au 1er octobre, en fonction de la série "EBIQ - Energie, biens intermédiaires et biens d'investissements (MIGS) - Marché français - Prix départ usine".

Art.51.3 : redevance pour mise à disposition des éléments immatériels nécessaires à l'exploitation du service et financés par la Ville

Séance du lundi 28 juin 2010

Il s'agit notamment des biens visés à l'article 15.1.2 (biens mobiliers : l'ensemble des archives, les études et les plans, l'ensemble des fichiers, informatisés ou non). En contrepartie de la mise à disposition de ces biens, la Ville percevra une redevance comportant deux éléments qui évolueront au 1er octobre de chaque année en fonction de la série "EBIQ - Energie, biens intermédiaires et biens d'investissements (MIGS) - Marché français - Prix départ usine".

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires le

La Ville de Bordeaux	La S.A.E.M.L. Gaz de Bordeaux
Le Maire Alain JUPPE	Le Président Jean-Charles PALAU

**AVENANT N°6 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ENTRE LA VILLE
DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION CONGRES ET
EXPOSITIONS DE BORDEAUX POUR L'EXPLOITATION DU
HANGAR 14 ET DU PALAIS DES CONGRES**

ENTRE

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal en date du, reçue en Préfecture de Gironde le

ET

CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX, Association Loi 1901, BP 55, rue Jean Samazeuilh

33030 Bordeaux Cedex, représentée par son président Monsieur Marc LECOQ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration de ladite Association en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Modification de l'article 3.4 du contrat d'affermage

L'article 3.4 du contrat d'affermage du Palais des Congrès et du Hangar 14, en date du 20 décembre 1999, préalablement modifié par l'avenant n°4 délibéré en Conseil Municipal le 27 mars 2006, est modifié comme suit :

Article 3.4 - Tarifs

Les tarifs seront autorisés par délibération du Conseil Municipal.

A défaut, les tarifs seront actualisés chaque année par application de la série "EBIQ - Energie, biens intermédiaires et biens d'investissements (MIGS) - Marché français - Prix départ usine" au premier janvier de l'année n, sauf application de l'article 3.5.

Les autres articles du contrat sont inchangés.

Fait à Bordeaux, le, en trois exemplaires.

La Ville de Bordeaux	L'Association Congrès et Expositions de Bordeaux
Le Maire Alain JUPPE	Le Président Marc LECOQ

AVENANT N°8 A LA CONVENTION DE CONCESSION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SNC PARKING DES GRANDS HOMMES - VINCIPARK

ENTRE

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal en date du, reçue en Préfecture de Gironde le

ET

SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES, Place des Grands Hommes 33000 Bordeaux, représentée par Madame Sylvia GODRET, Gérant, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux et la SNC du Parc des Grands Hommes ont conclu, le 14 juin 1988, une convention pour la construction et l'exploitation d'une parc de stationnement souterrain Place des Grands Hommes à Bordeaux.

Il est prévu à l'article 11 du CCAP que les tarifs appliqués par le Concessionnaire ne pourront pas dépasser les maxima de cet article révisé annuellement selon la formule de révision prévue à l'article 11-c.

Toutefois, certains indices composant la formule d'indexation indiquée au CCAP n'étant pas représentatifs de l'activité du Prestataire ou ayant disparu, les parties se sont rapprochées afin de redéfinir cette formule d'indexation, dans le cadre du présent avenant.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Modification de l'article 11 du cahier des charges de la convention de concession

L'article 11 du cahier des charges intitulé « Tarifs », paragraphe c, est modifié comme suit :

Paragraphe c 5ème alinéa

EL étant la série « Électricité, gaz, vapeur et air conditionné - CPF 35.00 - Marché français »

Article 2 : Date d'effet

Le présent avenant prendra effet au jour de sa notification par la Collectivité.

Séance du lundi 28 juin 2010

Article 3 :

Les autres articles du cahier des charges sont inchangés.

Fait à Bordeaux, le, en trois exemplaires.

La Ville de Bordeaux	SNC Parc des Grands Hommes
Le Maire Alain JUPPE	Le Gérant Sylvia GODRET

M. MARTIN. -

Le remplacement des indices de calcul. Jean-Charles PALAU est là s'il y avait besoin de renseignements complémentaires. Ce sont simplement des indices qui ont été modifiés, il faut donc les mettre au goût du jour, tout au moins les nouveaux.

M. MARTIN. -

Le remplacement des indices de calcul. Jean-Charles PALAU est là s'il y avait besoin de renseignements complémentaires. Ce sont simplement des indices qui ont été modifiés, il faut donc les mettre au goût du jour, tout au moins les nouveaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100322

Convention de partenariat 2010 entre la Ville de Bordeaux et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006. L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises, afin de favoriser le retour à l'emploi. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés, et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, en date du 8 septembre 2006.

Sur un budget de 1 991 124 euros, la participation de la Ville pour l'année 2010 se décline sur trois axes :

1) une subvention de fonctionnement de la Maison de l'Emploi d'un montant de 138 915 euros

Le plan d'actions et le budget pour l'année 2010 ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale de l'association le 23 juin dernier, vous les trouverez en annexe 1 et 2.

2) un financement de 255 740 euros (dont 125 740 € de subvention d'équipement et 130 000 euros de subvention de fonctionnement), correspondant en partie aux dépenses engendrées par le rapprochement de la Maison de l'Emploi et du PLIE de Bordeaux, suite à la décision de réunir ces deux structures en un seul lieu. La Maison de l'Emploi a quitté ses locaux des Chartrons, et le PLIE n'est plus hébergé par le CCAS. Ce nouvel espace commun a par ailleurs dû faire l'objet de travaux d'aménagement préalables. Les budgets sont également annexés (annexes 3 et 4).

3) une subvention d'équilibre d'un montant de 138 674 euros, pour la Pépinière éco créative des Chartrons dont la gestion a été confiée à la Maison de l'Emploi. Ce financement se déclinant comme suit : 23 542 euros de pré fonctionnement sur l'année 2009, auxquels s'ajoutent pour 2010, 115 132 euros permettant d'atteindre des comptes équilibrés. Les budgets sont annexés à la présente (annexe 5). La volonté de ne pas remplir la Pépinière dès son ouverture, pour éviter des départs groupés des entreprises hébergées, entraîne de fait un déficit que la Ville s'est engagée à combler. Il a été convenu de verser 100 000 euros dès maintenant à la Maison de l'Emploi. Le solde de 2010 sera déterminé à la clôture de l'exercice de la Pépinière éco créative des Chartrons, sur présentation du compte de résultat, soit au 1er trimestre 2011.

Séance du lundi 28 juin 2010

S'agissant de la Pépinière, vous trouverez ci-joint, des avenants modifiant la convention d'occupation des locaux et la convention de gestion. Ces avenants concernent notamment la prise d'effet de celles-ci : 1er décembre 2009 au lieu du 1er septembre 2009, et une modification sur les indemnités versées par les entreprises qui s'entendent HT et non TTC (une erreur s'était glissée dans la rédaction de la convention).

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention financière dont le projet est ci-annexé,
- décider la participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2010 à hauteur de 494 655 euros à l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux,
- verser la somme de 238 915 € prévus au budget primitif - fonction 9 sous fonction 90 nature 6574,
- inscrire en dépenses les crédits supplémentaires qui seront versés en 2010 soient :
 - 130 000 € sur la fonction 9 – sous fonction 90 nature 6574
 - 125 740 € sur la fonction 9 – sous fonction 90 nature 2042
 - signer l'avenant n°1 à la convention de gestion de la pépinière d'entreprises éco créative et l'avenant n°1 à la convention d'occupation de l'immeuble situé rue Darbon à Bordeaux ci-annexés.

Séance du lundi 28 juin 2010

Annexe 1 –

	<u>Objectifs</u>	Budget 2010
AXE 1 : OBSERVATION ET ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES		Budget 2010
<hr/>		
Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Bordeaux nord :		30 000 €
<p>A la suite de l'enquête menée en 2008, poursuite des ateliers d'accompagnement des entreprises sur la gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences. 2 séries d'ateliers sont prévus :</p> <p>partage et échange d'expérience pour les entreprises de + de 50 salariés. ateliers de formation-action pour les entreprises de 20 à 50 salariés Le secteur de Bordeaux-nord 20 000 emplois et 350 entreprises actives de plus de 4 salariés 70 entreprises identifiées seront accompagnées dans cette démarche <u>le Club d'entreprise de Bordeaux-Nord et le Club d'entreprise du Lac :</u> <i>Transmission des fichiers, mise en relation avec les adhérents, relance des adhérents, organisation et hébergement des réunions</i> <u>l'URSSAF de la Gironde :</u> <i>fourniture de données statistiques et de fichiers d'entreprises</i> <u>la Chambre de commerce et d'Industrie de Bordeaux :</u> <i>fourniture de fichiers d'entreprises, hébergement de réunion</i> <u>le FONGECIF et OPCALIA :</u> <i>assistance en Ingénierie de formation, hébergement de réunion</i></p>		
<i>Réaliser une offre pouvant couvrir les besoins des 97 entreprises de 5 à 50 salariés et sensibiliser 50% d'entre elles à une action d'adaptation de la main d'œuvre</i> <i>Favoriser le développement de projets locaux (crèche inter-entreprise, GE, programme de formations)</i>		
<i>Prestation de service consultants</i>		25 000 €
<i>Communication et location de salles</i>		5 000 €
<hr/>		
Mise en place d'un observatoire avancé de l'emploi et de l'économie		10 000 €
<p>Etre en mesure d'avoir une information sur la situation de l'emploi et du chômage grâce à la réalisation d'un tableau de bord composé d'indicateurs opérationnels fournis par les acteurs locaux et assemblés par un prestataire extérieur. Tableau de bord à fréquence mensuelle et trimestrielle <u>ville de Bordeaux, le PLIE, la Mission locale :</u> <i>élaboration des tableaux de bord, calibrage et fourniture des données</i> <u>des acteurs économiques et associatifs :</u> <i>transmission de données</i></p>		
<i>Elaborer 10 indicateurs émanant de 8 partenaires ayant un rôle territorial</i> <i>Fréquence semestrielle</i>		
<i>Prestation de service</i>		8 000 €
<i>Communication : façonnage et reproduction</i>		2 000 €
<hr/>		
Conférence permanente de l'emploi		40 000 €
<p>Mise en place d'une méthode de travail et d'échange permanente sur l'économie et l'emploi sur l'agglomération à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la compilation de données - la constitution et l'animation de groupes et de séminaires de travail - un cycle annuel suivi d'une grande messe de restitution <p>Ville de Bordeaux : appui logistique et communication Pôle emploi, Urssaf, CCI, DDTEFP, Greffe TC, Opcalia, Fongecif : fournitures de données</p>		
<i>Réaliser un diagnostic partagé et prospectif avec une Trentaine d'acteurs locaux</i>		
<i>Prestation de service, enquête, sondage</i>		30 000 €
<i>Communication, location de salles</i>		10 000 €
<hr/>		
Diagnostic de l'emploi		20 000 €
<p>Réalisation d'un diagnostic général prospectif sur la commune de Bordeaux par rapport à la CUB, de l'emploi et de l'économie : être en mesure d'avoir une information sur la situation de l'emploi et du chômage grâce à la réalisation d'une étude approfondie reprenant les données du recensement de 2006 et les études déjà produites ou en production. Intégration des données liées au développement de la zone Euratlantique ainsi que des différents projets d'aménagement. Opération suivie par le directeur sur l'année, assisté d'une prestation technique</p>		
<i>Elaborer un tableau de bord trimestriel en associant des données émanant de 5 partenaires ayant un rôle territorial</i>		
<i>Achats de données</i>		5 000 €
<i>Prestation de service cabinet d'étude</i>		13 000 €
<i>Communication, et diffusion</i>		2 000 €
<hr/>		
Impacts en terme d'emploi du Grenelle de l'Environnement :		20 000 €
<p>Evaluation et identification des besoins d'emploi et de compétences liés au Grenelle de l'Environnement : évaluer avec précisions l'importance des emplois liés à l'environnement sur le bassin d'emploi de Bordeaux en valorisant le potentiel économique de cette filière. Le secteur du Développement durable compte 500 entreprises en Gironde pour 6000 emplois dont 70 entreprises soit 500 emplois à Bordeaux. <u>Ville de Bordeaux :</u> <i>expertise dans les question d'environnement, mise en relation avec des entreprises et des employeurs</i></p>		
<i>Elaborer avec 20 acteurs du territoire un diagnostic prospectif partagé donnant lieu à des préconisations en terme d'emploi et de formation dans le secteur</i>		
<i>Pôle Emploi : identification des entreprises et des demandeurs d'emploi concernés</i> <u>ADEME, ADEIRA :</u> <i>expertise sur l'économie de l'environnement, mise en relation avec les entreprises</i>		
<i>Prestation de service</i>		12 000 €
<i>Achats de données</i>		8 000 €
TOTAL Axe 1		120 000 €

Séance du lundi 28 juin 2010

AXE 2 : ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI	Budget 2010
aide à l'insertion des jeunes diplômés	20 000 €
<p>Rapprochement des entreprises et des étudiants en milieu universitaire afin de préparer les étudiants à l'intégration professionnelle.</p> <p>- Appui technique auprès de l'Université de Bordeaux 2 - organisation de rencontres de simulations de recrutement entre chefs d'entreprises et jeunes diplômés (issus des ZUS connaissant des difficultés d'accès au marché de l'emploi pour des raisons sociologiques. Ces rencontres permettent aux jeunes un accès direct à des recruteurs en situation de recrutement.</p> <p style="text-align: right;">Organiser environ 200 mises en contact</p> <p>Les universités de Bordeaux accueille 56 000 étudiants dont 18 000 sur la commune de Bordeaux</p> <p><u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et mise en relation <u>le PRES, les universités de Bordeaux</u> : accès au campus, mise en relation avec les structures étudiantes et l'administration <u>l'APEC, Pôle Emploi</u> : identification d'entreprises <u>CJD, Medef, ANDRH, NGRH</u> : mise en relation avec les chefs d'entreprises, négociation des locaux</p>	<p><i>kfé pro</i> 10 000 € <i>manu</i> 10 000 €</p>
Plan Senior	70 000 €
<p>Développement d'actions d'information et de sensibilisation des entreprises aux nouvelles dispositions réglementaires en faveur des seniors. Accompagnement des entreprises sur ces questions et sur le maintien à l'emploi Actions de mise en relation directe de public senior avec des entreprises ayant des besoins dans ce domaine. Opération suivie par un chef de projet permanent sur 10% de son temps. <i>en partenariat avec le service public de l'emploi ; la DDTEFP fourni la liste des plans sociaux</i></p> <p style="text-align: right;">100 personnes accueillies et orientées</p> <p style="text-align: right;"><i>personnels extérieurs à l'entreprise</i></p>	70 000 €
Forum territoriaux	60 000 €
<p>favoriser une rencontre directe entre employeur et candidat sur un même territoire inscrit en Zone Urbaine Sensible dans une optique d'intégration professionnelle de la population et de développement durable pour limiter les coûts induits par l'éloignement domicile travail</p> <p style="text-align: right;">500 personnes accueillies 100 offres d'emploi collectées implications des acteurs locaux du service public de l'emploi Travail conjoint avec les acteurs sociaux des quartiers</p> <p><u>Centre d'animation de Bordeaux sud, village Saint-Michel</u> : information et préparation du public <u>CJD</u> : mise en relation avec les chefs d'entreprises, information des adhérents aux contrats aidés <u>Pôle Emploi</u> : collecte traitement et présentation des offres, informations et invitation du public, <u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication</p> <p style="text-align: right;"><i>Logistique : installation stands (prestations extérieures)</i> 30 000 € <i>préparation des candidats (personnel extérieur entreprises)</i> 3 000 € <i>relation entreprises</i> 4 000 € <i>Communication : publicité, publications, relations publiques</i> 18 000 € <i>Déplacements - Réceptions</i> 5 000 €</p>	
Rencontres Emploi-handicap	100 000 €
<p>Forum de recrutement entre des entreprises ayant des projets de recrutement et des travailleurs handicapés. Les entreprises éprouvent des difficultés à satisfaire aux obligations légales d'embauches de personnes handicapées En Gironde on compte plus de 5600 travailleurs handicapés à la recherche d'un emploi alors que seulement 40 % des entreprises de plus de 20 salariés respectent leur quota de 6% et que 30% d'entre elles satisfont par la contribution Agefiph</p> <p style="text-align: right;">1000 personnes accueillies 100 personnes préparées 500 offres d'emplois collectées 50 employeurs</p> <p><u>AGEFIPH et FIPHP</u> : relais auprès des entreprises et contribution financière <u>Ville de Bordeaux</u> : mobilisation de public, appui logistique et communication <u>Pôle Emploi</u> : collecte traitement et présentation des offres, informations et invitation du public, <u>MediaHand, GIRPEH, PLIE, Mission locale, CCAS, Agence Gironde d'Insertion</u> : information et préparation du public</p> <p style="text-align: right;"><i>Logistique : installation stands (prestations extérieures)</i> 40 000 € <i>Logistique : électricité h14</i> 3 500 € <i>locations h14</i> 10 000 € <i>préparation des candidats (personnel extérieur entreprises)</i> 3 000 € <i>relation entreprises</i> 13 500 € <i>Communication : publicité, publications, relations publiques</i> 25 000 € <i>Déplacements - Réceptions</i> 5 000 €</p>	

Séance du lundi 28 juin 2010

Accompagnement et soutien des demandeurs d'Emploi :	50 000 €
ensemble d'actions montées en partenariat avec des acteurs locaux, visant à favoriser le retour sur le marché du travail et l'insertion professionnelle sur des publics spécifiques <i>200 personnes accueillies et orientées</i> <i>200 personnes suivies</i>	
<u>Formation Voile</u> en collaboration avec Conseil général, la DRJS, la région Aquitaine	
<u>CIDFF</u> : accompagnement des femmes vers la création d'entreprises avec le PLIE, la Région Aquitaine	
<u>ADORA</u> : orientation et transfert de compétences, CTP : promotion du temps partagé	
<u>AES, Actifs 33, Acte,</u> : accompagnements de publics ciblés	
centre de voile, ctp guyenne, aes, actifs 33, adora, ...accompagnement par du personnel extérieur	45 000 €
participation Maison de l'emploi à des salons	5 000 €
Promotion de la Diversité	15 000 €
permettre des rencontres directes entre un public issu de la Diversité et des entreprises afin de lever les barrières sociologiques d'accès à l'emploi et à la création d'activité. Le taux de chômage des jeunes atteint 40 % dans certains quartiers (ZUS)	<i>100 personnes accueillies et orientées</i> <i>Coordination et travail en commun avec les acteurs de la Diversité</i>
Etat : Copec et Acse	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui terrain et mobilisation (Cobade)	
<u>Cap citoyenneté, Africagora</u> : co-organisation, repérage du public	
<u>IMS</u> : identification des entreprises et des initiatives	
Déplacements	1 000 €
Location de salle et Réceptions	3 000 €
Prestataires (conseil, logistique et accompagnement candidats)	10 000 €
Communication et relations publiques	1 000 €
Developpement des clauses d'insertion	10 000 €
Le PLIE, la Maison de l'emploi, la communauté urbaine de Bordeaux, et la ville de Bordeaux se sont engagés dans une politique ambitieuse de développement de l'insertion des publics connaissant des difficultés d'accès au marché du travail. Cette politique se traduit par l'extension de la clause d'insertion dans les marchés publics locaux. Le PLIE est retenu pour mettre en œuvre la clause d'insertion et assister techniquement les maîtres d'ouvrage. La maison de l'emploi accompagnera le PLIE en terme d'organisation et de moyens humains et financiers.	<i>5000 heures réalisées</i>
<u>Expertise technique</u>	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui technique	
Prestation de service	10 000 €
TOTAL Axe 2	325 000 €
AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CRÉATION D'ENTREPRISE	Budget 2010
Développement de la plateforme de la création d'entreprise	100 000 €
Susciter des créations d'entreprises et d'activités dans les quartiers (ZUS de Bordeaux) en favorisant l'émergence de projet.	<i>70 personnes reçues en entretien, dont 50% issues des quartiers ZUS</i>
Susciter une dynamique partenariale de tous les acteurs concernés par la création d'entreprise sur le territoire	<i>50 porteurs de projets pris en charge par la Plateforme</i> <i>10 créations d'activité</i> <i>250 personnes participants aux Ateliers</i>
<u>Caisse des dépôts</u> : ingénierie et financement de 50 % du salaire de l'agent de proximité	
<u>Contrat de projet</u> : subvention	
<u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication	
<u>Autres partenaires (15 partenaires à ce jour)</u> : expertise, accompagnement à raison d'une demi journée par mois par partenaires	
Fonctionnement Service d'Amorçage de Projet	30 000 €
Prestation conseil Matinée et Ateliers thématiques	30 000 €
Points Balise	8 000 €
Prix de la création d'entreprise	8 000 €
Honoraires intervenants plateforme	7 000 €
Communication : publicité, publications, relations publiques	9 500 €
réceptions Matinée de la création	5 500 €
Déplacement	2 000 €
Diffusion des mesures du plan de relance :	50 000 €
Diffusion des mesures du plan de relance : mise au point d'une campagne de communication et organisation de rencontres avec des cadres et responsables d'entreprises pour favoriser l'information sur les contrats aidés, sur les mesures d'accompagnement des baisses d'activité, sur la formation et sur l'ensemble des nouveaux dispositifs de ressources humaines.	<i>Toucher 500 entreprises en associant une dizaine de partenaires de l'emploi</i>
<u>DDTEFP, Pôle Emploi, Urssaf, Mission locale</u>	
<u>OPCALIA, Fongecif, AFPA, CCI, CMA</u>	
<u>CTP Guyenne, GEIQ Filère-Pro,</u>	
<u>Clubs d'entreprise, KPMG, ITG, Vantoris</u>	
achat d'espaces	10 000 €
Production audiovisuelle	40 000 €

Séance du lundi 28 juin 2010

Développement du Groupement d'employeurs GENESEMS	5 000 €
<p>Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle dans le secteur médical par un recours à la mutualisation des emplois, au temps partagé et à la qualification des salariés : 10000 heures facturées</p> <p>Mise en place de contrats de professionnalisation</p> <p><u>Plie de Bordeaux</u> : développement et ingénierie</p> <p><u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication</p> <p style="text-align: right;">Prestations de paie et facturation 5 000 €</p> <p style="text-align: right;">frais de com : publications</p> <p style="text-align: right;">Déplacements -missions - Réceptions</p>	
Forum de la Création d'entreprise (CréAffaires)	0 €
<p>Rencontre professionnelle qui facilite et accélère le processus de création d'entreprise en mettant en relation des porteurs de projet désireux de créer leur activité avec des partenaires techniques et financiers, susceptibles d'apporter conseil, formation ou aide, mais aussi les acteurs non traditionnels de l'accueil et de l'accompagnement des futurs entrepreneurs.</p> <p>Action couplée avec la remise du prix Talents des Cités</p> <p><u>Ville de Bordeaux</u> : appui technique, logistique et communication</p> <p><u>Boutique de gestion</u> : expertise</p> <p><u>Caisse des dépôts, Acse, CUB</u> : financement</p> <p><u>Banques, acteurs de l'accompagnement, CCI et CMA</u> : animation</p> <p style="text-align: right;">Prestation technique et commerciale 0 €</p> <p style="text-align: right;">Communication 0 €</p> <p style="text-align: right;">Animation et coaching candidats 0 €</p> <p style="text-align: right;">Location de salle et Réceptions 0 €</p>	
Forum de l'Alternance :	120 000 €
<p>Organisation d'un forum centré sur le recrutement direct et de développement de l'alternance à destination des jeunes. 2500 personnes accueillies</p> <p>16 500 sont en apprentissage en Aquitaine 500 offres d'emplois collectées</p> <p style="float: right;">30 employeurs présents</p> <p><u>CCI, Chambre de métiers</u> : recueil des offres, mise en relation avec les entreprises</p> <p><u>Mission locale</u> : mobilisation et préparation des publics</p> <p><u>Pôle Emploi</u> : ingénierie, organisation, collecte traitement et présentation des offres,</p> <p><u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication</p> <p style="text-align: right;">frais d'agence conception projet : études 20 000 €</p> <p style="text-align: right;">publicité, publications, relations publiques 40 000 €</p> <p style="text-align: right;">préparation des candidats (personnel extérieur entreprises) 4 500 €</p> <p style="text-align: right;">logistique installation salon 55 000 €</p> <p style="text-align: right;">Déplacements - Réceptions 500 €</p>	
Orientations des jeunes dans les quartiers	0 €
<p>Action d'information et de découverte des métiers à destination des jeunes des quartiers ZUS et de leurs familles, en partenariat avec les structures locales et les collèges d'une zone géographique 200 personnes accueillies et orientées</p> <p>Organisation d'une manifestation d'envergure à l'échelon de l'agglomération visant à promouvoir et à orienter les publics jeunes vers les différentes formes d'Alternance. Travail en commun avec les CFA consulaires et les collèges du secteur</p> <p><u>rectorat de Bordeaux</u> : appui des CIO et des collèges du secteur géographique</p> <p><u>Adora</u> : expertise, logiciel et animation</p> <p><u>Chambre de métiers</u> : mise à disposition de locaux, de personnel, appui logistique et organisation</p> <p><u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication</p> <p style="text-align: right;">frais d'agence conception projet : études 0 €</p> <p style="text-align: right;">Communication : publicité, publications, relations publiques 0 €</p> <p style="text-align: right;">Accompagnement des visiteurs : personnels extérieurs à l'entreprise, Adora etc 0 €</p> <p style="text-align: right;">Achats de matière et fournitures 0 €</p> <p style="text-align: right;">logistique installation salon 0 €</p>	
Accueil des conjoints :	3 235 €
<p>appui aux entreprises pour faciliter le recrutement de de compétences extérieures au territoire par la prise en charge de leur conjoint. L'Assedic identifiait environ 120 personnes indemnisées pour suivi de conjoint. Une enquête du BRA faisait ressortir que l'emploi du conjoint constituait un frein ressenti par les entreprises bordelaises pour attirer des compétences. 20 personnes accompagnées</p> <p>Opération suivie par un chef de projet permanent sur 10% de son temps</p> <p><u>BRA</u> : mise en relation entreprise et animation</p> <p><u>Ville de Bordeaux</u> : appui logistique et communication</p> <p style="text-align: right;">Accompagnement de 3 groupes Retravailler 3 235 €</p>	
TOTAL Axe 3	278 235 €

Séance du lundi 28 juin 2010

OPERATIONS SPECIFIQUES	Budget 2010
<p>Bordeaux-nord : accueil, information et orientation des ressortissants des quartiers des Aubiers, de Bacalan, de Chartrons-nord. Accompagnement à l'utilisation des nouvelles technologies dans les recherches d'emploi. Ingénierie de projets sur le territoire, appui RH sur les entreprises du territoire</p>	<p>2 projets sur le territoire 1500 visiteurs sur l'année.</p>
	227 943 €
<p><i>masse salariale chargée</i></p>	70 715 €
<p><i>loyers</i></p>	14 840 €
<p><i>fonctionnement</i></p>	62 388 €
<p><i>Prestations des partenaires</i></p>	60 000 €
<p><i>Accompagnement et Actions</i></p>	20 000 €
<p>Création d'une pépinière d'entreprises généraliste :</p>	
<p>Favoriser la création d'emploi sur Bordeaux en implantant et en gérant une pépinière positionnée sur le développement durable, l'économie créative et les NTIC.</p>	<p>15 entreprises hébergées en fin de 1^{ère} année</p>
	226 727 €
<p><u>Fonctionnement</u> : ville de Bordeaux (ingénierie du projet, locaux, services, logistiques)</p>	
<p><i>total charges</i></p>	226 727 €
<p><i>masse salariale chargée (*)</i></p>	82 574 €
<p><i>loyers et charges des m2</i></p>	69 014 €
<p><i>frais de fonctionnement gestion pépinière</i></p>	56 140 €
<p><i>Formation, Communication, honoraires, frais de mission</i></p>	19 000 €
<p>Site internet</p>	<p>3000 visites par mois</p> <p>5 000 €</p>
<p>Ecole deuxième chance</p>	<p>15 stagiaires en première année</p> <p>75 031 €</p>
<p><i>masse salariale chargée (*)</i></p>	25 031 €
<p><i>projet E2C hébergé par la maison de l'emploi</i></p>	50 000 €
TOTAL OPERATIONS SPECIFIQUES	534 701 €
FONCTIONNEMENT SIEGE MDE	688 941,00
TOTAL GLOBAL	1 946 876 €

Séance du lundi 28 juin 2010

- Annexe 2 -

BUDGET 2010			
BUDGET / DEPENSES 2010		BUDGET / RECETTES 2010	
total masse salariale	568 119 €	Subventions d'exploitation	
masse salariale chargée maison de l'emploi	389 799 €	Subvention Etat au titre des maisons de l'emploi 7 mois	972 405 €
masse salariale chargée école deuxième chance	25 031 €	subvention Etat au titre des maisons de l'emploi 5 mois	416 667 €
masse salariale chargée mission bordeaux nord	70 715 €	Subvention Mairie de Bordeaux : plan d'actions	138 915 €
masse salariale chargée pépinière	82 574 €	subvention Mairie de Bordeaux : Pépinière Chartrons	138 674 €
total loyer et charges	213 871 €	Subvention Mairie de Bordeaux - rapprochement MdE/PLIE	130 000 €
Loyers et charges chartrons	3 417 €	Total subventions	1 796 661 €
Loyers et charges portes de bordeaux	126 600 €	Subventions d'équipement	
Loyers et charges mission bordeaux nord	14 840 €	Subvention Mairie de Bordeaux - rapprochement MdE/PLIE	125 740 €
Loyers et charges pépinière	69 014 €	Total subvention d'équipement	125 740 €
total fluides informatique et fonctionnement des bureaux	207 652 €	facturation rencontres emploi handicap	15 000 €
fluides, inform et fonctionnement portes de bordeaux	107 124 €	facturation forum alternance	10 000 €
fluides inform et fonctionnement mission bordeaux nord	44 388 €	Recettes pépinière (loyer charges accompagnement)	43 723 €
fluides inform et fonctionnement pépinière	56 140 €	Total facturation de services et prestations	68 723 €
total moyens et support d'actions	99 000 €		
moyens support portes de bordeaux	62 000 €		
moyens support mission bordeaux nord	18 000 €		
moyens support pépinière	19 000 €		
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 088 641 €		
Opérations			
Axe 1 observation territoire	120 000 €		
GPEC Bx nord	30 000 €	S1	
Observatoire avancé emploi économie	10 000 €	S1	
Conférence permanente de l'emploi	40 000 €	A	
Diagnostic de l'emploi	20 000 €	S1	
grenelle de l'environnement	20 000 €	A	
Axe 2 accès et retour à l'emploi	325 000 €		
aide à l'insertion des jeunes diplômés	20 000 €	A	
plan sénior	70 000 €	A	
Forum territoriaux	60 000 €	T1	
Rencontres emploi handicap	100 000 €	T3	
Accomp demandeurs d'emploi & salons	50 000 €	S1	
Promotion Diversité	15 000 €	A	
Clause Insertion	10 000 €	S1	
Axe 3 dvt emploi création entreprise	278 235 €		
Plateforme de l'initiative	100 000 €	A	
diffusion mesures du plan de relance	50 000 €	A	
Groupeement d'employeurs Genesems	5 000 €	A	
Créaffairs	0 €	T2	
Forum de l'Alternance	120 000 €	T1	
Orientation : oriente avenir	0 €		
Accueil des conjoints	3 235 €		
OPERATIONS SPECIFIQUES hors salaires et fonctionnement	135 000 €		
Bordeaux-nord	80 000 €		
fonctionnement	147 943 €		
Prestations des partenaires (mission locale et plie)	60 000 €	A	
Action d'appui aux entreprises et aux demandeurs emploi	20 000 €	A	
pépinière d'entreprises			
fonctionnement	226 727 €		
Site internet	5 000 €	A	
Ecole de la 2ème chance	50 000 €	A	
masse salariale chargée maison de l'emploi	25 031 €		
Total Opérations	858 235 €		
TOTAL CHARGES	1 946 876 €		
deficit 2009 de la pépinière Chartrons	23 542 €		
dépenses 2009 non conventionné Etat - rapprochement MdE/PLIE	20 706 €		
TOTAL GLOBAL	1 991 124 €	TOTAL RECETTES	1 991 124 €

- Annexe 3 -



RAPPROCHEMENT MdE - PLIE

Nature des dépenses	comptabilisé 2009	2010
Frais d'agence portes de Bordeaux TOURNY MEYER	14 854 €	
loyers Portes de Bordeaux / chartrons		
nov dec 09	20 957 €	
janv fev mars 10		31 607 €
compensation loyer mensuel Portes de Bordeaux / loyer chartrons Soit 10535,69 – 3416,97 = 7118,72		
avril à déc 10		64 068 €
Frais de déménagement Chartrons - Portes Bx		1 890 €
coût du fonctionnement lié aux surfaces et effectifs supplémentaires		
fluides edf téléphonie 39500 au lieu de 24100		15 400 €
fonctionnement des bureaux 33900 au lieu de 25100		8 800 €
maintenance informatique 15500 au lieu de 8400		7 100 €
total des dépenses de fonctionnement par année	35 811 €	128 865 €
total 2009 et 2010	164 676 €	

- Annexe 4 -



TRAVAUX IMMEUBLE PORTES DE BORDEAUX

Nature des dépenses	2010
Electricité	62 483 €
<i>courant fort</i>	43 254 €
<i>courant faible</i>	19 229 €
Aménagements intérieurs	47 162 €
<i>cloisonnement et sols</i>	32 162 €
<i>décoration</i>	8 000 €
<i>meubler</i>	7 000 €
Plomberie	806 €
Sécurité	1 447 €
<i>incendie</i>	585 €
<i>contrôle technique</i>	861 €
Informatique et Telecom	13 842 €
<i>Autocom</i>	10 349 €
<i>informatique serveur</i>	629 €
<i>Switch et mise en fonctionnement</i>	2 864 €
TOTAL DES TRAVAUX	125 740 €

- Annexe 5 -



	BUDGET 2009	BUDGET 2010
CHARGES		
masse salariale brute	17 269	55 793
charges sociales	8 295	23 433
taxes professionnelles	39	3 348
	Masse salariale chargée	25 603
loyer	2 926	35 117
charges copro globales	0	14 314
charges copro part locataire	0	8 947
taxes foncières	0	12 700
entretiens des parties communes	0	14 936
mise en conformité des locaux	0	6 883
assurance locaux	645	645
assurance responsabilité civile	0	0
télécom, internet, portables	832	5 952
télécom pépinière variable	0	1 700
télécom variable à refacturer	0	0
électricité y inclus chauffage	106	17 032
Collecte du courrier	0	1 579
affranchissement	0	0
maintenance informatique	310	1 435
installation téléphonie et internet	0	0
serveur informatique	0	3 558
photocopieur	0	1 603
photocopieur pépinière variable	0	200
photocopies variable à refacturer	0	0
clés à refaire	0	0
fournitures ent + adm	574	500
réception	42	1 500
Mission déplacements	0	2 000
formation interne	583	0
formation externe	150	5 000
communication	9 025	4 500
documentation	0	2 000
ss trait secrétariat traduction à refacturer	0	0
sous traitance	0	0
honoraires	1 500	6 000
frais divers de gestion	2 367	5 000
	Frais de fonctionnement	19 061
TOTAL CHARGES	44 664	226 727
RECETTES		
Production vendue		
Prestation d'hébergement entreprises		13 094
Loyer forfaitaire MIE		7 525
Prestation d'accompagnement		10 891
	Total production	0
Refacturation variable		
Telecom		
Photocopies		
affranchissement		
café		
matériel reliure		
clés		
secrétariat à refacturer		
parking		
Forfait charges communes assurance, entretien, divers		12 213
	Total refacturation	12 213
	TOTAL REFACTURATION FIXE ET VARIABLE	0
Subvention agefiph	1 688	4 412
TOTAL ENCAISSEMENTS	1 688	48 135
RESULTAT NET COMPTABLE	-42 977	-178 592
Maison de l'emploi : prise en charge salaire directrice et gestion	19 435	63 460
Ville de Bordeaux : quote-part fonctionnement et subvention d'équilibre	23 542	115 132
RESULTAT	0	0

- Annexe 6 -

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 juin 2010, et reçue à la Préfecture le

Et l'Association Maison de l'Emploi de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Josy Reiffers, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2009

EXPOSE

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006.

IL A ETE DONC ETE CONVENU :

Article 1 – Mise à disposition des moyens

Sur un budget de 1 991 124 euros, la participation de la Ville pour l'année 2010 se décline sur trois axes :

1) une subvention de fonctionnement de la Maison de l'Emploi d'un montant de 138 915 euros
Le plan d'actions et le budget pour l'année 2010 ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale de l'association le 23 juin prochain, (annexe 1 et 2).

Séance du lundi 28 juin 2010

2) un financement de 255 740 euros (dont 125 740 € de subvention d'équipement et 130 000 euros de subvention de fonctionnement), correspondant en partie aux dépenses engendrées par le rapprochement de la Maison de l'Emploi et du PLIE de Bordeaux, suite à la décision du Maire de réunir ces deux structures en un seul lieu. La Maison de l'Emploi a quitté ses locaux des Chartrons, et le PLIE n'est plus hébergé par le CCAS. Ce nouvel espace commun a par ailleurs dû faire l'objet de travaux d'aménagement préalables. Les budgets sont également annexés (annexes 3 et 4).

3) une subvention d'équilibre d'un montant de 138 674 euros, pour la Pépinière éco créative des Chartrons dont la gestion a été confiée à la Maison de l'Emploi. Ce financement se déclinant comme suit : 23 542 euros de pré fonctionnement sur l'année 2009, auxquels s'ajoutent pour 2010, 115 132 euros permettant d'atteindre des comptes équilibrés. Les budgets sont annexés à la présente (annexe 5). La volonté de ne pas remplir la Pépinière dès son ouverture, pour éviter des départs groupés des entreprises hébergées, entraîne de fait un déficit que la Ville s'est engagée à combler. Il a été convenu de verser dès maintenant à la Maison de l'Emploi la somme de 100 000 euros. Le solde de 2010 sera déterminé à la clôture de l'exercice de la Pépinière éco créative des Chartrons, sur présentation du compte de résultat, soit au 1^{er} trimestre 2011.

Article 2 – Mode de règlement

Les subventions fonctionnement et rapprochement MdE / PLIE seront versés après la signature de la présente convention et de la façon suivante :

- La subvention de fonctionnement pour le plan d'actions de l'association soit 138 915 € dès signature de la présente,
- Les subventions correspondant en partie aux dépenses liées au rapprochement de la MdE/ PLIE soit 130 000 € de subvention de fonctionnement et 125 740 € de subvention d'équipement, après le vote de la décision modificative où seront inscrits ces crédits et à réception des états de dépenses correspondant dûment signés par le Président de l'association et certifiés par l'expert comptable (état 2009 immédiatement, état à fin juin 2010 produit fin juillet et état à fin décembre 2010 produit fin janvier 2011).

La subvention d'équilibre pour la Pépinière soit 138 674 € (comprenant 23 542 € de 2009 et 115 132 € correspondant au prévisionnel 2010) sera versée de la façon suivante :

- 100 000 € après signature de la présente convention,
- le solde, estimé à 38 674 €, sera déterminé précisément à la clôture de l'exercice de la Pépinière éco créative des Chartrons, sur présentation des bilans, du compte de résultat dûment certifié par le commissaire aux comptes soit au 1^{er} trimestre 2011.

Ces subventions seront créditées au compte de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux n° 13335 00301 08173174530 52 établissement Caisse d'Epargne Aquitaine Gironde Eco Sociale - Quartier du Lac - 3, rue du Vergé - 33 300 BORDEAUX LAC.

Article 3 – Conditions générales

L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 3) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,

6) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 4 – Condition de renouvellement

Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 5 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 6 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, Immeuble Portes de Bordeaux, 12 boulevard
Antoine Gautier à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

pour la Ville de Bordeaux,	pour l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux,
----------------------------	---

- Annexe 7 -

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES ECO-CREATIVES DE BORDEAUX CHARTRONS ENTRE LA MAISON DE L'EMPLOI ET LA VILLE DE BORDEAUX

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____, Ci après dénommée « la Ville »

D'une part, et

La Maison de l'Emploi de Bordeaux, Association 1901 dont le siège est Immeuble Portes de Bordeaux, 12 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux, représentée par Monsieur Josy Reiffers, agissant en sa qualité de Président, Ci après dénommée « La Maison de l'Emploi »

D'autre part.

EXPOSE

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement de l'économie et de l'emploi sur son territoire, la Ville a initié la création d'un réseau de pépinières d'entreprises. Parmi elles, la pépinière d'entreprises éco-créatives de Bordeaux Chartrons poursuit l'objectif de développer la création d'entreprises et d'emploi dans le domaine de l'économie créative, du développement durable et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'animation de cette structure est confiée à la Maison de l'Emploi pour une durée de 5 ans. Une convention de gestion a été signée le 5 octobre 2009 et il convient par cet avenant d'y apporter des modifications.

En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Annule et remplace l'article 3 : durée

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er décembre 2009. Elle est reconductible par décision expresse sur la base d'une nouvelle convention. La présente convention deviendra caduque en cas de résiliation de la convention d'occupation.

Article 2 – Annule et remplace l'article 4-1 Tarifs

La Maison de l'Emploi encaissera les indemnités versées par les entreprises occupantes, sur la base des modalités précisées dans les conventions d'hébergement passées avec ces dernières. Cette indemnité est progressive selon les modalités suivantes :

- Année N : 75 € HT /m²/an.
- Année N+1 : 100 € HT m²/an
- Année N+2 : 125 € HT /m²/an
- Année N+3 : 150 € HT /m²/an

Le montant de ces indemnités pourra être révisé en fonction de l'évolution du prix moyen constaté sur le marché immobilier bordelais.

Ces tarifs s'entendent hors charges.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Séance du lundi 28 juin 2010

Fait à Bordeaux le _____, en trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux
----------------------------	--

- Annexe 8 -

DISPOSITIONS PATRIMONIALES

MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX
AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE
SITUE RUE DARBON A BORDEAUX

LES SOUSSIGNES

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain JUPPE agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____ .
Ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART,

ET

La Maison de l'Emploi de Bordeaux, Association 1901, dont le siège est à Bordeaux, Immeuble Portes de Bordeaux, 12 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux, représentée par Monsieur Josy Reiffers , agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une décision du bureau en date du 12 juin 2008
Ci-après dénommée « la Maison de l'Emploi »

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2009, nous avons confié l'animation d'une pépinière d'entreprises à la Maison de l'Emploi, plus particulièrement tournée vers les activités tertiaires, liées à l'économie créative, aux technologies de l'information et de la communication et au développement durable.

Pour cela, il a été convenu de fixer les modalités de l'occupation, par la Maison de l'Emploi, des locaux dans lesquels se déroulera l'activité de pépinière d'entreprises. Une convention d'occupation de l'immeuble situé rue Darbon a été signée en date du 5 octobre 2009 et il convient par cet avenant d'y apporter des modifications.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE 8 : REDEVANCES

Le présent article annule et remplace l'article 8 : REDEVANCES de la convention comme suit : Cette occupation est consentie moyennant le paiement par la Maison de l'Emploi d'une redevance annuelle fixée à 42.000 € TTC.

Cette redevance sera réactualisée annuellement, à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention, en fonction de l'indice du coût à la construction (prix de base : dernier indice connu à la date de la signature de la présente convention).

Les provisions pour charges d'un montant de 3 578,42 euros sont payables d'avance par trimestre. Elles seront réactualisées annuellement.

Le versement sera effectué trimestriellement entre les mains de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux-municipale.

ARTICLE 2 : ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE 9 : DUREE - RESILIATION

La convention est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2009 sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties en cours d'exécution, par lettre recommandée avec A.R. et avec préavis de 3 mois.

Le renouvellement des présentes interviendra de manière expresse par échange de courrier entre les parties et la signature d'une nouvelle convention.

En cas de non respect par la Maison de l'Emploi de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 3 :

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire	Pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux Pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux
---------------------------------------	--

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'Emploi.

En liaison avec Josy REIFFERS c'est un dossier tout à fait intéressant qui fixe bien les nouvelles règles du jeu entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'Emploi, ainsi que le PLIE qui fait maintenant partie intégrante de ce dossier.

M. le MAIRE. -

M. REIFFERS, vous voulez ajouter un mot.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a deux éléments nouveaux par rapport à l'année dernière.

Le premier élément c'est qu'il y a eu un rapprochement géographique avec les membres du PLIE, le Plan Local d'Insertion par l'Emploi, puisque Maison de l'Emploi et PLIE sont maintenant installés dans un immeuble aux portes de Bordeaux sur les boulevards. Cette installation a entraîné des frais d'équipements car ce qui change c'est qu'il y a maintenant obligation d'accueil du public avec des normes qui sont évidemment différentes. C'est le premier point.

Le deuxième point : dans le cadre de son activité de création d'activités économiques la Maison de l'Emploi gère la Pépinière Eco-créative qui est installée aux Chartrons, et comme il avait été prévu qu'il y aurait une montée en charge des entreprises hébergées, aujourd'hui on a encore besoin d'une subvention de la Ville pour maintenir l'équilibre budgétaire.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite faire trois observations sur cette délibération. La première concerne le montant de la participation de la Ville. La deuxième concerne le rôle de la Maison de l'Emploi. Et la troisième le rapprochement de la Maison de l'Emploi et du PLIE dont vient de nous parler M. REIFFERS.

Premier point le montant de la participation de la Ville. Nous nous souvenons très bien que lorsque nous avons participé au lancement de la Maison de l'Emploi ici lors du Conseil Municipal du 24 avril 2006, vous aviez, Monsieur le Maire, de même que M. BRON, précisé que le budget de la Maison de l'Emploi serait de 1,5 ME en vitesse de croisière, l'Etat devant participer à hauteur de 80%, les collectivités territoriales devant se partager le reste du financement.

M. BRON avait été un peu plus loin. Il avançait le montant de 200.000 euros pour ce qui concerne la participation de la Ville de Bordeaux en vitesse de croisière. Tandis que vous-même, Monsieur le Maire, lors de cette séance du 24 avril 2006 vous indiquiez au sujet de la participation de la Ville de Bordeaux, je vous cite :

« Je dois dire que si la Ville peut se contenter de ces 100.000 euros, ce sera très bien ».

Or je note que cette année le budget a quand même sérieusement augmenté. La participation de l'Etat qui représentait à l'époque 80% du budget ne représente plus que 69%. La participation de la Ville, je vous rappelle que lors du Budget Primitif elle était prévue à 238.915 euros, et aujourd'hui on découvre à l'occasion de cette délibération qu'elle s'élève à plus de 500.000 euros. On était il y a trois ans et demi à 100.000 euros et on est passé à plus de 500.000 euros.

Séance du lundi 28 juin 2010

Sauf erreur de ma part, je peux me tromper, mais quand je fais l'addition des différentes subventions à partir des montants qui nous sont donnés dans le rapport de présentation ou dans le tableau budgétaire, je trouve en effet un montant de 533.329 euros, au lieu des 494.655 euros qui sont indiqués dans le rapport de présentation de la délibération.

Donc à mon avis il y a une erreur de 33.674 euros. Vous aurez peut-être des explications à me fournir à ce sujet.

Mais au-delà de ce qui me paraît être une erreur peut-être factuelle, je souhaiterais vraiment qu'on soit renseigné sur les raisons de cette dérive budgétaire, surtout cette inflation de la Ville par rapport à ce que vous nous annonciez en 2006. 200.000 euros de participation en vitesse de croisière nous était-il dit. De même ce que vous nous annonciez plus récemment au moment de l'adoption du Budget Primitif, 238.000 euros. Je souhaiterais vraiment qu'on sache aujourd'hui jusqu'où nous irons dans le financement de la Maison de l'Emploi.

Je ne suis pas là pour dire que l'emploi ne mérite pas d'être accompagné. Naturellement il faut mettre de l'argent pour accompagner l'emploi. Mais je pense que c'est une structure qui dépend de la Ville de Bordeaux et comme toutes les structures dépendant de la Ville de Bordeaux elle a des comptes à rendre. En tout cas nous indiquer où sera le budget maximum qui sera alloué à cette institution.

Deuxième point qui rejoint celui-là, après le montant de la subvention c'est le rôle joué par la Maison de l'Emploi. Théoriquement une Maison de l'Emploi est chargée de coordonner sur le territoire des acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi, que ce soit ceux qui prennent en charge les personnes à la recherche d'un emploi ou les entreprises. Sauf erreur de ma part c'est ça la mission dévolue par la loi aux Maisons de l'Emplois.

Je résumerai en disant que le rôle des Maisons de l'Emploi c'est de faire faire et non pas de faire. Or, quand on lit le programme d'actions prévues pour l'année 2010 par la Maison de l'Emploi de Bordeaux, elle apparaît comme un nouvel acteur de l'emploi menant ses propres actions et non comme un coordinateur des acteurs existants.

Nous ne pensons pas non plus que son rôle soit exactement d'assurer la gestion de la Pépinière Eco-créative des Chartrons. Même si nous approuvons naturellement cette structure, nous pensons que la Maison de l'Emploi va vraisemblablement au-delà du faire faire qui est normalement dévolu à ses missions.

Troisième et dernier point : le rapprochement Maison de l'Emploi / PLIE. Vous avez parlé tout à l'heure de rapprochement géographique dans un lieu unique. S'agit-il seulement d'un rapprochement géographique entre ces deux structures ?

La délibération nous indique que 275.740 euros correspondent en partie aux dépenses engendrées par le rapprochement géographique de la Maison de l'Emploi et du PLIE de Bordeaux suite à la décision de réunir ces deux structures en un seul lieu. La Maison de l'Emploi a quitté ses locaux des Chartrons et le PLIE n'est plus hébergé par le CCAS, ce qui représente une différence qui n'est pas seulement géographique avec ce qui se faisait jusqu'à présent.

Et je dirai que la différence est encore accentuée par le fait que nous savons que la Directrice du PLIE – peut-être allez-vous infirmer ou confirmer cette décision – a été démise de ses fonctions. C'est donc aussi un changement du fonctionnement du PLIE.

Je vous pose la question de façon très nette : est-il prévu qu'à terme le PLIE soit absorbé par la Maison de l'Emploi ? Je souhaiterais avoir une réponse là-dessus.

Nous savons aussi, peut-être allez-vous nous renseigner également, que l'Etat souhaite que le nombre de PLIE soit réduit. Par exemple en Aquitaine l'idée avancée récemment par le Préfet serait de regrouper les PLIE de l'Agglomération Bordelaise dans un seul PLIE d'agglomération.

En ce qui nous concerne nous considérons qu'on peut craindre que l'objectif à terme soit que ce PLIE d'agglomération soit ensuite absorbé dans une Maison de l'Emploi d'agglomération qui pourrait être, pourquoi pas, la Maison de l'Emploi de Bordeaux. Son déménagement récent nous paraît tout à fait répondre à cette perspective.

Est-ce que cela fait partie des perspectives attendues pour les années qui viennent ? Je souhaiterais également avoir une réponse.

En ce qui nous concerne nous ne sommes pas favorables à cette évolution parce que nous considérons qu'il est crucial que les services de l'emploi restent territorialisés comme ils le sont et comme cela fonctionne notamment grâce au PLIE.

L'ancrage territorial des services de l'emploi est particulièrement important pour les publics qui ont des problèmes de mobilité. Il est aussi essentiel pour une bonne connaissance des entreprises.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de ce que nous considérons comme des dérives de la participation financière de la Ville de Bordeaux, de notre désaccord avec le rôle actuel joué par la Maison de l'Emploi doublé d'une forte inquiétude quant à son évolution future, nous ne voterons pas cette délibération.

M. le MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Même tonalité en ce qui me concerne. Dès 2006 notre groupe avait dénoncé les risques liés au conflit de compétences entre cette Maison de l'Emploi et les prérogatives de l'Etat avec à l'époque l'ANPE et aujourd'hui Pôle Emploi.

On s'aperçoit aujourd'hui que Pôle Emploi se désengage progressivement. Nous sommes donc sur une compétence qui est en train de devenir de plus en plus municipale.

Pour ces raisons nous ne voterons pas cette délibération.

M. le MAIRE. -

M. REIFFERS

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire je vais essayer de répondre brièvement aux différentes questions.

Tout d'abord sur le montant de la subvention. Comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, cette année il y a effectivement une augmentation de la subvention Ville qui est liée à deux événements que l'on ne peut contester qui sont le déplacement géographique et le portage du PLIE par la Maison de l'Emploi - premier événement - qui engendrent des frais d'installation, et la location d'un local qui est le double en surface de celui dans lequel était hébergée la Maison de l'Emploi.

Le deuxième événement : Nous avons choisi, en accord avec l'Etat et le ministère compétent, de porter notre attention sur ce qu'on appelle le traitement préventif de l'emploi, à savoir la création d'activités économiques. De ce point de vue nous avons effectivement plaidé pour que la Maison de l'Emploi gère la pépinière. Et dans le business-plan – excusez-moi ce mot – il est effectivement prévu la première année, puisque le pool entreprises n'est pas complet, qu'il y ait une subvention de la Ville pour couvrir le déficit de gestion.

Sur le rôle de la Maison de l'Emploi, M. HURMIC, je suis assez étonné de ce que vous dites parce que l'année dernière vous avez tenu les mêmes propos et je vous avait invité à venir voir ce qui se passait à la Maison de l'Emploi.

Il est vrai que dans la loi de Cohésion Sociale de 2005, la première phrase est à peu près la suivante :

« Coordonner les actions des différents acteurs sur le territoire communal ou intercommunal lorsque la Maison de l'Emploi est portée par une collectivité municipale ou par une collectivité d'agglomération. »

Mais depuis le vote de ce texte il y a eu un autre texte qui définit les axes contractuels sur lesquels l'Etat passe convention avec les Maisons de l'Emploi, ce qui fait qu'il y a un certain nombre d'actions pour lesquelles on n'est pas seulement coordinateur mais aussi coopérateur.

Ces axes c'est :

L'observation de l'emploi, et si possible de façon prospective.

La mise ensemble des demandeurs d'emploi et des entreprises privées ou publiques qui peuvent donner des emplois, en particulier l'action forum.

Et troisièmement la création d'activités avec un certain nombre de structures qui ont été mises en place dont une a un grand succès qui s'appelle la Plate-forme Initiative Emploi, notamment dans les créations d'activités à partir des quartiers, dont le dernier bilan d'actions a été présenté vendredi dernier. Donc il y a aussi des actions d'opérations.

Sur le troisième point qui est le rapprochement PLIE et Maison de l'Emploi.

Le PLIE n'a pas d'existence juridique. Le PLIE c'est un plan. Il va désormais être porté par la Maison de l'Emploi - en fait, sur le plan juridique au 1^{er} janvier 2011 et pas aujourd'hui – comme il était jusqu'à présent porté par le CCAS.

Il n'y a pas l'intention de diminuer le nombre de PLIE. La discussion qui est en cours qui a été lancée par l'Etat - aujourd'hui je n'ai pas de réponse à vous apporter parce que les choses ne sont pas déterminées - c'est la diminution éventuelle du nombre d'organismes intermédiaires, et non pas de PLIE. On gardera un PLIE sur Bordeaux.

Je voudrais enfin répondre à la question sur Mme Sophie Lescure.

Pour avoir une vraie organisation fonctionnelle cohérente entre la Maison de l'Emploi et le PLIE - parce que nous avons cherché à ce qu'il n'y ait pas de doublon d'activités et de compétences mais qu'il y ait une mutualisation - il fallait qu'il y ait un chef pour la structure commune et il a été décidé que ce serait M. Gilles de Wavrechin. Pour autant Mme Sophie Lescure sera évidemment réorientée vers une autre activité.

Voilà, Monsieur le Maire, les différentes réponses que je souhaitais apporter.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme DELATTRE

Mme DELATTRE. -

Je voudrais dépasser un peu le débat, la présentation et les propos théoriques.

Je voudrais rappeler que tous les jours, nous les adjoints de quartiers, nous travaillons avec cette Maison de l'Emploi. Ce sont des dizaines de personnes que nous adressons à ces structures Maison de l'Emploi / Mission Emploi, qui y sont accueillies et qui apprécient grandement cet accueil individualisé.

Et puis il y a cette pépinière. Nous y sommes allés récemment pour l'inauguration. Une dizaine d'entreprises vont éclore dans les meilleures conditions possibles. Une dizaine d'autres vont s'installer à partir de septembre / octobre. Nous sommes victimes de ce succès puisqu'il y a plus de demandes pour les recevoir que d'offres pour l'instant.

J'engage nos collègues qui demandent des comptes sur cette maison à s'y rendre parce qu'ils verront sur place et en pratique la plus-value de cette Maison de l'Emploi.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. REIFFERS, vous voulez réintervenir ?

M. REIFFERS. -

Juste sur un point. Il n'y a pas de doublon non plus avec Pôle Emploi, puisque Pôle Emploi fait partie des membres fondateurs des Maisons de l'Emploi au même titre que l'Etat et la collectivité, et que justement on est en train de préparer une convention avec Pôle Emploi de façon à ce qu'il n'y ait pas du tout de doublon mais au contraire des complémentarités d'actions.

M. le MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Juste pour dire que nous voterons également contre cette délibération.

Je voulais intervenir suite à la remarque sur la pépinière d'entreprises qui vient d'être faite. On vient de dire qu'on est victime du succès parce qu'il y a beaucoup plus de demandes que d'offres. C'est en fait une des grandes misères de la Ville de Bordeaux. Il y a à l'heure actuelle peu de places en pépinières d'entreprises à part celle de Sainte-Croix. Donc je dirai que c'est justifié. Je crois au contraire que ça doit vous encourager à aller plus loin et à créer d'autres pépinières d'entreprises sur la commune de Bordeaux.

M. le MAIRE. -

Merci.

Je constate d'abord qu'à périmètre constant il n'y a aucun dérapage. Je le dis à M. HURMIC. Si on veut comparer avec les 100.000 euros de départ en 2005 il faut comparer 138.000 qui est la subvention de fonctionnement proprement Maison de l'Emploi. Donc en 5 ans ce n'est pas un dérapage.

Les autres sommes correspondent soit à des activités nouvelles comme la pépinière, soit à une restructuration, notamment au rapprochement avec le PLIE.

Deuxième observation. Notre Maison de l'Emploi et le PLIE ça marche très bien. Elle est considérée comme une des meilleures Maison de l'Emploi du secteur, et le PLIE reçoit chaque année des milliers de jeunes qu'il accompagne dans leur recherche d'un emploi.

La collaboration avec Pôle Emploi est excellente. Pôle Emploi ne se désengage pas. Pôle Emploi est au contraire partie prenante de ce que nous faisons dans la Maison de l'Emploi et dans le PLIE.

Sans vouloir faire du tout de polémique, il est stupéfiant dans la situation où nous sommes aujourd'hui de voir des élus municipaux voter contre une mesure en faveur de l'emploi. C'est quand même assez stupéfiant, je dois le dire.

Quant à Mme Lescure, elle a fort bien travaillé. Quand on rapproche deux structures il est évident qu'on ne peut pas avoir deux responsables. Nous ferons en sorte qu'elle puisse poursuivre sa carrière dans les conditions que son talent mérite.

J'observe que l'opposition vote contre l'emploi.

(Brouhaha)

M. le MAIRE. -

Ecoutez, il faut de temps en temps qu'on se fasse un peu plaisir. Vous vous faites tellement plaisir, vous. Donnez-moi la permission de me faire plaisir une minute et je vous promets que je ne vais pas recommencer.

Abstentions ?

Ceci est adopté à la majorité.

Mlle JARTY. -

Monsieur le Maire, je précise que M. REIFFERS n'a pas participé au vote.

M. le MAIRE. -

C'est bien noté. La 322 est adoptée à la majorité sans la participation au vote de M. REIFFERS.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MONSIEUR JOSY REIFFERS

D -20100323

Crédit Municipal de Bordeaux. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2009. Information.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal développe ses activités autour d'une vocation sociale affirmée par le prêt sur gage et sa convention avec le CCAS de Bordeaux, et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

1. Faits marquants de l'exercice 2009

L'année 2009 a été marquée par les conséquences de la crise financière débutée mi-mai 2008. L'impact sur le Crédit Municipal a été contrasté :

- Un afflux de plus de 3 000 nouveaux clients pour effectuer des prêts sur gages. L'activité prêt sur gage, pour l'année 2009, se situe à un niveau d'activité élevé, déjà observé en 2008. Les encours bruts progressent de 11.12 % et s'élèvent à 10 233 K€ pour 24 707 contrats concernant plus de 11 000 clients. Sur les deux dernières années, le nombre d'engagements a progressé de 39 % et le montant des prêts versés de 55 %.
- Une activité prêts personnels, exercée majoritairement auprès des fonctionnaires, en repli de 21.48 %, passant de 54 536 K€ en 2008 à 42 819 K€ en 2009. Le nombre de contrats produits dans l'année est en diminution de 17%.
- Un fort accroissement des dépôts des clients, attirés par la confiance suscitée par l'établissement. L'encours de collecte s'établit à 34 640 K€ au 31 décembre 2009, en nette progression par rapport à 2008 (+14.53 %).
- Un coût de refinancement particulièrement bas compte tenu des prix du marché interbancaire.

En 2009, le Crédit Municipal de Bordeaux a repris en gestion extinctive l'encours des prêts personnels du Crédit Municipal du Havre, ce dernier cessant définitivement son activité, pour un montant en capital de 2 165 809 euros.

2. Les résultats financiers

Les produits bancaires atteignent 12 565 032 euros, en hausse de 206 K€. L'activité de prêts sur gage tire l'activité vers le haut, avec des produits en hausse de 17.94 %.

L'impact des taux de rémunération très bas se ressent sur les produits financiers, en forte baisse (-77.5 %). La baisse des taux d'intérêts pendant toute l'année 2009 a également impacté les charges bancaires. La diminution des charges de 24.14 % par rapport à 2008 se décompose en :

- Baisse de 57 193 € des intérêts versés aux clients,
- Baisse de 1 046 285 € des coûts des emprunts interbancaires,
- Baisse de 62 850 € des intérêts sur compte de trésorerie,
- Charges de SWAP en augmentation de 71 688 €.

Les charges générales d'exploitation augmentent légèrement sous l'effet de :
La hausse de la masse salariale de 2.47 % (70.5 équivalents temps plein)
Une baisse des frais généraux de 2.60 %.

Enfin le coût du risque (provisions pour se prémunir contre la probabilité de défaut de paiement) est de 492 094 €.

Au final, le résultat net s'élève à 1 394 442 €, en progression de 38.61 % par rapport à 2008.

Séance du lundi 28 juin 2010

Le Crédit Municipal a su, malgré une année difficile sur le plan de l'activité commerciale des prêts personnels, préserver ses équilibres financiers tout en poursuivant ses efforts de provisionnement permettant d'assurer sa pérennité et sa mission sociale.

Le Crédit Municipal a conforté son soutien financier au fonctionnement du CCAS de la Ville de Bordeaux (versement d'une subvention de 432 000 €) et son accompagnement dans les missions dévolues à la Caisse Sociale de Développement Local pour ce qui concerne les micro- crédits.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Séance du lundi 28 juin 2010

Annexe : Compte de résultat du Crédit Municipal, exercices 2008 et 2009

En euros	31/12/2009	31/12/2008	Var 09/08
Produits bancaires	12 565 032	12 358 728	1,7%
Produits sur opérations de prêt personnel	9 622 053	9 586 359	
Produits sur opérations de prêt sur gage	1 340 298	1 136 471	
Bonis prescrits	66 851	86 549	
Produits financiers - placements trésorerie	10 770	47 869	
Commissions et frais de dossier	685 584	657 775	
Recouvrement frais de poursuite	69 511	54 739	
Produits intérêts SWAP	74 176	111 661	
Autres produits d'exploitation bancaire	672 943	561 461	
Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle	22 846	115 845	
Charges bancaires	3 481 567	4 589 417	-24,1%
Intérêts PEP, livrets	108 988	92 394	
Intérêts comptes à terme	281 074	214 120	
Intérêts bons de caisse	652 396	793 138	
Intérêts emprunts interbancaires	2 133 803	3 180 087	
Intérêts sur comptes de trésorerie	105 345	168 196	
Charges intérêts SWAP	154 791	83 123	
Autres charges d'exploitation	45 169	58 359	
Produit Net Bancaire	9 083 465	7 769 310	16,9%
Charges générales d'exploitation	5 296 254	5 254 180	0,8%
Charges de personnel	3 565 880	3 480 046	
Charges générales d'exploitation	1 501 393	1 541 404	
Amortissements	228 981	232 730	
Résultat brut d'exploitation	3 787 211	2 515 130	50,6%
Coût du risque	- 492 094	- 756 087	-34,9%
Recouvrement après admission en non valeur	649	4 517	
Reprise de provision créances	7 889 941	6 959 743	
Dotation provisions créances	8 186 612	7 574 259	
Créances irrécouvrables	195 583	126 909	
Charges coût du risque	490	19 179	
Résultat d'exploitation	3 295 117	1 759 043	87,3%
Gains et pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôts	3 295 117	1 759 043	87,3%
Total reprises FRBG et provisions réglementées	5 000 000	5 000 000	
Total dotations FRBG et provisions réglementées	5 000 000	5 000 000	
Opérations sur provisions nettes	- 700 000	-	
Total autres produits	5 041	5 076	-0,7%
Produits sur exercices antérieurs	5 000	5 000	
Produits exceptionnels	41	76	
Total autres charges	74 079	5 669	
Provisions pour risques et charges	66 426	5 000	
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	7 654	669	
Opérations exceptionnelles nettes	-69 038	- 592	11552,3%
Résultat avant impôt	2 526 078	1 758 451	43,7%
Impôt société	1 131 636	752 413	50,4%
Impôt société	1 131 636	752 413	
Reprise de provision risques et charges fiscaux			
Dotation provisions risques et charges fiscaux			
Résultat net	1 394 442	1 006 038	38,6%

>> Exercice 2009

Rapport de Gestion du Directeur Général

L'année 2009 restera marquée par les conséquences de la crise financière débutée mi 2008. L'impact sur le Crédit Municipal de Bordeaux a été contrasté :

- Un afflux de plus de 3 000 nouveaux clients qui franchissaient pour la première fois la porte de nos agences pour effectuer un prêt sur gage.
- Une activité prêts personnels, exercée majoritairement auprès des fonctionnaires, qui est pour sa part en repli de plus de 20 %.
- Un fort accroissement des dépôts de nos clients, attirés par la confiance que suscite notre établissement.
- Un coût de refinancement particulièrement bas compte tenu des prix du marché interbancaire.

En 2009, nous avons repris en gestion extinctive l'encours des prêts personnels du Crédit Municipal du Havre (ce dernier cessant définitivement son activité) pour un montant en capital de 2 165 809 euros.

L'ACTIVITÉ 2009

I – ACTIVITE DE PRETS SUR GAGES

A - La production 2009

Une très forte hausse du nombre de nouveaux clients caractérise cette année 2009. Les raisons sont dues essentiellement au durcissement de l'accès au crédit type découvert bancaire ou prêt personnel par rapport à une situation financière des clients qui s'est dégradée.

Nous avons constaté au 31 décembre :

- une augmentation de 3,11% en nombre d'opérations d'engagements ;
- une augmentation de 12,65% en nombre de dégagements.

Le montant moyen d'un engagement s'établit à 381 €, en légère baisse par rapport à 2008 (392 €).

L'année 2009, avec 14 831 prêts pour un montant global de 5 643 000 euros, se situe à un niveau d'activité élevé, déjà observé en 2008.

B - Les encours au 31/12/2009

Les encours bruts (hors icne) progressent de 11,12 % et s'élèvent à 10 233 K€ pour 24 707 contrats concernant plus de 11 000 clients. Sur les deux dernières années, le nombre d'engagements aura progressé de 39 %, et le montant des prêts versés de 55 %.

II – ACTIVITE DE PRETS PERSONNELS

A - La production 2009

Notre production annuelle présente une baisse de 21,48 % en montant par rapport à l'année précédente, passant de 54 536 K€ en 2008 à 42 819 K€ en 2009.

La baisse est particulièrement forte dans les départements d'Outre Mer puisqu'elle approche les 30 %.

En nombre de contrats produits sur l'ensemble de l'année, la diminution est de 16,99 %.

B - Les encours au 31/12/2009

Ils atteignent 128 477 K€, soit une baisse de 3,90 % pour les encours sains (hors créances rattachées).

La répartition géographique de ces encours reste quasiment équilibrée entre Métropole et D.O.M. Dans la composition de ces encours, la part relative aux fonctionnaires, assimilés et retraités est de plus de 89 %.

III – ACTIVITE DE COLLECTE DE RESSOURCES CLIENTELE

L'encours de collecte s'établit à 34 640 K€ au 31 décembre 2009, en nette augmentation par rapport à 2008 (14,53 %).

LES RESULTATS FINANCIERS 2009

I - LES PRODUITS BANCAIRES

Ils atteignent plus de 12 565 K€, soit une variation positive de 206 K€ (soit + 1,67 %).

Nous constatons une augmentation de 0,37 % des produits générés par les opérations de prêts personnels, liée au taux moyen de l'encours qui a poursuivi une tendance haussière.

Pour leur part, les produits liés à l'activité prêts sur gages ont augmenté de 203 826 €, soit + 17,94 % et atteignent 1 340 298 €.

Nous constatons une baisse des bonis prescrits de 19 698 € (- 22,76 %), pour un montant total en 2009 de 66 851 €.

Les produits financiers ont fortement diminué (- 77,5 %) car la trésorerie a été souvent négative en 2009 et les taux de rémunération étaient très bas. D'autre part, les produits de SWAP générés par des opérations de couverture de risque de taux ont baissé de 33,57 % par rapport à 2008.

>> Exercice 2009

Les commissions directes sont en augmentation et s'élèvent à 685 584 €, soit + 4,23 %.
Les autres produits d'exploitation bancaire progressent de plus de 111 481 € et s'élèvent à 672 943 €, effet volume de l'accroissement de notre encours de prêts depuis plusieurs années.
La reprise de provisions sur intérêts douteux est de 22 846 € au 31 décembre 2009, contre 115 845 € au 31 décembre 2008 ; soit une diminution de 92 999 €.

II – LES CHARGES BANCAIRES

Elles subissent une forte diminution, liée à la baisse des taux d'intérêts pendant toute l'année 2009 et un moindre recours au refinancement interbancaire, dû à la baisse de l'encours des prêts personnels.

Cette baisse des charges de 24,14 % par rapport à 2008, soit - 1 107 850 €, se décompose essentiellement ainsi :

- 1 - Baisse de près de 57 193 € des intérêts versés à nos clients malgré l'accroissement des dépôts de notre clientèle (impact des faibles taux de rémunération).
- 2 - Baisse de près de 1 046 285 € des coûts de nos emprunts interbancaires (impact des faibles taux des encours en taux variables et baisse de l'encours).
- 3 - Baisse de 62 850 € en intérêts sur comptes de trésorerie.
- 4 - Charges de swaps en augmentation de 71 688 €, soit 0,1 % de notre encours de refinancement interbancaire au 31/12/2009.

III – LE PRODUIT NET BANCAIRE

Les éléments précédents se traduisent par un produit net bancaire en augmentation de 16,91 %, atteignant 9 083 465 €, soit une augmentation de 1 314 155 €.

IV – LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Elles sont en légère augmentation de 0,80 %, soit + 42 074 € en volume.

A – Les charges de personnel

L'année 2009 est marquée par une hausse de 2,47 %.

Les effectifs sont de 70,5 « équivalents temps plein » au 31 décembre 2009.

B – Les charges de fonctionnement

- Une baisse des frais généraux de 2,60 %.
- Information sur les délais de paiement (en KE) :

	Dettes échues	Dettes non échues	TOTAL
- Fournisseurs	-	139	139
- Créanciers divers	-	609	609
	-	748	748

C – La dotation aux amortissements

Malgré des investissements 2009 à hauteur de 161 000 €, les dotations sont en diminution de 3 750 €, soit - 1,61 % pour un montant net de 228 981 €.

V – LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Il est en forte hausse de 50,58 % pour s'établir à 3 787 211 €.

VI – LE COUT DU RISQUE

Il permet de constater un effort continu de provisionnement sur les risques crédits. Le montant supplémentaire affecté à ces provisions est de 492 094 €.

Notons ici :

- Une légère augmentation du taux de couverture de l'encours douteux compromis de 84,91 % à 85,52 % ;
 - Le maintien du taux de couverture de l'encours « sain » surendettés à 100 % ;
 - Une baisse de 3,46 % de la provision sur les douteux, qui passe de 69,89 % à 66,43 % ;
 - L'amplification de la provision pour nous prémunir contre la probabilité de défaut de paiement sur l'encours sain : le taux passe de 1,46 % à 1,73 %. Compte tenu de cette augmentation, c'est une provision supplémentaire de plus de 264 863 €.
- Le total des encours « sains » surendettés, représentant 0,52 % de l'encours total (principal et accessoires), baisse de 62 009 €.
Le total des encours douteux, représentant 0,40 % de l'encours total (principal et accessoires), baisse de 20 371 €, soit - 3,69 %.
Le total des encours contentieux, représentant 4,22 % de l'encours total (principal et accessoires), augmente de 429 964 €, dû en

>> Exercice 2009

grande partie à la reprise des encours contentieux du Crédit Municipal du Havre, faisant l'objet d'une garantie de la part de cet établissement.

L'encours prêts sur gages douteux (intérêts non réglés depuis plus de 3 mois) s'élève à 558 412 €, en augmentation de 108 715 €, et fait l'objet d'une provision à hauteur de 28,94 % contre 30,62 % en 2008, sachant que nous avons le gage en dépôt pour couvrir ce risque.

Au 31 décembre 2009, le montant total des provisions sur activité bancaire est de 8 245 820 €.

Nous avons également dû constater l'impossibilité de recouvrer d'anciennes créances pour un total de 195 583 €.

L'ensemble de ces provisions bénéficie d'un retraitement fiscal pour être en adéquation avec les règles fiscales.

VII – LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS

Il s'élève à 3 295 117 €, soit une hausse de 87,32 % par rapport à 2008.

VIII – LES OPERATIONS SUR AUTRES PROVISIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

Nous avons doté le Fond pour Risques Bancaires Généraux de 700 000 € supplémentaires pour un solde de 5 700 000 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 69 038 €, contre - 592 € au 31 décembre 2008.

IX – LE RESULTAT AVANT IMPOTS

Il s'élève à 2 526 078 €, soit une hausse de 43,65 % par rapport au résultat de l'exercice 2008.

X – LE RESULTAT NET

Il s'élève à 1 394 442 €, en hausse de 38,61 % par rapport à 2008 avec un impôt de 1 131 636 €.

Comparatif des résultats des 7 dernières années :

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
500 796 €	750 044 €	1 020 685 €	1 020 756 €	1 049 687 €	1 335 835 €	1 006 037 €	1 394 442 €

FONDS PROPRES ET AUTRES ELEMENTS PRUDENTIELS

Compte tenu du versement en 2009 (au titre du résultat 2008) d'une subvention de 432 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux, dans le cadre du soutien apporté aux actions d'insertion des populations en difficulté, et après affectation du résultat de l'exercice 2008, et sans l'intégration du résultat 2009, les fonds propres nets s'élèvent à 26 059 K€ (F.R.B.G. & T.S.D.I. inclus).

Le ratio de solvabilité ressort à 20,81 % avant affectation du résultat 2009, et 21,92 % après affectation du résultat 2009.

Le coefficient de liquidité est de 183 %.

Rappel des normes :

Ratio de solvabilité 8 %

Coefficient de liquidité 100 %

Le coefficient d'exploitation s'établit à 59,06 %, soit un gain de 10 points.

Le Crédit Municipal de Bordeaux a su, malgré une année difficile sur le plan de l'activité commerciale des prêts personnels, préserver ses équilibres financiers tout en poursuivant ses efforts de provisionnement permettant d'assurer sa pérennité et sa mission sociale.

Nous avons également maintenu à un niveau élevé nos systèmes de sécurité des personnes et des biens, en continuant à investir régulièrement dans la mise à jour de nos systèmes de prévention et de détection.

Enfin, nous avons conforté notre soutien financier au fonctionnement du C.C.A.S. de la Ville de Bordeaux et notre accompagnement dans les missions dévolues à la Caisse Sociale de Développement Local pour ce qui concerne les financements de micro crédits.

LES PERSPECTIVES 2010

La stratégie de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, confortée par sa bonne situation financière, sera axée sur le développement de son rôle social, que ce soit par le prêt sur gage ou le micro crédit, ouverts à tous, et le maintien de son activité bancaire au niveau de production nécessaire pour assurer le financement de ses activités sociales.

Guy POIRIER,
Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux

M. MARTIN. -

Il s'agit du rapport d'activité de 2009 qui fait ressortir, ce n'est pas nouveau, une excellente gestion de la part du Crédit Municipal malgré la crise financière.

On peut dire que ce Crédit Municipal a pu préserver ses équilibres tout en poursuivant ses efforts de provisionnement.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ne nous réjouissons pas trop vite. Certes le Crédit Municipal a de bons résultats, mais j'aurais préféré qu'il ait de moins bons résultats cette année et que nous n'ayons pas eu les 3000 nouveaux clients venus effectuer des prêts sur gage. C'est un indicateur de pauvreté, à tout le moins de précarisation, car effectivement si les banques ne font plus leur boulot et préfèrent spéculer, les gens n'ont plus que le Crédit Municipal comme dernière ressource. Je crois qu'effectivement nous n'avons pas à nous réjouir de ce résultat.

J'aurais préféré qu'il y ait un peu moins de... je ne vais pas dire de fanfaronnade parce que le ton est mesuré malgré tout, mais que l'on ne se réjouisse pas de ce résultat parce que c'est un indice de précarisation pour la Ville de Bordeaux. Merci.

M. le MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

C'est un outil qui est malheureusement lié à la misère et qui permet de constater le développement de celle-ci.

C'est sans doute aussi un outil qui traduit des insuffisances en termes de vraie politique sociale, en particulier nationale.

C'est un dispositif sans doute plus juste et respectueux que ne le seraient des institutions privées. En ce sens c'est bien qu'il existe.

Juste une question. Il serait intéressant de connaître le pourcentage de récupération ou d'abandon des objets mis en gage.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme BOURRAGUE qui préside le Conseil d'Administration.

Mme BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Crédit Municipal n'a qu'une seule stratégie c'est de développer et d'assurer son rôle social.

A côté du prêt sur gage il y a le micro-crédit et l'activité bancaire de prêts personnels qui permettent de financer les activités sociales.

Séance du lundi 28 juin 2010

Pour vous donner plus de précisions, le prêt moyen du Crédit Municipal est de 381 euros. Et nous avons accordé près de 15.000 prêts cette année.

Les prêts personnels sont importants aussi. Ils se développent. Eux seuls permettent d'équilibrer l'activité de prêts sur gage.

Je n'ai pas le chiffre exact des prêts sur gage qui sont transformés en vente, mais dans l'ensemble pour les personnes qui ont leur gage vendu, il est vendu beaucoup plus cher qu'il n'a été gagé. La marge est pour les déposés de gage, c'est-à-dire que le Crédit Municipal ne fait aucune marge sur ces ventes, mais est très attentif aux ventes de sorte que les clients ne soient lésés en aucun cas.

Ce rôle social immédiat est unique et très important. Une partie de l'augmentation du rôle social ne vient pas de notre ville puisque sur le prêt sur gage nous avons d'autres communes où il est développé : Limoges et Pau, car il n'y avait plus de service de cet ordre. Et sur ces actions nous sommes accompagnés par les municipalités locales.

M. le MAIRE. -

Merci Madame.

Je note dans le rapport qui nous a été distribué que l'activité de prêts personnels qui s'exerce majoritairement auprès des fonctionnaires représente un chiffre d'affaires de 43 ME, alors que l'encours des prêts sur gage est de 10 ME. Donc on voit bien que l'essentiel de l'activité du Crédit Municipal c'est ce prêt aux fonctionnaires dans des conditions qui s'apparentent à une aide de caractère social importante.

Donc il faut se réjouir de la bonne gestion de notre Crédit Municipal. Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a été très positif sur sa gestion et sa situation financière.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20100324

Ville de Bordeaux. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2010. Propositions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	ENVELOPPE DEPARTEMENT	ENVELOPPE COMMUNALE	TOTAL Euros
1 ^{er} canton	86 235 euros	42 687 euros	128 922 euros
2 ^{ème} canton	94 181 euros	46 621 euros	140 802 euros
3 ^{ème} canton	108 982 euros	53 947 euros	162 929 euros
4 ^{ème} canton	103 780 euros	51 372 euros	155 152 euros
5 ^{ème} canton	87 713 euros	43 419 euros	131 132 euros
6 ^{ème} canton	98 002 euros	48 512 euros	146 514 euros
7 ^{ème} canton	61 569 euros	30 478 euros	92 047 euros
8 ^{ème} canton	115 756 euros	57 300 euros	173 056 euros

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1,3, 4, 6, 7 et 8 de Bordeaux.

Séance du lundi 28 juin 2010

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2010

1^{er} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	86 235,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	42 687,00
ENVELOPPE GLOBALE	128 922,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Salle Point du jour	Réalisation d'une allée béton, du portail d'entrée principale jusqu'à la rampe handicapée pour permettre une meilleure accessibilité handicapé	7 000,00
Salle Gouffrand	Mise en place d'un organigramme de clés pour sécuriser le site et permettre un meilleur contrôle des accès	3 500,00
RPA Achard	Fourniture et pose de hampes et drapeaux	1 500,00
Club senior Achard	Equipements audiovisuels	1 400,00
RPA Lumineuse	Amélioration et réfection du cheminement piéton entre la RPA et le pôle senior (accessibilité)	11 413,12
RPA Lumineuse	Mise en peinture des portes palières de la résidence et remplacement des portes de celliers (amélioration)	965,55
Club senior Lumineuse	Equipements audiovisuels	1 800,00
Club senior Jardin Public	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Jardin Public	Acquisition salon de jardin	1 500,00
Club senior Chantecrit	Equipements audiovisuels	1 400,00
Elémentaire Dupaty	Réfection couloir étage (côté rue Joséphine)	27 343,33
Elémentaire Labarde	Traitement acoustique du gymnase	22 000,00
Accueil collectif régulier Chartrons	Pose de carrelage salle hygiène	6 200,00
Multi accueil collectif Haussmann	Pose de volets et stores sur 3 chassis	6 500,00
Bibliothèque Bacalan	Climatisation complète de la bibliothèque	35 000,00

Séance du lundi 28 juin 2010

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2010

3^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	108 982,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	53 947,00
ENVELOPPE GLOBALE	162 929,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
CSC Saint Pierre	Aménagement de l'accueil des adolescents dans le bâtiment B	6 800,00
RPA Alsace Lorraine	Mise en œuvre d'un système de désenfumage du bâtiment C (sécurisation)	3 051,59
RPA Alsace Lorraine	Mise en œuvre d'un éclairage extérieur des porches d'entrée (confort, sécurisation..)	2 500,00
Club senior Albert Barraud	Acquisition de salon de jardin	1 500,00
Club senior Albert Barraud	Equipements audiovisuels	1 800,00
Club senior Brach	Acquisition salon de jardin	1 500,00
Club senior Brach	Equipements audiovisuels	1 400,00
Maternelle Pas Saint Georges	Aménagement rangement dans salle de jeux	8 500,00
Jardin Georges Mandel	Création d'une aire de jeux	50 000,00
Club senior Albert Barraud	Aménagement terrasse	10 000,00
Maternelle Paix	Révision volets et menuiseries sur cour	5 000,00
Maternelle Anatole France	Renouvellement du fonds de bibliothèque	1 791,00
Eglise Saint Ferdinand	Mise en lumière du chemin de croix	6 000,00
Eglise Notre Dame	Restauration des tuyaux lépreux de l'orgue	16 686,41
Club senior Alsace Lorraine	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Albert Barraud	Réfection des sanitaires	6 000,00
Club senior Brach	Climatisation	35 000,00
Club senior Brach	Réfection des sanitaires	4 000,00

Séance du lundi 28 juin 2010

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2010

4^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	103 780,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	51 372,00
ENVELOPPE GLOBALE	155 152,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Stade Maître Jean	Eclairage d'un terrain de tennis	35 000,00
Maison de quartier Tauzin	Création de placards dans la salle polyvalente	13 000,00
Club senior Quintin Loucheur	Equipements audiovisuels	1 700,00
RPA Manon Cormier	Modernisation de l'éclairage du garage (confort, sécurisation...)	2 000,00
RPA Manon Cormier	Fourniture et pose de hampes et drapeaux	1 500,00
Club senior Manon Cormier	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Manon Cormier	Acquisition d'un salon de jardin	1 500,00
RPA Alfred Smith	Fourniture et pose de hampes et drapeaux	1 500,00
RPA Notre Temps	Mise aux normes des boîtes aux lettres de la résidence (accessibilité...)	2 900,00
RPA Notre Temps	Fourniture et pose de hampes et drapeaux	1 500,00
Elémentaire Alphonse Dupeux	Réfection couloir accès jardin, rez de chaussée	8 000,00
Elémentaire Flornoy	Réfection soubassement classes 3 et 4	15 400,00
Elémentaire Loucheur	Réfection plancher et sol de 2 classes	12 000,00
Accueil collectif régulier Carreire	Réfection des sols, murs et plafond du service des moyens	12 000,00
Accueil collectif régulier Ornano	Peinture de la salle d'hygiène des bébés et de la buanderie	4 000,00
Porte de Bourgogne	Mise en lumière	25 000,00
Bibliothèque Saint Augustin	Constitution d'un fonds de DVD	16 752,00

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES

Séance du lundi 28 juin 2010

COMMUNES 2010

6^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	98 002,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	48 512,00
ENVELOPPE GLOBALE	146 514,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Centre social et culturel de Bordeaux Sud	Aménagement d'une salle multimédia et salle de danse	14 749,00
Salle Son Tay	Mise en peinture des corniches et des murs de la salle	25 000,00
Immeuble 5 rue de Tauzia	Travaux d'accessibilité handicapés, sortie de secours, mise aux normes des installations électriques	26 400,00
Club senior Vilaris	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Vilaris	Acquisition salon de jardin	1 500,00
Club senior Albert 1er	Acquisition salon de jardin	1 500,00
Club senior Albert 1er	Réfection des sanitaires	5 000,00
RPA Billaudel	Création et aménagement d'un bureau adapté pour la responsable de la RPA	10 000,00
RPA Billaudel	Modernisation de l'éclairage extérieur de la résidence (sécurisation, confort)	2 500,00
Club senior Billaudel	Equipements audiovisuels	1 700,00
Club senior Billaudel	Acquisition salon de jardin	1 500,00
Club senior Buchou	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Son Tay	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Son Tay	Climatisation de la salle de restauration	10 000,00
Bibliothèque Ecole André Meunier	Acquisition de fonds	565,00
Maternelle Fieffé	Rénovation des portes d'entrée	5 000,00
Elémentaire Francin	Mise en propreté des toilettes et bureau de la psychologue	7 900,00
Maternelle Paul Antin	Réfection du couloir moyenne section devant la classe 5	20 000,00
Accueil collectif régulier Douves	Réfection des peintures du hall d'entrée	9 000,00

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2010

Séance du lundi 28 juin 2010

7^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	61 569,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	30 478,00
ENVELOPPE GLOBALE	92 047,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club senior Bonnefin	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Bonnefin	Acquisition salon de jardin	1 500,00
Club senior Bonnefin	Réfection salle APALPA	20 000,00
Club senior Reinette	Equipements audiovisuels	1 400,00
Club senior Nuits	Equipements audiovisuels	1 400,00
RPA Reinette	Réfection des revêtements muraux de la salle APALPA	2 352,00
RPA Reinette	Remplacement du portail donnant accès au parking de la résidence	5 586,00
RPA Reinette	Fourniture et pose de hampes et drapeaux	1 500,00
Club senior Reinette	Réfection de la salle de restauration	18 000,00
Club senior Queyries	Aménagement barrière parking	11 000,00
Maternelle Benauge	Remplacement des menuiseries de la bibliothèque	15 909,00
Elémentaire Thiers	Réfection du sol et de la porte du bureau de direction	4 000,00
Parking riverains Hortense Rotonde	Aménagement du parking	8 000,00

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES 2010**

8ème canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	115 756,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	57 300,00
ENVELOPPE GLOBALE	173 056,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Centre d'animation Monséjour	Travaux de rafraîchissement de la salle d'activités informatique à l'étage	5 800,00
Gymnase Stéhélin	Rénovation du parquet de la salle de sports	37 000,00
Parc Bordelais	Pose de tables de jeux d'échecs	3 741,09
Stade Stéhélin	Réalisation d'une chicane à l'entrée principale	3 950,00
RPA Armand Faulat	Mise en œuvre d'une rampe d'accès côté pôle senior vers les terrasses extérieures	2 400,00
Club senior Armand Faulat	Aménagement salon	2 000,00
Local municipal des boulistes de Lussy	Travaux d'extension	13 200,00
AGJA	Réfection des terrains de tennis 1 et 2	11 400,00
Mairie annexe de Caudéran	Acquisition de matériels informatiques	1 646,46
Mairie annexe de Caudéran	Aménagement de la mairie en mobilier	1 572,20
Mairie annexe de Caudéran	Travaux d'aménagement de la Mairie	1 146,25
Club senior Gelé de Francony	Réfection sanitaires	8 000,00
Elémentaire Bel Air	Réfection des peintures classe CM1	20 500,00
Elémentaire Jean Cocteau	Peinture couloir et cage d'escalier	16 000,00
Maternelle Jules Ferry	Rénovation de la classe 6	12 000,00
Elémentaire Raymond Poincaré	Réfection des portes d'entrée	4 500,00
Poste de police 7 rue Fernand Cazères	Création d'une douche pour le personnel et remise en propreté du coin détente	28 200,00

M. MARTIN -

Séance du lundi 28 juin 2010

Ce dossier concerne le FDAEC. Pas de problème pour ce qui me concerne.

Simplement un petit rappel. Il manque deux cantons. Ça serait bien qu'ils nous fassent passer leurs propositions dès que possible.

M. le MAIRE. -

Pas d'observations là-dessus.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100325

Fonds d'Intervention Local 2010. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 2009 en a précisé le montant pour l'exercice 2010.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Sud / Centre Ville / Bordeaux Maritime / Bastide / Saint-Michel Nansouty Saint-Genès / Grand Parc Paul Doumer, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2010 : 58 300 euros

Report 2009 : 2 258,07 euros

Total disponible : 60 558,07 euros

Montant déjà utilisé : 38 640 euros

Affectation proposée : 1 500 euros

Reste disponible : 20 418,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
YAKAFAUCON	Aide à la mise en place d'animations dans le quartier Saint Jean, dans une démarche participative et de développement durable	500
La Halle des Douves	Participation à la mise en place de trois animations	1 000
TOTAL		1 500

Séance du lundi 28 juin 2010

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2010 : 54 400 euros

Report 2009 : 27 701,51 euros

Total disponible : 82 101,51 euros

Montant déjà utilisé : 34 088 euros

Affectation proposée : 2 000 euros

Reste disponible : 46 013,51 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Union Saint Bruno	Participation au financement de l'organisation de stages d'été pour 25 adolescents Bordelais	2 000
TOTAL		2 000

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2010 : 53 100 euros

Report 2009 : 1 429,81 euros

Total disponible : 54 529,81 euros

Montant déjà utilisé : 44 604,40 euros

Affectation proposée : 3 671,40 euros

Reste disponible : 6 254,01 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à l'organisation de différentes manifestations, dont le Festival de l'Été 2010, par le Centre d'Animation du Lac	3 000
Le Chœur des Ecluses	Aide à l'achat de matériel de sonorisation et d'instruments de musique	671,40
TOTAL		3 671,40

Séance du lundi 28 juin 2010

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2010 : 42 300 euros

Report 2009 : 7 961,55 euros

Total disponible : 50 261,55 euros

Montant déjà utilisé : 14 160 euros

Affectation proposée : 17 295,08 euros

Reste disponible : 18 806,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Girondins de Bordeaux Handball Club	Participation au financement de vacances sportives et à l'entretien d'un minibus	4 000
La Manufacture des Ecrits	Aide au financement de l'action « la Nuit de l'écriture »	1 000
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à l'organisation du projet artistique et culturel « Queyries fait son Cirque » par le Centre d'Animation Bastide Queyries	4 000
Histoire(s) de la Bastide	Aide au fonctionnement de l'association	400
Association des Œuvres Girondines de la Protection de l'Enfance – AOGPE Foyer Montmejan	Aide à la mise en place d'un « Raid Eco Aventure » pour les jeunes du foyer	175
Cirque Eclair	Aide à l'achat de matériel pédagogique, technique et audiovisuel	2 100
Le Poquelin Théâtre	Aide au fonctionnement de l'association	4 000
TOTAL		15 675

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Centre d'Entretien et d'Exploitation	Achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour la Mairie de Quartier	1 620,08
TOTAL		1 620,08

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2010 : 53 700 euros

Report 2009 : 220,66 euros

Séance du lundi 28 juin 2010

Total disponible : 53 920,66 euros

Montant déjà utilisé : 31 400 euros

Affectation proposée : 13 453,27 euros

Reste disponible : 9 067,39 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Sportive Les Coqs Rouges	Aide à l'achat de tatamis pour le Dojo de l'association	1 600
Association des Commerçants et Riverains du quartier Victoire	Participation à l'organisation d'un concert gratuit en plein air sur la Place de la Victoire le 8 juin 2010	1 000
VS' ART	Aide à l'organisation du Jardin Musical, déambulation musicale et festive organisée le 18 juin 2010 dans le jardin des Dames de la Foi	1 300
CORNER	Soutien à l'organisation de la Fête de la Musique sur la Place de la Victoire	2 375
TOTAL		6 275

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Service Événementiels	Aide à l'organisation de la Fête de la Musique sur la Place de la Victoire	3 334
Mairie de Bordeaux – Direction de la Communication	Organisation du Séminaire « Imaginons notre quartier en 2030 », une après-midi de réflexion ouverte à tous les habitants du quartier, le 5 juin 2010, à l'Université Bordeaux 2	2 900
Mairie de Bordeaux – Pôle Senior	Achat d'un baby-foot pour le Club Senior Dubourdieu	944,27
TOTAL		7 178,27

Séance du lundi 28 juin 2010

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2010 : 53 700 euros

Report 2009 : 1 843,83 euros

Total disponible : 55 543,83 euros

Montant déjà utilisé : 18 708,45 euros

Affectation proposée : 1 500 euros

Reste disponible : 35 335,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Compagnie Charivari	Aide à l'organisation du Festival Multiples	500
Au Service des Chartronnais	Aide au financement d'une animation musicale pour les fêtes de fin d'année	1000
TOTAL		1500

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2010 : 54 600 euros

Report 2009 : 0,46 euros

Total disponible : 54 600,46 euros

Montant déjà utilisé : 31 973,80 euros

Affectation proposée : 11 370,79 euros

Reste disponible : 11 255,87 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants(e n euros)
Club Athlétique Municipal de Bordeaux	Aide à l'achat de matériel de sonorisation pour la section GRS, d'équipement informatique pour la section Tennis et à la remise aux normes d'une salle pour la section Escrime	8 070,79
PRIMA	Aide à l'organisation d'un projet pédagogique à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Villa Flore	2 000
Pétanque – Club des Trois	Aide à l'organisation du Tournoi de Caudéran	800
Itinérance Contact	Aide au financement d'une exposition de photos, sculptures et peintures sur le thème du vin et de la gastronomie	500
TOTAL		11 370,79

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne le FIL. Pas de remarques de ma part non plus.

M. le MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, comme d'habitude pour rappeler notre opposition à la manière dont ces propositions aux quartiers sont faites par vos adjoints.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

*ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS*

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

D -20100326

Vie Associative. Participation au financement d'un poste FONJEP en faveur du Centre de Loisirs des 2 Villes (CL2V). Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac, dans le cadre des actions sociales et en faveur de la famille, au travers des différents dispositifs contractuels dans lesquels elles sont engagées, initient et coordonnent de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des Bordelais et Mérignacais.

La politique générale d'aide aux associations des Villes de Bordeaux et de Mérignac fait l'objet d'une convention triennale de partenariat adoptée par délibération en date du 22 février 2010.

Elle définit les objectifs et les moyens de l'association Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des Deux Villes - MJC CL2V, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, une convention également triennale de répartition des charges financières entre les Villes de Bordeaux et Mérignac liées au poste FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) a été adoptée par délibération en date du lundi 23 novembre 2009.

Elle précise notamment que la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac s'engagent à part égale à financer le poste du Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre de Loisirs des deux Villes.

Le financement du poste est assuré dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Le FONJEP est chargé de collecter et gérer les fonds versés par l'Etat, les collectivités territoriales et de les verser à l'association employeur conformément à ses règles de fonctionnement.

A cet effet, je vous propose sur la base de cet engagement triennal, d'autoriser l'attribution de la somme de 33 990 euros prévue au budget primitif 2010.

Ce montant sera révisé pour les futurs exercices conformément à cette même convention selon l'avis de redevance établi par l'association FONJEP au regard du coût annuel.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2010 – Art. 6218– fonction BX 020.

Cette délibération autorise la prorogation pour l'exercice 2010 du contrat de référence signé par les trois partenaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de cette somme à l'association précitée.

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre des actions sociales en faveur de la famille une convention triennale unit les Villes de Bordeaux et de Mérignac. Elle définit les objectifs, les moyens, les conditions matérielles et financières apportées par les deux villes au CL2V.

Par ailleurs une autre convention également triennale répartit les charges financières entre les deux villes en ce qui concerne le financement du poste de Directeur.

Ce financement est assuré dans le cadre du FONJEP chargé de collecter et de gérer les fonds versés par l'Etat et les collectivités territoriales et de les reverser à l'association employeurs.

Sur la base de cet engagement je vous propose d'autoriser le versement de 33.990 euros au FONJEP.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100327

**Vie Associative. Aire d'Accueil des gens du Voyage. Tarifs 2010.
Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'aire d'accueil des Gens du Voyage « La Jallère » a ouvert ses portes en septembre 2007.

Le tarif de la nuitée et le montant de la caution avaient été fixés, lors de la séance du conseil municipal du 4 juin 2007.

Il s'élève actuellement à 2,80 euros pour la nuitée et à 100 euros pour la caution.

Les recommandations de l'Etat nous incitent à veiller à ce que la tarification réponde à l'exigence d'une cohérence d'ensemble, tenant compte des pratiques connues sur d'autres zones géographiques et du niveau de prestations offertes.

Elle doit s'établir dans un souci d'équité de traitement des citoyens itinérants, face à la prestation publique.

Il s'avère que le prix moyen pratiqué en France et demandé aux usagers pour une nuitée, varie de 2 à 4 euros.

Aussi, il vous est proposé de porter le tarif appliqué dans notre Ville à 2,90 euros et à maintenir le montant de la caution à 100 euros (tableau comparatif joint en annexe).

La mise en application se fera à partir du 16 août 2010.

D'autre part, et afin de préserver une démarche équitable, le prix de la nuitée sera dorénavant indexé et révisé annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à appliquer les tarifs et à les réviser annuellement.

ANNEXE – TARIFS

NUITEE	2007 / 2010	2010 / 2011
Nuitée	2,80	2,90
Caution	100	100

MME BREZILLON. -

Vous connaissez bien l'aire d'accueil de La Jallère située rue de Labarde. Sa capacité est de 32 caravanes réparties en 16 emplacements familiaux. Les familles ne sont pas simplement accueillies, elles sont accompagnées.

La plupart des familles sont déjà parties pour les grands rassemblements. Notre aire fermera du 9 juillet au 16 août.

Le tarif de la nuitée et le montant de la caution avaient été votés lors du Conseil Municipal du 4 juin 2007. Ces tarifs doivent conjuguer l'équité de traitement des citoyens itinérants face à la prestation publique et le niveau des prestations offertes.

Sachant que le prix moyen pratiqué en France varie entre 2 et 4 euros, il vous est proposé de porter la nuitée à 2,90 euros et de maintenir la caution à 100 euros.

D'autre part, dans le souci de préserver une démarche équitable et transparente je vous propose d'indexer le prix de la nuitée sur l'indice de référence des loyers et de le réviser annuellement.

M. le MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'augmentation du prix de la nuitée et l'indexation à venir sur l'indice de référence des loyers n'altérera en rien le succès que constitue cette structure. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait qu'elle ne répond pas à toute la demande. Le nombre limité de places a conduit à la constitution d'une aire parallèle sauvage à proximité.

D'autre part les travaux du futur pont Bacalan / Bastide ont conduit à la démolition d'immeubles rue Lucien Faure où étaient logées des familles gitanes qui vivaient essentiellement du ramassage de ferraille.

Les relogements proposés en appartement ne leur convenant pas ils se sont implantés quai Hubert Prom à proximité du pont du Pertuis. Je ne vous décrirai pas les conditions d'hygiène, ni surtout de sécurité dans lesquelles ces familles vivent. Le bâtiment qu'ils squattent est en partie effondré et présente des risques graves pour les enfants dont c'est le terrain de jeu.

Je pense qu'il serait urgent de se pencher sur ce problème bien spécifique afin de leur trouver au mieux un terrain où ils puissent continuer leurs activités et surtout sécuriser ces enfants et ces familles.

M. le MAIRE. -

Merci. Eh bien Madame, je me réjouis du soutien que vous apportez à cette structure qui n'a pas été spontané dès le début, autant que je me souviens. Merci.

Mme DELATTRE

Mme DELATTRE. -

Juste pour répondre à Mme DIEZ sur la famille (?). C'est une famille qui doit être logée par la CUB et donc par Aquitanis. Ce ne sont pas des appartements qui leur ont été proposés, mais des maisons, notamment une maison T7 près de la gare Saint-Jean, qu'ils ont refusées. Aquitanis et la CUB continuent à travailler sur leur relogement.

Pour l'instant ils ont laissé deux personnes pour garder les caravanes puisqu'ils sont partis jusqu'à la fin août à la cueillette.

Donc vous voyez que ce sont des personnes avec lesquelles nous avons des liens très étroits. Nous nous penchons régulièrement sur leur situation.

M. le MAIRE. -

Pas d'autres remarques sur ce dossier ?

Il est donc approuvé à l'unanimité si j'ai bien compris ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100328

**Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de formation.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 10 800 euros prévue au budget primitif 2010 et de la répartir de la manière suivante :

Associations diverses	Montants 2010 (en euros)
Amicale Laïque de Bacalan : soutenir le développement des ateliers pédagogiques à vocation sociale et culturelle proposés aux membres de l'association encadrés par des professionnels qualifiés (musique, danse, gymnastique, informatique, échecs...).	4 000
Association d'Etudes pour la Prévention du Suicide en Aquitaine – AEPSA : mettre en place une activité sportive et thérapeutique proposée aux adolescents hospitalisés au Centre Jean Abadie.	1 500
Asso Sax de la Gironde : promouvoir et développer la pratique du saxophone. Assurer la formation et le perfectionnement individuel et collectif des musiciens.	700
Centre Jean Vigo Evénements : soutenir la XVIII ^e édition du Festival Cinésites : projections cinématographiques en plein air et sur grand écran, dans les quartiers de Bordeaux. Chaque projection est précédée d'une animation (moment musical, repas champêtre...). Ces actions s'inscrivent dans une démarche socio-éducative et s'adressent à un très large public.	3 000
Maison d'Accueil et d'Information 33 – MAI 33 : maintenir le lien familial entre les détenus de la Maison d'Arrêt et leurs proches. Assurer l'accueil des familles en attente de parloir, ainsi que la location de studios pour les détenus sortants.	600
Scouts Musulmans de France Aquitaine – SMF Aquitaine : sensibiliser les jeunes autour des questions d'environnement et de développement durable.	500
Total	10 300

<u>Diversité</u>	Montants 2010 (en euros)
Conseil Représentatif des Institutions juives de France – CRIF Sud-Ouest Aquitaine : célébrer, pour la cinquième année consécutive, la Journée de l’Amitié Judéo-musulmane de France à Bordeaux. Cette manifestation tient une place importante dans le paysage bordelais et contribue à l’échange entre les communautés, favorisant le bien vivre ensemble.	500
Total	10 800

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2010 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons la vie associative bordelaise est très dynamique. Je voudrais profiter de ce moment pour saluer l’action et l’engagement des présidents et leurs équipes.

Je vous propose de soutenir 7 associations qui œuvrent dans des domaines très différents.

M. Hugues MARTIN l’a rappelé tout à l’heure, chaque association demande une attention toute particulière. J’ai bien sûr rencontré M. Pinaud, Président de l’Association « Danse avec nous », suite à sa décision d’annuler sa manifestation sur les quais. La Ville a décidé de mettre 4 cabanes à sa disposition, rendant ainsi possible cette manifestation.

M. RESPAUD, je voudrais vous rassurer, les Bordelais danseront bien sur les quais cet été. L’association a aussi prévu d’animer 7 soirées de danse sur le quai des Sports.

M. le MAIRE. -

Très bien. Nous irons tous danser sur les quais.

Pas d’oppositions sur ces propositions ? Pas d’abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100329

Association des Centres d'Animation et de Quartier de Bordeaux Centre Saint Pierre. Subvention d'Équipement. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association « CENTRES d'ANIMATION et de QUARTIERS de BORDEAUX » (ACAQ), dont le siège social est situé 11 rue Vilaris à Bordeaux, travaille dans le domaine de l'animation socio culturelle et sportive, sur l'ensemble du territoire communal.

Comme vous le savez, la ville met à disposition de cette association des locaux pour organiser ses activités, notamment, l'immeuble situé 4 rue du Mulet à Bordeaux, abritant le centre d'animation Saint Pierre.

Actuellement l'ACAQ occupe deux des trois corps de bâtiment. Le dernier est en cours de restructuration complète et sera mis à disposition de l'association qui développera sur 250m² de surfaces utiles de nouvelles offres d'activité détaillées comme suit:

- En rez de chaussée : point lecture/écriture et accueil des jeunes
- Au R + 1 : centre d'accueil et de loisirs pour les 6/12 ans
- Au R + 2 : salles de musculation/activités sportives et d'expression corporelle.,

Pour créer ces nouvelles animations, l'ACAQ a besoin d'acheter les mobiliers et les matériels pédagogiques nécessaires.

Ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, selon le plan de financement suivant :

Mairie de Bordeaux	35 000,00 €
Association des Centres d'animation et de quartiers de Bordeaux (auto financement)	17 177,20 €
TOTAL	52 177,20 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce centre d'animation en faveur du développement des activités socio culturelles et sportives en centre ville, et d'octroyer à l'association "CENTRE d'ANIMATION et de QUARTIERS de BORDEAUX" une subvention d'équipement de 35 000,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de la convention dont le projet est ci-annexé :
- autoriser monsieur le maire à la signer
- autoriser le versement de la somme de 35 000 euros dont le montant sera imputé sur le budget 2010.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES CENTRES
D'ANIMATION ET DE QUARTIERS ET LA VILLE DE BORDEAUX
Centre d'animation Saint Pierre,
Achat de mobiliers et de matériels pédagogiques**

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'association « Centres d'animation et de quartiers » dont le siège social est situé 11 rue Vilaris à Bordeaux, doit procéder à l'achat de mobiliers et matériels pédagogiques nécessaires au fonctionnement des activités qui seront développées dans les nouvelles surfaces mises à sa disposition, dans l'immeuble situé au 4 rue du Mulet à Bordeaux

L'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » qui travaille dans le domaine de l'animation socio culturelle, contribue au développement de l'animation du centre ville.

Ceci préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

Et

l'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » , représentée par son Président, M. Marc Lajugie habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration du

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la restructuration d'un des bâtiments du centre d'animation Saint Pierre, situé 4 rue du Mulet à Bordeaux, l'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » a sollicité la ville pour l'achat de mobiliers et de matériels pédagogiques pour créer de nouvelles activités socio culturelles et sportives.

A cette fin, la ville a décidé d'attribuer une subvention de 35 000 €.

ARTICLE 2 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds, au prorata, sur production des factures certifiées conformes par le président de l'association " Centre d' Animation et de Quartiers de Bordeaux "

Séance du lundi 28 juin 2010

ARTICLE 3 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- ⇒ à l'Hôtel de Ville, sis place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- ⇒ au 11 rue Vilaris à Bordeaux pour l'association " Centre d'animation et de quartiers "

ARTICLE 4– DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,

Pour l'association " Centre d'Animation et de quartiers
Le Président,

Alain JUPPÉ

Marc LAJUGIE

MME BREZILLON. -

Nous le savons bien, l'Association des Centres d'Animation et de Quartier de Bordeaux travaille dans le domaine de l'animation socioculturelle et sportive sur l'ensemble du territoire de la commune.

Pour organiser ces activités la Ville met à sa disposition des locaux, notamment celui de la rue du Mulet qui héberge le Centre d'Animation Saint Pierre dont le troisième corps de bâtiment est en phase finale de réhabilitation complète.

Nous pouvons nous en réjouir. Dès la rentrée 250 m² supplémentaires seront à la disposition des habitants de ce quartier. Ainsi de nouvelles offres d'activités : un espace lecture / écriture, un centre d'accueil et de loisirs pour les 6/11 ans, une salle de musculation et d'activités sportives, seront proposés.

Ces nouvelles animations nécessitent de nouveaux équipements et matériels pédagogiques. L'association qui ne dispose pas de la totalité du financement sollicite la contribution de la Ville.

Après un examen attentif et afin de conforter l'action de l'ACAQ en centre ville, il est opportun d'accompagner l'association gestionnaire en octroyant une subvention d'équipement de 35.000 euros. Je vous en remercie.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Louis DAVID

D -20100330

Dénomination de la plaine des sports.

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé de baptiser la plaine des sports municipale située cours Jules Ladoumègue.

Plaine des Sports Colette BESSON

Un hommage pourrait ainsi être donné à cette athlète française née le 7 avril 1946 et décédée le 9 août 2005, qui fut championne olympique du 400 m à MEXICO en 1968.

M. Jean-Louis DAVID. –

Monsieur le Maire, sur proposition de Madame l'Adjointe aux Sports la Commission Viographie vous propose aujourd'hui de dénommer la Plaine des Sports que l'on avait l'habitude d'appeler Antennes Sportives, Plaine des Sports Colette Besson.

Inutile de rappeler que Colette Besson a été championne olympique en 1968 à Mexico et qu'elle était bordelaise.

M. le MAIRE. -

J'espère un accord unanime sur ce geste qui nous a été suggéré par les associations sportives de la Fédération concernée.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET

D -20100331

Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités d'Accueils de Loisirs de l'année 2009. Autorisation. Décision.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par la délibération en date du 22 décembre 2008, n° D.20080665, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Par délibérations en date du 22 Juin 2009, n° D.20090320 et du 23 Novembre 2009, n° D.20090609, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces mêmes conventions de partenariat.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2009 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Cependant, suite à l'étude des bilans d'activités 2009, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés.

En effet, et s'agissant des centres d'accueil de loisirs, les budgets associatifs prenaient certes en compte, l'augmentation du nombre de jours de vacances scolaires mais sans connaître les besoins à venir des familles.

La mise en place par les associations du système de réservations préalables, conjugué au suivi des indicateurs de fréquentation par les services de la Ville, ont permis de rendre plus efficiente la réponse apportée et ainsi de réaliser des économies d'échelle.

En ce qui concerne les accueils périscolaires, les ajustements à la réalité du nombre d'enfants accueillis et la recherche permanente d'une gestion plus rationnelle ont également généré de sensibles économies.

Séance du lundi 28 juin 2010

L'ensemble de ces réajustements négatifs, d'un montant global de **201 767,45 €** est détaillé ci-dessous :

Associations	Centres d'Accueil de Loisirs	Accueils Péricolaires	Interclasses	TOTAL
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux		- 13 776,26	- 9 961,28	- 23 737,54
Stade Bordelais	- 6 421,54			- 6 421,54
Union Saint Jean	- 25 632,00		- 1 630,00	- 27 262,00
Avant-garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran	- 40 352,70	- 3 889,60		- 44 242,30
Amicale Laïque David Johnston	- 19 805,89		- 3 929,60	- 23 735,49
Club Pyrénées Aquitaine	- 29 806,21		- 970,00	- 30 776,21
Union Saint Bruno		- 201,00	- 1 586,34	- 1 787,34
Union Sportive des Chartrons	- 9 141,13	- 3 671,52		- 12 812,65

Séance du lundi 28 juin 2010

Centre Social Bordeaux Nord	- 4 582,56			- 4 582,56
Jeunes Saint Augustin		- 4 299,72		- 4 299,72
Amicale Laïque Dupaty	- 4354,70	- 207,50		- 4 562,20
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	- 11 800,00	- 4 710,00	- 1 037,90	- 17 547,90
TOTAL	- 151 896,73	- 30 755,60	- 19 115,12	- 201 767,45

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.

Mme COLLET. -

Les deux délibérations que je vais vous présenter concernent des subventions jeunesse.

Suite à l'étude des bilans d'activités 2009 il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés.

La mise en place par les associations d'un système de réservations préalables, conjugué au suivi très précis des indicateurs de fréquentation ont permis de réaliser certaines économies.

En ce qui concerne les accueils périscolaires, les ajustements à la réalité du nombre d'enfants accueillis ainsi qu'une gestion plus rationnelle ont également généré des économies.

L'ensemble de ces réajustements est d'un montant global de 201.767 euros.

M. le MAIRE. –

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100332

Attribution d'Aides en Faveur de la Jeunesse. Avenant aux conventions 2010. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 décembre 2009, n°D. 20090684, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2010 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Après analyse des bilans de l'exercice 2009 et analyse des besoins restant à couvrir en 2010, nous vous proposons de redéployer certaines sommes à partir des réajustements des budgets d'activités d'accueils de loisirs de l'année 2009.

Les nouvelles affectations feront chacune l'objet d'un avenant aux conventions de partenariat signées avec les associations cette année 2010.

Les réajustements concernant les interventions en accueils éducatifs et de loisirs accordés en fonction des réalités observées sur site et des besoins des familles.

Ces renforcements nécessitent un budget de **47 733,00 €**, répartis ainsi :

Associations	Budgets redéployés
Sporting Chantecler (Centre de Loisir)	18 100
Sporting Chantecler (Périscolaire)	8 749
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux (Périscolaire)	4 072
Association Petite Enfance Enfance Famille (Périscolaire)	1 812
Ajustements des places en fonction de l'évolution des effectifs scolaires rentrée 2010.	15 000
TOTAL	47 733

D'autres ajustements pourraient également s'avérer nécessaires lors de la rentrée scolaire 2010, en considération des effectifs scolaires constatés.

Ces ajustements se feront également dans le cadre de crédits à redéployer.

Le détail de ces mesures est joint en annexe.

Séance du lundi 28 juin 2010

Les actions complémentaires en direction de la jeunesse.

Elles nécessitent l'octroi de crédits supplémentaires pour un montant total de **6 560,00 €**, répartis ainsi :

Associations	Budgets redéployés
Opéra National de Bordeaux	3 000
I.F.A.I.D. Aquitaine	560
Association Petite Enfance Enfance Famille	3 000
TOTAL	6 560

Le détail de ces mesures est joint en annexe.

Le réajustement nécessaire des budgets de certains accueils associatifs et d'actions spécifiques en faveur de la jeunesse, au regard du bilan de l'analyse des bilans 2009.

Ce réajustement s'élève à **15 823,00 €** répartis ainsi :

Associations	Budgets redéployés
Jeunes Saint Augustin	2 625
Bordeaux Etudiants Club	965
Astrolabe	7 380
Union Saint Jean	2 506
Union Saint Bruno	2 347
TOTAL	15 823

L'achèvement du plan de mise en cohérence des accueils périscolaires maternels.

Si le plan prévoit l'ouverture de onze accueils associatifs pour satisfaire tous les besoins, dix accueils seulement ouvriront pour la rentrée scolaire 2010.

En effet, l'école Paul Berthelot ne sera dotée de son accueil périscolaire qu'au 1^{er} Janvier 2011, pour cause de travaux. L'attribution du budget concernant cette dernière ouverture sera donc prévue pour l'exercice 2011.

Cette opération nécessite l'octroi de budgets redéployés pour un montant total de **36 889,59 €** répartis ainsi :

Séance du lundi 28 juin 2010

Associations	Budgets redéployés
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	21 109,89
Association Petite Enfance Enfance et Famille	8 755,00
Union Sportive des Chartrons	4 674,00
Sporting Chantecler	2 350,70
TOTAL	36 889,59

Le détail de ces mesures est joint en annexe.

L'ensemble de ces redéploiements représente un montant de **107 005,59 €**.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

décider des nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.

signer les avenants modificatifs (joints en annexe) afférents à ces décisions avec les associations citées ci-dessus.

décider d'un réajustement budgétaire de 3000 euros à l'Opéra sur le budget Jeunesse – Fonction 311 – Compte 65737

Annexe à la délibération

1. Schéma de renforcement des C.A.L. et accueils périscolaires

Associations	Activité	Site	Développement/ Renforcement
Sporting Chantecler	Centre de loisir 3-5 ans	Ecoles Mongolfier et Condorcet	+ 16 places pendant les petites vacances scolaires
Sporting Chantecler	Garderie élémentaire	Ecole Schweitzer	+ 1 animateur le matin + 2 animateurs le soir
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	Garderie élémentaire	Ecole Pins Francs	+ 1 animateur le matin
	Garderie élémentaire	Ecole Charle Martin	+ 1 animateur le soir
	Périscolaire maternel	Ecole Poincaré	+ 1 animateur le soir
Association Petite Enfance Enfance Famille	Périscolaire maternel	Ecole Pressensé	+ 1 animateur le soir
A déterminer	Centre de loisir/ accueil périscolaire	A déterminer en fonction des besoins	Augmentation du nombre de places d'accueil/ recrutement d'animateurs supplémentaires

2. Soutien aux actions spécifiques en faveur de la jeunesse

	Activité	Commentaires
Opéra National de Bordeaux	Expression lyrique	Projet "Ma voix et toi"
I.F.A.I.D. Aquitaine	Fonctionnement	D.L.A. Dupaty
Association Petite Enfance Enfance et Famille	Actions spécifiques	Action « Collectif Environnement » Oubli au BP 2010

3. Schéma de développement des accueils périscolaires maternels

Associations	Développement Accueils périscolaires maternels
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	Achard
	Point du jour
	Paul Bert
	Beck
	Carle Vernet
	Lucien Faure
Association Petite Enfance Enfance et Famille	Thiers
	Menuts
Union Sportive des Chartrons	Joséphine
Sporting Chantecler	Pierre Trébod

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Marc LAJUGIE, Président de l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSET

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux, domiciliée 10 rue Vilaris – BP 50, 33032 Bordeaux Cedex, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

Séance du lundi 28 juin 2010

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 1^{er} Septembre 2010 au 31 Décembre 2010, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecoles : Achard, Point du Jour, Paul Bert, Beck, Carle Vernet, Lucien Faure.

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des Accueils de loisirs sans hébergement.

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

- 1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**
- 2) Pour les **centres d'accueil de loisirs : INCHANGE**
- 3) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de 25 181,89 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :
 - 90% à la signature de l'avenant.
 - Le solde après présentation du bilan définitif.
- 4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE**
- 5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 – INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 10 rue Vilaris, BP 50, 33032 Bordeaux cedex.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Anne BREZILLON
Adjoint au Maire

Le Président
Marc LAJUGIE

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Denis LACAMPAGNE Président de la Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin, domiciliée 9-11 allée des Peupliers, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

- 1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**
- 2) Pour les **centres d'accueil de loisirs**, un montant de 2 625 €uros, dont le règlement s'effectuera en un seul versement dès la signature de la présente.
- 3) Pour l'animation des **accueils périscolaires : INCHANGE**
- 4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 – INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 9-11 allée des Peupliers, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Anne BREZILLON
LACAMPAGNE
Adjoint au Maire

Le Président
Denis

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Madame Marie-Claire PARGADE Présidente de la Maison de Quartier Chantecler, autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Chantecler, domiciliée 2 impasse Sainte Elisabeth, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Chantecler sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

Séance du lundi 28 juin 2010

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans :

L'association s'engage à accueillir, 16 enfants de 3/5 ans supplémentaires pour les périodes de petites vacances scolaires de l'année 2010 (27 jours).

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 1^{er} Septembre 2010 au 31 Décembre 2010, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecole : Paul Trebod.

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des Accueils de loisirs sans hébergement.

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**

2) Pour les **centres d'accueil de loisirs**, un montant supplémentaire de 18 100 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de 11 099.70 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 : INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 2 impasse Sainte Elisabeth, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Anne BREZILLON
PARGADE
Adjoint au Maire

La Présidente
Marie-Claire

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur André-Marie LINCHEAU, Président de la Maison de Quartier Union Saint Bruno, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Union Saint Bruno, domiciliée 49 rue Brizard, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Union Saint Bruno sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans :

INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

- 1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**
- 2) Pour les **centres d'accueil de loisirs**, un montant supplémentaire de 2 347 €uros, dont le règlement s'effectuera en un seul versement dès la signature de la présente.
- 3) Pour l'animation des **accueils périscolaires : INCHANGE**
- 4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE**
- 5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 : INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 49 rue Brizard, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire
Anne BREZILLON
LINCHENEAU
Adjoint au Maire

Le Président
André-Marie

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Pierre GAMUNDI Président de la Maison de Quartier Union Saint Jean, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Union Saint Jean, domiciliée 97 rue Malbec, 33800 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Union Saint Jean sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

- 1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**
- 2) Pour les **centres d'accueil de loisirs : INCHANGE**
- 3) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de 2 506 Euros, dont le règlement s'effectuera en un seul versement dès la signature de la présente.
- 4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE**
- 5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 : INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 97 rue Malbec, 33800 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Anne BREZILLON
Adjoint au Maire

Le Président
Pierre GAMUNDI

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Gérard BEDIN, Président de l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille, domiciliée 64 rue Magendie, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Petite Enfance, Enfance et Famille sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 1^{er} Septembre 2010 au 31 Décembre 2010, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecoles : Menuts, Thiers

III – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans

Ces actions permettent de renforcer l'accès à une diversité d'activités, de s'initier à différentes pratiques et de développer l'apprentissage de l'autonomie et de la participation. Elles favorisent la découverte, la sensibilisation et l'expérimentation active de l'enfant. Elles sont des réponses directes ou complémentaires aux Centres d'Accueil de Loisirs.

Ces initiatives, qu'elles soient de proximité ou transversales, contribuent fortement à améliorer la qualité des projets éducatifs des structures d'accueil.

Elles sont aussi des ressources commune proposées à l'ensemble du territoire, notamment aux Centres d'Accueil de Loisirs, leur permettant de faire évoluer leurs projets, de favoriser la mobilisation des jeunes et de leurs familles, de renforcer l'accès aux ressources municipales et associatives et de développer les pratiques en réseau .

L'Association s'engage à développer l'action suivante :

- « Collectif Environnement »

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres d'accueil de loisirs** : **INCHANGE**

2) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de 10 567 €uros dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes**, un montant de 3 000 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de la convention.
Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLE 4 A 10 : INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 64 rue Magendie, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
l'Association

Pour

Pour le Maire
Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

Le Président
Gérard BEDIN

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Georges JOUSSE Président de l'Association Astrolabe, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Astrolabe, domiciliée 17 Place Ferdinand Buisson, 33800 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Astrolabe sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres d'accueil de loisirs**, un montant supplémentaire de 7 380 €uros, dont le règlement s'effectuera en un seul versement dès la signature de la présente.

2) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 : INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 17 Place Ferdinand Buisson, 33800 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

Le Président
Georges JOUSSE

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Bernard BEGAUD, Président de l'Association Bordeaux Etudiant Club, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Bordeaux Etudiant Club, domiciliée 14 avenue Jean Babin, 33600 Pessac, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Bordeaux Etudiant Club sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

- 1) Pour les **centres d'accueil de loisirs**, un montant supplémentaire de 965 €uros, dont le règlement s'effectuera en un seul versement dès la signature de la présente.

ARTICLE 4 A 10 – INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 14 avenue Jean Babin, 33600 Pessac.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

Le Président
Bernard BEGAUD

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Dominique DUCASSOU, Président de la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux, domiciliée Place de la Comédie, Grand Théâtre – BP 95, 33025 Bordeaux Cedex, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes**, un montant supplémentaire de 3 000 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 90% à la signature de l'avenant.
- Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLE 4 A 10 – INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : Place de la Comédie, Grand Théâtre – BP 95, 33025 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Arielle PIAZZA
DUCASSOU
Adjoint au Maire

Le Président
Dominique

CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT
AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2010 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Eric COT Président de la Maison de Quartier Union Sportive des Chartrons, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Union Sportive des Chartrons, domiciliée 9 Place Saint Martial, 33300 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Union Sportive des Chartrons sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 1^{er} Septembre 2010 au 31 Décembre 2010, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecole : Joséphine

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des Accueils de loisirs sans hébergement.

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**

2) Pour les **centres d'accueil de loisirs : INCHANGE**

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant de 4 674 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE**

5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes : INCHANGE**

ARTICLE 4 A 10 – INCHANGES

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 9 Place Saint Martial, 33300 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
l'Association**

Pour

Pour le Maire
Anne BREZILLON
Adjoint au Maire

Le Président
Eric COT

Mme COLLET . -

Dans cette délibération il s'agit, après analyse des bilans de l'exercice 2009, de redéployer certaines sommes.

Le premier réajustement concerne les Centres d'accueils et de loisirs. En fonction des réalités observées sur site et des besoins des familles ces renforcements nécessitent un budget de 47.733 euros.

Le deuxième point concerne les actions complémentaires en direction de la jeunesse pour un montant de 5.560 euros.

Troisième point. Le réajustement nécessaire des budgets pour certains accueils associatifs et pour des actions spécifiques, qui avaient été sous-évalués, pour un montant de 15.823 euros.

Quatrième point. L'achèvement du plan de mise en cohérence des accueils périscolaires maternels pour un montant de 36.889 euros.

M. le MAIRE. -

Merci.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

***DELEGATION DE Mme Sarah BROMBERG pour
M. Dominique DUCASSOU***

D -20100333

Evento 2011. Convention de direction artistique avec Michelangelo Pistoletto et la Fondation Cittadellarte. Signature. Autorisation.

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

D -20100334

Aides à l'investissement du Conseil Régional d'Aquitaine pour les équipements culturels et les monuments historiques. Convention pluriannuelle 2010 2013 entre la Ville et la Région. Signature. Autorisation.

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Régional d'Aquitaine a approuvé le 25 juin 2009 de nouveaux règlements d'intervention en faveur des équipements culturels et du patrimoine.

Le Conseil Régional a estimé que, compte tenu du rayonnement régional de Bordeaux, du poids de ses équipements culturels, de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que du très grand nombre d'édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques, il était pertinent de préciser, dans le respect des règlements d'intervention de la Région Aquitaine, un cadre d'intervention spécifique pour la Ville de Bordeaux, via une convention d'objectifs pluriannuelle.

Cela a conduit la Région et la Ville de Bordeaux à se rapprocher pour convenir ensemble, dans le souci d'une gestion plus efficace, d'une programmation clairement définie en amont.

Le projet de convention pluriannuelle est joint en annexe.

Le Conseil Régional approuvera annuellement par délibération les investissements (équipements culturels et monuments historiques) soutenus au titre de chaque année, sur la base de propositions issues d'une concertation Ville-Région qui aura lieu chaque année.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention d'objectifs relative aux investissements culturels de la Ville de Bordeaux pour les années 2010-2013, telle qu'elle est jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS
2010 – 2013
ENTRE LA REGION AQUITAINE
ET LA VILLE DE BORDEAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L4221-1

Vu la délibération n°2007.0227 de l'assemblée Plénière du Conseil régional en date du 16 février 2007 relative au Contrat de Projets 2007-2013,

Vu la délibération n°2009.1418 de l'assemblée Plénière du Conseil régional en date du 25 juin 2009 relative au Règlement d'Intervention en faveur des équipements culturels,

Vu la délibération n°2009.1419 de l'assemblée Plénière du Conseil régional en date du 25 juin 2009 relative au Règlement d'Intervention « Patrimoine et Inventaire »,

Vu la délibération n°2010XXX du Conseil Municipal de Bordeaux en date du 28 juin 2010

Vu la délibération n°2010.XXX de l'assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 28 juin 2010,

Entre :

La Région Aquitaine, représentée par son Président Monsieur Alain ROUSSET, autorisé par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional en date du 28 juin 2010,

Et :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux, capitale de la région Aquitaine, se distingue par une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et par l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire. Elle possède par ailleurs un des plus vastes secteurs sauvegardés de France (150 ha), ainsi qu'un très grand nombre d'édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Bordeaux, de par son rayonnement régional et le poids de ses équipements culturels dans les politiques d'aménagement du territoire aquitain, est une ville que la Région souhaite aider de façon spécifique.

Les règlements d'intervention votés par l'assemblée Plénière du Conseil régional le 25 juin 2009 en faveur des Equipements culturels et du Patrimoine et de l'Inventaire conduisent la Région et la Ville de Bordeaux à se rapprocher pour convenir ensemble, dans le souci d'une gestion plus efficace, d'une programmation clairement définie en amont portant tant sur les opérations soutenues que les sommes engagées.

ARTICLE 1 : OBJET

La Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux s'engagent pour une durée de 4 ans (2010-2013) à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre d'un programme commun d'investissements sur Bordeaux, portant d'une part sur la restauration et la valorisation des Monuments Historiques, d'autre part sur de grands équipements culturels.

Outre les engagements financiers de la Région et de la Ville de Bordeaux, des crédits d'autres partenaires institutionnels pourront être mobilisés, sous réserve de la décision de l'organe délibérant compétent. La participation de l'Etat prévue au titre du Contrat de Projets 2007 – 2013 sera appelée pour les opérations concernées.

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET ORIENTATIONS

La Ville de Bordeaux a souhaité renforcer son engagement patrimonial et culturel en menant de nouveaux projets structurants tant en matière d'équipements culturels que de réhabilitation de monuments historiques.

La Région entend apporter sa contribution à un programme d'opérations d'investissement répondant aux objectifs de la politique culturelle régionale et dont le rayonnement dépasse la seule agglomération bordelaise.

En application d'une politique conjointe de développement culturel, deux axes prioritaires ont été définis :

1) La restauration des monuments historiques :

La Ville de Bordeaux est riche de plus de 350 édifices protégés au titre des Monuments historiques, dont 41 appartiennent à la Ville.

Conformément à sa politique culturelle, la Région souhaite participer à la cohésion et à l'aménagement du territoire en s'associant aux projets de valorisation et de restauration du patrimoine bâti protégé public aquitain. Cette politique englobe la Ville de Bordeaux dans le cadre précisé par la présente convention.

En application du règlement d'intervention Patrimoine et Inventaire, la Ville de Bordeaux pourra solliciter, lors de l'élaboration d'un programme de restauration, une aide financière de la Région pour les travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre, liés à un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques dont elle est propriétaire.

De la même manière, la Région pourra proposer à la Ville d'inscrire des Monuments historiques dans sa programmation.

Après validation du dossier et participation financière de la Direction régionale des affaires culturelles, la Région accompagnera financièrement ces projets afin que le patrimoine bâti aquitain puisse être valorisé pour tous et transmis aux générations futures.

2) La construction, extension et réhabilitation d'équipements culturels :

La Ville de Bordeaux porte plusieurs projets de création, extension ou rénovation d'équipements culturels susceptibles d'être accompagnés par la Région dans le cadre du Règlement d'Intervention en faveur des équipements culturels.

Ces projets résultent de la nécessité de remettre à niveau un certain nombre d'équipements vieillissants qui ne répondent plus aux normes actuelles, ou de satisfaire – par de nouvelles infrastructures - de nouveaux besoins en lien avec l'évolution des pratiques culturelles.

Dans ce contexte, la Région soutiendra les projets bordelais d'équipements les plus structurants au niveau régional, qui mettront en évidence l'inscription cohérente et pertinente de l'équipement au sein du territoire concerné au regard de l'offre déjà existante. Si le Règlement d'Intervention régional en faveur des Equipements culturels distingue trois types d'équipements prioritaires que sont les médiathèques, salles de spectacle et salles de cinéma, ainsi que les musées, le rayonnement particulier de la capitale régionale invite à prendre en compte d'autres équipements structurants.

ARTICLE 3 : MODALITES D'APPLICATION ET D'EVALUATION

La durée d'application de la convention est fixée à 4 ans (2010-2011-2012-2013).

Les partenaires s'engagent à la réalisation des opérations retenues sur cette période qui seront précisées dans une convention annuelle d'application.

Le caractère prioritaire de ces actions est reconnu par les deux partenaires dans le cadre des programmations annuelles.

Les engagements financiers de chacune des parties seront subordonnés à l'inscription des moyens financiers nécessaires aux budgets respectifs de la Région et de la Ville de Bordeaux.

En aucun cas la participation financière de la Région ne pourra égaler ou excéder l'apport propre de la Ville de Bordeaux, ce calcul se faisant sur l'ensemble des projets retenus par année civile, séparément pour les Monuments Historiques et pour les équipements.

En application du règlement d'intervention de la Région sur les Monuments Historiques, les modalités d'intervention seront les suivantes :

- Pour les édifices classés : 15% du montant des travaux plafonnés à 600.000 € HT par tranche annuelle ;
- Pour les édifices inscrits : 30% du montant des travaux plafonnés à 600.000 € HT par tranche annuelle ;
- A titre dérogatoire, conformément aux accords initiaux relatifs à la Bourse du Travail, le soutien de la Région pour la rénovation des façades du bâtiment sera de 20% du coût éligible (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Le montant total des dépenses régionales dans ce secteur ne pourra dépasser 0,2 M€ / an.

En application du règlement d'intervention de la Région en faveur des équipements culturels, le taux maximal d'intervention par équipement sera de 20% du coût total HT (travaux et honoraires).

Le montant total de la contribution régionale ne pourra excéder 1,5 M € / an.

Un groupe technique composé pour chaque partie de deux élus et deux techniciens se réunira deux fois par an. Celui-ci arrêtera le programme annuel d'opérations de chaque volet, les modalités techniques de sa mise en œuvre et évaluera l'état d'avancement des projets engagés.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

La Ville en tant que maître d'ouvrage s'engage à faire figurer le logo de la Région Aquitaine et/ou la participation de la Région Aquitaine sur les documents d'information liés au chantier (panneaux de chantier) et sur les documents de communication liés à l'opération (notamment journal et site Internet de la collectivité maître d'ouvrage...), en respectant la charte graphique en vigueur qu'il se procurera auprès du Conseil régional.

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- mettre en avant la participation de la Région Aquitaine lors des événementiels liés aux opérations auxquelles cette dernière aura financièrement contribué,
- prévoir une représentation la Région Aquitaine lors des inaugurations,
- faire figurer le logo de la Région Aquitaine sur les documents de communication (cartons d'invitation, affiches...).

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS PARTICULIERES

Le maître d'ouvrage s'engage à prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception la Région de tout événement d'importance susceptible de venir entraver l'atteinte des objectifs de la présente convention tels que :

- des difficultés financières importantes,
- la remise en cause ou la cessation d'un projet,
- le changement de l'équipe en charge d'un projet.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour le Conseil régional, Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex
Pour la Mairie de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland 33077 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le	Bordeaux, le
Le Président du Conseil Régional	Le Maire de Bordeaux
Alain ROUSSET	Alain JUPPÉ

MME BROMBERG. -

Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. La délibération 334 concerne la convention pluriannuelle 2010 / 2013 entre la Ville de Bordeaux et le Conseil Régional.

Compte tenu du rayonnement régional de Bordeaux, du poids de ses équipements culturels et du très grand nombre d'édifices classés ou inscrits au titre de monuments historiques, le Conseil Régional d'Aquitaine propose un cadre d'intervention spécifique pour la Ville de Bordeaux.

Séance du lundi 28 juin 2010

Se référant au règlement d'intervention en faveur des équipements culturels et du patrimoine, une convention pluriannuelle sur 4 ans précise le montant des dépenses régionales dans ces secteurs qui ne pourra excéder 1,5 ME par an.

Les opérations concernées seront arrêtées annuellement d'un commun accord entre la Ville de Bordeaux et le Conseil Régional.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme JARTY a oublié de signaler que la 333 a été retirée et reportée à une séance ultérieure, la convention n'étant pas tout à fait au point.

Sur la 334 je me réjouis beaucoup de la signature de cette convention avec le Conseil Régional qui va nous permettre de clarifier nos relations et surtout de leur donner une stabilité pluriannuelle qui sera la bienvenue. Les programmes subventionnés, comme l'a dit Mme BROMBERG, seront arrêtés chaque année.

Je pense que cela fera l'objet d'un accord unanime ?

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100335

**CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition 'Left Behind'.
Subvention du Consulat des Etats-Unis de Bordeaux.
Autorisation. Titre de recette**

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain présente du 07 mai au 19 septembre 2010 l'exposition « Left behind » de l'artiste américain Jim shaw.

Le Consulat des Etats-Unis de Bordeaux, dont la mission première est d'encourager une meilleure compréhension réciproque des cultures des territoires et d'accroître les liens d'amitié entre les populations américaine et d'Aquitaine, a souhaité participer à l'événement initié par le CAPC en subventionnant l'exposition « Left behind » pour un montant de 4 000 \$.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à émettre un titre de recette du montant correspondant.
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 4 000 \$ (3 260 €) sur le CRB/CEX ARTCON, compte n°7478, enveloppe n°011036
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB/CEX, compte n° 6068, enveloppe 010575

MME BROMBERG. -

Les délibérations 335 et 336 concernent le CAPC.

La délibération 335 est relative à la participation financière du Consulat des Etats-Unis de Bordeaux en faveur de l'exposition de l'artiste américain Jim Shaw qui expose au CAPC jusqu'au 19 septembre.

La délibération 336 concerne l'occupation temporaire de certains espaces de la Caserne Niel pour la tenue de l'événement « Imaginez Maintenant » en faveur de la jeune création issue de toutes les disciplines et métiers d'art.

Je précise que cette manifestation se tiendra du 1^{er} au 4 juillet 2010 dans 9 villes françaises dont Bordeaux, le CAPC ayant été choisi pour mener à bien ce projet en étroite collaboration avec l'association « Off Site » subventionnée par l'Etat à cette occasion pour organiser, réaliser, gérer et évaluer la manifestation.

M. le MAIRE. -

Ces deux délibérations ne soulèvent pas non plus de difficultés ?

Merci de votre accord. Pas d'oppositions. Pas d'abstention.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100336

CAPC Musée d'Art Contemporain. Evènement national 'Imaginez maintenant'. Convention d'occupation temporaire de locaux entre la Ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association 'Off Site'. Signature. Autorisation.

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Haut commissaire à la Jeunesse et le Conseil National de la Création Artistique ont initié la tenue de l'évènement Imaginez maintenant organisé en faveur de la jeune création issue de toutes disciplines et métiers d'art.

Cette manifestation nationale se tiendra du 1er au 4 juillet 2010 dans neuf villes françaises, dont Bordeaux, le CAPC musée d'art contemporain ayant été choisi pour mener à bien ce projet en étroite collaboration avec l'Association Off Site subventionnée par l'Etat à cette occasion pour organiser, réaliser, gérer et évaluer la manifestation.

Dans le cadre de cette commande, de jeunes créateurs vont investir et adé tourner des lieux de patrimoine. Pour Bordeaux, le lieu retenu est la caserne Niel. Ce choix de la caserne Niel conforte la volonté de l'ensemble des collectivités de faire d'un lieu atypique un laboratoire expérimental en matière de développement urbain créatif et respectueux de l'environnement.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a accepté de confier le site de la Caserne Niel à la Ville de Bordeaux et à l'association Off Site, après avoir entrepris les travaux nécessaires de mise en sécurité du lieu.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités d'occupation temporaire du site.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, Etablissement Public Administratif créé par la loi n° 66/1069 du 31 décembre 1966 et les décrets des 11 septembre et 27 novembre 1967, devenu Etablissement Public de Coopération Intercommunale conformément à la loi 92/125 du 6 février 1992, dont le siège est à BORDEAUX - Esplanade Charles de Gaulle,

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE agissant en cette qualité en vertu d'une délibération 2008/0199 du Conseil de la Communauté Urbaine en date du 18 avril 2008, et reçue à la Préfecture de la Gironde le 21 avril 2008,

Ci-après dénommée "Le Prêteur"

ET :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes, par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée "L' Occupant"

ET :

L'Association OFF SITE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis Duquéroix, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, par décision de l'assemblée générale en date du 18 décembre 2010,

Ci-après dénommée "L'Organisateur"

EXPOSE

La Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis par acte notarié en date du 10 décembre 2007 un vaste ensemble immobilier situé entre le quai de Queyries et la rue Gustave Carde, composé de deux anciennes casernes dénommées quartier NIEL et ERCAT.

Considérant le mauvais état d'un grand nombre de bâtiments composant cet ensemble et la nécessaire sécurisation du site, il a été procédé à la démolition de plusieurs bâtiments sans valeur patrimoniale.

Une réflexion a été engagée sur le devenir des lieux, dans le cadre plus général de la ZAC Bastide Niel, dont la création a été approuvée le 10 juillet 2009, l'objectif étant de réaliser dans ce secteur un éco quartier, dense et mixte tant au plan fonctionnel que social.

Il est également envisagé de préserver l'organisation et une partie du bâti de la caserne Niel en tant que vecteur de mémoire et d'identité. Une partie des bâtiments conservés et situés en façade sur le quai de Queyries, les magasins généraux sud, doit être cédée prochainement à la SARL Evolution, en vue de leur réhabilitation pour la mise en œuvre du projet DARWIN, un projet innovant et éco-responsable développant des activités tertiaires et des équipements.

Dans ce contexte, il est envisagé aujourd'hui de mettre à disposition une partie de la Caserne Niel afin d'accueillir une manifestation culturelle.

En effet, le Conseil national de la création artistique a initié la tenue d'un grand événement national en faveur de la jeune création : Imaginez maintenant. Cette manifestation se déroulera du 1^{er} au 4 juillet 2010 dans neuf villes françaises, dont Bordeaux, le CAPC Musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux étant le coordinateur de l'événement sur le site bordelais,

Séance du lundi 28 juin 2010

et une association loi 1901, dénommée Off Site, ayant été créée pour la portage financier, juridique et administratif de l'opération culturelle Imaginez Maintenant Bordeaux.

Dans le cadre de cette commande, de jeunes créateurs vont investir et détourner des lieux de patrimoine. Pour Bordeaux, le lieu retenu est la caserne Niel.

Le choix de la caserne Niel conforte la volonté de l'ensemble des collectivités de faire de ce lieu un laboratoire expérimental en matière de développement urbain créatif et respectueux de l'environnement.

Pour faciliter la tenue de la manifestation, prévue du 1^{er} au 4 juillet 2010, la Communauté Urbaine de BORDEAUX propose de confier le site à la Ville de Bordeaux et à l'association Off Site, dès le 15 juin 2010 et jusqu'aux environs du 10 juillet 2010, afin que cette dernière organise, en lien avec le CAPC, toutes les interventions nécessaires à cet événement.

Les porteurs du projet Darwin souhaitent également participer à ladite manifestation. Dès lors qu'il est prévu la mise à disposition des bâtiments dont la société Evolution sera prochainement propriétaire, il s'avère nécessaire de la rendre destinataire d'une copie de la présente convention de manière à organiser l'occupation des espaces.

La Communauté Urbaine de BORDEAUX autorise l'occupation du site et son accès selon les conditions suivantes :

ARTICLE PREMIER : DESIGNATION

La Ville de Bordeaux est autorisée à occuper l'espace nécessaire à la manifestation Imaginez maintenant. Ce lieu, tel que défini dans le plan qui demeurera annexé aux présentes, constitue un détachement d'un ensemble immobilier, plus vaste, situé à Bordeaux entre le quai de Queyries et la rue de la Rotonde. Il est porté au cadastre de la Ville de Bordeaux sous les références AZ n°6, 9, 34 et 35 pour une superficie totale de 94 179 m².

La Ville de Bordeaux, prévenue, déclare connaître parfaitement les lieux pour les avoir visités et consent à les prendre en l'état.

ARTICLE DEUX : CARACTERE TEMPORAIRE DE L'OCCUPATION

La présente autorisation est consentie à compter du 15 juin 2010 et jusqu'aux environs du 10 juillet 2010 pour permettre le déroulement de la manifestation Imaginez maintenant, prévue du 1^{er} au 4 juillet 2010.

En outre, la présente autorisation est strictement réservée pour l'usage défini dans l'exposé des motifs.

ARTICLE TROIS : CHARGES ET CONDITIONS

La mise à disposition a lieu gracieusement considérant qu'elle est consentie sous les charges et conditions suivantes que les parties s'obligent à exécuter et à accomplir, chacune en ce qui la concerne.

La Communauté Urbaine de Bordeaux se charge de sécuriser les bâtiments concernés par la manifestation (enlèvements des ouvrants dangereux, pose de filets de protection sous les halles...), de réaliser des certificats de structure, et de poser des éléments de clôture de façon à isoler la partie du site confié à la Ville de Bordeaux du reste de la propriété communautaire.

L'Association off Site s'engage à prendre toutes les mesures concernant la sécurité des biens et des personnes sur les lieux de la manifestation, conformément à la législation applicable aux E.R.P.

Des structures légères seront installées, aux frais et sous la responsabilité de l' Organisateur de la manifestation, afin d'accueillir des lieux de débat, de restauration, une scène...et toutes autres installations nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Ces installations devront être réalisées dans le strict respect de l'ensemble des règles et procédures et notamment en ce qui concerne l'urbanisme, l'hygiène et la sécurité.

L'Organisateur, s'engage à prendre toutes dispositions de nature à éviter que son utilisation du site n'aggrave l'état général des bâtiments.

Les différents branchements : installations en fluides, location des compteurs et autres, seront réalisés par les soins et aux frais de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les consommations y afférents sont à la charge de la Ville de Bordeaux.

A l'issue de la période d'utilisation, l'organisateur s'engage à procéder au nettoyage des lieux prêtés et à la dépose de tous les branchements qui auront été installés pour les besoins de la manifestation.

Un constat contradictoire sera dressé avant l'entrée et à la sortie des lieux en présence d'un représentant de chacune des parties signataires de la présente convention.

ARTICLE QUATRE : ASSURANCES RESPONSABILITES

L'Organisateur jouira de l'immeuble objet de la présente autorisation en bon père de famille, conformément à la destination ci-dessus définie et en conséquence, il devra contracter toutes assurances nécessaires pour garantir le site occupé.

L'Organisateur est et demeure seul responsable de tous les accidents ou dommages qui pourraient résulter de l'utilisation dudit l'immeuble.

La responsabilité de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne saurait être recherchée quel que soit le dommage causé aux tiers et aux usagers.

ARTICLE CINQ : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, à savoir :

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux : Esplanade Charles de Gaulle - F 33076 Bordeaux cedex

Pour la Ville de Bordeaux : en l'Hôtel de Ville - F-33076 Bordeaux cedex

Pour l'Association Off Site : 6, hameau de Platon - F-33760 Bellefond

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires originaux,

po/La Communauté Urbaine de Bordeaux	po/ la Ville de Bordeaux	po/l'Association Off Site
Son Président,	Son Maire,	Son Président,
Vincent Feltesse	Alain Juppé	Jean-Louis Duquéroix

MME BROMBERG. -

Les délibérations 335 et 336 concernent le CAPC.

La délibération 335 est relative à la participation financière du Consulat des Etats-Unis de Bordeaux en faveur de l'exposition de l'artiste américain Jim Shaw qui expose au CAPC jusqu'au 19 septembre.

La délibération 336 concerne l'occupation temporaire de certains espaces de la Caserne Niel pour la tenue de l'événement « Imaginez Maintenant » en faveur de la jeune création issue de toutes les disciplines et métiers d'art.

Je précise que cette manifestation se tiendra du 1^{er} au 4 juillet 2010 dans 9 villes françaises dont Bordeaux, le CAPC ayant été choisi pour mener à bien ce projet en étroite collaboration avec l'association « Off Site » subventionnée par l'Etat à cette occasion pour organiser, réaliser, gérer et évaluer la manifestation.

M. le MAIRE. -

Ces deux délibérations ne soulèvent pas non plus de difficultés ?

Merci de votre accord. Pas d'oppositions. Pas d'abstention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100337

**Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction.
Convention. Signature. Autorisation.**

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 3 119 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois d'avril 2010.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation et la destruction des documents mentionnés sur la liste consultable au secrétariat du conseil municipal, répondant aux critères ci-dessus.

MME BROMBERG. -

La délibération 337 concerne la Bibliothèque de Bordeaux qui fait état de la désaffectation de 3119 documents.

M. le MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100338

**Musée des Beaux-Arts. Vente de cartes postales et de posters.
Tarifs. Autorisation**

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts propose à la vente des cartes postales ou des reproductions d'œuvres en format poster (40 x 60 cm).

Le nouvel accrochage des collections, depuis la dernière « Nuit des Musées », rencontrant un vif succès et permettant de redécouvrir des œuvres majeures du musée, il entraîne, de ce fait, un nouvel engouement pour ses produits dérivés.

Or certains modèles de cartes postales ou de posters sont épuisés, (par exemple « La Grèce sur les ruines de Missolonghi » de Delacroix, « Olga lisant » de Picasso, ou « le char d'Apollon » de Redon) et il convient de les rééditer.

De plus, plusieurs œuvres nouvellement accrochées ne sont pas reproduites. C'est le cas de « Xeres » de Millet, « La chasse aux lions » de Delacroix ou « Le port de Bordeaux » de Lacour pour ne citer que les plus emblématiques. En conséquence, il y a lieu de faire imprimer, s'agissant de ces œuvres, 15 modèles de cartes postales en 300 exemplaires chacun et trois modèles de posters en 200 exemplaires de chaque.

285 exemplaires de chaque modèle de cartes postales seront proposés à la vente au prix de 0,50 € ; 15 exemplaires seront réservés pour les dons, échanges et archivages.

180 exemplaires de chaque poster seront proposés à la vente au prix de 3 € ; 20 exemplaires seront réservés pour les dons, échanges et archivages.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs.

MME BROMBERG. -

La 338 concerne le nouvel accrochage des collections du Musée des Beaux Arts. Cela permet de redécouvrir des œuvres majeures du musée qui rencontrent un vif succès, ce qui entraîne un nouvel engouement pour les produits dérivés qui leur correspondent.

Il vous est proposé d'une part de renouveler cartes postales et posters, d'autre part d'éditer de nouvelles reproductions pour les œuvres exposées qui n'en disposent pas.

M. le MAIRE. -

Pas de problèmes non plus ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100339

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Révision des tarifs. Année scolaire 2010/2011. Autorisation. Décision.

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D20090407 en date du 20 juillet 2009, vous avez bien voulu fixer les droits d'inscription du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Pour l'année scolaire 2010/2011, nous vous proposons une actualisation des tarifs modulée en fonction de l'origine géographique des élèves, avec une hausse de 3% des droits d'inscription.

Je soumetts donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes, réductions et exonérations applicables, qui s'établissent désormais comme suit :

	Elèves de Bordeaux	Elèves hors Bordeaux
Cursus Traditionnel	181 €	346 €
Agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints, sur présentation de la carte professionnelle ou tout autre justificatif.	• 181 €	
Elèves inscrits dans les classes d'aménagement d'horaires lycée (AHL) des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce dispositif d'études.	• 181 €	
Elèves des ensembles de pratiques collectives vocales et instrumentales qui ne sont pas déjà inscrits dans l'un des cursus d'études proposés par le Conservatoire	• 130 €	
Elèves auditeurs qui assistent aux cours sans bénéficier d'un enseignement individuel ou collectif.	Exonération	
Elèves inscrits dans le cadre de la Formation continuée.	181 €	346 €
Elèves habitant Bordeaux non imposables ou dont les familles sont non imposables (sur présentation d'un justificatif de domicile et de l'avis de non imposition de l'année 2009)	Exonération	/
Elèves des classes à horaires aménagés (CHAM/CHAD) et des classes de préparation au baccalauréat TMD des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce cursus d'études.	• Exonération	
Personnels du Conservatoire inscrits dans une discipline au titre de leur formation continue, après validation par la Direction du Conservatoire.	Exonération	
Elèves et étudiants d'autres établissements invités ou en stage, après validation de leur présence par la Direction du	Exonération	

Séance du lundi 28 juin 2010

Conservatoire dans la limite d'un semestre par an.	
Elèves et étudiants inscrits ou en stage dans le cadre d'échanges internationaux suivant les modalités des conventions en cours.	Exonération
Anciens élèves du Conservatoire en lien avec leur participation aux scènes publiques après validation par la Direction du Conservatoire, et dans la limite d'un semestre par an.	Exonération

Les droits d'inscription sont exigibles à réception de la facture, émise à l'issue des épreuves des concours d'admission, et ne peuvent être calculés prorata temporis.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 181 € pour l'année scolaire de référence,
- le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au 15 décembre et au 15 février de l'année scolaire en cours,
- le non respect de la 1^e échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Enfin, les droits d'inscription restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2010/2011.

Pour mémoire

**TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION 2008/2009
AUTRES CONSERVATOIRES
sur la base de cours en cycle 1 avec FM, Chant choral et pratique d'un instrument**

<u>VILLE</u>	<u>MINI.LOCAUX ET SELON Q.F.</u>	<u>MAXI.</u>	<u>MOYENNE</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
BORDEAUX	0	329	164,50	Tarif selon résidence et cursus suivi
ANGERS	116	689	402,50	+ Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi + Gratuité pour éveil musical et danse initiation, cycle 1 et cycle 2.
BAYONNE	87	527	307	+ Calcul selon résidence et cursus suivi. + Exonération selon Q.F. après étude de dossiers.
NANTES	172	711	441,50	+ Calcul selon résidence et cursus suivi.
POITIERS	14,60	414,40	214,50	+ Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi. Modification du système de calcul en cours
RENNES	20	518	269	+ Calcul par Q.F. selon le niveau du cursus suivi. + Effort particulier en matière de tarif en ce qui concerne le 1 ^{er} cycle
STRASBOURG	311	380	345,50	+ Tarif selon résidence et cursus suivi. + Tarifs maximums pour cycles supérieurs. + Calculs selon revenus imposables pour horaires Aménages avec gratuité dès le 4 ^{ème} enfant. + Système de bourses grâce à 'un budget alloué par la municipalité
TOULOUSE	95	742,50	418,75	+ Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi.
Moyenne	101,95	538,86	320,40	

MME BROMBERG. -

La 339 concerne la révision des droits d'inscription du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Il vous est proposé pour l'année scolaire 2010 / 2011 une actualisation des tarifs modulés en fonction de l'origine géographique des élèves avec une hausse de 3% des droits d'inscription.

Cette actualisation nous maintient au-dessous de la moyenne nationale des droits d'inscription des conservatoires des villes françaises d'égale importance.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100340

**Attribution d'une subvention à la SARL Musik Institute Bazar.
Convention. Décision. Autorisation.**

Madame Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué pour Monsieur Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Messieurs Laurent Laffargue, directeur de la société Les Disques Aliénor – Platinum Records, et Philippe Couderc, directeur de la société Vicious Circle, sont entrés en contact avec la Ville dans le cadre d'un projet innovant de pôle d'expression des musiques actuelles, intitulé Musik Institute Bazar.

Ces producteurs phonographiques, internationalement reconnus pour leur exigence artistique et leur vitalité dans le domaine des musiques actuelles indépendantes, sont investis depuis plusieurs années dans une démarche de partage d'expériences et de mise en synergie de leurs activités (mutualisation des moyens et du personnel depuis une dizaine d'années, regroupement au sein de la FEPPIA depuis 2008).

L'équipement Musik Institute Bazar regroupera différentes activités de la filière musicale : production phonographique, disquaire et librairie, lieu de concerts d'une capacité de 350 places debout environ, lieu de convivialité/bar, studios d'enregistrement, bureaux de structures musicales bordelaises (labels, associations, FEPPIA). Il constitue une réponse aux difficultés que traverse actuellement le secteur phonographique. Chacune des activités hébergées soutient les autres selon un engrenage vertueux. Ce projet s'intègre dans une démarche d'économie créative et permettra de consolider plusieurs emplois. Il participera du maintien et du développement d'un maillage de commerces culturels de proximité cohérent.

Il sera installé à l'emplacement des anciens billards Chevillotte, sis au 76 Avenue Thiers (La Bastide), sous forme de bail emphytéotique. Le lieu constituera l'un des moteurs artistiques de la rive droite de la ville, dans une logique de partenariat et de complémentarité avec l'ensemble des lieux musicaux de l'agglomération.

Il est soutenu par le Conseil Régional, a été présenté parmi les projets emblématiques de la dynamique de fabriques culturelles lors de la rencontre animée par la CUB en décembre 2009, et bénéficierait de financements publics croisés.

Le coût de l'opération est estimé à 890 000 €

Les partenaires publics sont sollicités à hauteur de 670 000 €.

Conseil Régional Aquitaine – Culture (obtenu – Commission permanente 8 février 2010)	100 000 €
Conseil Régional Aquitaine – Contrat Urbain de Cohésion Sociale (sollicité)	130 000 €
Communauté Urbaine de Bordeaux	40 000 €
CNV	40 000 €
FEDER	160 000 €

Séance du lundi 28 juin 2010

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- ⇒ signer la convention dont le projet est ci-annexé
- ⇒ décider le versement à la SARL Musik Institute Bazar de la somme de 150 000 Euros, correspondant à 16.8% du coût des travaux, dont le montant sera prélevé sur le budget en cours et versée selon les modalités suivantes :
 - 50% au vu des ordres de services de démarrage des travaux,
 - le solde au vu des factures acquittées.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT PAR LA VILLE DE BORDEAUX A LA SARL MUSIK INSTITUTE BAZAR

ENTRE

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33077 Bordeaux cedex
Représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire
Dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du

D'une part

ET

La SARL Musik Institute Bazar, 12 Place de la Victoire 33000 Bordeaux
Représentée par Monsieur Laurent Laffargue, Gérant, habilité aux fins des présentes par les
statuts de la SARL

D'autre part ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1511-2 ;

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 février 2010 relative à
l'attribution d'une aide à l'investissement au projet Musik Institute Bazar pour la création d'un
Pôle d'expression de la culture rock et des musiques amplifiées à Bordeaux Bastide ;

Considérant

Que la SARL Musik Institute Bazar, qui exerce une activité de production phonographique et de
développement artistique, porte un projet de création d'un pôle d'expression de la culture rock
et des musiques amplifiées à Bordeaux Bastide ;

Que cet établissement comprendra des bureaux accueillant des structures musicales
bordelaises (producteurs phonographiques et leur fédération régionale, producteurs de
spectacles, associations musicales), un disquaire, une librairie, un lieu de concerts d'une
capacité de 350 places debout environ, un lieu de convivialité/bar, des studios
d'enregistrement ;

Il a été convenu

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La SARL Les Disques Aliénor – Platinum Records s'assigne à la mise en oeuvre de travaux
d'investissement et d'équipement en vue de la création d'un pôle d'expression des musiques
actuelles, au 76 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux.

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la SARL Musik Institute Bazar dans les
conditions figurant à l'article 3 une subvention de cent cinquante mille euros
(150 000 euros) pour l'année civile 2010.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AIDE

La subvention municipale ne pourra, en aucun cas, être utilisée pour une autre opération que
celle prévue dans l'objet de la présente convention.

En cas d'annulation de l'opération, le bénéficiaire s'engage à en informer la Ville de Bordeaux et à lui rétrocéder la totalité des sommes versées.

Enfin, si dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la présente convention le bénéficiaire n'a pas fait procéder au démarrage des travaux, la subvention sera annulée de plein droit.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement de la subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- 50 % sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux datée et signée par le gérant de la SARL Musik Institute Bazar ou son représentant (préciser nom, prénom et qualité du signataire) et d'un relevé d'identité bancaire ou postal,
- le solde, sur présentation d'une attestation indiquant la date d'achèvement des travaux, accompagnée d'un décompte définitif des dépenses réalisées ; l'ensemble des pièces produites devra être daté et signé par le gérant de la SARL Musik Institute Bazar ou son représentant (préciser nom, prénom et qualité du signataire);

Ces pièces devront être fournies dans un délai maximum de neuf mois après la date d'achèvement des travaux. Le non-respect de ce délai entraînera l'annulation des sommes à verser.

ARTICLE 4 – CLAUSE DE PUBLICITE

Le Maître d'ouvrage s'engage à faire figurer le logo de la Ville de Bordeaux et la participation de la Ville de Bordeaux sur les documents d'information liés au chantier (panneaux de chantier) et sur les documents de communication liés à l'opération en respectant la charte graphique en vigueur qu'il se procurera auprès de la direction de la communication de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5 – DUREE DE L'OPERATION

Cette opération devra être achevée dans un délai de DEUX ANS à compter de la date de démarrage des travaux, sauf autorisation de report octroyée par la Ville, sur justification écrite du bénéficiaire, avant l'expiration du délai.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'UN AN à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de non respect par SARL Musik Institute Bazar de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la société.

ARTICLE 8 – CONTROLE DE LA VILLE

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la société s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le ... et le ..., dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaire,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par la SARL Musik Institute Bazar du concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Séance du lundi 28 juin 2010

ARTICLE 9 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la SARL Les Disques Aliénor.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 11 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par la SARL Musik Institute Bazar, au 12 Place de la Victoire,

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le .

Pour la Ville de BORDEAUX	Pour la SARL
Le Maire	Le Gérant
Alain JUPPE	Laurent LAFFARGUE

MME BROMBERG. -

La 340 concerne le Musik Institute Bazar. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 150.000 euros prélevés sur le budget de la culture en faveur du projet porté par MM. Laffargue et Couderc internationalement reconnus dans le domaine des musiques actuelles, qui a pour objet l'ouverture d'un lieu d'expression musicale avenue Thiers à l'emplacement des anciens billards Chevillotte.

Ce lieu regroupera différentes activités de la filière musicale : la production, la vente et des concerts puisqu'une salle de 350 places est prévue.

Ce projet est financé également par le Conseil Régional, la CUB et le FEDER. Il s'insère dans une démarche d'économie créative. Il participera au développement d'un maillage des commerces culturels de proximité.

M. le MAIRE. -

Pas de questions ?

Vous savez que notre Ville est assez en pointe dans tout ce qui concerne les musiques contemporaines. Cette implantation avenue Thiers est je crois la bienvenue, avec l'aide des autres collectivités.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20100341

**Bordeaux Cité Digitale. Rencontres Mondiales du logiciel Libre.
Convention de partenariat. Signature. Autorisation.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux développe un projet intitulé "Cité Digitale" pour promouvoir les services et usages innovants des nouvelles technologies sur son territoire. Ce projet promeut en particulier les usages numériques autour de la mobilité dans la ville, de l'interaction citoyenne au moyen des logiciels participatifs, de l'accès généralisé à Internet, et de l'accès à la culture et aux contenus éducatifs dans les établissements scolaires de premier degré.

Dans le cadre de ce plan d'ensemble, la Ville de Bordeaux souhaite valoriser l'essor des pratiques et créations numériques.

L'association à but non lucratif « ABUL » organise à Bordeaux la onzième édition des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL).

Les RMLL sont un cycle de conférences autour du logiciel libre. Elles sont l'occasion de promouvoir les valeurs que sont la coopération, la mutualisation et la solidarité, dont la principale expression est la publication du code source associé au droit de le modifier ou de l'adapter. .

La convention qui vous est proposée en annexe définit la répartition générale des tâches prévues entre la Ville de Bordeaux et l'association « ABUL » à l'occasion de l'organisation du week-end de conclusion des « Rencontres Mondiales du logiciel Libre 2010 ».

Cet événement se déroulera dans les locaux de l'Athénée municipal et sur les quais de Bordeaux les samedi 10 et dimanche 11 juillet. Il propose conférences, ateliers et tables rondes ainsi qu'un village associatif de 1000 m² qui feront découvrir de nouveaux outils (applications, matériels), le développement d'applications libres ou des démonstrations autour des jeux libres, du graphisme, des pratiques éducatives, de l'éducation populaire et des usages.

Dans le cadre de cette collaboration, la Ville de Bordeaux met à disposition de l'association les espaces et les moyens requis pour la bonne tenue de l'événement, l'accès aux réseaux nécessaires au déroulement de la manifestation.

L'association ABUL, pour sa part, prend en charge les contenus de la manifestation et leur financement intégral par ses fonds propres ou ses partenaires, incluant l'organisation des ateliers de la journée, l'habillage graphique de celle-ci, la mise en place d'un site d'inscription et de valorisation, la restauration des participants et le gardiennage des lieux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :
- signer cette convention

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux,
Représentée par son Maire, Alain Juppé
Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération (date et référence de la décision/délibération),
Ci-dessous dénommée « La Ville de Bordeaux »
d'une part,

Et

L'association ABUL (association bordelaise des utilisateurs de logiciels libres)
Association loi de 1901 dont le siège est 1, place de la République à Saint-Médard en Jalles (Gironde),
Représentant légal Jean-François Nifenecker, Président, dûment habilité à signer la présente convention,
Ci-dessous dénommée « L'ABUL »
d'autre part,

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes

Préambule

Les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL) sont chaque année l'occasion de rassembler les acteurs du Libre et les utilisateurs. Environ 5000 visiteurs ont fréquenté l'édition 2009 à Nantes au cours des cinq jours de manifestation. Ils sont venus se former et s'informer grâce à plus de 300 conférences, ateliers et tables rondes ainsi qu'un village associatif de 1000 m². Cette manifestation prend de l'ampleur chaque année. Ainsi, lors de chacune des deux dernières éditions, la fréquentation a augmenté de 20%.

Les valeurs du logiciel Libre se fondent sur la publication du code source et sur les droits qui y sont associés, en particulier celui de le modifier et de l'adapter. Ces valeurs ont pour nom coopération, mutualisation et solidarité. Elles débouchent sur le partage du savoir qui induit des bénéfices importants pour les individus et pour la collectivité : enrichissement et progrès, appropriation, autonomie et indépendance. Ceci est notamment permis par le développement de la Licence Publique Générale (GPL) qui garantit, par le droit d'auteur, le droit au partage.

La onzième édition des RMLL aura lieu du 6 au 11 juillet 2010. Cette édition des RMLL va profiter de la dynamique régionale autour du Libre grâce au tissu associatif des Groupes d'Utilisateurs de Logiciels Libres (GULL) et autres associations concernées par le Libre dans ses composantes tant informatiques que culturelles.

La manifestation est organisée autour de sept axes : Technique, réseaux, sécurité, développement ; Loisirs, Culture, Arts, libre diffusion ; Économie sociale et solidaire – Développement durable ; Accessibilité et handicap ; Sciences, Éducation, Éducation populaire ; Entreprises et Logiciel Libre ; Politiques publiques. Ces rencontres seront l'occasion de découvrir de nouveaux outils (applications, matériels), de faciliter le développement d'applications libres, d'échanger sur la sécurité informatique, sur les réseaux, les systèmes embarqués. Ce seront aussi des moments de démonstrations autour des jeux libres, du graphisme, des pratiques éducatives, de l'éducation populaire et des usages. Une place importante est également réservée à l'économie sociale et solidaire, au développement durable et à la culture et à l'art libres.

La Ville de Bordeaux apporte son soutien à l'association ABUL pour l'organisation du week-end de conclusion des « Rencontres Mondiales du logiciel Libre 2010 » : les journées du samedi 10 et du dimanche 11 juillet seront plus particulièrement dédiées au grand public et, pour atteindre cet objectif, la ville de Bordeaux met à disposition un espace sur les quais et des locaux à l'Athénée municipal .

Article 1 - Objet de la convention

1.1 La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir, selon les conditions établies dans la présente convention, que L'ABUL déclare connaître et accepter, l'action Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, lors de son week- end de clôture les 10 et 11 juillet 2010 à Bordeaux.

Article 2 - Mode de participation de la Ville de Bordeaux

2.1 La Ville de Bordeaux- s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'ABUL pour organiser la manifestation prévue au préambule

- l'espace sur les quais près du skate parc où seront installées 10 tentes pour héberger le village associatif ;
- la mise à disposition des réseaux électriques et télécoms (2 lignes RTC temporaires supports de l'ADSL) ;
- des locaux situés à l'Athénée Municipal (salles de conférence et de réunions) ;
- cette participation se fait sous réserve de tout cas de force majeure (sécurité, rupture de stock, etc).

2.2 La Ville de Bordeaux s'engage à fournir le personnel technique nécessaire pour l'aide au montage et à l'installation de la manifestation ainsi qu'à son démontage.

Article 3 - Mode de participation de l'ABUL

3.1 L'ABUL prend en charge l'organisation matérielle de la manifestation dans tout ce qui n'est pas prévu à l'article II, sans que cela soit exhaustif.

3.2 L'ABUL s'assure du gardiennage des lieux

3.3 L'ABUL s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité qui pourront être données par La ville de Bordeaux.

3.4 L'ABUL s'engage à faire parvenir à Ville de Bordeaux , avant le début de la manifestation, une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux biens ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux
- bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

3.5 A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers. Cette police devra prévoir :

- Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :
- une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- une garantie à concurrence de 1 525 000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.
- Pour la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :
- une garantie à concurrence de 458 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosion,
- dégât des eaux, etc.

3.6 Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à tout recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

3.7 L'ABUL souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

Article – 4 Communication

4.1 L'ABUL s'engage, à mentionner le soutien de la Ville de Bordeaux sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication, qu'ils soient « on line » ou « off line », en respectant la charte graphique de la Ville.

4.2 L'ABUL s'engage également à faire mention du soutien de la Ville dans ses rapports avec les médias. Un plan médias sera fourni à la Ville ainsi qu'une revue de presse.

4.3 La Ville devra être informée par L'ABUL de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet du partenariat. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Maire l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par L'ABUL.

4.4 La Ville de Bordeaux pourra en outre faire savoir qu'elle soutient les RMLL 2010 via ses moyens de communication et les médias externes.

4.5 La Ville de Bordeaux sera conviée à participer à l'ouverture des RMLL et sera intégrée à la programmation au travers de ses politiques en lien avec la thématique des RMLL.

4.6 Une valorisation du territoire bordelais sera assurée sur le site web des RMLL contenant des informations touristiques (conseils et liens) afin que les participants et leurs

accompagnateurs puissent ainsi en profiter pour découvrir le patrimoine bordelais. Des informations leurs seront aussi fournies dans le kit d'accueil qui est remis à chaque participant à leur arrivée : plan, informations touristiques mais aussi tous documents permettant d'illustrer le dynamisme de la Ville.

Article 5 - Modalités de contrôle

5.1 La Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par L'ABUL.

5.2 L'ABUL s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de la Ville ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

5.3 Il s'engage à fournir à la Ville une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Article 6 - Durée de la convention

6.1 La présente convention est prévue pour la durée de la manifestation, y compris les montages et démontages.

Article 7 - Modification de la convention

7.1 Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 - Résiliation de la convention

8.1 En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze (15) jours, sans contre partie financière.

8.2 La Ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

8.3 La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Article 9 - Litiges

9.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

9.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation des tribunaux siégeant à Bordeaux

Article 10 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention

Article 11 - Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000
Bordeaux

Pour L'ABUL, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux

Pour l'ABUL, Jean-François Nifenecker	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire, Alain Juppé
--	---

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la volonté de promouvoir une « Cité Digitale » nous vous proposons de signer une convention de partenariat avec l'association à but non lucratif « ABUL » qui organise la 11^{ème} édition des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, RMLL.

Il s'agit d'un cycle de conférences autour du logiciel libre. Elles seront l'occasion de promouvoir les valeurs que sont la coopération, la mutualisation et la solidarité.

Cet événement se déroulera dans les locaux de l'Athénée Municipal et sur les quais de Bordeaux les samedi 10 et dimanche 11 juillet.

L'événement propose conférences, ateliers et tables rondes ainsi qu'un village associatif de 1000 m².

En 2009 à Nantes l'événement avait rassemblé près de 5000 visiteurs.

M. le MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je souhaiterais profiter de cet délibération sur les logiciels libres pour interpeller les services et pour connaître si possible les types d'applications que les services municipaux utilisent en logiciels libres.

Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle sur l'intérêt de l'utilisation des logiciels libres dans la collectivité. Il se trouve que ça reste pour l'instant relativement épisodique. Donc j'aimerais que les services me fassent un peu le point sur ce qui est proposé notamment dans les écoles.

En effet, quand on sait que lorsque les enfants se connectent avec un ordinateur de la mairie il s'ouvre la plupart du temps sur Windows, malheureusement. Ce serait bien qu'ils puissent connaître d'autres univers et d'autres mondes, ce que permettent les logiciels libres.

J'incite tous les élus de ce Conseil à aller à cette rencontre. Il s'apercevront de l'intérêt de faire peut-être autrement. Un autre monde est possible. Il commence, surtout en Informatique, par les logiciels libres.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour compléter l'information de M. DUCHENE.

Il faut souligner qu'il y aura à peu près 300 conférences et que la plupart d'entre-elles auront lieu à (?). Le monde de la recherche universitaire est particulièrement investi. Il faut savoir que ces Rencontres Mondiales du Logiciel Libre ont été imaginées et instituées à Bordeaux par l'Association ABUL, l'Association Bordelaise des Utilisateurs du Libre.

Il faut noter qu'elle convoque plus de 55 nationalités, que ce soit des chercheurs, des philosophes ou des ingénieurs. C'est l'occasion de discuter bien sûr du logiciel en tant que tel, mais plus globalement de la philosophie qui inspire au partage numérique qui tourne autour de ce monde du libre.

De mon point de vue les discussions que nous avons aujourd'hui sur le logiciel libre ce sont celles qui pouvaient se tenir sur le développement durable il y a une dizaine d'années.

C'est-à-dire que je pense qu'il y a véritablement un pari à faire, et je pense que l'implication de la Mairie de Bordeaux en termes de prêt de salles et de mise à disposition des quais est une chose très importante.

Je voulais mentionner également l'engagement de la CUB, du Conseil Général et du Conseil Régional qui pour plus de 120.000 euros s'engagent au côté de cette association, parce qu'il y a un vrai enjeu à mon avis sociétal à faire le pari des logiciels libres.

M. le MAIRE. -

M.DUCHENE vous voulez rajouter quelque chose ?

M. DUCHENE. -

Rien de particulier, Monsieur le Maire, sinon que les services de la Ville participeront bien sûr à ces rencontres du logiciel libre. Ils s'interrogent eux aussi sur l'utilisation de ce type de logiciel.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100342

**Société des grands garages et parkings de Bordeaux S.G.G.P.B.
Rapport d'activité et financier de l'exercice 2009. Information
du Conseil Municipal.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une S.A.E.M.L. détenue à 65 % par la ville de Bordeaux.

Cette société a en charge, par convention avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine. Elle est également titulaire, depuis septembre 2005, de la délégation de service public du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres, allées de Bristol, sur la place des Quinconces.

Les contrats de délégation de service public arrivent à leur terme au 31 décembre 2010.

Une convention a été signée le 2 novembre 2009 avec la société INCITE pour l'exploitation d'un parc à vélos de 48 places situés rue Bouquière à Bordeaux.

1 / Les comptes de l'exercice 2009

Le chiffre d'affaires de SGGPB atteint 2 083 203 € en 2009 contre 2 035 013 € en 2008 (+2.37%). Il regroupe trois segments d'activités :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » est en légère diminution de -0.07% entre 2008 et 2009. Cette évolution cache des disparités entre les parcs gérés :
 - Progression de 12.1% du chiffre d'affaires aux allées de Chartres.
 - Le parking Victor Hugo quant à lui connaît une diminution du nombre d'abonnés de -7.03% (soit 56 abonnés) du fait des travaux de peinture réalisés en cours d'année.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » est sur une tendance haussière, que ce soit à Victor Hugo (+ 5.02%) ou aux allées de Chartres (+ 3.08%). Cependant le nombre d'entrées sur les allées de Chartres a diminué de 983 (-0.96%) du fait de l'évolution du stationnement sauvage sur l'esplanade des Quinconces.
- Les prestations annexes intègrent l'exploitation des péages de Mérignac, la convention avec la Ville de Bordeaux relative à l'exploitation du parc situé sous la patinoire et la surveillance de 25 parcs extérieurs à la CUB (Reims, Macon, Montluçon, Bergerac, ...).

Les charges d'exploitation ont globalement diminué de 31.35% par rapport à 2008 (1 818 108 € en 2009 contre 2 648 444 € en 2008). Cette diminution est liée aux importants travaux réalisés en 2008 et à l'interruption, pour des raisons techniques, des travaux en 2009 sur Victor Hugo. En effet, des travaux étaient prévus au budget 2009 mais un litige actuellement en cours a stoppé la poursuite des travaux (zone de circulation niveau 1 devenue dangereuse).

La masse salariale a progressé de 22 486 € atteignant 620 785 € au 31/12/2009.

Le résultat d'exploitation après dotations et réintégrations des provisions de travaux devient bénéficiaire de 834 756 € contre un résultat déficitaire de -88 744 € en 2008.

Le résultat d'exploitation hors travaux est de 479 221 € en 2009 contre 453 293 € en 2008.

Le résultat net après impôts est de 651 133 € en 2009 contre 299 466 € en 2008.

2 / Distribution de dividendes

Séance du lundi 28 juin 2010

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration a décidé la distribution de dividendes aux actionnaires pour un montant global de 685 109.52 € soit un dividende par action de 20.08 €.

3 / Le budget pour 2010

Le budget 2010 est bâti sur une hypothèse de diminution de chiffre d'affaires : 2,06 M€ prévu contre 2,083 M€ réalisé en 2009. Le programme de travaux s'intensifie, avec des entretiens et réparations à hauteur 950 K€ (247 K€ en 2009). Ces deux hypothèses cumulées expliquent le recul du bénéfice prévisionnel à 213 K€.

4 / Le programme de travaux

En 2009, deux appels d'offres avaient été lancés pour la rénovation et les aménagements du parc de stationnement Victor Hugo. Les marchés ont été attribués fin 2009 pour un montant global de 380 736 € HT.

En 2010, des travaux sont également planifiés sur le parc des Allées de Chartres à savoir la création d'une sortie sur les Allées de Bristol ainsi que la réfection des voiries.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.

ANNEXE : Soldes Intermédiaires de Gestion

en euros	2009	2008
Prestations de services	2 083 203	2 035 013
Chiffre d'affaires	2 083 203	2 035 013
Achats de matières premières	5 526	5 246
Autres achats et charges externes	595 443	919 577
Valeur ajoutée	1 482 234	1 110 190
Impôts et taxes	43 171	49 073
Charges de personnel	620 786	598 299
Excédent brut d'exploitation	818 277	462 818
Autres charges d'exploitation	431 329	515 470
Autres produits d'exploitation	0	0
Dotation amortissements et prov.nette des reprises	-447 808	36 092
Résultat d'exploitation	834 756	-88 744
Produits financiers	46 623	217 338
Charges financières	50	4 804
Résultat financier	46 573	212 534
Résultat courant avant impôt	881 329	123 790
Produits exceptionnels	105 775	327 957
Charges exceptionnelles	10 223	1 895
Résultat exceptionnel	95 552	326 062
Impôts société	325 748	150 386
Résultat de l'exercice	651 133	299 466
Résultat / Chiffre d'affaires	31,3%	14,7%

Rapport d'activité de l'exercice 2009

Chiffre d'affaires

Clientèle abonnée

	2009		2008		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés
Victor Hugo	525 550	741	559 614	797	-6.09%	-7.03%
Alsace Lorraine	98 016	108	97 341	110	0.69%	-1.82%
Chartres	303 120	390	270 397	381	12.10%	2.36%
Total € HT	926 686	1 239	927 352	1 288	-0.07%	-3.80%

Le nombre d'abonnés au 31 décembre constitue plus une indication qu'une donnée économique. Pour le parc Victor Hugo, les demandes d'abonnement ont été réduites compte tenu des travaux de peinture en fin d'année, le parc n'est pas saturé. Le parc Alsace Lorraine, exclusivement réservé aux abonnés est complet sur la période. Le parc de Chartres au niveau des abonnés a progressé en 2009 de 12.10 %. La baisse sur Victor Hugo et Alsace-Lorraine est compensée en partie par la progression du parc des Allées de Chartres, le chiffre d'affaires des abonnés global est donc en légère baisse de -3.80 %.

Clientèle horaire

	2009		2008		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées
Victor Hugo	670 782	190 644	638 713	182 519	5.02%	4.45%
Chartres	420 579	101 656	407 996	102 639	3.08%	-0.96%
Total € HT	1 091 361	292 300	1 046 709	285 158	4.27%	2.50%

Le chiffre d'affaires horaire global s'élève à 1 091 361 € en 2009 pour 1 046 709 € en 2008 soit + 4.27 %. Cette hausse est due à une progression de la fréquentation sur le parc Victor Hugo malgré le gel de 110 places de stationnement sur les mois de novembre et décembre 2009 pour les travaux de réfection de peinture. La fréquentation du parc des Allées de Chartres reste stable entre 2008 et 2009.

Le paiement par cartes bleues représente toujours une part très importante du mode de paiement : il représente 66 % des moyens de paiements.

Chiffre d'affaires total au 31 décembre 2009

Le chiffre d'affaires global de la Société abonnés et horaires évolue ainsi :

Chiffre d'affaires	2009		2008		Variation en %
		% de CA		% de CA	
Abonnement	926 686	46%	927 352	47%	-0.07%
Horaires	1 091 361	54%	1 046 709	53%	4.27%
Total € HT	2 018 047	100%	1 974 061	100%	2.23%

Le chiffre d'affaires du 01 janvier au 31 décembre 2009 est hausse de 2.23% soit de + 43 986 € par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2008.

Chiffre d'affaires issu de prestations annexes

Le chiffre d'affaires total englobe les prestations de services d'activités annexes pour le compte de :

- o **Mairie de Mérignac**, par marché du 22 janvier 2009, relatif à l'exploitation et l'entretien des péages (horodateurs de surface sur le territoire de la Ville de Mérignac) pour 26 485 HT.
- o **Mairie de Bordeaux**, convention du 1 octobre 1997, de prestations de services pour l'exploitation du parc de l'îlot 4 situé sous de la patinoire, maintenance des équipements, télésurveillance, contrôle d'accès et nettoyage pour 25 044 € HT.
- o **SAGS**, convention de prestation, du 1^{er} mai 2004, pour la surveillance de 13 parcs de La Ville de Reims, 1 parc à Oyonnax, 1 parc à Macon, 1 parc à Montluçon, 2 parcs à Bergerac, la nuit et le week-end pour 8 100 € HT
- o **Divers refacturation** 5 524 € HT.

Le total du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2009 est de 2 083 202.99 €. En 2008, son montant était de 2 035 012.94 €.

Parc des Allées de Chartres

La Mairie de Bordeaux par contrat d'affermage du 23 décembre 2008, nous a confié la gestion du parc des Allées de Chartres pour 2 années à compter du 1^{er} janvier 2009.

Rapport de gestion de l'exercice

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Les recettes de gestion

Les recettes tirées de l'exploitation s'élèvent à 2 083 202,99 € en 2009, contre 2 035 012,94 € en 2008.

Le chiffre d'affaires des abonnements est de 926 687,56 € en 2009 contre 927 352,74 € en 2008

Le chiffre d'affaires des horaires s'établit à 1 091 361,71 € en 2009 contre 1 046 710,21 € en 2008

Les perspectives d'avenir

La fréquentation du parc Victor Hugo malgré les travaux a progressé.

La politique de délivrance d'abonnement est maintenue. L'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.

Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes.

Malgré la conjoncture le chiffre d'affaires global 2009 de la société a progressé de 2.37% par rapport à 2008.

Les dépenses de gestion hors taxes

Les achats de matières et autres approvisionnements passent de 5246 € pour l'exercice 2008 à 5526 € en 2009

Les autres achats et charges externes passent de 919 577 € pour 2008 à 595 442 € pour 2009.

Le poste traitements et salaires s'élève à 398 667 € en 2008 contre 408 905 € en 2009.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 199 632 € en 2008 contre 211 880 € en 2009, incluant la couverture retraite des salariés GGPBX et BPA dans le cadre de l'article 83 du CGI.

Le total des charges d'exploitation pour l'exercice est de 1 818 108 € en 2009 contre 2 648 444 € en 2008, la diminution provient des travaux 2009 qui sont de 100 839 € contre 512 037 € en 2008.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2009 après les dotations et réintégrations des provisions de travaux 2009 est de 834 765 €, contre -88 744 € en 2008.

Le résultat brut d'exploitation 2009, sans prise en compte des travaux (réalisés et variations de provisions) est de 479 221 €, contre 453 293 € en 2008. Il s'analyse de la façon suivante :

	2009	2008	2007
Résultat d'exploitation	834 765	- 88 744	199 695
+ Travaux réalisés	100 839	512 037	325 394
+ Variation de provisions sur travaux	- 456 383	30 000	- 152 000
Résultat d'exploitation hors travaux	479 221	453 293	373 089

Le résultat courant avant impôt s'établit à 881 328 €

Le résultat exceptionnel passe de 326 063 € en 2008 à 95 552 € en 2009 le repli est du à des provisions antérieures qui ont été réintégréées en 2008.

Le résultat net après impôt est de 651 133 € en 2009, contre 299 466 € en 2008 en nette progression.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives aux informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, la décomposition à la clôture de l'exercice 2009 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

0 à 30 Jours	Plus de 90 jours	Débiteurs
35 160	49 726	32
41 %	59 %	0%

Le dépassement de délai (fournisseurs à plus de 90 jours) concerne des litiges en cours.

Capital social et situation nette

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la société sont de 3 093 029,50 € pour un capital social de 520 135,71 €. Ils sont en progression par rapport au 31 décembre 2008, représentant le résultat net de l'exercice 2009 pour 651 133 €.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 651 133 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

à la réserve légale, à concurrence de6 550.48 €

à la distribution de dividendes aux actionnaires
à concurrence de644 582.52 €

Par ailleurs, nous vous proposons de décider de distribuer aux actionnaires, une somme de 40 527 € à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Le montant global des dividendes distribués s'élèverait à 685 109.52 €. Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende par action de 20.08 €.

Ce dividende serait éligible à la réfaction de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques, soit :

distribution de dividendes d'un montant de 20 120.16 € éligible à la réfaction de 40 %.
et distribution de dividendes d'un montant de 664 989.36 € non éligible à la réfaction de 40 %.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Distribution globale	Distribution éligible à l'abattement de 40 %	Distribution non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2008	Néant	-	-
31 décembre 2007	Néant	-	-
31 décembre 2006	Néant	-	-

M. DUCHENE. -

Cette délibération concerne les Grands Garages. C'est le rapport d'activité et financier habituel pour l'exercice 2009.

M. le MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

On s'aperçoit avec ce rapport que la société Grands Garages et Parkings renoue avec les bénéfiques et par contre coup la rémunération des actionnaires avec des actions à 20 euros.

Mais cela se réalise avec la baisse du nombre d'abonnés et l'augmentation des tarifs horaires. La société dit que ça ne pénalise pas les abonnés, mais je considère que ça ne va pas tout à fait dans le sens de la politique de la Communauté Urbaine.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Je veux juste signaler que je ne participe pas au vote, étant, comme d'autres, administrateur de la société des Grands Garages.

M. le MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Je tiens à intervenir sur cette délibération. Il n'y a pas de vote puisque c'est une information qui nous est apportée par Michel DUCHENE.

Je voudrais simplement réaffirmer la position que j'ai prise en Conseil d'Administration en votant contre la distribution des dividendes qui va être faite auprès des actionnaires.

Vu le contexte économique actuel que rencontrent les usagers et les familles au quotidien, il aurait été intéressant d'étudier et de proposer l'aménagement de tarifs spécifiques pour les résidents de proximité, voire même pour les chalands.

M. le MAIRE. -

Merci. 881.329 euros de résultat brut d'exploitation. C'est confortable. On peut évidemment envisager d'en redistribuer une partie aux usagers en baissant les tarifs, mais on pourrait aussi songer à investir parce qu'on manque beaucoup de parkings de proximité dans Bordeaux.

Il ne serait pas complètement absurde que cette société investisse dans des parkings de proximité. Non pas pour les rendre gratuits, conformément au rêve de M. RESPAUD, parce qu'il n'y a plus de villes où le stationnement sur voirie est gratuit, mais pour présenter une offre acceptable.

Donc pas de vote puisque c'est une simple information.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20100343

Insertion. Chantier Saint Jean. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Messieurs, Mesdames,

Le chantier d'insertion St Jean concerne à l'année 17 personnes non domiciliées. Au conseil municipal de février nous avons voté une subvention concernant l'accompagnement social de ces bénéficiaires.

A cette période les arbitrages de co financement n'étaient pas encore aboutis avec les autres institutions partenaires pour ce qui concernait la partie technique de ce projet.

En effet une extension de cette action avec la SNCF et le Conseil Régional sur la maintenance des gares TER a pu se concrétiser. Cette évolution favorise à présent une rotation du public bénéficiaire sur 3 sites de chantier :

- le chantier traditionnel de maintenance en propreté du secteur Bordeaux sud, notamment sur les espaces verts et les places publiques (André Meunier, Dormoy, Buisson, parvis gare, ...)
- la récente extension pour la maintenance propreté sur le Parc des Sports St Michel et les quais jusqu'aux Quinconces
- la maintenance propreté, le désherbage et le détaguage des gares TER de Gironde

Le montage global de l'action repose sur les financements suivants :

Etat	233 777€
SNCF+ Conseil régional	76 156€
Conseil général	29 640€
Ville : 20 000€ (CM de février) + 96 000€	116 000€

La présente délibération concerne donc l'attribution d'une subvention concernant la prestation technique de l'association Insert'net sur les espaces publics définis plus haut, hors gares TER bien entendu.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de 96 000 € à l'association Insert'net,
- à signer l'avenant correspondant.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2010, fonction 523 compte 6574.

AVENANT N°7 RELATIF A LA CONVENTION D'AIDE SPECIFIQUE A L'ACTION
« CHANTIER INSERTION ST JEAN »
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION INSERT'NET

« Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal en date du 28.06.2010, reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

L'association Insert'net, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Maurice CHESNAIS, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part, ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la ville de Bordeaux à l'association Insert'net, en vue de concourir au financement de l'action « Chantier Insertion St Jean »

ARTICLE 2 : Aide de la Ville

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de 96 000 €

ARTICLE 3 : Durée

Le présent avenant est conclu pour l'année 2010.

ARTICLE 4 : Evaluation de l'activité

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

- un bilan qualitatif de l'action comprenant le nombre de bénéficiaires du projet et les solutions individuelles d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre.
- un bilan comptable relatif à l'activité

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Séance du lundi 28 juin 2010

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
 - pour l'association Insert'net
- Parc d'activité des Lacs, Bât 31,
22 rue St Exupéry, 33 290 Blanquefort

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
Pour le Maire	Le Président

Mme FAYET. -

La délibération 343 concerne le chantier d'insertion Saint-Jean dont nous avons déjà parlé au mois de février. Elle se rattache au Projet Social n° 3 et en particulier à l'action 60 qui voulait faire du soutien à l'économie sociale et solidaire une priorité.

Il s'agit-là de compléter la délibération du mois de février en indiquant le montant des travaux et des missions que nos services techniques vont confier à l'association Insert'net qui est de 96.000 euros.

Maintenant on a bien deux équipes de personnes non domiciliées qui sont investies sur 3 sites de chantier :

- Le site traditionnel et initial que sont les espaces verts et les places publiques de Bordeaux-Sud.

- Depuis plusieurs mois maintenant le Parc des Sports et les quais pour un travail de maintenance.

- Et enfin, avec l'engagement de la SNCF et du Conseil Régional, des travaux aussi de propreté, de désherbage et de détagage dans les gares TER.

C'est un travail particulièrement intéressant qui a concerné depuis 3 ans plus de 40 personnes et qui s'amplifie.

M. le MAIRE. -

Je pense que ça fera l'objet d'un vote unanime ? Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100344

**Régie des animations en direction des seniors. Modification.
Décision. Autorisation.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'ajustement des tarifs des animations offerts aux seniors, je soumetts à votre approbation les nouvelles grilles tarifaires relatives aux animations proposées dans les deux ateliers de la ville (Brach et Giono).

L'évolution proposée de la tarification des prestations est de 1% en moyenne. Cette revalorisation reste en deçà de l'augmentation des prix à la consommation et prend en considération la revalorisation des retraites intervenue au 1er avril 2010.

1. Tarifs trimestriels Seniors domiciliés à Bordeaux	Ateliers Brach et Giono		
	- de 1 195€	de 1 195.01€ à 1 425€	+ de 1 425.01€
Tranches ressources (revenus mensuels)			
Passeport 1 activité au choix (13 séances environ)	49.50 €	62.60 €	68.70 €
Passeport 2 activités au choix 25 séances environ)	53.50 €	67.70 €	74.70 €
Passeport 3 activités au choix (38 séances environ)	78.80 €	99 €	109.10 €
A la séance	5.05 €	6.05 €	7.05 €

2. Tarifs Seniors non domiciliés à Bordeaux	
Passeport 1 activité au choix (13 séances environ)	88.90 €
Passeport 2 activités au choix (25 séances environ)	97 €
Passeport 3 activités au choix (38 séances environ)	141.40 €
A la séance	9.10 €

Je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser :

Séance du lundi 28 juin 2010

- ⇒ Monsieur le Maire, à mettre en œuvre la nouvelle tarification, à compter du 1^{er} septembre 2010,
- ⇒ la régie des recettes à procéder à l'encaissement des sommes dues selon la nouvelle grille de tarifs présentée ci-dessus.

Mme FAYET. -

Il s'agit de l'augmentation des tarifs des activités pour nos seniors, une augmentation supportable, je pense, puisqu'elle est de 1% en moyenne.

M. le MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de la prise en compte de la demande faite par notre collègue Emanuelle AJON sur la mise en place de tarifications liées aux ressources des seniors.

Cependant nous vous demandons d'améliorer cette tarification par la mise en place d'une tranche supplémentaire pour les seniors dont les ressources sont sous le seuil de pauvreté.

En effet, comme vous le savez, en cette période de crise depuis 3 ans la courbe de pauvreté des seniors est malheureusement redevenue une courbe ascensionnelle. Cette population en grande précarité a de plus en plus de difficultés pour le financement de son quotidien, mais elle a néanmoins besoin de se distraire aussi.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions sur ce dossier ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20100345

Animation estivale de la plage du lac. Année 2010.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la 20^{ème} édition de la « plage du lac » organisée du 1^{er} juillet au 31 août 2010 à Bordeaux Lac, nous souhaitons mettre en place des animations sportives gratuites et ouverte à tous les publics fréquentant le site.

Plusieurs associations nous ont proposé des activités permettant d'offrir aux Bordelaises et aux Bordelais, de plus en plus nombreux sur le site de la « plage du lac », un véritable moment de loisirs et de convivialité.

En effet, en juillet et août 2009, 20 000 personnes ont fréquenté la « Plage du Lac ». Au vu de ce succès, il nous est apparu important de proposer des activités afin de pouvoir assurer une régulation sur le site.

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Périodes	Activités	Subventions
Emulation Nautique	Du 1 ^{er} au 30 juillet de 14 h à 18 h les mercredi, jeudi et vendredi	Canoë-Kayak Aviron	2 150 €
Impacts Aquitaine	Du 3 au 6 juillet et du 23 au 28 août de 16 h à 20 h Le 26 août de 19 h à 21 h	Muay Thaï Boxe Française Boxe et Prancrase	2 000 €
Centre de Voile	Du 1 ^{er} juillet au 31 août de 14 h à 18 h du lundi au vendredi	Voile	6 000 €
Bordeaux Maritime et Sauvetage et Secourisme	Du 1 ^{er} juillet au 31 août les samedi et dimanche	Sauvetage et secourisme	1 300 €
Drop de béton	Les 5 et 12 août	Rugby	1 300 €

Séance du lundi 28 juin 2010

Des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations Emulation Nautique et Impacts Aquitaine en février 2010. Par conséquent, nous devons les modifier par avenants ci-joints afin d'intégrer l'aide financière accordée pour les animations « Plage du lac ».

Cette somme est à prélever sur la ligne "petits évènements à affecter" - Fonction 40 - Compte 657.4 - Enveloppe 018534 - CEX EVESPO.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- signer les avenants aux conventions passées avec les associations Emulation Nautique et Impact Aquitaine
- verser les subventions aux associations concernées

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION EMULATION
NAUTIQUE – ANNEE 2010

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Emulation Nautique le 3 février 2010 pour un montant de 73 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre TRICHET, Président de l'Association Emulation Nautique,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'Emulation Nautique met en œuvre des animations sportives à la « Plage du Lac » du 1^{er} au 30 juillet 2010. Une aide financière d'un montant de 2 150 € est nécessaire afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions.

Par conséquent, la subvention globale de l'Emulation Nautique est portée à 75 650 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour l'association Emulation Nautique
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Pierre TRICHET Président

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION IMPACTS
AQUITAINE – ANNEE 2010

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Impacts Aquitaine le 1^{er} février 2010 pour un montant de 16 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Hugo ALAMOS, Président de l'Association Impacts Aquitaine,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association Impacts Aquitaine met en œuvre des animations sportives à la « Plage du Lac » du 3 au 6 juillet et du 23 au 28 août 2010. Une aide financière d'un montant de 2 000 € est nécessaire afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Impacts Aquitaine est portée à 18 500 €.

Séance du lundi 28 juin 2010

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour l'association Impacts Aquitaine
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Hugo ALAMOS Président

MME PIAZZA. -

C'est le 20^{ème} anniversaire de l'animation de la plage du Lac. On connaît cette animation. Du 1^{er} juillet au 31 août 20.000 personnes l'année dernière.

On aimerait que ça soit un peu plus festif pour cet anniversaire remarquable, donc une mise en œuvre un peu exceptionnelle. On a sollicité les associations de proximité.

Cela a un petit coût qu'on vous demande d'autoriser par un paiement exceptionnel pour l'Emulation Nautique et les Impacts Aquitaine, ainsi que pour le Centre de Voile, Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme qui font un travail très fort auprès des jeunes, et Drop de Béton.

M. le MAIRE. -

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je félicite les services des sports et Mme PIAZZA pour cette animation sur la plage du Lac. Je suis très satisfait qu'elle soit équipée cette année pour pouvoir recevoir les personnes handicapées.

Comme le Conseil Général persiste à ne pas vouloir emmener les personnes handicapées à la plage, au moins elles pourront aller à Bordeaux se baigner sur une plage accessible avec un tir à l'eau, un plan incliné, des toilettes adaptées, ainsi qu'une salle de déshabillage. Merci.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Ecoutez, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais je voudrais quand même clarifier quelque chose avec M. SOLARI. Je sais bien qu'il est handicapé, qu'il défend une cause qui est juste et qu'il l'a défendue l'an dernier. Le Conseil Général en a tenu compte. Cette fois nous aurons un déplacement sur la plage du Moutchic.

Par contre, M. SOLARI, c'est vrai que cette année nous n'irons pas sur la plage de Carcans ou dans un camping à Maubuisson. Si c'est ça que vous vouliez entendre dire, vous l'entendez dire.

Donc on va à la plage du Moutchic avec un bus adapté pour les handicapés. C'est une première cette année. J'espère qu'on pourra faire mieux les années suivantes.

Concernant l'animation estivale qui nous est proposée, qui a déjà 20 ans mais qui est déjà très bien, je trouve qu'une animation supplémentaire est une excellente chose, bien complémentaire avec l'opération Bus-Plage. Je tenais à le dire.

M. le MAIRE. -

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Ça n'a rien à voir avec le camping de Maubuisson comme le dit M. RESPAUD. Il s'agit de Carcans-Maubuisson, Bombannes et d'Hourtin plage qui sont deux sites labellisés « Handiplage » qui sont équipés pour pouvoir justement recevoir les personnes handicapées qui aimeraient bien pouvoir y aller. Ce sont des lacs équipés pour ça. C'est tout.

M. le MAIRE. -

Je ne ferai pas de commentaires sur les attaques personnelles qui deviennent la tasse de thé de certains.

Sur l'animation estivale de la plage du Lac je pense qu'il y a l'unanimité ? Merci

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100346

Associations Sportives Bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Année 2010. Avenant. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20100026 du 25 janvier dernier, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations sportives percevant une subvention supérieure à 10 000 €.

En application de la nouvelle politique sportive adoptée par le Conseil Municipal en mai 2009, nous avons demandé, pour la première fois, aux associations sportives d'établir leurs demandes de subventions sur la base de projets sportifs.

Nous avons mis en place les critères d'évaluation suivants : caractéristiques globales des sections (affiliation à une Fédération, nombre d'encadrants, d'équipes, de bénévoles...); caractéristiques de la population licenciée croisées avec les niveaux de compétitions et/ou les types de pratique ; la qualité du dossier déposé ; l'étude du budget prévisionnel.

Un premier calcul a été réalisé sur la base de ces critères qui a conduit à octroyer une somme de 600 000 € à l'association Stade Bordelais, en diminution de 27 % de l'aide qui était octroyée l'année précédente.

Après examen de sa situation, le Stade Bordelais a souhaité que la ville réétudie son dossier pour satisfaire aux engagements financiers que l'association doit honorer.

Désireuse de ne pas mettre en péril cette association, un accord a été négocié entre la ville et le Stade Bordelais qui, sans remettre en cause la pertinence des critères d'évaluation, a abouti à accompagner les efforts que l'association doit faire :

- attribuer 100 000 € supplémentaire pour 2010 à prélever sur la fonction 40 - Compte 657.4 et la fonction 421 - Compte 657.4,
- en 2011, étudier le dossier pour une subvention avoisinant 650 000 €,
- pour aboutir en 2012, au montant initialement prévu, soit 600 000 €.

La répartition, initialement prévue, des 600 000 € par thème et section reste la même et le Stade Bordelais devra définir les clés de répartition des 100 000 € supplémentaires selon les besoins exprimés.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de l'avenant ci-joint, autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- autoriser Monsieur le Maire à payer la subvention complémentaire.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU
SPORT – ASSOCIATION STADE BORDELAIS – ANNEE 2010

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais le 11 février 2010 pour un montant de 600 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre RENAUDIE, Président de l'Association Stade Bordelais,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La baisse de la subvention 2010, par rapport à 2009, ne permet pas au Stade Bordelais de boucler son budget de l'année en cours. Il convient donc d'en limiter l'impact en augmentant l'aide financière de 100 000 €.

Par conséquent, la subvention globale, pour l'année 2010, du Stade Bordelais est portée à 700 000 €.

Le Stade Bordelais s'engage à réduire ses dépenses afin de parvenir en 2012 au montant de subvention initialement prévue en 2010 à savoir 600 000 €. La subvention octroyée en 2011 sera déterminée en fonction des projets présentés par l'association et se situera aux alentours de 650 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour l'association Stade Bordelais
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Pierre RENAUDIE Président

MME PIAZZA. -

Séance du lundi 28 juin 2010

Associations sportives bordelaises. Les subventions à nos clubs décidées et votées en janvier dernier ont donc été octroyées sur la base des critères décrits dans la politique sportive.

J'en profite pour annoncer que ces aides affectées au regard des projets ont été plutôt très bien perçues, autant pour les clubs subventionnés au-delà de 10.000 euros que ceux en dessous.

J'en profite aussi pour remercier nos présidents d'avoir été aussi réactifs et compréhensifs.

Aujourd'hui nos clubs terminent leur saison sportive. Le Service des Sports depuis le 2 juin rencontre tous les clubs les uns après les autres en allant les visiter sur leurs lieux propres. On en a visité 15. Il en reste encore quelques-uns. C'est un travail d'accompagnement de proximité pour finir l'année ensemble et déjà parler de la rentrée prochaine.

Le sujet sur le club du Stade Bordelais se pose dans la mesure où ce calcul a été réalisé sur la base des critères, ce qui a conduit à verser une somme de 600.000 euros au Stade Bordelais, soit une baisse de 27% par rapport à l'aide de l'année précédente.

Après examen de la situation le Stade Bordelais a souhaité que la Ville réétudie son dossier pour satisfaire aux engagements financiers que l'association doit honorer.

L'analyse de leur situation nous fait percevoir qu'une baisse aussi importante est difficile à subir aussi rapidement. Si l'analyse purement technique justifie pleinement la sérieuse baisse du montant de la subvention, on peut comprendre que celle-ci apparaissant de manière brutale peut mettre en difficulté les dirigeants dans la mise en place d'une conduite de changement.

Aussi nous vous proposons une aide complémentaire pour ce club du Stade Bordelais pour adoucir cette décision, soit : 100.000 euros supplémentaires pour 2010.

En 2011 une étude du dossier pourra envisager une aide à hauteur de 650.000 euros, afin d'aboutir en 2012 au montant initialement prévu.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser les termes de cet avenant, et autoriser Monsieur le Maire à payer cette subvention complémentaire.

M. le MAIRE. -

Voilà. Il ne faut pas avoir une approche trop technocratique des dossiers et fixer des barèmes qu'on applique brutalement. Quand on diminue les subventions de façon aussi substantielle ça remet en cause évidemment des actions déjà engagées. Donc je me réjouis qu'on ait pu trouver une approche un peu plus progressive.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, ce n'est pas être technocrate, mais honnêtement à la lecture de cette délibération on peut se poser quelques questions tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme on peut déjà se poser des questions, Mme PIAZZA.

Il y a quand même eu une estimation qui a été réalisée sur des critères d'évaluation. 27% du budget du Stade Bordelais c'est relativement conséquent. Alors soit les critères sont mauvais, soit effectivement le Stade Bordelais vivait largement au-dessus de ses moyens, ou en tout cas en faisait profiter largement ses adhérents. Donc c'est vrai qu'il y a quand même quelques interrogations.

La deuxième interrogation c'est de savoir pourquoi cette baisse n'a pas été proposée justement de manière plus douce ? L'année dernière on est passé directement à 100.000 euros de moins,

donc je comprends que le président du Stade Bordelais, quand il a appris la nouvelle, a dû tousser fortement.

Sur le fond, Mme PIAZZA, notre groupe vous a toujours défendue dans la mesure où depuis longtemps lors du précédent mandat nous avons nous aussi quelques interrogations sur la manière dont les subventions étaient distribuées à certains clubs bordelais. On nous parlait d'héritage. Visiblement vous avez enfin voulu bousculer l'héritage. Soit. C'est une bonne nouvelle, mais on a quand même quelques interrogations concernant même le Stade Bordelais.

J'ai repris le dossier en étudiant les subventions de 2009 et de 2010. Je ne sais pas comment les services et les associations distribuent les subventions, mais rien que pour le sport pour tous, en 2009, le Stade Bordelais avait une subvention de 115.000 euros, et en 2010, 307.000 euros. Alors soit ils ont fait un bond d'adhérents, soit les critères de départ étaient relativement mauvais. Ça c'est ma première interrogation.

Même chose pour le haut niveau. En 2009 ils recevaient 480.000 euros. En 2010 on est passé à 137.000 euros. Peut-être que le passage avec l'Union Bordeaux-Bègles était compris dedans, mais tout ça reste des chiffres et j'ai eu quelque mal à comprendre la logique.

Je ne veux pas critiquer le Stade Bordelais, d'autant que lorsqu'on prend les chiffres du nombre de licenciés, puisque que c'est un des critères que vous prenez, Mme PIAZZA, vous et vos services, on s'aperçoit que de toutes les associations qui relèvent du haut niveau amateur, le Stade Bordelais est l'association qui a le plus d'adhérents. Donc on se dit que 100.000 euros en moins pour le club qui a le plus grand nombre d'adhérents ça fait relativement mal, surtout lorsqu'on voit les Girondins de Handball.

Par rapport au ratio du nombre d'adhérents, j'avoue que parfois j'ai un peu de mal à comprendre comment tout cela évolue.

Il y a sûrement une logique dans tout cela. Je suis prêt à rencontrer vos services pour qu'ils m'expliquent, même si on a souvent l'occasion de se voir en commission, car par rapport au Stade Bordelais j'ai quelques interrogations, surtout quand on voit la manière dont les subventions sont distribuées et le passage qui peut se faire du haut niveau au sport pour tous.

Donc par rapport à cette subvention nous nous interrogeons.

M. le MAIRE. -

Pas d'autres demandes de parole ?

Mme PIAZZA.

MME PIAZZA. -

Je vous invite à venir effectivement en discuter avec l'équipe du service des sports.

Deux remarques. Sur le haut niveau c'est vrai que notre critère porte sur les résultats sportifs à un échelon plutôt national ou régional « plus plus », et que le football ainsi que l'athlétisme ont marqué un temps de rétrogradation qui a conditionné cette baisse de financement.

En ce qui concerne la masse on a des critères bien évalués que vous avez tous votés. Dans la famille sportive, par rapport aux autres clubs que nous aidons, nous reconsidérons une moyenne pour arriver à une juste équité par rapport à la discipline pratiquée.

Donc ce n'est pas seulement au regard des adhérents, des pratiquants, mais c'est au regard aussi, dans la famille sportive, de tous les clubs qui développent cette discipline-là.

M. PAPADATO quand vous voulez je peux discuter de cela.

M. le MAIRE. -

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Vert. Merci.

Vous n'êtes pas très sportifs le groupe Vert. Vous êtes allergiques au sport. Il va falloir vous recycler et faire un peu de sport.

Bon. allez... (Rires)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20100347

Equipements de sports et de loisirs. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Information du conseil municipal.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié par contrat de régie intéressée du 3 décembre 2007 l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la SNC Axel Véga, Société Bordelaise de Sports et de Loisirs. Il s'agit du vélodrome de Bordeaux Lac, de la patinoire, des tennis, du bowling de Mériadeck, et de la patinoire provisoire d'hiver. Ce contrat d'une durée de 5 ans a pris effet le 1^{er} janvier 2008 et expire le 31 décembre 2012.

Conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

I – L'évolution de la fréquentation

1) Un environnement en mutation

La crise économique débutée en 2008 a, outre ses effets sur la consommation de produits de loisirs, induit des changements d'habitude des usagers.

Dans la pratique, cela s'est traduit par des délais de réaction de plus en plus courts pour s'adapter à la demande : décision d'une entreprise d'organiser un séminaire à peine un mois avant le début dudit séminaire (contre trois mois auparavant), fréquentations très oscillantes tout au long de l'année avec des variations difficiles à expliquer en dehors des conditions météorologiques.

Concernant les activités sportives, la fin de l'année a vu une très forte augmentation de fréquentation de la patinoire (plus de 10 % pour le quatrième trimestre entre 2008 et 2009). La fréquentation du bowling continue à chuter, malgré une fin d'année meilleure. Ce phénomène est national.

Concernant les spectacles, un certain nombre de manifestations n'ont pas rempli les salles (827 personnes pour les étoiles de la glace, 625 pour le ballet Mozawsze), ce phénomène aboutissant à des annulations de spectacles pour des seconds passages, après avoir joué à guichet fermé (Benabar, Tryo).

Les tournées de fin d'année ont été exceptionnelles avec des spectacles sur plusieurs jours.

La tempête du 24 janvier 2009 a causé des dommages à la patinoire et au stadium. Les sites ont été fermés au public pour l'accès aux activités de sports et de loisir et des manifestations ont été annulées. Les travaux au stadium ont été réalisés rapidement et le bardage endommagé qui rendait les abords du bâtiment dangereux a été réparé dans le mois.

2) Les actions d'adaptations menées par Axel Vega

Face à cette situation, le régisseur a engagé diverses actions :

- Au bowling, une carte de fidélité attribuant une partie gratuite pour 10 achetées a été mise en place à la rentrée de septembre pour fidéliser les usagers,
- Les tarifs proposés à la Ville et votés pour la saison 2009 / 2010 ont été modifiés et adaptés pour répondre aux attentes des usagers. La mise en place à la patinoire d'un tarif pour les moins de 26 ans a porté ses fruits : les recettes d'entrée ont été compensées par la baisse des tarifs individuels,
- Multiplication des offres proposées aux scolaires : step à la patinoire, tir à l'arc au stadium,
- Opérations en direction des habitants du quartier : petit déjeuner « sur glace » avec les commerçants du quartier, destockage de la bibliothèque Mériadeck à la patinoire,
- Partenariats avec des associations : soirée tremplin avec la rock school Barbey, soirée roller avec l'association AIR à la patinoire.

3) La fréquentation des équipements maintenus

Globalement, par rapport à 2008, la fréquentation sportive des sites est à la baisse :

- 4% pour la patinoire
- 25 % pour le bowling
- + 11% pour le stadium
- 9 % au tennis

La hausse de fréquentation au stadium est principalement imputable aux scolaires, attirés par les nouvelles activités (tir à l'arc, opération vacances sportives).

II – L'entretien des bâtiments

Des améliorations sont régulièrement apportées pour répondre aux attentes des usagers. En 2009 :

- Les installations d'athlétisme ont été changées en début d'année,
- Une nouvelle surfaceuse (machine permettant de refaire la glace de la patinoire) a été achetée,
- Au bowling, les nouveaux écrans d'affichage des scores, acquis fin 2008, ont été installés en juin,
- Les installations de la patinoire d'hiver de la place Pey berland ont été modifiées pour améliorer l'accueil des usagers.

III - Les comptes de la régie intéressée

Les recettes

Le chiffre d'affaires des manifestations, réalisé en très grande partie par les concerts de la patinoire, représente la moitié du chiffre d'affaires total. Le budget de ce poste était volontariste par rapport à 2008 et le résultat est supérieur aux prévisions, grâce aux importants spectacles de fin d'année.

Séance du lundi 28 juin 2010

Au niveau sportif, la diminution des tarifs de la patinoire a fonctionné, la fréquentation repartant à la hausse. Le bowling a souffert de la crise économique plus que tout autre activité. Les recettes chutent de 20 % par rapport à 2008. Cette baisse s'explique à la fois par un contexte général peu favorable, l'ensemble des bowlings français constatant la même baisse. La vétusté des installations du bowling Mériadeck constitue un frein supplémentaire au développement. Les pannes des machines entraînent un manque à gagner évalué à 27 000 €. Le tennis reste l'équipement le plus utilisé. L'union Saint Bruno utilise tous les soirs deux terrains et il n'y a quasiment plus de pratique 'open' de tennis. Les huit courts de badminton fonctionnent à plein et cette pratique continue à se développer.

Au total, les recettes, hors produits exceptionnels fiscaux, dépassent de 121 K€ le budget et de 141 K€ les recettes 2008.

Les dépenses

Les fluides, qui représentent 9 % des charges, ont été impactés par l'augmentation du prix de l'électricité. Ce poste est en hausse de 3.6 %.

La sous traitance liée aux manifestations progresse fortement avec la location de tribune et le système d'accroche exceptionnel pour le concert de Johnny Hallyday. Ces charges sont compensées par l'augmentation du loyer.

La masse salariale a été affectée par la hausse générale des salaires de 2.4 %. Une couverture des frais de soins de santé a été instituée (environ 1 % des salaires). Enfin, une rupture conventionnelle a été signée avec la comptable, entraînant une surcharge de 40 K€. Le poste « personnels fixes » est toutefois en recul par rapport au budget, deux personnes sont en arrêt maladie longue durée et leurs salaires ont été pris en charge partiellement par la CPAM.

La TVA de la régie avait été contrôlée par le fisc en 2007 – 2008 et les comptes ont été grevés d'une TVA sur prestation de services à soi-même sur les mises à disposition à titre gratuit pour les clubs de la patinoire et du stadium. En 2009, ce poste a représenté 30 041 €. Une réclamation datant de 2000 et portant sur une modification des règles de récupération de la TVA a abouti, entraînant un reversement de TVA à hauteur de 235 485 €.

Le résultat

Avant calcul de l'intéressement du régisseur, le déficit comptable s'élève à 1 071 836 €.

Après retraitement des éléments fiscaux, le résultat est de - 1 239 213 euros, à comparer au montant prévisionnel de - 1 175 571 €, donc sans amélioration.

L'intéressement du régisseur, calculé selon la règle du contrat en vigueur depuis le 1er janvier 2008 s'élève à 27 000 €.

Les annexes au rapport de gestion sont disponibles auprès du Secrétariat du Conseil Municipal.

Pour votre complète information, sont annexés à la présente synthèse, le rapport annuel 2008 et le budget 2008 avant intéressement du régisseur.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

RAPPORT D'ACTIVITE AXEL VEGA 2009



SOMMAIRE

I. <u>Notre métier, accueillir les usagers dans les meilleures conditions de sécurité et dans des bâtiments entretenus</u>	Page 4
A. <i>L'accueil des usagers</i>	Page 4
1. Les équipements gérés par AXEL VEGA accueillent différents usagers	
2. le fonctionnement des sites page 6	
3. les statistiques de fréquentation	
4. La satisfaction des usagers	
B. <i>La sécurité</i>	Page 15
1. <u>Le contrôle technique des bâtiments et installations</u>	
2. La commission de sécurité	
3. la sécurité incendie	
4. Le secours aux personnes	
5. La sûreté	Page 17
C. <i>L'entretien des bâtiments</i>	
1. le nettoyage des équipements	
2. l'entretien courant	
3. la veille concernant l'évolution des normes en vigueur	
4. l'amélioration des installations	
II. <u>Notre devoir de délégataire, nous adapter aux mutations de l'environnement et être un acteur de la vie de la cité</u>	Page 19
A. <i>Nos moyens humains, un personnel compétent et formé</i>	Page 19
1. Les effectifs	
2. L'organigramme	
3. Les formations en 2009	
B. <i>L'adaptation aux contraintes</i>	Page 20
1. la crise économique et le changement d'habitudes de consommation des usagers	
2. la tempête du 24 janvier 2009	
3. la grippe A	
C. <i>L'animation et le développement des sites</i>	Page 22
1. la multiplication de l'offre proposée aux scolaires	
2. Au cœur de la vie du quartier	
3. Challenge pour les usagers	
4. les partenariats avec des associations pour faire émerger de nouvelles attractions	
5. Les partenariats avec les grandes enseignes	
6. Les nouvelles animations	
7. Une communication d'information et de proximité	

III. <u>Les résultats</u>	Page 30
A <i>Les recettes</i>	Page 30
1. Les recettes liées aux manifestations	
2. Les recettes liées à l'activité sportive	
3. Les autres produits	
B- <i>Les dépenses</i>	Page 32
1. Les achats	
2. Les charges externes	
3. Les impôts et taxes	
4. Les frais de personnel	
5. La fiscalité	
C <i>Le résultat</i>	Page 33
D <i>Les investissements mobiliers</i>	Page 34

SECOND LIVRET : ANNEXES

1. La fréquentation des équipements	Page 37
a. Les tableaux	
b. Extrait de la revue de la FNBF	
2. les manifestations	Page 44
a. les spectacles à la patinoire	
b. les matchs de hockey	
c. les manifestations au stadium	
3. la communication	Page 49
a. les actions de communication	
b. flyer unique	
c. mailing	
4. les enquêtes	Page 54
a. la fréquentation du site internet	
b. les enquêtes de satisfaction	
5. l'organigramme d'Axel Véga	Page 144
6. les investissements mobiliers	Page 146
7. les tableaux financiers	Page 148
a. en comparaison du budget	
b. en comparaison de l'année 2008	
c. calcul de l'intéressement du régisseur	

I. Notre métier, accueillir les usagers dans les meilleurs conditions de sécurité et dans des bâtiments entretenus

A. L'accueil des usagers

1. Les équipements gérés par AXEL VEGA accueillent différents usagers

a) Les scolaires

Ils représentent 18% des personnes venant pratiquer une activité physique dans les sites. Il s'agit aussi bien des primaires que des secondaires (collèges ou lycées).

Des créneaux horaires leur sont réservés dans la journée.

Au stadium et à la patinoire un moniteur titulaire d'un brevet d'état de la discipline accompagne les enseignants.

Des réunions sont organisées en début et en fin de saison afin d'être au plus proche des attentes des enseignants et de l'Education Nationale.

Au début de l'année scolaire, une mini formation est proposée aux enseignants (pour les primaires, elle est organisée par l'inspection académique à la patinoire).

Nos moniteurs se sont également attachés à élaborer un document proposant un programme par période avec des évaluations en fin de cycle.

b) Le sport organisé par les clubs

Le BORDEAUX SPORTS DE GLACE et le BORDEAUX GIRONDE HOCKEY SUR GLACE à la patinoire, L'UNION SAINT BRUNO section TENNIS au tennis-badminton et les clubs de cyclisme et d'athlétisme d'Aquitaine au stadium disposent de créneaux horaires pour les entraînements et les compétitions.

Depuis la création de la patinoire Mériadeck, les périodes d'enchaînement des spectacles interdisent l'accès à la glace pour les clubs de glace. Ils doivent alors trouver des solutions de remplacement, soit un entraînement hors glace, soit la location d'heures de glace dans une autre patinoire. Ainsi deux matchs de l'équipe de première division de hockey sur glace ont dû se dérouler à l'extérieur car le club n'avait pas pu en modifier les dates.

Cette année les équipes de hockey ont pu utiliser les mini-courts de tennis pour des échauffements au sol ; les équipes de patinage synchronisé préfèrent occuper le salon d'honneur du stadium.

Voici en bref, quelques résultats notables des clubs pour l'année 2009 :

- le BSG :

En danse sur glace, Jean-Denis Sanchis et Philippine Nougaro ont remporté le Tournoi de France organisé à la patinoire Mériadeck les 14 et 15 février 2009.

En patinage synchronisé, les Atlantides de Bordeaux ont représenté la France aux Championnats du Monde à Zagreb, les 3 et 4 avril.

L'équipe de patinage synchronisé senior a été à nouveau sacrée championne de France Elite à Marseille le 5 décembre.

Le 29 novembre, Elisa Saëz et Tristan Lebris Pujol ont remporté à Lyon la Coupe de France dans leur catégorie ainsi que la compétition internationale qui se déroulait le même week-end.

- le BGHG :

L'équipe senior évolue en première division et a terminé la saison 2008/2009 en troisième position. La saison 2009/2010 a commencé dans de bonnes conditions qui ont permis à l'équipe de se positionner dans la tête du classement.

Les Espoirs (18-22 ans) ont décroché le titre de champion de France en division Excellence.

c) Le grand public

Les personnes qui fréquentent, ponctuellement ou régulièrement, les équipements gérés par AXEL VEGA ont des motivations variées. Certains viennent pour des motifs plus sportifs, d'autres pour du loisir avec une attente sportive.

Ils viennent parfois seuls, mais le plus souvent en groupe ou en famille (surtout à la patinoire).

Le dimanche matin, la patinoire est le lieu de sortie des familles bordelaises ; plus particulièrement après la fermeture de la patinoire d'hiver, les familles qui y avaient découvert la glace se sont tournées vers Mériadeck. Il n'est pas rare d'accueillir jusqu'à 300 personnes le dimanche matin.

Les groupes sont variés :

- Les groupes d'étudiants

21 groupes d'étudiants sont venus à la patinoire et au bowling :

- 8 groupes (820 étudiants) à la patinoire
- 13 groupes (462 étudiants) au bowling

- les familles

Elles s'inscrivent pour organiser l'anniversaire de leurs enfants à la patinoire, au bowling. Elles ont la possibilité de faire appel à un animateur qui encadrera le groupe d'enfants pendant l'après-midi.

ANNIVERSAIRES BOWLING MERIADECK	
JANVIER	18
FEVRIER	19
MARS	31
AVRIL	21
MAI	17
JUIN	13
JUILLET	6
AOUT	0
SEPTEMBRE	12
OCTOBRE	16
NOVEMBRE	22
DECEMBRE	18
TOTAL ANNIVERSAIRES	193

ANNIVERSAIRES PATINOIRE MERIADECK	
JANVIER	33
FEVRIER	22
MARS	17
AVRIL	24
MAI	10
JUIN	
JUILLET	
AOUT	
SEPTEMBRE	11
OCTOBRE	17
NOVEMBRE	19
DECEMBRE	13
TOTAL ANNIVERSAIRES	166

TOTAL ANNIVERSAIRES CUMULES :	359
--------------------------------------	------------

Par ailleurs 25 anniversaires pour des adultes ont été organisés en soirées au Bowling Mériadeck

- les comités d'entreprise ou entreprises

L'organisation de séminaires est proposée avec différentes variantes :

- une partie « ludico-sportive »
- qui peut s'accompagner de l'organisation d'un challenge
- mais aussi d'un cocktail ou d'un repas

Ces séminaires se déroulent plus particulièrement à la patinoire avec le kart sur glace (26 soirées) et au bowling (31 soirées), mais aussi ponctuellement au stadium avec une activité de vélo sur piste.

L'organisation de séminaires s'est développée surtout sur la fin de l'année après une campagne de mailing auprès des entreprises et des comités d'entreprises de la CUB.

d) Les Centres de loisirs

Ils sont très nombreux les mercredis et surtout pendant les vacances notamment à la patinoire et au bowling. Un mailing est envoyé en début de saison aux centres de loisirs, détaillant les animations prévues pour les mercredis après-midi et les vacances.

2. Le fonctionnement des sites

a) Les horaires

Afin d'accueillir tous les usagers, les équipements fonctionnent sept jours sur sept avec une amplitude horaire d'ouverture très importante :

Patinoire : de 6h à minuit

Bowling : de 8h à 2h le lendemain

Tennis : de 8h à 22h

Stadium : de 8h à 22h

b) La saisonnalité des pratiques

Tous les équipements ont une période de forte activité de novembre à mars, ainsi près de 60 % du chiffre d'affaire activités sportives de l'année est réalisée sur ces 5 mois.

L'été, l'activité se ralentit considérablement :

- La patinoire est déglacée à la mi-mai et ne rouvre pour le public et les scolaires qu'à la mi-septembre (après la rentrée scolaire). A la demande des clubs elle a été remise en glace à leur charge dès la mi-août, afin qu'ils puissent reprendre les entraînements plus tôt.
- Les horaires des tennis-badminton et du stadium-vélodrome sont allégés en juillet et en août.
- Seul le bowling voit ses horaires d'ouverture au public augmenter avec une ouverture tous les après-midi, mais une fermeture les dimanches.

Par ailleurs les conditions météorologiques constituent une variable importante sur la fréquentation des sites : un temps froid et humide va favoriser les activités d'intérieur. A l'inverse un temps sec est nécessaire pour une bonne fréquentation de la patinoire extérieure, ce qui n'a pas été le cas cette année.

c) Le taux d'utilisation des équipements

Beaucoup de créneaux horaires sont saturés au plus fort de l'hiver, notamment au stadium (une quinzaine de personnes sur la piste de cyclisme) et au tennis (8 terrains de badminton, 2 terrains de tennis) où l'accès est limité en terme de capacité d'accueil.

A la patinoire et au bowling la capacité d'accueil est plus importante ; néanmoins en décembre 2009 la patinoire s'est retrouvée à plusieurs reprises en manque de certaines pointures de patins (malgré un stock de 1.500 paires) ; au bowling l'attente pour une piste libre peut atteindre une voire deux heures, les soirées d'hiver en week-end.

3. Les statistiques de fréquentation

a) Une fréquentation très variable d'un mois sur l'autre

Les tableaux détaillés d'analyse de la fréquentation des équipements figurent en annexe 1.
Les évolutions sont contrastées :

A la patinoire Mériadeck :

2009	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
total	8 289	8 800	4 356	6 050	1 339	193	0	0	3 700	7 296	5 282	8 510	53 815
public	5 611	6 886	1 723	4 385	503	193	0	0	2 896	5 208	3 960	7 711	39 076
scolaires	2 678	1 914	2 633	1 665	836	0	0	0	804	2 088	1 322	799	14 739
2009/2008	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
total	-25%	4%	-28%	14%	41%	12%			59%	20%	-13%	-12%	-4%
public	-19%	31%	-56%	17%	0%	12%			82%	35%	-4%	5%	4%
scolaires	-36%	-41%	22%	9%	87%				9%	-5%	-32%	-65%	-21%

Une baisse de plus de 20% des scolaires a été constatée durant les mois d'hiver ; une tendance qui se confirme puisque le scénario observé sur janvier et février 2009 se répète en novembre et décembre 2009.

La fréquentation patinage du public a connu un premier trimestre en demi-teinte en raison de l'effet d'annonce de la crise économique, mais également de l'augmentation du nombre de jours de fermetures de la patinoire pour concerts, en mars.

Pour le deuxième semestre, la situation a changé : au début de la saison 2009/2010, on note une hausse sensible de la venue du public pour patiner, avec un très bon score en septembre qui ne se dément pas malgré les nombreux concerts en novembre et décembre

Le nombre de manifestations est en hausse de 10% par rapport à l'an dernier. La crise économique impacte sur l'activité du 1er semestre. Le nombre de spectacles est en augmentation au 2ème semestre malgré 3 annulations dues :

- à l'appréhension des regroupements en raison de la Grippe A, pour Symphonic Mania
- à la crise économique qui ne permet pas à Bénabar et Tryo de trouver un public pour leur deuxième passage à la patinoire en 2009, après un premier concert tous deux à guichet fermé.

Au bowling :

2009	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
total	10 953	12 493	8 513	9 820	6 965	2 665	6 841	6 293	6 031	8 834	7 818	9 385	96 611
public	8 619	11 382	6 774	9 435	6 379	2 485	6 841	6 293	5 473	8 350	7 492	8 886	88 409
scolaires	2 334	1 111	1 739	385	586	180			558	484	326	499	8 202

2008/2009	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
total	-12%	-8%	-32%	-27%	-30%	-66%			-19%	-19%	-28%	-20%	-25%
public	-15%	1%	-39%	-22%	-27%				-18%	-15%	-22%	-18%	-23%
scolaires	3%	-51%	11%	-72%	-50%	-81%			-34%	-53%	-74%	-45%	-40%

La fréquentation du bowling est en forte baisse depuis le début de l'année ; en effet, on observe une chute d'un quart de la clientèle globale.

A noter que les activités de loisirs sont les premières à pâtir de la crise économique, et le bowling ne fait pas exception. Les animations karaoké, les soirées organisées avec nos partenaires, les différents lots à gagner permettent d'atténuer légèrement cette chute qui au niveau national se situe autour de 30%.

Séance du lundi 28 juin 2010

Au tennis :

2009	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
total	2134	1383	2163	1802	1754	1331	726	634	1977	2170	2063	1963	20100
public tennis	228	240	175	194	153	143	67	57	125	186	171	210	1949
scolaires bad	742	265	731	313	581	67	0	0	799	598	554	521	5171
public bad	1164	878	1257	1295	1020	1121	659	577	1053	1386	1338	1232	12980

2009/ 2008	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
total	54%	-22%	17%	-23%	-3%	-37%			7%	-4%	-25%	-25%	-9%
public tennis	65%	33%	-31%	-27%	-25%	-57%			-18%	-3%	-10%	-4%	-14%
scolaires bad	9%	-70%	39%	-59%	6%	235%			-10%	-42%	-8%	-8%	-21%
public bad	105%	24%	17%	-1%	-4%	-37%	2%	4%	31%	35%	-31%	-32%	-2%

La fréquentation du tennis Mériadeck est en baisse de 9% par rapport à 2008 :

- le public venant jouer au badminton est en légère baisse après plusieurs années d'augmentation,
- le nombre de personnes venant jouer au tennis en open continue à diminuer (- 14 %)
- le nombre de scolaires venant jouer au badminton diminue aussi cette année de 21 %.

Beaucoup de créneaux à la disposition du public sont arrivés à saturation, et d'autre part, la fermeture de l'établissement pendant 5 jours en avril et de nouveau en juin pour les compétitions a eu un impact sur la fréquentation.

Au stadium :

2009	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Total	1 807	1 121	2 058	842	436	152	113	106	368	649	1 055	1 422	10 129
public	565	484	317	118	79	57	58	65	96	151	346	384	2 700
Scolaires et centres aérés	1 242	637	1 741	724	357	95	55	41	272	498	709	1 038	7 429

2008/2009	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Total	6%	3%	77%	-7%	-36%	52%	27%	657%	-19%	-21%	10%	22%	11%
public	0%	26%	-8%	-36%	-32%	104%	1060%	983%	-11%	-43%	-8%	-17%	-5%
scolaires*	8%	9%	112%	-0%	-38%	32%	-38%	413%	-22%	-11%	22%	48%	17%

La fréquentation globale est en hausse principalement grâce aux bons résultats des scolaires en raison notamment de la diversification des activités proposées avec le tir à l'arc depuis la rentrée scolaire de septembre.

L'opération « vacances sportives » en direction des jeunes de 6 à 12 ans a été lancée pendant les vacances de Noël pour la 1^{ère} fois. Elle vise à permettre aux jeunes de découvrir plusieurs sports dans une ambiance ludique : mini-tennis, roller, tir à l'arc, tennis de table, cyclisme et athlétisme. Une douzaine d'enfants ont pu participer à cette nouvelle animation.

A la patinoire d'hiver:

Les premiers jours de 2009 ont été particulièrement froids, ce qui a un peu rebuté les bordelais. Ce froid a par ailleurs compliqué la fonte de la glace qui n'a pas pu se faire naturellement.

La météo très pluvieuse des mois de novembre et décembre a rendu difficile la pratique du patinage en extérieur et a donc fait diminuer la fréquentation par rapport à 2008.

b) Les grands événements de l'année

A la patinoire :

Outre les traditionnels concerts, comédies musicales et one man show, cette année un spectacle de catch américain a eu lieu à la patinoire Mériadeck le 24 mars ; il était retransmis en direct sur une chaîne de la TNT.

Le 13 juin, la bibliothèque municipale, ne disposant plus de place en raison de travaux de rénovation, a organisé une journée de « désherbage » durant laquelle 20.000 livres déclassés ont été vendus à 1 euro pièce. 2 000 personnes environ sont venues chercher de la lecture de qualité et bon marché.

Pour la journée du patrimoine le 19 septembre, les visiteurs venant le soir ont pu participer à la séance de patinage qui était animée par deux groupes musicaux issus d'un tremplin rock organisé par la Rock School Barbey avec laquelle la patinoire avait noué un partenariat pour l'occasion. La soirée unissait les deux vocations de la patinoire : le concert et le patinage.

Au tennis :

Comme chaque année L'USB a organisé son tournoi de tennis du 14 février au 1^{er} mars, réunissant 327 sportifs.

Les 31 mars et 1^{er} avril, l'UNSS départemental a organisé les phases finales du Championnat de France de badminton des lycées. Celles-ci ont réuni 350 lycéens qui se sont affrontés par équipes de 4.

Au stadium :

Hormis les compétitions de cyclisme et d'athlétisme habituelles, l'UNSS a organisé les championnats de France de gymnastique. L'événement a réuni 500 gymnastes et a attiré 200 spectateurs.

4. La satisfaction des usagers

a) Les réclamations

Le personnel d'AXEL VEGA est attaché à la satisfaction de tous les usagers. Néanmoins il arrive que quelques personnes ne soient pas satisfaites du service ou auraient souhaité une prestation différente. La plupart appellent et peu écrivent. Nous avons reçu une dizaine de réclamations en 2009 soit par courrier, soit par mail.

Ces réclamations portent quasiment toutes sur les spectacles et plus particulièrement sur des problèmes de visibilité.

- Soit ils avaient été gênés par les personnes assises devant eux. C'est le cas des derniers rangs de chaises du parterre à plat,

- Soit ils avaient acheté des places sur le côté et les rideaux latéraux les empêchaient de voir le fond de la scène
- Soit ils étaient placés au premier rang des gradins et étaient gênés par les balustrades de sécurité.

Tous ces particuliers ont reçu une réponse personnalisée, leur expliquant ce qui leur était arrivé et leur donnant des éléments pour éviter que leur mésaventure ne se reproduise.

b) Les enquêtes de satisfaction

Pour la deuxième année consécutive, des enquêtes exhaustives ont été menées sur les équipements : la patinoire pour le patinage, la patinoire pour les spectacles, le bowling (n'avait pas été réalisé en 2008), le tennis, le stadium et la patinoire Pey Berland (non réalisé en 2008).

L'analyse complète de ces enquêtes figure en annexe 4. Les questions posées sont les mêmes que l'année précédente pour que les comparaisons puissent avoir un sens. Ces enquêtes ont été diligentées par des personnels embauchés spécialement, passant sur les sites pour la partie sport, et positionnés à l'entrée et à la sortie des spectacles. La saisie ainsi que les tableaux récapitulatifs ont été réalisés par notre personnel.

Ces enquêtes, outre la mesure de la satisfaction des usagers, permettent d'analyser qui ils sont et d'obtenir quelques éléments sur leurs motivations.

Les éléments significatifs à retirer des enquêtes 2009 concernent l'âge moyen des usagers, leur provenance géographique (sont-ils bordelais ou non ? la réponse n'est pas la même sur tous les équipements) et leur moyen de déplacement (la croissance des déplacements en tram est très nette d'une année à l'autre).

Répartition des usagers par âges (en %)

2009

	Patinoire Concerts	Patinoire Patinage	Pey Berland	Bowling	Tennis	Stadium Vélodrome
< 15 ans	1	12	17	4	2	4
15/25 ans	28	68	51	76	23	4
26/30 ans	18	10	3	6	12	4
+30 ans	53	10	29	14	63	88

2008

	Patinoire Concerts	Patinoire Patinage	Pey Berland	Bowling	Tennis	Stadium Vélodrome
< 15 ans	2	27			2	2
15/25 ans	42	53			21	2
26/30 ans	20	6			19	7
+30 ans	36	14			58	89

Répartition des usagers par lieux d'habitation (en %)

2009

	Patinoire Concerts	Patinoire Patinage	Pey Berland	Bowling	Tennis	Stadium Vélodrome
Bordeaux	36	49	41	37	73	14
CUB	35	30	41	35	22	47
Gironde Hors CUB	19	17	14	18	4	14
Hors Département	10	4	4	10	1	25

2008

	Patinoire Concerts	Patinoire Patinage	Pey Berland	Bowling	Tennis	Stadium Vélodrome
Bordeaux	25	37			69	25
CUB	37	47			29	42
Gironde Hors CUB	22	11			1	27
Hors Département	16	5			1	6

Répartition des usagers par moyens de transport utilisés (en %)

2009

	Patinoire Concerts	Patinoire Patinage	Pey Berland	Bowling	Tennis	Stadium Vélodrome
Tram		48		52	27	0
Bus		15		18	0	0
2 roues		6		5	36	4
Voiture		30		59	21	96
A pied		20		29	32	0

2008

	Patinoire Concerts	Patinoire Patinage	Pey Berland	Bowling	Tennis	Stadium Vélodrome
Tram		41			6	0
Bus		30			39	2
2 roues		8			18	4
Voiture		48			31	93
A pied		14			29	0

B. La sécurité

1. Le contrôle technique des bâtiments et installations

La réglementation impose de nombreux contrôles techniques sur tous les équipements. Ceux-ci sont effectués régulièrement et les éventuelles anomalies relevées sont rapidement corrigées lorsqu'elles relèvent du délégataire. Pour les problèmes relevant du propriétaire, la ville est avertie immédiatement.

La société NORISKO effectue les contrôles techniques réglementaires (installations électriques, moyens de levage et moyens de secours) pour l'ensemble des équipements. Le marché a été passé en janvier 2009 après appel d'offre et mise en concurrence.

2. La commission de sécurité

La patinoire et le stadium relèvent de la commission départementale en raison de leur classement en première catégorie (types X et L pour la patinoire, X pour le stadium). Au cours de l'année 2009 aucune visite de cette commission ne s'est déroulée. Celle du stadium, prévue normalement en fin d'année, est passée début 2010.

L'ensemble bowling-tennis relève de la commission municipale de sécurité (classement en 2^{ème} catégorie type X). **Celle-ci n'est pas venue depuis le 19 novembre 1999.** Lors de son dernier passage, elle avait formulé plusieurs observations dont certaines, importantes, n'ont pas été prises en compte par la ville :

- La remise en état des installations de désenfumage des tennis, hors d'état depuis longtemps,
- La désignation d'un responsable unique de sécurité pour l'ensemble du complexe (tennis, bowling, USB tennis de table, slot-racing et bureaux de la ville),
- La réalisation de travaux de sécurité et d'isolation sur la sous-station de chauffage et dans les locaux du slot-racing et de l'USB.

AXEL VEGA a décidé que les fenêtres situées dans les coques bleues au-dessus des terrains 1 et 2 seraient pratiquement toujours maintenues ouvertes pour pallier l'absence de désenfumage. Malheureusement cette ouverture permanente induit quelques problèmes, certaines personnes mal intentionnées montent dans les jardinières des terrasses et jettent des pierres par les fenêtres, au risque de blesser des usagers.

3. La sécurité incendie (le personnel, les formations)

Les établissements gérés par AXEL VEGA reçoivent un public nombreux et il est indispensable de pouvoir maîtriser très rapidement tout risque d'incendie. A cet effet tout le personnel reçoit une formation de base pour lutter contre l'incendie. Par ailleurs plusieurs d'entre eux ont suivi une formation plus approfondie dite SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes) et suivent les recyclages réguliers.

Ainsi, on compte parmi le personnel Axel Véga :

- 12 employés sont SSIAP 1,
- 7 employés sont SSIAP 2,
- Une personne est SSIAP 3.

Cette formation permet d'autre part d'assumer la sécurité incendie durant les manifestations sportives et les concerts, en plus du service dit « de représentation » assuré aujourd'hui par une société extérieure depuis que les pompiers ne l'assurent plus.

4. Le secours aux personnes (Croix rouge, Protection civile)

Tout rassemblement de personnes induit un risque potentiel pour les participants. Pour assurer la sécurité de tous à tout moment, diverses mesures sont mises en œuvre :

- Tout le personnel a suivi une formation de secouriste du travail et suit un recyclage tous les deux ans.
- La protection civile est présente sur les séances publiques de patinage pour soigner les petits bobos des patineurs et appeler le SAMU en cas de problème plus grave.
- La Croix-Rouge constitue les équipes de secours nécessaires en fonction du nombre de personnes attendues et du type de manifestation. Les secouristes sont par ailleurs appelés à accompagner les spectateurs à mobilité réduite vers leurs places. Un médecin de l'association ASMMSA (association de surveillance médicale des manifestations sportives et artistiques) est aussi toujours présent lors des spectacles.

5. La sûreté

La sécurité et l'intégrité des biens et des personnes qui fréquentent les équipements est notre souci quotidien. Pour y faire face, nous faisons appel à différents prestataires en matière de sûreté en fonction des missions :

- Arc Ange pour les spectacles à la patinoire et les conventions au stadium,
- ASP pour la surveillance du bowling et les compétitions sportives au stadium,
- Sécurité Protection pour la surveillance de la patinoire pendant les séances publiques de patinage.

En 2009, le nombre d'heures de présence de la société ASP au bowling a été un peu diminué, les difficultés étant moins nombreuses, sans doute grâce à la surveillance vidéo mise en place par la ville en 2008.

C. L'entretien des bâtiments

1. Le nettoyage des équipements

Le nettoyage des bâtiments est assuré par le personnel Axel Véga hormis au bowling où il est fait appel à une société extérieure.

2. L'entretien courant

Plusieurs contrats de maintenance sont assurés par des sociétés extérieures sous-traitantes. Les principales sont :

- La société DALKIA, qui est chargée de l'entretien des installations de chauffage, de ventilation et du contrôle de la légionellose.
- La société JOHNSON CONTROL, qui est chargée de la maintenance de l'installation de froid de la patinoire ainsi que de celle du bar du bowling,
- La société DEF qui est chargée de la maintenance des moyens de secours (RIA, extincteurs).

L'équipe du service technique est constituée de quatre employés sous la direction du directeur technique.

Ce service est chargé de l'entretien courant des bâtiments et installations (petite maintenance et réparations diverses) en dehors de la maintenance assurée par les sociétés extérieures.

Selon le degré de difficulté des travaux à réaliser, le personnel technique les assure directement, ou il est fait appel à des sociétés spécialisées.

Outre la maintenance générale, les petites réparations et les remplacements de matériels ou installations détériorées, les principales interventions en 2009 ont été les suivantes :

- Des travaux de rénovation sur les installations de froid du bar du bowling,
- Un début de remplacement des ampoules par des leds pour les lampes du bar du bowling, avec pour objectif à moyen terme une réduction de la consommation,
- La modification du local « labo photo » du stadium pour stocker en toute sécurité les produits du proshop.
-

3. La veille concernant l'évolution des normes en vigueur

Le directeur technique, SSIAP 3, suit l'évolution des normes en étroite collaboration avec les pompiers et les entreprises expertes dans différents domaines : hygiène, sécurité bâtiment, sécurité incendie,

4. L'amélioration des installations

Des améliorations sont régulièrement apportées pour répondre au mieux aux attentes des usagers. Ainsi, plusieurs améliorations ont été réalisées en 2009 :

- Les installations d'athlétisme ont été changées dès le début de l'année en vue du meeting international d'athlétisme (meeting malheureusement annulé en raison de la tempête de fin janvier).
- Une nouvelle surfaceuse (la machine qui refait la glace de la patinoire) a été achetée après appel d'offre et livrée pour le début de la saison 2009/2010 ; l'ancienne machine a été reprise par le fournisseur.
- Au bowling, les nouveaux écrans d'affichage des scores, acquis fin 2008, ont été installés au mois de juin, cette installation a nécessité deux semaines de fermeture du bowling.
- Les installations de la patinoire d'hiver de la place Pey Berland ont été modifiées pour améliorer l'accueil des usagers : la zone de chaussage qui était auparavant extérieure a été couverte, évitant ainsi que les pratiquants circulent en chaussettes sur un sol mouillé. La piste de glace a été agrandie et séparée en deux zones, dont une pour les enfants de moins de 8 ans pour assurer une meilleure sécurité pour les plus petits. Ces deux innovations ont été très largement appréciées par le public.

II. Notre devoir de délégataire, nous adapter aux mutations de l'environnement et être un acteur de la vie de la cité

A. Nos moyens humains, un personnel compétent et formé

1. Les effectifs

Au cours de l'année 2009, la composition du personnel n'a pas évolué en nombre. Quelques départs ont été remplacés au même niveau. Les seules modifications concernent :

- la patinoire où la seconde caissière, en contrat saisonnier sur la saison 2008/2009, a été embauchée en septembre en CDI, avec l'obligation d'assurer la caisse du bowling l'été pendant les congés du personnel titulaire.
- Le bowling où l'adjointe du régisseur a démissionné au début de l'été pour rejoindre son conjoint dans une autre ville. Elle n'a pas été remplacée à poste égal, le directeur exploitation assumant la fonction de régisseur du bowling.

2. L'organigramme

L'organigramme au 31 décembre figure en annexe 5.

3. Les formations en 2009

Diverses formations ont été suivies par le personnel, tant dans le domaine de la sécurité que sur des points techniques ou administratifs :

	Formation initiale	Recyclage	Organisme de formation
SECURITE			
Sauvetage Secourisme du Travail	4	2	Protection Civile
SSIAP 1		1	CREFOPS
SSIAP 2	1		CREFOPS
TECHNIQUES			
Conduite installation frigorifique		1	JOHNSON CONTROLS
Approche Installations frigorifiques	2		MATAL
CACES 3	2	8	AFPI
ADMINISTRATIF			
Anglais		1	I go to school
Sage COMPTABILIT2		1	DEFIS
Word/Excel	6		AFIB
Portabilité de la prévoyance	1		BARTHELEMY
DIVERS			
Bilan de compétences	1		ELAN CONSEIL

B. L'adaptation aux contraintes

1. La crise économique et le changement d'habitudes de consommation des usagers

La crise économique commencée en 2008 a, outre ses effets sur la consommation de produits de loisir des ménages, induit des changements d'habitudes de consommation des usagers.

Dans la pratique, cela s'est traduit par des délais de réaction de plus en plus courts pour s'adapter à la demande : décision d'une entreprise d'organiser un séminaire, à peine un mois avant la date dudit séminaire (auparavant, c'était plutôt trois mois), fréquentations très oscillantes tout au long de l'année avec des variations difficiles à expliquer en dehors des conditions météorologiques.

Pour les activités sportives,

- la fin de l'année a vu une très forte augmentation de fréquentation de la patinoire (plus de 10 % pour le quatrième trimestre entre les chiffres de 2008 et 2009) phénomène existant dans d'autres villes, bien qu'à moindre échelle.
- la fréquentation du bowling continue à chuter, malgré une fin d'année meilleure. Ce phénomène est ici aussi national. Une enquête menée par la Fédération Française du Bowling Français sur le premier semestre le confirme (cf. annexe 4b)

Pour les spectacles,

- tout au long de l'année un certain nombre de spectacles n'ont pas rempli les salles (872 personnes pour les Etoiles de la Glace, 625 pour le Ballet Mazowsze, 1 806 pour Chantal Goya), ce phénomène aboutissant même en fin d'année à des annulations de spectacles pour des seconds passages alors que le premier avait joué à guichet fermé (Benabar, Tryo).
- Les tournées de la fin de l'année ont été exceptionnelles avec de très beaux spectacles jouant sur plusieurs jours ; les billets pour ces spectacles avaient pour la plupart été achetés en 2008. L'annexe 2a permet de visualiser le remplissage des concerts.

Plusieurs mesures ont été prises au cours de l'année pour éviter une trop forte chute des fréquentations :

- Au bowling une carte de fidélité attribuant une partie gratuite pour 10 achetées a été mise en place à la rentrée de septembre pour fidéliser les usagers.
- Les tarifs proposés à la ville et votés pour la saison 2009/2010 ont été modifiés et adaptés répondre aux attentes des usagers. La mise en place à la patinoire d'un tarif pour tous les moins de 26 ans, a conduit globalement à une diminution des tarifs. On peut considérer que cette mesure a porté ses fruits : les recettes d'entrées n'ont pas diminué car l'augmentation du nombre d'entrées a compensé la baisse des tarifs individuels.

2. La tempête du 24 janvier 2009

La tempête qui a sévi le 24 janvier a causé des dommages à la patinoire et au stadium, dégâts heureusement moindres que ceux causés par la tempête de décembre 1999.

a) La mise en sécurité des bâtiments

Très rapidement après la tempête, les sites touchés (la patinoire et le stadium) ont été mis en sécurité par notre personnel dès le lendemain ; ils ont ensuite été examinés dès le lundi par le personnel technique municipal.

b) L'annulation de manifestations

Suite à un arrêté préfectoral, tout regroupement a été interdit le 24 et le 25 janvier 2009, en raison de la tempête qui avait sévi le 24, ce qui a eu des répercussions directes sur l'activité prévue ces jours-là dans les sites :

- fermeture des sites habituellement ouverts au public pour l'accès aux activités de sports et loisirs,
- annulation des manifestations.
 - o Ainsi, à la patinoire, le match de hockey contre Valence a été annulé, il a pu être reporté au 21 mars.
 - o Au stadium :
 - le meeting international d'athlétisme André Noirot a dû être annulé, l'épreuve ne pouvant être reportée du fait de la venue d'athlètes du monde entier.
 - les épreuves régionales préparatoires aux championnats de France d'athlétisme ont dû avoir lieu dans un autre site pour plus de sécurité ce qui a posé des problèmes en termes de logistique pour la Ligue d'Aquitaine d'Athlétisme organisatrice.

c) Les réparations des bâtiments

A la patinoire, 2 skydoms, une partie de la couverture en cuivre ainsi qu'une partie des sous-faces des pointes extérieures ont été endommagés.

Au stadium, le bardage a été endommagé, rendant les abords du bâtiment dangereux.

Les réparations ont été réalisées très rapidement : une mise en sécurité et hors d'eau dans la première semaine, puis la réparation complète dans le mois qui a suivi.

3. La grippe A

Le risque apparu dans le courant de l'été a été pris en compte par AXEL VEGA et un plan de continuation d'activité a été mis en place. Il comportait plusieurs mesures :

- La protection des salariés :
 - o mise en place d'une adresse mail spécifique infogrippe@axelvega.com pour une information rapide en cas de maladie d'un salarié ou d'un usager ayant fréquenté un équipement pour prévenir les collègues et les autres usagers,

- o Affichage de consignes d'hygiène et de mesures de prophylaxie sur tous les points de passage importants,
 - o Courriers à tous les établissements scolaires, aux clubs, aux sous-traitants et au personnel pour les informer des mesures prises et leur demander leur position sur le sujet.
- la continuité du service : information des salariés sur la possibilité d'effectuer des heures complémentaires pour assurer des remplacements en cas de pandémie et analyse du risque de fermeture en fonction du nombre de salariés absents.

Dans la pratique les effets de cette grippe ont été modestes :

- l'adresse mail spécifique n'a été utilisée que deux fois.
- Le spectacle Symphonic Mania a été annulé quelques jours avant le spectacle et reporté à l'automne 2010, la raison invoquée étant la non confirmation des réservations des autocaristes du fait du risque entraîné par la Grippe A.

C L'animation et le développement des sites

1. la multiplication de l'offre proposée aux scolaires

a) Step

Depuis septembre, la patinoire propose une activité nouvelle de « step » dans un espace du hall, au premier étage, en complément de l'activité de tennis de table proposée depuis deux ans au deuxième étage.

10 classes (environ 385 élèves) ont utilisé cette possibilité depuis lors.

b) Tir à l'arc

Au stadium, la salle située sous la piste qui servait uniquement pour l'échauffement lors des compétitions d'athlétisme a été en partie aménagée pour accueillir une activité de tir à l'arc. 8 cibles et 16 arcs avec leurs flèches ont été achetés et un tracé au sol permet aux élèves de bien se positionner. 6 classes (environ 140 élèves) sont venues depuis la rentrée.

2. Au cœur de la vie du quartier

Les opérations en direction des habitants de la ville et plus particulièrement des habitants du quartier ont été poursuivies et augmentées :

a) Petit déjeuner avec les commerçants du quartier

Le 13 décembre, un petit déjeuner « sur glace » a été organisé en partenariat avec les commerçants du quartier qui ont apporté les viennoiseries. L'entrée ce jour-là était à tarif réduit pour les habitants du quartier.

b) Désherbage

La Bibliothèque municipale a organisé le 13 juin à la patinoire sa journée de désherbage annuel qu'elle ne pouvait pas effectuer dans ses locaux cette année en raison de travaux.

Près de 2.000 personnes sont venues choisir parmi les 20.000 livres proposés par la Bibliothèque, dans d'excellentes conditions.

c) Journée du patrimoine

Pour la troisième année consécutive la patinoire et le stadium ont ouvert leurs portes pour les journées du patrimoine.

Le samedi 19 septembre, de 14h à 22h, en marge de la visite des loges « artistes » de la patinoire ainsi que de la galerie froide, différentes animations étaient proposées :

- patiner de 14h à 17h,
- voir un match de hockey junior à 18h,
- assister à un tremplin rock en partenariat avec la Rock School Barbey à partir de 21h.

Une simple visite était proposée au stadium le dimanche matin.

235 personnes sont venues à la patinoire et 37 au stadium.

d) Tournages de films

Le stadium et le bowling ont été utilisés par France 3 pour le tournage de téléfilm : en février (Famille d'Accueil au stadium – 3 jours de tournage et apparition du site dans deux épisodes), en août au bowling.

e) Les Toqués de la dalle

le 18 septembre, Axel Véga a été partenaire de cet événement qui regroupe chaque année un nombre croissant de personnes pour une course à pied sur les terrasses du quartier Mériadeck : distribution de flyers dans les poches remises aux 400 participants lors de leur inscription, dotation en prix puisque des places de concert et des « pass » découverte ont été remis aux gagnants leur permettant ainsi d'avoir une entrée gratuite dans chaque site, utilisation des vestiaires et des douches pour les participants.

3. Challenge pour les usagers

Pour les usagers qui pratiquent le sport sans faire partie d'une association sportive, des animations à caractère sportif sont proposées :

a) Au stadium

Un « challenge » a été proposé aux habitués des séances de cyclisme du soir le 9 janvier. 17 équipes de 3 personnes se sont mesurées dans une ambiance festive et ont terminé la soirée par un bon repas dans un restaurant du quartier. Cette opération a permis de fidéliser les pratiquants loisir.

b) Au tennis

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de tournoi open de badminton organisé au tennis de Mériadeck. En effet le dernier tournoi de 2008 s'est déroulé en toute fin d'année, et celui de 2009 a été décalé en tout début d'année 2010.

4. Les partenariats avec des associations

a) Soirée patinage rock school Barbey.

Le 10 avril, puis le 19 septembre pour la journée du patrimoine, 4 groupes bordelais ont joué « en live » pendant la séance publique devant le public des patineurs.

b) Disco roller

Organisée en partenariat avec l'association AIR, la seconde édition de cette animation qui s'est déroulée le 6 juin, proposait au public de venir faire du roller sur la piste béton de la patinoire (à cette date la patinoire a quitté son manteau de glace pour la période estivale). Elle a eu un accueil similaire à celui de l'année passé avec une fréquentation légèrement supérieure à celle de l'an dernier : 193 contre 173.

5. Les partenariats avec les grandes enseignes

Pour assurer une partie de la communication et pour obtenir des dotations pour les animations, divers partenariats ont été mis en place dans le courant de l'année :

- Des partenariats avec des radios locale (WIT FM et GOLD FM) qui annoncent les animations et font plus particulièrement la promotion de la séance familiale du dimanche matin. Les animateurs de la radio font gagner à l'antenne des entrées à la patinoire.
- Des partenariats avec des discothèques de la ville (L'Eclipse, le Mix, l'Austin) : échanges d'entrées gratuites (des entrées discothèque à faire gagner à la patinoire et des entrées patinoire à faire gagner à la discothèque) et mises à disposition d'espaces pour des flyers. Ce type d'échange est plutôt en direction des adolescents.
- Des partenariats avec des marques de boisson (Pepsi, Powerade) ou de confiseries (Brioche Pasquier avec la marque Pitch') qui offrent des cadeaux promotionnels (t-shirts, gourdes, bracelets lumineux) à faire gagner aux patineurs ou des goûters pour les enfants (600 goûters ont été offerts sur trois séances).
- Un partenariat avec les boutiques des Girondins de Bordeaux : échange d'espaces publicitaires sur les sites, dotations pour les animations, prêt de bornes de jeux vidéos. Cette partie du partenariat destinée aux jeunes venant patiner est complétée par un échange de prestations : places pour les matchs des Girondins contre soirée « tapis rouge » sur un concert.

Séance du lundi 28 juin 2010

Rien de particulier à vous faire remarquer, si ce n'est que la crise économique semble avoir surtout modifié les habitudes de nos usagers.

La multiplication des offres scolaires qui permet une augmentation de 11% sur le vélodrome.

L'ouverture à une plus grande proximité : un petit déjeuner sur la glace avec les commerçants de proximité du quartier, un déstockage de la Bibliothèque Mériadeck, des partenariats avec des associations : la Rock School et l'association Air.

Le point positif : la baisse des tarifs proposés à la patinoire qui a porté ses fruits puisque la fréquentation est repartie à la hausse.

Il faut faire preuve d'imagination, mais les résultats ressemblent à ceux de l'année dernière tout de même.

M. le MAIRE. -

M. PAPADATO va me dire qu'il aime le sport.

M. PAPADATO. -

Oui. Merci Monsieur le Maire. Nous intervenons souvent sur les délibérations concernant le sport parce que justement Pierre HURMIC, Marie-Claude NOËL et moi-même nous croyons à la vertu du sport. Nous nous basons sur les subventions parce que nous pensons que ce n'est pas avec des Conseillers municipaux spectateurs, mais justement acteurs du sport qu'on va faire bouger les choses.

Le sport, c'est important, et si je regarde cette subvention d'Axel Véga qui concerne des équipements pour l'ensemble des Bordelais, le fait d'avoir un œil dessus permet d'essayer de faire en sorte que les Bordelais aient des équipements au « top ».

Concernant cette délibération ce qui m'étonne ce n'est pas l'état du déficit, mais la somme touchée par le délégataire.

En effet, depuis 2003 le déficit réalisé par l'ensemble des équipements tourne globalement autour du million d'euros.

Nous en convenons facilement avec vous, le déficit de ces équipements est inhérent aux structures, Monsieur le Maire. Une patinoire ou des terrains de tennis sont difficilement rentables surtout quand il s'agit d'en faire bénéficier du public, des scolaires notamment.

Ce qui nous étonne dans ce rapport c'est le montant de l'intéressement d'Axel Vega. 27.000 euros, alors que le déficit prévisionnel est inférieur au déficit définitif. C'est en quelque sorte un quitus pour continuer à laisser courir la désaffection que l'on constate par exemple sur le bowling. Car jusqu'en 2008 lorsque le déficit était supérieur au déficit prévu par le délégataire, ce dernier ne touchait pas d'intéressement. Ce fut le cas en 2001, en 2005 et en 2006. Axel Véga n'avait pas tenu ses engagements et avait touché zéro euro d'intéressement. En 2008 vous avez changé les modalités de calcul de l'intéressement. Ce calcul s'établit dorénavant sur trois critères : la fréquentation, la diminution du déficit comme je viens de le dire, et la qualité de la prestation du délégataire.

Généralement lorsqu'on touche un intéressement c'est pour récompenser la bonne santé. Ça marche comme ça pour les salariés et pour les actionnaires, par exemple. Avec ce système c'est tout l'inverse que l'on applique. Malgré un déficit supérieur au prévisionnel, Axel Véga touche en quelque sorte une récompense pour ce déficit.

Séance du lundi 28 juin 2010

A ce propos on avait eu droit en 2008 à une feuille montrant comment les services avaient calculé l'intéressement. Pas de trace cette année, sauf erreur de ma part. J'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Il aurait été facile pourtant de glisser ce tableau dans la délibération.

Difficile donc de se faire une idée, surtout quand on apprend que seul le stadium est en positif concernant le nombre de spectateurs. Etonnant.

Merci donc aux 500 gymnastes des championnats de France, car ce ne sont pas les spectateurs lors de ces championnats qui ont rempli le stadium, ce sont les 500 gymnastes pour 200 spectateurs.

Merci également aux services des sports et de l'éducation qui ont permis de sauver les résultats de cet équipement en faisant notamment venir un bon nombre de scolaires.

Pour finir je crois que tout ceci n'est pas à même d'encourager Axel Véga à se bouger pour faire venir de nouveaux publics.

Rien qu'un point pour illustrer mon propos. Si l'on ne prend, Monsieur le Maire, que le bowling, la visibilité depuis la rue est complètement nulle. Vous pouvez passer « x » fois autour de Mériadeck sans imaginer une seule fois qu'il existe un bowling en plein cœur de Bordeaux. Pour faire venir le public il faut donner envie. Ce n'est pas le cas actuellement, si je peux me permettre.

Vous pouvez expliquer, comme c'est dit dans le document, que c'est en raison de la crise de 2008 - c'est bizarre parce qu'il me semblait que les effets ne s'étaient fait sentir qu'en 2009, mais apparemment Axel Véga dit que cela a commencé en 2008 – Dire également, comme le dit Axel Véga, que c'est l'équipement qui est vieillissant. On peut trouver toutes les excuses voulues. Moi il me semble qu'une stratégie de communication sur ces équipements est avant tout nécessaire.

Abstention de notre groupe.

MME PIAZZA. -

Une réponse sur le bowling. Effectivement c'est une remarque qui nous a été remontée par les Bordelais. La signalétique va être prévue.

Et sur le budget d'investissement du délégataire de service public Axel Véga, on leur a demandé un relooking, de revoir et corriger le fonctionnement du bowling et proposer une prestation plus moderne.

M. le MAIRE. -

Malheureusement ce n'est pas simplement un problème de signalétique. L'équipement est obsolète. En réalité il faudrait investir beaucoup pour le remettre à niveau.

C'était une information du Conseil Municipal, donc il n'y a pas de vote.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20100348

AJC Bordeaux 2010. Soutien aux initiatives des jeunes.

Adoption. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais.

AJC (Aide aux Jeunes pour concrétiser leurs idées) est un appel à projet lancé par la Ville en direction de tous les jeunes âgés de 13 à 25 ans, qui habitent ou pratiquent une activité à Bordeaux.

Ce dispositif permet aux porteurs de projets :

- de mettre en valeur leurs idées
- de faciliter leurs démarches et d'accompagner leurs réalisations

A ce titre, la Ville soutient les initiatives des jeunes qui ont des projets pour Bordeaux, les bordelais, leurs quartiers, en leur apportant deux types d'aide : des conseils au montage de projet, mais aussi une possibilité de financement pour les projets lauréats.

En 2010 :

- 38 jeunes accompagnés par le Service Jeunesse et Vie associative
- 23 projets déposés

- 21 projets ont été présentés et soumis à l'avis du jury, composé de représentants de la Ville et des instances jeunesse partenariales associatives et institutionnelles.

Le jury a reçu chaque porteur de projet présent et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière, son originalité.

Réuni le 5 mai 2010, le jury a retenu les projets suivants, pour une attribution de subventions, en faveur des associations, d'un montant total de 10 000 euros, réparti comme suit :

- 15 lauréats AJC dont

1 pour la catégorie « initiative ados » (13-18 ans).

14 pour la catégorie « projet jeune » (19-25 ans).

Expression culturelle, Citoyenneté, Environnement et Développement Durable, ont été les grands thèmes développés à travers ces projets.

Séance du lundi 28 juin 2010

Association	Nom projet	Subvention (en euros)
CREACTION	Histoires courtes	500
INDICIBILIS	Ici tout va bien	1100
L'EVEIL HABITAT JEUNES	Ros'eco tour	800
ACTIONMIROIR.COM	Action Miroir.com	900
UNIVERSITE POPULAIRE DE BORDEAUX	Université Populaire de Bordeaux, 1er semestre 2010	800
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX	La ruée vers l'art	800
COMPAGNIE DU M	Le Shpäck en parenthèse-s	700
ARTE VIVA	NOUT Un opéra multimédia contemporain	700
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX	La V Magazine	500
HABITATS JEUNES LE LEVAIN	Le Levain se met à l'art	600
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX	Partage ton art pour Haïti	500
ASSOCIATION DE LA MOUVANCE FLOIRACAISE	Voyage d'approfondissement et de découverte de la culture à Cuba	500
LA BELLE FEE GORE	Young Européens in the USA	700
DRAGONS, TRESORS ET CONTES	Convention jeu de rôle "Gare aux dragons"	450
BARRIO 33	Projet jeunes Barrio 33	450
	TOTAL	10 000

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au Budget Primitif de l'année 2010, article 657.4 BX 422 – enveloppe 015943.

Séance du lundi 28 juin 2010

Vu le règlement approuvé par le Conseil Municipal en date du 27 avril 2009, je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions

PROJET	Histoires courtes
PORTEUR DU PROJET	Lolita BRUZAT
THEME	Expression Culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	CREACTION
OBJECTIFS	<p>amener la danse contemporaine dans les centres sociaux et culturels et les espaces publics</p> <p>démocratiser et valoriser la danse contemporaine</p> <p>interroger la citoyenneté des bordelais</p> <p>recueillir les réactions et l'avis d'un public sur notre travail et notre propos</p>
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>3 novembre 2010 et 20 avril 2011, de 14h à 16h, au Centre Social et Culturel Bastide Benauges : animation d'ateliers de danse avec présentation d'extraits d' « Histoires Courtes », suivis d'un échange avec les participants</p> <p>juin 2011 : présentation publique de l'intégralité d' « Histoires Courtes » lors du festival Claire de Bastide</p> <p>juin 2011 : représentation d'un extrait du spectacle, lors d'une des manifestations, organisée par les associations des Commerçants et des Riverains du quartier Judaique / Saint-Seurin.</p>
PUBLIC CIBLE	<p>jeunes bordelais (12 / 25 ans)</p> <p>public du festival Clair de Bastide</p> <p>habitants du quartier Judaique / Saint-Seurin</p>

Subvention : 500 euros

Séance du lundi 28 juin 2010

PROJET	Ici tout va bien
PORTEUR PROJET	DU Quentin ZALIO
THEME	Expression Culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	INDICIBILIS
OBJECTIFS	Une fois le film terminé, je compte organiser plusieurs projections, suivies d'un débat, sur les dangers de l'alcool, pour responsabiliser la jeunesse. Les séances auront lieu dans les universités de Bordeaux 3, Paris 3, et dans certains cinémas Arts et Essais de Bordeaux, Nantes et Paris. À la suite de la projection, se tiendra un débat. Je placerai aussi le film dans les festivals de court-métrage.
DESSCRIPTIF PROJET	DU « Ici tout va bien » est un court-métrage de fiction de 25 minutes environ, qui traite des problèmes de l'alcool chez les jeunes et du résultat du laissé aller des lycées des « jeunes dorées » vers les excès. Suite à un coma éthylique, Mathilde, une jeune fille, de tout juste 18 ans, se retrouve en hôpital psychiatrique. Elle commence une relation, par avions en papier interposés, avec le mendiant de la rue d'en face.
PUBLIC CIBLE	Les jeunes, les étudiants, le public des festivals de court-métrage, les téléspectateurs, les personnes de tous âges

Subvention : 1100 euros

PROJET	Ros'eco tour
PORTEUR PROJET	DU Sara HESSE
THEME	Environnement, Développement Durable
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

	L'EVEIL HABITAT JEUNES
OBJECTIFS	<p>mieux et davantage trier nos déchets</p> <p>sensibiliser les jeunes au développement durable par les gestes éco-citoyens</p> <p>apprendre à composter afin d'enrichir le jardin et le potager bio de la résidence</p> <p>rendre plus hygiéniques nos studios</p> <p>à travers les gestes de chacun cela peut développer la solidarité les uns envers les autres</p> <p>le SEL permet de créer des échanges et des liens</p> <p>garder une trace de cela en rédigeant une charte de l'éco-résident</p>
DESCRIPTIF DU PROJET	Grâce à votre subvention, nous pourrions équiper de poubelles fermées à double bac nos logements. Cela favorisera le tri des déchets et la création d'un composteur qui sera utilisé afin de nourrir le potager bio de la résidence. Ceci sera un premier pas pour s'ouvrir et partager d'autres actions autour du développement durable dont le jardinage, la préservation de la nature (journée Surf Insertion, visite oh légumes oubliés) et consommer durable, grâce au SEL et à la participation Terre d'ADELES.
PUBLIC CIBLE	Jeunes 16 / 25 ans habitant la résidence Rosa-Parks

Subvention : 800 euros

PROJET	Action Miroir.com
PORTEUR DU PROJET	Julien DAUBERT
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	ACTIONMIROIR.COM
	informer sur les nouveaux usages, comportements et utilisations du monde numérique
OBJECTIFS	accompagner les publics dans la compréhension des NTIC numériques
	instaurer un dialogue interactif sur le numérique
	permettre à nos idées innovantes de se développer et se concrétiser
	Le projet action miroir.com repose sur trois objectifs :
	l'information : un magazine numérique composé d'articles, de résumés d'événements, d'interview et podcasts vidéos, d'illustrations
DESCRIPTIF DU PROJET	la formation : nous souhaitons accompagner les élèves et étudiants, chercheurs d'emplois et seniors dans la maîtrise des NTIC numériques
	laboratoire d'innovation : une réflexion sur nos idées innovantes par études de marché afin de les développer
PUBLIC CIBLE	Grand public ayant une consommation régulière de l'information sur Internet.

Subvention : 900 euros

PROJET	Université Populaire de Bordeaux, 1er semestre 2010
PORTEUR DU PROJET	Hugo FOURCADE
THEME	Citoyenneté
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	UNIVERSITE POPULAIRE DE BORDEAUX
OBJECTIFS	Ce projet est porté par un idéal qui prend ses racines dans l'histoire tout en affirmant des vues contemporaines. En effet, les premières Universités Populaires apparurent en France à la fin du XIXème siècle, lors de l'affaire Dreyfus, afin d'apporter une réponse humaniste à l'antisémitisme ambiant. Aujourd'hui, en s'inspirant de ce passé, le principe est de réunir les citoyens, de leur offrir à penser à partir d'un savoir transversal, là où la spécialisation les restreint. L'objectif est qu'à terme, l'Université Populaire de Bordeaux devienne une association d'éducation populaire de premier ordre.
DESCRIPTIF DU PROJET	Nous avons dès à présent un programme pour le premier semestre 2010, composé de 40 conférences assurées par 27 enseignants chercheurs. Chaque séance prend la forme d'une heure de présentation du conférencier sur le thème annoncé, et une heure d'échanges avec la salle, où celle-ci pourra prendre la parole et exprimer des interrogations pour, finalement, prendre part au débat. Qu'il y ait un savoir de qualité enseigné pour que celui-ci laisse place à un débat avisé. En somme, à travers une transmission, s'impulsera une construction collective du savoir.
PUBLIC CIBLE	Aucun en particulier, l'Université Populaire se veut comme un rassemblement aussi large que possible

Subvention : 800 euros

PROJET	La ruée vers l'art
PORTEUR DU PROJET	Marie Julie SAROTTE
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	13-18 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX CENTRE D'ANIMATION BACALAN
OBJECTIFS	impliquer des jeunes dans notre projet artistique et populaire développer et soutenir les compétences et les aptitudes artistiques existantes faciliter les expressions écrites, orales et corporelles favoriser la mixité filles / garçons dans les groupes valoriser l'image des jeunes du quartier de Bacalan favoriser l'autonomie et la participation active des jeunes participer aux différentes manifestations culturelles sur le quartier et dans la ville
DESCRIPTIF DU PROJET	Le projet global se décline en plusieurs phases : 1ère phase : écriture, créations musicales 2ème phase : chant, danse 3ème phase : enregistrement, mixage, infographie, duplication du CD 4ème phase : chorégraphie pour spectacle musical final 5ème phase : représentation : « spectacle musical »
PUBLIC CIBLE	Adolescents, jeunes et jeunes adultes ; filles et garçons, âgés de 13 à 18 ans en moyenne, habitant le quartier de Bacalan

Subvention : 800 euros

PROJET	Le Shpäck en parenthèse-s
PORTEUR DU PROJET	Marion COLLARD
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	COMPAGNIE DU M
OBJECTIFS	L'objectif est de créer un évènement qui participera à la valorisation et au partage actif de ce patrimoine architectural et historique. L'envie est de faire de la Bourse du travail un espace de rencontre entre des publics et les formes artistiques nouvelles de la Compagnie du M, pour faire raisonner dans ces murs des formes artistiques nouvelles, peut-être en rupture avec les activités quotidiennes de ce lieu.
DESCRIPTIF DU PROJET	Une manifestation unique et gratuite sous forme d'un itinéraire dansé, produite par la Compagnie du M, au sein de la Bourse du Travail. Il s'agit pour nous de l'aboutissement de notre période de création dans ces locaux. En effet, nous créons un spectacle modulable, « Le SHPÄCK en PARENTHÈSE-S », que nous allons diviser afin d'investir la Bourse du Travail par des « installations / performances », qui sont des scènes extraites du spectacle. Ainsi, nous proposons une visite du lieu ponctuée d'instantanés artistiques.
PUBLIC CIBLE	Tout public

Subvention : 700 euros

PROJET	NOUT Un opéra multimédia contemporain
PORTEUR DU PROJET	Laurence GIRAUDET
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	ARTE VIVA
OBJECTIFS	Sensibiliser le plus grand nombre à l'art contemporain, par le biais de l'opéra Nout, ainsi que d'ateliers pratiques et théoriques. Mes motivations et objectifs sont expliqués plus en détail dans le dossier de présentation joint au dossier, rédigé à l'attention de l'opération AJC.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Créer NOUT sur une scène bordelaise est une idée née de la collaboration entre l'étudiante au Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique (CEFEDM) que je suis et le directeur du département Musique de l'Université Bordeaux 3 Pascal PISTONE.</p> <p>Pascal Pistone, agrégé de musicologie, compositeur, pianiste, improvisateur et chef d'orchestre, préside l'association Arte Viva, principal agent en Europe de Pretor PART. Fasciné par la personnalité atypique de ce compositeur, il assure la direction musicale de ce projet.</p> <p>L'originalité du travail de Pretor PART est d'être pluridisciplinaire et de solliciter tous les sens de l'auditeur-spectateur, qui trouve sur scène toutes les formes d'art : musique, danse, théâtre, dispositifs vidéo et électro-acoustique.</p> <p>NOUT illustre parfaitement la Hi-sense-music développée par le compositeur :</p> <p>"La Hi-sense-music est une musique inspirée, humaniste, sur laquelle il est à la fois possible de danser, de méditer, d'apprécier les performances techniques des interprètes virtuoses, de faire vibrer tous ses sens au spectacle sonore et visuel que nous offre cette esthétique pluridisciplinaire à la fois au carrefour et en marge des tendances multiples de la fin du XXe siècle. C'est la victoire de l'analogique sur le numérique, de l'humain sur la machine, de la technique sur la technologie!" (extrait du site officiel de Pretor PART).</p> <p>La production de NOUT est une belle occasion de faire découvrir au plus grand nombre un pan tant accessible que passionnant de la musique contemporaine.</p> <p>La première représentation aura lieu le 29 mai 2010 à 20h à Bordeaux, en la chapelle des Annonciades (locaux actuellement occupés par la DRAC Aquitaine, rue Magendie, quartier Victoire).</p> <p>Deux autres dates sont fixées en octobre 2010.</p> <p>Elles auront lieu sur le campus universitaire de Bordeaux III.</p>
PUBLIC CIBLE	Tout public mais le jeune public (entre 5 et 25 ans) constitue la tranche d'âge que je souhaite le plus toucher.

Subvention : 700 euros

PROJET	La V Magazine
PORTEUR DU	Sara PEREZ CASTILLO

Séance du lundi 28 juin 2010

PROJET	
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX CENTRE D'ANIMATION SAINT PIERRE
OBJECTIFS	Lancement d'une revue artistique et littéraire, promouvoir la diffusion d'art indépendant, faire connaître la pluriculturalité de Bordeaux.
DESCRIPTIF DU PROJET	Magazine littéraire et artistique qui réunit des différents articles portant sur des thèmes d'intérêt du milieu. La V magazine reçoit des propositions et des collaborations. Ce magazine est gratuit et est distribué dans de nombreux endroits de la ville tels que l'Opéra, les théâtres, les centres d'informations, entre autres.
PUBLIC CIBLE	Jeunes et adultes intéressés par l'art

Subvention : 500 euros

PROJET	Le Levain se met à l'art
PORTEUR DU PROJET	Mélissa BELLAKHDAR
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	HABITATS JEUNES LE LEVAIN
OBJECTIFS	découvrir et accéder au milieu artistique par les résidentes du Levain permettre aux résidentes de s'initier à une pratique artistique améliorer le séjour au Levain pour chaque résidente valoriser la création artistique locale
DESCRIPTIF DU PROJET	Le but est de dynamiser une pièce de l'Habitat Jeunes Le Levain, structure d'hébergement d'une capacité de 72 lits pour jeunes femmes de 16 à 30 ans. Pour se faire, les résidentes ont souhaité moderniser une pièce de la structure en créant une salle d'exposition. L'idée est que les résidentes puissent accéder, au sein de leur habitat, au milieu artistique sous toutes ses formes (photographie, peinture, sculpture, ...). Ce lieu d'exposition permettrait aussi de soutenir la création artistique de jeunes artistes bordelais.
PUBLIC CIBLE	Les résidentes du Levain. Le public des expositions. Les jeunes artistes bordelais exposés.

Subvention : 600 euros

PROJET	Partage ton art pour Haïti
PORTEUR DU PROJET	Hugo MEEKEL
THEME	Citoyenneté
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX CENTRE D'ANIMATION ARGONNE SAINT GENES
OBJECTIFS	Le premier objectif de ce projet est la sensibilisation de la population à la solidarité internationale afin d'aider une population frappée récemment par une catastrophe naturelle. De plus, les compétitions de skate et de hip hop peuvent être le moyen de promouvoir ces arts urbains en les amenant dans un centre d'animation de quartier. Enfin, le dernier objectif est plus concret et consiste à récolter le maximum de fonds pour Médecins sans Frontières.
DESCRIPTIF DU PROJET	Le projet consiste en un week-end culturel et sportif avec le samedi un contest de skate et le dimanche une compétition de danse hip hop. Les recettes seront reversées pour Haïti. Le week-end se déroule en deux temps forts : le samedi, le contest de skate se tient dans le Centre. Des juges connus du milieu des arts de la glisse sont présents et permettent d'obtenir une compétition de qualité le dimanche, un grand battle de hip hop regroupant de prestigieux danseurs, juges et DJ de la région sera organisé dans la salle polyvalente du Centre Sur aucune des deux compétitions il n'y aura de récompenses financières, seulement symboliques, afin de préserver cet esprit de solidarité pendant tout le week-end.
PUBLIC CIBLE	Le public ciblé est surtout les familles mais plus précisément les jeunes, les passionnés ou novices de cultures urbaines afin de réveiller la solidarité pour Haïti

Subvention : 500 euros

PROJET	Voyage d'approfondissement et de découverte de la culture à Cuba
PORTEUR DU PROJET	Sarah NHARI
THEME	Citoyenneté
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	ASSOCIATION DE LA MOUVANCE FLOIRACAISE
OBJECTIFS	Effectuer un échange pédagogique (citoyenneté et solidarité notamment) en utilisant des outils : danse, chant et percussions.
DESCRIPTIF DU PROJET	L'objet du projet « Voyage d'approfondissement et de découverte de la danse et de la culture latine à Cuba » est un échange artistique avec de jeunes cubains engagés appartenant à l'association Hermanas Saiz (seule association non gouvernementale culturelle à Cuba, promouvant des formes culturelles non institutionnelle incluant le hip hop, etc ...). C'est pourquoi, nous avons la volonté de réaliser un échange culturel autour de la danse. Mise en place d'ateliers musicaux (danse et chant), participation au carnaval et organisation d'un concert à Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	

Subvention : 500 euros

PROJET	Young Européens in the USA
PORTEUR DU PROJET	Florian LARRIVEAU
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	LA BELLE FEE GORE
OBJECTIFS	Rapporter un témoignage de notre expérience sous format audiovisuel, support adéquat pour toucher efficacement le public et l'impliquer dans des manifestations durant lesquelles des échanges de tout type seront aménagés. L'association est le support idéal pour superviser ce genre d'évènements dans le fait que son assise juridique simplifie la location de salles et autres services.
DESCRIPTIF DU PROJET	4 jeunes français partent aux Etats-Unis en emportant dans leurs bagages le matériel nécessaire pour filmer leur voyage et ainsi ramener en France un témoignage audiovisuel sous une forme originale : un mélange entre un documentaire de type « road movie » et une fiction décalée et humoristique.
PUBLIC CIBLE	15 / 35 ans

Subvention : 700 euros

Séance du lundi 28 juin 2010

PROJET	Convention jeu de rôle "Gare aux dragons"
PORTEUR DU PROJET	Erwan CORRE
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	DRAGONS, TRESORS ET CONTES
OBJECTIFS	Nos objectifs sont au départ une recherche d'échanges entre les associations rôlistes du milieu bordelais, l'intérêt est ainsi de regrouper des joueurs, venant même de toute la France, afin d'échanger et, peut être, espérons-le, sensibiliser sur le sujet de l'écologie
DESCRIPTIF DU PROJET	Convention dans une salle, organisée en une quinzaine de tables autour desquelles se retrouvent une demi-douzaine de joueurs (5-7) un peu à la manière de jeux de plateaux, afin de faire du jeu de rôle. Une murder-party sera organisée le samedi soir et de nombreux petits jeux seront accessibles au cours du week-end
PUBLIC CIBLE	Est convié à participer toute personne venant de tous horizons, souhaitant découvrir ou partager la passion du jeu de rôle

Subvention : 450 euros

PORTEUR DU PROJET	Luis GÁRATE BLANES
THEME	Expression culturelle
CATEGORIE	18-25 ans

Séance du lundi 28 juin 2010

PRESENTATION DU PROJET

NOM ASSOCIATION	BARRIO 33
OBJECTIFS	<p>A travers ce projet, l'association Barrio 33 sensibilise les musiciens de la région au métissage de la musique et les encourage à travailler leur création sous le signe de l'interculturalité. Le contenu de cette action est donc double : culturel et pédagogique. Culturel car par le biais de la musique, moyen d'expression on ne peut plus indémodable, s'élabore un projet adressé aux jeunes, basé sur la création et l'exposition de cette création. Pédagogique car le thème central étant l'Espagne, l'Amérique Latine, le métissage des cultures, ils sont amenés à s'approprier une culture qui leur est parfois étrangère, par un processus ludique de création. Puis, lors du concert Scène ouverte, les artistes sélectionnés proposent au public de découvrir une partie de leur répertoire, mais aussi, le morceau qu'ils ont composé pour l'occasion. Enfin, est organisée une rencontre entre les musiciens de la Scène ouverte et des musiciens professionnels (un français et un espagnol). L'objectif est ici de permettre aux jeunes artistes d'échanger et d'apprendre, mais également d'enrichir leur conception du métissage culturel au travers d'une expérience musicale et humaine de deux jours.</p>
DESCRIPTIF DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - le « Projet jeunes » consiste à proposer aux jeunes musiciens d'Aquitaine une scène ouverte musicale - la scène ouverte organisée à Bordeaux invite tous les jeunes musiciens à composer une production musicale sur le thème de « l'Espagne, l'Amérique Latine, le métissage des cultures », que cela se passe par les paroles, le propos ou la mélodie (toute originalité étant encouragée) - après une première sélection, opérée par un jury sur écoute d'un support audio, en suit une seconde sur scène - des prix sont attribués à tous les participants sélectionnés par ce même jury de professionnels de la musique et de la culture - l'objectif est de réunir les divers acteurs professionnels et amateurs, et par des prix judicieusement choisis par le jury, d'encourager le développement des musiques et des arts métissés - au-delà des prix offerts aux jeunes musiciens, Barrio 33 leur offre l'opportunité de rencontrer un musicien professionnel français et un musicien professionnel espagnol lors d'un autre évènement appelé « La rencontre » qui se déroulera sur un jour et demi et où ils pourront partager et apprendre à la fois
PUBLIC CIBLE	Musiciens de scène régionale (entre 17 et 30 ans). Scène ouverte : concert ouvert au public

Subvention : 450 euros

MME PIAZZA. -

Cette délibération concerne les projets AJC. Vous avez vous-même il y a quelques semaines déclaré les noms des porteurs de projets lauréats de ce concours 2010. 15 projets, dont 1 pour les plus jeunes.

Séance du lundi 28 juin 2010

C'était une expression culturelle : citoyenneté, environnement, développement durable. Des projets magnifiques. Il suffisait simplement de voter les récompenses financières et de s'appuyer sur le jury tout à l'écoute de ces projets.

Aussi je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à payer ces primes et récompenses financières.

M. le MAIRE. -

C'est un beau projet qui ne soulèvera pas d'oppositions ni d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Josy REIFFERS

D -20100349

Soutien de la Ville de Bordeaux au 10^{ème} congrès CIFEPME du 26 au 29 octobre 2010 à Bordeaux. Demande de subvention. Décision. Autorisation.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Bordeaux accueillera pour la première fois le Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME, congrès biennuel), du 26 au 29 octobre 2010 sur le site du Pôle Universitaire en Sciences de Gestion, à Bordeaux Bastide.

Sur fonds de crise économique mondiale, des chercheurs internationaux de 14 pays, experts en entrepreneuriat et PME se réuniront pendant quatre jours pour échanger sur le thème de la recherche en entrepreneuriat et de la recherche en PME. Un accent tout particulier sera porté sur l'interdisciplinarité de ces domaines de recherche.

Le 10^{ème} CIFEPME rassemblera chercheurs, juristes, économistes, gestionnaires, sociologues, psychologues, pédagogues qui travailleront avec des créateurs, repreneurs ou dirigeants d'entreprise locaux, nationaux et internationaux.

Les thèmes abordés au cours de ce congrès sont au cœur des préoccupations de la ville de Bordeaux : problématiques liées aux pôles de compétitivité, à la transmission d'entreprise, à l'internationalisation des PME, au développement durable, au développement de l'esprit entrepreneurial, etc...

Le budget global de ce congrès s'élève à 66 000 euros. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 3 000 euros.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement de la subvention de 3 000 euros à l'Université Bordeaux IV pour l'organisation du 10^{ème} Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 90 – nature 6574 de l'exercice en cours,
- signer la convention ci-annexée.

ANNEXE :

CONVENTION 10EME CIFEPME (DU 26 AU 29 OCTOBRE 2010)
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITE BORDEAUX IV

Entre

Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le.....

Et

Monsieur Jean-Pierre LABORDE, Président de l'Université Bordeaux IV

Exposé

La présente convention a pour but de définir les objectifs et moyens mis en œuvre par l'Université Bordeaux IV (équipe Entrepreneuriat de l'IRGO - Institut régional de gestion des Organisations) qui s'est vu confiée cette année la mission d'organiser le 10ème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME du 26 au 29 octobre 2010 sur Bordeaux, et les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU

Article 1 : objet de la convention

Bordeaux accueillera pour la première fois le Congrès biannuel CIFEPME Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME du 26 au 29 octobre 2010 sur le site du Pôle Universitaire en Sciences de Gestion, à Bordeaux Bastide.

Sur fonds de crise économique mondiale, des chercheurs internationaux de 14 pays, experts en entrepreneuriat et PME se réuniront pendant quatre jours pour échanger sur le thème de la recherche en entrepreneuriat et de la recherche en PME. Un accent tout particulier sera porté sur l'interdisciplinarité de ces domaines de recherche.

Le 10ème CIFEPME rassemblera chercheurs, juristes, économistes, gestionnaires, sociologues, psychologues, pédagogues qui travailleront avec des créateurs, repreneurs ou dirigeants d'entreprise locaux, nationaux et internationaux.

Les thèmes abordés au cours de ce congrès sont au cœur des préoccupations de la Ville de Bordeaux : problématiques liées aux pôles de compétitivité, à la transmission d'entreprise, à l'internationalisation des PME, au développement durable, au développement de l'esprit entrepreneurial, etc...

Le Maire de Bordeaux interviendra au cours du congrès lors d'une table ronde le mercredi 27 octobre 2010 en matinée.

Article 2 : engagements financiers

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Université Bordeaux IV, pour l'organisation du congrès CIFEPME 2010, la somme de 3.000 euros pour l'année civile 2010.

Le budget global du congrès s'élevant à 66.000 euros (budget en annexe).

Article 3 : mode de règlement

L'Université Bordeaux IV s'engage à utiliser les moyens mis à sa disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2010.

Elle sera créditée en tranche unique au compte de l'Agent Comptable de l'Université Bordeaux IV - Trésorerie générale - Code Banque : 10071 – Code Guichet : 33000 – Compte : 00001000431 - Clé : 33, après signature de la présente convention.

Article 4 : conditions générales

L'Université Bordeaux IV s'engage :

- 1) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la Commune de Bordeaux,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 3) à ne pas reverser tous ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 6) à fournir à la Ville l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :
« Opération soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 5 : conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'action décrite à l'article 1, au titre de l'année 2010. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Article 6 : conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Université Bordeaux IV de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Université Bordeaux IV.

Article 7 : contrôle de la Ville

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, l'Université Bordeaux IV s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

une copie certifiée de son budget,
une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1er/03/1984),
tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 8 : droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Université Bordeaux IV.

Article 9 : élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'Université Bordeaux IV, Pôle Universitaire des Sciences de Gestion, IRGO - 35 avenue Abadie, 33072 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Université Bordeaux IV
Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire	Monsieur Jean-Pierre LABORDE, Président

Séance du lundi 28 juin 2010

Budget prévisionnel de l'association mis à jour le 15 mai 2010

Congrès CIFEPME se déroulant du 26 au 29 octobre 2010 (sur la base de 200 participants).
Exercice 2010 date de début : 1 janvier 2010/ date de fin : 31 décembre 2010

CHARGES	MONTANT(2)	PRODUITS (1)	MONTANT(2)
60 - Achat		70 -Ventes, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services (inscription au colloque)	42 000
Achats non stockés de matières et de fournitures	1 000	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 000		
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat:	
Locations	4 000		
Entretien et réparation		Région (B):	3 000
Assurance			
Documentation		Département :	
Divers			
62 - Autres services extérieurs		Ville de Bordeaux	3 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autre commune	
Publicité, publication (communication et publication des actes)	9 000		
Déplacements, missions (A)	43 000		
Frais postaux et de télécommunications	2 000	Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (sponsoring) (C)	14 000
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante (prix AIREPME)	1 000	76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	

Séance du lundi 28 juin 2010

		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	4 000	Prestations en nature	4 000
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	66 000	TOTAL DES PRODUITS	66 000

L'association sollicite une subvention de : 3000,00 €

(A) Ces frais correspondent aux dépenses suivantes : déjeuner et pauses pour les participants pendant les trois journées (16 000 €), soirée d'accueil du mardi (1 000€), cocktail dînatoire, soirée partenaires du mercredi (10 000€), soirée gala du jeudi (16 000€).

(B) Cette demande sera examinée par le Conseil Régional Aquitaine en juin 2010.

(C) Cette somme représente des demandes de sponsoring accordées pour certaines, en cours pour d'autres.

Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente : 2000 € (accordée et versée), Chambre de métiers de la Gironde 1500 € (accordée et versée), Université Bordeaux4 BQR 3000€ (accordée et versée), IUT TC 5000 € (accordée et versée), INPI 2500€ (en cours d'instruction)

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'apporter un soutien à notre université, à l'un de ses sites de Bordeaux intra muros, en l'occurrence le Pôle de Gestion qui prépare pour le mois d'octobre un congrès international francophone sur le thème de la recherche en entrepreneuriat et dans les petites et moyennes entreprises.

C'est un colloque dont le budget est de 66.000 euros pour lequel on demande une participation de la Ville de 3.000 euros, à la même hauteur que la subvention demandée au Conseil Régional d'Aquitaine.

Je pense qu'il serait bien de voter cette subvention pour signifier notre soutien à cette université.

M. le MAIRE. -

Vous savez combien je suis attaché au bon développement des sites universitaires dans la ville intra muros. Celui-ci en est un qui est important. Si nous pouvons les aider je crois que c'est une bonne chose.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire

D -20100350

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Désignation du lauréat du concours. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20090461 du 20 juillet 2009, vous avez autorisé, Monsieur le Maire à lancer un concours sur esquisse en vue de confier à un maître d'oeuvre privé le réaménagement de l'espace Saint-Michel.

Selon les dispositions de l'article 70 du Code des Marchés Publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 14 juin 2010 et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement OBRAS (mandataire)/ HORIZONS PAYSAGES et ARCADIS.

dans les conditions suivantes :

- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	8 700 000 € H.T.
- Taux de rémunération	9,19 %
- Forfait provisoire de rémunération (mission de base)	799 530.00 € H.T.
- Mission complémentaire : • OPC	130 500.00 € H.T.
- Etudes préliminaires	63 962,40 € H.T.
- Montant total	993 992,40 € H.T.
- Soit TTC	1 188 814,91 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 6226.

M. le MAIRE. -

Un mot sur cette opération qui est à bien des égards importante et exemplaire.

D'abord c'est un projet ambitieux puisque l'enveloppe prévue au contrat de co-développement atteint 15 ME TTC dont 60% financés par la Communauté Urbaine et 40% par la Ville. La Ville a d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage de cette opération par délégation de la Communauté Urbaine.

Cette opération est ensuite exemplaire parce qu'elle a donné lieu à une concertation très approfondie au stade de sa préparation. Fabien ROBERT pourra nous en dire un mot.

Séance du lundi 28 juin 2010

Nous avons donc lancé un appel à candidatures. Un grand nombre de cabinets d'architectes se sont manifestés. Nous en avons sélectionné 5 et le jury a retenu à la quasi unanimité la proposition du groupement OBRAS, Horizons Paysages et Arcadis.

Ce projet est en effet apparu très intéressant aux membres du jury, d'abord parce qu'il respecte les grands principes qui avaient été posés aux termes de la concertation. Je n'en évoquerai que deux.

Le respect du marché. Il faut, sans beaucoup d'espoir, essayer de couper les ailes à ce canard répandu ici ou là à Saint-Michel selon lequel la Ville veut supprimer le marché. Il n'en a jamais été question. Une des contraintes fixées dans le cahier des charges c'était précisément le maintien de la totalité des places du marché, ce qui est le cas de l'offre qui nous est proposée.

En ce qui concerne le stationnement, la concertation a fait apparaître le souhait des habitants, des riverains, des commerçants, de conserver une partie significative du stationnement licite dans ce quartier, ce qui est le cas puisque 70% des places seront respectées.

Le plus attirant dans ce projet c'est l'approche qui est proposée de l'ensemble de l'espace depuis les quais, pratiquement depuis la place Duburg jusqu'aux Capucins. A l'heure actuelle c'est un peu un bric-à-brac, il faut bien le dire, avec des trottoirs en tous sens, des plate-formes surélevées, ce que j'appelle des « boudins » pour empêcher l'accès des camions. Là le cabinet propose un sol aplani, très simple mais très élégant de l'espace avec un calpinage étudié de façon assez astucieuse.

Et une innovation majeure qui est l'utilisation sur tout ou partie de la surface – c'est à mettre au point – du pavé de bois en pin des Landes, ce qui peut donner à ce lieu une originalité et aussi une chaleur assez sympathiques.

Il reste encore des points à préciser avant la mise au point définitif du dossier, notamment le traitement de la collecte des ordures ménagères. Aucun des cabinets qui a soumissionné n'avait vraiment intégré cette question. Il faut donc voir si la pose de conteneurs enterrés, qui ne sont pas la solution miracle il faut bien le dire, mais qui peuvent aider, est possible ou pas.

Il faut aussi attacher, je l'ai demandé avec insistance, une grande importance à la qualité du mobilier urbain et à sa bonne résistance parce que le vandalisme ça existe. Là on nous propose un mobilier en fonte et en bronze. Il faut voir exactement ce qu'il en est. De même l'éclairage doit faire l'objet d'une mise au point.

Et c'est ma dernière observation, la concertation qui s'était développée avant va continuer après, puisque dans leur offre les architectes s'engagent à poursuivre la mise au point du projet en collaboration avec les riverains, avec les habitants, avec les commerçants. Donc là aussi toute une procédure a été mise en place pour s'assurer de cette concertation.

Je vais demander à Fabien ROBERT qui a suivi en sa qualité de Maire adjoint du quartier l'évolution de ce projet, de préciser ce que je viens de dire.

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être complémentaire. Nous parlons depuis le début de requalification d'un espace qui, constaté par de nombreux architectes, n'existe pas réellement. Quand on va des Capucins aux quais c'est extrêmement disparate. Il y a des coins, des recoins et un espace très différent, en tout cas sur la partie espace public.

C'est donc à partir de ce constat que les cabinets d'une manière générale, mais celui-ci qui a gagné le concours a particulièrement retenu notre attention. Il nous a proposé un projet qui rend l'espace particulièrement fluide, ou rend plutôt les espaces particulièrement complices. C'est vrai qu'il y a une certaine élégance, une certaine simplicité et même un raffinement poussé à l'extrême qu'il faudra certainement revoir en fonction des usages bien évidemment, mais dans le cadre d'un concours d'architecture il est vrai que le projet proposé est particulièrement élégant.

Il tient compte d'une direction évidente, celle qui va des Capucins vers les quais, formant une petite boucle. Il tient compte également d'une autre direction évidente, celle qui est parallèle au fleuve et qui donc est parallèle aux rues : rue de la Frustrerie, rue Carpenteyre, qui suivent le fleuve. Et on se rend compte qu'à partir de cette double direction on peut établir un quadrillage au sol, une charpente, une maille nous disent les architectes, particulièrement élégante qui localise le piéton d'une certaine manière.

C'est-à-dire que tous ces espaces particulièrement complexes on les lie d'une manière assez évidente. Je dois avouer que de ce point de vue le dessin est particulièrement astucieux et il était assez difficile à réaliser.

Bien évidemment la flèche joue un rôle majeur. Elle est intégrée d'une manière peut-être plus légère qu'elle ne l'est aujourd'hui car à l'évidence c'est un monument particulièrement marquant de l'espace. Il n'est pas nécessaire comme c'est le cas aujourd'hui de tisser une toile d'araignée autour de ce monument. Elle est particulièrement visible. D'ailleurs, l'espace est assez simple. Je crois que c'est une règle importante quand le bâti est beau. Il s'agit simplement de mettre en avant l'existant et pas forcément de faire des fioritures en matière architecturale.

Le jardin de la basilique est conservé. C'est même un élément assez important.

Et enfin les usages. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le marché ainsi que l'ensemble du mobilier, les bancs, l'éclairage public qui sera revu. Tout ceci est conservé et même amplifié pour la partie éclairage public et bancs. Cela c'était sur le fond du projet.

Par rapport aux matériaux utilisés l'un des éléments qui nous a séduits également c'est l'utilisation proposée du pavage bois. Aujourd'hui le projet qui nous est proposé utilise intégralement du pavage bois, à l'exception de la place Duburg où les pavés sont réutilisés.

Evidemment cela a suscité autant de séduction que d'inquiétude au vu des usages de cette place qui est soumise à rude preuve, notamment les jours de marché avec la pénétration des camions par exemple. Mais nous pensons que le bois peut être utilisé de manière importante dans ce projet. Nous entrons aujourd'hui dans une négociation avec les architectes et la population pour doser l'utilisation de ce matériau. La pierre, évidemment, la traditionnelle cale bordelaise, le pavé existant, je le disais, place Duburg, la fonte et le bronze.

Je m'arrête sur cet aspect-là, il est vrai que le mélange du bois, de la pierre et du bronze donne au projet qui nous a été présenté un aspect particulièrement chaleureux, une véritable patine, et l'utilisation de matériaux qui sont peu ou pas utilisés aujourd'hui à Bordeaux.

Séance du lundi 28 juin 2010

Vous avez des esquisses à l'entrée de la salle du Conseil Municipal qui rendent compte de ce que je vous explique ici.

Vous dire également que c'est un projet évolutif. Là les architectes nous ont aussi séduits par l'approche qu'ils ont. Il nous ont dit dès le départ, je cite, « qu'ils attachaient beaucoup d'importance aux rencontres avec la population. Ce sont les hommes et les femmes qui vont utiliser les lieux et les services qui les maintiendront en état qui ont ici toute légitimité pour être écoutés afin d'adapter sans remettre en cause l'esprit général. » Voilà qui nous a rassurés.

Pour répondre à M. PAPADATO, nous mettons en place ici un dispositif de concertation le plus complet possible, je crois, avec un local où sera exposé le projet pendant un mois, local situé 29 rue des Faures où les habitants pourront venir s'exprimer.

2 réunions de concertation, les 6 et 13 juillet.

Un questionnaire en ligne sur Bordeaux.fr.

Et de manière plus spécifique, des réunions avec les commerçants non sédentaires qui font vivre le marché pour bien évidemment les associer étroitement au positionnement du marché après les travaux, et immédiatement, au déplacement du marché pendant les travaux qui ne pourra pas être conservé. Tous les aménagements nécessaires seront mis en œuvre pour que ce temps soit le plus réduit possible.

Le stationnement est conservé à hauteur de 70%. Le nombre de places du marché est identique.

Enfin l'ensemble de cet espace est traité en zone de rencontres, ce qui signifie que le piéton, le vélo, les déplacements doux sont prioritaires.

Egalement en matière de concertation et de pilotage il est convenu qu'un comité de pilotage soit mis en place avec l'ensemble des acteurs et bien évidemment la Communauté Urbaine qui participe à hauteur de 60%, vous l'avez rappelé. Très rapidement en conclusion je dirai que c'est un projet assez unique pour un quartier qui l'est tout autant. Je vous remercie.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

On nous demande d'entériner ici le réaménagement de la place Saint-Michel sans beaucoup d'informations, il faut bien le dire, même si nous avons un plan à l'entrée, car tous les élus ne semblent pas avoir été invités, en tout cas directement, aux séances de concertation, je n'en ai pas vu trace, et certains des habitants ne sont pas non plus au courant. Tout le monde ne lit pas Sud-Ouest. Il y a peut-être un travail de communication autour des séances de concertation.

Cela dit les prochaines ont été notées et les gens y seront, je pense.

Tout ce travail inquiète énormément les habitants de ce quartier, surtout à cause du marché, bien sûr, mais aussi à cause de la myriade de petits commerces non encore assujettis à de grands chaînes de brasseries, ou autres épiceries qui auront du mal à survivre durant les travaux.

J'ai vu qu'il y avait des choses qui étaient plus ou moins prévues de ce côté-là en termes d'exonération, etc., mais ce sont des terrasses et pendant les travaux ça va être assez dur, je

pense, pour les petits cafés, les petits restos qui sont tout autour et qui font le charme de la place.

Il s'agit également des multiples usages de la place. J'ai vu que sa forme en avait été retenue, mais cette place sert actuellement :

- De terrain de foot pour les gosses du quartier qui sont plus faciles à surveiller lorsqu'ils sont sur la place que lorsqu'ils sont sur la Plaine des Sports, malgré tout.

- D'espace festif accueillant bals et manifestations publics assez fréquents.

- De lieu de rassemblement informel pour les 49 ethnies qui composent le quartier. C'est un peu comme un reste de Sud dans une ville, il faut le dire, par ailleurs plutôt aseptisée. Bordeaux ne peut pas se permettre d'aseptiser totalement ce quartier car elle y perdrait le reste de vie qui subsiste dans le centre ville. Ce lieu manquerait alors à tous les exilés du soleil qui viennent ici retrouver dans leur thé à la menthe un peu du bleu du ciel qui leur manque tellement ailleurs.

Le quartier Saint-Michel a cependant droit à un réaménagement au même titre que les autres quartiers. L'idée de nous y opposer ne nous effleure même pas.

De plus, les pavés de pin des Landes nous semblent une excellente idée s'ils ne deviennent pas glissants à la longue et sous la pluie.

Il faudra être beaucoup plus vigilant ici qu'ailleurs car on ne peut pas se permettre une place Pey Berland au cœur de Saint-Michel. Ce sont vraiment des quartiers très différents qui cohabitent très bien mais qui ne sont pas superposables.

Aussi les élus communistes seront-ils particulièrement vigilants au développement du projet en lien avec la population du quartier, et nous serons présents aux prochaines réunions de concertation.

M. le MAIRE. -

Très bien. Je ne sais pas si je peux oser, mais j'avais envie de vous inviter, Madame, à un tour de ville pour vous convaincre que Bordeaux n'est pas aseptisée du tout.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Un mot sur cette délibération. Je dois dire que quand j'ai eu entre les mains le texte de la délibération les bras m'en sont tombés parce que je rappelle que c'est quand même un projet à 12 millions d'euros. Donc par rapport à ce qui nous avait été donné comme première information, puisque le 20 juillet 2009 nous avons voté une première délibération qui lançait ce projet de concours où nous était déjà notifié le coût de l'opération. Là, ce qu'on nous demande c'est d'attribuer le marché au groupement OBRAS, Horizons Paysages et Arcadis. Point. C'est-à-dire que la délibération n'est accompagnée d'aucune note qui décrit le projet d'aucune manière que ce soit.

Je trouve que nous demander de nous prononcer sur 12 millions d'euros avec 3 lignes de présentation du projet c'est un peu scandaleux.

Puisque je suis sur le volet financier, il y a ensuite la question du taux de rémunération. Le taux de rémunération est de l'ordre de 10%, c'est-à-dire en général le taux qui est appliqué pour les architectes, qui conduit quand même pour une opération de cette nature qui concerne des espaces publics, à une rémunération pour la partie intellectuelle de l'aménagement à hauteur de 800.000 euros. Avec 800.000 euros je pense qu'effectivement le groupement a les moyens

de réfléchir intellectuellement au projet. Il aurait également les moyens de nous faire une petite note de synthèse sur ledit projet.

Vous dites, Monsieur le Maire, qu'il a été retenu parce qu'il respecte les grands principes posés dans le cahier des charges. Eh bien heureusement. Parce qu'en plus s'il ne respectait pas ce qu'on lui demande... Si c'est un des critères pour le retenir, je suppose que les autres ont également retenu les principes posés dans le cahier des charges.

M. le MAIRE. -

Non. Justement.

MME NOËL. -

Non ? Alors très bien. Si effectivement le seul critère qui ait permis de le retenir est le fait qu'il ait respecté les principes posés dans le cahier des charges, c'est bien. C'est le respect du marché et le souhait de conserver le stationnement. Très bien.

Je vous remercie d'avoir fait une présentation maintenant, parce que ce matin je me suis dit : heureusement que Sud-Ouest existe pour nous expliquer quelques éléments du projet. Je suis allée voir les panneaux, mais ils sont visuels donc je n'ai aucun élément à rapprocher pour voir en quoi ça répond ou pas à la commande.

Vous venez de dire, je reprends vos termes : « aujourd'hui c'est un bric-à-brac », et si j'ai bien compris, nous débouchons sur un projet dont on souligne le raffinement poussé à l'extrême.

Là moi j'ai une petite inquiétude dans le fait de passer d'un bric-à-brac à un raffinement poussé à l'extrême, et tout ça dans le respect absolu de ce que souhaite la population. J'ai peur qu'il y ait un léger décalage.

Cela m'amène à un questionnement sur un volet un peu pragmatique, parce que, évidemment, comme tout un chacun ici je soutiens l'idée qu'on utilise du bois et qu'on utilise des pavés bois. Il doit y avoir quelques inquiétudes parce que j'ai noté aussi qu'il était notifié des pavés bois sur tout ou partie. Est-ce que ça veut dire qu'il y a une interrogation sur cette utilisation ?

D'après ce que j'ai compris des plans que je suis allée voir avec beaucoup d'intérêt, il va y avoir une mixité totale des usages de la voie : piétons, cyclistes, modes doux, automobiles et naturellement camions puisque, que je sache, il y a un marché donc il y aura du tonnage. On voit ce que ça a donné cours de l'Intendance d'avoir un beau projet et ensuite de penser pragmatiquement les choses.

Donc moi une des questions que je me pose c'est comment cet aménagement est véritablement amené à vivre et en quoi il va permettre que les usages actuels se poursuivent ? Est-ce qu'on peut avoir toute garantie à cet égard ? Et est-ce que le bureau d'étude qui avait quand même des moyens conséquents pour réfléchir peut donner toutes les garanties à ce sujet ?

Nous nous abstiendrons.

M. le MAIRE. -

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que membre de la commission d'appel d'offres j'ai participé au choix de l'architecte mandaté pour réaliser cette requalification. J'ai voté pour l'architecte qui fut retenu. Je n'ai pas trouvé le dossier enthousiasmant, mais sur le papier il me paraissait être le moins attentatoire à l'harmonie des lieux.

C'était par ailleurs le seul projet à présenter l'originalité de l'intégration du bois qui est une matière chaleureuse qui pourrait peut-être rendre hommage à la magie des lieux.

J'observe que le budget pour ce seul aménagement est supérieur à l'investissement de la Mairie de Bordeaux pour toute la convention publique d'aménagement sur les années 2002 / 2014. Autrement dit on va mettre plus d'argent dans le ravalement de la place et l'alignement des rues que dans la gestion de la condition de vie.

Pour ma part, Monsieur le Maire, j'aime le bric-à-brac de Saint-Michel, celui-là même que vous voulez aplanir. La pagaille et le désordre bon enfant font aussi Saint-Michel.

Mais surtout ce quartier est le dernier à être aussi cosmopolite. Une telle réhabilitation est considérée par les sociologues comme une étape importante dans la « gentryfication » d'un quartier. C'est-à-dire que la sociologie du quartier est fortement influencée par une telle réhabilitation.

La réhabilitation serait acceptable si d'un autre côté on pensait à maintenir la population modeste sur le quartier. Or aujourd'hui, les nombreuses études le prouvent, ce n'est pas le cas.

Donc ma crainte aujourd'hui, je voulais la mentionner, est que si on ne met pas davantage d'argent dans le logement social à Saint-Michel, la population qui bénéficiera de cet aménagement sera très différente de celle qui a vécu aussi longtemps dans le quartier Saint-Michel.

M. le MAIRE. -

M. GUYOMARC'H.

M. GUYOMARC'H. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le réaménagement de l'espace Saint-Michel est je crois emprunt de beaucoup de qualité.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je voulais dire aussi que si c'est un quartier qui a toute son authenticité de par sa diversité, c'est aussi un lieu qui est visité pendant la saison touristique par des milliers de gens qui ont droit à un accès sécurisé, un accès où l'hygiène rudimentaire doit être respectée.

Je pense qu'en termes de sécurité en ce qui concerne Saint-Michel il ne faudra pas oublier, mais je pense que c'est prévu aussi, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident éventuel sur ce lieu de visite.

M. le MAIRE. -

Merci. Quand j'ai parlé de bric-à-brac je parlais du traitement du sol naturellement, et non pas des activités qui se déroulent à Saint-Michel qui non seulement sont les bienvenues, mais qui font partie de l'identité même de notre ville et que nous sommes attentifs à maintenir.

M. ROBERT pour ajouter quelques compléments.

M. ROBERT. -

Je vais essayer de répondre.

D'abord, Mme VICTOR-RETALI, il y aura une présentation au Conseil Municipal qui se fera à la rentrée après la phase de concertation.

Ce projet laisse une place importante à la concertation. Beaucoup d'usages non pas été affectés volontairement pour qu'ils soient vus avec les habitants. Il semble plus intéressant de les présenter avec les architectes à la rentrée lorsque nous aurons une visibilité sur l'avant-projet.

Par ailleurs les plaquettes sont exposées à l'entrée. Vous pouvez avoir un certain nombre d'informations.

Par rapport aux commerces, ce ne sont pas des aides qui sont plus ou moins prévues, ce sont des aides qui sont prévues dans l'Opération Urbaine Collective que nous allons voter dans un moment où vous verrez qu'apparaît très clairement la place Saint-Michel comme étant un lieu où nous allons aider un certain nombre de commerces à s'embellir. Donc nous allons les aider aussi à supporter une période difficile.

Nous allons éventuellement envisager, comme cela se fait sur les axes où il y a des travaux, des exonérations diverses.

Il y a par ailleurs des dispositifs de gel de bases un peu compliqués que je ne vais pas développer ici mais qui sont aussi envisageables.

Et enfin quatrième outil, c'est tous les outils de communication : les commerces restent ouverts pendant les travaux, etc., etc. Autant de communication que nous pourrons faire. Sachez que nous sommes en étroite liaison avec les commerçants de ce quartier.

Vous avez parlé des différents usages de la place, évidemment qu'on les maintiendra : lieu de rassemblement, de foot.. Cela ne sera à mon avis pas empêché. Bien au contraire, si la place est uniformisée dans ses hauteurs, c'est-à-dire sans différence entre le trottoir et la rue, je crois que ça sera un espace d'autant plus agréable pour s'y rassembler et s'y balader.

Marie-Claude NÖEL par rapport au manque d'information. Ecoutez, je vous propose un rendez-vous pour qu'on en parle directement. Si vous considérez que certaines choses vont manquer je suis prêt à en débattre, à en discuter et à vous présenter le projet. Vous êtes par ailleurs cordialement invitée aux réunions de concertation. Ce projet n'est pas figé, je le répète.

Séance du lundi 28 juin 2010

Le bric-à-brac et le raffinement ne me semblent pas incompatibles. Il s'agit justement d'équilibrer les deux. Je crois qu'il n'y a pas opposition, loin de là.

Le pavé bois est en négociation. Il nous semble difficile de mettre du pavé bois de façade à façade. Ce n'est pas tout à fait ce qu'ils proposent mais c'est un peu dans cet état d'esprit. Ça nous semble compliqué parce qu'il y a des usages de cette place qui sont assez durs. Mais nous voulons malgré tout conserver un taux important de bois sans que cela nuise à la durée de cet espace.

Donc le risque existe. Les architectes nous rappellent malgré tout qu'il y avait 150 rues de Paris qui étaient pavées en bois il y a encore pas très longtemps. Que depuis, la technologie a évolué et qu'elle nous a permis d'avoir des matériaux particulièrement résistants.

M. ROUYEYRE, vous comparez des choses qui me semble-t-il ne sont pas tout à fait comparables. L'espace que nous allons requalifier là est absolument immense, et le budget qui lui est alloué est tout à fait raisonnable compte tenu du nombre de mètres carrés. Je ne pense pas qu'on puisse le comparer avec la CPA.

Quant au logement social, il me semble que ce n'est pas le sujet. Je laisserai Elizabeth y répondre peut-être en lien avec les délibérations qui suivent.

J'évoquerai le fait qu'il y ait eu une rencontre avec les principaux acteurs du quartier : sociaux, économiques, culturels. Samedi dernier, Monsieur le Maire, vous leur avez présenté le projet. On leur a également présenté le dispositif de concertation. Tous les échos que nous avons eus jusque-là sont globalement positifs.

Maintenant nous mènerons tout cela au bout en matière de concertation pour que cela reste positif.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Juste pour expliquer notre position de vote. D'abord je voudrais rebondir là-dessus. C'est vrai qu'il y avait les acteurs du quartier. Il y avait aussi la presse, et heureusement, parce que sinon on aurait eu assez peu d'éléments à se mettre sous la dent.

Cela m'amène à vous dire deux choses.

La première c'est sur le projet qui a été retenu. Mathieu ROUYEYRE l'a dit, il le connaît mieux que nous puisqu'il a participé à la commission, c'est le meilleur semble-t-il des projets qui ont été présentés. Ou le moins mauvais. Ce n'est pas ça qui nous gêne.

Ce qui nous gêne c'est que ce rendez-vous que vous proposez, M. Fabien ROBERT, ce n'est pas après le vote qu'il aurait fallu qu'il ait lieu, c'est avant. Parce qu'aujourd'hui on se prononce, on vote et le projet sera acté.

(Brouhaha)

M. le MAIRE. -

Du calme.

M. RESPAUD. -

Séance du lundi 28 juin 2010

Ce que je regrette c'est que vous dites : il y a eu concertation. Vous l'avez dit pour la barrière de Toulouse, et jamais ni par vous, ni par le Maire adjoint de l'autre quartier, je n'ai été invité à quelque réunion que ce soit . Je n'ai jamais été invité.

Là vous dites : il y a eu concertation. Moi je peux vous dire que je n'ai jamais été invité à quelque réunion que ce soit sur Saint-Michel, et les autres pareils. Je leur ai demandé. Ça n'existe pas.

Finalement on n'aurait pas eu quelqu'un à la commission d'appel d'offres... Là on est amené à voter sur une page, et encore, alors que ça représente un investissement tout à fait considérable, et je le dis aussi, un investissement souhaitable.

Donc il ne s'agit pas de dire que maintenant il faut se voir. On ne s'est pas vu. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le MAIRE. -

Très bien.

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Je ne vais pas rajouter grand-chose. Je voulais juste dire qu'effectivement il ne suffit pas de refaire les espaces publics pour rendre du confort urbain. Donc tout un travail doit être fait aussi sur les commerces, sur les équipements de proximité, et bien entendu sur les logements. C'est bien le but du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés qui va travailler sur ce territoire comme sur les territoires plus étendus.

Donc on ne s'arrête pas à une rénovation d'un espace public aussi grand soit-il et aussi important soit-il. On travaille aussi sur tout ce qui fait le confort des habitants qui sont dans ces secteurs.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI vous vous voulez réintervenir. Si on pouvait peut-être avancer un peu...

MME VICTOR-RETALI. -

C'est juste pour le vote. Abstention aussi du groupe communiste.

M. le MAIRE. -

Très bien. Ecoutez, moi je trouve que c'est un beau projet. Ce n'est pas le plus mauvais, c'est le meilleur. J'ai été d'ailleurs très heureux que la Commission d'Appel d'Offres l'approuve avec beaucoup d'enthousiasme.

Deuxièmement, dans tous les concours ce sont les Commissions d'Appels d'Offres qui examinent les choses, et pas le Conseil Municipal. Il y a des règles des marchés publics qui sont très strictes dans ce domaine.

Troisièmement, comme l'a dit M. Fabien ROBERT il y a eu des procédures de concertation. J'ai pu moi-même en juger samedi en rencontrant un grand nombre d'associations ou d'habitants du quartier.

Donc cela me semble une bonne procédure et un bon projet.

J'ajoute par ailleurs que partir du principe que dans les quartiers populaires il ne faut pas traiter les espaces publics c'est un peu méprisant. Moi je souhaite que même Saint-Michel, et peut-être surtout Saint-Michel, puisse bénéficier d'autant d'amélioration et d'embellissement que la place Pey Berland, que les quais ou que d'autres.

Elle est très réussie la place Pey-Berland. Il n'y a que des gens sans goût qui trouvent qu'elle n'est pas réussie. Mais ceux qui ont du goût trouvent qu'elle est très réussie, dans un contexte très différent de celui de la place Saint-Michel, naturellement. Mais elle est très réussie.

Saint-Michel gardera son caractère, mais il est une bonne chose de refaire l'espace public, d'autant que ça se situe dans une approche plus globale où on ne sous-estime pas, bien sûr, l'importance de la lutte contre le logement insalubre, le PNRQAD, etc.

Ma vision de Saint-Michel ce n'est pas l'immobilisme et le conservatisme absolu sans toucher à rien, ni aux espaces publics qui sont dans bien des endroits dégueulasses, ni au logement qui est dans bien des endroits indigne. Il faut améliorer ce quartier et je suis heureux qu'on le fasse.

Quant à la concertation, je voudrais juste préciser s'agissant de la barrière de Toulouse, qu'il ne faut pas toujours croire ce qui est écrit sur le papier. La CUB n'a pas changé son point de vue. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec M. FELTESSE. Le projet continue. Il sera mis au point dans le cadre du contrat de co-développement avec des adaptations d'ici la fin de l'année. Mais ce n'est pas parce que deux vice-présidents de la Communauté Urbaine correspondent avec le Conseiller Général du canton dans une fin évidemment politique que le projet est remis en cause. Ce n'est pas du tout comme ça que ça s'est passé, et fort heureusement la CUB ne se prête pas à ce genre de manipulation.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je mets donc aux voix le projet qui porte le numéro 350, corrigé, parce que je pense que vous avez eu un erratum, on a rajouté 63.962 euros pour les études préliminaires, si bien que le montant TTC s'établit à 1.188.814.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

*ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS*

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20100351

Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré ou d'un PASS Foncier. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

1. Acquisition par Mlle VILRET Delphine d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 28 avril 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par la BNP.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle VILRET Delphine une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

2. Acquisition par M. MARI Stéphane d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 28 avril 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier de 33 078 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. MARI Stéphane une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Séance du lundi 28 juin 2010

3. Acquisition par Mlle DUPORT Amandine d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 mai 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier de 37 313 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle DUPORT Amandine une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

4. Acquisition par M. BONGIBAUT Vincent d'un appartement neuf, de type 1, situé dans l'ensemble immobilier dénommé résidence des Arts à Bordeaux, vendu par la société DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 mai 2010.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 51 400€ délivré par le Crédit Mutuel et d'un Pass Foncier de 33 300 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. BONGIBAUT Vincent une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

5. Acquisition par Mlle MORTERA Marjorie et M. POURQUEY Julien d'un appartement neuf, de type 3, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, sis avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 mai 2010.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € délivré par le LCL et d'un Pass Foncier de 45 000 € délivré par Alliance.

Séance du lundi 28 juin 2010

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle MORTERA Marjorie et M. POURQUEY Julien une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

6. Acquisition par Mlle COURTOIS Carole d'un appartement neuf, de type 3, situé dans l'ensemble immobilier dénommé « Les Portes du Lac » à Bordeaux, vendu par la société DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 mai 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par la Caisse d'Epargne et d'un Pass Foncier de 45 000 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle COURTOIS Carole une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

7. Acquisition par Mlle DENARD Muriel d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé GINKO, sis avenue Marcel Dassault à Bordeaux, vendu par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 mai 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par le Crédit Foncier et d'un Pass Foncier de 32 814 € délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle DENARD Muriel une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

8. Acquisition par Mlle SKIBA Marine d'un appartement neuf, de type 2, situé dans l'ensemble immobilier dénommé résidence des Arts à Bordeaux, vendu par la société Domofrance.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 mai 2010.

L'accédante bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 51 400 € délivré par le Crédit Mutuel et d'un Pass Foncier de 38 700 € délivré par le CILG.

Séance du lundi 28 juin 2010

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mlle SKIBA Marine une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée et/ou Pass Foncier. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

Je vais vous présenter un ensemble de délibérations qui reflètent la variété des dispositifs d'accompagnement à la production de logements sociaux, à l'accession sociale à la propriété, dispositifs mis en place et financés par la Ville.

La 351 concerne à nouveau des aides de la Ville qui permettent à des primo-accédants sous plafond de ressources de bénéficier du Prêt à Taux Zéro Majoré et/ou du Pass Foncier.

Ce dispositif mis en place par la Ville sous le nom de Déclic, a permis à ce jour d'aider environ 120 ménages à accéder à la propriété. Il s'inscrit dans notre politique globale d'aide au logement.

Je vous propose donc pour cette délibération de valider 8 demandes pour des acquisitions dans des projets réalisés soit par Domofrance, soit par Bouygues Immobilier.

Le montant global des subventions s'élève à 24.000 euros.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions sur ce premier train de mesures ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100352

Logements locatifs aidés. Opération en neuf sise rue Bigot rue Contrescarpe. St Julien Victoire réalisée par Mésolia Habitat. Surcharge foncière. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'article R. 331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions pour dépassement des valeurs foncières de référence peuvent être accordées par l'Etat aux bénéficiaires visés à l'article R. 331-14, dont les organismes HLM, pour des travaux de construction, de transformation et d'aménagement ou d'amélioration de logements locatifs aidés répondant aux conditions prévues aux articles R. 331-8 et R.331-9. Les opérations réalisées sont susceptibles de bénéficier d'une subvention lorsque la charge foncière en construction neuve ou le coût global de l'opération en acquisition-amélioration dépasse le montant de la valeur foncière de référence.

Une fraction du dépassement au moins égale à 20 % de son montant doit être prise en charge par une collectivité ou un groupement de collectivités locales et la subvention de l'Etat ne peut dépasser certains plafonds variables selon les types d'opérations.

La loi n° 2003-710 du 1er août 2003 a créé l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Celle-ci a pour mission de contribuer, grâce à des financements spécifiques, à la réalisation du programme national de rénovation urbaine dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles ou dans ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues. Les modalités de fonctionnement de l'ANRU sont fixées par le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 et le décret n° 2004-1005 du 24 septembre 2004.

Les subventions accordées par l'ANRU pour la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sont soumises aux mêmes conditions d'attribution que les subventions de l'Etat. Il en est donc ainsi des subventions foncières prévues par l'article R. 331-24 du Code de la construction et de l'habitation.

En application du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville, approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 19 septembre 2003 et modifié en dernier lieu le 2 septembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse une aide à l'opération variable selon le type de financement.

La Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006.

C'est dans ce cadre réglementaire que MESOLIA HABITAT a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence pour la construction d'un immeuble de 32 logements financés en PLUS-CD et 32 parkings en sous-sol, comprise dans la reconstitution d'offre de l'opération Lormont Génicart.

Par arrêté en date du 24 décembre 2009, l'ANRU a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière de 797 888,25 €, montant qu'elle finance à hauteur de 38,49%.

Séance du lundi 28 juin 2010

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :	4 802 499,08 €
Prix de référence :	4 004 610,83 €
Dépassement de la valeur foncière de référence :	797 888,25 €

Participation de l'ANRU	40%	319 154,97 €
Participation de la CUB :	25%	199 472,16 €
Participation de la Ville :	25%	199 472,16 €
Fonds propres de l'organisme :	10%	79 788,96 €

MESOLIA HABITAT vise pour cette opération la certification Habitat et Environnement et le label THPE 2005 (Très haute performance énergétique Qualitel). La subvention attribuée tient compte de cet engagement ainsi que d'autres caractéristiques du projet, conformément à la délibération du 18 décembre 2006 (respect des critères environnement, mixité sociale et difficulté de l'opération).

Après achèvement, l'opération fera l'objet d'un contrôle par un bureau d'études mandaté par la Ville afin de vérifier que les objectifs annoncés en terme d'environnement ont bien été atteints. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, la subvention de la Ville sera recalculée sans l'application du critère environnemental et donc minorée d'autant.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.
- l'attestation du bureau d'études mandaté par la Ville pour constater que l'opération
- répond au critère environnemental

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 199 472,16 Euros maximum,
- créditer MESOLIA HABITAT sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100353

Logements locatifs aidés. Opération en neuf sise 3-17 rue Surson réalisée par Domofrance. Surcharge foncière. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'article R. 331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions pour dépassement des valeurs foncières de référence peuvent être accordées par l'Etat aux bénéficiaires visés à l'article R. 331-14, dont les organismes HLM, pour des travaux de construction, de transformation et d'aménagement ou d'amélioration de logements locatifs aidés répondant aux conditions prévues aux articles R. 331-8 et R.331-9. Les opérations réalisées sont susceptibles de bénéficier d'une subvention lorsque la charge foncière en construction neuve ou le coût global de l'opération en acquisition-amélioration dépasse le montant de la valeur foncière de référence.

Une fraction du dépassement au moins égale à 20 % de son montant doit être prise en charge par une collectivité ou un groupement de collectivités locales et la subvention de l'Etat ne peut dépasser certains plafonds variables selon les types d'opérations.

Par convention, l'Etat a délégué à la Communauté Urbaine de Bordeaux l'ensemble des aides à la pierre, avec prise d'effet au 31 janvier 2006.

En application du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville, approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 19 septembre 2003 et modifié en dernier lieu le 2 septembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse une aide à l'opération variable selon le type de financement.

La Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006.

C'est dans ce cadre réglementaire que la S.A. DOMOFRANCE a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence pour la construction d'un immeuble de 6 logements individuels financés en PLUS.

Par arrêté en date du 31 décembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière de 30 223,88 €, montant qu'elle finance à hauteur de 25% au titre des aides déléguées de l'Etat.

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :		142 223,18 €
Prix de référence :		111 999,30 €
Dépassement de la valeur foncière de référence :		30 223,88 €

Participation de l'Etat	25%	7 555,00 €	
Participation de la CUB :	0%	0 €	(participation globale de 64 800 € sur l'opération)
Participation de la Ville :	61,76%	18 666,55 €	
Fonds propres de l'organisme :	13,24%	4 002,33 €	

L'opération répond aux critères environnementaux de la délibération du 18 décembre 2006.

Séance du lundi 28 juin 2010

Après achèvement, l'opération fera l'objet d'un contrôle par un bureau d'études mandaté par la Ville afin de vérifier que les objectifs annoncés en terme d'environnement ont bien été atteints. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, la subvention de la Ville sera recalculée sans l'application du critère environnemental et donc minorée d'autant.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.
- l'attestation du bureau d'études mandaté par la Ville pour constater que l'opération répond au critère environnemental

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 18 666,55 Euros maximum,
- réditer la S.A. DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100354

Logements locatifs aidés. Opération en neuf sise 23 cours Louis Fargue. les Attiques réalisée par la SA ERILIA. Surcharge foncière. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'article R. 331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions pour dépassement des valeurs foncières de référence peuvent être accordées par l'Etat aux bénéficiaires visés à l'article R. 331-14, dont les organismes HLM, pour des travaux de construction, de transformation et d'aménagement ou d'amélioration de logements locatifs aidés répondant aux conditions prévues aux articles R. 331-8 et R.331-9. Les opérations réalisées sont susceptibles de bénéficier d'une subvention lorsque la charge foncière en construction neuve ou le coût global de l'opération en acquisition-amélioration dépasse le montant de la valeur foncière de référence.

Une fraction du dépassement au moins égale à 20 % de son montant doit être prise en charge par une collectivité ou un groupement de collectivités locales et la subvention de l'Etat ne peut dépasser certains plafonds variables selon les types d'opérations.

Par convention, l'Etat a délégué à la Communauté Urbaine de Bordeaux l'ensemble des aides à la pierre, avec prise d'effet au 31 janvier 2006.

En application du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville, approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 19 septembre 2003 et modifié en dernier lieu le 2 septembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse une aide à l'opération variable selon le type de financement.

La Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006.

C'est dans ce cadre réglementaire que la SA ERILIA a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence pour l'acquisition en VEFA d'un immeuble de 23 logements dont 15 logements en PLUS et 8 logements en PLAI ainsi que 23 parkings boxés en sous-sol.

Par arrêté en date du 18 juin 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière de 353 329,22 €, montant qu'elle finance à hauteur de 37,76% au titre des aides déléguées de l'Etat.

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :	592 616,72 €
Prix de référence :	239 287,50 €
Dépassement de la valeur foncière de référence :	353 329,22 €

Séance du lundi 28 juin 2010

Participation de l'Etat :	37,76 %	133 400,00€	
Participation de la CUB :	0 %	0,00 €	(participation globale de 220 000 € sur l'opération)
Participation de la Ville :	24,85 %	87 819,00 €	
Fonds propres de l'organisme :	37,39 %	132 110,22 €	

La SA ERILIA vise pour cette opération les niveaux requis par la RT 2005. La subvention attribuée tient compte de cet engagement ainsi que d'autres caractéristiques du projet, conformément à la délibération du 18 décembre 2006 (difficulté de l'opération).

Après achèvement, l'opération fera l'objet d'un contrôle par un bureau d'études mandaté par la Ville afin de vérifier que les objectifs annoncés en terme d'environnement ont bien été atteints. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, la subvention de la Ville sera recalculée sans l'application du critère environnemental et donc minorée d'autant.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.
- l'attestation du bureau d'études mandaté par la Ville pour constater que l'opération répond au critère environnemental

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 87 819,00 Euros maximum,
- créditer la SA ERILIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100355

Logements locatifs aidés. Opération en acquisition. Amélioration d'un immeuble sis 36 rue Frédéric Bastiat réalisée par l'OPH Aquitanis. Surcharge foncière. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'article R. 331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions pour dépassement des valeurs foncières de référence peuvent être accordées par l'Etat aux bénéficiaires visés à l'article R. 331-14, dont les organismes HLM, pour des travaux de construction, de transformation et d'aménagement ou d'amélioration de logements locatifs aidés répondant aux conditions prévues aux articles R. 331-8 et R.331-9. Les opérations réalisées sont susceptibles de bénéficier d'une subvention lorsque la charge foncière en construction neuve ou le coût global de l'opération en acquisition-amélioration dépasse le montant de la valeur foncière de référence.

Une fraction du dépassement au moins égale à 20 % de son montant doit être prise en charge par une collectivité ou un groupement de collectivités locales et la subvention de l'Etat ne peut dépasser certains plafonds variables selon les types d'opérations.

Par convention, l'Etat a délégué à la Communauté Urbaine de Bordeaux l'ensemble des aides à la pierre, avec prise d'effet au 31 janvier 2006.

En application du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville, approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 19 septembre 2003 et modifié en dernier lieu le 2 septembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse une aide à l'opération variable selon le type de financement.

La Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006.

C'est dans ce cadre réglementaire que l'OPH AQUITANIS a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence pour l'acquisition-amélioration d'une maison située 36, rue Frédéric Bastiat à Bordeaux. Cette opération comprendra 1 logement de type 6 financée en PLAI.

Par arrêté en date du 24 décembre 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière de 93 525,00 €, plafonné à 31 053,00 €, montant qu'elle finance à hauteur de 25% au titre des aides déléguées de l'Etat.

Séance du lundi 28 juin 2010

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :	248 787,00 €	
Prix de référence :	155 261,50 €	
Dépassement de la valeur foncière de référence :	93 525,50 €	Plafonné à 31 052,30 €

Participation de l'Etat :	25%	7 763,00 €	
Participation de la CUB :	0%	0 €	(participation globale de 5 000 € sur l'opération)
Participation de la Ville :	48,31%	15 000,00 €	
Fonds propres de l'organisme :	26,69 %	8 289,30 €	

L'opération répond aux critères environnementaux de la délibération du 18 décembre 2006. Après achèvement, l'opération fera l'objet d'un contrôle par un bureau d'études mandaté par la Ville afin de vérifier que les objectifs annoncés en terme d'environnement ont bien été atteints. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, la subvention de la Ville sera recalculée sans l'application du critère environnemental et donc minorée d'autant.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.
- l'attestation du bureau d'études mandaté par la Ville pour constater que l'opération répond au critère environnemental

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 15 000,00 Euros maximum,
- créditer l'OPH AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100356

Logements locatifs aidés. Opération en acquisition. Amélioration d'un immeuble sis 6 rue Mestrezat. 205 Bd du Maréchal Leclerc. Résidence Paulo Freire réalisée par l'Association Emmaüs 33. Surchage foncière. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'article R. 331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions pour dépassement des valeurs foncières de référence peuvent être accordées par l'Etat aux bénéficiaires visés à l'article R. 331-14, dont les organismes HLM, pour des travaux de construction, de transformation et d'aménagement ou d'amélioration de logements locatifs aidés répondant aux conditions prévues aux articles R. 331-8 et R.331-9. Les opérations réalisées sont susceptibles de bénéficier d'une subvention lorsque la charge foncière en construction neuve ou le coût global de l'opération en acquisition-amélioration dépasse le montant de la valeur foncière de référence.

Une fraction du dépassement au moins égale à 20 % de son montant doit être prise en charge par une collectivité ou un groupement de collectivités locales et la subvention de l'Etat ne peut dépasser certains plafonds variables selon les types d'opérations.

Par convention, l'Etat a délégué à la Communauté Urbaine de Bordeaux l'ensemble des aides à la pierre, avec prise d'effet au 31 janvier 2006.

En application du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville, approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 19 septembre 2003 et modifié en dernier lieu le 2 septembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse une aide à l'opération variable selon le type de financement.

La Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006.

C'est dans ce cadre réglementaire que l'Association Emmaüs 33 a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence pour l'acquisition-amélioration d'un immeuble situé 6, rue Mestrezat et 205, boulevard du Maréchal Leclerc à Bordeaux. Cette opération comprendra 12 logements financés en PLAI (15 places d'hébergement) destinés à s'adresser à tout public en difficulté relevant de l'insertion par la formation professionnelle.

Par arrêté en date du 30 décembre 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière de 403 970,00 €, montant qu'elle finance à hauteur de 34,62% au titre des aides déléguées de l'Etat.

Séance du lundi 28 juin 2010

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :	753 570,00 €
Prix de référence :	349 600,00 €
Dépassement de la valeur foncière de référence :	403 970,00 €

Participation de l'Etat :	34,62%	139 840,00 €	
Participation de la CUB :	16,67%	67 330,00 €	(participation totale de la cub sur l'opération : 75 000 €)
Participation de la Ville :	7,62%	30 795,00 €	
Conseil Général :	40,85%	165 000,00 €	
Fonds propres :	0,25%	1 005,00 €	

La subvention attribuée tient compte du critère mixité sociale conformément à la délibération du 18 décembre 2006.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 30 795,00 Euros maximum,
- créditer l'Association Emmaüs 33 sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

Je vous propose si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, de regrouper les délibérations 352 à 356 puisqu'elles concernent toutes des aides attribuées par la Ville au titre de la surcharge foncière.

Pour rappel, afin d'équilibrer financièrement des opérations de construction ou d'acquisition, amélioration de logements sociaux, des aides pour surcharge foncière sont accordées aux bailleurs par la Ville, la Communauté Urbaine et l'Etat.

Les montants sont fixés en fonction de critères réglementaires qui sont définis par le code de la construction, par le règlement d'intervention Habitat et Politique de la Ville de la Communauté Urbaine et par des règles fixées par la Ville dans sa délibération de décembre 2006 qui prennent en compte, entre autres, les critères de qualité environnementale et de mixité urbaine.

La délibération 352 concerne l'opération Saint Julien Victoire qui est une opération de 76 logements, dont 42% de logements sociaux.

44 logements sont réalisés par Bouygues Immobilier en accession à la propriété dont les deux tiers à un prix plafonné à 2.950 euros le m².

Séance du lundi 28 juin 2010

Et 32 logements sont réalisés par Mésolia. Ce sont des logements PLUS. La demande de cette délibération concerne évidemment ces 32 logements. Le montant de la participation de la Ville est de 199.472 euros.

C'est un projet qui vise le label Très haute performance énergétique Qualitel.

Nous ferons réaliser un contrôle à livraison pour savoir si les objectifs affichés sont atteints.

La délibération 353 concerne un immeuble de 6 logements financés en PLUS, réalisés par Domofrance rue Surson.

Cette opération répond aussi à des critères environnementaux.

Le montant de la participation de la Ville s'élève à 18.666 euros.

La délibération 354 concerne un achat en VEFA de 23 logements dont 15 en PLUS et 8 en PLAI par la SA Erilia cours Louis Fargue.

Il est demandé une participation de la Ville de 87.819 euros. Je tiens à rappeler que la Ville ne participe à la surcharge foncière que sur les PLUS et les PLAI, pas les PLS.

La délibération 355 concerne l'acquisition d'une maison rue Frédéric Bastiat par Aquitanis pour réaliser un PLAI de type 6, avec une participation de la Ville de 15.000 euros.

La délibération 356 : Rue Mestrezat et bd du Maréchal Leclerc l'association Emmaüs vient de réaliser une opération exemplaire de 12 logements PLAI, soit 15 places d'hébergement qui sont destinées à des publics en difficulté en cours d'insertion professionnelle.

Je tiens à souligner que hormis la subvention de surcharge foncière de 37.795 euros que nous accordons aujourd'hui à Emmaüs, ce projet a été rendu possible grâce à la préemption que la ville a faite sur ces deux immeubles qui ont été ensuite cédés à Emmaüs.

M. le MAIRE. -

Merci. Comme je l'ai fait au Conseil de Communauté vendredi dernier, je voudrais souligner que parallèlement à l'effort important que réalise la Communauté Urbaine en faveur du logement social, la Ville apporte aussi une participation substantielle par les mécanismes d'aide à la surcharge foncière ou ce que nous faisons aussi en matière d'accession sociale à la propriété.

Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions à ces différents dossiers ?

Pas d'abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100357

Dispositif d'aide à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap léger. Ville de Bordeaux SACICAP Les Prévoyants. Aide la de Ville. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter le maintien à domicile des propriétaires occupants ou accédants âgés ou légèrement handicapés, grâce à la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement. Dans ce cadre, la Ville et la Sacicap Les Prévoyants accordent une aide aux bénéficiaires sous conditions de ressources (plafonds PLUS pour l'adaptation au vieillissement et plafonds PLS pour l'adaptation au handicap léger). L'aide de la Ville ne peut venir abonder les aides au traitement du handicap lourd.

La participation de la Ville au dispositif est plafonnée à 1 000 € quelle que soit la composition de la famille et celle de la Sacicap Les Prévoyants à 3 000 €.

La Sacicap Les Prévoyants assume à titre gratuit la responsabilité du montage financier de chaque dossier et la vérification de l'éligibilité des demandeurs au dispositif, ainsi que le versement des aides après réalisation des travaux, y compris l'aide de la Ville.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour le projet suivant :

- travaux d'adaptation au vieillissement de la maison de Madame Monique DULAC, âgée de 81 ans, demeurant 33, rue de Cardoze - 33000 Bordeaux.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 avril 2010.

Montant de l'aide de la Ville :	1 000 euros
---------------------------------	-------------

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Madame Monique DULAC une participation d'un montant de 1 000 € pour la Ville de Bordeaux

La Sacicap Les Prévoyants assurera le versement de cette subvention à Madame Monique DULAC après achèvement complet des travaux.

La Ville remboursera la Sacicap Les Prévoyants sur production pour le 1er octobre de chaque année de la liste des dossiers et d'un état technique et financier récapitulatif des subventions versées.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

La délibération 357 c'est encore un dispositif habituel. Nous aidons avec la société SACICAP à l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap. La gestion de ces demandes est gérée par le PACT.

Il vous est proposé d'accorder une aide à Mme Dulac pour l'adaptation de son logement.

M. le MAIRE. -

Ces opérations sont très positives.

Pas de problèmes ?

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100358

Dispositif d'aide à la primo accession à la propriété dans le neuf pour les revenus intermédiaires. Ville / CDC. Aide de la Ville aux acquereurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion à la propriété pour les revenus intermédiaires, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Le bénéficiaire de ce dispositif est réservé aux primo accédants de logements neufs à Bordeaux, pour l'acquisition de leur résidence principale, sous plafonds de ressources PLI.

Par l'intermédiaire d'une société dédiée à cette opération (SAS Bordeaux Prime Access) la CDC a négocié auprès d'un promoteur immobilier l'acquisition de logements qu'elle propose ensuite à la location avec option d'achat ou à la revente immédiate aux accédants répondant aux conditions d'éligibilité. Le portage du parking est également possible pendant une durée de 15 ans, avec option d'achat.

La participation de la Ville au dispositif s'élève à 3 000 € quelle que soit la composition de la famille, versée au notaire chargé de la rédaction de l'acte d'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour le projet suivant :

1/ Acquisition par Mme PERREAUT Lucile d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 28 avril 2010.

Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros
---------------------------------	-------------

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme PERREAUT Lucile une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

2/ Acquisition par Mme DOMECCQ Dominique d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 28 avril 2010.

Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros
---------------------------------	-------------

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme DOMECCQ Dominique une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

3/ Acquisition par M. BILLARD Paul d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Séance du lundi 28 juin 2010

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 28 avril 2010.

Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros
---------------------------------	-------------

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. BILLARD Paul une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

4/ Acquisition par M. LAMIGE Alban d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 28 avril 2010.

Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros
---------------------------------	-------------

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LAMIGE Alban Paul une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ce logement devra être occupé à titre de résidence principale par son acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur production d'une attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

La délibération 358 est un dispositif d'aide aux primo-accédants à la propriété dans le neuf pour des revenus intermédiaires.

La Caisse des Dépôts négocie auprès d'un promoteur l'acquisition de plusieurs logements groupés, ce qui lui permet d'obtenir des prix à la baisse qui sont reportés sur les acquéreurs, et la Ville aide au travers d'une subvention pour ces primo-accédants.

Je peux vous donner plus de détails si vous le souhaitez.

M. le MAIRE. -

Je crois que tout le monde a lu la délibération, et on connaît le mécanisme.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Séance du lundi 28 juin 2010

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20100359

Attribution de subvention à l'association Vélo-Cité.

Autorisation. Signature.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'Association Vélo-Cité, créée en 1980, a pour objet la promotion et la défense du vélo urbain sur l'agglomération bordelaise.

De par ses nombreuses actions, elle a contribué aux changements positifs que la Ville de Bordeaux a mis en place pour faciliter l'utilisation du vélo en ville comme par exemple la continuité des itinéraires cyclables, le développement des articulations avec les autres modes de transport mais aussi la mise en place de nombreux aménagements cyclables.

Par ailleurs, dans le cadre de l'anniversaire de ses 30 années d'existence, l'association a décidé d'organiser tout au long de cette année 2010 plusieurs manifestations festives mettant à l'honneur le vélo, dont une exposition de photos sur les grilles du jardin public. A cet effet, elle bénéficie d'une aide financière de 5 000 € du fonds d'intervention local du quartier centre ville, mais aussi d'une contribution en nature de la mairie de Bordeaux – plan de communication avec inauguration, montage et démontage de l'exposition requérant 4 agents et un véhicule pendant 2 jours et demi-, représentant un coût de 12 000 €.

Considérant que les objectifs de cette association sont en adéquation totale avec le thème 1 de notre Agenda 21, essentiellement dans l'objectif 2, action 6, qui est d'encourager la pratique du vélo, la ville de Bordeaux a décidé de soutenir financièrement cette association qui promeut les actions de la ville de Bordeaux en faveur des déplacements doux.

Je vous propose donc d'attribuer à l'association Vélo-Cité une subvention de 1 500 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6574 - enveloppe 020316.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention.

MME WALRYCK. -

Je vous propose d'attribuer une subvention de 1.500 euros à l'association Vélo-Cité.

Dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire l'association a fait un certain nombre de manifestations extrêmement réussies dont nous avons été partenaires.

Dans le cadre du FIL dans le quartier du centre ville, une aide de 5.000 euros a déjà été attribuée par Laurence DESSERTINE pour aider à l'organisation de l'exposition liée aux 30 ans de l'association.

Nous avons par ailleurs soutenu cette exposition et les différents événements à hauteur de 12.000 euros.

Nous rajoutons donc une subvention à hauteur de 1.500 euros.

M. le MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Vélo-Cité est une association fort utile qui a participé à la concertation sur la barrière de Toulouse.

Je voulais y revenir parce que vous avez transformé la barrière de Toulouse en un problème politicard entre la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux.

M. le MAIRE. -

Non, non, ce n'est pas un problème entre la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux.

M. RESPAUD. -

C'est un problème d'aménagement des déplacements. Qu'est-ce qu'on privilégie ? Est-ce qu'on privilégie les transports collectifs et les déplacements doux, ou est-ce qu'on privilégie l'automobile ?

C'est donc un débat de fond. J'espère que nous l'aurons à la Communauté Urbaine et avec Vélo-Cité.

M. le MAIRE. -

Vélo-Cité, tout le monde est d'accord pour la subvention ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100360

**Attribution de subvention à l'association Vélophonie.
Autorisation. Signature.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vélophonie, association bordelaise à vocation internationale créée le 11 décembre 2009, a pour objet la promotion et la défense de la culture vélo francophone et de ses acteurs, grâce à l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Ses objectifs sont les suivants :

- valoriser le territoire bordelais au niveau local, national, européen et international.
- former le 1^{er} réseau international des villes cyclables vers les pays francophones.
- faire de Bordeaux la première ville vélo de France, en contribuant au rayonnement international de la culture vélo.
- inscrire Bordeaux dans les programmes européens et internationaux.

Par ailleurs, l'utilisation des NTIC offre un triple impact à la culture vélo francophone en :

- Créant une dynamique internationale de transfert de connaissances sans précédent.
- En constituant à terme un véritable réseau international.
- En conférant aux villes cyclables francophones un caractère durable.

Ainsi, dans le cadre de la mission qu'elle s'est dévolue et des objectifs précités, Vélophonie participera et représentera le territoire bordelais lors du congrès Velocity global 2010, qui se déroulera à Copenhague du 22 au 25 juin prochain.

La ville de Bordeaux considère que les objectifs de cette association sont en adéquation totale avec le thème 1 de notre Agenda 21, essentiellement dans l'objectif 2, action 6, qui est d'encourager la pratique du vélo, mais aussi qu'elle s'inscrit dans le thème 7, développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud, et plus particulièrement dans l'objectif 20, qui est de pérenniser les réseaux de concertation et d'échanges,

C'est pourquoi elle a décidé de soutenir financièrement cette association dont la finalité promeut non seulement les actions de la ville de Bordeaux en faveur des déplacements doux mais présente, dans ce domaine, un caractère innovant en matière de communication et d'échanges au niveau international.

Je vous propose donc d'attribuer à l'association Vélophonie une subvention de 1 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6574 - enveloppe 020316.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une jeune association qui a été créée le 11 décembre dernier qui souhaite faire la promotion de l'usage du vélo dans des relations privilégiées avec le monde francophone, et en s'appuyant également sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

A cet égard nous souhaitons les aider par l'attribution d'une subvention, notamment pour leur avoir permis – puisque ça vient de se passer – de participer au congrès Velocity Global 2010 organisé à Copenhague en fin de semaine dernière.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100361

Intégration de la boucle verte de la CUB au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée pédestre du Conseil Général. Approbation sur le principe.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2006/0709 du 22 septembre 2006, la CUB s'est engagée dans l'élaboration de la Boucle Verte, itinéraire de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique du territoire, reliant les espaces naturels et grands parcs d'agglomération.

En concertation avec les communes, un tracé continu a été établi, majoritairement sur les emprises publiques des collectivités. Il totalise 147 km et traverse 20 communes dont 19 de la CUB.

En 2009, il est proposé d'intégrer la Boucle Verte au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Pédestre du Conseil Général de la Gironde, comme armature structurante des itinéraires de découverte sur le territoire de la CUB.

Sur la Ville de Bordeaux, cet itinéraire représente 24 km.

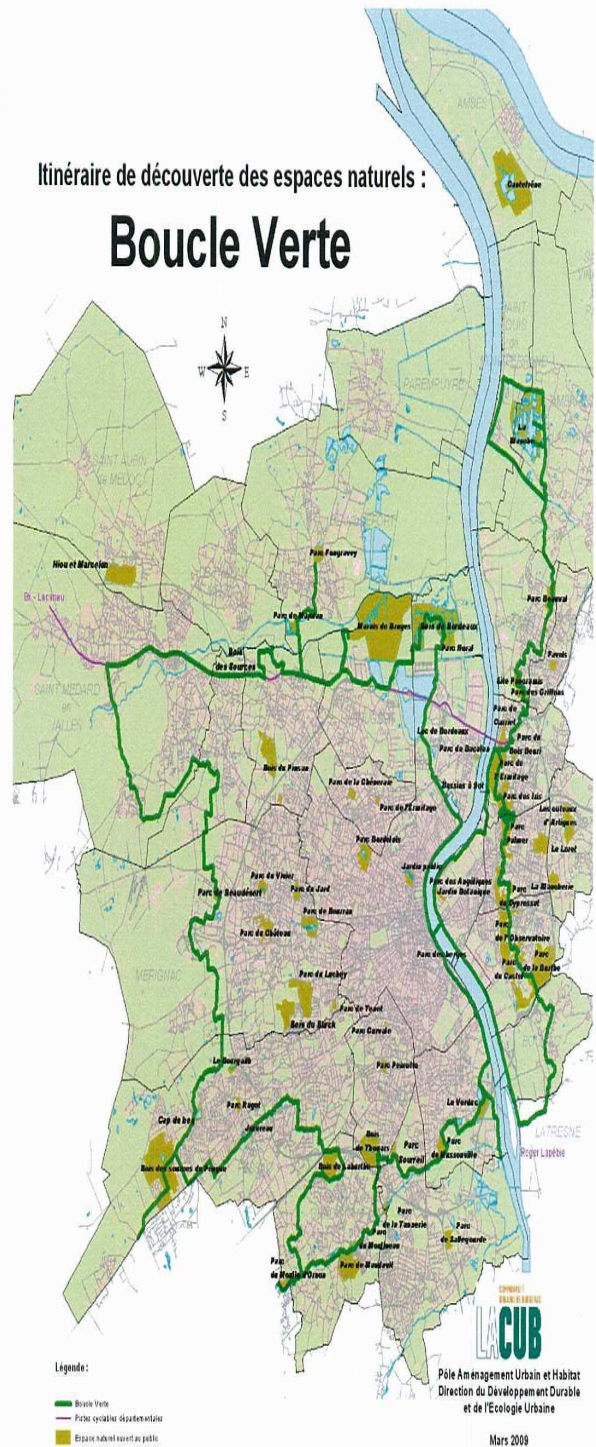
La démarche d'intégration de la Boucle Verte de la CUB au PDIPR nécessite les étapes suivantes :

- l'approbation du tracé de principe de la Boucle Verte. La carte matérialisant ce tracé est annexée à la présente délibération,
- la sollicitation du Conseil Général de la Gironde pour intégrer le tracé de la Boucle Verte de la CUB sur la Ville de Bordeaux au PDIPR,
- la signature de l'ensemble des conventions de servitude et de passage sur les propriétés privées et publiques
- la réalisation par les services de la CUB, aidés techniquement par les services du Conseil Général et de la Ville, du plan de balisage localisant les éléments du mobilier de jalonnement sur le plan cadastral,
- l'approbation du principe d'une convention tripartite de gestion et d'entretien à conclure entre le Conseil Général de la Gironde, la CUB et la Ville.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'approuver, sur le principe, l'engagement de la Ville de Bordeaux à la démarche d'intégration de la Boucle Verte de la CUB au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, telle que détaillée dans la présente délibération.

Le tracé de la Boucle Verte

- traverse 6 grands paysages : vallée de l'Eau Bourde, forêt des landes, Parc des Jalles, berges de Garonne, Parc des Coteaux, marais de la Presqu'île
- 147 km
- 20 communes
- 1020 parcelles sur le domaine public
- 525 parcelles privées



MME WALRYCK. -

Je vous propose d'accepter sur le principe l'intégration de la boucle verte de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre du Conseil Général.

Cela représente une boucle qui permet de relier les espaces naturels et les grands parcs de l'agglomération dans les 19 communes de la Communauté Urbaine qui sont concernées.

Pour la Ville de Bordeaux, pour un parcours qui totalise 147 km, ça représente 24 km. Le parcours préconisé est joint à la délibération avec une carte en couleur. J'espère que vous avez bien eu cette carte en couleur qui montre les différents lieux proposés.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux observations extrêmement brèves.

La première concerne spécifiquement cette boucle verte pour dire que nous approuvons naturellement cette délibération. Nous nous réjouissons même du fait qu'elle intervienne enfin.

Nous voulons simplement insister sur le fait que dans les préconisations de la Communauté Urbaine sur cette boucle verte ce sont essentiellement des préoccupations techniques qui ont trait au tracé, aux servitudes de passage, aux jalonnements, aux aménagements des sentiers destinés à recevoir les piétons, les VTC, etc. C'est un peu technique.

Nous souhaiterions que la Ville de Bordeaux puisse apporter éventuellement une plus-value en se préoccupant à l'occasion de cette boucle verte de la protection de la biodiversité qui peut être mise en difficulté à l'occasion de l'ouverture nécessaire de ces espaces. Nous pensons que ça serait une plus-value que vous pourriez apporter au projet.

Deuxième observation, je profite de cette délibération pour parler globalement de la délégation de Mme WALRYCK et pour revenir à mon tour, parce que c'est quelque chose qui nous a beaucoup heurtés les uns et les autres, sur l'histoire, excusez-moi de le dire, des tomates de Paul Bert. On a été destinataires d'un courrier nous relatant cet événement.

Je tiens à dire ici plus spécifiquement en ma qualité de membre du comité du pilotage de l'Agenda 21, que ce projet nous avait été présenté lors de la restitution de la concertation le 19 avril dernier, et que ce projet Paul Bert, précisément, nous avait été présenté comme étant un projet exemplaire.

Ce qu'on peut peut-être leur reprocher c'est d'avoir anticipé sur l'autorisation, mais en matière d'écologie on n'anticipe jamais assez. Ils ont peut-être un peu trop anticipé. Je pense que la Ville de Bordeaux pourrait sortir par le haut de cette affaire en les dispensant de payer cette amende ridicule de 124 euros qui leur a été infligée pour cause d'anticipation.

M. le MAIRE. -

Merci. Je note qu'il faut anticiper sur l'application des textes. Ça c'est bien... Il y a des textes qui prévoient qu'avant d'installer des choses sur la voie publique on demande l'autorisation, et si on ne les respecte pas c'est la porte ouverte à des comportements répréhensibles. On va trouver une solution naturellement, mais il y a un minimum de règles à faire respecter.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Juste deux minutes là-dessus en tant que membre du CA de Paul Bert. Je crois qu'on a eu beaucoup de difficultés à intégrer ce centre d'insertion dans ce quartier. M. DAVID a d'ailleurs été très volontaire dans cette intégration, il me semble, dans cette première partie.

Séance du lundi 28 juin 2010

Aujourd'hui, évidemment c'est une erreur, je suis d'accord, de mettre des choses sur la voie publique sans autorisation et qu'on leur demande d'enlever, sauf que c'est justement un élément de lien avec la population, avec les élèves, avec les parents, et ce n'était vraiment pas gagné.

C'est toujours pareil, la loi doit être appliquée, mais il faut peut-être un peu alléger les choses.

M. le MAIRE. -

Surtout si on ne faisait pas un fromage de quelques tomates ça permettrait d'avancer.

La quantité d'énergie qu'il a fallu pour faire accepter le Réseau 33 rue Paul Bert est haute comme ça, et l'importance du conflit dont vous parlez est haute comme ça. Alors pour 123 euros, on ne va pas y consacrer toute l'après-midi. On va trouver une solution pour en sortir. Mais on a fait beaucoup plus pour aider le Réseau Paul Bert qu'aujourd'hui pour lui créer quelques difficultés, après tout explicables, même s'il faut en sortir.

M.SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, s'agissant de la boucle verte c'était juste pour rappeler, comme je l'ai déjà dit à la Communauté Urbaine de Bordeaux à différents maires de communes, l'intérêt de pouvoir obtenir le label Tourisme Handicap sur les différents tronçons. Ça peut se faire par tronçon sans problème. C'est pour ça que j'espère qu'à la mairie nous pourrions arriver à avoir ce label sur une bonne partie de ces 24 km.

M. le MAIRE. -

Au bénéfice des observations qui ont été faites je pense qu'il n'y a pas d'oppositions et pas d'abstentions à cette délibération 361 ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100362

Jardin Botanique. Exposition Orchidées. Convention de partenariat. Conventions d'occupations du domaine public. Signature. Encaissement. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Outre ses missions pédagogiques, le Jardin Botanique organise des expositions grand public.

Dans cet objectif, et en partenariat avec l'association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine dont le but est de développer des espèces rares ou en voie de disparition, la Ville de Bordeaux – Jardin Botanique organise comme chaque années, **les 25 et 26 Septembre 2010**, une exposition payante nommée « ORCHIDEES » au cours de laquelle le public pourra prendre connaissance :

- d'une présentation paysagée des orchidées fleuries des collectionneurs aquitains et de producteurs européens d'espèces botaniques,
 - d'une présentation des travaux d'inventaire et de conservation des orchidées indigènes en Gironde,
- et
- faire l'acquisition de plantes ou procéder à des échanges grâce à un marché des orchidophiles collectionneurs et amateurs.

Le montant des encaissements se fera au profit de l'association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine qui reversera à la ville de Bordeaux 25% des recettes.

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les exposants désireux de tenir un point de vente au public devront s'acquitter d'une redevance de 150 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser la tenue de cette manifestation,
- signer la convention de partenariat et d'occupation du domaine public avec l'association « ORCHIDEES ET PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE »,
- signer les conventions d'occupation du domaine public passées avec les exposants producteurs à savoir :
 - La Société NEW ORCHID SP
 - La Société ROELKE-ORCHIDEEN
 - La Société ORCHIDEAS DE LATINOAMERICA
 - La Société MUNDIFLORA CIA LTDA
 - La Société LISON ORCHIDEES
 - La Société ALFA ORCHIDEE
- encaisser les redevances d'occupation sur les crédits : fonction 833, nature 757 enveloppe : 020166.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU JARDIN BOTANIQUE ENTRE LA VILLE
DE BORDEAUX ET LA SOCIETE.....
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « ORCHIDEES »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de BORDEAUX
Représentée par son Maire M. Alain JUPPE,
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

ET la Société
représentée par _____, son gérant,

ci-après dénommée l'occupant,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le JARDIN BOTANIQUE organise, en partenariat avec cette l'Association ORCHIDEES ET
PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE, une exposition nommée « Orchidées » les 25 et
26 Septembre 2010.

Au cours de ces journées le public pourra assister à :

- Une présentation paysagée des orchidées fleuries des collectionneurs aquitains et de producteurs d'espèces botaniques européens,
- Deux conférences «Les Gongoras par Michel Bourdon », « Les Orchidées et les Milieux Naturels de la Guadeloupe par Pascal Descourvières »,
- Mais aussi : faire l'acquisition de plantes ou procéder à des échanges grâce à un marché des orchidophiles collectionneurs et amateurs.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à la disposition de la Société _____ d'un espace d'environ 20 m² au sein des locaux du Jardin Botanique lui permettant de tenir un point d'exposition et de vente au public.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention prendra effet à compter du 25 septembre 2010 et trouvera son terme à la fin de la manifestation c'est-à-dire le 26 septembre 2010.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance de cent cinquante euros (150€).

Cette somme sera payable le jour de l'arrivée de l'exposant, par chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

L'occupant s'engage, à la fin de la manifestation, à laisser propre l'espace qui a été mis à sa disposition.

La Ville de Bordeaux- Jardin Botanique fera son affaire du nettoyage avant et après l'exposition, des locaux mis à disposition, dans la mesure d'une salissure estimée conjointement comme raisonnable.

Une participation de 50 € pour frais de nettoyage en cas de salissure anormale sera demandée à la Société ainsi que le remboursement du montant d'une remise en état en cas de dégradation.

L'occupant s'engage à participer à la décoration des serres en y installant leurs plantes, sous le contrôle d'un jardinier du Jardin Botanique.

ARTICLE 5 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception au cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une ou l'autre de ses obligations, moyennant un préavis de 8 jours. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

La dénonciation de la convention prend effet à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement

ARTICLE 6 – ASSURANCES

Monsieur s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait des ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tout dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville,

A ce titre, Monsieur devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir un minimum :

1 – Pour la garantie responsabilité Civile vis-à-vis des tiers :

- Une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- Une garantie à concurrence de 1 525 000 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Séance du lundi 28 juin 2010

2 – Pour la garantie responsabilité Civile vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- Une garantie à concurrence de 300 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux.
- Pour leur part, la ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

Il devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnels aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX Cedex

Pour la Société

FAIT A BORDEAUX, le

L'OCCUPANT, Pour la Société	Pour la Ville de Bordeaux, Pour Monsieur le Maire, L'Adjoint au Maire, Anne WALRYCK
------------------------------------	--

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE PARTENARIAT
au JARDIN BOTANIQUE
ENTRE
La VILLE DE BORDEAUX
ET
L'association ORCHIDEES ET PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION
« ORCHIDEES »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de BORDEAUX

Représentée par son Maire M. Alain JUPPE,
habilité aux fins des présentes par délibération D..... du Conseil Municipal en date
du reçue en Préfecture de la Gironde le.....

ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

ET

L'Association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine (O.P.E.A.)

Représentée par son président Monsieur Jean-Pierre GAUDILLERE

ci-après dénommée aussi l'occupant,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE :

Depuis de nombreuses années, la VILLE DE BORDEAUX - JARDIN BOTANIQUE et l'association ORCHIDEES ET PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE (O.P.E.A.) travaillent en étroite collaboration à développer des espèces rares ou en voie de disparition.

Dans l'objectif de multiplier ses actions d'information et de sensibilisation au monde végétal, la VILLE DE BORDEAUX - JARDIN BOTANIQUE organise, en partenariat avec cette Association, une exposition payante nommée « Orchidées » les 25 et 26 septembre 2010.

Le bénéfice de ces journées se fera au profit par l'O.P.E.A et sera encaissé par elle en contrepartie d'une redevance qu'elle versera à la VILLE de BORDEAUX.

Au cours de ces journées le public pourra prendre connaissance :

- D'une présentation paysagée des orchidées fleuries des collectionneurs aquitains et de producteurs d'espèces botaniques européens,
- D'une présentation des travaux d'inventaire et de conservation des orchidées indigènes en Gironde,
- assister à deux conférences intitulée « Les Gongoras par Michel Bourdon », « Les Orchidées et les Milieux Naturels de la Guadeloupe par Pascal Descourvières »,

et

- faire l'acquisition de plantes ou procéder à des l'échange, grâce à un marché de producteurs et d'orchidophiles collectionneurs et amateurs.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJETS DE LA CONVENTION

La VILLE DE BORDEAUX – JARDIN BOTANIQUE et l'Association ORCHIDEES ET PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE s'associent pour organiser ensemble l'exposition payante « ORCHIDEES » les 25 et 26 septembre 2010.

La présente convention a pour objet de définir le cadre de cette collaboration et de la mise à disposition de l'Association ORCHIDEES ET PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE d'espaces au sein des locaux du Jardin Botanique lors de cette exposition.

ARTICLE 2– PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention prendra effet à compter de la signature des deux parties et trouvera son terme à la fin de la manifestation c'est-à-dire le 26 septembre 2010.

La mise à la disposition de l'Association ORCHIDEES ET PLANTES EXOTIQUES D'AQUITAINE des locaux débutera le 24 septembre 2010 à partir de 9 heures pour la mise en place jusqu'au dimanche 26 septembre 2010 à 22 heures pour le démontage.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Le tarif des entrées est fixé par la VILLE de BORDEAUX à 2 euros.

Le tarif est unique et la gratuité sera appliquée aux personnes de moins de 18 ans et aux membres d'associations orchidophiles.

Il est convenu que c'est l'Association O.P.E.A qui assurerait à son profit, l'encaissement des entrées.

En contrepartie, l'Association O.P.E.A. s'engage à verser à la VILLE de BORDEAUX une redevance correspondant à 25% de la totalité ces recettes et à fournir un état détaillé de ces entrées.

Cette somme sera payable, par chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC dans la semaine suivant la manifestation.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX - JARDIN BOTANIQUE

La Ville de Bordeaux - Jardin Botanique mettra à disposition de l'association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine (O.P.E.A.):

- Un espace appelé « Salle de Conférences » qui aura été préalablement vidé de son mobilier afin d'y exposer ses travaux, sans vente au public,
- Un espace dans le hall d'accueil,
- Les serres (sous surveillance du personnel du Jardin Botanique),
- Son matériel audiovisuel,
- Quelques tables et chaises ainsi que des grilles d'exposition.
- Les deux salles d'expositions temporaires préalablement débarrassées de leur contenu.
-

La Ville de Bordeaux- Jardin Botanique fera son affaire du nettoyage avant et après l'exposition, des locaux mis à disposition, dans la mesure d'une salissure estimée conjointement comme raisonnable.

Une participation de 50 € pour frais de nettoyage en cas de salissure anormale sera demandée à l'O.P.E.A. ainsi que le remboursement du montant d'une remise en état en cas de dégradation.

La Ville de Bordeaux – Jardin Botanique assurera la réalisation de quelques travaux de décoration préalablement définis avec l'association O. P. E. A.,

Séance du lundi 28 juin 2010

Elle prendra à sa charge les frais d'eau, d'électricité et de gaz nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Elle assurera notamment un éclairage suffisant, les frais liés aux éclairages complémentaires souhaités éventuellement par les exposants seront à leur charge.

Enfin, la Ville de Bordeaux – Jardin Botanique s'occupera de la réalisation de la communication faite autour de cette manifestation avec la collaboration de la Direction de la Communication de la Ville de Bordeaux, sur tout support jugé nécessaire.

Les frais seront à sa charge.

ARTICLE 5– OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION O.P.E.A.

L'association O. P. E. A. s'engage à exposer ses travaux, à réaliser des diaporamas ainsi que des panneaux présentant le monde des orchidées dans l'espace « Salle de Conférences ».

Une exposition de spécimens d'orchidées et des panneaux explicatifs sera réalisée par elle dans les serres du Jardin Botanique sous surveillance d'un jardinier du Jardin Botanique.

Elle devra participer à la mise en forme de quelques éléments de décoration en collaboration avec la Ville de Bordeaux.

L' Association O. P. E. A. fera son affaire des frais engendrés par le vin d'honneur qui aura lieu lors de l'inauguration de l'exposition « Orchidées » et devra communiquer dans les temps qui seront jugés suffisants par les deux parties, la liste de ses invités potentiels.

Elle sera responsable de la perception des entrées payantes de l'exposition et ses représentants devront être présents durant toute la durée de l'exposition afin d'assurer la gestion du public, en collaboration avec le personnel du Jardin Botanique.

ARTICLE 6 – ETAT DES LIEUX

Un état des lieux et du matériel mis à disposition sera dressé contradictoirement entre la Ville de Bordeaux – Jardin Botanique et l'association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine avant et après l'occupation des locaux et la remise du matériel.

ARTICLE 7 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception au cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une ou l'autre de ses obligations, moyennant un préavis de 8 jours. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

La dénonciation de la convention prend effet à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association O.P.E.A. s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait des ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tout dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville,

A ce titre, l'association O.P.E.A. devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir un minimum :

1 – Pour la garantie responsabilité Civile vis-à-vis des tiers :

- Une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- Une garantie à concurrence de 1 525 000 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

2 – Pour la garantie responsabilité Civile vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- Une garantie à concurrence de 300 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux.
- Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'association O.P.E.A. au-delà de ces sommes.

L'O.P.E.A. souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

L'association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitain devra remettre à la Ville de Bordeaux copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnels aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX Cedex

Pour l'association O.P.E.A. : MAISON DES ASSOCIATIONS – Place de l'Eglise –
33520 BRUGES.

FAIT à BORDEAUX, le

L'OCCUPANT, Pour l'Association O.P.E.A., Monsieur Jean-Pierre GAUDILLERE	Pour la Ville de Bordeaux, Pour Monsieur le Maire, L'Adjoint au Maire, Anne WALRYCK
--	--

MME WALRYCK. -

Comme chaque année on vous propose d'accueillir et de co-organiser l'exposition Orchidées qui se tiendra au Jardin Botanique en partenariat avec l'association Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine, qui aura lieu les 25 et 26 septembre prochains.

M. le MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20100363

Compte rendu annuel de l'exploitation du Casino de Bordeaux Lac au titre de l'exercice clos le 31.10.2009. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par Traité de concession en date du 27 juillet 1999, pour une durée de 18 ans (fin le 18 décembre 2018), vous avez confié à la Société d'Animation Touristique de Bordeaux (SATB), filiale à 99,9% de la Société Groupe Lucien Barrière, l'exploitation du Casino. Les trois activités principales du Casino sont les jeux, la restauration et l'animation.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2007 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2012.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

1. Compte-rendu financier

1.1. L'évolution du chiffre d'affaires

L'exercice 2008-2009 marque un fort recul du niveau d'activité lié à deux facteurs exogènes :

- la crise économique ;
- l'intensification des offres de jeux en ligne, légales (Française des Jeux...) ou illégales.

en K€	2007/2008	2008/2009	Var en %
Produit Brut Machines à Sous	40 475	36 777	-9,1%
Produits Bruts Jeux de tables	2 420	2 697	11,4%
Chiffre d'affaires restauration	1 676	1 727	3,0%
Chiffre d'affaires Autres	517	539	4,3%
Prélèvement sur produits bruts des jeux	-25 551	-23 194	-9,2%
Chiffre d'affaires net des prélèvements	19 537	18 546	-5,1%
% variation	▼ -7,4%	-5,1%	

La diminution du chiffre d'affaires s'explique par un effet volume :

- une diminution du nombre d'entrées : - 3% par rapport à l'exercice précédent (431 843 entrées en 2008-2009 contre 445 673 entrées en 2007-2008) ;
- une diminution du nombre de couverts : - 4% (79 000 couverts en 2008-2009 contre 82 300 couverts en 2007-2008) ;
- une augmentation du nombre de consommations : + 10% (283 000 consommations en 2008-2009 contre 257 400 en 2007-2008), évolution due à la baisse de TVA principalement.

1.2. Les charges d'exploitation

Des économies de charges ont été engagées afin de diminuer l'impact de la baisse de chiffre d'affaires sur le résultat (-3% sur les charges d'exploitation et de personnel). Les départs de certains collaborateurs n'ont pas été remplacés, et les économies réalisées sur les charges d'exploitation ont porté sur les dépenses marketing et de fonctionnement.

Le Casino emploie 12 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments (contre 15 personnes au cours de l'exercice précédent).

Le nombre de salariés moyen de l'établissement est de 166 personnes.

La société a versé à la Ville 191 937 €, conformément à l'article 34 du Traité de concession au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Elle a également participé à hauteur de 178 650 € au titre des partenariats directs (essentiellement culturels) en collaboration avec la Ville de Bordeaux.

1.3. Les investissements

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné :

- l'acquisition de matériel vidéo
- des aménagements de sécurité
- la mise en place du jackpot multisite.

2. La qualité du service

La Société mène des enquêtes « qualité » qui mesurent la qualité de l'offre, la qualité des abords et la tenue de l'établissement ainsi que le professionnalisme des collaborateurs en contact avec la clientèle.

Les clients peuvent déposer leurs doléances ou leurs compliments sur un registre mis à leur disposition. Des questionnaires de satisfaction sont également disponibles. Durant l'exercice aucun problème significatif n'a été relevé.

La Société poursuit les diverses formations de son personnel : prévention de l'abus de jeux, accueil et informations données aux clients, éthique et comportement, règles d'hygiène et de sécurité, sûreté de l'établissement.

La Société a mis en œuvre une série de mesures pour contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable : tri sélectif des déchets, optimisation des consommations d'énergies (électricité, gaz), utilisation du papier recyclé.

Le Groupe Lucien Barrière a entamé depuis 2008 une réflexion sur les actions à mettre en place en terme de développement durable. L'établissement de Bordeaux commencera les formations du personnel en 2012.

3. Les activités culturelles

La variété et la qualité de la programmation dans la salle de spectacle contribuent à développer sa notoriété.

Dans le casino sont organisés des animations musicales, des fêtes à thèmes, des dîners dansants.

La Société participe à des événements culturels et soutient diverses actions qui contribuent au développement touristique de la ville.

4. Les perspectives

La tendance générale de baisse constatée sur l'exercice 2008-2009 continue de se confirmer sur 2010. La baisse du pouvoir d'achat des clients du Casino associée à la diminution du nombre de clients à forte contribution devraient continuer à peser sur l'activité du Casino tout au long de l'exercice 2009-2010.

Le programme d'économie de charges déjà entamé va se poursuivre sur les exercices à venir.

Séance du lundi 28 juin 2010

Pour votre complète information, sont annexés à la présente synthèse, les soldes intermédiaires de gestion et le rapport annuel du délégataire 2008-2009.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Séance du lundi 28 juin 2010

Annexe : Soldes intermédiaires de gestion 2008-2009

Compte de résultat SATB (en K€)	2007/2008	2008/2009	Var en %
Produit Brut Machines à Sous	40 475	36 777	-9,1%
Produits Bruts Jeux de tables	2 420	2 697	11,4%
Chiffre d'affaires restauration	1 676	1 727	3,0%
Chiffre d'affaires Autres	517	539	4,3%
Prélèvement sur produits bruts des jeux	-25 551	-23 194	-9,2%
Chiffre d'affaires net des prélèvements	19 537	18 546	-5,1%
<i>% variation</i>	<i>▼ -7,4%</i>	<i>-5,1%</i>	
- achats consommés	-895	-772	-13,7%
- charges externes	-4 187	-3 901	-6,8%
Valeur ajoutée	14 455	13 874 <i>▼</i>	-4,0%
<i>% CA</i>	<i>74,0%</i>	<i>74,8%</i>	
- impôts et taxes	-1 166	-1 101	-5,6%
- salaires et traitements	-3 992	-3 876	-2,9%
- charges sociales	-1 655	-1 647	-0,5%
+ subvention d'exploitation	1 018	517	-49,3%
Excédent brut d'exploitation	8 661	7 766 <i>▼</i>	-10,3%
<i>% CA</i>	<i>44,3%</i>	<i>41,9%</i>	
- dotations aux amortissements nettes des reprises	-2 492	-2 544	2,1%
+/- autres produits et charges	-2	-291	12089,5%
- dotations aux provisions nettes des reprises	-28	-17	-39,1%
Résultat d'exploitation	6 139	4 915 <i>▼</i>	-19,9%
<i>% CA</i>	<i>31,4%</i>	<i>26,5%</i>	
+ produits financiers	0	1	301,7%
- charges financières	-128	-26	-79,9%
- dotations aux provisions financières nettes	0	0	
= résultat financier	-128	-25 <i>▼</i>	-81%
+ produits exceptionnels	24	67	183,7%
- charges exceptionnelles	-15		-100,0%
- dotations aux provisions exceptionnelles nettes	-32	-6	
= résultat exceptionnel	-23	61 <i>▼</i>	-362%
- participation des salariés	-469	-383	-18,4%
- impôts sur les sociétés	-1 842	-1 487	-19,3%
Résultat net	3 676	3 081 <i>▼</i>	-16,2%
<i>% CA</i>	<i>18,8%</i>	<i>16,6%</i>	

Séance du lundi 28 juin 2010

Rapport du Délégué

Exercice 2008/2009

Société Animation Touristique Bordeaux
(S.A.T.B)
Casino Barrière de Bordeaux

Sommaire

Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

IV- Perspectives

Documents joints

- Introduction -

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

1- Articles du Code Général des Collectivités territoriales :

Article L.1411-3

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Article L.1411-13

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Article R.1411-7

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend :

I. - Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

2- Articles du contrat de concession

Article 47 du Traité de Concession : Comptes rendus

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la présente convention, le concessionnaire produira chaque année, six mois après la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le compte de résultat. Le dernier jour de l'exercice est fixé au 31 octobre.

Séance du lundi 28 juin 2010

Pour permettre le contrôle de la qualité du service qui est confié au concessionnaire, celui-ci fournira au concédant un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation des conditions d'exécution du contrat ainsi que la qualité du service, et leur évolution par rapport aux années antérieures.

La non production de ces comptes-rendus constitue une faute contractuelle, sanctionnée dans les conditions définies à l'article 52 de la présente convention.

Article 48 du Traité de Concession : Compte rendu technique

Au titre du compte rendu technique, le concessionnaire doit fournir pour l'année écoulée au moins les indications suivantes :

- l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités,
- l'évolution de l'activité,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- les travaux d'entretien et/ou de renouvellement

Article 49 du Traité de Concession : Compte rendu financier

Un compte rendu d'exploitation retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la mission de service public confiée au concessionnaire est établi pour chaque exercice.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Il fait apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation.

B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux exploitant le casino de Bordeaux est une société anonyme simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n°B418 083754.

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux est une filiale de la Société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 429 582 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris, représentée par son Président.

Le traité de concession a été signé le 27 juillet 1999 pour une durée de 18 ans à compter de la date de notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur et expire le 18 décembre 2018. Trois avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2007 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2012.

I- Comptes retraçant la totalité des opérations

I.1- Rapport financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Séance du lundi 28 juin 2010

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,

Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,

Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

Séance du lundi 28 juin 2010

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités par le cabinet Ernst & Young.

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

Documents joints :

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Faits marquants

L'exercice 2008/2009 a été marqué par un très fort recul du niveau d'activité lié à la crise économique particulièrement défavorable sur notre activité principale qu'est le secteur des machines à sous.

Durant cette période nous avons été pénalisé par l'évolution significative de l'offre de jeux avec des opérateurs très actifs sur le marché du loisir du jeu, tant sur la variété de l'offre que les possibilités de marketing qui leur sont offerts :

- . Française des jeux : nouveau jeux de loto en ligne et jeux de grattage des casinos.
- . Sociétés de courses hippiques de pari sportif en ligne
- . Sites de jeu en ligne agissant en toute illégalité.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	40 475	36 777	- 9.1%
Produit Brut Jeux de tables	2 420	2 697	+ 11.4%
Chiffre d'Affaires Restauration	1 676	1 727	+ 3.0%
Chiffre d'Affaires Autres	517	539	+ 4.3%
Total Chiffre d'Affaires BRUT	45 088	41 740	- 7.4%
Prélèvement	- 25 551	- 23 194	- 9.2%
CA NET	19 537	18 546	- 5.1%

Evolution du produit brut machines à sous

Pour la deuxième année consécutive, l'activité des machines à sous connaît un net recul lié à la crise économique conjuguée à la mise en place de contrôle obligatoire des entrées et à l'interdiction de fumer dans nos établissements.

Le secteur a bénéficié sur l'exercice de l'allègement fiscal lié à la réévaluation des tranches du barème de calcul du prélèvement progressif.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit des jeux de table a connu une progression par rapport à l'exercice précédent soit +11% du fait du développement entre autre du texas hold'em poker et animation de tournoi de poker.

Séance du lundi 28 juin 2010

Evolution du chiffre d'affaires restauration

Le chiffre d'affaires de la restauration a enregistré une progression de +3% par rapport à l'exercice précédent grâce au développement de l'activité banquets et dîners dansants et à la baisse de la TVA au 1^{er} juillet 2009.

Evolution du chiffre d'affaires Autres

Ce poste concerne le chiffre d'affaires de la salle de spectacles ainsi que les refacturations diverses.

Le chiffre d'affaires de la salle de spectacles a progressé de 25%, grâce à une programmation de qualité laquelle contribue à développer la notoriété de la salle de spectacles.

Evolution du prélèvement versé

La baisse du prélèvement est liée à la diminution du produit brut ainsi qu'à la révision du barème.

Commentaires sur l'évolution des charges

Des économies de charges ont été engagées afin de diminuer l'impact de la baisse de chiffre d'affaires sur notre résultat. Les charges d'exploitation et les frais de personnel ont diminué de 3%

Il est à noter qu'un montant de l'ordre de 191 937 € a été reversé conformément à l'article 34 du Traité de Concession au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public, ainsi qu'un montant de l'ordre de 178 650 € également reversé au titre des partenariats directs (essentiellement culturels) en collaboration avec la ville de Bordeaux.

I.2- Patrimoine

Description des locaux exploités par le casino

Le bâtiment qui est un bien de retour est composé des espaces suivants :

Le bâtiment principal abrite le casino (salle de jeux traditionnels et salles des machines à sous) ainsi que les salles de restaurants

Le second bâtiment abrite la salle de spectacles de 718 places ainsi que les bureaux administratifs.

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les obligations contractuelles et les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné l'acquisition du matériel vidéo et des aménagements de sécurité afin de répondre à nos obligations réglementaires. Des investissements ont également été réalisés afin d'assurer la mise en place du jackpot multisite.

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article 38 du Traité de Concession « emploi des recettes supplémentaires » prévoit que les sommes dégagées au titre de l'article 471 seront affectées en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site de Bordeaux-Lac. Sur cet exercice, aucuns travaux n'ont été engagés.

Du fait de la révision du barème du prélèvement, le prélèvement à employer a augmenté et s'élève à un montant annuel de 95 588 € contre 63 725 € auparavant.

Dotations aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

Séance du lundi 28 juin 2010

L'établissement emploie 12 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 914 000 € en entretien maintenance.

Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante:

Valeur brute des biens de retour à la clôture :	21 745 milliers d'euro
Amortissement cumulé de ces biens :	10 186 milliers d'euros
Valeur nette comptable de ces biens :	11 559 milliers d'euros

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

Valeur brute des biens de reprise :	4 466 milliers d'euros
Amortissement cumulé de ces biens :	3 680 milliers d'euros
Valeur nette comptable de ces biens :	786 milliers d'euros

Autres points

Descriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé en 2009 à 166 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 2.3% de la masse salariale et 1415 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

Malgré le contexte difficile, le Casino de Bordeaux a accordé à ses collaborateurs un certain nombre d'avancées sociales, notamment la mise en place progressive d'un 13ème mois.

Séance du lundi 28 juin 2010

Abattement pour dépenses d'équipement et d'entretien hôtelier

Les dispositions de l'article 72 de la loi n°61-1396 du 21 décembre 1961, remplacé par la loi n° 95-1347 article 34, ont permis de réaliser d'importants travaux de rénovation à l'hôtel Pullman, filiale du Casino. Grâce à ces dispositions, les investissements réalisés ont permis de repositionner l'hôtel en véritable 4 étoiles, et renforcer l'attractivité de la destination « tourisme loisir » et « tourisme d'affaires » adapté à la clientèle congrès et convention de la Ville de Bordeaux.

Selon la réglementation, le casino bénéficie d'un abattement supplémentaire de 5% de l'assiette de prélèvement sur le produit brut des jeux correspondant à 50% du montant de l'investissement. Au titre de l'exercice 2005-2006, le montant de l'abattement supplémentaire s'était élevé à 4 524 186 € pour un montant d'investissement réalisé de 9 048 371 €. L'application du plafond de 5% du produit brut des jeux, limité à 1 060 000 € par an a conduit à étaler l'abattement de 2006 jusqu'à 2010. Au titre de l'exercice 2008/2009, le montant de l'abattement dans la limite de 1 060 000 € a été imputé sur le prélèvement des jeux.

II- Qualité du service

Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) permettent d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées du groupe GLB (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

II.1- Mesures de la qualité

II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

• EX 2007/2008	• EX 2008/2009
• Entrées : 445 673	• Entrées : 431 843

Commentaire :

La diminution du nombre d'entrées reflète la baisse de fréquentation du Casino sous l'effet d'une conjoncture économique difficile.

II.1.2- Nombre de couverts et consommations des restaurants et bars du casino

• EX 2007/2008	• EX 2008/2009
• Couverts : environ 82 300	• Couverts : environ 79 000
• Consommation : environ 257 400	• Consommation : environ 283 000

Commentaire :

La baisse de la TVA et le développement de notre offre ont permis de maintenir un bon niveau de fréquentation

II.1.3- Commentaires autres activités

Artistique

Cf art I .1 : Evolution chiffre d'affaires autres

II.1.4- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)

Régulièrement, nous menons des enquêtes « qualité » par le biais de « visites mystères » qui mesurent notre taux de conformité avec les standards de qualité de service et de produit Lucien Barrière. Ainsi, nous maintenons une régularité et une qualité de notre offre pour répondre à ces critères qui portent notamment sur la qualité des abords et la tenue de l'établissement ainsi que le professionnalisme de nos collaborateurs en contact avec la clientèle.

II.1.5- Observations significatives de clients sur le registre :

Un registre de doléances et de compliments est à la disposition de la clientèle à l'accueil de l'établissement ainsi qu'un livre d'or.

Nous mettons également des questionnaires de satisfaction à disposition.

Nous nous engageons à traiter sous 48 h les informations qui nous parviennent.

Aucun problème significatif n'a été relevé durant l'exercice.

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

II.2.1- Accueil, informations et suivi :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino de Bordeaux s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés de son Groupe, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication de sensibilisation en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement porté sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration et les animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels l'affichage urbain, la radio, la télévision locale (TV7), la presse écrite régionale, mais également le mailing ou e-mailing et SMS.

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment.

L'établissement respecte son obligation légale de relever sur le registre officiel toute transaction de joueur supérieure à 2000 €.

Par ailleurs, une déclaration de soupçon doit être effectuée selon la loi, en cas de doute ou de suspicion de blanchiment d'argent, auprès de la cellule « Tracfin ».

Le casino s'attache à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité

Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Sur ces bases, le Groupe Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Trois services administratifs officiels effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
- la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;

l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les deux à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations incendie pour le personnel (ERP 1 et ERP 2).

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée. Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéo-surveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès. En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs des fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public. Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

II.2.4- Environnement et développement durable

Soucieux d'être un acteur actif de la politique de protection de l'environnement, le Casino Barrière de Bordeaux a pris soin de mettre en place une gestion responsable des déchets (tri sélectif, recyclage, traitements...) tant solides que liquides ou gazeux.

De plus, dans un souci d'économie et de protection de l'environnement, le Casino Barrière de Bordeaux s'efforce de maîtriser et d'optimiser ses consommations d'énergies (électricité, gaz...) et de limiter sa consommation d'eau, ressource rare et précieuse afin d'en éviter tout gaspillage.

Enfin le Casino Barrière de Bordeaux utilise du papier recyclé et est attentif à créer pour ses abords, des plantations végétales variées et adaptées aux conditions climatiques de notre région, de les entretenir et de les rendre ainsi plus accueillantes, verdoyantes et colorées.

L'établissement, à l'instar des autres entités du Groupe Lucien Barrière, a amorcé dès l'année 2008 une réflexion sur les actions à mettre en place dans son fonctionnement en matière de Développement Durable. En 2009, les budgets de formation du Groupe étaient validés afin qu'en 2010 commencent les premières formations du personnel. Notre établissement sera concerné en 2012.

Les objectifs pour l'ensemble des établissements sont les suivants :

- . sur le volet environnemental, adoption dans les pratiques des collaborateurs du processus d'actions de la certification ISO 14 001
- . sur le volet social et humain, adoption des pratiques des collaborateurs du processus d'actions de la certification SA 8000
- . sur le volet des émissions carbone, réalisation du bilan carbone de l'établissement selon la méthodologie validée par l'ADEME afin de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'effet de serre.

Cette procédure généralisée au Groupe a débuté de façon opérationnelle en mars 2010. Elle garantit une conformité complète de nos structures au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe Lucien Barrière à s'investir totalement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société

Séance du lundi 28 juin 2010

civile, cette démarche responsable se base sur une méthode de cohésion et de progrès continu, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier (en k€)

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
	42 895	39 473	3 422	8.0%

Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (cahier des charges) Taux 15%	3 984	3 661	-323	-8.1%
- Compte 471 prélèvement à employer	65	96	+31	+47.7%
- Reversement 10% du prélèvement progressif de l'Etat (dans un maximum de 5% du budget de la ville)	1 663	1 491	-172	-10.3%
TOTAL PRELEVEMENT	5 712	5 248	-464	-8.1%
	N-1	N	Valeur	%
- Contribution spécifique au cahier des charges				
- Soutien à des manifestations en partenariat avec la ville	240	179	-61	-25.4%
TOTAL CONTRIBUTION	240	179	-61	-25.4%
	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation				
- redevance fixe	20	20		
- redevance variable arrêtée sur le CAHT de la restauration	168	172	4	2.4%
- redevance capitalisée	48	48		
TOTAL REDEVANCE	236	240	4	1.7%
TOTAL GENERAL	6 188	5 667	-521	-8.4%

Séance du lundi 28 juin 2010

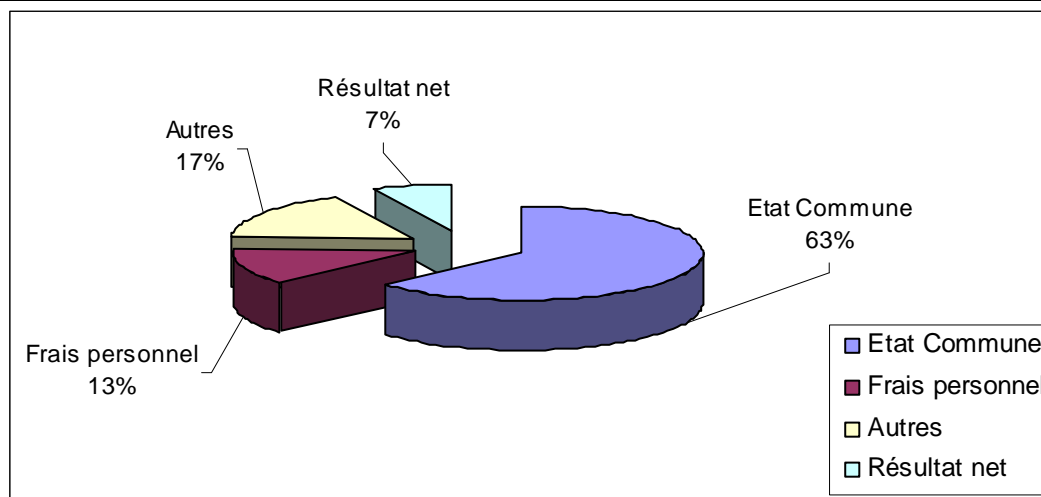
1) Historique sur 5 ans

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	41 740	45 088	49 717	46 713	44 863	228 121
Etat Commune (1)	26 201	28 123	32 174	29 887	27 894	144 279
Frais de personnel (2)	5 906	6 116	6 111	5 947	5 427	29 507
Autres	6 553	7 173	7 626	7 816	9 398	38 566
Résultat net	3 080	3 676	3 806	3 063	2 144	15 769

Détail (1)

Prélèvement	23 194	24 639	28626	26 692	25 335	128 486
Contribution et redevance	419	476	444	423	433	2 195
Impôts et Taxes (LF)	1 101	1 166	123	1 175	980	5 545
Impôt société	1 487	842	981	597	1 147	8 054
Total	26 201	28 123	32 174	29 887	27 895	144 280

(2) : y compris participation	383	469	477	356	263	1 948
-------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-------



2) Efforts de gestion 2009

La société a été amenée à mettre en place des mesures nécessaires visant à réduire les coûts. Dans un effort d'optimisation de nos structures, des réorganisations de services ont été menées. Les départs de certains collaborateurs n'ont pas été remplacés.

Les économies sur les charges d'exploitation ont porté sur une baisse des dépenses marketing et de fonctionnement. Tous nos contrats ont été renégociés à la baisse.

III.2- Compte-rendu technique

1) Artistique / Culturel

Programmation dans le casino :

Dans les points de vente du Casino

. Animations musicales lors de fêtes à thèmes (vendredi 13, Saint-Valentin, 31 décembre...) au restaurant l'Atrium.

. Dîners dansants.

. Animations dans la salle machines à sous : grands jeux, animation déambulatoire.

Au théâtre du Casino.

Spectacles Jazz

Rodha Scott Quartet	11 mai 2009
---------------------	-------------

Spectacles Music-Hall

Célébration 60's-70's	31 décembre 2008
-----------------------	------------------

Spectacles Humour

Patrick Timsit	21 novembre 2008
Edouard Baer	6 décembre 2008
Anne Roumanoff	22 janvier 2009
Virginie Hocq	12 février 2009
Mickael Gregorio	13 mars 2009
Arthur	12 juin 2009
Marc Jolivet	23 octobre 2009

Séance du lundi 28 juin 2010

Spectacles variétés

Etienne Daho	13 décembre 2008
Huges Auffray	10 janvier 2009
Michel Delpech	7 février 2009
Hélène Ségara	3 avril 2009
Salif Keita	6 mai 2009
Nouvelle Star	10 octobre 2009
Christophe	17 octobre 2009

Danse :

La Chambre Blanche	7 novembre 2008
Uchuu Cabaret	2, 3 octobre 2009

Théâtre :

Théâtre Job	9, 20 et 21 mars 2009
-------------	-----------------------

Musique classique :

Orchestre Symphonie d'Aquitaine	27 novembre 2008
Michel Porta	5 février 2009

Opérette :

Les Valses de Vienne	21 décembre 2008
La Route Fleurie	12 avril 2009

Spectacles du Monde :

Les Moines de Shaolin	29 novembre 2009
Bale de Rua	28 mars 2009

Opéra :

Roméo et Juliette	mars et avril 2009
-------------------	--------------------

Séance du lundi 28 juin 2010

Evènements :

Participation au 9ème Printemps des Ciné-Concerts

Dans le cadre du 9ème Printemps des Ciné-concerts mise à disposition du théâtre du Casino pour la production de la manifestation

La concert de Naya, soirée caritative au profit de l'Association Laurette Fugain pour favoriser le don de plaquettes sanguines (03/10/2008).

Au-delà de la programmation grand public, notre rôle s'étend :

- à l'accueil de compagnies et artistes régionaux afin de les aider dans leur travail de création (Compagnie du Théâtre Job)
- aux associations caritatives qui souhaitent bénéficier du théâtre pour produire un spectacle afin de récolter des fonds pour les causes qu'elles soutiennent.
- aux associations locales qui oeuvrent pour permettre au plus grand nombre d'accéder au spectacle vivant.

2) Contribution au développement touristique

a) Toutes les actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville (feu d'artifices, organisation de tournoi jeu, sport, animation ludique, illumination de la façade, etc ...)

b) Sponsoring, Partenariat. Dans ce cadre nous avons participé :

- Au Festival de danse « Les Grandes Traversées »
- Au Festival de Bordeaux Jazz et à Novart
- Au Jumping International de Bordeaux
- Au Printemps des Ciné Concerts
- A Bordeaux Fête le Fleuve
- Au Festival d'Art Contemporain Evento

c) Revue de presse :

Notre activité est régulièrement retranscrite dans la presse locale, régionale, les publications de l'Office de Tourisme et les sites internet.

3) Restaurant(s) / Bar(s)

a) Présentation des cartes de restaurant en annexe.

b) Capacité des points de vente :

- Salle de jeux	- Restaurant « La Carène » : 20 places assises
	Bar «La Carène»: service de consommations diverses
	Ouvert tous les soirs.

Salle des machines à sous	Bar « Led&bar » service de consommations diverses.
	Ouvert tous les jours.

Restauration	- La Brasserie l'Atrium : 140 places assises.
--------------	---

Séance du lundi 28 juin 2010

	Ouvert tous les jours
	La Passerelle / Salon des Etoiles : Espace polyvalent de 60 places à 250 places assises pour dîners, dîners dansants et spectacles. Cocktails jusqu'à 500 personnes.

c) L'activité :

Selon les restaurants, le ticket moyen se situe entre 17 € et 47 € TTC.
Pour les bars, le ticket moyen se situe sur une moyenne de 3.50 €.

4) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

- Secteur Machines à sous : 38 collaborateurs
- Secteur Jeux Traditionnels : 35 collaborateurs
- Secteur Restaurant : 39 collaborateurs
- Secteur Maintenance : 12 collaborateurs
- Secteur Sécurité, Accueil, Vidéo : 29 collaborateurs
- Secteur Administratif : 8 collaborateurs
- Secteur animation / marketing : 5 collaborateurs

b) Organigramme de l'établissement

Voir en annexe

c) Formations réalisées

- Formations réalisées en interne :
- Prévention abus de jeux
- Formations réalisées par des organismes extérieurs :
- Management
- Accueil clientèle
- Hygiène et sécurité
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Marketing
- Commercial : prospection téléphone, vendre dans les restaurants
- Sécurité : SSIAP 1

IV- Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

La crise économique

Dés les premiers mois de l'année 2008, le marché des casinos français a subi une détérioration significative de son activité avec la mise en place de l'interdiction de fumer conjuguée au contrôle obligatoire de l'identité à l'entrée des salles de jeux mis en place au 1er novembre 2006 . Cette baisse s'est ensuite accélérée, pour atteindre une décroissance du produit brut des jeux de 16%³ avant l'été 2008.

³ Ce chiffre illustre la tendance nationale.

² Tendance nationale. Pour notre établissement, la perte de PBJ sur deux ans est de 17%

Séance du lundi 28 juin 2010

La conjoncture économique difficile s'est poursuivie jusqu'en décembre 2008.

A partir de janvier 2009, date anniversaire de l'interdiction de fumer, la tendance générale de baisse du produit brut des jeux s'est légèrement atténuée en passant à -12% mais pèse depuis lourdement sur nos marges. Afin de limiter le déséquilibre économique subi par notre filière, également impacté par la concurrence illégale des activités de jeux en ligne, l'Etat a actualisé les tranches du barème du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux non révisé depuis 1986.

Globalement, la perte de produit brut des jeux sur 2 ans s'est élevée à -23%² et les premiers mois de l'exercice 2009/2010 montrent à nouveau un effritement de notre activité.

Rien aujourd'hui ne nous permet d'envisager un redémarrage sensible de l'activité malgré la poursuite de nos efforts d'animation et de commercialisation essentiels au maintien de l'attractivité de notre offre de divertissement. De plus, notre établissement, parce qu'il fait partie du Groupe Lucien Barrière, a pu mettre en œuvre la plupart des nouvelles opportunités offertes par les dernières évolutions réglementaires avec, notamment, le déploiement du jeu du Texas Holdem Poker, le Jackpot multi-site, et les accepteurs de billets dans les machines à sous. D'ailleurs, il est important de souligner que la nature de notre activité et le développement de notre attractivité dans ce contexte perturbé impliquent de lourds efforts en matière d'investissement.

Toutefois, la baisse du pouvoir d'achat de nos clients, associée à la forte baisse du nombre de nos clients à forte contribution, devraient continuer à peser sur notre activité tout au long de l'exercice 2010.

En conséquence afin de préserver la viabilité de nos entreprises et nous permettre d'assurer nos efforts d'investissement, il est indispensable de poursuivre les fortes économies de charges engagées en 2009, qui se sont traduites, entre autre, par la diminution des effectifs dans de nombreux établissements.

En particulier sur notre établissement la tendance des deux dernières années, nous a contraint à mettre en place les mesures de gestion décrites au paragraphe III, ce qui nous a permis de limiter les conséquences de la crise sur l'économie de la délégation, mais, si la tendance baissière se maintenait, nous serions amenés à devoir nous rencontrer afin d'évoquer ensemble les mesures palliatives possibles.

Sans la mesure fiscale consentie par l'Etat qui a réduit notre prélèvement sur le produit brut des jeux de 286 000 € et nos efforts de gestion, le résultat de l'entreprise aurait été de -16% pour le dernier exercice clos au 31 octobre 2009.

AGREMENT DGFIP C5109.10001
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2009

Désignation de l'entreprise : S.A.T.B Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise Rue Cardinal RICHAUD, BORDEAUX Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 41808375400022 Néant *

				Exercice N clos le, 31/10/2009		N-1 31/10/2008		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 065 023	AG	601 463	463 559	528 474	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	19 855 995	AQ	8 988 371	10 867 624	11 953 726	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 041 989	AS	7 049 453	1 992 536	2 727 129	
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 871 642	AU	1 980 953	890 689	1 396 241	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	40 000	CV		40 000	40 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	1 784	BI		1 784	1 784	
	TOTAL (II)	BJ	32 876 436	BK	18 620 241	14 256 194	16 647 357	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	92 283	BM		92 283	108 163
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			1 777
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 971	BW		6 971	54 700	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	38 114	BY	3 963	34 151	103 840
		Autres créances (3)	BZ	1 984 345	CA		1 984 345	1 774 864
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	553 693	CG		553 693	637 710	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	123 400	CI		123 400	≈ 365 233	
	TOTAL (III)	CJ	2 798 809	CK	3 963	2 794 846	3 046 289	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	35 675 245	IA	18 624 204	17 051 041	19 693 646	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

© Imvoké

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5109.10001
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN-PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2009

Désignation de l'entreprise		S.A.T.B		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 750 000)	DA	6 750 000	6 750 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	675 000	675 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	110 205	110 205	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	45 557	37 164	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 080 384	3 675 893	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	- 15 828	16 990	
	TOTAL (I)	DL	10 676 976	11 265 254	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	49 325	26 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	49 325	26 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	178	1 881 032	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	138 849	66 790	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	646 749	648 887	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 521 981	4 766 622	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	135 939	57 009	
	Autres dettes	EA	881 042	982 050	
Compte régul.	EB				
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	6 324 739	8 402 392		
Écarts de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	17 051 041	19 693 646		
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 185 889	8 335 602	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5109.10001
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2009

Désignation de l'entreprise : S.A.T.B

Néant *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 209	FB		FC	6 209	61 199	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	18 539 636	FH		FI	18 539 636	19 475 913
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 545 846	FK		FL	18 545 846	19 537 112	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	516 555	1 018 460	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	267 985	320 969	
	Autres produits (1) (11)					FQ	18 704	34 631	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	19 349 090	20 911 174
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		54 722	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	1 777	793	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	754 184	821 476	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	15 879	17 684	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 900 639	4 187 012	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 100 882	1 165 623	
	Salaires et traitements *					FY	3 875 930	3 991 981	
	Charges sociales (10)					FZ	1 647 373	1 655 378	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 543 782	2 492 090	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	371	1 710	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	16 500	26 000		
	Autres charges (12)					GE	577 409	357 985	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	14 434 731	14 772 458	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 914 359	6 138 715	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	92	229	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	92	229	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25 612	128 122	
	Différences négatives de change					GS	175	179	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	25 787	128 301	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25 695)	(128 071)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 888 663	6 010 644	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5109.10001
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2009

Désignation de l'entreprise S.A.T.B		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	66 183
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	835
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 638
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	70 657
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	14 887
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	9 301
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 301
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	61 355
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	382 675
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 486 960
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 419 840
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 339 455
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 080 384
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	25 612
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	90 855
	(9) Dont transferts de charges	A1	267 985
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

M. BRON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 363 concerne comme chaque année le compte rendu annuel de l'exploitation du Casino de Bordeaux.

Cette année pour l'exercice 2008 / 2009 il faut noter un fort recul du niveau d'activité lié à deux facteurs essentiellement, le premier c'est la crise économique et le deuxième c'est l'intensification de ce qu'il faut appeler la concurrence, c'est-à-dire les offres de jeux sur Internet ou en ligne plus particulièrement.

Pour autant la société a versé à la Ville de Bordeaux une somme de 191.937 euros, approximativement identique à celle que nous avons pu encaisser lors de l'exercice précédent.

Mais il faut signaler également que la participation à hauteur de 178.650 euros au titre du partenariat essentiellement culturel est, elle, en nette baisse.

Vous avez la liste des événements auxquels le Casino de Bordeaux est associé.

Ce que l'on peut ajouter c'est que cet établissement est par ailleurs semble-t-il géré de façon plus que correcte avec un souci d'éthique, de formation du personnel et notamment de prévention et de surveillance des problèmes dits d'addiction.

Notre Casino de Bordeaux qui se trouve face au Palais des Congrès est un complément intéressant. Il n'apparaît pas dans les rubriques où on ne souhaite pas le voir figurer.

M. le MAIRE. -

...(Inaudible – hors micro) ...qu'on aura davantage de garanties morales contre l'addiction sur les jeux en ligne. Mais enfin c'est comme ça.

C'était une communication. Pas de vote.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20100364

Lancement de l'Opération Urbaine Collective de Bordeaux. Demande de financement par le fonds FISAC. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a choisi de se projeter vers l'avenir et d'imaginer ce que devra être, à long terme, le visage de son commerce et de son artisanat. Le Bordeaux de demain sera bâti sur les fondements de son Projet Urbain (« Vers le Grand Bordeaux – 2030 »), de son Agenda 21, de son Projet Social n°3 et de son projet de Cité Digitale. La mise en œuvre de ces grands projets entraînera de profondes modifications qui ne manqueront pas d'impacter les activités commerciales et artisanales.

Le changement le plus significatif pour ces activités sera lié à l'accroissement de la population bordelaise qui devrait atteindre les 330 000 habitants à l'horizon 2030. Sachant que l'agglomération bordelaise comptera certainement à cette même période entre 900 000 et 1 000 000 de personnes, on mesure tout le potentiel que cet apport de population représente.

L'évolution des modes et des habitudes de déplacement constitue également un enjeu considérable pour les commerces. La structure de leur clientèle, le montant et la nature du panier moyen, de même que les conditions d'approvisionnement et de livraisons en seront nécessairement modifiées.

Par ailleurs, les actions actuelles et futures de la Ville en termes de nouvelles technologies et de développement durable constituent un formidable accélérateur de tendances et de transformation des habitudes de consommation. Les Bordelais vont être amenés dans les prochaines années à s'approprier de nouveaux outils d'information et de communication. Dans le même temps, leur sensibilité aux enjeux de l'environnement va se renforcer. Ainsi, les comportements et les attentes des habitants de Bordeaux, et des consommateurs en général, vont nécessairement et rapidement évoluer vers plus d'exigences et de vigilance par rapport à ces questions.

Face à tous ces nouveaux enjeux, les activités de commerce et d'artisanat vont devoir s'adapter rapidement et répondre de manière proportionnée aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

Pour la définition et la mise en œuvre de sa politique commerciale et artisanale, la Ville s'est fixée trois objectifs principaux.

Premier objectif : donner un nouvel élan aux activités de proximité

Le commerce et l'artisanat de proximité sont aujourd'hui identifiés comme des réponses pertinentes aux enjeux des villes de progrès.

Les commerces et les services de proximité rendent de vrais services à la population et sont le lieu d'échanges sociaux essentiels à la vie des quartiers. Ils doivent donc pouvoir s'adapter aux attentes des habitants en leur proposant une offre renouvelée et qualitative.

Ils constituent aussi une réponse aux enjeux du développement durable en encourageant une consommation plus rationnelle et durable (qualité des produits, réduction des déplacements en voiture, approvisionnements en circuits courts...).

Pour répondre à ce premier objectif, la Ville a décidé, d'une part, d'intervenir en soutenant directement le renouveau du commerce et de l'artisanat de proximité.

D'autre part, Bordeaux souhaite encourager la structuration des commerçants et des artisans par le biais d'une fédération unique, et par la mise en place de services qui leurs seront dédiés. Cette fédération qui naîtra de la fusion de la Ronde des Quartiers et de Bordeaux Centre Ville verra le jour en juin 2010 et sera un partenaire majeur de la Ville dans la mise en œuvre de sa politique commerciale et artisanale.

Second objectif : faire du commerce et de l'artisanat une vitrine pour Bordeaux

Bordeaux, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, a vocation à devenir une ville de dimension européenne. Il est donc important que son économie en général, et son commerce et son artisanat en particulier, soient en phase avec la ville, c'est-à-dire dynamiques, harmonieux et innovants.

L'objectif est même d'aller plus loin et de faire en sorte que, tout comme son architecture et ses aménagements, le commerce et l'artisanat soient un réel vecteur d'image pour la ville, à l'échelle de l'agglomération et bien au-delà.

Pour y parvenir, Bordeaux devra renforcer encore l'attractivité de son centre-ville, aujourd'hui déjà premier pôle commercial de la région Aquitaine en termes de chiffre d'affaire et d'emplois.

Cette attractivité passe notamment par l'organisation d'événements marquants, capables d'attirer des personnes qui feront du centre-ville une destination régulière de loisirs et d'achats plaisirs.

Et il sera également nécessaire de valoriser la qualité du savoir-faire présent à Bordeaux et la diversité de son artisanat, trop peu connues et reconnues en dehors des frontières de la ville.

Troisième objectif : impulser le commerce et l'artisanat de demain pour les ancrer dans la modernité

La Ville de Bordeaux souhaite accélérer les tendances déjà amorcées pour préparer l'avenir. Grâce aux grands projets urbains, et à l'extension de la desserte du tramway, Bordeaux va poursuivre sa formidable transformation. Il est donc important que ses commerces et ses artisans partagent cette envie d'évoluer et de se moderniser et qu'ils soient en phase avec leur clientèle et leur environnement.

Ainsi, la Ville a fait de l'usage des technologies de l'information et de la communication une priorité. Egalement, elle souhaite très clairement que les principes du respect de l'environnement soient le plus largement appliqués. Il est donc indispensable d'encourager le tissu commercial et artisanal bordelais à s'inscrire au cœur du projet de Cité Digitale, et à tendre vers davantage d'exemplarité en terme de développement durable.

Séance du lundi 28 juin 2010

Par ailleurs, des actions fortes et innovantes seront mises en œuvre pour aider l'axe Fondaudège/Croix de Seguey à anticiper l'arrivée du tramway et à se préparer pour profiter autant que possible de la relance de l'activité qui ne manquera pas d'intervenir après la mise en service du tramway.

Enfin, des quartiers anciens, assez peu dynamiques commercialement, vont être radicalement transformés grâce à la réalisation d'importants programmes immobiliers et d'aménagement (Ginko, Bassins à Flots, Bastide Brazza, Euratlantique). L'enjeu pour la Ville est important, car il convient, sur ces quartiers qui seront entièrement reconfigurés, d'organiser la structure commerciale et de créer une offre adaptée, correctement dimensionnée et localisée. Ces quartiers pourront également devenir le lieu d'implantation d'une offre commerciale nouvelle, basée sur des concepts originaux, conviviaux, et dans tous les cas attractifs.

Les objectifs que la Ville de Bordeaux s'est fixés pour les années à venir sont donc à la mesure de ses ambitions et de sa volonté d'aller de l'avant, en privilégiant l'anticipation et la modernité, mais en gardant toujours à l'esprit les besoins et les attentes de ses habitants et de ses commerçants et artisans.

Pour mettre en œuvre sa stratégie commerciale et artisanale, la Ville a décidé de faire appel au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce. Le FISAC, fonds géré par l'Etat, est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver et développer le tissu des entreprises de proximité.

Pour bénéficier d'un financement au titre du FISAC, la Ville s'est engagée dans une Opération Urbaine Collective qui se déroulera sur trois tranches successives, sur la période 2010/2013.

La première tranche de l'OUC de Bordeaux débutera au mois de septembre 2010 et devrait s'achever en août 2011.

Ce programme OUC a été élaboré en étroite collaboration avec les chambres consulaires (CCIB et CMA33), et les associations de commerçants et d'artisans en premier lieu desquelles la Ronde des Quartiers de Bordeaux. Ces partenaires ont également accepté de contribuer dans une large mesure à la réalisation de cette OUC en assurant le pilotage d'un grand nombre d'actions.

Le budget global de la première tranche de l'OUC se répartit comme suit :

ETAT RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS - TRANCHE 1				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	AIDES DIRECTES	TOTAL
Dépenses				
COUT PREVISIONNEL HT	1 337 515,51 €	395 236,00 €	670 000,00 €	2 402 751,51 €
COUT PREVISIONNEL ELIGIBLE	1 306 221,16 €	395 236,00 €	670 000,00 €	2 371 457,16 €
COUT PREVISIONNEL TTC	1 510 660,31 €	472 702,26 €	801 320,00 €	2 784 682,57 €
Recettes TTC				
FINANCEMENT VILLE	249 007,97 €	354 131,46 €	133 000,00 €	736 139,42 €
FINANCEMENT CCIB en numéraire	147 922,41 €	0,00 €	0,00 €	147 922,41 €
FINANCEMENT CCIB en temps agent	94 100,00 €	0,00 €	0,00 €	94 100,00 €
FINANCEMENT CMA33	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €	11 800,00 €
FINANCEMENT RQB	307 089,69 €	0,00 €	0,00 €	307 089,69 €
FINANCEMENT AUTRES ou ENTREPRISES	300 949,80 €	0,00 €	445 320,00 €	746 269,80 €
FINANCEMENT FISAC sollicité	399 790,45 €	118 570,80 €	223 000,00 €	741 361,25 €
total	1 510 660,31 €	472 702,26 €	801 320,00 €	2 784 682,57 €

Le programme général de l'OUC (2010/2013) ainsi que le budget prévisionnel de la première tranche sont joints en annexe de la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver le programme de l'Opération Urbaine Collective de Bordeaux, et particulièrement sa tranche 1,
- demander à l'Etat une subvention au titre du FISAC d'un montant de 741 361,25 € pour sa réalisation,
- signer avec l'Etat l'ensemble des actes à intervenir pour la gestion de ce programme,
- verser aux entreprises, dans le cadre des actions individuelles programmées en tranche 1 de l'OUC, les subventions prévues pour la modernisation de leurs locaux commerciaux et artisanaux ,
- à accorder aux associations de commerçants et d'artisans et à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, les subventions de la Ville correspondant aux actions prévues en tranche 1 de l'OUC, telles que précisées dans le budget prévisionnel de la tranche 1 en annexe. Ces subventions seront imputées sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574 du budget correspondant à la période du programme. Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant dont le projet est joint à la présente, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

	ACTIONS	TRANCHE			Pilotage
		1	2	3	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT : UNE VITRINE POUR BORDEAUX					
Fiche 3	Renforcer l'attractivité du centre-ville				
	Organiser des événements commerciaux forts				
	Campagne de communication "Noël à Bordeaux"	x	x	x	RQB
	Semaine commerciale du printemps	x	x	x	
	Semaine commerciale d'automne	x	x	x	
	Les Epicuriales	x	x	x	
	Grande animation de Noël		x	x	
	Marché de l'artisanat d'art Allées de Tourny		x	x	CMA
	Marché des métiers de bouche Place du Parlement			x	
	Rechercher de nouvelles enseignes				
	Opération "Séduction enseignes"	x	x	x	CCIB
	Elargir les horaires d'ouverture				
	Communication sur les nouveaux horaires et sur la nocturne	x			Ville
	Faciliter l'accessibilité aux commerces				
	Réalisation d'arrêts-minutes	x	x	x	Ville
	Aide aux travaux d'accessibilité handicapés dans les bars et les restaurants	x	x	x	
Fiche 4	Promouvoir l'artisanat bordelais				
	Création d'un label "Made in Bordeaux"		x		Ville
	Catalogue "Made in Bordeaux"		x		CMA
IMPULSER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE DEMAIN					
Fiche 5	Les commerçants et les artisans au cœur de la Cité Digitale				
	Le site Internet de la Ronde des Quartiers de Bordeaux	x			RQB
	Logiciel de géolocalisation pour les braderies	x			
	Etude pour la réalisation d'un "site vitrine"	x			Ville
	Réalisation d'un "site vitrine"		x		
	Système d'information nomade		x		
	Bornes d'information tactiles			x	
Fiche 6	Commerce, artisanat et développement durable : vers l'exemplarité				
	Guide des gestes éco-responsables	x			Ville
	Création d'une halte fluviale au Quai des Marques	x			
	Charte du commerçant / artisan éco-responsable		x		
	Opération "Rues du développement durable"		x	x	
	Etude pour la création d'une plate-forme de livraison par véhicules électriques		x		
	Opération "Sacs cabas"	x	x	x	RQB
	Opération "Quartiers propres"	x	x	x	
	Diagnostics développement durable		x	x	
Fiche 7	Préparer l'arrivée du tramway				
	Connaître la situation et les besoins des commerces				
	Etude stratégique sur l'axe Fondaudège/Croix de Seguey	x			CCI
	Dynamiser l'axe Fondaudège/Croix de Seguey				
	Opérations d'animation et de communication	x	x	x	association
	Service de livraison à domicile		x	x	
	Site Internet Fondaudège/Croix de Seguey		x		
	Aider la modernisation des magasins				
	Aide à la réalisation d'aménagements, à la rénovation des vitrines, et à la modernisation des magasins	x	x	x	Ville
Fiche 8	Imaginer le commerce de demain dans les nouveaux quartiers				
	Etude de programmation commerciale pour les nouveaux quartiers	x			Ville
	Recherche d'enseignes pour les nouveaux quartiers		x	x	

OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX - 2010/2013

FONCTIONNEMENT															
ACTIONS	TRANCHE			Pilotage	COUT PREVIS HT tranche1	COUT PREVIS HT éligible	COUT PREVIS TTC	FINANCEMENT							
	1	2	3					Ville	€	temps agents	CMA	RQB	autres	FISAC	
UN NOUVEL ELAN POUR LES ACTIVITES DE PROXIMITE															
Fiche 1 Accompagner le renouveau du commerce et de l'artisanat de proximité															
1.1 Soutenir les animations dans les quartiers															
1.1.1	La feria de la Victoire	x	x	x	Asso. des commerçants et Riverains du quartier Victoire	34 050,00	34 050,00	39 283,20	8 000,00				22 770,70	8 512,50	
1.1.2	Fête de la brocante rue Notre Dame	x	x	x	Asso. des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons	22 289,84	22 289,84	25 276,85	4 000,00				15 704,39	5 572,46	
1.1.3	Décorations de Noël	x	x	x	associations de commerçants et d'artisans (à déterminer)	120 577,98	120 577,98	144 211,26	65 000,00				61 124,57	18 086,70	
1.2 Le renouveau des marchés															
1.2.1	Nature et bio à Bordeaux	x	x	x	Village Saint James	28 053,51	28 053,51	31 200,00	8 000,00				11 978,60	11 221,40	
1.2.2	Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine	x	x	x	Club du Bon Goût d'Aquitaine	181 043,82	175 809,82	206 434,31	30 000,00				141 272,35	35 161,96	
1.2.3	Guide des marchés	x			Ville	2 780,00	2 780,00	3 324,88	1 934,88					1 390,00	
1.2.4	Etude de faisabilité pour la création d'un marché couvert aux Bassins à Flot	x			Ville	12 800,00	12 800,00	15 308,80	8 908,80					6 400,00	
1.3 De nouveaux services pour la clientèle															
1.3.1	Service de livraison à domicile	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	47 430,40	47 430,40	47 789,08	0,00	10 000,00			14 073,88	23 715,20	
1.4 Communiquer sur le commerce de proximité															
1.4.1	Reportages télévisés sur les commerces de proximité	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	101 500,00	101 500,00	121 394,00	0,00	25 000,00			45 644,00	50 750,00	
1.4.2	Brèves de Quartier	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	28 172,00	28 172,00	31 800,36	5 400,00	3 000,00			9 314,36	14 086,00	
1.5 De devanture en devanture !															
1.5.1	Embellissement des devantures rue Saint James	x	x	x	Village Saint James	9 512,35	9 512,35	9 695,00	2 853,71				2 560,73	4 280,56	
1.6 Encourager la modernisation des magasins															
1.6.1	Bilans conseils pour les activités du quartier Saint Michel (ZUS)	x	x	x	Ville	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00				1 600,00	6 400,00	
sous-total 1						596 209,90	590 975,90	683 717,74	134 097,39	38 000,00	0,00	0,00	69 032,24	257 011,33	185 576,78

Séance du lundi 28 juin 2010

Fiche 2 Accompagner la structuration des commerçants et artisans														
2.1 Une fédération pour le commerce et l'artisanat bordelais														
2.1.1	Equipe de La Ronde des Quartiers de Bordeaux de Bordeaux	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	250 000,00	250 000,00	250 000,00	40 000,00	40 000,00	72 000,00		83 000,00	15 000,00
	<i>dont un animateur</i>	x	x	x		31 000,00		37 076,00					22 076,00	15 000,00
2.1.2	Outils de communication de La Ronde des Quartiers de Bordeaux	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	36 016,35	36 016,35	41 752,55	4 800,00	6 000,00			12 944,38	18 008,18
2.2 Développer les services aux commerçants et artisans														
2.2.1	Les rencontres du commerce et de l'artisanat	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	54 480,95	36 001,50	75 198,33	0,00	9 000,00			48 197,58	18 000,75
2.2.2	Les matinales de la Ronde (3/an)	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	9 448,00	8 008,00	11 241,01	0,00	2 000,00			5 237,01	4 004,00
2.2.3	Le groupement d'employeurs	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	6 000,00	6 000,00	7 176,00	800,00				3 376,00	3 000,00
sous-total 2						355 945,30	336 025,85	385 367,89	45 600,00	57 000,00	72 000,00	0,00	152 754,97	58 012,93
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT : UNE VITRINE POUR BORDEAUX														
Fiche 3 Renforcer l'attractivité du centre-ville														
3.1 Organiser des événements forts														
3.1.1	Campagne de communication "Noël à Bordeaux"	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	30 000,00	30 000,00	35 880,00	0,00				28 380,00	7 500,00
3.1.2	Semaine commerciale du printemps	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	25 782,62	25 782,62	30 836,01	3 800,00				2 000,00	12 144,70
3.1.3	Semaine commerciale de l'automne	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	25 782,62	25 782,62	30 836,01	3 800,00				2 000,00	12 144,70
3.1.4	Les Epicuriales	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	30 000,00	30 000,00	35 880,00	0,00				28 380,00	7 500,00
3.2 Rechercher de nouvelles enseignes														
3.2.1	Opération "Séduction enseignes"	x	x	x	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	32 407,87	28 166,97	38 759,78	10 000,00	14 676,30				14 083,48
3.3 Elargir les horaires d'ouverture														
3.3.1	Communication sur les nouveaux horaires et sur la nocturne	x	x	x	Ville	13 181,00	13 181,00	15 764,48	5 673,98	3 500,00				6 590,50
sous-total 3						157 154,11	152 913,21	187 956,28	23 273,98	18 176,30	0,00	0,00	60 760,00	24 289,41

Séance du lundi 28 juin 2010

IMPULSER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE DEMAIN															
Fiche 4 Les commerçants et les artisans au cœur de la Cité Digitale															
4.1	Le site Internet du commerce bordelais	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	19 328,00	19 328,00	20 176,29	5 800,00			4 712,29		9 664,00	
4.2	Logiciel de géolocalisation des braderies	x			La Ronde des Quartiers de Bordeaux	4 000,00	4 000,00	4 490,00	1 000,00			1 490,00		2 000,00	
4.3	Etude pour la réalisation d'un "site vitrine"	x			Ville	11 400,00	11 400,00	11 400,00	5 700,00					5 700,00	
sous-total 4						34 728,00	34 728,00	36 066,29	12 500,00	0,00	0,00	0,00	6 202,29	0,00	17 364,00
Fiche 5 Commerce, artisanat et développement durable : vers l'exemplarité															
5.1	Guide des gestes éco-responsables	x			Ville	3 900,00	3 900,00	4 664,40	2 714,40					1 950,00	
5.2	Opération "Sacs cabas"	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	23 805,00	23 805,00	27 882,78	2 100,00	5 000,00		8 880,28		11 902,50	
5.3	Opération "Quartiers Propres"	x	x	x	La Ronde des Quartiers de Bordeaux	11 537,90	9 637,90	14 278,86	0,00			9 459,91		4 818,95	
sous-total 5						39 242,90	37 342,90	46 826,04	4 814,40	5 000,00	0,00	0,00	18 340,19	0,00	18 671,45
Fiche 6 Préparer l'arrivée du tramway															
6.1 Connaître la situation et les besoins des commerces															
6.1	Etude stratégique sur l'axe Fondaudège/Croix de Seguey	x			Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	67 800,00	67 800,00	67 800,00	0,00	0,00	22 100,00	11 800,00		33 900,00	
6.2 Dynamiser l'axe Fondaudège/Croix de Seguey															
6.2	Opérations d'animation et de communication	x	x	x	Association	51 136,00	51 136,00	60 708,10	10 000,00	23 900,00			19 649,06	7 159,04	
sous-total 6						118 936,00	118 936,00	128 508,10	10 000,00	23 900,00	22 100,00	11 800,00	0,00	19 649,06	41 059,04
Fiche 7 Imaginer le commerce de demain dans les quartiers en devenir															
7.1	Etude de programmation commerciale pour les nouveaux quartiers	x			Ville	18 500,00	18 500,00	22 126,00	12 876,00					9 250,00	
sous-total 7						18 500,00	18 500,00	22 126,00	12 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 250,00	
Fiche 8 Evaluation de la première															
8.1	Etude d'évaluation	x			Ville	16 799,30	16 799,30	20 091,96	5 846,20	5 846,11				8 399,65	
sous-total 8						16 799,30	16 799,30	20 091,96	5 846,20	5 846,11	0,00	0,00	0,00	8 399,65	
TOTAL FONCTIONNEMENT						1 337 515,51	1 306 221,16	1 510 660,31	249 007,97	147 922,41	94 100,00	11 800,00	307 089,69	300 949,80	399 790,45

OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX - 2010/2013

INVESTISSEMENT												
ACTIONS	TRANCHE			PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL ELIGIBLE HT tranche1	COUT PREVISIONNEL TTC	FINANCEMENT (en numéraire)					
	1	2	3				Ville	CCIB	CMA	RDB	autres	FISAC
Fiche 9 Aménagements d'arrêts minutes	x	x	x	Ville	137 500	164 450	123 200					41 250
Fiche 10 Mise aux normes de marchés												
10.1 marché du Grand Parc	x			Ville	133 800	160 025	119 885					40 140
10.2 marché A. Dupeux	x				61 036	72 999	54 688					18 311
10.3 marché Victor Meunier	x				12 900	15 428	11 558					3 870
Fiche 11 Installation d'un ponton au Quai des marques	x				50 000	59 800	44 800					15 000
TOTAL INVESTISSEMENT					395 236	472 702	354 131					118 571

ACTIONS INDIVIDUELLES													
ACTIONS	TRANCHE			PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL ELIGIBLE HT tranche1	COUT PREVISIONNEL TTC	FINANCEMENT (en numéraire)						
	1	2	3				Ville	CCIB	CMA	RDB	autres	FISAC	
Fiche 12 Modernisation, aménagements et vitrines													
12.1 Aménagements et vitrines à St Michel (ZUS) (10/an)	x	x	x	Ville	300 000	358 800	30 000					208 800	120 000
12.2 Modernisation, aménagements et vitrines rues Fondaudège et Croix de Seguey (10/an)	x	x	x		300 000	358 800	75 000					208 800	75 000
12.3 accessibilité handicapés (5/an)	x	x	x		70 000	83 720	28 000					27 720	28 000
TOTAL ACTIONS INDIVIDUELLES					670 000	801 320	133 000					445 320	223 000

OPERATION URBAINE COLLECTIVE 2010 – 2013
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX

CONTRAT D'OPERATION

>>> <<<

PORTEUR
Action
- dates -

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'Association, représentée par son Président, (sa Présidente), M..... autorisé (autorisée) soit par délibération du Conseil d'Administration en date du, (soit par statuts).

IL A ETE EXPOSE :

La politique de soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services, fait l'objet de contrats d'opération qui définissent les objectifs et les moyens mis en œuvre par le porteur du projet, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville et/ou par l'Etat au titre du FISAC, ainsi que l'engagement des parties.

CONSIDERANT

que l'association..... domiciliée à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le, exerce une activité de, présentant un intérêt communal propre,

IL A ETE CONVENU :

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période du..... au..... à réaliser de l'action suivante : « »

Descriptif détaillé de l'action :

Article 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association :

- une subvention de euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé au présent contrat d'opération), la réalisation des activités s'élève à euros H.T, soit euros T.T.C.

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques de la Mairie de Bordeaux.

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 : Interventions de l'Etat

Pour l'action objet du présent contrat d'opération, l'Etat a attribué au titre du FISAC, une subvention de euros.

Cette subvention sera reversée par la Ville de Bordeaux à (porteur).

Article 4 : Mode de règlement

Les subventions prévues aux articles 2 et 3 seront versées par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un bilan financier (dépenses-recettes) certifié exact par le Président de l'association, accompagné de l'ensemble des documents justifiant les dépenses (factures, contrats...), ainsi que d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de l'association et après signature du présent contrat d'opération.

Elle sera créditée au compte de l'association ...

n°

Etablissement :

Article 4 : Conditions générales

L'association s'engage

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,

8/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte l'Etat et la Ville de Bordeaux, soit sous la forme de la présence du logo de l'Etat et du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux et/ou par l'Etat* ». Le logo de la Ville de Bordeaux est à retirer à la Direction de la Communication. La Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur de la Mairie de Bordeaux devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 5 : Conditions de renouvellement

Le présent contrat d'opération est conclu pour l'action présentée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'un nouveau contrat d'opération.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 7 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 8 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 9 : Elections de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'Association à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le.....

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association,

M. BRON. –

La délibération 364 qui vous est présentée aujourd'hui n'est pas totalement anodine puisqu'elle survient 3 jours après la dissolution totale vendredi soir de deux associations de commerçants importantes de Bordeaux : « La Ronde des quartiers » et l'association « Bordeaux centre ville » pour permettre la création d'une association unique qui s'appellera désormais « La Ronde des Quartiers de Bordeaux », qui travaillera de concert en parfaite intelligence avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, avec la Chambre des Métiers, avec l'Etat et avec la Ville de Bordeaux qui va être le porteur d'une nouvelle Opération Urbaine Collective, OUC.

Ce qui diffère avec cette nouvelle OUC des précédentes opérations portées avec des fonds FISAC c'est que nous avons cette fois-ci deux éléments : un élément de fonctionnement, mais également un élément d'investissement.

Le fonctionnement c'est l'organisation du commerce bordelais, son animation et sa promotion, comme nous l'avons déjà vu par le passé.

L'investissement cette fois ce sont des actions beaucoup plus structurantes qui seront faites notamment dans sa première phase – nous en dirons deux mots tout à l'heure – au niveau des marchés.

C'est un triptyque. 3 objectifs, effectivement, ont présidé à cette nouvelle opération qui colle d'ailleurs totalement avec votre projet urbain, Monsieur le Maire.

Le premier c'est de promouvoir le commerce de proximité dans une ville qui connaît aujourd'hui une forte croissance démographique dans le cadre d'un projet d'agglomération millionnaire, et de souhaiter que pour ce commerce de proximité de nouveaux services soient apportés à la clientèle : un lien véritablement du commerce de proximité avec son environnement, et des exigences nouvelles puisque la seule différence qu'il peut y avoir aujourd'hui entre le commerce de proximité et celui des grands ensembles commerciaux est aussi une préoccupation qualitative au niveau du produit comme du service.

Deuxièmement c'est de faire de Bordeaux et du commerce bordelais une vitrine pour notre agglomération. Je rappelle que nos établissements bordelais au nombre de 5.500 font du commerce bordelais le premier pôle commercial de l'agglomération. Pour ce faire c'est bien sûr de suivre les grands événements, mais aussi des événements intermédiaires ; et également au titre des investissements c'est de se préoccuper d'investissements structurels tels que la rénovation de nos devantures, la rénovation des boutiques et des commerces comme Fabien ROBERT l'a évoqué tout à l'heure, et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés.

Troisièmement, c'est d'ancrer le commerce et l'artisanat dans la modernité. Ces deux mots signifient tout simplement qu'il s'agit-là du commerce inscrit notamment dans la Cité Digitale et les nouveaux modes de communication et de commercialisation.

Pour terminer je voudrais pointer, notamment dans la phase 1, quelques exemples d'actions qui ne sont pas encore totalement en route :

- Les services de livraison à domicile.
- Le bilan conseil pour la modernisation des magasins.
- Le regroupement d'employeurs qui va nous permettre de pouvoir élargir les heures d'ouverture de nos magasins.
- L'opération de séduction qui a d'ores et déjà commencé il y a 15 jours à Paris, puisque nous avons vu que nous avons un petit déficit d'enseignes nationales par rapport aux autres agglomérations.

Séance du lundi 28 juin 2010

- Un site Internet, mais aussi un site Internet intérieur à l'organisation.
- Une étude stratégique – nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour vous le proposer – sur les rues Fondaudège et Croix de Seguey avec plusieurs volets, notamment la rénovation et la communication ; ce travail se fera en concertation prioritairement avec les artisans et les commerçants de ces artères.
- Une étude également pour l'équipement commercial des nouveaux quartiers.

Plus généralement sur les 3 phases vous verrez :

- La création d'un label Bordeaux.
- La réalisation d'un site vitrine ; il ne faut pas se tromper du sens de ces mots ; il s'agit du i-commerce que nous abordons là avec un projet qui, je pèse mes mots, est extrêmement ambitieux.

Je souhaite que nous ayons les moyens à la fois humains et financiers de pouvoir arriver à nos fins, puisque la partie commerciale et ses mœurs évoluent très vite.

- La création d'une plate-forme de livraison par véhicules électriques.

Je citerai aussi les Artistiques de l'Argonne. Fabien ROBERT en parlerait plus savamment que moi puisqu'il y est très attaché.

C'est une énumération non exhaustive.

Le montant total de cette opération pour la première phase uniquement s'établit à 2.748.500 euros, le montant des fonds FISAC à 741.000 euros, et celui de la participation de la Ville de Bordeaux à 736.131 euros.

Voilà les grandes orientations de ce plan triennal, Monsieur le Maire, les grands objectifs politiques, mais qui laissent encore une marge de souplesse pour les deux exercices à venir.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous partageons les bonnes intentions de défense et de promotion du commerce de proximité telles que M. BRON vient de les développer, mais cette défense bute sur les privilèges réglementaires fiscaux accordés à la grande distribution, notamment dans le cadre d'un laisser-faire du libéralisme aujourd'hui. Ce n'est pas à des financements publics de tenter, parfois sans efficacité, ou en tout cas avec grosses difficultés, de contrebalancer les orientations nationales. Ce sont évidemment les orientations nationales qu'il faut changer. Merci.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux mots d'observation. D'abord, je dirai en préliminaire, qu'après avoir été traité d'anti-sport et d'anti-emploi, j'espère que vous ne me traiterez pas d'anti-commerce...

M. le MAIRE. -

Ça dépend de vous, M. HURMIC. Ça ne dépend pas de moi.

M. HURMIC. -

Je vais essayer de vous prouver que je suis pour l'emploi, pour le sport et naturellement pour la promotion commerciale dans notre ville.

D'abord cette opération telle qu'elle nous est présentée est intéressante, mais je trouve que par moment elle ressemble beaucoup à un catalogue d'actions ponctuelles regroupées au sein de trois objectifs qui manquent un peu de cohérence de l'ensemble.

J'ai vu que vous alliez lancer des études stratégiques notamment pour les rues Fondaudège et Croix de Seguey dans la perspective de l'arrivée du tramway. Je pense que ça serait bien qu'il y ait une étude stratégique sur l'ensemble de la Ville de Bordeaux.

A cet égard nous nous félicitons de la promotion de la Ronde des Quartiers. J'aurais pu le dire en préalable, mais c'est vrai que cette association a largement prouvé son dynamisme, et le fait qu'elle soit promue à l'occasion de cette délibération, personnellement nous nous en félicitons.

Nous pensons aussi que les propositions doivent permettre aux commerçants et artisans de faire face non seulement à l'accroissement de la population, à l'évolution des modes de vie et des modes de déplacements, à l'appropriation par la population des nouveaux outils de communication et d'information, mais aussi d'un outil de lutte contre la vacance des locaux commerciaux en ville. Il paraît que la Ville de Bordeaux est une des villes de France les plus touchées par la vacance des locaux, par le départ des commerces indépendants, notamment les commerces de bouche qui sont actuellement particulièrement menacés dans le centre ville.

Plus que l'organisation d'événements commerciaux il nous paraît qu'il y a une lutte contre les loyers, les baux commerciaux, la concurrence organisée par les centres commerciaux de périphérie qui continuent, il faut bien le dire, à prospérer, dans la mesure où on continue encore aujourd'hui à délivrer les autorisations au coup par coup pour équilibrer les opérations immobilières. Donc il nous semble que là également il convient de mettre l'accent sur cette concurrence un peu déloyale des opérations commerciales de périphérie.

Nous souhaitons également que, dans l'attente de la définition d'une stratégie commerciale et artisanale de la ville, la politique commerciale soit étudiée en parallèle et en cohérence avec le projet urbain de Bordeaux. Qu'il n'y ait pas d'un côté la réflexion menée sur la stratégie commerciale et sur certains quartiers, et ce, sans lien plus étroit avec le projet urbain de Bordeaux.

M. le MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je rebondirai sur cette dernière phrase, parce que c'est vrai qu'ici à la Mairie de Bordeaux on n'a jamais délibéré sur une politique par rapport aux commerces. On l'a souvent accompagnée, mais on l'a souvent mal accompagnée.

Nous voterons cette délibération car par rapport à notre politique commerciale traditionnelle qui consiste à alimenter un certain nombre d'animations ponctuelles dans tel ou tel quartier de la Ville, là on a une action beaucoup plus conforme, beaucoup plus concrète qui se traduit même par un certain nombre d'investissements. Et ça, je crois qu'on ne peut que s'en féliciter.

Quand on voit qu'il y a l'aménagement des vitrines sur Saint-Michel, des aides également rue Fondaudège et rue Croix de Seguey, on a envie de dire : ailleurs également. Car l'aide la plus efficace qu'on peut apporter à nos commerces c'est bien cette aide à l'investissement qui leur permet d'améliorer leurs vitrines et de trouver de nouveaux clients.

Je crois que c'est comme ça qu'on battra les grandes surfaces à terme.

C'est une action importante, donc nous voterons pour cette délibération parce que pour la première fois on dépasse l'animation commerciale. On a un investissement, une action de fond. Merci.

M. le MAIRE. -

Merci. Je voudrais féliciter à mon tour M. BRON pour le travail qu'il a fait dans la préparation de cette OUC. Ça n'a pas été facile. Il a fallu mettre d'accord l'Etat, les associations de commerçants et désormais l'association de la Ronde des quartiers de Bordeaux qui a fusionné avec Bordeaux Centre Ville, et également la Chambre de Commerce.

Donc ceci a été fait. Et la stratégie commerciale que M. HURMIC appelle de ses vœux, elle est précisément dans ce programme.

Je pense que M. BRON aura à cœur de démentir l'information selon laquelle Bordeaux serait particulièrement touchée par les friches commerciales. Je n'ai lu ça nulle part.

M. BRON. –

Moi, Monsieur le Maire, j'ai observé sous mes propres fenêtres que dans l'hypercentre ville, il y a de ça 14, 15, 16 ans il y avait dans l'hypercentre des friches commerciales et qu'aujourd'hui – d'ailleurs c'est la prochaine délibération que nous allons examiner – il n'y en a plus dans le centre ville de Bordeaux.

Et, vous allez le voir, il y a au contraire une concurrence sur le prix des baux commerciaux et les pieds d'immeubles. Ceci démontre cela.

M. le MAIRE. -

C'est une conséquence négative du développement du commerce de centre ville.

J'enregistre que sur la 364 il y a unanimité ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100365

Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local commercial situé 93 95 et 97 du cours Victor Hugo à Bordeaux. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société Guyenne Central Bricolage a transmis à la Mairie de Bordeaux le 24 mars 2009 une déclaration de cession de son droit au bail du local commercial situé du n° 93 au n°101 du cours Victor Hugo.

Dans le cadre de sa politique de préservation et de redynamisation de son commerce de proximité, la Ville de Bordeaux a considéré que l'implantation d'une agence bancaire à cet emplacement porterait atteinte au maintien de la diversité commerciale et artisanale du cours Victor Hugo.

Aussi, par Arrêté Municipal du 22 mai 2009, la Ville a acquis le droit au bail cédé par la société Guyenne Central Bricolage, en vertu de sa délibération du 15 juillet 2008 par laquelle le Conseil Municipal avait instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité incluant le cours Victor Hugo.

Compte tenu des délais nécessaires à la levée des conditions suspensives de cette acquisition (acquisition par la Guyenne Central Bricolage d'un autre local appartenant à Incité, travaux d'aménagement de ce local, ...), la signature de l'acte authentique d'acquisition du droit au bail du local situé aux 93, 95 et 97 cours Victor Hugo (les n° 99 et 101 pour partie ayant été récupérés par Incité), a eu lieu le 17 mai 2010. Elle donne à la Ville de Bordeaux la pleine propriété de ce droit au bail.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et, notamment, les articles L. 214-1 à L.214-3, et R214-11 à R. 214-16 relatifs au droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, la Ville est dans l'obligation de respecter une procédure stricte pour la rétrocession de ce droit au bail.

Ainsi, la rétrocession du droit au bail passe par la rédaction d'un cahier des charges approuvé en Conseil Municipal (article R. 214-11 du Code de l'urbanisme).

Un avis de rétrocession doit ensuite être affiché en Mairie pendant 15 jours, faisant notamment état de la possibilité de consulter le cahier des charges en Mairie.

A l'issue de cet appel à candidature et examen des projets, le choix du repreneur ou des repreneurs fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

La Ville dispose d'un délai de un an pour trouver un (ou des) acquéreur(s) pour ce droit au bail.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local des 93, 95 et 97 cours Victor Hugo (ci-joint en annexe), autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidature pour la reprise de ce droit au bail.

APPEL A CANDIDATURES POUR LA REPRISE DU DROIT AU BAIL DU LOCAL
SITUE AUX N°93, 95 ET 97 DU COURS VICTOR HUGO

CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION

Annexé à la délibération n° du Conseil Municipal du

Sommaire

1. Préambule
2. Descriptif du local concerné par la cession de droit au bail
3. Conditions de cession du droit au bail
4. Présentation des candidatures
5. Consultation du dossier de rétrocession
6. Dépôt des dossiers de candidature
7. Choix du candidat

Préambule

La Ville de Bordeaux a la volonté de maintenir l'attractivité commerciale de son centre-ville et de préserver la diversité de son commerce pour que ses habitants puissent trouver au plus près de leur domicile les produits et les services dont ils ont besoin.

Dans ce cadre, par délibération du 15 juillet 2008, le Conseil Municipal de Bordeaux a instauré un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur le périmètre du centre historique et sur les dix Barrières rythmant les Boulevards. Soucieuse d'élargir son action, la Ville a décidé, par délibération du 22 décembre 2009, l'extension de son périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat à plusieurs autres axes majeurs de son territoire.

Dans le cadre de cette politique volontariste de préservation de la diversité commerciale, la Ville de Bordeaux a procédé, par Arrêté Municipal du 22 mai 2009, à la préemption du droit au bail d'un local commercial situé cours Victor Hugo, occupé par une activité de bricolage et qui était sur le point d'être racheté par une société de service bancaire.

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, la Ville doit procéder à la rétrocession du droit au bail préempté au bénéfice d'une activité de commerce ou d'artisanat de proximité.

Descriptif du local concerné par la cession de droit au bail

2.1 – Situation

Le local concerné est situé en plein cœur de Bordeaux, aux numéros 93, 95, et 97 du cours Victor Hugo, à proximité immédiate de la rue Sainte Catherine, du Palais des Sports et de la Grosse Cloche.



2.2 – Désignation

Le local, d'un seul tenant, s'étend sur deux niveaux : un rez-de-chaussée de 290 m² environ et un sous-sol de 310 m² environ, soit au total 600 m² environ.

Les murs du local appartiennent à deux propriétaires distincts, l'un étant propriétaire du n°93 et l'autre des n°95 et 97.

La partie située au 93 du cours Victor Hugo
Cette partie du local est la propriété de la « SCI M S Servan ».

Elle comporte un rez-de-chaussée d'une surface de 107 m² et un sous-sol d'une surface de 90 m².

Le bail, d'une durée de 9 ans, a pris effet au 1^{er} juin 2007.

La partie située aux 95 et 97 du cours Victor Hugo
Cette partie du local est la propriété de la société INCITE Bordeaux La CUB.

Elle comporte un rez-de-chaussée d'une surface de 200 m² environ et un sous-sol d'une surface de 195 m² environ.

Le bail, d'une durée de 9 ans, a pris effet au 29 juin 2004.

Le local dans son ensemble est destiné à accueillir tous types de commerces, à l'exception de toutes activités de restauration, vente à emporter, bar, discothèque, boulangerie, pâtisserie,

poissonnerie et toute activité soumise à autorisation des services vétérinaires, ainsi que toute activité à caractère bruyant, malodorant ou pornographique.

2.3 – Extrait cadastral

Local

N° de compte	C part	N° voirie	Adresse	Rivoli	Bât	Esc	Niv	N° porte	N° invariant	Nat loc	M éval
+12401		93	CRS VICTOR HUGO	9315	A	01	00	01002	630152704	CM	C

Propriétaires

Droit	N° Majic	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
P	PBDDJT	SCI M ET S SERVAN		44	ALL DE TOURNY	33000	BORDEAUX

Parcelle

Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
63	0	HD	188	+07287	29/06/2004		95	CRS VICTOR HUGO	9315	1 37

Propriétaires

Droit	N° Majic	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
P	PBC4R8	INCITE BORDEAUX CUB		101	CRS VICTOR HUGO	33074	BORDEAUX CEDEX

Parcelle

Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
63	0	HD	189	+07287	29/06/2004		97	CRS VICTOR HUGO	9315	1 23

Propriétaires

Droit	N° Majic	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
P	PBC4R8	INCITE BORDEAUX CUB		101	CRS VICTOR HUGO	33074	BORDEAUX CEDEX

Conditions de cession du droit au bail

3.1 – Prix

Prix de cession du droit au bail est de 350 000 euros pour l'ensemble du local.

3.2 – Loyers

Le local situé au 93 du cours Victor Hugo est loué moyennant un loyer annuel de 18 000 Euros hors taxes, hors charges, indexé sur le coût de la construction.

Le loyer de la partie du local située aux n° 95 et 97 du cours Victor Hugo est de 48 000 Euros hors taxes, hors charges, indexé sur le coût de la construction.

3.3 – Disponibilité des lieux

Les locaux seront disponibles à compter du 1er août 2010

3.4 – Etat des lieux

Le preneur prendra les locaux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger du bailleur aucun travail supplémentaire de remise en état ou de réparation.

3.5 – Conditions

L'objectif de la municipalité est que le repreneur de ce local exerce une activité commerciale qui contribuera à l'animation du quartier, à l'exclusion de toute activité de service, telle que banque, assurance, mutuelle ou agence immobilière et des activités interdites par les propriétaires des murs.

En cas d'inexécution de ces conditions par le repreneur, la rétrocession pourra être résiliée.

3.6 – Accord du bailleur

La rétrocession du présent droit au bail est subordonnée à l'accord préalable des bailleurs.

3.7 Travaux

Pour toute modification de façade, une demande sera à formuler auprès de la Mairie, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

4 – Présentation des candidatures

Dans le cadre de la mise en valeur et la redynamisation du centre ville, les candidats devront établir un projet complémentaire aux activités commerciales existantes alentour, et développé autour de la vente de produits et de services de qualité.

Le projet devra être rendu en 2 exemplaires sous format papier.

4.1 – Le dossier à élaborer par le futur repreneur

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- L'extrait K-Bis de la société, ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création

L'inscription au répertoire du commerce et des sociétés, ou au répertoire de métiers ou, lorsque la société est établie dans un autre état membre de l'Union Européenne, un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçants ou d'artisan

Un dossier technique de reprise comportant les informations suivantes :

- activité prévue
- plan de financement
- compte de résultat prévisionnel
- accord bancaire en cas de recours à l'emprunt
- nombres d'emplois créés
- Une attestation prouvant que le candidat à la reprise est à jour de ses cotisations fiscales et sociales
- Copie de la carte d'identité du gérant ou carte de séjour
- Le statut matrimonial du repreneur

5 – Consultation du dossier de rétrocession

Les documents liés à la préemption et à la rétrocession par la Ville du droit au bail, ainsi que les baux de location du local sont consultables en Mairie, à la Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, 4 rue Elisée Reclus – 33077 Bordeaux.

Les plans du local sont également consultables à cette même adresse.

Pour tout renseignement téléphonique, contacter le secrétariat de la Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur au 05 56 10 24 71.

6 –Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures devront être reçus en mairie avant le 30 juillet 2010 à 12 heures

- par courrier à la Mairie de Bordeaux
- Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, Place Pey-Berland - 33077 Bordeaux cedex
- ou déposés à la Mairie de Bordeaux
- Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, 4 rue Elisée Reclus - 33000 Bordeaux

Le dossier sera sous enveloppe cachetée portant la mention « NE PAS OUVRIR », objet « CANDIDATURE COMMERCE COURS VICTOR HUGO ».

7 – Choix du candidat

6.1 – Les conditions du choix du repreneur

Le choix du repreneur est déterminé selon les critères suivants, affectés d'un coefficient de prise en compte :

- activité proposée (50%)
- solidité financière (30%)
- dossier technique de reprise (20%)

6.2 – La décision du choix du repreneur

La rétrocession sera autorisée par délibération du Conseil Municipal, indiquant les conditions et les raisons du choix du cessionnaire.

M. BRON. –

Il s'agit, pour ne pas perdre de temps, de l'approbation d'un cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial situé 93 /95 et 97 cours Victor Hugo.

Je rappelle rapidement l'historique. C'est en mars 2009 que nous avons été alertés par la société Guyenne Central Bricolage de la rétrocession de son fonds de commerce à un organisme bancaire, ce qui n'était pas souhaitable en fonction des dispositions que nous avons prises dans le périmètre de préemption.

La signature de l'acte authentique d'acquisition est donc intervenue très récemment, le 17 mai 2010.

Comme l'a loi nous en fait l'obligation, nous devons rédiger un cahier des charges tel que vous le trouvez là pour la rétrocession du droit au bail de la localisation concernée qui sera affichée pendant 15 jours sur Bordeaux.

Nous avons ensuite un délai d'un an pour trouver un repreneur.

Les indications qui sont données en annexe sont celles qui figurent dans les documents notariaux notamment.

Le choix du repreneur se fera en fonction des éléments suivants :

L'activité proposée : 50%

La solidité financière : 30%

Le dossier technique : 20%

En tout état de cause il sera examiné par l'assemblée.

M. le MAIRE. -

Très bien. Moi je n'exclus pas que le repreneur puisse être la Ville de façon à offrir aux commerçants du marché Victor Hugo une solution de déplacement...

Ce n'est pas la peine de dire : « Ah ! », je l'ai déjà dit aux commerçants eux-mêmes. Donc ils sont parfaitement au courant.

Je pense que le Palais des Sports doit redevenir un Palais des Sports, et que si l'on pouvait dans l'espace Bricorelais proposer une solution de réinstallation aux commerçants qui sont actuellement dans cet espace très mal entretenu, ça serait une bonne formule. D'ailleurs leur première réaction quand j'ai reçu leur association était positive.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, ça va quand même causer quelques problèmes. Je vais essayer d'expliquer lesquels en deux mots.

Nous nous étions interrogés au mois de mars 2009 lorsque nous avons appris qu'une banque risquait de s'installer à la place de Bricorelais. Je vous avais écrit en ce sens-là car notre idée à l'époque c'était de faire en sorte que le marchand de journaux et la pharmacie du marché Victor Hugo puissent s'installer à la place de Bricorelais puisque nous pensions que ça pouvait dynamiser le marché Victor Hugo.

Depuis lors la Ville a abandonné toute velléité de revitalisation de ce marché Victor Hugo, donc ce n'est plus d'actualité. J'ai participé personnellement à un certains nombres de réunions, je regrette de ne pas avoir réussi à influencer la municipalité sur le maintien d'un marché rénové et ouvert sur le cours Victor Hugo.

Et je regrette de ne pas avoir eu la même influence que M. Michelin, puisque j'ai noté que dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective de Bordeaux il était prévu de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un marché couvert aux Bassins à Flots. C'est donc que des marchés couverts en ville ça peut marcher. Je regrette que pour Victor Hugo on ne se soit pas donné tous les moyens pour essayer de revitaliser ce marché. Premier point.

Deuxième point, vous dites que vous souhaiteriez installer de nouveau des commerçants, notamment des commerces de bouche dans ces locaux de Bricorelais. C'est là que je pense qu'il peut y avoir une difficulté.

Nous savons qu'actuellement les 600 m² qui étaient occupés par Bricorelais qui sont mis sur le marché ont deux propriétaires : les deux tiers c'est InCité, donc ça ne pose pas de difficulté, l'autre c'est un particulier, c'est une SCI.

Le problème c'est que la SCI dans le bail commercial exige que soient interdites certaines activités, notamment des commerces de bouche, puisqu'elle demande que soient interdites les activités de restauration, vente à emporter, bar, boulangerie, pâtisserie, poissonnerie et toute activité soumise à autorisation des services vétérinaires.

C'est vrai que le deuxième bail est très contraignant. Le bail d'InCité on a le droit de mettre qui on veut comme commerçant, mais dans le bail de la SCI on est quand même assez contraints.

M. le MAIRE. -

Je vous fais remarquer que ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. HURMIC. -

Je conclus, si vous voulez. L'objet de la délibération, Monsieur le Maire, c'est de mettre en un seul lot l'ensemble des deux locaux commerciaux avec les contingences qui nous seront imposées par l'un des deux propriétaires.

Est-ce que vous ne pourriez pas prendre l'initiative de scinder éventuellement en deux cette possibilité ? Parce que sinon vous vous interdisez d'installer dans ces locaux autrefois occupés par Bricorelais des commerces de bouche. Il me semble que ce cours Victor Hugo, comme d'autres quartiers de Bordeaux, a besoin d'un certain nombre de commerces de bouche qui seront interdits si nous poursuivons dans ce sens-là.

M. le MAIRE. -

Je ne vous suis pas quand vous dites que nous avons renoncé à revitaliser le marché Victor Hugo. Nous avons renoncé à le vitaliser là où il est, mais pas à côté.

Je pense qu'on peut trouver des solutions. Il y a les pieds de l'immeuble ex-Bricorelais. Il y en a d'autres aussi rue Saint-James. Je sais que ça, ça plaît moins aux commerçants, mais on peut trouver d'autres solutions.

En tout cas là c'est une formalité que la loi nous impose, donc je pense qu'il n'y aura pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100366

**Marché Pey Berland. Augmentation de la fréquence.
Autorisation.**

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A la demande des riverains de la place Pey Berland, un marché a été créé le 6 avril 2008.

Cette manifestation se déroule les 1er et 3èmes dimanches de chaque mois de 10 Heures à 16 Heures.

Devant le succès de ce marché, les commerçants et leur clientèle ont souhaité que le marché se déroule tous les dimanches. De ce fait, de nouveaux commerçants vont être installés sur ce site.

L'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter la tenue du marché Pey Berland tous les dimanches de chaque mois.

M. BRON. –

C'est une très bonne délibération puisqu'il s'agit de vous autoriser à accepter la tenue tous les dimanches du marché Pey Berland qui est un succès, alors qu'il n'ouvrait jusqu'ici que le premier et troisième dimanche de chaque mois.

M. le MAIRE. -

Ce marché a été créé à l'initiative des habitants de la place Pey Berland. Ils nous l'ont demandé. On était un peu sceptique, pour ne rien vous cacher, parce qu'on avait l'impression que le dimanche il n'y avait pas beaucoup d'animation sur cette place. Eh bien on s'est trompé, le marché a bien réussi, ce qui fait qu'on propose d'en augmenter la fréquence.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100367

Exonération temporaire de la taxe d'occupation du domaine public. Marché des bouquinistes Place des Chartrons. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association Libra en collaboration avec la Librairie Olympique et l'Association Culturelle des Chartrons organise le 3^{ème} samedi de chaque mois un marché du livre sur la place des Chartrons conformément à la délibération N°2010003 8 en date du 25 janvier 2010.

Ce marché comprend 6 à 8 bouquinistes. Il est régi par l'arrêté municipal réglementant les marchés de plein air.

Afin de permettre le développement de ce marché dans les meilleures conditions, l'association souhaiterait une exonération temporaire de la taxe d'occupation du domaine public (soit 1,40 € le ml par mois pour des bancs de 1,50 m de profondeur).

Nous pourrions envisager un tarif différent sur trois ans :

- la première année : exonération totale
- la 2ème année : demi-tarif
- la 3ème année : plein tarif

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser cette exonération.

M. le MAIRE. -

Exonération temporaire.

Pas d'oppositions là non plus ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20100368

**Construction Crèche Détrois. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Appel à candidatures. Composition du jury.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Une étude a été confiée à Madame Patricia MAITRE, programmiste, afin de définir les travaux de construction de la crèche DETROIS, structure d'une capacité de 60 enfants dont 40 en accueil régulier.

Le bâtiment existant se prête mal à une restructuration lourde. Il est apparu préférable, tant sur le plan technique que fonctionnel et économique, d'envisager une démolition suivi d'une construction neuve, qui pourra, de plus, mieux intégrer les nouvelles exigences en matières environnementales dans le cadre d'une opération qui s'inscrira dans une démarche HQE avec la réalisation d'un bâtiment à très haute performance énergétique.

Les travaux de construction sont évalués à 2 575 000 € TTC, valeur Juin 2010 pour un coût d'opération global de 3 390 000 € TTC incluant l'ensemble de frais divers de l'opération (honoraires de maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, coordination sécurité/incendie, sondages, aléas et provision pour révision du prix).

Pour désigner le maître d'oeuvre de l'opération, il y a donc lieu, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'Art. 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra une esquisse devra percevoir une indemnité, sous forme de prime, dont le montant sera de 13 680,00 €, soit une dépense pour les trois candidats de 41 040,00 € TTC.

De plus, conformément à l'Art. 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la formation d'un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés dans les conditions suivantes :

Membres titulaires :

Président : Monsieur Le Maire ou son représentant

Membres titulaires :

M. DUCHENE, Adjoint au Maire
Mme PLANTIER, Conseiller Municipal Délégué
Mme LAURENT, Conseiller Municipal Délégué
Melle JARTY, Conseiller Municipal Délégué
M. ROUVEYRE, Conseiller Municipal

Séance du lundi 28 juin 2010

Membres suppléants

M. GUYOMARC'H, Conseiller Municipal Délégué
Mme TOUTON, Adjoint au Maire
Mme SAILOUD, Conseiller Municipal Délégué
M. BOUSQUET, Conseiller Municipal Délégué
M. PAPADATO, Conseiller Municipal

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum).

Monsieur le Secrétaire Général ou son représentant
Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire
Monsieur LOTHAIRE, Adjoint au quartier
Monsieur Christophe DARASSE, Directeur Général de la Vie Sociale et de la Citoyenneté ou son représentant

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la commission)

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, délégué au développement durable ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
2 architectes désignés par l'Ordre des Architectes,
Monsieur FORTIER, architecte conseil de la Ville

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur Principal de Bordeaux Municipale ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre et indemniser les trois candidats.

Autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du Jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 209,79 € H.T. par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100369

**Acquisition de solutions tableaux numériques interactifs et prestations de mise en oeuvre et de maintenance associées.
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux développe une politique d'e-éducation visant à assurer à l'ensemble des enfants fréquentant les écoles élémentaires de la ville un environnement numérique performant, fiable et de long terme, et permettre le développement de pratiques éducatives enrichies par les ressources disponibles sur Internet.

A cette fin, la Ville souhaite mettre à disposition des enseignants des écoles élémentaires un dispositif de "tableau numérique interactif", connecté à Internet et accompagné à terme de contenus et de services.

Cette volonté se traduit par un travail conjoint avec l'Inspection Académique de la Gironde, pour harmoniser le déploiement du matériel et l'accompagnement des pratiques.

L'objectif poursuivi par la Ville de Bordeaux, et affirmé par son Maire à l'occasion du lancement du projet "Cité Digitale" en Janvier 2010 est de doter sur trois ans 100% des salles de classe des écoles élémentaires bordelaises.

Sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est l'acquisition de solutions de tableaux numériques interactifs (TNI) ainsi que des prestations de mise en œuvre et de maintenance associées.

Une solution TNI se compose des éléments suivants :

- un tableau numérique interactif et ses accessoires,
- un équipement de vidéo-projection associée
- un poste informatique
- un ou plusieurs logiciels et l'accès à des ressources pédagogiques.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société ACIP pour un montant maximum pour la durée globale du marché de 1 000 000 € H.T.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour 3 ans à compter de sa notification, en application de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 205, 2031, 2183, 232, 2313, 6156, 6069, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100370

**Mise en conformité de la cuisine et du restaurant du CAPC.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les marchés de travaux relatifs à la mise en conformité de la cuisine et du restaurant du C.A.P.C. ont été attribués après mise en concurrence en procédure adaptée pour un montant de 133 079,25 € T.T.C.

En cours de chantier, suite aux travaux de dépose des plafonds de la cuisine, il a été constaté, en présence du bureau de contrôle, que les isolements coupe-feu réglementaires entre les locaux n'étaient pas assurés. Des travaux d'isolement et de compartimentage doivent être réalisés. Par ailleurs, des travaux complémentaires sont à prévoir sur les parties hautes des murs très humides. Ces travaux complémentaires peuvent être compensés en partie avec les économies réalisées sur le lot plomberie sanitaire.

Ces ajustements nécessitent de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot n° 1 – gros œuvre – plâtrerie - peinture
Marché n° M100067 - Entreprise M.A.B. Sud-Ouest

- Isolement coupes feu des locaux
- Reprise des faïences

	Montant en € TTC
Montant marché initial	56 898,47
Montant Avenant	7 503,44
TOTAL TTC	64 401,91

Lot n° 2 – Plomberie – Sanitaire- Ventilation -
Marché n° M100068 - Entreprise E.P.L.

- Isolement supplémentaire des coupes feu plafonds
- Moins values sur marché de base

	Montant en € TTC
Montant marché initial	62 839,04
Montant Avenant	94,19
TOTAL TTC	62 933,23

Lot n° 3 – Electricité –

S.S.I.

Marché n° M100069 - Entreprise I.N.E.O. AQUITAINE

- Alimentation porte coupe feu
- Remplacement boîtier bris de glace
- Renvoi commande éclairage

	Montant en € TTC
Montant marché initial	13 341,74
Montant Avenant	1 153,09
TOTAL TTC	14 494,83

Le coût supplémentaire global s'élève à 8 750,72 € TTC (+ 6.57%), portant le montant de l'opération à 141 829,97 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100371

Fabrication et livraison de corbeilles 'Plastic Omnium'. Avenant n° 1 au marché M080265. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080270 du 19 Mai 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché négocié sans mise en concurrence pour droits exclusifs avec la société PLASTIC OMNIUM.

Ce marché à bons de commande a été passé sur la base d'un bordereau de prix qu'il convient de compléter par l'ajout d'un seau/panier pour borne tradition 80 litres au prix de 89 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la société précitée en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100372

Théâtre National de Bordeaux Aquitaine. Salle A. Vitez. Remise en état des équipements scéniques. Avenant au marché M070456. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la remise en état des équipements scéniques du Théâtre National Bordeaux Aquitaine a été confié à l'Agence Architecture et Technique après mise en concurrence en procédure adaptée, sur la base d'un coût de travaux global estimé à 521 000,00 € HT soit 623 116,00 € TTC (valeur septembre 2007).

Dans le cadre de ses études d'avant projet définitif, le maître d'œuvre avait proposé, en complément du programme de base, plusieurs améliorations fonctionnelles et sécuritaires notamment le remplacement du plancher de scène fortement dégradé.

Cependant, cette prestation n'avait pas été retenue au moment de la validation de l'A.P.D., faute de financement.

Par délibération D-20090122 du 2 mars 2009 et D-20090451 du 20 juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Ces derniers ont été réalisés pour un montant total de 643 369,06 € TTC (valeur janvier 2009).

Enfin, l'état dégradé de ce plancher contraignant fortement l'activité du Théâtre, le financement pour son remplacement a été prévu au budget 2010.

Le montant de ces travaux est estimé à 130 000,00 € HT soit 155 480,00 € TTC.

La passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est alors nécessaire pour assurer le suivi de la réalisation de ces travaux.

L'avenant proposé se définit comme suit :

Marché initial		Montant en € TTC
Montant initial des honoraires du Maître d'Oeuvre	72 158,50 € HT	86 301,56 €

Avenant n°1 – Validation de l'APD – Délibération D-200808057 du 29/09/2008		Montant en € TTC
Nouveau montant des honoraires du Maître d'Oeuvre	72 672,33 € HT	86 916,11 €

Avenant n°2 – pour passation des marchés de travaux sans incidence financière – D-20090122		
Présent avenant	Montant en € HT	Montant en € TTC
Montant des travaux complémentaires	130 000,00 €	155 480,00 €
Montant de l'avenant au marché de Maîtrise d'Oeuvre	10 205,00 €	12 205,18 €
Nouveau montant des honoraires du Maître d'Oeuvre	82 877,33 €	99 121,29 €

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché M070456, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans les conditions précitées.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 313 – article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100373

Acquisition de matériels de cuisine et aménagement des satellites de restauration municipale. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition et la pose de matériels de cuisine et de l'aménagement des satellites de restauration municipale, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Education et de la Famille.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société CREAT SERVICES sur la base de son bordereau de prix.

A titre indicatif, la dépense moyenne 2008 et 2009 était de 80 000 € H.T.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée de un an reconductible expressément trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 212 – 64, article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100374

Maintenance corrective et évolutive des solutions Geoconcept et des logiciels associés. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) permettent la gestion d'un patrimoine de données géolocalisées structuré, fiable et commun à tous les services (mobiliers urbains, arbres et espaces verts, bâtiments publics, éclairage public ...).

L'information ainsi territorialisée permet d'accompagner l'ensemble des services de la Ville dans l'exercice de leurs missions :

- lors de la préparation des interventions des agents sur le terrain (organisation des manifestations, optimisation des tournées de ramassage d'ordures ménagères ...),
- lors de réflexions prospectives touchant à l'aménagement du territoire (installation de nouveaux services et équipements publics, évolutions du PLU ...),
- lors d'analyses thématiques permettant d'observer l'évolution dans le temps des indicateurs stratégiques de la Ville (observatoires du foncier, de la population, de la délinquance ...),

Ces outils contribuent également à la géolocalisation des actions et des services municipaux auprès du grand public (portage à domicile, petite enfance, thermographie aérienne, maquette numérique 3D, réalité augmentée ...).

Pour répondre aux besoins de toutes ses directions générales, la Ville de Bordeaux utilise les solutions logicielles distribuées par la société GEOCONCEPT. Afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité, elle souhaite conclure avec cette société au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive des différents produits,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- les prestations d'accompagnement au déploiement dans les services.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Le montant annuel des dépenses est estimé à 35 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GEOCONCEPT, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 6156, 6228, 6184, 2031,205, 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100375

**Maintenance et évolution de l'équipement de mise sous pli.
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La direction de l'organisation et de l'informatique utilise une machine spécialisée, DI900 de marque PITNEYBOWES, pour mettre sous pli les documents issus du système d'information municipal tels que bulletins de salaire, bons de commande, factures ou les courriers destinés à des envois en nombre.

A l'échéance du contrat en cours, la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société PITNEYBOWES, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un nouveau marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est la maintenance et l'évolution de cet équipement.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de quatre ans, pour un montant maximum de 25.000 € HT

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 6156, 61558, 2183, 205, 6184

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100376

Restauration du clocher de l'église Saint-Augustin. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration du clocher de l'église Saint-Augustin, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Ces travaux consistent à restaurer le clocher qui présente des pathologies d'ordre structurel et sanitaire, notamment en raison de l'oxydation de pièces métalliques et de dégradation du parement pierre. Le coût est estimé à la somme de 195 000 € H.T.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, les offres des sociétés suivantes, ont été classées en premier :

- lot 1 : maçonnerie / pierre de taille / zinguerie / paratonnerre / électricité
Groupement CAZENAVE/BODET pour un montant de 137 342,83 € TTC

- lot 2 : serrurerie / métallerie
Groupement CAZENAVE/BODET pour un montant de 30 407,34 € TTC

- lot 3 : beffroi / menuiserie
société BODET pour un montant de 15 640,39 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense, qui s'élève à la somme de 183 390,56 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100377

Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux / CCAS de Bordeaux. Signature d'une convention. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché public.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leurs besoins en matière de produits, consommables et petits matériels d'hygiène et d'entretien, les collectivités susvisées lancent le projet d'appel d'offres pour l'ensemble de leurs locaux et établissements gérés.

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter ses propres marchés.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

**CONVENTION
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **Ville de BORDEAUX**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain Juppé, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du.....

ET

Le **Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX**, représenté par son Vice-Président en exercice, Monsieur Nicolas BRUGERE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2010

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

ARTICLE 2 – Membres du groupement

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX.

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel

Le groupement de commandes est chargé de procéder à la passation du (ou des) marché(s), nécessaire(s) à l'acquisition de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène de l'ensemble des locaux des services de la Ville et des établissements du CCAS de Bordeaux.

ARTICLE 4 – Règles applicables

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

ARTICLE 5 – Adhésion au groupement de commandes

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

ARTICLE 6 – Durée du groupement de commandes

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme du ou des marché(s) passé(s).

ARTICLE 7 – Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes

7-1 Coordonnateur du groupement de commandes

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

Le Centre Communal d'Action Sociale donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation du ou des marché(s) public(s) nécessaire(s) à l'acquisition des fournitures définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

7-2 Missions du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

- **au plan de la préparation des marchés publics :**
 - assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
 - élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement,
 - choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

- **au plan de la passation des marchés publics :**
 - organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
 - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
 - réception des offres,
 - information des candidats durant la période de publicité,
 - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
 - information des candidats retenus et des candidats évincés,
 - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
 - signature des marchés publics,
 - transmission au représentant de l'Etat,
 - notification du marché au titulaire,
 - publication des avis d'attribution.

- **au plan de l'exécution :**
 - conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public.

- **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

7-3 Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes

8-1 Définition des besoins

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

8-2 Exécution du marché

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

ARTICLE 9 – Participation financière

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes.

ARTICLE 10 – Modification de la convention constitutive

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

ARTICLE 11 - Retrait

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché.

ARTICLE 12 – Litiges relatifs à la présente convention

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait à BORDEAUX, en trois exemplaires
le

Pour la Ville de BORDEAUX	Pour le C.C.A.S. de BORDEAUX
Le Maire Alain JUPPE	Le Vice-Président Nicolas BRUGERE

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100378

Constitution d'un groupement de commandes pour les services d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des équipements informatiques de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Signature d'une convention. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché public.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats et prestations pour réaliser des économies d'échelle. Ils permettent d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leurs besoins en matière de qualité de service, les collectivités susvisées, lancent le projet d'un appel d'offres pour les services d'assistance aux utilisateurs des systèmes d'informations et de maintenance des équipements informatiques;

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

**CONSTITUTION D' UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE
DE BORDEAUX et LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
BORDEAUX
CONVENTION**

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire Monsieur Alain Juppé, par autorisation du Conseil Municipal en date du.....

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux (CCAS), représenté par, par autorisation de son Conseil d'Administration en date du

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Membres du Groupement

Il est constitué, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux.

Article 2 : Objet du Groupement

La constitution de ce groupement de commandes est relative aux besoins de la Ville de Bordeaux et du CCAS en matière d'assistance aux utilisateurs des systèmes d'informations et de maintenance d'équipements informatiques.

Le groupement de commandes a pour but la diminution des coûts globaux supportés par chaque membre grâce à la mutualisation des besoins et la standardisation des processus.

Article 3 : Adhésion

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant la présente convention. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Article 4 : Sortie du Groupement

Lorsqu'un membre souhaite quitter le groupement, il annonce son intention dans un délai de trois mois avant sa date d'effet. Le coordonnateur effectue le solde comptable et financier de la situation du membre sortant. Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles sont prises en compte dans une convention modificative.

Article 5 : Durée du Groupement

Le groupement est constitué pour la passation des marchés et leur renouvellement éventuel concernant les besoins exprimés à l'article 2 pendant une durée de 4 ans à compter de l'accomplissement des formalités nécessaires pour lui donner le caractère exécutoire.

Article 6 : Désignation du Coordonnateur mandataire

La Ville de Bordeaux est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Article 6.1 : Assistance dans la définition des besoins

Le coordonnateur assiste les membres dans la définition de leurs besoins.

Article 6.2 : Etablissement des dossiers de consultation des entreprises

Le coordonnateur élabore l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis par les membres.

Article 6.3 : Organisation des opérations de sélection des cocontractants

Le coordonnateur assure l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à savoir notamment :

rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution ;

information des candidats ;

distribution des DCE aux candidats intéressés ;

secrétariat de la commission d'appel d'offres ;

rédaction du rapport de présentation de la personne responsable du marché prévu à l'article 79 du Code des marchés publics.

Article 6.4 : Signature et notification

Le coordonnateur signe et notifie le marché.

Article 6.5 Conseil dans l'exécution des marchés

Le coordonnateur assure un conseil juridique et technique aux membres dans l'exécution des marchés.

Article 7 : Capacité à ester en justice

Le coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Article 8 : Substitution au Coordonnateur

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

Séance du lundi 28 juin 2010

Article 9 : Cotisation

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée.

Article 10 : Commission d'appel d'offres du groupement

Conformément à l'article 8 VII 2e avant dernier alinéa du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres du coordonnateur ouvrira les plis et décidera de retenir le ou les titulaires de chaque lot.

Article 11 : Règles du Code des Marchés Publics applicables au Groupement

Le groupement est soumis pour les procédures de passation de marchés publics dans les domaines visés à l'article 2 au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le Code des Marchés Publics, quant à l'application des seuils de procédure.

Article 12 : Modalités d'exécution des marchés passés dans le cadre du groupement

Le pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assure de leur bonne exécution. Chaque membre informe le coordonnateur des difficultés particulières qu'il rencontre dans l'exécution de ses marchés.

Article 13 : Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

Fait à BORDEAUX en trois exemplaires

le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le C.C.A.S.
le Maire	

Alain JUPPE

.....

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100379

Musée des Beaux Arts. Restauration de la charpente et de la couverture Aile Nord. Avenants aux marchés de travaux.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090460 du 20 juillet 2009 et par délibération 20090582 du 26 octobre 2009, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant total de 1 153 481,03 € TTC., dont 207 699,16 € TTC pour la tranche ferme.

Lors de la mise en œuvre des travaux de la tranche ferme, il apparaît nécessaire d'adapter certaines prestations techniques.

Les prestations concernent :

Lot n°1 – Echafaudage -
Marché n°M090376 - Entreprise CAZENAVE

La dépose des six ventilo-convecteurs situés au niveau de la ligne de garantie des chéneaux a mis en évidence l'altération des ouvrages non visibles et de procéder à leur réfection pour assurer une parfaite mise hors d'eau du bâti.

Cette prestation va nécessiter la modification de l'échafaudage supportant le parapluie.

	Montant en €
Montant marché initial	52 752,57
Montant Avenant Tranche ferme	7 382,00
TOTAL TTC	60 134,57

Lot n°2 – Charpente – couverture -
Marché n°M090377 - Entreprise CAZENAVE (Tranche ferme)

Lors de la décision de mise en œuvre de l'isolation en comble sous volige supportant de l'ardoise, il est apparu en raison des inconvénients, (présence de nombreuses installations : incendie, électrique, génie climatique) de ne pouvoir réaliser la mise en place d'un contre lattage et d'un film pare pluie pour poser l'isolation en sous face de l'ouvrage.

Séance du lundi 28 juin 2010

Il est donc proposé de mettre en œuvre une solution plus efficace en réalisant la pose d'une laine de verre sous plancher de protection.

	Montant en €
Montant du marché initial	131 682,00
Montant Avenant Tranche ferme	19 033,25
Nouveau montant du marché	150 715,25

L'ensemble de ces modifications amène le coût global des travaux de la tranche ferme à **234 114,41 € TTC**

- En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres, les avenants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100380

Elimination des graffitis. Secteur Caudéran. Saint-Augustin. Bastide. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est fixée comme objectif d'éradiquer le phénomène des «graffitis» sur son territoire en éliminant systématiquement les tags et inscriptions de toutes sortes apposés sur les immeubles y compris les armoires de façades encastrées et les mobiliers urbains (jardinières, bancs, corbeilles...).

Afin d'être le plus réactif et efficace possible, le territoire communal a été divisé en secteurs géographiques correspondant à des zones d'intervention traitées :

- soit en régie directe,
- soit par délégation à une entreprise par voie d'appel d'offres.

La répartition s'effectue comme suit :

- le secteur sauvegardé correspondant à l'hyper centre est nettoyé en régie par le service des graffitis de la Direction de la Propreté Urbaine et de la Vie Locale.
- le secteur entre cours et boulevards est confié à la société H.T.P.,
- les secteurs Caudéran, Saint Augustin et Bastide font l'objet d'un second marché aujourd'hui à son terme.

La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Propreté et de la Vie Locale pour le renouvellement du marché concernant les secteurs Caudéran, Saint Augustin et Bastide.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société H.T.P. sur la base de son bordereau de prix.

A titre indicatif, la dépense annuelle est estimée à 165 000 € H.T.

Le marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, sera conclu à compter du 21 Juillet 2010 pour un an reconductible expressément trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813 – article 611.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100381

Maintenance des sites à contrôles d'accès à bornes escamotables. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrôle d'accès à bornes escamotables, il est nécessaire d'assurer des prestations de maintenance, à savoir :

- maintenance, préventive et curative des équipements électriques et mécaniques des sites à contrôle d'accès (totems, bornes, feux, boules, etc) y compris la gestion du stock,
- réparation pour remise en service suite à sinistres, à la demande sur ces mêmes équipements.

Sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société SEMERU sur la base de son bordereau de prix unitaires et forfaitaires.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum, pour un an reconductible 3 fois expressément, selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

Le montant des prestations réalisées (forfait et sinistres) en 2007 était d'environ 501 000 € TTC, en 2008 de 488 000 € TTC et en 2009 de 577 000 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100382

Classes de neige / Séjours de ski / Séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2010/2011. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des départs en classe de neige, la Ville de Bordeaux organisera pendant l'année scolaire 2010/2011 un séjour de 12 jours au profit de 5 classes élémentaires, 7 séjours de 6 jours au profit de 16 classes élémentaires.

Les séjours se dérouleront hors vacances scolaires, la prestation porte sur le transport, l'accueil, l'encadrement, l'animation et les activités des 21 classes.

La Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de l'Education et de la Famille.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 5 classes élémentaires pendant 12 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 170 enfants et adultes et au minimum de 100 enfants et adultes pour le séjour.
Société AVAPHA pour un montant minimum de 50 000 euros H.T.

Lot 2 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 11 classes élémentaires pendant 6 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 340 élèves et adultes et au minimum de 220 élèves et adultes.
Société VALT 33 pour un montant minimum de 60 000 euros H.T.

Lot 3 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 5 classes élémentaires pendant 6 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 160 élèves et adultes et au minimum de 100 élèves et adultes.
Société AVAPHA pour un montant minimum de 25 000 euros HT

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant maximum selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, Articles 6188, 6247, 6262.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100383

Reconstruction du groupe scolaire Barbey. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-20090120 du 2 Mars 2009, n° D20090366 du 22 Juin 2009 et n° D20100052 du 25 février 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et des travaux complémentaires pour la reconstruction du Groupe Scolaire Barbey, pour un montant de 6 745 677,58 € TTC inférieur à l'estimation initiale de 7 214 745,76 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, sur les corps d'état suivants :

Lot n°2 – Fondation - Gros œuvre
Marché M090118 – Entreprise JSD

Réfaction suite au mauvais aspect des voiles béton

	Montant en €
Montant Tranche ferme	990 489,79
Montant Tranche conditionnelle	1 026 378,69
Montant Avenant n°1(tranche ferme)	15 272,81
Présent Avenant n°2 (tranche ferme)	- 3647,98
TOTAL TTC	2 028 493,31

Lot n°3 : Etanchéité
Marché M090119 – Entreprise SMAC

Habillage de support métallique sur terrasse haute RdC suite à la mise en place d'un escalier métallique dédié à la maintenance de la toiture terrasse

Séance du lundi 28 juin 2010

Report de prestation de la tranche ferme vers la tranche conditionnelle de la végétalisation de la toiture terrasse jouxtant le pignon du collège en accord avec le bureau de contrôle afin de respecter la distance minimale requise de la baie de désenfumage du collège

	Montant en €
Montant Tranche ferme	87 017,03
Montant Tranche conditionnelle	93 327,75
Montant Avenant n°1 (tranche ferme)	7 104,66
Montant du présent Avenant n°2 (tranche ferme)	- 1 936,13
Montant du présent Avenant n° 1 (tranche conditionnelle)	+ 2 451,39
TOTAL TTC	187 964,70

Lot n°6 – Menuiseries intérieures
Marché M090122 – Entreprise PERROY

Fourniture et mise en place de trappes de visite
Fourniture et pose de tablettes sur allège dans la salle des maîtres

	Montant en €
Montant Tranche ferme	132 835,38
Montant Tranche conditionnelle	167 512,20
Montant du présent Avenant n°1 (tranche ferme)	4 6 14,71
TOTAL TTC	304 962,29

Lot n°7 – Platerie
Marché M090123 – Entreprise SEGONZAC

Adaptations techniques des cloisons dans les locaux vis-à-vis de la réglementation incendie

	Montant en €
Montant Tranche ferme	116 792,34
Montant Tranche conditionnelle	146 327,65
Montant Avenant n °1 (tranche ferme)	2 095,20
Montant du présent Avenant n°2 (tranche ferme)	1 3 43,07
TOTAL TTC	266 558,26

Séance du lundi 28 juin 2010

Lot n°8 – Plomberie – Chauffage - Ventilation
Marché M090124 – Entreprise MASSOT

Mise en place d'un arrosage pour 9 jardinières
Balance financière suite aux adaptations des équipements sanitaires.

	Montant en €
Montant Tranche ferme	381 696,34
Montant Tranche conditionnelle	327 995,69
Montant Avenant n°1 (tranche ferme)	3 531,39
Montant du présent Avenant n°2 (tranche ferme)	1 978,94
TOTAL TTC	715 202,36

Lot n°10 – Electricité
Marché M090126 – Entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE

Modification des éclairages de l'escalier principal et de la passerelle
Travaux complémentaires à la demande des services de la Ville

	Montant en €
Montant Tranche ferme	114 337,60
Montant Tranche conditionnelle	142 969,84
Montant Avenant n°1 (tranche ferme)	1 399,32
Montant du présent Avenant n°2 (tranche ferme)	1 947,55
TOTAL TTC	260 654,31

Lot n°11 – Serrurerie
Marché M090127 – Entreprise SPAC

Suppression des plaques en acier polymiroir et diverses adaptations
Fourniture et pose d'une passerelle pour accéder à la toiture

	Montant en €
Montant Tranche ferme	207 528,72
Montant Tranche conditionnelle	307 910,80
Montant Avenant n°1 (tranche ferme)	3 796,82
Montant du présent Avenant n°2 (tranche ferme)	4 996,89
TOTAL TTC	524 233,23

Séance du lundi 28 juin 2010

Lot n°15 – Voirie – Réseaux divers
Marché M090131 – Entreprise EIFFAGE

Remplacement du béton désactivé noir par un enrobé noir en moins-value
Réalisation de pas chinois en téton taloché fin (non décrite en CCTP)
Fourniture et pose d'un portillon supplémentaire
Traitement du dénivelé mal appréhendé sur patio 7
Mise en place d'une protection provisoire
Transfert de la tranche ferme vers la tranche conditionnelle sur clôture et traitement de la cour

	Montant en €
Montant Tranche ferme	179 106,33
Montant Tranche conditionnelle	212 945,17
Montant Avenant n°1 (tranche ferme)	- 7 879,88
Montant du présent Avenant n°2 (tranche ferme)	+ 1 190,70
Montant du présent avenant n° 1 (tranche conditionnelle)	+ 3 196,29
TOTAL TTC	388 558,61

Le total général en plus et moins aboutit à une plus-value globale de 16 135,43 € TTC portant le montant total des travaux à la somme de 6 761 813,01 € TTC, soit + 1,2 %.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, après avis favorable de la commission d'Appel d'Offres, les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 213, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100384

Exploitation des installations techniques des bâtiments communaux. Avenants aux marchés. Lots 1 à 6. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080193 du 14 avril 2008 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés d'exploitation des installations techniques des bâtiments communaux pour un montant de 13 698 188,09 € T.T.C répartis en six lots attribués à cinq sociétés :

- Lot N°1 - Education : société SPIE
- Lot N°2 - Sport / Culture : société G-TEC
- Lot N°3 - Bâtiments complexes : société IDEX Energies
- Lot N°4 - Piscines : société ELYO
- Lot N°5 - Administratif/associatif : société G-TEC
- Lot N°6 - Action sociale : société DALKIA

Un premier avenant a été établi le 1 juin 2009, par délibération D-20090297, portant le montant total du marché à 14 774 585,40 € TTC, afin de compléter les prestations et d'engager des travaux de mise à niveaux complémentaires dans chacun des 6 lots concernés et d'intégrer dans le périmètre du contrat, des bâtiments exclus de la liste du marché d'origine.

Au terme de la deuxième année, le périmètre des installations défini dans le marché de base et son premier avenant doit être mis à jour, suite à l'intégration de nouveaux bâtiments et à l'extension des équipements pris en charge.

Les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4 - piscines doivent également être reconduites pour l'année 3 du contrat.

Les principaux sites faisant l'objet de ce réajustement, sont les suivants :

La maison aux Personnages
Piscine Tissot
Crèche Sainte Colombe
Crèche Paul-Louis Lande
Maison de l'Eau Vive
Foyer Gelée de Franconi
Centre animation rue Lagrange
Gymnase des chartrons
Foyer Preyménard

Séance du lundi 28 juin 2010

Ces ajustements nécessitent de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot 3 – Bâtiments complexes
Marché M080123 - Entreprise IDEX Energies

	Montant en € TTC	Années
Conduite et entretien_Poste P2 Nouveau bâtiment : La maison aux Personnages	3 318,90	3 à 5
GER_Poste P3 Nouveau bâtiment : La maison aux Personnages	2 691,00	3 à 5
TOTAL TTC	6 009,90	

	Montant en € TTC
Montant de base	2 655 889,26
Montant Avenant n°1	292 054,04
Montant Avenant n°2	6 009,90
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	2 953 953,20

Lot 4 – Piscines
Marché M080124 - Entreprise ELYO

	Montant en € TTC	Années
Conduite et entretien_Poste P2 Réajustement des équipements : Piscine GRAND-PARC/Stade CHAUFFOUR	30 173,64	3 à 5
Nettoyage_Poste P2 Réajustement du périmètre : Prise en charge des zones « pieds nus » et Solarium	112 568,76	3
GER_Poste P3 Réajustement des équipements : Piscine GRAND-PARC/Stade CHAUFFOUR	13 179,09	3 à 5
TOTAL TTC	155 921,49	

	Montant en € TTC
Montant de base	4 890 974,43
Montant Avenant n°1	257 597,27
Montant Avenant n°2	155 921,49
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	5 304 493,19

Lot 6 – Social
Marché M080126 - Entreprise DALKIA

	Montant TTC en €	Années
Conduite et entretien_Poste P2 Nouveaux bâtiments: Crèche Sainte-Colombe Crèche Paul-Louis Lande Maison de l'Eau Vive Foyer Gelée de Franconi Centre Animation rue Lagrange Gymnase des Chartrons Foyer Prémeynard Bâtiments exclus du marché : Foyer Albert Barraud Foyer Albert 1 ^{er} Foyer Vilaris Foyer Saumude Foyer Nuits	65 137,10	3 à 5
GER_Poste P3 Nouveaux bâtiments et bâtiments exclus	12 958,26	3 à 5
TOTAL TTC	78 095,36	

	Montant en € TTC
Montant de base	941 550,57
Montant Avenant n°1	25 534,60
Montant Avenant n°2	78 095,36
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	1 045 180,53

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 020, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100385

Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2009. Information du conseil municipal.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La commission consultative des services publics locaux est consultée sur tout service public confié par la Ville à un tiers, par convention de délégation de service public, par contrat de partenariat, ou en régie dotée de l'autonomie financière. Par analogie, elle est également consultée pour les partenariats publics privés.

Par parallélisme avec les marchés publics, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente ci-après l'état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année 2009.

La commission a été saisie et a rendu un avis sur les dossiers suivants :

- rapport annuel remis à la collectivité par chaque délégataire de service public et bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière pour trois grands domaines de délégations :

Les équipements de culture, de sports et de loisirs :

- la gestion du casino de Bordeaux Lac (concession)
- l'exploitation et l'entretien du Palais des Congrès et du Hangar 14 (affermage)
- la gestion des équipements de sports et de loisirs (régie intéressée)
- la gestion du golf de Bordeaux Lac (affermage)
- l'Opéra National de Bordeaux (régie personnalisée, dotée de l'autonomie financière)

-

L'énergie :

- la distribution publique d'énergie électrique (concession)
- la distribution publique de gaz et l'exploitation des ressources d'eau chaude d'origine géothermale (concession)

Les services de proximité :

- la construction et l'exploitation du marché des Capucins et la gestion des parcs de stationnement (concession)
- la gestion du parking des Grands Hommes (concession)
- la gestion du parking des allées de Chartres (affermage)

- projet de délégation portant sur l'exploitation du golf de Bordeaux lac : cet examen a été rendu nécessaire, à la suite du recours intenté par le candidat écarté de la délégation. Par ordonnance du 1er décembre 2009, le Juge des référés a annulé la procédure initiée fin 2008. Par arrêt du 21 mai 2010, le conseil d'Etat a annulé cette ordonnance. Le candidat retenu lors de la première procédure est donc confirmé dans le choix de la collectivité. La nouvelle procédure, qui avait été engagée pour pallier le risque d'échec devant le Conseil d'Etat, qui aurait conduit à une absence de délégataire pour cet équipement, a été annulée.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, je vous propose comme d'habitude de regrouper ces délibérations.

Permettez-moi de souligner la 368 où il s'agit de lancer un jury pour la construction de la crèche Détrois pour une capacité de 60 enfants, dont 40 en accueil régulier.

La 369. La Ville de Bordeaux, selon votre volonté Monsieur le Maire, a décidé de développer une politique d'éducation visant à assurer à l'ensemble des enfants fréquentant les écoles élémentaires de la ville un environnement numérique performant.

Cette volonté s'est traduite par un travail conjoint avec l'Inspection Académique pour harmoniser le déploiement du matériel et l'accompagnement des pratiques.

L'objectif poursuivi par la Ville de Bordeaux à l'occasion du lancement de Cité Digitale en janvier 2010 est de doter sur 3 ans 100% des salles de classes des écoles élémentaires bordelaises.

M. le MAIRE. -

Sur les autres dossiers, M. GAUTE, pas de remarques ?

Est-ce qu'il y a des questions ? Je ne vois rien clignoter sur mon écran.

Ça veut dire qu'il n'y a pas d'oppositions ni d'abstentions sur ces dossiers ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Charles PALAU

D -20100386

Regaz. Réseaux Gaz de Bordeaux. Rapport annuel d'activité et financier de l'exercice clos le 30/09/2009. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2008-2009 est le second exercice depuis la création du groupe Gaz de Bordeaux, issu de la restructuration juridique qui a consisté à séparer les activités de réseau de celles de fourniture d'énergie et services associés.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements financiers

REGAZ a subi un contrôle URSSAF, ASSEDIC et CNIEG au cours de l'exercice conduisant à provisionner dans les comptes la somme de 1 748 779 €. La notification de redressement porte sur trois éléments :

- la remise en cause de déductions pratiquées au titre de la loi « Fillon » dans le cadre de l'application des 35h (redressement qui sera contesté par REGAZ) ;
- les distributions opérées au titre de la participation légale, pour cause d'absence de renouvellement en 1997 de l'accord signé en 1992 (redressement qui sera contesté par REGAZ) ;
- mise en place en accord avec la branche d'une taxation URSSAF plus forte du prix préférentiel du gaz et de l'électricité facturé aux agents avec rattrapage sur trois ans.

Autres évènements

- La climatologie a cette année encore été très favorable (conditions de froid identiques à celles de 1992) ;
- Modification du tarif ATRD (Accès des Tiers au Réseau de Distribution) au 1er juillet 2009 (augmentation de 7.8%) avec impact non significatif sur cet exercice (0.8M€). L'effet se ressentira surtout sur le prochain exercice.
- Début de l'élimination de la première génération du réseau en fonte graphite sphéroïdale.

L'ENERGIE TRANSITEE

L'exercice 2008-2009 a connu une climatologie favorable comme l'année précédente ce qui a permis de générer une énergie transitée et un chiffre d'affaires précisé dans le tableau ci-dessous :

Clients tous tarifs	2008-2009	2007-2008
Quantité d'énergie acheminée (en GWh)	4 986	4 894
Recettes d'acheminement hors prestations (en milliers d'euros)	59 905	56 970

LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Grâce à l'action commerciale de REGAZ, les nouveaux raccordements au réseau gaz naturel permettent d'enregistrer 41.1 GWh de consommations qui se répartissent de la manière suivante :

- 21.8 GWh pour le marché de l'habitat (soit 2 318 logements) ;
- 19.3 GWh pour le marché professionnel.

Ces données sont légèrement inférieures aux attentes budgétaires. La crise économique et financière a impacté le marché de la construction neuve et le marché existant est fortement influencé par la hausse du prix des énergies et montre des signes de replis depuis 3 ans.

A contrario pour le marché professionnel, l'offre gaz naturel reste performante pour le chauffage de grands volumes entre autres.

Le patrimoine des collectivités comporte un potentiel de conversions accessibles restreint.

EVOLUTION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat d'exploitation est stable par rapport à l'année précédente à 28.3% du chiffre d'affaires (contre 29% en 2007-2008).

Le résultat exceptionnel dégagé au cours de l'exercice 2007-2008 explique l'évolution du résultat net.

Le résultat exceptionnel positif de l'exercice est principalement constitué de reprises de provisions (produit de 3.9 millions d'euros) constituées antérieurement dans le cadre des contrôles fiscaux dont l'issue a été globalement favorable à l'entreprise.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après les soldes intermédiaires de gestion et le rapport financier de la société.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION – SAEML REGAZ

Séance du lundi 28 juin 2010

Compte de résultat REGAZ (en K€)	2007/2008	2008/2009
Chiffre d'affaires	67 295	67 260
% variation		-0,1%
+/- production stockée et immobilisée	10 116	11 729
- achats consommés	-2 355	-2 748
Marge brute	75 057	76 241
% CA	111,5%	113,4%
- charges externes	-21 620	-23 728
Valeur ajoutée	53 437	52 512
% CA	79,4%	78,1%
- impôts et taxes	-1 165	-1 473
- salaires et traitements	-13 186	-12 424
- charges sociales	-7 828	-7 998
+ subvention d'exploitation	35	35
Excédent brut d'exploitation	31 294	30 653
% CA	46,5%	45,6%
- dotations aux amortissements nettes des reprises	-8 809	-9 458
+/- autres produits et charges	-2 367	-2 872
- dotations aux provisions nettes des reprises	-588	719
Résultat d'exploitation	19 530	19 042
% CA	29,0%	28,3%
+ produits financiers	86	658
- charges financières	-2 401	-2 673
- dotations aux provisions financières nettes	0	0
= résultat financier	-2 315	-2 015
+ produits exceptionnels	2 903	5 414
- charges exceptionnelles	-4 971	-5 190
- dotations aux provisions exceptionnelles nettes	0	0
= résultat exceptionnel	-2 068	224
- participation des salariés	-725	-732
- impôts sur les sociétés	-4 601	-5 040
Résultat net	9 820	11 478
% CA	14,6%	17,1%



30 septembre 2009

ASSEMBLEE GENERALE
du 11 mars 2010

RESULTAT 2008 - 2009

L'exercice 2008-2009 de REGAZ est le second exercice depuis la création du groupe Gaz de Bordeaux, issu de la restructuration juridique qui a consisté à séparer les activités de réseau de celles de fourniture d'énergie et services associés.

Les faits marquants de l'exercice sont au nombre de trois :

- la climatologie a, cette année encore, été très favorable car il faut remonter à 1992 pour trouver un exercice aussi froid.
- le tarif ATRD a été modifié en juillet et laisse ressortir une augmentation de 7,8%. L'impact de cette évolution sur cet exercice est négligeable.
- l'élimination du réseau en fonte graphite sphéroïdale première génération a débuté.

I. L'ENERGIE TRANSITEE

Pour un point de sortie à 1 697 DJU, l'énergie transitée prévisionnelle à fin septembre se situe à hauteur de 4 986 GWh :

- en progression de 1,9 % par rapport à 2007-2008 (4 894 GWh)
- en progression de 6,7 % par rapport à la référence budgétaire (4 675 GWh).

Depuis 2-3 ans, nous constatons une confirmation à la baisse de l'énergie acheminée. En effet si nous regardons les années 2004 à 2006 nous avons des quantités transitées autour de 5 050 GWh pour des degrés-jours autour de 1 650. Ce résultat est à comparer avec les 4 986 GWh réalisés pour 1 697 DJ.

1.1. Les données climatiques

L'exercice 2008-2009 a vu une **CLIMATOLOGIE** favorable avec 1 697 DJU enregistrés, soit :

- une progression de + 6,1% % par rapport à 2007-2008 (1 599 DJU)
- une progression de + 17,0 % par rapport à la référence budgétaire (1 450 DJU).

Il faut remonter à 1992 pour trouver une climatologie plus favorable.

Cette année nous avons atteint une température minimale de -4°C le 7 janvier 2009, ce qui nous a permis de battre le record de débit de pointe sur une journée avec **47 064 896 kWh/j**. Ce débit est supérieur à celui que l'on peut attendre au risque 50%.

1.2. Le chiffre d'affaires d'acheminement

Rappel du budget :	55,4 M€
Réalisé :	59,9 M€

Le tarif d'accès des tiers au réseau de distribution (ATRD) a évolué au 1^{er} juillet 2009, évolution qui a eu très peu d'incidence sur cet exercice (0,8 M€). Aussi, la variation au regard du budget est imputable aux effets volumes induits par la climatologie et les placements commerciaux.

TARIF ATRD : à compter du 1^{er} juillet 2009, une nouvelle tarification a été mise en place. Le tarif a été élaboré à partir de la prévision des charges supportées par le GRD, des investissements ainsi que des quantités d'énergie transitées. Il est en augmentation de 7,8% par rapport au précédent.

Cette hausse se décompose comme suit :

- 2,7% liée aux charges d'exploitation (hausse des charges salariales),
 - 2,2% liée aux charges de capital (impact des investissements de fontes grises),
 - 2,8% liée à l'évolution des émissions à la baisse.

Le dispositif pour les années suivantes est le même que celui retenu pour GrDF. Il prévoit :

Séance du lundi 28 juin 2010

- la mise en place d'un compte de régulation de charges et de produits pour lisser le tarif en fonction des évolutions climatiques et des variations de charges subies par le GRD (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011) ;
- un dispositif d'incitation à la qualité de service au travers de la mise en place d'indicateurs de qualité de service et de pénalités financières (applicable à compter du 1^{er} octobre 2009) ;
- un dispositif d'incitation aux gains de productivité (-0,7%/an sur la grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2010).

RECETTES ATRD : les recettes directes de l'acheminement (hors prestations) s'élèvent à 59 905 k€ :

- en progression de 5,2% par rapport à 2007-2008 (56 970 k€)
- en progression de 9,4% par rapport à la prévision budgétaire (54 778 k€).

LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL est légèrement inférieur aux attentes budgétaires et se répartit comme suit par marché :

Marchés	Budget	Réel
Habitat	28,8 GWh	21,8 GWh
Professionnel	19,0 GWh	19,3 GWh
Total	47,8 GWh	41,1 GWh

Les placements **Habitat** totalisent 21,8 GWh et 2.318 logements, soit respectivement 76% et 99% de l'objectif.

Le marché de la construction neuve de logements a subi les effets de la crise financière et économique (hausse des taux d'intérêts, durcissement de l'octroi des prêts bancaires, perte de confiance des acquéreurs potentiels).

Dans le secteur de l'habitat individuel, le ralentissement de l'activité a été brutal avec une baisse de 30% des logements commencés. Le taux de réussite sur ce marché s'établit à 25%. Notre action vise désormais à positionner le gaz naturel comme « l'énergie de la basse consommation » Deux maisons témoins au gaz naturel et bénéficiant du label BBC ont été réalisées et permettront d'accompagner notre action de reconquête.

Dans le secteur de l'habitat collectif, le marché a été porté par la promotion publique qui a maintenu son niveau d'activité en application des politiques nationales et régionales.

Le résultat sur le marché neuf est très satisfaisant avec 99% de l'objectif atteint en nombre de logements. Il repose notamment sur des actions fortes de communication et de promotion des solutions gaz naturel auprès des acteurs professionnels, ceci dans un contexte d'exigence élevée sur la performance énergétique des constructions neuves.

Il faut souligner néanmoins la baisse des placements en GWh en raison de plusieurs facteurs concomitants :

- l'évolution des systèmes de chauffage vers des solutions centralisées en chaufferie collective (797 logements sur les 1370 logements commandés en groupé vertical)
- la réalisation de 649 logements étudiants (surfaces et consommations réduites)
- 148 logements construits en anticipation des futures réglementations thermiques (labels THPE et BBC).

L'évolution à la baisse des consommations spécifiques impulsée par le Grenelle de l'environnement s'avère plus rapide que prévue et nous amènera à revoir notre plan de vente pluriannuel.

Le marché de « l'existant » est très influencé par la hausse du prix des énergies et montre des signes de replis successifs depuis 3 ans. Les récents mouvements tarifaires du prix du gaz naturel ont gelé ce marché tant en individuel qu'en collectif. Les placements gaz naturel sur le marché existant ne représentent que 50% de l'objectif fixé. L'effet de levier de la réglementation thermique visant une réhabilitation du parc de logements existants et le dispositif associé d'incitation aux travaux d'amélioration de la performance énergétique n'est attendu que pour l'exercice prochain.

Séance du lundi 28 juin 2010

Les placements **Professionnels** se montent à 19,3 GWh et dépassent légèrement les prévisions budgétaires.

Le marché de la construction neuve de locaux non résidentiels a été actif en 2008 sur le territoire REGAZ. Le nombre de m² commencés sur l'année retrouve un niveau équivalent à 2006, après une forte chute en 2007. Les placements du segment décideurs privés notamment profitent du dynamisme des secteurs : bureaux, bâtiments commerciaux et bâtiments industriels. L'objectif annuel sur le marché neuf est atteint grâce à une offre gaz naturel qui reste performante pour les usages de process, de chauffage des grands volumes et des grands équipements, secteurs d'activités où nous sommes très actifs en matière de prospection

Sur le marché existant, la performance du gaz naturel sur le marché des décideurs publics, engagés dans une démarche de performance énergétique et de développement durable, reste reconnue et a permis de concrétiser sur l'exercice des conversions fioul/gaz. A noter que de fait, le patrimoine des collectivités comporte un potentiel de conversions accessibles restreint. L'objectif de placements gaz naturel sur le marché existant est dépassé (108%) même si la conversion d'énergie des bâtiments gérés par des décideurs privés reste un marché peu dynamique. En effet, celui-ci est très dépendant de l'obsolescence et du renouvellement des matériels en place, ainsi que de la lisibilité du gain d'exploitation prévisionnel induit par le changement d'énergie, pas toujours favorable au gaz naturel.

II. PRESTATIONS ET TRAVAUX

Rappel du budget :	8,7 M€
Réalisé	6,8 M€

	Réalisé	Budget
Prestations intra groupe :	5,1 M	5,9 M€
Prestations extérieures :	1,7 M€	2,7 M€

Les prestations extérieures couvrent les locations compteurs et prestations catalogues.
Les prestations intra-groupe, conformément au contrat de service passé avec la filiale Gaz de Bordeaux, sont relatives aux prestations des services tertiaires ainsi que les facturations directes de certaines charges (loyers des bâtiments, utilisation des matériels informatiques, ...).

III. PRODUCTION IMMOBILISEE

Rappel du budget :	15,3 M€
Réalisé :	11,7 M€

	Réalisé	Budget
Investissements réseau :	10,7 M€	14,4 M€
Investissements logiciels :	1,0 M€	0,9 M€

3.1 LES INVESTISSEMENTS RESEAU

Les investissements de l'exercice 2008-2009 ont été marqués par la baisse d'activité sur le développement commercial, le démarrage du programme d'élimination des fontes « Graphite Sphéroïdale 1ère génération », le lancement de l'opération Margaux Cantenac, la poursuite du programme d'élimination des canalisations en acier des Boulevards de Bordeaux et le renforcement des moyens sur le programme de sécurisation des immeubles anciens.

ACTIVITE COMMERCIALE

Son développement se réalise toujours autour de deux axes : la densification et l'extension.

Densification : Les prévisions budgétaires étaient de 852 PCE pour un montant global de 892 k€. Il faut noter une augmentation des coûts unitaires de l'ordre de 20% qui s'explique par la baisse significative du volume d'activité (- 50% sur 2 ans) qui induit, de ce fait, une baisse de la productivité. L'investissement 2008-2009 relatif à cette activité a été de 0,4 M€.

Extension : 14.000 ml de canalisation ont été réalisés à la fin de l'exercice assortis de la pose de 650 PTCSO pour un montant global de 1,5 M€, soit un prix moyen de 107 €/ml conforme au montant budgété, et un ratio de 22 ml/PTCSO.

PROGRAMME TECHNIQUE

Le budget prévoyait 11,9 M€ sur l'ensemble du programme et ce sont au final 8,8 M€ qui ont été investis au 30 septembre 2009 sur les principaux chantiers suivants :

Elimination des réseaux Fontes et Cuivre :

Sur cette ligne budgétaire, il était prévu d'éliminer 16,4 Km de réseau fontes.

Il est réalisé à la fin de l'année 14 km environ pour un investissement de 4,8 M€. Le non respect de l'objectif s'explique d'une part par un retard dans le lancement du marché de travaux et d'autre part par des difficultés techniques rencontrées sur certaines opérations.

Qualité de la fourniture et exploitation courante :

Dans le cadre du renforcement et maillage technique (0,8 M€ investis), la deuxième phase de renouvellement des réseaux acier des boulevards de Bordeaux, soit 950 ml a été réalisé pendant les vacances d'été. Le maillage technique qui vise, pour des raisons de sécurité, à supprimer le poste de distribution de Bègles ZI. 300 ml a été réalisé sur cet exercice. L'opération de renforcement Margaux Cantenac qui vise à sécuriser le Nord Médoc a démarré ; les interventions préparatoires aux raccordements sont en cours de réalisation.

Pour ce qui concerne l'ilotage du réseau BP, 7 postes étaient prévus sur ce budget. A la fin de l'exercice 4 postes auront été posés (Séguir, Adour, Lecoq et Paulin) pour 0,6 M€. L'implantation des 3 autres postes nécessitent des démarches complémentaires pour valider la faisabilité technique et obtenir les autorisations.

Modernisation immeubles anciens : le projet de sécurisation des immeubles collectifs anciens sur Bordeaux qui a pour objectif d'éliminer la totalité des ouvrages en plomb situés à l'intérieur du bâti, ainsi que les nourrices de distribution en plomb à l'extérieur, à l'horizon 2013 a atteint le régime souhaité. Cette année, près de 350 installations ont fait l'objet de travaux soit un investissement de 0,3 M€.

Déplacements de réseau : il y a eu près de 1.300 ml de réseaux déplacés pour 0,4 M€. L'opération marquante de l'année a été les travaux sur la gare St Jean à la demande de la CUB.

Les changements de compteurs se sont montés à 0,7 M€.

Numérisation des plans : 0,8 M€.

3.2 LES INVESTISSEMENTS LOGICIELS

Ils se montent à 1 M€ pour les évolutions d'applications informatiques.

IV. ACHATS

Rappel du budget :	4,8 M€
Réalisé :	4,7 M€

V. SERVICES EXTERIEURS

Rappel du budget :	22,7 M€
Réalisé :	18,7 M€

	Réalisé	Budget
Sous-traitances techniques :	6,5 M€	7,0 M€
Terrassements :	5,9 M€	9,4 M€
Loyers :	4,0 M€	4,2 M€
Entretiens :	1,3 M€	1,1 M€
Assurances :	0,4 M€	0,3 M€
Maintenances :	0,4 M€	0,5 M€
Etudes et recherches :	0,1 M€	0,1 M€
Divers (documentation, travaux administratifs):	0,1 M€	0,1 M€

Les travaux et prestations réalisés ayant été plus faibles que prévu, les charges afférentes (terrassements plus sous-traitance technique) sont également en recul au regard du budget.

VI. AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Rappel du budget :	1,8 M€
Réalisé :	2,4 M€

	Réalisé	Budget
Intérim :	0,5 M€	0,1 M€
Honoraires :	0,6 M€	0,6 M€
Communication :	0,1 M€	0,2 M€
Formation :	0,1 M€	0,1 M€
Frais de PTT :	0,7 M€	0,4 M€
Divers :	0,4 M€	0,4 M€

VII. IMPOTS ET TAXES

Séance du lundi 28 juin 2010

Rappel du budget :	1,1 M€
Réalisé :	1,1 M€

Ce poste couvre essentiellement la taxe professionnelle.

VIII. FRAIS DE PERSONNEL

Rappel du budget :	20,5 M€
Réalisé :	20,3 M€

IX. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Rappel du budget :	2,7 M€
Réalisé :	3,0 M€

	Réalisé	Budget
Redevance réseau :	2,1 M€	2,0 M€

en application des articles 51-1, 51-2, 51-3 de la Convention d'Exploitation

Primes commerciales :	0,3 M€	0,6 M€
Provisions clients :	0,2 M€	-
Divers :	0,4 M€	0,1 M€

X. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Rappel du budget :	9,4 M€
Réalisé :	12,1 M€

L'augmentation par rapport au prévisionnel porte pour 2 M€ sur les amortissements de la numérisation des plans des exercices 96-97 à 08-09, conséquence du résultat du jugement de la cour administrative d'appel de Bordeaux suite aux contrôles fiscaux.

XI. RESULTAT FINANCIER

Séance du lundi 28 juin 2010

Rappel du budget :	2,3 M€
Réalisé :	2,0 M€

1,6 M€ en remboursement d'emprunts, et 0,4 M€ de fais financiers du cycle d'exploitation.

XII. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Rappel du budget :	-0,2 M€
Réalisé :	3,0 M€

Les composantes essentielles de ce poste sont :

- la reprise de la provision (produit de 3,9 M€) pour contrôle fiscal de l'an passé et écritures connexes liées aux contrôles fiscaux ;
- la provision du contrôle URSSAF de cet exercice (1,5 M€) dont les redressements portent :
 - Sur la remise en cause des déductions pratiquées au titre de la loi « Fillon » dans le cadre de l'application de l'accord des 35H (environ 51% du redressement). Ce point sera contesté.
 - Sur les distributions opérées au titre de la participation légale l'accord signé en 1992 n'ayant pas été renouvelé en 1997 date de sa fin d'application (environ 27% du redressement). Ce point sera contesté.
 - Sur une nouvelle évaluation des avantages en nature énergie avec rattrapage sur trois ans et ce en accord avec la branche pour 15% du redressement.
- le remboursement par Gaz de Bordeaux d'une partie de l'abandon de créance consenti l'exercice passé se monte à 0,7 M€ ;
- les amortissements dérogatoires pour un produit de 0,2 M€ ;
- divers : fournisseurs et salariés pour un produit de 0,2 M€ ;
- perte sur cessions d'immobilisation : 0,3 M€.

Séance du lundi 28 juin 2010

XIII. RESULTAT NET

Impôt sur les sociétés : 5,0 M€ par application des taux.

Participation : 0,7 M€ par application de la formule légale sur des données cumulées REGAZ+GDB.

RESULTAT NET :

Rappel du budget :	7,7 M€
Réalisé :	11,5 M€

XIV. SUIVI BUDGETAIRE DES INVESTISSEMENTS HORS RESEAU

LIBELLE	BUDGET	REALISE	% REALISE
Aménagement véhicules	0	0	
Mobilier et Matériel de bureau	41 300	39 621	96%
Matériel et outillage	180 250	107 305	60%
Aménagement, Installation, Agencement	442 250	149 874	34%
Matériel informatique	0	26 197	
Logiciel informatique	0	7 350	
Matériel transmission	0	0	
TOTAL	663 800	339 147	51%

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

XV. BILAN ACTIF

	Notes	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			
Amortissements			
Net			
Immobilisations incorporelles	1	78 662 126	74 376 680
Amortissements et provisions	4	48 952 932	44 141 054
Net		29 709 194	30 235 626
Immobilisations corporelles	2	171 935 447	163 403 685
Amortissements et provisions	4	59 998 779	54 306 372
Net		111 936 668	109 097 313
Immobilisations financières	3	2 604 621	2 624 656
Provisions	4		
Net		2 604 621	2 624 656
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		144 250 483	141 957 595
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	5	1 273 438	1 079 632
Créances clients et avances versées	6	11 066 535	1 190 304
Autres créances	6	4 543 256	6 327 306
Impôts différés actifs			
Compte de régularisation	9	89 158	59 528
Valeurs mobilières de placement	8	43 959 940	
Disponibilités & Instruments de trésorerie	8	3 331 020	8 729
Total de l'Actif Circulant		64 263 347	8 665 499
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		208 513 830	150 623 094

XVI. BILAN PASSIF

Séance du lundi 28 juin 2010

	Notes	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital		38 000 000	38 000 000
Primes			
Réserves		21 482 325	15 177 074
Ecart de conversion			
Résultat net		11 478 158	9 820 251
Provisions réglementées		591 216	473 607
Subventions d'investissement		420 171	455 185
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		71 971 870	63 926 117
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		71 971 870	63 926 117
Autres Fonds Propres			
Provisions	10	11 212 559	11 166 082
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont Prov.pr risques des ME</i>			
<i>Dont prov. pr impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>	10	8 697 665	9 103 729
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	11	51 775 820	50 499 701
Concours bancaires - instru. financiers passifs	8	2 166 957	1 913 123
Dettes fournisseurs et avances reçues	12	8 451 206	8 107 025
Autres dettes	12	62 935 418	15 011 046
Comptes de régularisation	9		
Activités cédés passif			
TOTAL DU PASSIF		208 513 830	150 623 094

XVII. COMPTE DE RESULTAT

	Notes	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
Produits d'exploitation		81 956 277	78 772 132
Chiffre d'affaires	14	67 260 267	67 295 343
Autres produits d'exploitation	15	14 696 010	11 476 789
Charges d'exploitation	17	63 305 674	59 277 104
Achats et variation de stock		5 301 080	4 260 226
Impôts, taxes et versements assimilés		1 473 071	1 165 012
Charges de personnel	16	20 421 867	21 013 360
Dotations aux amortissements		12 049 687	10 746 682
Autres charges d'exploitation		24 059 969	22 091 824
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 650 603	19 495 028
Produits sur opérations en commun			
Charges sur opérations en commun			
Produits financiers		658 014	85 952
Charges financières		2 673 450	2 401 341
RESULTAT FINANCIER	18	-2 015 436	-2 315 389
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		16 635 167	17 179 639
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	615 191	-2 033 345
Impôts sur les bénéfices		5 039 765	4 601 438
Participation		732 435	724 605
RESULTAT NET		11 478 158	9 820 251

M. PALAU -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule je souhaiterais remercier l'ensemble de nos représentants au Conseil d'Administration de REGAZ pour leur assiduité tout au long de l'exercice passé, et bien sûr de l'exercice en cours.

Si vous me le permettez, afin d'anticiper quelques-unes de vos questions relatives à l'exercice de la filiale de REGAZ, à savoir Gaz de Bordeaux, je vous propose d'évoquer les résultats du groupe. Donc dans ce que je vais vous dire j'y ajouterai les éléments significatifs eu égard à l'activité particulière de Gaz de Bordeaux.

Les faits marquants de cette exercice sont au nombre de quatre :

D'abord la climatologie qui cette année encore a été très favorable, puisqu'il faut remonter à 1992 pour trouver un exercice aussi froid : 1.697 Degrés Jours d'Utilisation enregistrés sur l'exercice, et à peu près 5 Twh de gaz transités. Le record de débit de pointe sur une journée avec 47.064.896 kWh/J a été battu le 7 janvier 2009 avec une température minimale de -4°C.

Ensuite les tarifs de transit dans nos réseaux ont été modifiés en juillet 2009 et laissent ressortir une augmentation de 7,8%. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas évolué depuis 4 ans.

Troisième élément marquant, le début de l'élimination du réseau en fonte graphite sphéroïdale de première génération.

Enfin, différents événements sont intervenus sur les tarifs de vente : la marge de gaz de l'entreprise s'est trouvée amputée de l'ordre de 9 ME du fait des évolutions tarifaires suivantes que je me permets de vous rappeler.

Au 1^{er} octobre 2008, après pression des organismes de tutelle et en conformité avec l'article 5 de l'arrêté du 21 décembre 2007, les tarifs de vente en distribution publique ont été rééquilibrés entre les parties fixes et les parties variables.

Au 1^{er} janvier 2009, compte tenu de la mauvaise perception par certains clients de ce mouvement, l'augmentation tarifaire issue de la variation matière a été compensée par une aide commerciale de même montant.

Enfin, au 1^{er} avril 2009 nous avons obtenu de nos organismes de tutelle de pouvoir revenir à la structure de nos tarifs précédents.

Il ressort de ces événements que la marge gaz augmente de 7,2% et s'établit à 78,1 ME en 2008 / 2009, pour 72,8 ME l'année précédente. Cette variation positive est due pour environ 2 ME à la climatologie dont je parlais tout à l'heure, et pour 3,3 ME aux évolutions tarifaires entre les prix d'achat, de vente et d'ATRD.

Le développement commercial et l'énergie est resté préoccupant dans la mesure où, d'une part depuis deux ou trois ans nous constatons une confirmation à la baisse de l'énergie acheminée, tant du fait des économies d'énergie que des difficultés de développement et de placement du gaz face aux autres énergies ; d'autre part, le dispositif mis en place pour s'implanter hors territoire sur l'habitat n'est pas encore opérationnel. De plus, la concurrence sur les clients professionnels a été sévère.

Quant à l'activité de services, avec 11,1 ME de chiffre d'affaires, elle est en progression de 1,4 ME, soit 14% de plus par rapport à l'exercice précédent. Les actions de productivité interne ont permis de faire moins appel à la sous-traitance.

Les investissements de l'exercice dans le réseau se montent à 11,7 ME pour 10,1 ME l'année précédente.

Les achats et services extérieurs se montent à 34,6 ME, dont 1,6 lié à l'augmentation de nos investissements en réseau, pour 30,6 ME en 2007 / 2008. Déduction faite de la part liée aux investissements, l'augmentation de ce poste est de 2,4 ME, ce qui traduit une légère augmentation des coûts de gestion, liée notamment aux dépenses de communication induites par la séparation des deux entreprises. Les frais de personnel ont été particulièrement bien maîtrisés. D'un exercice à l'autre ils sont restés stables puisqu'ils n'augmentent que de 0,7%.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel, de l'impôt sur les sociétés et de la participation, le résultat consolidé du groupe s'établit à 13 ME pour l'exercice, contre 9,2 l'année précédente. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci M. PALAU de ce compte rendu.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, très rapidement.

M. PALAU, en écoutant la présentation de cette délibération que vous nous faites, la seule préoccupation de la Mairie de Bordeaux qui apparaît c'est celle de la bonne gestion de cette entreprise : gestion comptable, gestion financière, mais à aucun moment vous expliquez comment la Mairie de Bordeaux - parce que c'est un peu son rôle à mon sens, sinon pourquoi être actionnaire de cette société - peut influencer soit les tarifs d'abonnement, soit les tarifs de livraison de gaz.

A aucun moment vous nous expliquez comment finalement ce Conseil Municipal pourrait se positionner par rapport à Gaz de Bordeaux et à sa structure de tutelle.

Ce qui nous semble à nous intéressant ce n'est pas de savoir comment elle gagne de l'argent, mais c'est plutôt de savoir comment elle rend service aux usagers.

Je vous avais alerté sur un point qui semble se propager. De plus en plus de Bordelais, mais pas seulement de Bordelais, de gens qui recevaient le gaz ont décidé de renoncer à leur abonnement et se bricolent chez eux des installations. Je peux en témoigner parce que j'en ai vu au moins deux. Ils vont acheter leur bouteille de gaz dans une grande surface, chez Bricorelais par exemple, pour ne pas payer l'abonnement qui est devenu colossal.

Evidemment ça pose des problèmes de sécurité importants. Mais c'est pour vous dire que ces gens sont tellement dans la détresse pour se chauffer qu'ils en sont à utiliser ce type de stratagème.

J'aimerais dans ce Conseil quand on parle de Gaz de Bordeaux avoir des élus qui se positionnent sur le service public de Gaz de Bordeaux, sur les tarifs qui intéressent les usagers et peut-être moins sur la manière financière dont vous nous présentez ce dossier.

M. LE MAIRE

M. MAURIN

M. MAURIN

Evidemment que Gaz de Bordeaux, du fait de la participation importante de la Ville au sein de son Conseil d'Administration, doit avoir comme préoccupation première la réponse aux besoins des usagers.

Pour être au Conseil d'Administration depuis quelques mois je dois dire que le Conseil d'Administration a un souci pratiquement régulier de cette réponse aux besoins de service public de Gaz de Bordeaux.

Ceci dans un contexte très complexe, que tant vos amis, M. JUPPE, que les amis de Mathieu ROUYEYRE au niveau européen, ont fait le choix de l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence avec des effets très importants et très négatifs pour les usagers, notamment en termes tarifaires.

La concurrence libre et non faussée, évidemment engendre des difficultés puisque ce sont les actionnaires qui décident et pas forcément le prisme de la réponse aux besoins de service public et des plus démunis.

Je dois dire que le travail de REGAZ et Gaz de Bordeaux dans ce contexte-là me paraît aujourd'hui à la fois intéressant du fait des principes rappelés par M. PALAU, mais en même temps très fragile, parce qu'évidemment nous sommes soumis à un contexte international avec des prix de la molécule qui ne dépendent pas simplement de la gestion locale, et nous sommes soumis à des effets d'échelle, ce qui fait que Gaz de Bordeaux face aux gros distributeurs de gaz est évidemment moins solide que d'autres.

Donc je pense que les questions posées par M. ROUYEYRE ont du sens. Je fais confiance au fait que pour l'instant Gaz de Bordeaux est dans une logique de service public, et que le fait de conserver cette logique de service public évitera tout dérapage, notamment très prochainement les dérapages éventuellement tarifaires puisque la Commission de régulation de l'énergie et le gouvernement vont évidemment demander à Gaz de Bordeaux de faire comme le grand frère Gaz de France, c'est-à-dire augmenter les tarifs aux usagers.

M. LE MAIRE

M. PALAU, vous avez vu que M. MAURIN a bien répondu à M. ROUYEYRE, mais vous pouvez peut-être rajouter quelque chose.

M. PALAU.

Je vais répondre à M. ROUYEYRE avec trois arguments.

Le premier, il s'agit de notre volonté farouche de ne pas oublier notre histoire et notre histoire de service public. Je remercie Vincent MAURIN de sa franchise, comme d'habitude, et de l'avoir rappelé pour moi, nous avons toujours cette farouche volonté de rester collés le plus possible aux tarifs dits régulés et de ne pas tomber dans la facilité des tarifs dits dérégulés, parce qu'on sait ce qu'il en adviendrait dans l'avenir. On sait très bien qu'à long terme les énergies fossiles ne baisseront pas, et le parachute de la régulation reste bien évidemment protecteur pour l'ensemble de nos clients.

Le deuxième argument que je voudrais mentionner c'est l'étude de satisfaction clients que nous menons tous les ans. 96% - je dis bien 96% - des clients de Gaz de Bordeaux sont satisfaits des prestations de la société.

Et le dernier argument que je voudrais essayer d'utiliser c'est bien sûr le nombre de ses clients. Sur l'exercice en cours non seulement nous n'avons pas perdu de clients, mais nous avons augmenté notre nombre de clients. La part de marché gaz en France est de l'ordre de 15% de l'énergie. Il se trouve que sur notre territoire elle est près de 20%. Ce n'est pas le fruit du hasard. Je pense que c'est aussi le fruit d'une proximité et d'une qualité de services telles, que nos clients nous le reconnaissent.

Ceci dit, notre rôle à tous, et le rôle des administrateurs est d'être vigilants sur l'évolution du marché. Nous sommes effectivement dans un contexte extrêmement concurrentiel. Ce n'est certainement pas dans ce domaine que nous devons nous endormir. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. PALAU. Est-ce que dans les 4% de mécontents il y en a beaucoup qui se bricolent un système ad hoc à domicile ? Vous avez fait des enquêtes là-dessus ? Non ?

M. PALAU. -

Je n'ai pas de données précises à ce niveau. Je dis simplement qu'a priori ceux qui bricolent, je pense que c'est plutôt pour les tarifs de cuisson. J'imagine. Je rappelle que pour ceux-là l'abonnement est de moins de 2 euros par moi.

Ceci dit, vous avez effectivement levé cette question la dernière fois, je n'ai pas de statistiques là-dessus, mais je vais demander à mes services d'investiguer.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Merci.

Je vous remercie, mes chers collègues de la façon dont vous avez stoïquement supporté des conditions de travail pénibles.

Je vous rappelle que la prochaine séance sera le 19 juillet.

Bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 20)

TABLE DES MATIERES

MONSIEUR LE MAIRE	3
COMMUNICATION SUR L'ÉTUDE DE DEFINITION D'UN PLAN D'URBANISME SUR LE SECTEUR BASTIDE/BRAZZA PRESENTE PAR M. DJAMEL KLOUCHE.....	5
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN.....	21
D -20100312 COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR L'EXERCICE 2009. APPROBATION.	22
D -20100313 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DES FINANCES POUR L'EXERCICE 2009. AVIS. 115	
D -20100314 BUDGET DE L'EXERCICE 2010.DECISION MODIFICATIVE N°1.....	117
D -20100315 ORIENTATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES POUR 2010. DECISION. AUTORISATION.	122
D -20100316 TRANSMISSION DES ROLES D'IMPOSITION DE TH A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. AUTORISATION.	129
D -20100317 ORGANISATION LES 24 ET 25 JUIN 2010 DU COLLOQUE LE CITOYEN AU COEUR DE L'INNOVATION LOCALE. PARTICIPATION DU CONSEIL DE L'EUROPE ET DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR. CONVENTION DE MECENAT. DECISION. AUTORISATION.....	130
D -20100318 ACQUISITION A LA SOCIETE DOMOFRANCE DE L'IMMEUBLE SITUE RUE SAGET ET SAINT VINCENT DE PAUL. AUTORISATION. DECISION.....	134
D -20100319 CESSION D'UN IMMEUBLE SITUE 110 AVENUE RENE CASSAGNE A CENON. AUTORISATION. DECISION.	137
D -20100320 IMMEUBLE 14 COURS PASTEUR CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MISSION LOCALE BORDEAUX AVENIR JEUNES. AUTORISATION. DECISION.....	138
D -20100321 REMPLACEMENT DES INDICES DE CALCUL DES TARIFS ET REDEVANCES REGAZ BORDEAUX. ASSOCIATION CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX ET SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES. DECISION. AUTORISATION.	146
D -20100322 CONVENTION DE PARTENARIAT 2010 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX. SIGNATURE. AUTORISATION.	152
D -20100323 CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX. RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2009. INFORMATION.....	178
D -20100324 VILLE DE BORDEAUX. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2010. PROPOSITIONS.	186
D -20100325 FONDS D'INTERVENTION LOCAL 2010. AFFECTATION DE SUBVENTIONS.....	194

DELEGATION DE MME ANNE BREZILLON..... 200

D -20100326 VIE ASSOCIATIVE. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN POSTE FONJEP EN FAVEUR DU CENTRE DE LOISIRS DES 2 VILLES (CL2V). ADOPTION. AUTORISATION..... 201

D -20100327 VIE ASSOCIATIVE. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. TARIFS 2010. ADOPTION. AUTORISATION..... 203

D -20100328 ATTRIBUTION D'AIDES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS. SUBVENTIONS. ADOPTION. AUTORISATION..... 206

D -20100329 ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION ET DE QUARTIER DE BORDEAUX CENTRE SAINT PIERRE. SUBVENTION D'EQUIPEMENT. ADOPTION. AUTORISATION..... 208

DELEGATION DE M. JEAN LOUIS DAVID 212

D -20100330 DENOMINATION DE LA PLAINE DES SPORTS. 213

DELEGATION DE MME BRIGITTE COLLET 214

D -20100331 SUBVENTIONS JEUNESSE. REAJUSTEMENT DES BUDGETS D'ACTIVITES D'ACCUEILS DE LOISIRS DE L'ANNEE 2009. AUTORISATION. DECISION..... 215

D -20100332 ATTRIBUTION D'AIDES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE. AVENANT AUX CONVENTIONS 2010. ADOPTION. AUTORISATION. SIGNATURE. 219

DELEGATION DE MME SARAH BROMBERG POUR M. DOMINIQUE DUCASSOU 255

D -20100333 EVENTO 2011. CONVENTION DE DIRECTION ARTISTIQUE AVEC MICHELANGELO PISTOLETTO ET LA FONDATION CITTADELLARTE. SIGNATURE. AUTORISATION..... 256

D -20100334 AIDES A L'INVESTISSEMENT DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE POUR LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES. CONVENTION PLURIANNUELLE 2010 2013 ENTRE LA VILLE ET LA REGION. SIGNATURE. AUTORISATION..... 257

D -20100335 CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION 'LEFT BEHIND'. SUBVENTION DU CONSULAT DES ETATS-UNIS DE BORDEAUX. AUTORISATION. TITRE DE RECETTE 263

D -20100336 CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EVENEMENT NATIONAL 'IMAGINEZ MAINTENANT'. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION 'OFF SITE'. SIGNATURE. AUTORISATION..... 264

D -20100337 BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION. DESTRUCTION. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION. 269

D -20100338 MUSEE DES BEAUX-ARTS. VENTE DE CARTES POSTALES ET DE POSTERS. TARIFS. AUTORISATION..... 271

D -20100339 CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD. REVISION DES TARIFS. ANNEE SCOLAIRE 2010/2011. AUTORISATION. DECISION..... 272

D -20100340 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SARL MUSIK INSTITUTE BAZAR. CONVENTION. DECISION. AUTORISATION..... 275

DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE	281
D -20100341 BORDEAUX CITE DIGITALE. RENCONTRES MONDIALES DU LOGICIEL LIBRE. CONVENTION DE PARTENARIAT. SIGNATURE. AUTORISATION.....	282
D -20100342 SOCIETE DES GRANDS GARAGES ET PARKINGS DE BORDEAUX S.G.G.P.B. RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2009. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	290
DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET	299
D -20100343 INSERTION. CHANTIER SAINT JEAN. AUTORISATION. SIGNATURE.....	300
D -20100344 REGIE DES ANIMATIONS EN DIRECTION DES SENIORS. MODIFICATION. DECISION. AUTORISATION.....	303
DELEGATION DE MME ARIELLE PIAZZA	305
D -20100345 ANIMATION ESTIVALE DE LA PLAGE DU LAC. ANNEE 2010.....	306
D -20100346 ASSOCIATIONS SPORTIVES BORDELAISES. AIDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT. ANNEE 2010. AVENANT. ADOPTION.	312
D -20100347 EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS. RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.	317
D -20100348 AJC BORDEAUX 2010. SOUTIEN AUX INITIATIVES DES JEUNES. ADOPTION. AUTORISATION.....	346
DELEGATION DE M. JOSY REIFFERS	363
D -20100349 SOUTIEN DE LA VILLE DE BORDEAUX AU 10EME CONGRES CIFEPME DU 26 AU 29 OCTOBRE 2010 A BORDEAUX. DEMANDE DE SUBVENTION. DECISION. AUTORISATION.	364
M. LE MAIRE	370
D -20100350 REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SAINT-MICHEL. DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	371
DELEGATION DE MME ELIZABETH TOUTON	383
D -20100351 ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE AU MOYEN D'UN PTZ MAJORE OU D'UN PASS FONCIER. AIDE DE LA VILLE AUX ACQUEREURS. AUTORISATION. DECISION.	384
D -20100352 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES. OPERATION EN NEUF SISE RUE BIGOT RUE CONTRESCARPE. ST JULIEN VICTOIRE REALISEE PAR MESOLIA HABITAT. SURCHARGE FONCIERE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION.....	389
D -20100353 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES. OPERATION EN NEUF SISE 3-17 RUE SURSON REALISEE PAR DOMOFRANCE. SURCHARGE FONCIERE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION.	391
D -20100354 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES. OPERATION EN NEUF SISE 23 COURS LOUIS FARGUE. LES ATTIIQUES REALISEE PAR LA SA ERILIA. SURCHARGE FONCIERE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION.	393

Séance du lundi 28 juin 2010

D -20100355 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES. OPERATION EN ACQUISITION. AMELIORATION D'UN IMMEUBLE SIS 36 RUE FREDERIC BASTIAT REALISEE PAR L'OPH AQUITANIS. SURCHARGE FONCIERE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION.	395
D -20100356 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES. OPERATION EN ACQUISITION. AMELIORATION D'UN IMMEUBLE SIS 6 RUE MESTREZAT. 205 BD DU MARECHAL LECLERC. RESIDENCE PAULO FREIRE REALISEE PAR L'ASSOCIATION EMMAUS 33. SURCHARGE FONCIERE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION.	397
D -20100357 DISPOSITIF D'AIDE A L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP LEGER. VILLE DE BORDEAUX SACICAP LES PREVOYANTS. AIDE LA DE VILLE. AUTORISATION. DECISION.	400
D -20100358 DISPOSITIF D'AIDE A LA PRIMO ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF POUR LES REVENUS INTERMEDIAIRES. VILLE / CDC. AIDE DE LA VILLE AUX ACQUEREURS. AUTORISATION. DECISION.	402
DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK	405
D -20100359 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VELO-CITE. AUTORISATION. SIGNATURE.....	406
D -20100360 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VELOPHONIE. AUTORISATION. SIGNATURE.....	408
D -20100361 INTEGRATION DE LA BOUCLE VERTE DE LA CUB AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE PEDESTRE DU CONSEIL GENERAL. APPROBATION SUR LE PRINCIPE.	410
D -20100362 JARDIN BOTANIQUE. EXPOSITION ORCHIDEES. CONVENTION DE PARTENARIAT. CONVENTIONS D'OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC. SIGNATURE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION.	414
DELEGATION DE M. JEAN CHARLES BRON.....	423
D -20100363 COMPTE RENDU ANNUEL DE L'EXPLOITATION DU CASINO DE BORDEAUX LAC AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31.10.2009. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.	424
D -20100364 LANCEMENT DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX. DEMANDE DE FINANCEMENT PAR LE FONDS FISAC. DECISION. AUTORISATION.	454
D -20100365 APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 93 95 ET 97 DU COURS VICTOR HUGO A BORDEAUX. DECISION. AUTORISATION.....	471
D -20100366 MARCHE PEY BERLAND. AUGMENTATION DE LA FREQUENCE. AUTORISATION.	482
D -20100367 EXONERATION TEMPORAIRE DE LA TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. MARCHE DES BOUQUINISTES PLACE DES CHARTRONS. AUTORISATION.....	483
DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTE	484
D -20100368 CONSTRUCTION CRECHE DETROIS. CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE SUR ESQUISSE. APPEL A CANDIDATURES. COMPOSITION DU JURY. AUTORISATION	485
D -20100369 ACQUISITION DE SOLUTIONS TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS ET PRESTATIONS DE MISE EN OEUVRE ET DE MAINTENANCE ASSOCIEES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION. .	487

Séance du lundi 28 juin 2010

D -20100370 MISE EN CONFORMITE DE LA CUISINE ET DU RESTAURANT DU CAPC. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.....	488
D -20100371 FABRICATION ET LIVRAISON DE CORBEILLES 'PLASTIC OMNIUM'. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ M080265. AUTORISATION.....	490
D -20100372 THEATRE NATIONAL DE BORDEAUX AQUITAINE. SALLE A. VITEZ. REMISE EN ETAT DES EQUIPEMENTS SCENIQUES. AVENANT AU MARCHÉ M070456. AUTORISATION.....	491
D -20100373 ACQUISITION DE MATERIELS DE CUISINE ET AMENAGEMENT DES SATELLITES DE RESTAURATION MUNICIPALE. SIGNATURE DU MARCHÉ. AUTORISATION.....	493
D -20100374 MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE DES SOLUTIONS GEOCONCEPT ET DES LOGICIELS ASSOCIES. SIGNATURE DU MARCHÉ. AUTORISATION.	494
D -20100375 MAINTENANCE ET EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT DE MISE SOUS PLI. SIGNATURE DU MARCHÉ. AUTORISATION.	495
D -20100376 RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-AUGUSTIN. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.	496
D -20100377 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE BORDEAUX / CCAS DE BORDEAUX. SIGNATURE D'UNE CONVENTION. AUTORISATION.....	497
D -20100378 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BORDEAUX. SIGNATURE D'UNE CONVENTION. AUTORISATION.....	502
D -20100379 MUSEE DES BEAUX ARTS. RESTAURATION DE LA CHARPENTE ET DE LA COUVERTURE AILE NORD. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.....	506
D -20100380 ELIMINATION DES GRAFFITIS. SECTEUR CAUDERAN. SAINT-AUGUSTIN. BASTIDE. SIGNATURE DU MARCHÉ. AUTORISATION.	508
D -20100381 MAINTENANCE DES SITES A CONTROLES D'ACCES A BORNES ESCAMOTABLES. SIGNATURE DU MARCHÉ. AUTORISATION	509
D -20100382 CLASSES DE NEIGE / SEJOURS DE SKI / SEJOURS ENVIRONNEMENT A LA MONTAGNE. ANNEE SCOLAIRE 2010/2011. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	510
D -20100383 RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BARBEY. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION	511
D -20100384 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX. AVENANTS AUX MARCHES. LOTS 1 A 6. AUTORISATION	515
D -20100385 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2009. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	518
DELEGATION DE M. JEAN-CHARLES PALAU.....	520
D -20100386 REGAZ. RESEAUX GAZ DE BORDEAUX. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2009. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.	521